This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

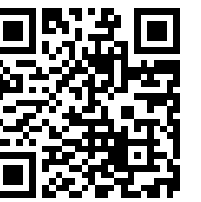

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

LEY
RY
Y OF
NIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

SCIENTIFIQUE, LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE & AGRICOLE

ILLUSTRÉ

PUBLIÉ PAR LA

Société d'Agriculture, Sciences, Arts & Commerce

DU PUY ET DE LA HAUTE-LOIRE

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME VII

Année 1922

LE PUY-EN-VELAY

IMPRIMERIE MARCHESSOU

PEYRILLER, ROUCHON ET GAMON, SUCCESSEURS

23, BOULEVARD CARNOT, 23.

Digitized by Google

LOAN STACK

Digitized by Google

AS162
S617B8
v. 7-8

Bureau de la Société

POUR 1920-1923

Présidents d'honneur : MM. d'Arbaumont, ✳, Dr Henri Coiffier, ✪ I., Antoine Jacotin, ✪ O.
Président : M. Emmanuel Rioufol.
Secrétaire général : M. Ulysse Rouchon, ✠, ✪ I., ✪, ✠, ✠.
Trésorier : M. Julien Breschet.
Bibliothécaire : M. Feuillet, ✪ I.

Section d'Agriculture, Commerce et Industrie.

Président : M. Vidal-Galland, ✳, ✪ C.
Vice-Président : M. Louis Martin.
Secrétaire : M. Champ-Vincent, ✪, ✠.
Trésorier : M. Jean-Marie Eynac, ✪ I., ✱.

Section des Sciences, Lettres et Arts.

Président : N.
Vice-Président : M. le chanoine Mercier.
Secrétaire : M. Emile Gautheron.

Conseil d'administration.

MM. Baldit, ✳, ✠, Bonnet, ✪ A., ✪, Hector Falcon, H. Marsset, ✳, ✠, de Malaval, Valicon.

Digitized by Google

MEMBRES D'HONNEUR

MM.

Le Préfet de la Haute-Loire.
Les sénateurs et députés de la Haute-Loire.
Le président du Conseil général de la Haute-Loire.
Mgr l'Évêque du Puy.
M. le Maire du Puy.
MM. les Maires de Brioude et d'Yssingeaux.

MM.

MARCELLIN BOULE, directeur du Muséum national d'Histoire naturelle.
MAURICE BARRÈS, de l'Académie française.
Mgr BOUDINHON, recteur de Saint-Louis des Français.
Le maréchal FAYOLLE.
Les Drs ROUX et LOUIS MARTIN, de l'Institut Pasteur.
LEFEVRE-PONTALIS, directeur de la Société française d'archéologie.
PIERRE DE NOLHAC, de l'Académie française.
Le Dr RICHARD, directeur du Musée oceanographique de Monaco.
Le professeur SOUCHON, de l'Institut.
S. A. S. le DUC DE VALENTINOIS, né POLIGNAC.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS ET NON RÉSIDANTS

MM.

ALIROL (HIPPOLYTE), 10, boulevard Saint-Louis (1).
ANDRIEUX (CHARLES), commissaire rapporteur près le conseil de guerre du 13e corps, Clermont-Ferrand.

(1) Les Sociétaires dont l'adresse ne porte pas de désignation de localité sont domiciliés au Puy.

Digitized by Google

Anthouard (le baron d'), ancien ministre plénipotentiaire, 121 bis, rue de la Pompe, Paris.
Antier, député de la Haute-Loire.
Arbaumont (d'), 60, rue des Farges.
Audiard, négociant, 5, avenue de Taulhac.
Aulanier (Martial), boulevard Maréchal-Fayolle.
Badiou (Charles), avocat, boulevard Gambetta.
Badiou (chanoine), rue Séguret.
Badiou, libraire, 29, place du Breuil.
Baldit, villa Louison, avenue du Bois, Bron (Rhône).
Barbe, maire de Saint-Vincent.
Barreyre, avoué, 9, boulevard Carnot.
Barry, curé de Vieil-Brioude.
Barthélemy (colonel), cité Portal, Vals près Le Puy.
Battie (Ferdinand), au Tremoul par Chapeauroux (Lozère).
Bauer (Félix), 120, rue Saint-Georges, Lyon.
Bauwelers, 49, boulevard Saint-Louis.
Bayle-Portal, boulevard Maréchal-Fayolle.
Bayon de la Tour, 36, boulevard Saint-Louis.
Bellot, maire de Saint-Julien-des-Chazes, à Langeac.
Bérard-Blanc, place du Breuil.
Bergeon, directeur de l'Usine à gaz du Puy.
Bergeron, 22, boulevard Gambetta.
Bernard, curé-doyen de la Chaise-Dieu.
Bernier, 49, boulevard Saint-Louis.
Blanc (Alphonse), 45, rue P. Déroulède, Neuilly-s.-Seine (Seine).
Blanc (H.), président de chambre au Tribunal civil de la Seine, 29, avenue de la Motte-Picquet.
Blanc, sous-ingénieur T. p. de l'État, Saint-Paulien.
Blazy, expert à Chambarel près Céaux-d'Allègre.
Bodoy, avocat, place du Breuil.
Boisson (Félix), 7, boulevard Saint-Louis.
Boitaud, 12, boulevard Saint-Louis.
Bonnefoux, conseiller de préfecture à Saint-Etienne.
Bonnet, ancien maire de Rosières.
Bonnet (Mlle), place du Breuil, 9.
Bonnet (Dr Paul), 22, boulevard Carnot.
Bonnet (Pierre), 35, boulevard Carnot.
Bonneton, avenue de la Gare.
Borie (l'abbé), vicaire, à Vorey.
Bosc (des), Borne par Saint-Paulien.
Bouche (Jean), rue Grenouillit.

Digitized by Google

Bouche (Léonce), 22, rue Saint-Jacques.
Boudemange (de), rue de l'Ancienne-Préfecture.
Boudignon (Mme Félix), 33, boulevard Gambetta.
Boudignon (Pierre), 25, boulevard Carnot.
Boutaud (Marius), 45, rue Chaussade.
Boyer (Alexandre), conseiller général à Saint-Jean-de-Nay.
Boyer (Louis), ancien notaire, Craponne.
Boys (du), rue des Farges.
Brenas (Charles), à Aiguilhe.
Bresson, inspecteur des Eaux et Forêts au Puy
Breschet, 16, boulevard Gambetta.
Breysse, 37 bis, place du Breuil.
Brive (comte de), rue de l'Ancienne-Préfecture.
Brun, professeur de dessin au Lycée de garçons du Puy.
Brunereau, notaire à Brioude.
Brye (Dr de), 5 bis, rue des Entrepreneurs, Saint-Ouen.
Bussac (Charles de), imprimeur, 19, rue Bardoux, Clermont-Ferrand.
Canard, rue des Capucins.
Canard (Léon), 30, boulevard Carnot.
Casati (Auguste), 12, rue des Acacias, Paris.
Cellier, commissaire de surveillance, boulevard Maréchal-Fayolle.
Chaleyé (Joannès), 28, boulevard Gambetta.
Chambonnet, maire d'Aiguilhe.
Champagnac (commandant), 53-55, Gresham Street, London.
Chapat (chanoine), 26, rue des Farges.
Chapelon, propriétaire, à Chosson, près Le Puy.
Charles Dupuy, sénateur, 18, quai de Béthune, Paris.
Chaudier, la Rochelambert par Saint-Paulien.
Chaussende (Dr), Le Monastier.
Chauvet, rue de Vienne.
Chevalier (Dr), avenue de Vals.
Chesnel, 2, faubourg Saint-Jean.
Chossegros, notaire, à Allègre.
Chossegros, 53, boulevard Saint-Louis.
Coiffier (Dr), 49, boulevard Saint-Louis.
Convers, ancien magistrat, à Montfaucon.
Cortial (Léon), 6, rue Crozatier.
Coze (Dr), 24, boulevard Gambetta.
Cuoq, 25, place du Breuil.
Darnet, 10, boulevard Saint-Louis.
Desplanques (André), homme de lettres, à Brioude.
Diard, 14, faubourg des Capucins.

Digitized by Google

Dillaye, avoué, à Brioude.
Dodart, conseiller de Cour d'appel, aux Colonies.
Dumas, à Ronzet.
Durand (Dr), 31, boulevard Saint-Louis.
Durand (Joseph), Saint-Étienne-du-Vigan par Pradelles.
Duranton, boulevard Maréchal-Fayolle.
Dussaud, 33, avenue de Taulhac.
Enjolras, sénateur, avenue de Vals.
Eynac, 49, boulevard Saint-Louis.
Eyraud (Dr), Allègre.
Eyraud (H.), à l'Ermitage par le Puy.
Fabre, conservateur de la Bibliothèque, Le Puy.
Fabre (abbé), Saugues.
Falcon, villa Mathias par Espaly.
Farigoules, 44, boulevard Saint-Louis.
Faure (Ferdinand), place du Martouret.
Faure (Marin), boulevard de la République.
Favier, greffier du Tribunal civil du Puy.
Fay-Fonlupt (Dr), hôpital Saint-Luc, Lyon.
Ferbeuf, avoué à Yssingeaux.
Feuillet, 2, place du Greffe.
Forest, rue Saint-Gilles.
Forestier, 3, rue Porte-Aiguière.
Fouillit (chanoine), curé de Saint-Laurent, Le Puy.
Foujols (l'abbé), Saint-Just-Malmont.
Fournery, rue du Pont-Saint-Barthélemy.
Fournier, archiviste de la Haute-Loire.
Fraix de Figon (de), maire de Raucoules.
Francs (des), château de Lavée par Yssingeaux
Furnon, boulevard Maréchal-Fayolle.
Galland (Dr), maire, Allègre.
Gallet (Dr), 17, boulevard Gambetta.
Gamon, 14, rue Charles VII.
Garde (Gabriel), 38, boulevard Saint-Louis.
Gautheron, 22, boulevard Alexandre-Clair.
Gayetti, 3, rue Crozatier.
Gerbier (Victorin), 45, boulevard Gambetta.
Germain, président du Tribunal Civil, 29 bis, boulevard Carnot.
Gibelin, ancien maire, 12, boulevard Gambetta.
Girard, instituteur en retraite, 25, rue du Collège.
Giraud, 16, rue Pannessac.
Graille-Julien, négociant, Espaly.

Digitized by Google

Grellet de la Deyte, Allègre.
Grillet (Pierre), 11, rue Léopold Robert, Paris.
Gueyffier (Edmond), 29, place du Breuil.
Jacotin (Antoine), 37, place du Breuil.
Jean (Maurice Dr), 12, boulevard Alexandre-Clair.
Jouffre, 42, boulevard Gambetta.
Julien-Pagès, 2, faubourg Saint-Jean.
Jury (J.), rue Vibert.
Lamy-Torrilhon, 73, boulevard Montparnasse, Paris.
Latour (Dr), 39, place du Breuil.
Laurent Eynac, sous-secrétaire d'État, député, Paris.
Lauze, 30, boulevard Carnot.
Lespinasse (l'abbé), curé d'Agnat (Haute-Loire).
Liogier (Waldeck), à la Besseyre Basse, par le Monastier.
Livernois, 10, boulevard Carnot.
Locussol (Eugène), professeur agrégé au Lycée de garçons du Puy.
Magne, 33, place du Breuil.
Malartre (comte), Dunières.
Malaval (Fernand de), château de la Bernarde par Espaly.
Mallon, 25, boulevard Saint-Louis.
Margerit-Brémond, 14, rue Vibert.
Marie, rue Pierret.
Marsaut, ingénieur civil des Mines, 54, avenue de Taulhac.
Marsset, 40, boulevard Saint-Louis.
Martial, à Malaguet par Monlet.
Martin (Louis), boulevard Chantemesse, Le Puy.
Mercier (chanoine), rue de l'Ancienne-Préfecture.
Mercier, agriculteur, Espaly-Saint-Marcel.
Meyer, rue du Bessat.
Meyzonnier, rue de Vienne.
Michel (Augustin), avocat à Yssingeaux.
Miramon-Pestel (marquis de), 134, rue de Grenelle, Paris, VIIe.
Monjot, 2, faubourg Saint-Jean.
Montaigut (Mlle de), 43, avenue Fournier-Lacharmie, Périgueux.
Montalban (Valentin), avocat, Brioude.
Montelhet, Arvant (Haute-Loire).
Montmorand (vicomte de), Paulhac près Brioude, et 31, rue de Lubeck. Paris-XVIe.
Moulhiade, 9, rue Pannessac.
Moulin, 7, avenue de la Gare.
Mourgues de, boulevard Chantemesse, Le Puy.
Nain, avoué honoraire, place Michelet.

Digitized by Google

Néron-Bancel, ancien député, Monistrol-sur-Loire
Néron (Edouard), député, Palais Bourbon, Paris.
Nicolas, 19, boulevard Saint-Louis.
Olagnol, Institut agricole, Vals près Le Puy.
Dr Olivier (Paul), Tence.
Ollier, 28, avenue de Taulhac.
Pascal (abbé), curé de Grosrouvre (Seine-et-Oise).
Paul (Pierre), archiviste-paléographe, conservateur des Archives au Ministère de la Guerre.
Paul (Georges), notaire, Allègre.
Pays, Inspecteur de l'A. P., boulevard Philippe-Jourde.
Pettex, Brives-Charensac.
Peyriller, 23, boulevard Carnot.
Peyroche, Malataverne, commune de Beaux (Haute-Loire).
Pitavy, Espaly-Saint-Marcel.
Polignac (comte M. de), la Voûte-sur-Loire.
Pontvianne (chanoine), rue du Rocher.
Pozzo, 37 bis, place du Breuil.
Proy, 64, rue Pannessac.
Ravoux, à Beux, commune de Bains.
Régnier (chanoine), place du Fort.
Reynaud (baron), 2, boulevard Alexandre-Clair.
Reynaud, rue de la Gazelle.
Ribains (marquis de), le Mazigon par Pradelles, et 13, avenue Marigny, Vincennes.
Ribains (comte de), maire de Rauret.
Ribeyre, ancien député, 202, rue de la Convention, Paris, XVe.
Richond, 37, place du Breuil.
Rioufol (Emmanuel), 9, place du Breuil.
Rioufol (Léonce), 15, boulevard Saint-Louis.
Rioufol (Maxime), 27, cours Victor Hugo, Saint-Etienne.
Robert, agent d'assurances, 45, boulevard Saint-Louis.
Robert (Léon), greffier du Conseil de Préfecture, Le Puy.
Romeuf (Louis de), château de Coudert, par Paulhaguet.
Roquefeuil (comte de), maire de Lorlanges, par Lempdes.
Rostand, ingénieur à Tence.
Rouchon (Ulysse), 20, boulevard Alexandre-Clair.
Rouvier, banquier, Le Puy.
Roux (Gustave), architecte départemental au Puy.
Sabatier, juge de paix, Tence.
Saugues-Maurice (Nouvel Hôtel), boulevard Alexandre-Clair.
Séauve (Jacques de), sous-lieutenant au 162e régiment d'infanterie.

Digitized by Google

SEGRET (G.), à Blesle.
SIMON, 91, Cours Gambetta, Lyon.
SINETY (vicomte DE), avenue de Vals.
SURREL (PIERRE), Craponne-sur-Arzon.
TARDIEU, président de la Caisse d'Epargne du Puy, bd Saint-Louis, 34.
TERLE, 8, rue Saint-Gilles.
TERRASSE (EDOUARD), 11, boulevard Saint-Louis.
THEVENON (VICTOR), rue Francisque Mandet
THIOLLIER (NOEL), 28, rue de la Bourse, Saint-Etienne.
TOMASI, 2, avenue de la Gare.
TOURON, cours Victor Hugo.
TRÉVIS, 215, rue d'Alesia, Paris-XIV.
VACHER (JEAN), Anse (Rhône).
VALICON, 10, boulevard Saint-Louis.
VARENNE, hôtel de la Caisse d'Epargne du Puy.
VARENNE, à Saint-Geneys près Saint-Paulien.
VASSEL, avenue de Vals.
VAUX (vicomte GASTON DE), 26, boulevard Saint-Louis.
VAZEILLE, 33, place du Breuil.
VAZELHES (baron DE), château de Grézieux le-Fromental, près Montbrison (Loire).
VERDIER, route de Lyon, Bellevue-Le Puy.
VÉRON DE LA COMBE, château de Malploton par Saint-Didier-la-Séauve et 42, rue de la République, Saint-Etienne.
VERSEPUY, faubourg Saint-Jean.
VESSEREAU, Lycée de garçons, Le Puy.
VEYRAC (GASTON DE), Taulhac.
VEYRAC (GAËTAN DE), le Thiolent par Loudes.
VIDAL-GALLAND, rue de Ronzon.
VIGNON, 44, boulevard Saint-Louis.
WATEL, imprimeur à Brioude.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS ET REVUES CORRESPONDANTES

AIN	*Société des naturalistes de l'Ain*, à Bourg.
	Société d'Emulation et d'Agriculture de l'Ain, à Bourg.
ALLIER	*Société d'Emulation du Bourbonnais*, à Moulins.
ARDÈCHE	*Revue du Vivarais*, à Privas.
AVEYRON	*Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, à Rodez.
BAS-RHIN	*Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace*, à Strasbourg.
BOUCHES-DU-RHÔNE	*Académie de Marseille.*
	Société archéologique de Provence, à Marseille.
CANTAL	*Société « La Haute-Auvergne »*, à Aurillac.
CHER	*Société des Antiquaires du Centre*, à Bourges.
CORRÈZE	*Société historique et archéologique de la Corrèze*, à Brive.
CREUSE	*Société des Sciences naturelles et d'Archéologie de la Creuse*, à Guéret.
GIRONDE	*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.*
	Société d'Agriculture de la Gironde, à Bordeaux.
	Société linéenne de Bordeaux.
GARD	*Académie de Nîmes.*
	Société d'Etudes des Sciences naturelles de Nîmes
	Comité agricole d'Alais.
HAUTE-GARONNE	*Société archéologique du Midi de la France*, à Toulouse.
HAUTE-VIENNE	*Société archéologique et historique du Limousin*, à Limoges.
HÉRAULT	*Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.*
	Société centrale d'Agriculture de l'Hérault, à Montpellier.
	Société archéologique de Béziers.
ISÈRE	*Académie delphinale*, à Grenoble.
	Société de statistique de l'Isère, à Grenoble.

Digitized by Google

LOIRE	*Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres*, à Saint-Etienne.
	Société « La Diana », à Montbrison.
LOZÈRE	*Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère*, à Mende.
PARIS	*Comité des Travaux historiques et scientifiques.*
	Journal des Savants.
	Société nationale des Antiquaires de France.
	Société héraldique et généalogique de France (30, quai d'Orléans).
PUY-DE-DÔME	*Académie des Sciences, Lettres et Arts de Clermont-Ferrand.*
	Société des Amis de l'Université, à Clermont-Ferrand.
RHÔNE	*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.*
	Bulletin historique du diocèse de Lyon (11, place de Fourvière).
	Société d'Histoire et d'Archéologie de Lyon.
	Société des Sciences naturelles et d'Enseignement professionnel de Tarare.
	Société des Sciences et Arts du Beaujolais, à Villefranche.
TARN-ET-GARONNE	*Société historique et archéologique du Tarn-et-Garonne*, à Montauban.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA DENTELLE DU PUY

SA SITUATION PRÉSENTE — SON AVENIR

MESDAMES, MESSIEURS (1),

Il doit vous sembler tout naturel, que M. le Président de la Société académique de la Haute-Loire et le très sympathique secrétaire-général, Ulysse Rouchon, aient demandé à un fabricant de dentelles, de vous faire une conférence sur la dentelle.

Eh bien ! je ne suis pas tout à fait de votre avis.

Il arrive très souvent que ceux qui devraient être le mieux renseignés, sont ceux qui le sont le moins. Je vous avouerai bien sincèrement que c'était mon cas. J'ai cru très longtemps qu'il me serait impossible de vous faire passer ici, ce soir, une heure agréable.

Fort heureusement, la complaisance, l'amabilité de Mlle Elisabeth Thomasi, de Mme Joannès Chaleyé, des choristes de la « Schola Cantorum », de M. Mario Versepuy, qui ont bien voulu accepter de vous faire entendre de belles poésies se rapportant à la dentelle ou au pays du Velay, et de la plus belle musique encore (2), m'ont fait espérer que vous seriez charmés d'autre

(1) Conférence faite le 4 mars 1921.

(2) 1° *La Dentellière du Puy*, poésie de M. Hippolyte Achard, musique M. Versepuy, chantée par Mlle Thomasi;

2° *Les Fuseaux de la dentellière*, poésie de Gratien Bonnet, musique Marc Giron, chantée par Mlle Thomasi ;

3° *Les Coupons de dentelle*, poésie de M. Joseph Martin, récitée par Mme Chaleyé;

Digitized by Google

part, et ceci m'a donné un peu plus d'assurance. Malgré, cela, je ne saurai commencer sans m'abriter derrière les paroles très justes d'un grand moraliste : « Il est peut être possible d'avoir quelques idées personnelles, mais il est très difficile de dire quelque chose de bien », et sans avoir recours à votre extrême indulgence.

Permettez-moi tout d'abord quelques considérations générales sur la dentelle et son passé. Son passé devant nous révéler les heureuses conceptions de ce petit commerçant de Troyes, qui s'étant fait distinguer tout jeune par son amour du travail, de l'ordre, l'esprit de suite dans les affaires, la connaissance profonde des éléments de la fortune publique, accoutumé de bonne heure à cette probité qui fera toujours la force du commerce, devint l'illustre ministre Colbert. Colbert, que l'on devrait appeler à juste titre le Père de la Dentelle en France, dont on aurait dû conserver intactes les conceptions qu'il avait eues pour notre industrie, et auxquelles il nous faudra revenir pour réserver à la dentelle du Puy l'avenir que nous lui souhaitons.

A quelle époque fut inventée la dentelle aux fuseaux?

Quel est le pays qui fut son berceau?

Personne n'a pu nous le dire d'une façon exacte, et toutes les hypothèses sont encore permises à ce sujet.

Certains historiens écrivent : « Les Flandres tout en abandonnant à Venise la création de la dentelle à l'aiguille, prétendent garder pour elles l'honneur d'avoir trouvé les dentelles aux fuseaux.

D'autres historiens nous disent : « Les livres de patrons publiés en Belgique, qui sont celui de Wilhem Vostermans mort à Anvers en 1542 et celui de Jean de Glën mort à Liège en 1597 ne donnent pas un seul dessin pour dentelle aux fuseaux. De plus, les connaisseurs nient l'attribution donnée au retable représentant avec d'autres personnages une jeune fille flamande faisant de la dentelle aux fuseaux, et le croient de Jean Metsys qui a peint à une époque bien postérieure à 1495 ».

4° *La Dentellière du Velay*, poésie de M. Henri Moulhiade, récitée par Mme Chaleyé;
5° *Les Moutons*, paroles-musique de M. Mario Versepuy, chantés par Mlle Thomasi;
6° *Les Esclots*, paroles-musique de M. Mario Versepuy, chantés par la « Schola Cantorum ».

Digitized by Google

Le docteur belge Van Holsbeck prétendant se baser sur des titres anciens mentionnant la fabrication de la dentelle dans la Haute-Loire en 1408 écrit « que l'industrie dentellière eut pour berceau Velay petit pays de Languedoc, aujourd'hui le département de la Haute-Loire ».

D'autre part, nous savons par M. Lefèbure que des « colporteurs auvergnats appelés maringotiers, voyageant à petites journées, la balle sur le dos, allaient dans le Midi chercher des marchandises chères et peu encombrantes comme les soieries et les dentelles, et venaient les revendre à Paris et dans le Nord. C'est ainsi qu'ils rapportèrent au pays la connaissance de cette industrie nouvelle des dentelles aux fuseaux, qui donnait lieu à un commerce actif avec l'Italie.

Les femmes se mirent assez rapidement à reproduire ces dentelles, et les maris les emportaient aux voyages suivants. Ils les vendaient à bon profit, soit en route, soit aux grandes foires comme celles de Guibray et de Beaucaire. Leur place y était marquée dans ce qu'on appelait la fosse aux toiles.

En somme à chaque assertion, une contradiction.

Comme pour toutes choses dont on ne sait rien de précis ou dont le contrôle est très difficile sinon impossible, les villes intéressées créèrent des légendes.

A l'occasion du jubilé de 1406, les dames du Puy avaient résolu de parer richement la statue de la Vierge noire. Afin de confectionner les ornements dont on voulait l'embellir, l'on chercha les ouvrières les plus adroites de la ville. Or, à cette époque, à l'angle des rues du Prat-du-Loup et Rochetaillade, demeurait la jeune et jolie Isabelle Mamour; elle fut chargée de l'exécution du tissu devant couvrir la poitrine de Notre-Dame. Pendant plus d'un mois, Isabelle essaya de varier ses broderies et pendant plus d'un mois, elle fut mécontente. Elle persista dans ses essais et eut un jour l'idée d'attacher à des épingles fixées sur une planchette rembourrée, plusieurs navettes garnies de fil de Hollande très fin. Puis elle entrelaça tour à tour ses navettes en déplaçant successivement ses épingles et forma ainsi les mailles d'un tissu entièrement à jour, léger et régulier. Elle avait trouvée la Dentelle.

La légende de Venise fut plus poétique que toutes les autres.

« Un jeune pêcheur de l'Adriatique était fiancé à la plus belle

Digitized by Google

fille d'une des îles de la lagune. Aussi laborieuse que belle, la jeune fille lui fit un filet neuf qu'il emporta sur sa barque. La première fois qu'il s'en servit, il ramena du fond de la mer, une superbe algue pétrifiée qu'il s'empressa d'offrir à sa fiancée. Mais voici que la guerre éclate et oblige tous les matelots à partir sur la flotte vénitienne vers les rives d'Orient. La pauvre jeune fille pleure le départ de son fiancé et reste des jours entiers à contempler l'algue qu'il lui a laissée comme gage de son amour. Tout en regardant ces superbes nervures reliées de fibres si légères, elle tresse les fils terminés par un petit plomb qui pendent autour de son filet. Peu à peu, elle reproduit de ses doigts habiles, le modèle aimé sur lequel ses yeux se portaient sans cesse. A la fin elle réussit. La dentelle à piombini était inventée ».

En l'absence de documents exacts et le point initial « del Peuy » devant venir à l'appui de toute affirmation, étant encore à créer dans ce département, il semble assez difficile d'attribuer au Velay l'invention de la dentelle au fuseau, bien que ceci m'eût été très agréable, et bien que le Velay ait été reconnu de longue date, et soit toujours resté le centre le plus important du monde entier, pour la fabrication de la dentelle à la main.

Et il semblerait plus logique de l'attribuer à l'Italie.

Tout le monde s'accorde à dire que la dentelle à l'aiguille, découle de la broderie datant de la plus haute antiquité. La Bible révèle que l'on faisait des rideaux en fine toile ouvrée, chargée de dessins à l'aiguille bleue, pourpre, écarlate avec des chérubins d'un travail exquis. Isaïe parle des réseaux des femmes, et le livre des rois des entrelacs, en forme de filets, du temple de Salomon. Homère nous fait admirer les voiles richement brodés, que la belle Hélène portait au temple de Minerve, et plaçait sur les genoux de la déesse pour apaiser son courroux. C'était une broderie que cette toile de Pénélope dont l'interminable longueur, désespérait les prétendants. Les Phrygiennes étaient si adroites dans cet art, que toute belle broderie se paraît de leur nom, et s'appelait opus phrygianum. Les Égyptiens montrent des robes d'apparat faites de réseaux et chaînettes.

Or l'Italie fut cette terre privilégiée, qui reçut la première l'héritage de la Grèce et de l'Orient. Si nous ne le savions d'autre part, la robe bordée d'une dentelle de l'élégante statue de Diane, trouvée dans les antiquités de Portici nous en serait une preuve.

Digitized by Google

Si donc ce qui est très rationnel, de la broderie découle la dentelle à l'aiguille; de la dentelle à l'aiguille à la dentelle au fuseau, le pas à franchir était bien petit, et l'Italie très probablement l'a franchi avant tout autre pays et sans grandes difficultés.

Quoi qu'il en soit, ce n'est que lorsque les peuples s'étant débarrassés des langes qui les emmaillottaient étroitement, retrouvèrent les règles de l'art, que la dentelle subissant aussi l'effet de cette grande Renaissance devint l'article de luxe et de richesse, et connut de belles destinées.

Dès que les artistes eurent prêté à cette fabrication, le secours de leur talent, et lui eurent donné un cachet artistique, l'engouement pour les dentelles prit des proportions inouïes. C'était partout et dans tous les pays que sévissait la manie des dentelles. En deça comme au delà des Pyrénées, fut vrai le proverbe : « avant le pourpoint la chemise ». Les dessins furent richement variés, les devises, les armoiries, les emblèmes furent reproduits et la coquetterie satisfaite.

Que l'on fut seigneur ou prélat, l'on devait être couvert de dentelles. Les monarques y trouvèrent le moyen : François Ier de cacher sa blessure à la nuque; Henri II sa cicatrice au cou; Catherine de Médicis la joie de pouvoir appeler auprès d'elle un de ses compatriotes, le fameux Frédéric Vinciolo qui publia le plus complet livre des patrons en 1587; Henri III le moyen de flatter ses goûts dépravés, malgré les railleries des étudiants toujours espiègles, qui en raison de sa fraise d'une hauteur démesurée, le huèrent à la foire de Saint-Germain en lui criant : « A la fraise, on connait le veau », ce qui leur valut d'ailleurs de la prison, et ce qui n'empêcha pas Henri III, de continuer à porter sa fraise et ses manchettes, et les repasser lui-même avec le fer à plisser, pour peu que « les godrons de ses cols ou de ses manchettes fussent amollis ou chiffonnés ».

Les Prélats y trouvèrent plus de prestige et la femme plus de beauté :

Quoique j'aye assez de beauté,
Pour assurer sans vanité,
Qu'il n'est point de femme plus belle,
Il semble pourtant à mes yeux,
Qu'avec de l'or et de la dentelle,
Je m'ajuste encore bien mieux.

Digitized by Google

Les vêtements les plus cachés ne devaient pas être moins ornés de dentelles que les plus apparents. L'on regardait comme peu de chose d'acheter des canons 7,000 livres la paire, ou des rabats et manchettes d'une valeur de 13,000 écus. L'extravagance de ce temps en fait d'ajustements, fit employer les dentelles partout, depuis la fraise jusqu'à l'embouchure des bottes. Après la mort de la reine Elisabeth d'Angleterre, on trouva sa garde-robe meublée de trois mille robes garnies de dentelles. Ceci ne doit nullement étonner quand l'on saura que cette princesse, en faisait un usage exorbitant, en portait à ses fraises, à ses vestes, à ses gorgerettes; ses chemises, ses coiffes de nuit, ses voiles étaient tels, que la simple description ne saurait en donner une idée. Posséder deux cents, trois cents garnitures de dentelles comme Cinq-Mars, était chose courante.

Un tel débordement de dépenses, devait inévitablement tôt ou tard provoquer des édits, et d'autant plus que l'Italie ayant encore marqué la première l'aurore de la grande Renaissance, les dentelles de Venise préférées à la bisette, à la gueuse, ou à la Campane, drainaient notre or hors de France.

Mais ni les nombreux édits royaux qui intervinrent, ni les critiques sévères de Sully, et plus tard le rigorisme religieux d'un Louis XIII ou la férule d'un Richelieu, ne purent réprimer le luxe, et empêcher les seigneurs de se ruiner en costumes. Tout ceci n'eût d'autres résultats que de provoquer de joyeuses critiques.

L'ordonnance du Parlement de Toulouse, que le sénéchal du Puy publia en 1639 à son de trompe à travers la ville du Puy, défendant : « sous peine de grosses amendes, à toute personne, de « quelque sexe, qualité et condition qu'elle fût, de porter sur ses « vêtements, à dater du 7 février prochain, aucune dentelle tant « de soie que filet blanc, ensemble passement clinquant d'or, ni « d'argent fin ou faux », eût cependant plus de succès, mais trop générale, atteignit aussi les dentelles de France. La fabrique du Puy s'arrêta, et la misère envahit la contrée. C'est alors que le jésuite François-Régis du Puy, releva le courage abattu des malheureuses ouvrières, leur prédit le prochain rétablissement de la fabrique, et s'employa si bien, qu'il obtint la révocation de l'ordonnance.

Et les dépenses en vêtements superflus, recommencèrent à n'être

Digitized by Google

plus réglées. De ce fait, d'autres édits somptuaires devaient suivre, mais ils n'eurent pas plus d'effet que les premiers. Et celui qui parut en 1660 la dernière année de Mazarin, promulgué à la veille du mariage du jeune roi, n'empêcha nullement chacun, pour fêter la venue de la jeune épouse, d'étaler sur soi, tout ce qu'il avait de galons, de guipures et de fines dentelles.

Les belles dames qui se réunissaient à l'hôtel de Rambouillet, trouvèrent dans cet édit, le sujet d'une satire en vers intitulée « la révolte des passements », satire qui restera une pièce précieuse pour nous, faisant l'énoncé de toutes les dentelles de cette époque, et marquant le caractère particulier de chacune d'elles.

Et Molière y trouva le moyen d'égayer le public dans son « Ecole des Maris ».

Oh! trois et quatre fois béni soit cet édit,
Par qui des vêtements, le luxe est interdit!
Les peines des maris ne seront plus si grandes
Et les femmes auront un frein à leurs demandes.
Oh! que je sais au roi bon gré de ces décris,
Et que pour le repos de ces mêmes maris,
Je voudrais bien qu'on fît de la coquetterie
Comme de la guipure et de la broderie.

Les choses en étaient là, quand Colbert le compagnon de travail que s'était donné Mazarin qui s'y connaissait en hommes, devait recueillir les fruits de sa probité politique et de sa tenacité, par la phrase restée célèbre du cardinal mourant : « Sire, je vous dois tout, mais je m'acquitte envers votre Majesté en lui donnant Colbert ».

L'homme qui devait montrer une véritable férocité dans le bien, venait d'être nommé Ministre. Jamais legs d'un mourant ne fut plus précieux que celui du cardinal.

Colbert arrivé au pouvoir, était prêt à toutes choses et sur toutes choses. Après avoir exécuté un programme financier hardi, persuadé que les finances sont les premières assises d'un grand état, il créa l'Industrie française. Sachant que le luxe dédaignant les lois et les règlements, finissait toujours par trouver des défenseurs, à l'encontre des ordonnances qui avaient voulu interdire la manie des dentelles, il songea à en tirer parti pour le bien du royaume. Il voulut doter la France des industries, pour lesquelles

Digitized by Google

elle était tributaire de l'étranger, enrayer ses importations et étendre le cercle de ses exportations.

Le 12 août 1665, paraissait une première déclaration, « portant « establissement dans les villes de Quesnoy, Arras, Reims, « Sedan, Château-Thierry, Loudun, Alençon, Aurillac et autres « du Royaume de la manufacture de toutes sortes d'ouvrages de « fil, tant à l'aiguille qu'au coussin, en la manière des points qui « se font à Venise, Gênes, Raguse et autres pays étrangers, qui « seront appelés « Points de France ».

Ces manufactures créées, l'on fit venir de Venise et des Flandres, des maîtresses habiles, pour apprendre aux filles de France, le secret de la fabrication étrangère, alors à l'apogée de sa gloire malgré l'ordonnance du sénat de Venise, d'une rigueur extrême prescrivant : « que si quelque ouvrier ou artiste, trans- « porte son art en pays étranger, il lui sera envoyé ordre de « revenir. S'il n'obéit pas, on mettra en prison ceux qui lui « appartiennent de plus près; s'il s'obstine à vouloir demeurer à « l'étranger, on cherchera quelque émissaire pour le tuer, et « seulement après sa mort, ses parents seront remis en liberté ».

Les parents qui se refusèrent à envoyer leurs enfants aux dites manufactures furent frappés d'une amende, mais par contre les pères de trois enfants fréquentant ces écoles d'apprentissage, furent exemptés de la taille. Les ouvrières les plus assidues reçurent des gratifications et les directrices s'acquittant bien de leurs fonctions furent comblées d'honneurs et de pensions.

Quand les premiers spécimens du travail des manufactures furent apportés à Paris, Colbert sut inspirer au roi le désir de voir ces dentelles. On les arrangea artistement dans un des salons du Palais, sur une tenture de damas cramoisi, et le roi, suivi de toute sa cour, vint voir ces produits. Il en fut enchanté et leur donna le nom de : « Poincts de France ».

L'exposition avait donné son plein effet. Le point de France fut prescrit par l'étiquette de la Cour.

Il ne s'agissait plus maintenant de voir la fabrication française rivaliser avec la fabrication étrangère : il fallait lui donner un caractère artistique bien français, qui devait la rendre supérieure et lui faire avoir les préférences.

Colbert chargea les plus grands artistes du temps : Lebrun,

Digitized by Google

Bérain, Bailly, Bonnemer de créer des modèles et des dessins nouveaux, avec l'intention de les faire adopter par toutes les ouvrières. Prévoyant qu'il aurait à lutter avec l'esprit routinier des centres dentelliers, toujours en retard pour améliorer et perfectionner leur fabrication, rajeunir leurs modèles et suivre la mode; sans souci des cris d'atteinte à la liberté du travail qu'il allait peut-être susciter, il défendit de « travailler à tout autre point que le point de France » et ordonna de ne travailler » que sur les modèles et dessins émanant des manufactures ».

Et pour favoriser la vente des dentelles françaises, plusieurs déclarations à partir du 12 octobre 1666 interdirent expressément de « trafiquer des dits points de fil, de Venise, Gênes qu'autres « pays étrangers, et d'en vendre et débiter dans le royaume, à « peine de confiscation des marchandises, trois mille livres « d'amende pour la première fois, et d'autres procédés contre les « contrevenants ».

La perturbation fut générale dans les centres dentelliers, mais la volonté de Colbert ayant compris que la dentelle ne pouvait vivre que si elle restait article de luxe, suivant les caprices de la mode, finit par triompher de toutes les oppositions.

Sous le crayon de nos artistes, le dessin devenu coquet, gracieux, fit élever les produits à la hauteur d'objets d'art, et permit à la galanterie du roi, en faisant dans son château de Marly, à toutes les dames qu'il avait invitées, la surprise fort agréable de trouver chacune dans son appartement une toilette complète en point de France, de consacrer définitivement la réputation du point de France, qui devint universelle en Europe.

La France, sous le génie de Colbert, avec ses écoles d'apprentissage, ses artistes dessinateurs, la propriété industrielle française, l'étiquette royale, l'exposition des dentelles dans un des salons du Palais, la faveur des Seigneurs et des grandes dames de la cour, était devenue le centre de tout ce qui relève du goût, et avait vu sa dentelle conquérir le sceptre de la mode. Et l'Intendant Favier Duboulay pût écrire à Louis XIV : « La dentelle est une bénédiction et une manne du ciel qui s'est répandue dans tout ce pays dans lequel les enfants même de sept ans trouvent le moyen de gagner leur vie, et les autres de nourrir leur père et mère et de faire entièrement subsister leur famille. Mais ce qui est consi-

Digitized by Google

dérable, c'est que dans beaucoup de paroisses, la taille ne se paye que par ce moyen parce qu'aussitôt que l'ouvrage est fait, les ouvrières en trouvent le débit et sont payées ».

Après la disgrâce de Colbert, royal remerciement d'un monarque à son illustre ministre véritable homme de bien, les guerres qui marquèrent la fin du règne de Louis XIV, la Révocation de l'Edit de Nantes, portèrent un coup terrible à l'industrie de la dentelle.

Le Velay en souffrit plus que tout autre pays, les meilleurs fabricants s'étant expatriés, et il en souffrit d'autant plus qu'il avait conservé la fabrication des dentelles fortes et corsées et hésitait à suivre le courant de la mode qui s'était porté sur les dentelles plus légères.

La misère une seconde fois envahit nos contrées.

Un procès-verbal de l'an 1710, nous apprend que « le quator-« zième jour de janvier, les trois commis du pays du Velay tenaient « séance dans l'hôtel de Polignac. Le sieur Jerphanion, syndic, « expose que ce qui contribue le plus à la misère dont les habitants « de ce diocèse sont accablés c'est que la manufacture des den-« telles y est entièrement tombée. Sur quoi il a été délibéré que « le sieur Jerphanion, syndic, présentera requête à M. de Bas-« ville, intendant de cette province, pour qu'il permette l'emprunt « de 20.000 livres, laquelle somme servira de fonds pour acheter « du fil et payer la façon des dentelles, par les personnes qui « seront préposées à cet effet, jusques à ce que le commerce se « soit rétabli ».

En septembre 1715, pour remédier à cette fâcheuse situation qui durait toujours, les trois Commissaires du pays réunis à Montpellier, décidèrent que le diocèse emprunterait une somme de 60.000 livres, pour être employée en achat de dentelles. Dans une supplique imprimée, qui traduisait un sentiment d'émotion générale, les syndics de la ville du Puy, offrirent aux Etats du Velay, de supporter l'intérêt de cette somme, à la condition de fournir les fils de Hollande bien assortis, et nécessaires pour la consommation de cette somme en dentelles et dont leurs magasins étaient pleins.

Cette demande n'eut pas de suite.

La crise commerciale exigeait sans doute l'achat immédiat des

Digitized by Google

dentelles, qui fut fait aux ouvrières par le sieur Jerphanien, syndic du diocèse.

Malgré cela, le malaise de la fabrique du Velay se prolongea encore. L'industrie de la dentelle ne se releva complètement et prit une réelle importance dans le Velay que le jour où les fabricants Pierre Pons, Madame Ranquet, etc., s'ingéniant à varier leurs modèles, firent « les blondes » à grands dessins d'un style pur et élégant.

Et l'on vit bientôt vendre sur la seule place de Marseille, pour plus de 350.000 livres de dentelles du Puy et d'Aurillac.

L'œuvre de Colbert ne pouvait périr, si l'on voulait suivre les grandes lignes qu'il avait tracées, et le XVIII^e^ siècle devait marquer l'apogée de la dentelle française.

Comment aurait-il pu en être autrement, à cette époque où les salons se rouvrirent plus nombreux et plus brillants que jamais?

Si quelques-uns comme l'hôtel Sully, le salon de la Maréchale d'Anville, celui de la duchesse d'Aiguillon, celui de la comtesse de la Marck étaient des salons réputés dévots, ouverts aux philosophes persécutés, il n'en était pas de même de tous les autres qui devaient favoriser le luxe et partant les dentelles d'une façon inouïe.

Madame de Ségur qui, malgré ses cheveux blancs, se plaisait parmi les jeunes, avait besoin de colifichets en dentelle, pour paraître aussi jeune que ses invités, et faire les honneurs de son salon.

Madame de Mazarin, Madame la princesse de Bouillon, par leurs fêtes splendides sans cesse renouvelées, obligeaient leurs intimes à une véritable débauche de costumes et de dentelles. Madame de Gramont avait besoin de dentelles pour paraître plus belle et essayer de supplanter Madame du Barry.

Madame de Boufflers en avait besoin pour conserver l'amour du prince de Conti.

Et la comtesse d'Egmont la jeune, née Richelieu voulait que l'on put dire d'elle « avec son petit chapeau de paille aux bords « relevés, ses rubans d'un violet pâle au cou, au corsage, aux « bras, sa robe d'un gris tendre, son grand tablier de dentelle, elle « semble une bergère d'opéra sur le chemin du petit Trianon ».

Il fallait de la dentelle dans son costume, pour ne pas être dédaigné dans le salon de Madame Dumoley.

Digitized by Google

Les habitués du salon de la comtesse de Valbelle, avaient besoin de larges manchettes en dentelle pour tricher au jeu. Et le cardinal de Rohan devait pouvoir flatter l'œil de la marquise de Marigny, en officiant à Versailles avec une aube si belle qu'on osait à peine la toucher, et à laquelle l'on attribuait la valeur de plus de 100.000 livres. Le cardinal de Rohan aurait bien dû porter cette belle aube dans sa retraite à La Chaise-Dieu. Elle n'eut pas été déplacée dans la collection de la sacristie d'une abbaye remarquable au pays de la dentelle.

Les salons où avaient régné la galanterie et le libertinage, devaient bientôt livrer passage aux clubs, où pendant quelque temps la rusticité devint une vertu. Et ces clubs ne devaient pas avoir d'autre but, que celui de nous conduire à la conquête du droit, de la justice, de l'égalité devant la loi et de toutes les libertés légitimes.

La Révolution absorbée par une guerre sans merci, fut nuisible comme toute guerre l'avait été aux questions commerciales et industrielles.

Les manufactures de Colbert sombrèrent dans la tourmente, la plupart pour ne plus se relever.

Et bien que le luxe et les plaisirs fussent revenus sous le Directoire, ce n'est qu'en 1801, date d'une exposition publique à Paris, qui permit aux fabricants de dentelle du Velay, Assézat, Rolland, François Guichard, Champanhac, Portal, de se mesurer avec les fabricants des autres grands centres dentelliers, que les belles dentelles commencent à reparaître.

Napoléon Ier ne pouvait moins faire que Louis XIV.

Il donne aux dentelles une étiquette impériale, et oblige toutes les personnes de son entourage à en porter dans leur costume. Il ressuscite le solennel cérémonial de l'ancienne monarchie, même pour la duchesse de Dantzig qui a conservé les allures, le franc parler de la vivandière, et met une sorte d'ostentation à rappeler qu'elle sort des rangs du peuple, qu'elle a été blanchisseuse avant d'être comme elle dit « grosse dame ».

Comme Louis XIV le fut dans son château de Marly. Napoléon, à son tour, veut être galant, et fait aussi sa petite distribution de dentelles aux dames de la cour. La commande d'une valeur de 30.000 francs refusée par la princesse Pauline, lui servit à cet

Digitized by Google

effet, et lui permit de s'extasier sur le goût et le talent des fabricants français. A défaut d'exposition dans un des salons du Palais, pour bien marquer la valeur de ces chefs-d'œuvre de la main féminine, la mise en scène de Madame Récamier, devait donner un même résultat.

Madame Récamier donnait un bal. Le premier consul était attendu, et de bonne heure l'élite de Paris, remplissait les salons. Mais où donc était Madame Récamier? Elle était souffrante, murmura-t-on bientôt, retenue au lit par une indisposition subite; toutefois, elle recevrait ses invités, couchée. On passe donc dans la chambre à coucher attenante à l'un des salons, et l'on put contempler la plus belle femme de France, étendue sur un lit doré, sous des rideaux du plus beau point. Le couvre-pieds était pareil, et des oreillers de batiste brodée, tombaient des flots de valenciennes. Madame Récamier elle-même, était enveloppée dans un peignoir garni de dentelle. Ce fut une ravissante exposition qui eut son lendemain.

Napoléon voulut aussi relever les manufactures qui n'existaient plus, mais tous ses essais restèrent infructueux, seuls les concours donnèrent quelques résultats.

C'est à partir de cette époque que nous voyons la fabrique du Velay, récolter tout ce qu'avaient perdu les autres centres dentelliers, et son importance devint d'autant plus grande, que jamais l'on ne porta plus de dentelles que pendant le premier Empire, où nous assistons à l'avènement du culte des dessous autrefois sacrifiés.

A l'exception des coiffures, dont l'échafaudage s'élevait chaque jour de façon à se rapprocher de plus en plus des coiffures Louis XVI, que le célèbre coiffeur Léonard avait mises à l'époque, à l'honneur, au détriment des dentelles délaissées aussi par Marie-Antoinette qui préféra les mousselines et les linons, tout dans le costume de la femme demandait de la dentelle. Le Velay avec ses dentelliers Robert-Faure, Dulac, Hedde, imita à la perfection tous les points :

Le point de France somptueux entre tous.

Le point de Venise avec sa régularité d'exécution et sa clarté du réseau.

Le point de Gramont avec sa soie noire.

Digitized by Google

Le point des Flandres chargé de riches dessins.

La dentelle de Valenciennes avec sa légèreté et son élégance.

La dentelle de Chantilly confectionnant ces fameux châles, volants, robes et voiles noirs.

La dentelle de Bruges avec ses fleurs étoilées.

Le point d'Honiton guipure blanche à reliefs brodés.

Le point de Milan aux contours opulents.

Et l'on pût même voir nos meilleures ouvrières exécuter des petits cols et manchettes de toute beauté, pouvant rivaliser avec les plus belles dentelles de Malines, Argentan ou Sedan.

Le tulle brodé qui fit son apparition à cette époque fit croire un instant que la dentelle allait perdre ce qu'elle avait gagné. Mais Théodore Falcon montait la garde. Ayant compris ce qu'était la dentelle, ce qu'elle devait être pour le pays, il mit tout en œuvre pour la maintenir aussi florissante que possible. Et après 25 ans d'efforts et de labeurs qui lui valurent toutes sortes de distinctions, qui le firent même nommer, chose très rare pour qui connaît les Anglais et leur esprit, vice-président honoraire de la Société Universelle de Londres pour l'encouragement des arts et de l'industrie, il eut la belle pensée de léguer aux générations présentes ou à naître le secret de ses succès.

« C'est en 1823, dit-il, que j'entrai en qualité de dessinateur chez M. Charles Robert-Faure au Puy. Les succès qu'obtint cette maison éveillèrent mon émulation et en 1830 j'établis une fabrique de dentelles aux environs de Craponne. Je sentis que pour obtenir de féconds résultats je devais étudier l'art de fabriquer la dentelle, comme on étudie celui de la peinture ou de l'architecture. J'explorai les cartons, les archives ainsi que les plus brillants étalages de maisons qui font autorité à Paris ; j'y trouvai des dentelles de toutes les époques et de tous les pays. Chaque année je renouvelai mon voyage et toujours je découvris des éléments nouveaux pour la transformation de ma fabrique ».

Animé du désir de maintenir et accroître le progrès, Théodore Falcon offrit à sa ville natale de faire construire une salle annexée à son Musée, où devait venir se classer tous les documents utiles à la fabrique, à commencer par ceux qu'il avait recueillis lui-même et qu'il fut heureux d'offrir. Ceci devait servir d'école pour l'inspiration des jeunes gens ayant du goût, le désir du travail et

Digitized by Google

de la réussite. Pour une fois, la ville du Puy fut bonne première pour la création d'un Musée d'art appliqué à l'Industrie. Le jugement de M Aubry était bien vrai : « C'est grâce à l'un de ces soldats infatigables de l'Industrie, Th. Falcon, qui eût la bonne idée de doter le chef-lieu de la Haute-Loire d'institutions les plus heureuses pour l'étude et le perfectionnement de ce beau travail, que la dentelle marche de progrès en progrès ».

Quand en 1851, l'on croyait que la dentelle du Puy et d'ailleurs avait atteint depuis longtemps son apogée de perfectionnement, et n'avait plus de progrès à réaliser, la robe sortie de la fabrique d'Alençon en 1859, estimée 200.000 francs, acquise par Napoléon III pour l'Impératrice, prouva que l'on était encore loin de la vérité.

Chez nous, la maison Surrel, de Craponne, qui grâce à son habile dessinateur Jules Surrel, l'élève d'André Vignal, devait pendant plus de trente ans, lancer dans la mode la plupart des nouveautés, trouvait presque, à sa formation en 1853 un genre de dentelle en fil, pour rideaux, garnitures de draps de lit, qui devait permettre les plus heureuses combinaisons. Et l'exposition qui eût lieu en 1867, en donnant à nos dentelliers le moyen de nous fournir de véritables chefs-d'œuvre, devait aussi nous montrer un spécimen inconnu jusqu'alors et qui fut fort apprécié. C'était un burnous en cachemire, offrant la variété de vives couleurs d'un châle de l'Inde; des fleurs de nuances diverses étaient juxtaposées sur un fond superbe de dentelle aux fuseaux.

Le rapport du Jury international sur cette exposition, par M. Félix Aubry, nous confirme « que la fabrique du Puy est celle qui occupe le plus de bras, 150.000 femmes et jeunes filles ; que sa production est immense ; qu'elle est active, intelligente, suivant complaisamment la mode dans ses frivolités et ses exigences ; qu'elle invente sans cesse de nouvelles combinaisons de dessins et de matières premières ; que de toutes les manufactures de dentelle, en France et à l'étranger, aucune ne provoque un commerce d'exportation aussi considérable que la manufacture du Puy ».

Ce commerce d'exportation devait sauver l'industrie de la dentelle pendant la guerre de 1870-1871.

Et quand la guerre fut terminée, les jupons garnis de dentelle depuis la ceinture jusqu'au bord inférieur, les corsages avec l'en-

Digitized by Google

colure bordée d'une ruche de dentelle double, plissée ou fronçée, de façon à former une ruche assez volumineuse, appelée fraise Valois, Médicis ou Stuart ; les manches pagodes avec sous-manches en dentelle ; la crinoline que ses adversaires ne pouvaient arriver à supprimer ; les toilettes de bal immensément longues, véritable fouillis insensé de tout ce que l'on peut rêver et garnies de cinq volants en dentelle ; les tuniques paniers en tulle bleu, bordées d'une large dentelle blanche ; les costumes de laine noir ou couleur très en faveur, tout cela obligea nos ouvrières, gagnant des salaires très intéressants à doubler, tripler leurs heures de travail, à ne plus connaître les heures de repos.

Si nos gouvernants avaient voulu établir à cette époque la journée de huit heures, ils eûssent sûrement rallumé la guerre, la guerre des épingles.

Mais la crinoline et fort heureusement pour la circulation et la santé de nos ouvrières, disparut un jour, et les costumes de laine ne furent plus en faveur.

Nos maîtres dentelliers, que les artistes peintres, toujours prêts à saisir l'idéal, nous ont représentés tels qu'ils étaient à cette époque, et tels qu'on devrait toujours les voir, accoupis sur une table, chargée de documents, une paire de lunettes sur le nez et un très long fusain à la main, tel fut représenté Jules Surrel, eurent vite trouvé la guipure pour linge de table, qui devait encore augmenter la réputation du Velay.

Après avoir pompeusement orné les salons, vaporeusement les chambres à coucher, après avoir paré délicieusement la femme, la dentelle entre à la salle à manger.

La maîtresse de maison y trouve un sujet facile de conversation, les invités plus d'appétit, et les mets, le parfum des fleurs les plus suaves de nos montagnes.

Ce fut une nouvelle corne d'abondance pour notre pays. Dans les coins les plus reculés de la montagne, la dentelle complétant les ressources du ménage, apporta le bien-être. Et pendant que les fuseaux, à la campagne, en hiver dans des chambrées, en été en plein air, babillaient sous les doigts de nos joyeuses paysannes qui, au milieu des rires et des chansons, faisaient des merveilles de grâce et de finesse ; à la ville, l'on vit de nouvelles maisons de dentelle s'ouvrir avec succès. Ce sont de vieux employés des

Digitized by Google

dentelliers renommés Seguin, Terrasse, Chevallier-Balme, Chastel-Gravier, Victor Faure, Surrel, Moiselet, Besson, Ouillon-Robert, Chomelin, Hippolyte Achard, Chalchat, Durieu-Achard, Terrasson, Roure, Pontvianne, Arnaud-Grasset, et j'en oublie, qui s'étant rendu compte que la dentelle ne pouvait vivre et prospérer que par le dessin, ont vu petit à petit, à force de labeur, leurs aptitudes s'accroître jusqu'à leur permettre de devenir eux-mêmes d'excellents fabricants, respectant les bonnes leçons qu'ils avaient reçues.

Si l'on avait toujours eu le courage, voyant le point à atteindre, de s'imposer les efforts obligatoires pour l'atteindre sûrement, la dentelle eût continué à connaître de belles destinées.

Mais un beau jour, l'on voulut être à l'honneur, sans avoir été à la peine ; l'on rêva bombance, et l'on se mit à vivre sur la gloire passée, se contentant de jouir des richesses acquises, sans vouloir s'appliquer à en augmenter la réserve. Travailler comme l'ont fait nos aïeux ? Allons donc ! Pourquoi faire ? S'instruire ? Etudier son métier ? Créer toujours du nouveau ? A quoi bon ? Par cela même que nous sommes Français ne sommes-nous pas d'une essence supérieure ? Et ne pouvons-nous réussir dans cette industrie, sans nous donner autant de mal que l'ont fait les vieilles barbes ? Si quelqu'un s'avisait de hocher la tête, et de dire à toute cette pléiade de jeunes et nouveaux fabricants venus en un jour, que leur décision les honorait, mais que ce qui avait établi la supériorité de notre industrie qui devait rester un art, c'était le dessin, que par le dégoût d'une étude constante, le dédain des principes, l'on allait à la ruine, ils invoquaient la jolousie, et l'on faisait tout simplement l'objet de leurs railleries.

Ce qu'il était facile de prévoir arriva. La lumière qu'ils croyaient posséder, ne fut plus qu'un reflet, allant s'affaiblissant, jusqu'au moment où les ténèbres se firent. Et alors l'on se mit à copier les dessins du voisin, coupant, taillant, dénaturant, sans souci du relief, sans souci de la beauté, et le découragement s'empara des anciens maîtres qui avaient conservé le culte de leur métier.

Tout ne s'arrêta pas là. Il fallait songer à une clientèle. Comme le renom, la collection à soumettre ne pouvaient la procurer aisément, ce fut une bataille de francs et de centimes qui commença au détriment de la qualité de la marchandise, au détriment des

Digitized by Google

salaires, au détriment de tout ce qui faisait de la dentelle un art.

L'on essaya même de ruser avec l'ouvrière, mais l'on ne fit que lui apprendre à en faire autant et lui modifier son excellente mentalité.

Les vieilles béates, scrupuleuses, presque indifférentes au gain, ouvrières par excellence de la Haute-Loire, esclaves de la parole donnée, qui jusqu'à ce jour, avaient conservé la fierté de la beauté et de la propreté de leur travail, suivirent le mouvement rétrograde. Et pendant que leurs jeunes élèves découragées, rejetaient le carreau, bien près de suivre l'exemple des ouvrières des Flandres et de la Normandie, et d'aller demander à toute autre industrie d'une grande ville, ce qu'elles ne pouvaient plus trouver chez elles, nos vieilles béates se mirent à ignorer la belle fabrication, et plus que tout, l'exactitude.

Et la dentelle du Velay entra dans une période de décadence, sous l'œil impuissant des maîtres du beau, au Puy, à Craponne et à Paris.

La théorie du moindre effort et celle du bon marché, devaient permettre, inciter, la mécanique à jouer son rôle Il en fut ainsi.

Allait-on voir le Velay perdre l'industrie qui lui convenait si bien et avait fait sa fortune pendant plusieurs siècles? Allait-on voir cette solide race de la Haute-Loire qui a donné à nos armées tant de bons officiers, les Saint-Vidal, les La Tour-Maubourg, les Jourda de Vaux, les Lafayette, les Boudinhon, les Fayolle, et aux carrières civiles tant d'hommes éminents, les Polignac, les Barentin de Montchal, les Lanthenas, les Richond, les Ch. Dupuy, perdre sa volonté et sa vigueur plus forte que l'obstacle? Non! nos maîtres se ressaisirent. Un éminent dentellier du Puy, M. Louis Oudin, qui vient de recevoir du Gouvernement de la République, la croix de chevalier de la Légion d'honneur, récompense bien méritée pour ses heureuses innovations et pour tous les efforts qu'il a faits et continue de faire pour le perfectionnement de la dentelle à la main, songea à grouper tous les vrais dentelliers, à fonder une chambre syndicale, pour étudier les moyens de rendre à notre industrie ce qu'elle venait de perdre. La présidence en fut donnée à M. Pierre Farigoule, dont je salue la mémoire, et M. Louis Oudin fut nommé vice-président, pour plus tard, à la mort de M. Farigoule, être acclamé président.

Digitized by Google

La Chambre syndicale fondée le 5 avril 1901 se mit aussitôt au travail. Il fallait jeter les bases d'une organisation propre à relever l'industrie de la dentelle. Il fallait revenir aux conceptions de Colbert.

Un député de la Haute-Loire, M. Louis Vigouroux, qui aussitôt élu, avait compris l'importance du mandat de député au pays de la dentelle, se mit à la disposition de la Chambre syndicale, et avec un de ses collègues, M. Engerand, député du Calvados, déposa sur le bureau de la Chambre des députés, une proposition de loi sur l'apprentissage de la dentelle à la main, et la demande de l'ouverture d'un crédit de 100.000 francs, qui eût permis de faire face à toutes les dépenses que comportait la réorganisation de notre industrie : entretien des écoles d'apprentissage, fournitures de matériel, encouragements aux maîtresses dentellières, subventions aux cours de perfectionnement, allocations aux élèves méritantes.

La demande de crédit ne fut pas acceptée, mais M. Louis Vigouroux fit voter par la Chambre des députés, la loi du 5 juillet 1903, sur l'apprentissage de la dentelle à la main, que notre sénateur Charles Dupuy toujours vigilant pour ce qui intéresse sa petite patrie, fit voter également au Sénat. Soixante-treize écoles primaires ou écoles normales d'institutrices furent bientôt ouvertes à l'apprentissage de la dentelle à la main et furent suivies dans les centres de fabrication les plus importants d'une série d'institutions ayant le même but : faire revivre l'industrie.

La loi du 5 juillet 1903 par son article 2, ouvrait aussi la porte à l'organisation de cours de dessin de dentelle, et ce fut au Puy que cet article reçut vraiment une application conforme aux intentions du législateur. Une section de dentelles fut annexée en 1904 à l'École pratique de commerce et d'industrie du Puy, sous le patronage, la surveillance, et l'inspiration de la Chambre syndicale. Et M. Bouquet, conseiller d'État, directeur de l'Enseignement technique au ministère du Commerce et de l'Industrie, ayant parfaitement compris que le problème à résoudre reposait avant tout sur le perfectionnement du dessin, envoya à l'école pratique du Puy, un véritable artiste M. Joannès Chaleyé.

Les résultats ne se firent pas attendre, et la dentelle ayant retrouvé son art et sa beauté première, permit à nos vieux den-

Digitized by Google

telliers de Paris, les Lescure, Marescot, Lefèbure, Thiébaut, Figuès, Breton, Blanchet, Béraud, etc., de revenir à leurs amours, et à de jeunes dentelliers les Leufroi, Bathé, Bauer, Eymard, Audebert, etc., de bâtir sur de bonnes assises de nouvelles maisons de dentelle, qui avec la blouse, la robe blanche ou de couleur, ramenèrent pendant plusieurs années le goût du beau et le bien être dans nos régions.

Les robes tout en dentelles gardèrent leur privilège de haute élégance. L'Angleterre s'adressa à nous pour un manteau de reine entièrement confectionné en guipure soie noire, rehaussée de broderie en forme de bigoudis.

Enfin toutes les combinaisons en dentelle, furent essayées à cette époque pour la robe ou la blouse. Soie blanche, soie noire, soie artificielle, fil, crin, ficelle, or ou argent servirent tour à tour, à faire de grandes laizes ou de larges volants. L'on fit même d'heureux mélanges de dentelle, broderie ou filet, dont s'empara l'ameublement qui, à son tour, fit des merveilles.

La Chambre syndicale de dentelle du Puy et notre député dentellier, heureux de voir le succès couronner leurs premiers efforts, voulurent compléter leur œuvre.

M. Louis Vigouroux et son collègue, M. Fernand Engerand, fondèrent à Paris le Comité de « La Dentelle de France » avec la comtesse de Béarn, aujourd'hui comtesse de Béhague, la marquise de Ganay, M^me^ Waldeck Rousseau, la princesse de Poix, M^me^ Francheterre, M^me^ Louis Vigouroux, M^me^ Alexandre Millerand, M^me^ Gaston Menier, etc.

De nombreuses réunions eurent lieu à l'hôtel de la comtesse de Béarn où la dentelle fut mise très à l'honneur.

L'on organisa des conférences, et M. Louis Vigouroux lui-même, inaugura d'une façon magistrale, la série de conférences sur la « Dentelle à la main et l'Enseignement technique » à l'hôtel des Sociétés savantes, à Paris.

Ces dames, sous le plus complet anonymat, distribuèrent plus de 100,000 francs à des concours et à des œuvres diverses. Le journal de *La dentelle et la broderie* créé à cette époque par M^me^ Laurence de Laprade, pour compléter l'œuvre de patronage si bien commencée, nous donne quelques détails sur le premier concours organisé par « La Dentelle de France » : ce concours

Digitized by Google

a provoqué de sérieux efforts pour secouer la routine chez ceux qui fabriquaient toujours les mêmes genres et presque les mêmes dessins. Il a incité à regarder par dessus les frontières, à y puiser des procédés pouvant donner à la production française la souplesse qu'elle avait perdue, la souplesse nécessaire à une industrie tenue à suivre la mode dans tous ses caprices Le Comité de « La Dentelle de France », a bien choisi son heure pour ce genre de recherches et d'encouragement. La Haute-Loire remporte les trois premiers prix. La Haute-Loire triomphe avec M. Chaleyé l'artiste dessinateur de l'École pratique du Puy, M. Louis Oudin, fabricant au Puy et un fabricant de Craponne-sur Arzon « dont vous me permettrez de taire aujourd'hui ici le nom ».

Pendant que MM. Vigouroux et Engerand constituaient à Paris le Comité de « La Dentelle de France » un membre de la Chambre syndicale du Puy, M. Pierre Farigoule mûrissait un projet qu'il avait conçu : fonder une société « La Prévoyante dentellière », sous les auspices de la Chambre syndicale, dans un but humanitaire, pour assurer à ses sociétaires qui lui auront donné leur concours pendant vingt ans, les premières nécessités de la vie ».

La Société fut fondée, mais ses membres donnant des cotisations trop faibles, pour alimenter plus rapidement la caisse de la « Prévoyante dentellière », l'on songea à une loterie. Des difficultés devaient surgir pour obtenir l'autorisation de cette loterie. Pour applanir ces difficultés, l'on fonda le 6 juin 1905, une nouvelle société « La Dentelle au foyer » avec un but mieux défini.

Encourager et perfectionner l'art de la dentelle.

Venir en aide au personnel employé à la fabrication des dentelles à la main et passementeries, lui donner un appui moral et matériel.

Enrayer la dépopulation des campagnes.

Accorder des primes et des encouragements aux dessinateurs, aux ouvrières, aux institutions créées pour améliorer leur éducation artistique.

Distribuer éventuellement des secours aux ouvrières, dessinateurs ou employés malades.

Prêter son concours à toutes les œuvres charitables ou de prévoyance qui concerneront le personnel employé à la fabrication des dentelles.

Digitized by Google

Cette société aurait son siège à l'Hôtel-de-Ville et sa durée serait illimitée.

Tout ceci devait suffire pour permettre aux nombreuses démarches de M. Louis Vigouroux auprès de M. le Ministre de l'Intérieur, d'aboutir et faire autoriser la loterie, qui devait donner à la « Dentelle au Foyer » les fonds nécessaires pour le but qu'elle s'était proposé, et plus tard, lui faire laisser la mairie aux choses municipales, et avoir elle-même son siège bien à elle, et une école spéciale d'apprentissage au même endroit, parfaitement installée et dirigée.

Tous ces moyens employés pour la conservation de notre industrie promettaient d'être très efficaces, ceci non seulement consacré par ce que nous savons nous-mêmes, mais aussi par le rapport sur l'exposition de Londres en 1908 de M. Charles Thiebaut aujourd'hui conseiller du commerce extérieur, président de la chambre syndicale des dentelles et broderies à Paris, un autre fervent de la belle dentelle.

« Ce qui fait le plus de plaisir à constater, nous dit-il, c'est que tant de sacrifices consentis ne l'ont pas été en vain, et qu'ils ont abouti à sauver bien des campagnes de la misère. Nous devons trouver là une raison de plus pour nous livrer sans relâche au travail, et ne rien négliger pour conserver le rang envié que nous occupons dans l'industrie dentellière ».

Notre député dentellier, M. Louis Vigouroux, avait encore quelque chose de capital à faire. Ayant compris que Madame Laurence de Laprade avait raison quand elle écrivait qu'il : « est nécessaire que les nouveautés, au point de vue technique, soient mieux protégées, que l'on devrait mettre dans l'impossibilité d'exercer leur funeste manie les copieurs qui ne font jamais d'échantillonnage, et peuvent, n'ayant aucun frais, reproduire à meilleur compte les articles que leur confient en ordres importants des acheteurs peu scrupuleux, qui les ont pris dans ce but en petites quantités à ceux qui les ont créés », M. Louis Vigouroux s'apprêtait à faire voter une loi sur la propriété industrielle.

Mais le dévouement est bien souvent payé d'ingratitude. La dentelle devait perdre son puissant soutien. De ce fait, le comité de patronage de Paris se désagrège petit à petit, et la dentelle moins à l'honneur recommence à souffrir d'un léger malaise. La Suisse,

Digitized by Google

la Saxe eurent bientôt le moyen d'une emprise tellement grande sur nous, que toutes les bonnes idées et les commandes de Paris leur furent données à notre détriment. Ce n'était pas tout. Nous allions avoir à supporter une invasion étrangère, moins coquette, moins délicate que celle des dentelles de Venise. Ce sont des commerçants venus l'on ne sait d'où, ignorant tout de notre industrie, qui, malgré cela, possèdant sans doute pour la vente des moyens plus favorables que les nôtres, vont faire la loi dans le pays. Ils ne s'adressent d'abord qu'à tout ce qui est commun et facile, et jettent le trouble dans la belle fabrication. Il ne fut plus possible aux véritables fabricants de faire exécuter les commandes qui leur étaient encore données par quelques dentelliers de Paris amis, voulant remédier à la crise. Nos grands couturiers, à qui il ne faut que du beau et de la main, en dentelle, ne pouvant plus compter avoir assez à temps ce dont ils avaient besoin, se virent dans l'obligation de remplacer la dentelle par des perles et de la broderie, et, toujours pour les mêmes motifs que précédemment, la belle dentelle entra en agonie.

1914 !.... Le malaise s'est accentué ! Paris est calme, Paris a perdu sa fièvre commerciale habituelle ; les affaires sont nulles ; on chuchote à demi-voix que l'orage gronde vers l'Est.

Juillet arrive ! Les événements se précipitent, le Teuton barbare nous a déclaré la guerre ! Toute l'industrie est paralysée ! Un élan de patriotisme indescriptible nous permet d'arrêter la horde de sauvages, mais l'on acquiert vite la conviction que la guerre sera longue. La raison commande de se remettre au travail, et l'on obéit à la raison.

Mais voilà que bientôt, pendant que nos soldats, à l'avant, font héroïquement leur devoir, la corruption, à l'arrière, accomplit son œuvre néfaste dans toutes les branches de l'industrie. La définition : les affaires c'est l'argent d'autrui, est revenue en honneur; l'on exploite la crédulité publique ; l'on préfère les gros bénéfices mystérieux, aux bénéfices raisonnables et limpides. La dentelle ne fut pas épargnée. Et l'on vit des gens, je me refuse à les appeler dentelliers, ils ne peuvent être des nôtres, parcourant les campagnes, donnant pour spéculer de la mauvaise matière première à des prix exorbitants, ne respectant plus la propriété industrielle, mettant la surenchère sur les carreaux, recomman-

Digitized by Google

dant aux ouvrières de ne plus veiller à la qualité, de ne penser qu'à la quantité. Et cette œuvre était d'autant plus néfaste que seules les ouvrières professionnelles, les vraies artistes du carreau, travaillaient à ce moment, les ménagères de nos campagnes et leurs filles, femmes de devoir ayant remplacé momentanément le carreau de leurs loisirs par l'aiguillon et la charrue.

Qu'allait-il advenir? Ces saboteurs de l'industrie dentellière achevaient de détruire tous les effets des heureuses organisations si péniblement édifiées qui avaient remis la dentelle à la main sur son piédestal artistique et ouvraient toutes grandes les portes du marché français à la dentelle mécanique. Il serait trop long de faire ici, en détail, l'historique pourtant très intéressant du métier à dentelle dont l'origine première est assez ancienne.

Il y a deux catégories de métiers à dentelle : les métiers genre Calais, Caudry, Plauen dérivés du métier à tulle qui vient lui-même du métier à bas, et les métiers genre Barmen et aujourd'hui Le Puy, Alvergnas et Cie, qui ne sont qu'un perfectionnement du métier à tresses de Saint-Chamond. M. Ferguson attribue la première tentative d'exécuter mécaniquement le tricot au pasteur Lee de Calverton (Nottingham) qui, méconnu en Angleterre, aurait apporté son invention à Henri IV et serait mort dans la misère, en France, après l'assassinat du roi.

D'après une notice de la Chambre de commerce de Calais (1851) la découverte du métier à bas daterait du commencement du XVIIIe siècle et serait dûe à un ouvrier de Nîmes. Ce malheureux, persécuté par les fabricants de son pays, aurait fui et emporté sa machine en Angleterre.

En 1768, un fabricant de bas anglais, Hammond, frappé du prix, élevé de la dentelle, aurait cherché à en fabriquer par un procédé semblable à celui dont il se servait pour le tricot.

A la même époque, un ouvrier français, Caillon, trouvait une machine analogue qui fut perfectionnée en 1773 par Taylor père et fils de Nottingham. Avec ces métiers, on obtenait une sorte de passementerie à grands jours pour bordure de rideaux. Crane en 1775, puis John Lindley et Heathcoath prenaient un brevet pour un tissu qui ressemblait complètement au fond de la dentelle. En 1812, deux ouvriers régleurs du métier Kendal et Morlay trouvaient le métier à chevilles droites, et de perfectionnement en

Digitized by Google

perfectionnement on arriva aux métiers Leavers, du nom de leur inventeur, presque exclusivement les seuls en usage aujourd'hui.

Jusqu'en 1823, les Anglais seuls avaient construit des métiers à tulle. Cette année là Mehaux et Liévin Delhayes, montent deux métiers pour leur patron Débout qui, malgré des offres pressantes, refuse de les vendre aux Anglais.

En 1824, apparut à Saint-Pierre la première machine circulaire. L'apparition de ce métier décida de l'avenir de la fabrication française. Tout le monde voulut devenir fabricant de tulle et de 1826 à 1838 des masses énormes de marchandises furent jetées sur le marché.

M. Feklin nous apprend que, de 1824 à 1826 notamment, « médecins, avocats, pasteurs, artisans avaient engagé leurs fonds dans les métiers à tulle ».

Mais le tulle uni était le seul produit de la fabrication. Vers 1830, on trouva moyen en Angleterre de faire dans le tulle une petite mouche appelée point d'esprit. Ce procédé fut bientôt importé en France. En 1836, on appliqua le jacquard aux métiers (1^er^ brevet pris en France le 28 décembre 1836 par Haid et Draper; le 2^e^ en 1839 par Wright).

En 1841, MM. Hooton et Deverelle prirent un brevet pour les Leavers jacquadés, qui sont encore aujourd'hui les plus employés à Nottingham, Calais, Saint-Pierre, Caudry et Lyon. C'est ainsi que l'on obtint du Chantilly et autres genres sous forme de laizes, fichus, mantilles, etc.

Dans le tulle, dans la dentelle de Caudry, de Calais, il y a chaîne et trame : des fils tordus forment la chaîne, et entre eux passent dans une direction perpendiculaire ou oblique les fils formant la trame.

Dans la dentelle au fuseau, dans notre dentelle, il n'y a ni chaîne, ni trame, tous les fils jouent le même rôle. L'ouvrière les entrelace sur le carreau en suivant le modèle du carton ou elle les fixe par des épingles ; elle les tord, les boucle, les tresse, les serre, les conduit en lignes droites, courbes, brisées, les ramène même en arrière suivant la fantaisie gracieuse du dessin. Il s'agit là de tresse plutôt que de tissu, aussi est-ce du métier à tresses inventé à Saint-Chamond à la fin du XVIII^e^ siècle que Malhère a tiré au XIX^e^ siècle son métier à dentelle.

Digitized by Google

Je dois signaler aussi qu'un dentellier ponot M. Chevalier, domicilié rue Saulnerie-Vieille, avait inventé plusieurs métiers à dentelle et que les spécimens de cette fabrication furent détruits par la foule au cours d'une insurrection populaire en 1848.

Mais comme il arrive trop souvent c'est l'étranger, en la matière l'Allemand, qui a tiré profit de l'invention française et s'est mis à fabriquer les métiers à dentelle et à tresse et en même temps la passementerie, le lacet et la dentelle elle-même.

Barmen a compté et compte toujours un grand nombre de fabricants de métiers de dentelle : Korting, Rittershaus, Quambusch, Nagel, Raising, Müller, Ostermann, Kellner, Rosendal, Groschwitz, Krenzler, etc.

C'est l'honneur de M. Alvergnas et de ses associés d'avoir enfin construit ici un métier pour supplanter les métiers allemands. Il eût mieux valu certes, pour notre beau Velay, ne jamais connaître le métier mécanique a dentelle, mais puisque il ne nous a pas été donné de pouvoir empêcher son existence, le pays de la dentelle devait-il, pouvait-il l'ignorer?

En 1912-13, un chef de rayon d'une maison de dentelle de Paris et non des moindres, se disant dans l'obligation d'avoir sur ses rayons les dentelles de luxe, la guipure du Puy, Craponne, et les dentelles mécaniques pour les petites bourses, dont les Allemands inondaient le pays, donnait régulièrement sa commande d'une valeur de 80 à 100,000 francs de dentelles mécaniques à une fabrique de Barmen.

Si avec le sourire obligatoire du vendeur, l'on accusait cet acheteur, d'être mauvais patriote, sa réponse était invariablement la même : « Je ne puis me passer aujourd'hui de dentelles mécaniques, et le mauvais patriote, c'est vous qui laissez aux Allemands cette industrie qui devrait être avant tout la vôtre. Vous savez aussi bien que moi, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, que les trois classes de citoyens, même en fraternisant, ce qui doit être, continueront d'exister, et que de ce fait, il nous faudra toujours les trois catégories de choses, même en dentelles, le luxe aujourd'hui n'étant plus pour le riche seul. Hâtez-vous donc d'avoir quelques métiers pour concurrencer l'Allemagne, pour m'empêcher d'aller en Allemagne.

Avait-il raison? Avait-il tort? Il était de notre devoir de

Digitized by Google

conserver chez nous l'or de cet acheteur et celui de beaucoup d'autres.

La dentelle à la main doit-elle redouter la concurrence de la dentelle au métier mécanique. Non ! non, si l'on est vigilant. La vulgarité, le genre plus commun, plus ordinaire de la dentelle mécanique fera valoir par opposition l'ouvrage plus artistisque, plus original, plus rare et de plus de cachet de l'habile dentellière, et par la même, réhaussera son travail, en accroitra la valeur et fera augmenter son salaire.

Il est aussi un fait économique et psychologique qui doit nous rassurer, c'est que les besoins vont augmentant à mesure que marche l'humanité, que se développe le progrès. Il y a un minimum de satisfactions au-dessous duquel l'homme ne peut descendre, mais à l'opposé, il n'y a pas de limite ; plus l'homme produit de choses, plus il en use, plus il en désire de nouvelles.

L'avenir de la dentelle à la main sera donc absolument celui que nous voudrons lui faire, si toutefois la main-d'œuvre à laquelle nous sommes tout d'abord soumis, reste ce qu'elle a toujours été, et si nous voulons nous rappeler les leçons du passé.

L'on préconise beaucoup en ce moment le retour à la terre. Nos Parlementaires, s'apprêtent, dit-on, à voter des lois devant le favoriser. Ils veulent établir une créance privilégiée au profit des enfants qui ayant vécu et travaillé à côté du chef de famille, ont contribué au développement du patrimoine ; ils veulent remédier aux inconvénients résultant des partages successoraux ; ils veulent... ils veulent beaucoup de choses. En tant que fabricants de dentelle, nous devons leur en savoir gré et souhaiter qu'ils aboutissent, car naturellement sans s'en douter, ils vont surtout favoriser notre industrie.

Pour ma part, je ne crois pas et aujourd'hui moins que jamais contrairement à ce que l'on peut dire ou penser, à l'abandon de la terre dans notre pays. Le paysan de chez nous n'est point du tout dépourvu de bons sens ; il a conservé les vertus de ses ancêtres et un amour pour le sol qui l'a vu naître, que rien ne peut détruire. Cet amour n'a fait que grandir ces derniers temps chez lui avec l'étendue de sa propriété. Le paysan de chez nous sait par lui-même et... sans l'avoir demandé à Jean-Jacques Rousseau, que l'agriculture est le métier le plus honnête, le plus utile et

Digitized by Google

par conséquent le plus noble que l'homme puisse exercer. Il sait aussi que c'est le métier où l'on peut avoir la plus complète liberté. Affranchi, il consent à supporter quelques dures fatigues pour conserver tous ses droits et ne veut pas du demi-esclavage des grandes villes.

Restant à la campagne, sa femme et ses filles, y restent aussi et ce sont nos ouvrières. J'ai dit ses filles, parce que c'est encore dans nos campagnes que mari et femme ont le plus conscience de leurs devoirs matrimoniaux et que se trouvent les grandes familles.

Nous avons donc des ouvrières, et il semble assez difficile que ces ouvrières du Velay abandonnent leur carreau.

Nos ménagères du Velay ne sont point fenêtrières, et le travail agricole n'exigeant la coopération des femmes qu'au moment de la fenaison ou la récolte des pommes de terre, et les laissant inoccupées la plupart du temps, le carreau leur est d'une grande utilité.

Le sol en maints endroits est ingrat et les bénéfices insuffisants, le carreau est obligatoire pour constituer les ressources nécessaires à la subsistance du ménage.

Presque partout dans notre département, nous sommes soumis à des périodes hivernales assez dûres, empêchant tous travaux des champs, le carreau alors devient intéressant, il permet à la femme de céder joyeusement au mari désœuvré ses fonctions d'intérieur, sachant que l'oisiveté est la mère de tous les vices, et voulant que son mari ne perde aucune des belles qualités qui l'ont fait apprécier, reste toujours le travailleur aimé. Si donc, nous ne devons avoir aucune crainte au sujet de la main-d'œuvre, nous ne devons pas en avoir davantage au sujet de son habileté.

La « Dentelle au Foyer », d'hôpital, pendant toute cette période troublée, est redevenue « Dentelle au Foyer ».

Sous l'habile direction de son président, M. Louis Oudin, de ses vice-présidents, MM. Bérard et Audiard, de son maître technicien, M. Raybaud, elle a ouvert de nouveau ses portes aux jeunes élèves soucieuses de devenir des ouvrières habiles, et plus tard des maîtresses expertes pour les plus jeunes amies du village.

« Toute jeune fille, m'ont dit MM. Boisson et Magne, deux autres membres actifs de la « Dentelle au Foyer », âgée de 15 ans au moins et de 35 ans au plus, mais peu experte, peut être admise

Digitized by Google

sur simple demande adressée au président de la « Dentelle au Foyer », accompagnée de l'extrait de naissance et d'un certificat de bonne conduite délivré par le maire de la commune.

La durée des cours est de deux mois ; les élèves sont instruites, nourries, logées, blanchies, chauffées, éclairées, gratuitement.

Le programme de l'école établi, sur les données expérimentales des dentelliers eux-mêmes, embrasse tout ce que le passé nous a légué, et fait une large place aux créations nouvelles. Un concours annuel doté de nombreuses primes en espèces, a lieu entre toutes les élèves de la même année scolaire.

Et fréquemment des conférences d'hygiène et d'économie ménagère sont faites aux élèves par des conférenciers dévoués.

Tout ceci est très bien, et serait encore mieux si toutes les communes de notre département, votaient chaque année une toute petite subvention pour permettre à la « Dentelle au Foyer » d'avoir quelques élèves de plus. N'est-ce pas l'œuvre départementale par excellence dont dépend notre prospérité? La « Dentelle au Foyer » jouant son rôle au mieux pour la jeune fille, l'école d'apprentissage pour former de bons dessinateurs doit aussi jouer le sien.

L'école d'apprentissage est toujours ouverte avec un excellent directeur M. Schoonheere, et notre artiste M. Joannès Chaleyé, dont l'éloge n'est plus à faire, est toujours à son poste. Mais lui apporte-t-on tout l'intérêt que l'on devrait?

La Chambre syndicale des fabricants de dentelles et passementeries de la Haute-Loire : Président, M. Louis Oudin ; vice-président, M. Raybaud; trésorier, M. Bérard ; secrétaire, M. Gouteyron, en rapports constants avec la Chambre syndicale des dentelles et broderies de Paris : Président, M. Ch. Thiébaut ; vice-président, MM. Anglard, A. Biais, Pagny, secrétaires : M. Roubaudi, Sasso, trésorier, M. Drault, vient aussi de montrer qu'elle entendait toujours continuer sa belle œuvre, en créant une section à Craponne ce centre dentellier si important, si réputé : Président, M. G. Bernard ; vice-président, M. A. Maisonneuve; trésorier, M. Trioulaire; secrétaire, M. Saigne.

La Chambre syndicale du Puy a voulu ainsi affirmer son désir de voir enfin l'union la plus étroite se faire entre tous les dentelliers de la Haute-Loire pour la prospérité de notre industrie.

Digitized by Google

Nous avons vu en parcourant le passé de la dentelle, que chaque grande période de la dentelle correspondait à une grande période artistique, et que sa dentelle était délaissée quand elle abandonnait les règles de l'art le plus pur. Si donc nous voulons que notre industrie connaisse encore de beaux jours, nous devons revenir au beau, nous devons innover et toujours innover. Nous devons nous rappeler que la véritable dentelle à la main est avant tout un article de luxe, que la mécanique n'égalera jamais si nous le voulons. Nous devons nous rappeler que la mode et la toilette ne chôment pas, mais que c'est à nous de forcer la mode et la toilette à employer la dentelle, qui seule peut leur donner l'élégance qu'elles recherchent.

Voudrions-nous oublier que le monde entier est tributaire du goût français et de l'imagination des Françaises? Non! tant que la race artiste existera, tant que le Velay produira de la belle dentelle, c'est à lui que l'on demandera ce qui est gracieux. L'on ne saurait nous enlever notre apanage même à coups de traités (l'on ne parle que de traités actuellement), mais il importe d'en tirer tout ce qu'il peut donner. Si nous voulons faire des efforts en vue de cette lutte industrielle qu'il nous faut soutenir pour remonter sur notre piédestal, nous sommes encore capables de produire des perfectionnements, des créations nouvelles et plus d'un véritable chef-d'œuvre qui forceront l'attention, et nous rendront malgré les étrangers, malgré les saboteurs, pour ce travail d'une valeur inestimable, les mains dont nous aurons besoin.

Il nous reste cependant un point noir à élucider.

La propriété industrielle existera-t-elle?

Hélas! je ne puis guère encore répondre d'une façon satisfaisante. Je sais bien que MM. Oudin et Bérard furent délégués plusieurs fois pour assister à des congrès où l'on devait s'occuper de la propriété industrielle; mais à leur très grande stupéfaction, l'on y parla, parait-il, de toutes autres choses et surtout du banquet qui devait suivre.

Je sais bien que M. Louis Oudin, en juillet 1909 et en mars 1914, s'est occupé activement à nouveau de la question, a été le promoteur de certaines lois pour la protection de la propriété industrielle; mais ces lois ont-elles été votées comme il le désirait? Lui ont-elles réellement donné satisfaction? Etaient-elles suffi-

Digitized by Google

santes pour mettre complètement à l'abri le travail de l'artiste, chose essentielle pour la réussite et la conservation de notre industrie ?

Je ne le crois pas et nous devons accepter avec joie les propositions faites par notre député, sous-secrétaire d'Etat, M. Laurent Eynac, de reprendre un à un, tous les articles de ces lois, pour voir s'il est possible de leur apporter des modifications en faveur de notre industrie. Nous lui demanderons en même temps d'avoir l'œil, et le bon, braqué sur les frontières s'il veut mériter d'être appelé comme son prédécesseur le député dentellier.

Que nous reste-t-il maintenant à imiter du programme de Colbert, pour rendre à la dentelle le sceptre de la mode ? La manufacture ? — Nous l'avons. Les artistes dessinateurs ? — Nous les avons. La propriété industrielle ? — Il faut que nous l'ayons, nous l'aurons. — L'exposition dans un salon des plus belles dentelles de nos collections ? — C'est acquis. L'étiquette royale ou impériale ? Non ! la dentelle s'est démocratisée comme le pays. Ce que nous voulons, Mesdames, c'est quelque chose de bien supérieur, c'est l'étiquette de votre bon goût et votre patronage. Nous connaissons, par de nombreux exemples, la puissance de la femme quand elle veut patronner sérieusement quelque chose. Après la guerre de 1870-71, une femme fit un beau rêve : « Réparer parmi les désastres de la patrie ceux qui étaient réparables, rendre un toit à ceux qui n'avaient plus d'abri, un foyer à ceux qui étaient tristement assis aux foyers étrangers, égaler par un universel élan de charité, de solidarité, de fraternité le secours à l'infortune. Et ce rêve une fois conçu, cette belle âme voulut le transporter tout entier, vivant, agissant, infatigable, sublime dans le domaine de la réalité ».

C'était une femme qui avait fait ce beau rêve, c'était aux femmes qu'il appartenait de le réaliser. L'on appela cette œuvre « le sou des Chaumières » et un comité de dames patronesses fut fondé.

Madame Thiers en fut nommée présidente, et l'on put voir autour d'elle Mesdames Beulé, Bourbaki, Cochin, Firmin Didot, la comtesse de Montesquiou, la baronne Séguier, Mesdames Casimir Périer, Léon Say, de Villeneuve-Bargemont, Dufaure, Lambrecht, André Walther, Mademoiselle Dosne.

Digitized by Google

Un appel fut lancé : « Allons, femmes de France, prouvez que l'on nous calomnie quand on nous accuse d'être dégénérées, prouvez qu'en dépit des injures dont notre pays est l'objet de la part de tout être dépourvu de mémoire et de générosité, la générosité est et restera un mot essentiellement français jamais invoqué, jamais prononcé en vain. Nous savons bien que les charges sont lourdes, que beaucoup parmi nous sont ruinées, que d'autres bien nombreuses pleurent leurs chers morts, n'importe, donnez ».

Et l'on donna, et des chaumières, des fermes, des maisons furent édifiées avec le « sou des Chaumières » et nous venions de connaître d'une façon éclatante la puissance d'un comité de femmes de France.

Nous avons vu depuis d'autres comités se former pour différentes œuvres qui ont eu autant de réussite, et 1914 nous a révélé chez la femme des trésors de cœur incomparables, et une puissance d'action encore plus grande.

Mesdames, je m'adresse à vous pour le relèvement de notre industrie du Velay. Nous sommes ici, peut-être plus qu'autre part, étroitement solidaires les uns des autres et notre bien-être particulier, notre prospérité personnelle, ne peuvent se maintenir en demeurant isolés du bien-être et de la prospérité de nos compatriotes. C'est une œuvre de haute morale pour nos campagnes. Nous devons favoriser la conservation des sentiments si purs de nos montagnes. Nous devons encourager ces longues veillées d'hiver, où hommes et femmes réunis en une même assemblée symbolisant le travail dans la gaieté, les uns et les autres terminent une journée bien remplie, les femmes en faisant encore et toujours, valser leurs fuseaux, les hommes en chantant le chœur des *Esclots*.

Et d'ailleurs, Mesdames, n'avez-vous pas, vous-mêmes un intérêt plus immédiat à avoir toujours à votre disposition de belles guipures? Pourriez-vous concevoir le berceau de votre bébé sans l'entourer de dentelles qui vous le feront trouver plus mignon, plus joli et lui seront un jouet pour occuper sans danger ses petits doigts? Et sa robe de baptême? le tablier de la nourrice? Voudriez-vous tout cela sans dentelle?

Et quand votre petite fille aura grandi, n'égayerez-vous pas sa

Digitized by Google

toilette par des cols Colbert ou autres? et ne voudrez-vous pas mettre sur ses premières robes de bal les belles dentelles qui vous valurent vos premiers succès?

Pourriez-vous admettre que l'heureux fiancé en apportant les bijoux oubliât les dentelles? Et voudriez vous que le poète ne pût encore écrire dans ses confidences « par dessus ses cheveux noirs, tombe et flotte des deux côtés de la tête un voile de dentelles moins noires que ses cheveux; sa figure toute jeune et toute naïve, brille seule au milieu de ces couleurs sombres. »

Ne devez-vous pas avant tout, Mesdames, garder l'affection du mari qui vous adore, et aujourd'hui vous est-il possible d'arriver à ce but sans l'élégance qui lui fera honneur, et que seule peut vous donner la belle dentelle?

Je ne veux certes pas me poser en moraliste, ni pour les uns ni pour les autres, mais n'ai-je pas quand même un peu raison? Ne croyez-vous pas que si votre salon, qui doit jouer un si grand rôle avait de grands rideaux en dentelle, tamisant la lumière, la dentellant même, vous ne trouveriez pas plus d'intimité dans cette demi-obscurité.

Mesdames, il faut que vous favorisiez la mode du grand rideau. Je sais bien, l'on vous a dit, il y a déjà fort longtemps que l'hygiène vous commande de ne mettre a vos fenêtres que de tout petits stores, de tout petits mystères, de laisser le soleil pénétrer chez vous pour tout détériorer. Mais n'avez-vous donc pas compris que le médecin qui rédigea cette ordonnance pour le monde entier, n'était qu'un dentellier qui voulut à cette époque maintenir l'industrie de la dentelle un peu chancelante, et qu'il venait d'innover? Et n'avez-vous pas compris depuis que l'hygiène consiste surtout en de longues et bonnes promenades au grand air, et à trouver en rentrant chez soi un appartement très confortable et vous mettant à l'abri des regards indiscrets? Je ne vous ferai pas un seul instant l'injure de croire le contraire. Non! Je sais que vous n'ignorez pas que si les dépenses extravagantes ruinent les familles et mettent en péril les nations, la parcimonie exagérée appauvrit l'Industrie. qui seule peut fournir les principaux revenus de l'Etat.

Je sais qu'en l'absence d'un nouveau Colbert, vous êtes tout à fait acquises à l'Industrie de votre pays; que vous voulez faire

Digitized by Google

renaître et pour longtemps le travail dans tous les ateliers ; que vous voudrez qu'un Comité de patronage de la dentelle du Velay, à l'exemple de celui qu'avait fondé et avec succès notre ancien député M. Louis Vigouroux, se forme ici et à Paris où vous attendent des collaboratrices dévouées, sous la présidence d'une femme toute puissante aujourd'hui et qui ne saurait renier son passé de protectrice de la dentelle, Madame Alexandre Millerand.

L'avenir de la dentelle est là.

VICTOR THEVENON.

Digitized by Google

LÉON GIRON

(1839-1914)

(*Suite et fin*)

ESSAI DE RÉPERTOIRE DE L'ŒUVRE DE LÉON GIRON

I. — PEINTURE. FUSAIN. MINE DE PLOMB.

A. Œuvres originales.

Paysages.

Vue du Puy au clair de lune, l'hiver sous la neige.
Propriété de Mme Félix Boudignon, Le Puy.
Entrée de la chapelle Saint-Michel d'Aiguilhe.
L' « escalier boîteux » de la Haute Ville.
Matinée de printemps. Bords de l'eau.
Vues de l'Allier dans le canton de Langeac.
Sous-bois à Boissier, par Malrevers.
Le Mezenc, vu de Saint-Front.
L'église de Saint-Front : sortie de la messe.
Les « potences » d'Allègre.
La Chaise-Dieu. Intérieur de l'église.
Le château de la Voûte-Polignac.
Vue de Mauriac (Cantal).
Vue de Saint-Georges-les-Bains (Ardèche).

Diverses études des environs du Puy : Ceyssac, Polignac, la Voûte-sur-Loire, Malrevers, Fay-le-Froid, etc.

Digitized by Google

Portraits. — Études de genre, etc.

Portrait de Mgr Le Breton, évêque du Puy.
Portrait de Mgr Guillois, évêque du Puy.
Portrait de M. le général Beaugier.
Portrait d'Anne-Marie Buffet, d'Espaly.
Portraits de famille.
Le père Moulhiade, mendiant du Puy.
Collection Falcon, Le Puy.
Jean-Jean, chemineau de Malrevers.
Le mangeur d'oignons de la Voûte-sur-Loire.
Souveton « aveugle et père de famille ».
Mion, vieille fille.
Chiffonnier de Langeac.
Un buveur à Langeac.
Enfant de chœur soufflant dans son encensoir.
Jeune paysanne de Boissier en costume de fête.
Vieillard et vieille femme de Langeac.
Vieille dentellière du Puy.
Dentellière d'Espaly.
Musée Crozatier au Puy. Galerie de la Dentelle.
Un faucheur de Saint-Front.
Le petit gardeur de pourceaux à Saint-Front.
Lavandières de Malrevers.
Villageois à cheval se rendant au marché.

Natures mortes.
Fusains.
Croquis à la mine de plomb.

B. LISTE DES RELEVÉS DE PEINTURES MURALES DE LA HAUTE-LOIRE EXÉCUTÉES PAR LÉON GIRON ET DONNÉES PAR LUI EN 1895 AU MUSÉE CROZATIER DU PUY.

Cathédrale Notre-Dame du Puy.

1. *Saint-Michel. Tribune du transept nord.*
XI^e siècle.
2. *Une partie d'échecs.*
XII^e siècle.

Digitized by Google

Église Saint-Julien de Brioude.

3. *Portes et Enfer.*
4. *Maçons et architecte.*
5. *Personnages royaux.*
   XI^e siècle.

Église de Sainte-Marie-des-Chazes.

6. *Fragment d'un jugement dernier.*
   XII^e siècle.

Cathédrale Notre-Dame du Puy.

7 *La Transfiguration.*
8. *Vierge Mère.*
9. *Les Saintes Femmes au tombeau.*
   XIII^e siècle.

Abbaye de la Vaudieu.

10. *Le triomphe du Christ.*
    XIII^e siècle.

Église de Saint-Ilpize.

11. *Adoration des Mages.*
    XIII^e siècle.

Église de Chamalières-sur-Loire.

12. *Triptyque. Une Vierge entre deux anges, saint Benoît et sainte Scholastique.*
    XIV^e siècle.

Église de Léotoing.

13. *Fragment d'une Pieta.*
    XIV^e siècle.

Maison ancienne du Puy, rue de l'Ancienne Préfecture.

14. *Bestiaire divin.*
    XV^e siècle.

Église de Langeac.

15. *Panneau mozarabe. Annonciation et Nativité. Le Bon Pasteur Jésus au milieu des docteurs.*
    XV^e siècle.

Digitized by Google

Château de Saint-Romain.

16. *Apôtres et Évangélistes.*
xv^e^ siècle.

Librairie capitulaire de Notre-Dame du Puy.

17. *Les Arts libéraux.*
xv^e^ siècle.

Cathédrale Notre-Dame du Puy.

18. *Pieta, aux armes du chanoine Odin.*
xv^e^ siècle.

Église abbatiale de la Chaise-Dieu.

19. *Danse macabre.*
xv^e^ siècle.

Ancien couvent à Brioude.

20. *Annonciation.*
xv^e^ siècle.

Château de Valprivas.

21. *Résurrection* ou *Jugement dernier.*
xvi^e^ siècle.

Église de Langeac.

22. *Saint Pierre et saint Paul. Baptême du Christ. Martyre de saint Pierre. Saint Roch et saint Antoine.*
xvi^e^ siècle.

Abbaye de Pébrac.

23. *Bergerades.*
xviii^e^ siècle.

II. — ÉTUDES, NOTES ET CHRONIQUES.

A. Livres et Brochures.

Réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Séance du 18 avril 1884.
Mémoire sur les Peintures murales du département de la Haute-Loire

Digitized by Google

DU XII^e AU XV^e SIÈCLE, par Léon Giron, membre de la Société académique du Puy, chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Le Puy, Imp. J.-M. Freydier, 1884, in-8°, 20 p.

LE MUSÉE DU CLOITRE AU PUY. Le Puy, Imp. Peyriller, Rouchon et Gamon, 1909. In-16, 6 p.

LES PEINTURES MURALES DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE DU XI^e AU XVIII^e SIÈCLE. Paris, Ernest Leroux, éditeur, 1911. In-fol. 112 pages, 26 planches hors texte.

B. MÉMOIRES ET ARTICLES.

Congrès archéologique de France. LXXI^e session tenue au Puy en 1904 par la Société française d'archéologie. Compte-rendu, pp. 385-396.

Les peintures murales dans la Haute-Loire.

Notes d'art et d'archéologie. Publication mensuelle de la Société de Saint-Jean, à Paris, 8^e année, 1896. Pp. 139, 154, 175.

Le Bestiaire divin du Puy.

Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements à la Sorbonne. Paris, Plon-Nourrit, in-8°.

1884, p. 148-156.

Les peintures murales de la Haute-Loire du XV^e au XVIII^e siècle.

1885, p. 86-92.

La Danse des Morts. Peintures murales de la Haute-Loire. La Danse macabre du couvent de la Chaise-Dieu.

1886, p. 86-90.

Peintures murales du département de la Haute-Loire. Une Résurrection des Morts [à Valprivas].

1887, p. 365-371.

Peintures murales du département de la Haute-Loire des XII^e, XV^e et XVI^e siècles [*La Chambre Saint-Michel à Brioude*]. *Une Annonciation.*

1888, p. 696-701.

Porche de la basilique de Notre-Dame du Puy. Fresque du XIII^e siècle.

1889, p. 805-812.

Peintures murales de la Haute-Loire. Chapelle du château de Saint-Romain. Fresque du XV^e siècle. Pl.

1890, p. 507-516.

Peintures murales du département de la Haute-Loire. Une partie

Digitized by Google

d'échecs et le siège d'une ville [dans l'ancienne salle capitulaire de Notre-Dame du Puy], *2 pl.*

1891, p. 499-506.

Sainte-Marie-des-Chazes. Peintures murales du XII^e^ *siècle. Pl.*

1893, p. 280-286.

Le *Christ en croix*, par Xavier Sigalon [à Yssingeaux]. *Pl.*

1894, p. 716-724.

Peintures murales et panneaux peints [à Langeac (Haute-Loire)], *2 pl.*

1896, p. 296-305.

Peintures murales de l'abbaye de la Vaudieu. Fin du XII^e^ *siècle, 2 pl.*

1897, p. 546-555.

Le peintre Guy François, du Puy (XVII^e^ s.).

1898, p. 639-646.

Une Assomption de François Lemoine (1718). *Pl.*

1899, p. 213-221.

Peinture murale de l'église Saint-Julien de Brioude. Un Enfer du XII^e^ *siècle. Pl.*

1900, p. 77-82.

Peintures murales de la Haute-Loire. Le Saint Michel de Notre-Dame du Puy, peinture murale du XI^e^ *siècle, 4 pl.*

1901, p. 454-456.

Peintures murales du département de la Haute-Loire (suite) [*Les saintes Femmes au tombeau, de Notre-Dame du Puy*].

1908, p. 205-208.

Le Musée du cloître du Puy.

La Haute-Loire.

1870. — 20 décembre, Nos mobiles.

1889 — 30 juillet, Nos artistes en vacances.

1890. — 20 mai, Les peintures du Collège.

1891. — 7 décembre, L'église Sainte-Marie-des-Chazes.

1892. — 18 octobre, Les hussards de Bercheny au Puy.

1893. — 28 juillet, Réorganisation du Musée Crozatier.

1895. — 26 juin, Le Musée religieux ; 17-18, 22-23, 24-25 novembre, Un bestiaire divin ; 18 décembre, Le rocher d'Espaly.

1896. — 16 janvier, Les peintures murales ; 24 janvier, A propos des peintures murales ; 5 juin, Une *Pieta*. Découverte artistique à Léotoing

1897. — 15-16 janvier, Les peintures de la Vaudieu ; 13 octobre,

Digitized by Google

Un regret [au sujet de la vente des statues de Vaneau] ; 10 novembre, Encore les statues de Vaneau.

1898. — 14 janvier, Un tableau de Lemoine, *L'Assomption* à Saint-Julien-Chapteuil.

1899. — 10 mars, Un mot [au sujet du Syndicat du Velay].

1900. — 4 janvier, Les statues de Vaneau au Musée religieux ; 9 juin, Le badigeonnage des vieilles maisons du Puy ; 6 juillet, Le feu au Musée ; 30 août, André Besqueut.

1901. — 21-22 septembre, La question du Musée.

1902. — 22 septembre, L'Habitarelle.

1903. — 23-24 mars, La tour Saint-Mayol ; 12 avril, Les vitraux du Musée Crozatier ; 11 décembre. Une visite à Besqueut.

1905. — 11-12 septembre, La cathédrale blanchie.

1906 — 19 septembre, Le duc de Malakoff à Ceyssac.

1907. — 26 janvier et 4 avril, La bible de Theodulfe ; 12 juin, Les peintures murales d'Auzon.

1908. — 21 septembre, Le typhus de nos paysages ; 15 octobre, Un gardien de Notre-Dame.

1909. — 4 février, Le Musée du Cloître.

1910. — 29 juillet, Notes d'art.

1911. — 21 septembre, La Vierge de la Brequeuille.

1913. — 10 août, Les fontaines de Ceyssac. Souvenirs.

Écho du Velay.

1882. — 27 mai, Charles Maurin ; 31 octobre, Beaune, de Saint-Eble. Notice nécrologique.

1883. — 25 août, Charles Maurin.

1884. — 1er juillet, Charles Maurin.

1885. — 26 février, Un nouveau peintre du Puy au XIVe siècle [Pierre du Puy].

1888. — 27 octobre, Tournée artistique.

1889. — 3 août, Nos artistes en vacances.

1892. — 1er septembre, Discours aux obsèques de M. Gustave Richond.

1895. — 4 février, Le Doct. ...us. *Ponotus* ; 25 juin, Musée religieux de N.-D. du Puy ; 19 août, Musée d'art religieux. Gardiennage ; 7, 10, 14 déc., Le musée religieux. Rapport ; 17 décembre, Le rocher d'Espaly.

1896. — 14 janvier, Réponse à une note d'Ed. Gueyffier sur les peintures murales de la Haute-Loire et l'acceptation du don de M. L. G. au musée Crozatier ; 4 juin, Découverte artistique. La *Pieta* de Léotoing.

Digitized by Google

1898. — 19 juillet. Zigs-zags dans la Haute-Loire.

L'Avenir de la Haute-Loire.

1902. — 3 mars, 5 et 15 mai, Musée du Puy.

1903. — 23 mars, La Tour Saint-Mayol ; 1er octobre, Discours aux obsèques de A. E. Assézat de Bouteyre ; 16 décembre, Une visite à Toulouse chez André Besqueut.

1904. — 30 juillet, Musée Crozatier ; 5 septembre, Sainte-Marie-des-Chazes en ruines ; 10, 17, 23-24 octobre, Impressions de septembre ; 26 octobre, A propos du Christ de la Cour d'Assises.

1905. — 29 avril, Les trésors des églises. Une rectification ; 26-28 juin, Musée religieux [Don Joyeux-Bergounhoux] ; 12 septembre, La cathédrale blanchie.

1906. — 15 janvier, Notre trésor local menacé [signé : Ruessium] ; 20-24 janvier, L'Inventaire des églises [signé : Ruessium] ; 16 mai, Une statue de Crozatier ; 23 août, Coup de tocsin ; 19 septembre, Le duc de Malakoff à Ceyssac (1856-1857).

1907. — 4 avril, Encore la bible de Théodulfe ; 12 juin, Peintures murales d'Auzon.

1908. — 15 octobre, Un gardien de Notre-Dame.

1909. — 1er mai, Gare à nos musées ; 21 mai, L'arbre de la Liberté à Langeac ; 31 juillet, Les Arts libéraux.

1910. — 22 et 30 mai, Note d'art [sur le *Massacre des Innocents*, de Sébastien Bourdon] ; 17 juin, Cri d'alarme. Le Christ de la Bajasse ; 31 juillet, Cathédrale ; 23 octobre, Mgr Guillois ; 28 novembre, Encore Jules Vallès.

1911. — 25 mai, L'église Saint-Laurent [signé : Un paroissien] ; 26 juin, Musée religieux ; 21 septembre, La Vierge de la Brequeuille.

1912. — 10, 29 mai et 3 juin, Jules Vallès [signé : Tout le Puy]. 12 mai, Jeanne d'Arc au Salon des Artistes français ; 4 juillet et 26 juillet, La statue de Jeanne d'Arc.

1913. — 26 octobre, Une catastrophe [à propos de la chute du plafond de l'une des salles du Musée religieux] ; 5 novembre, Aujourd'hui pour nous, demain pour vous.

Semaine religieuse du diocèse du Puy

1902. — 3 octobre, L'Habitarelle.

Velay-Revue.

I [1900], p. 536-537, André Besqueut.

Digitized by Google

PIERRE FARIGOULE

(1855-1914)

Après de longs mois de souffrances courageusement supportées, Pierre Farigoule a succombé le 29 juillet 1914 au mal qui l'étreignait.

Travailleur opiniâtre et audacieux, intelligent, esprit curieux, sans cesse en quête du progrès, Farigoule sut rendre sa vie utile et il devint par là-même le bienfaiteur de son pays en l'associant à ses initiatives généreuses et fécondes, en le faisant participer à ses entreprises industrielles et commerciales, en le dirigeant vers un meilleur avenir.

Il était originaire de Lissac où il naquit le 29 mai 1855, mais il vint de bonne heure se fixer au Puy et y créa avec l'un de ses frères une maison de dentelles dans l'administration de laquelle il appliqua ses qualités de Vellave ingénieux et tenace, génératrices de succès et de prospérité.

Guidé par les meilleures traditions et par un goût sûr, Farigoule ne tarda pas à faire de sa maison l'une des plus réputées de la place par la finesse de ses fabrications et leur cachet d'originalité.

Déjà en 1878, on signalait de lui une parure en guipure d'un très joli dessin envoyée à l'Exposition universelle. Lorsqu'il s'agit, en septembre 1883, de remettre à Waldeck-Rousseau et à Lévis Morton, ambassadeur des Etats-Unis, un souvenir artistique en dentelles de l'inauguration du monument de La Fayette, c'est à MM. Farigoule que la Chambre syndicale des Dentelles de la

Digitized by Google

Haute-Loire confia le soin de dessiner et de surveiller l'exécution d'un motif devant faire honneur à la petite patrie.

Quelques années après, à l'Exposition de 1889, on rencontrait la nouvelle firme en bonne place dans les galeries du Champ-de-Mars.

MM. P. et J. Farigoule sont de jeunes fabricants à l'esprit chercheur et inventif, écrivait Mme Julie Fertiault à *La Haute-Loire*. Constamment à la poursuite du mieux et du nouveau, ils se soumettent aux décrets de la Mode ; mais au besoin, ils innovent. Aussi désireux d'obtenir du progrès dans les matières à employer que dans les dessins de fabrication, ils ont les premiers tenté l'essai du fil de ramie pour la dentelle, idée ingénieuse qui leur a réussi au delà de toute expression.

La ramie, plante textile, sorte de grande ortie à forte tige, est originaire de l'île de Java. Depuis longtemps on la cultive en Amérique, et, depuis peu, dans nos possessions d'Algérie, où elle donne de sérieuses espérances.

C'est classe 31, vitrine de la ramie française, que MM. Farigoule ont exposé des guipures entièrement en fil de cette plante. Ces premiers essais sont magnifiques. En tous points, ils satisfairont les personnes les plus difficiles.

Dans leur vitrine particulière, même classe que la vitrine collective du Puy, ils montrent une variété de produits qui prouvent à quelle perfection une maison comme la leur peut parvenir dans les dentelles de fantaisie.

Voici d'abord un panneau de deux mètres de haut sur un mètre cinquante de large. Le sujet, un homme d'armes du XVe siècle, se détache magistralement du fond et du cadre. Ce dernier, d'un dessin Renaissance, bien conçu, est orné de parties claires composées de mailles aux fuseaux de toutes les époques. Ce beau panneau est une œuvre d'art parfaite, au double point de vue du dessin et de l'exécution.

Vient ensuite une série, en trois hauteurs, de dentelles au point de Chantilly XVIIIe siècle. La plus haute est en exécution sur le carreau. Aurait-on jamais supposé qu'on pût, avec du fil en métal, fabriquer une dentelle d'un travail si fin et si correct ?

Plus loin se voient une dentelle et un entredeux haut relief très léger à l'œil. Rien n'est plus décoratif et ne répond mieux aux exigences de la mode qui, cette année, emploie l'or à profusion, autant dans les appartements que dans les toilettes de femmes.

La Mode, cette majesté à la tyrannie de laquelle nul républicain ne songe à se soustraire, a promulgué l'usage des dentelles à longues dents

Digitized by Google

très aigues. J'ai été fort étonnée de ne trouver ce genre dans aucune exposition du Puy que celle de la maison Farigoule.

En revanche, il y en a chez elle une belle série de blanches, de noires, de noir et or, etc. On n'a que l'embarras du choix. Il faut surtout citer une garniture d'un mètre de haut et exécutée en fil blanc, soie et or. C'est du vrai style mauresque.

Quand je vous aurai encore parlé d'une dentelle or, genre Bruges moderne et d'une autre en fil d'argent, point de régence, il faudra bien m'arrêter ; car, si je disais tout ce que j'ai vu d'intéressant, je n'en finirais pas.

La réputation de la maison Farigoule est établie de longue date. Il suffit, je pense, de signaler à vos lecteurs les principales nouveautés qu'elle a exposées au Champ-de-Mars (1).

Une médaille d'or vint récompenser cette belle manifestation.

De nouvelles participations aux expositions internationales accusèrent dans la suite une préoccupation artistique aussi heureuse.

C'est ainsi que M. A. Warée, commissaire-rapporteur à l'Exposition de Chicago de 1893, mentionnait avec éloge les envois de MM. Farigoule en Amérique :

A quelques pas de la Compagnie des Indes, nous trouvons la maison P. et J. Farigoule, du Puy.

Fabricants de goût et d'initiative, MM. P. et J. Farigoule avaient déjà, en 1889, une exposition remarquée qui leur a valu une médaille d'or; celle qu'ils ont faite à Moscou en 1891 achève de les mettre en lumière. Ils nous en montrent une aujourd'hui plus intéressante encore; elle représente bien cette fabrication de la Haute-Loire, si intelligente, si malléable, qui, sans se lasser ni se décourager jamais, produit successivement toutes les dentelles de fantaisie que suggèrent les caprices de la mode. Dans cet ordre d'idées, les dentelles exposées par MM. P. et J. Farigoule sont très réussies : nous remarquons d'abord une guipure de fil à bords droits d'un joli dessin artistique, un entre-deux également en guipure de fil d'une bonne fabrication ; très heureuse aussi une guipure Louis XV, en soie crème et or, et une dentelle de fil genre Bayeux. Le volant en dentelle d'or, présenté sur le carreau de l'ouvrière avec ses fuseaux, est assez agréable d'aspect, quoique un peu lourd....

(1) *La Haute-Loire*, 17 août 1889.

Digitized by Google

Ce ne fut plus une médaille d'or, mais la croix de la Légion d'Honneur qui vint récompenser l'aîné des deux frères.

Par décret du 2 avril 1894, sur proposition du Ministre du Commerce et de l'Industrie (*Journal Officiel* du 4 avril), Pierre Farigoule recevait le ruban rouge, consécration bien rare dans les annales de la Dentelle du Puy.

La presse locale rappella à cette occasion les efforts de la maison pour soutenir à Moscou et à Chicago la réputation de la fabrique vellave. A Moscou, il n'y eut pas de prix ; à Chicago, les exposants français refusèrent, à la suite de circonstances spéciales, de se soumettre au jugement du jury américain. On mentionnait en même temps une particularité curieuse de l'histoire de la décoration.

Lorsque le député de la Haute-Loire, M. Charles Dupuy, fit lui-même valoir les droits de notre compatriote à une de ces croix si parcimonieusement distribuées et si disputées, il considéra non seulement son amitié pour le candidat et les propres mérites de celui-ci, mais il fit entrer en ligne de compte l'intérêt de notre fabrique qui seule soutient sérieusement et avec une vitalité et un courage surprenants la concurrence étrangère pour la dentelle à la main. Il discutait ces titres avec M. Krantz et comme celui-ci résistait, lui disant :

— Mais, Monsieur le Président, votre fabrique est morte!

— Raison de plus, répliqua M. Charles Dupuy, pour mettre une croix sur la tombe.

Ce mot ne suffit pas à désarmer le commissaire général défendant jalousement son lot de récompenses trop rares pour tant de mérites; mais M. Charles Dupuy le persuada pour d'autres raisons, lui soumettant ses propres observations et lui apportant son propre témoignage qui n'est pas de ceux qu'on récuse aisément.

Depuis, M. Krantz, bien qu'il ait donné sa croix à la fabrique du Puy, ne fut plus si persuadé que celle-ci allait mourir. Peut-être même ne l'avait-il jamais cru.

Le 11 avril 1894, en un banquet amical offert au légionnaire par ses collègues et compatriotes, M. Auguste Besson, président du Tribunal de Commerce, lui rendait hommage en ces termes :

Par des efforts inouis d'imagination, par des dessins sans cesse

Digitized by Google

renouvelés, par des créations d'une fantaisie toujours gracieuse et élégante, vous vous êtes créé une clientèle fidèle, heureuse de trouver chez vous tous les éléments de la haute nouveauté dont votre maison est l'incarnation suprême. C'est avec de pareils éléments que vous avez soutenu et soutenez la lutte sans désavantage contre le métier.

C'est la voie que vous nous avez tracée, c'est le chemin à suivre pour chacun de nous et, contrairement à cette désespérante et spirituelle sortie de notre député qu'à notre industrie morte il fallait une croix, je soutiens énergiquement que notre industrie n'est pas encore dans la tombe, qu'elle est encore vivace et que la croix placée sur la poitrine du lutteur intelligent et énergique a trouvé sa vraie place...

La *Haute-Loire* publiait, quelques jours plus tard, cet instantané, signé « Ambo », qui n'a jamais cessé d'être actuel et vrai :

Court, trapu, tout rond, la tête dans de larges épaules, dehors brusques.

Œil clair et à fleur de tête, teint pâle, barbe et cheveux blonds roux.

Est souvent songeur, replié sur lui-même, s'emballe cependant, paraît alors terrible, la voix a peine à sortir du gosier, mais les yeux parlent, les mains s'agitent, il frappe du pied ; revient aussi vite qu'il est parti, se tait, appuie la tête sur une main, a l'air de bouder, continue *in petto* sa démonstration, mais pour lui seul ; convaincu, il disparaît un instant et, un quart d'heure après, le nuage est dissipé.

A l'user, on est tout surpris, ce n'est plus le même homme ; l'œil devient doux, la voix affectueuse ; la poignée de mains est des plus franches.

Caractère loyal, d'une grande délicatesse, se donne sans réserve à ses amis ; sa rudesse apparente est, comme bien souvent, timidité.

Esprit observateur et avisé, a un goût exquis et le sens vrai du beau ; s'est pris de passion pour notre grande industrie : la *Dentelle*, — en a fait son unique souci.

A créé, avec son frère, une maison très importante où la meilleure part est faite à l'art pour l'art ; a fait connaître dans le monde entier, au prix de grands sacrifices, les magnifiques productions de nos habiles ouvrières, a inspiré ces merveilles de grâce, de fini, de légèreté, si remarquées aux diverses expositions ; l'intérêt de la petite patrie a été son meilleur guide.

Ferait une cure miraculeuse... si la *Dentelle* pouvait mourir.

Conseiller municipal au Puy, a su convaincre tout le monde de la nécessité d'une école professionnelle ; se préoccupe aujourd'hui de

Digitized by Google

l'installation d'un service téléphonique; verra se réaliser tous ses désirs.

C'est aux applaudissements unanimes de ses collègues que, tout récemment, après ses succès aux Expositions de Paris, de Moscou et enfin de Chicago, le ruban de chevalier de la Légion d'honneur est venu fleurir sa boutonnière.

Personnalité utile et modeste, veut à tout prix devoir sa croix à de puissantes amitiés et non pas à lui-même; se refuse à croire à son propre mérite; prenons un moyen terme et appelons-le le chevalier de la Dentelle.

Conseiller municipal du Puy depuis 1892, le « chevalier de la Dentelle », artisan de progrès comme ses prédécesseurs dans la Légion d'honneur : Théodore Falcon, Robert-Faure, se préoccupait, en effet, de reprendre quelques projets un moment ébauchés et ensuite abandonnés : la distribution de la force électrique et l'organisation d'une ligne de tramways desservant la ville et sa banlieue.

Le 2 juillet 1895, dans sa première réunion, la Chambre de Commerce du Puy était saisie du projet de l'établissement d'un tramway d'Espaly à Brives-Charensac :

Il est incontestable, dit M. Enjolvy, président, que l'établissement d'un tramway répond à un besoin; en conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer de donner un avis favorable à la construction de cette ligne. Nous devons voter aussi des remerciements à notre collègue et ami M. Farigoule qui, toujours à la tête du progrès, n'a pas reculé devant les difficultés de l'entreprise qu'il est certain de mener à bien; c'est un grand pas fait dans la voie du progrès.

Une convention passée le 4 octobre 1895 entre le maire de la ville du Puy et P. Farigoule précisait les conditions de la rétrocession de l'entreprise, et, le 14 mars 1896, un décret présidentiel déclarait d'utilité publique l'établissement du réseau entre Espaly-Saint-Marcel et Brives-Charensac. Les travaux commencèrent immédiatement.

L'inauguration de la ligne eut lieu le 18 octobre suivant sous la présidence de M. Charles Dupuy, député, ancien président du Conseil des Ministres. Au banquet qui suivit la cérémonie, M. Besson, président de la Chambre de Commerce, fit un vibrant éloge de Pierre Farigoule :

Digitized by Google

PIERRE FARIGOULE 1855-1914

Digitized by Google

Digitized by Google

Vous connaissez tous ce travailleur sans prétention et toujours sur la brèche. C'est lui, le premier, qui a déployé le drapeau de notre industrie locale dans presque toutes les parties du monde. C'est grâce à lui que Paris, Londres, Amsterdam, Moscou et Chicago, ont pu admirer et apprécier les merveilleux produits de sa maison dont il est l'âme.

Le gouvernement républicain, qui sait apprécier les hommes à leur valeur et qui sait reconnaître les services rendus, l'en a récompensé, à la suite de ses nombreuses expositions, par la plus haute et la plus enviée de nos distinctions nationales.

Chevalier de la Légion d'honneur, riche, indépendant, il aurait pu tranquillement se laisser vivre; mais son tempérament ne souffre pas le repos ni l'inaction, et dans notre intérêt nous nous garderons bien de chercher à le modifier.

Homme d'action, d'une énergie et d'une activité incroyables, c'était peut-être le seul qui put mener à bien une œuvre de cette importance.

Le succès pour lui, c'est la réalisation, coûte que coûte, de tout projet dont il comprend la nécessité en prévision de l'avenir, sans se préoccuper des déceptions toujours inhérentes aux entreprises les mieux étudiées et les mieux élucidées.

Mais, s'écrie la masse des critiques (car il y a toujours des critiques), M. Farigoule en a fait une affaire de spéculation qui peut lui rapporter beaucoup ; eh bien, cette affaire de spéculation, personne n'a eu le courage de la tenter. Et puis après, est-ce un mal de réussir dans ces conditions, et peut-on lui faire un reproche de ne pas avoir eu de concurrents? Cette œuvre est d'autant plus méritoire qu'il a osé seul l'entreprendre à une époque où le « tout pour soi » est devenu un axiome et semble s'ériger en principe, pour ne pas dire en vertu.

En construisant son tramway, M. Farigoule n'a pas eu seulement en vue le bien-être et la commodité des vignards, de faciliter les joyeuses promenades de la jeunesse ponote : sans le monopole de la Compagnie du Gaz, notre ville serait maintenant éclairée à l'électricité.

Depuis cette date, l'exploitation a cessé de fonctionner (1919) et les services que rendait le tramway sont unanimement regrettés.

Présidant le 31 juillet 1899 la distribution des prix aux élèves des Écoles industrielles du Puy, P. Farigoule disait : Les affaires commerciales et industrielles sont la grande source de la vie des nations et en faisant des hommes d'initiative et de volonté, nous ferons des hommes libres et indépendants, des citoyens dans toute l'acception du mot, pour le triomphe des idées de justice

Digitized by Google

et de solidarité. Il resta toute sa vie un agent particulièrement actif du mouvement des affaires et par là même un éducateur.

En même temps qu'à l'aide de concours éclairés et puissants il menait à bien des projets d'intérêt local, Pierre Farigoule ne négligeait pas du reste la réputation artistique de son pays.

Sa maison figura en bonne place à l'exposition de 1900 et Jean Tirebœuf soulignait dans *La Haute-Loire* ses envois à la classe 84 :

> Devant la vitrine de P. et J. Farigoule (Le Puy-Calais), installée avec goût dans le palais des fils, vêtements, etc., à gauche de l'allée centrale si l'on tourne le dos à la Seine, on a aussitôt l'impression qu'on se trouve en présence de morceaux de choix. Les guipures blanches s'étalent sur un fond bleu pâle, azuré ; à gauche sont les pièces faites à la main dans le Velay, à droite les morceaux de Calais fabriqués à la machine. Les dessins paraissent délicieux, je dirai même délicats, il y a beaucoup d'art dans l'entrecroisement de ces milliers de fils et je souhaite à toutes nos lectrices d'avoir dans leur corbeille de noces quelques mètres de guipures de MM. Farigoule. . N'oublions pas les échantillons de torchon véritable dont l'exécution est irréprochable.

Faut-il parler d'autre part des créations pratiques de P. Farigoule ? Nous nous souvenons qu'à l'exposition du Concours régional du Puy de 1903, on remarqua beaucoup le carreau Pierre Farigoule donné par son créateur à la Chambre syndicale présidée par lui depuis sa reconstitution (1899) et la machine à piquer Farigoule, régulière et à grand rendement.

En vérité, ce n'est pas se servir d'une expression banale, en disant que, au fur et à mesure qu'elle se satisfaisait l'activité inlassable de Farigoule rebondissait et que son dévouement prenait des ailes. Sans mentionner autrement ses projets à Issarlès et au Maroc, est-il besoin de rappeler la part qu'il prit à la fondation de l'École pratique de Commerce et d'Industrie du Puy et de sa section dentellière (1903), enseignement dont il devait accélérer le développement dans les écoles élémentaires en qualité d'inspecteur départemental de l'Enseignement technique (5 mai 1903), et le rôle qu'il joua dans les conseils de la Banque de France dont il était censeur ?

Et pourrait-on taire le rôle essentiel, capital qui fut le sien dans la fondation de l'œuvre admirable de la Dentelle au Foyer ?

En 1905, la *Prévoyante dentellière*, caisse de retraites ins-

Digitized by Google

tituée le 2 mars 1904 par la Chambre syndicale des Dentelles et Passementeries de la Haute-Loire et approuvée le 23 juin suivant, était autorisée à émettre, sur adoption d'un projet de résolution présenté par M. Louis Vigouroux, député, et ses collègues des pays dentelliers (Calvados, Haute-Saône), une loterie nationale au capital de trois millions de francs devant constituer un capital inaliénable. Farigoule expliquait sa pensée à cet égard au banquet du 14 février :

La *Prévoyante dentellière* a pour objet :

1° D'accorder des secours aux ouvrières atteintes par l'âge ou par le chômage ;

2° De constituer à ces ouvrières une retraite pour la vieillesse.

Les sociétaires ayant versé 6 francs par an pendant 20 ans, auront, à l'âge de 50 ans, une petite retraite pouvant atteindre 150 francs ou même le double, suivant l'importance de la somme que notre Société pourra verser chaque année au compte de nos adhérents en dehors de leurs 6 francs.

Devant l'impossibilité de demander le versement d'une cotisation suffisante pour assurer une pension raisonnable, nous avons pensé d'organiser une grande loterie. Notre député Vigouroux a bien voulu nous prêter son appui et faire le nécessaire auprès du Parlement et du gouvernement de la République.

Dans cet ordre d'idées, il a déposé à la Chambre un projet de résolution pour qu'il soit permis au Syndicat des dentelles et passementeries de la Haute-Loire d'organiser une loterie nationale au profit de la *Prévoyante dentellière*.

Il ne nous est ni possible ni permis de triompher puisque le projet n'a pas été encore discuté ; tout ce que nous savons c'est qu'il est en bonne voie et, malgré les difficultés à vaincre, nous attendons patiemment mais plein d'espoir la décision du Parlement d'abord et le décret du ministre de l'Intérieur, M. Etienne.

Notre cause étant philanthropique et éminemment humanitaire, nous avons confiance dans la décision du gouvernement de la République et sommes assurés qu'il nous donnera les moyens de venir en aide à l'une des plus nombreuses et des plus intéressantes populations ouvrières de France.

La loterie eut lieu en trois séries. Farigoule en eut toute la responsabilité, il faut lui en attribuer tout l'honneur en disant que grâce à son succès, l'avenir de la *Prévoyante dentellière*,

Digitized by Google

œuvre de philanthropie et de solidarité sociale, et celui de la *Dentelle au foyer*, œuvre de perfectionnement industriel et de progrès professionnel, étaient assurés. Sur la *Dentelle au Foyer*, son installation et son rôle quelques précisions ont été données dans *La Haute-Loire* du 28 mars 1909.

L'enseignement de la Dentelle fonctionne actuellement à deux degrès : il est donné dans certaines écoles primaires du département de la Haute-Loire ; à l'école normale d institutrices, les futures maîtresses suivent des cours pratiques qui les préparent à la mission qu'elles devront elles-mêmes donner à leurs élèves. D'autre part, chaque année de la section dentellière de notre École pratique de Commerce et d'Industrie ou des cours du soir sort une pépinière de jeunes dessinateurs. Cet enseignement souffrait d'une grave lacune : le perfectionnement de la main-d'œuvre. Au développement de la conception et de la création artistique, il fallait répondre par la perfection dans l'exécution. C'est cette lacune que comblera la *Dentelle au Foyer*, c'est ce but qu'elle veut atteindre.

Dans cet établissement seront réunies des ouvrières dentellières du département, de la ville ou de la campagne. Sous la direction de maîtresses et de maîtres spéciaux elles recevront un enseignement qui sera non seulement le complément gratuit mais le développement de celui donné dans les écoles primaires. Cette école sera, si l'on veut, l'École supérieure de la Dentelle.

L'école de la *Dentelle au Foyer* fut installée dans les bâtiments de l'ancien noviciat des frères des Écoles chrétiennes, rue des Carmes, maintenant avenue de la Dentelle. Au début de 1910, l'aménagement dirigé par M. Proy, architecte de la ville, en était complet et, le 25 mars, une manifestation intime de sympathie y avait lieu en l'honneur de Pierre Farigoule. On pria le président de la Chambre syndicale de venir ce jour-là à l'école sous un prétexte indéterminé, on l'introduisit dans l'escalier où il eut d'abord l'occasion d'examiner un vitrail de Borie représentant la Dentelle. Au palier supérieur, second vitrail portant à son centre un médaillon : le portrait même du visiteur... Ce fut une belle surprise pour lui, mais il n'était pas au bout de ses émotions.

Quelques instants après, dans la belle salle du premier étage, que décore aujourd'hui un magnifique plafond de Joseph Bernard, M. Louis Oudin, vice-président de la Chambre et l'un des col-

Digitized by Google

laborateurs les plus assidus de Farigoule, lui adressait un discours qu'il qualifiait justement d' « aperçu de toute l'amitié et de tout le dévouement » de ses collègues.

Au cours de son affectueuse allocution, M. Oudin rappelait les origines de « cette loterie homérique, de cette course fantastique au million, de cette chevauchée épique d'un syndicat minable, perdu au fond de sa province et qui faisait demander par certains de ceux que nous allions solliciter à Paris si nous étions du Puy ou du Puy-de-Dôme... ».

Grâce à vous, mon cher Président, poursuivait M. Oudin, je pense qu'au ministère de l'Intérieur ils savent maintenant où se trouve Le Puy et quelles énergies on y rencontre. Je vois encore l'ahurissement du Monsieur très important qui exprimait ainsi l'impression que vous laissiez derrière vous dans ces somnolents bureaux : « Mais, Monsieur Farigoule, vous arrivez ici comme un boulet de canon ! »

Qui racontera cette aventure, ces nuits en chemin de fer, cette promenade, les pieds dans l'eau, autour de la fontaine Crozatier, discutant s'il fallait demander à M. le Préfet une tombola de deux mille ou de cinq mille francs, si nous donnerions en lots des tours de mouchoirs ou des bouteilles de Prunelle. Il faudrait la verve d'un Courteline pour dire ce retour au café où les plus violents proposaient d'aller jusqu'à dix mille francs. C'était de la démence ! Les plus sages se demandaient ce qu'on ferait de tout cet argent.

Le président seul osa parler de vingt mille francs. Vous vous faisiez la main simplement, car, le lendemain, il était déjà question de cent mille, le surlendemain d'un million, et comme dans le fonds nous étions tous d'avis que nous parlions pour ne rien dire ou plutôt pour ne rien faire, il fut décidé que nous demanderions trois millions.

Ce jour-là, vous n'allâtes pas plus avant.

A cet endroit de mon récit et de notre histoire, il faut nommer un homme qui a été l'auxiliaire puissant et dévoué de notre association : Louis Vigouroux, député, qui, entraîné par vous, devient à partir de ce moment notre plus utile collaborateur.

M. Vigouroux ne fut pas trop surpris de votre demande et, après mille démarches et des combinaisons sans fin, il vous télégraphia un jour qu'il avait préparé le terrain, de lui indiquer le chiffre le plus réduit de vos prétentions, afin de les présenter à la Chambre des députés. Votre réponse fut simple et courte : Cinq millions.

On nous a expliqué depuis, que ce jour-là vous ne saviez plus faire les 3, vous réservant de l'apprendre à nouveau pour demander une

Digitized by Google

deuxième loterie. Ce fut une surprise et aussi une joie pour toute la ville qui voyait le résultat sans avoir connu les soucis de la préparation.

Parlant enfin de l'image impérissable peinte sur le verre par Borie, M. Oudin s'exprimait ainsi :

Si nous avons donné cette forme à notre reconnaissance, c'est que nous avons voulu que cette carte de visite restât pour toujours épinglée à votre œuvre colossale. Nous avons voulu que les générations qui viendront n'oublient jamais le bienfaiteur que vous avez été pour notre dentelle qui est la vie de notre région. Ces générations auront ainsi sous les yeux la personnification du dévouement, de l'énergie clairvoyante et du désintéressement généreux.

Si nos neveux sont surpris un jour des résultats obtenus par quelques hommes dévoués sous la direction d'un président très aimé, ils devront trouver les mobiles et les raisons de ces résultats dans cette vertu qui va probablement orienter le monde nouveau, la Solidarité — et dans ces deux sentiments qui se feront peut-être progressivement plus rares : la Reconnaissance et l'Amitié.

Cette œuvre superbe, digne de l'activité d'un esprit organisateur tel que Farigoule, n'empêchait nullement le fabricant de s'intéresser aux expositions françaises ou étrangères propres à mettre en vedette l'effort artistique du Velay. Nous le voyons envoyer en 1904 à l'exposition du Musée Galliera des dentelles d'or, des dentelles lamées d'or, des dentelles de soie, et une robe de Cluny en dentelle aux fuseaux ; en 1910, il participait à l'exposition de Bruxelles avec un superbe volant de soixante centimètres de hauteur, genre Cluny, en application tulle façon Bruxelles, avec des entredeux d'un dessin fort nouveau, des volants de Chantilly avec des effets de Cluny mélangés, le tout d'une exécution parfaite.

Aussi bien, une fois encore le gouvernement songeait-il à récompenser l'artisan du Progrès. Un décret du 20 octobre 1911 faisait Pierre Farigoule officier de la Légion d'honneur.

Le texte de l'*Officiel* est bref :

Farigoule (Jean-Pierre), fabricant de dentelles au Puy. Inspecteur de l'enseignement technique. Hors concours. Membre du Jury à l'exposition de Bruxelles (classe 86). Chevalier du 14 août 1900 [*corr.* 3 avril 1894].

Digitized by Google

Le 15 janvier 1912 avait lieu la remise de la croix d'officier à Farigoule. Le général Beaugier, désigné par le Grand Chancelier, y procédait dans le salon de son petit hôtel de l'avenue de Vals.

Le gouvernement, indiquait-il en une courte allocution, a voulu affirmer qu'il vous rangeait au nombre des citoyens qui, par leur travail infatigable, par la passion qu'ils ont de leur industrie, par l'application constante qu'ils apportent à la réalisation de perfectionnements utiles, honorent le pays. Elle s'adresse aussi, cette distinction, à l'industrie tout entière dont vous êtes le représentant le plus autorisé et au renom de laquelle vous avez ajouté quelque chose. Je suis de ceux qui ont pensé qu'il y avait, en outre, dans votre élévation, cause de fierté pour la petite patrie et j'éprouve, enfant du Velay, une réelle satisfaction à épingler sur la poitrine d'un Vellave l'insigne d'officier de cette Légion dont vous êtes déjà membre, légion toujours vivante, qui a traversé bien des révolutions sans périr, qui reste et restera la gardienne de l'Honneur, ce secret mobile de toutes les belles actions dans toutes les branches de l'activité humaine.

Pierre Farigoule, se souvenant qu'il avait servi comme officier de réserve sous les ordres de l'ex-colonel du 286e d'infanterie, remercia avec effusion le général.

Le dernier geste de l'ancien officier fut d'ailleurs d'associer son pays au sursaut patriotique qui devait contribuer à donner à la France une quatrième arme de défense : l'Aviation.

Ce fut au Banquet de la Dentelle du 17 février 1912, au cours duquel ses collègues fêtaient, par la remise d'un bronze symbolique et commémoratif (*Au but*, de Boucher), la promotion du premier industriel du département au grade d'officier de la Légion d'honneur, et voici comment la proposition fut exposée par Farigoule lui-même en présence du préfet de la Haute-Loire, M. Beurdeley, et du consul des États-Unis, W. H. Hunt :

Messieurs, l'industrie dentellière étant la plus importante du département, j'ai toujours pensé avec vous que notre droit et surtout notre devoir dans ce petit coin de France était de marcher à la tête des manifestations patriotiques.

Étant donné qu'une souscription nationale pour l'organisation de l'aviation militaire est imminente, j'ai l'honneur de faire la proposition suivante :

Digitized by Google

La Chambre syndicale décide par acclamation l'achat d'un aéroplane qui sera offert à la Patrie.

Cet aéroplane prendra le nom de *La Dentelle du Puy*.

A cet effet, un Comité, composé de notabilités prises dans toutes les classes de la Ville, sera formé pour recueillir les souscriptions.

Cette lecture souleva un grand enthousiasme dans la salle. Séance tenante, près de 4,000 francs étaient souscrits. Quelques jours après, le Comité départemental de patronage était constitué et, au début de mai, 15,000 francs étaient versés.

A ce moment, une quinzaine d'Aviation avait été organisée à Brives-Charensac qui fut l'occasion de conférences sur le nouveau sport.

A la deuxième causerie (20 juillet), M. Badani, ingénieur des Arts et Manufactures, disait de l'initiative prise par le président du Comité :

M. Farigoule a été un des premiers en France à comprendre quelle grande force serait pour notre pays la suprématie aérienne. Il a été le premier, au banquet de la Dentelle, à proposer d'ouvrir une souscription pour offrir un aéroplane à l'armée, et c'est à M. Farigoule que revient le très grand mérite d'avoir déclanché ce bel élan national. En agissant ainsi, permettez-moi de vous dire, Monsieur, que vous avez donné un bel exemple de patriotisme et que vous avez droit à toutes nos félicitations et à notre reconnaissance.

Les journées de Brives avaient été pour Pierre Farigoule des heures joyeuses : c'était encore un rêve qui prenait corps. Ce furent les dernières et c'est à peine si le malade put goûter quelque satisfaction en recevant les félicitations du Ministre de la Guerre sur le beau résultat de la souscription pour l'achat de l'aéroplane *La Dentelle du Puy*.

Le 8 janvier 1913, le président avait informé le Ministre du versement des fonds à la Trésorerie générale par la lettre suivante :

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Comité d'aviation qui s'était constitué dans notre ville pour offrir à la Patrie l'aéroplane *Dentelle du Puy* a effectué à la Trésorerie générale du département de la Haute-Loire le versement de la somme de 16,574 fr. 50.

Digitized by Google

HOTEL DE LA DENTELLE AU FOYER

Digitized by Google

Digitized by Google

VITRAUX DU VESTIBULE DE L'HOTEL DE LA DENTELLE AU FOYER

Digitized by Google

Digitized by Google

SALLE DE RÉUNION DE LA DENTELLE AU FOYER

Digitized by Google

Digitized by Google

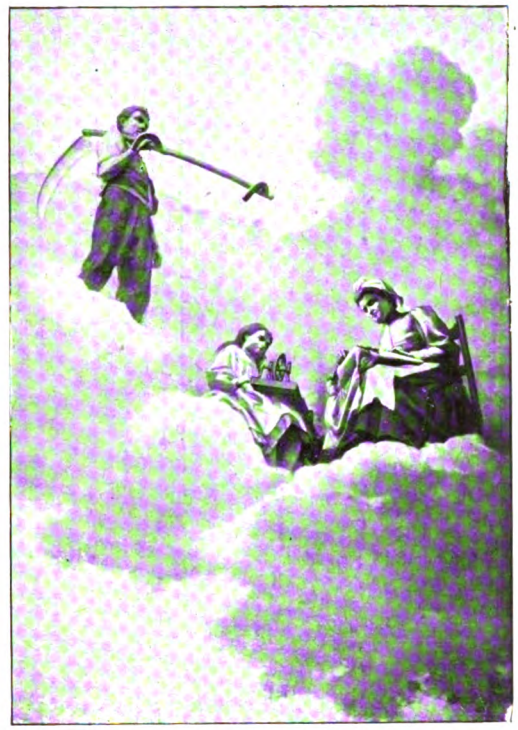

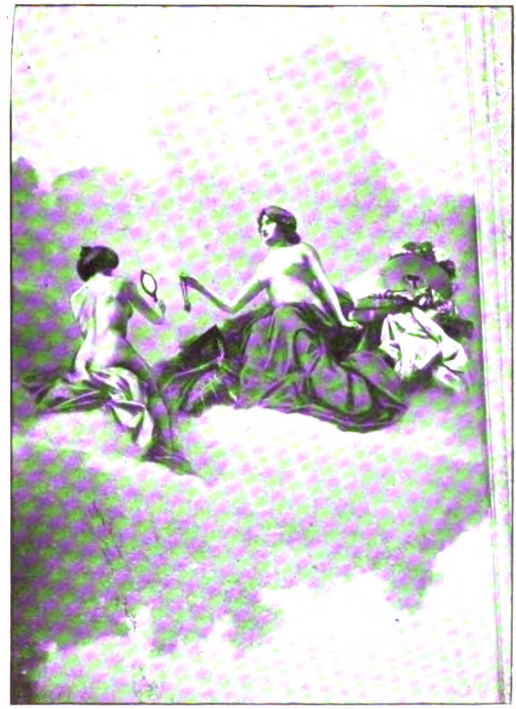

PLAFOND DE LA DENTELLE AU FOYER

(J. Bernard, pinx.).

Digitized by Google

Digitized by Google

Cette somme provient des souscriptions recueillies dans notre ville et le département pour doter notre armée de l'air d'un nouvel élément d'action et de défense.

Pour répondre à la pensée des initiateurs et au désir des souscripteurs, cet aéroplane devra porter le nom *Dentelle du Puy* pour commémorer l'industrie principale de notre département et la participation spéciale de notre région à la souscription nationale.

En vous transmettant la nouvelle de ce versement, clôture de nos opérations, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous traduire le vif sentiment de fierté et d'enthousiasme patriotique qu'ont éprouvé nos populations en s'associant à cette œuvre nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes hommages les plus respectueux.

Le président du Comité d'aviation,
PIERRE FARIGOULE.

Le 16 janvier, cette réponse était adressée par le Ministre :

Le Ministre de la Guerre à M. Pierre Farigoule,
président du Comité départemental d'aviation.

MONSIEUR,

Par lettre du 8 janvier courant, vous avez bien voulu faire connaître à mon prédécesseur que le Comité d'aviation du Puy a effectué à la Trésorerie générale du département de la Haute-Loire le versement d'une somme de seize mille cinq cent soixante-quatorze francs cinquante centimes (16,574 fr. 50), représentant le montant des souscriptions recueillies dans le département en faveur de l'aviation militaire.

Vous m'exprimez, en outre, au nom des souscripteurs, le vœu de voir attribuer le nom de *Dentelle du Puy* à un appareil à acquérir à l'aide du montant de cette souscription.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de cette communication et de vous adresser, ainsi qu'à MM. les Membres du Comité, et à tous ceux qui ont pris part à la souscription mes bien vifs remerciements.

J'accepte volontiers la dénomination proposée, et je donnerai les instructions nécessaires pour que le désir des souscripteurs du département de la Haute-Loire reçoive à cet égard la suite qu'il comporte.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Ministre et par son ordre,
Le général directeur du génie.

Digitized by Google

Déjà, en effet, le mal sournois et perfide avait commencé ses lents ravages et minait une santé que ne semblait pas avoir même compromis d'absorbants soucis et des voyages au Maroc. Les amis du patient assistèrent navrés à cette lutte inégale dans laquelle s'usaient des forces désormais destinées à être trahies. Un jour vint où il fallut renoncer à la parole ; dès ce moment ceux qui savaient abandonnèrent tout espoir mais ils surent trouver dans leur profonde affection les suprêmes encouragements et entretenir les nécessaires illusions...

Et la veille de la mobilisation, le 31 juillet 1914, dans la rumeur confuse d'une fiévreuse journée d'attente, la ville du Puy accompagna la dépouille de Pierre Farigoule sur la route de Lissac dont le petit cimetière devait, selon ses volontés, recevoir le cercueil, à côté de ceux de ses parents.

Au nom de la Chambre syndicale et au nom de la *Dentelle au Foyer*, M. Louis Oudin résuma la carrière du défunt :

« Son esprit, affirma-t-il, embrassait en les grandissant tous les sujets ; la générosité de son cœur n'avait d'égale que sa simplicité; l'amitié qu'il avait pour ses amis était indéfectible ».

D'autres discours furent prononcés par M. Francisque Enjolras, président de la Chambre de Commerce ; par M. Auguste Canard, inspecteur départemental de l'Enseignement technique ; par M. Tomasi, collaborateur de Farigoule dans l'exploitation de l'usine électrique de Brives-Charensac ; par M. Francisque Bonnet, président de la section départementale du Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, dont Farigoule était président d'honneur.

Le nom du fondateur de la *Dentelle au Foyer* est désormais entré dans l'histoire du Velay. On le rappellera en même temps que ceux des Dentelliers ponots du siècle passé : Falcon, Robert, Seguin, Braud, Chevallier-Balme, Achard, et les générations qui viennent, en lui rendant justice, éprouveront un reconnaissant respect pour la mémoire de cet homme de caractère et de décision qui combattit le bon combat et dont l'ardeur communicative remporta de durables victoires.

Digitized by Google

UN FAVORI DU CONNÉTABLE DE BOURBON

JOACHIM DE POMPERANC

(*Suite*)

Pour cela et pour que le roi de France soit seul souverain dans son pays, il importera d'abattre la fortune du Connétable. Et, comme l'observe judicieusement M. Louis Madelin (1), ce rêve, du Prat se chargera de le réaliser.

Charles de Bourbon-Montpensier, qui devint plus tard duc de Bourbon, d'Auvergne et de Châtellerault, comte de Clermont en Beauvoisis, de Montpensier, de Forez, de la Marche, de Gien et de Clermont en Auvergne, dauphin d'Auvergne, vicomte de Carlat et de Murat, seigneur de Beaujolais, de Combrailles, de Mercœur, de Saugues, d'Annonay, de Roche-en-Régnier en Velay, de Bourbon-Lancy, prince de Dombes, gouverneur du Languedoc et de Milan, lieutenant-général du Roi en Bourgogne, pair, chambrier et connétable de France, naquit le 28 février 1489 (2). Il était le second fils de Gilbert de Bourbon-Montpensier et de Claire de Gonzague, fille de Frédéric, marquis de Mantoue, et, en vertu des substitutions inscrites dans le contrat de mariage de son bisaïeul, Jean I, avec Marie de Berry, se trouvait appelé à la succession de la maison ducale de Bourbon, par suite de l'extinction

(1) *L'unité française* : *Duprat et François Ier* (Conférence du Foyer, 16 mars 1912).
(2) Voir : P. Anselme ; — Sainte-Marthe ; — La Mure.

Digitized by Google

de la postérité masculine dans la ligne dont Charles I, son grand-oncle, avait été le chef (1).

Le 10 mai 1505, il épousa sa cousine Suzanne de Bourbon, la plus riche héritière de France. Cette alliance était « un véritable pacte de famille » qui, soudant les deux branches d'une même race, en confondait le sang et les vastes domaines. Ce fut l'œuvre d'Anne de Beaujeu, fille aînée de Louis XI, la même qui avait exercé la régence pendant la minorité de son frère Charles VIII. D'aucuns prétendent que, pour hâter l'accomplissement de ce projet, elle n'aurait pas hésité à payer un dédit de cent mille livres à Charles d'Alençon, auquel sa fille Suzanne aurait été primitivement promise. Quoi qu'il en soit, le mariage eut lieu et Louis XII, en approuvant le contrat et la donation réciproque par les futurs de tous leurs biens, reconnut solennellement les droits de Charles de Bourbon à la succession ducale (2). Ce dernier ne tarda pas à devenir dès lors le personnage le plus important du royaume. Au décès de sa femme, survenu le 28 avril 1521, laquelle avait eu soin à nouveau de lui léguer ses biens par testament, ses deux fils étant morts en bas âge, Bourbon se trouva dans une situation de prospérité exceptionnelle. Il jouit d'immenses revenus, eut une légion de vassaux dévoués, une maison de 500 gentilshommes à son service, comme connétable enfin, après s'être particulièrement distingué à Gênes, à Agnadel, en Bourgogne et à Marignan, une influence incontestable.

C'est à ce moment que s'initie dans ses affaires Louise de Savoie. Si l'on en croit Sismondi et après lui M. André Lebey (3), la mère du Roi aurait été jadis en termes des plus tendres avec le Connétable. Sous le feu d'une quarantaine ardente, elle conçut l'idée folle de l'épouser. Bourbon répondit par des propos qui, paraît-il, furent loin d'être ceux d'un galant homme (4). Les choses peu à peu s'envenimèrent.

D'autre part, Anne de Beaujeu, que brûlait le désir de revenir au pouvoir et qui plaçait en son gendre toutes ses espérances,

(1) Ibid.

(2) A. Michel, *Histoire de l'ancien Bourbonnais*, t. II, pp. 180 et 183.

(3) A. Lebey, *Le Connétable de Bourbon*, Paris, Perrin, 1904, in-8.

(4) La Mure, *op. cit.*, t. II, p. 558 (note), d'après Gaillard, III, p. 15, et Garnier, p. 263.

Digitized by Google

détestait cordialement Louise de Savoie, sa double parente. Celle-là, déçue dans ses projets, conseillée par le chancelier du Prat, résolut de faire valoir ses droits à l'héritage de Suzanne. Elle en était la cousine-germaine, car, ainsi que le fait remarquer M. Madelin (1), si, par son mariage avec le duc d'Angoulême elle était entrée dans la maison de France, elle se trouvait encore être fille non seulement de Philippe de Savoie mais aussi de Marguerite de Bourbon, la propre belle-sœur d'Anne de Beaujeu. Elle descendait par conséquent des Bourbon et avait pour tante, Anne, belle-mère du Connétable.

Un procès monstre s'engagea. Nous n'entrerons pas dans les détails de cette cause célèbre. De nombreux historiens se sont chargés de le faire. Il suffira de rappeler que l'arrêt tardant à être rendu, François Ier, de sa propre autorité, confisqua les terres, objet du litige.

L'annonce de cet acte jeta le Connétable dans une fureur sans bornes. Enfermé dans l'alternative d'un mariage odieux ou de sa ruine, il prête une oreille attentive aux propositions que lui fait parvenir l'Empereur (2). Ce dernier lui laisse caresser l'espoir d'obtenir la main d'une de ses sœurs. D'Escars, sénéchal de Bourbonnais, par un adroit subterfuge sert d'intermédiaire. Dès lors, entre Bourbon, Charles-Quint et Henri VIII s'établissent des rapports suivis, « pour concerter, suivant le mot de Mignet (3), la révolte au dedans et l'invasion du dehors ».

Beaurain (4), chambellan de l'Empereur, se charge de transmettre les instructions de son maître. Au début de juillet 1523, il arrive à Bourg-en-Bresse. Bourbon, jugeant imprudent de se rendre en cette ville, prétexte un pélerinage à Notre-Dame du Puy (5) et s'arrête à Montbrison. Beaurain l'y rejoint le 17 au soir. Il trouve le duc dans la capitale du Forez entouré de ses principaux partisans, parmi lesquels : Antoine de Chabannes,

(1) *Loc. cit.*

(2) Bibliothèque nationale, *Mss. fonds Dupuy*, n° 484, fol. 37 v° et 38 r° : déposition de Pérot, seigneur de Warty, 17 septembre 1523.

(3) *Revue des Deux-Mondes*, n° du 15 février 1860, t. XXV, p. 868 et sq. Rivalité de Charles-Quint et de François Ier.

(4) Adrien de Croy, seigneur de Beaurain.

(5) La Mure, *op. cit.*, II, p. 589 (en note); et Interrogatoire d'Antoine de Chabannes évêque du Puy.

Digitized by Google

évêque du Puy, Jacques Hurault de Cheverny, évêque d'Autun, Anne du Peloux, Jacques de Beaumont, Philippe des Escures, les seigneurs de la Souche, de Lollière et de *Pomperanc* (1), dans le nombre encore, Jean de Poitiers-Saint-Vallier, comte de Valentinois, que malgré d'éclatants services, les mauvais procédés de Louise de Savoie tiennent éloigné de la cour. Beaurain met nuitamment sous les yeux du prince les articles qu'il doit lui soumettre de la part de Charles-Quint et du roi d'Angleterre, et, sur le champ, à l'insu de tous, le traité est rédigé (2).

Il est curieux d'examiner de près le rôle que joua en cette occasion l'évêque du Puy. Par sa naissance, Antoine de Chabannes appartenait à une des races les plus anciennes de France (3). Troisième fils de Geoffroy de Chabannes, conseiller et chambellan du duc de Bourbon, et de Charlotte de Prie, il avait pour frère le fameux maréchal de la Palisse, un des plus célèbres capitaines de son temps. Abbé de Cruas-en-Vivarais, protonotaire du Saint-Siège, prieur de Saint-Martin-d'Ambierle-en-Forez et du prieuré de Jaligny, chanoine du Puy et doyen du chapitre d'Orcival, il avait succédé en 1514, sur le siège de Saint-Georges, à Geoffroy de Pompadour.

Son élection n'avait pas été sans donner lieu à de nombreuses intrigues. Une plaquette très rare, imprimée au Puy, le 1er juillet 1620, chez Estienne André et rééditée par Charles Rocher dans l'*Annuaire de la Haute-Loire* de 1878 (4), donne le détail des diverses démarches accomplies auprès du chapitre par le Roi et le futur Connétable de Bourbon. Il en résulte que Louis XII ne se contenta point d'écrire et de faire écrire aux chanoines en

(1) Mignet, *loc. cit.*

(2) Voir les stipulations de ce traité dans La Mure, *op. cit.*, t. II, p. 590 et sq.

(3) Consulter sur les Chabannes le magistral ouvrage du comte Henri de Chabannes, *Histoire de la Maison de Chabannes* (Dijon, imp. Jobard, 1892-1901, in-4°, 9 volumes, tirés seulement à 75 exemplaires numérotés (deux tomes de supplément sont sous presse), que l'on pourra utilement compléter par la lecture de l'intéressante brochure de M. René de Ribier, *Une branche bâtarde de la maison de Chabannes* (Paris, Champion, 1910).

(4) *Op. cit.*, p. 534 et sq. « Charles de Bourbon (du party duquel ledict evesque fust « soupçonné contre le roy François), prie par sa lettre du 5 juillet, de Metz, *en consi-* « *ration* (ce sont les termes de la lettre) *des gros services que son frère a fait à Sa* « *Majesté, d'élire le sieur d'Ambyerle son frère*: laquelle lettre est ainsin soubscripte : « *Vostre Bourbon Charles.* »

Digitized by Google

faveur de son protégé, il alla jusqu'à leur dépêcher son secrétaire, Odinet Geuffroy, pour les prier d'avoir égard à la recommandation royale. Bien plus, il constitua des mandataires afin d'agir directement sur les électeurs (1). Par lettres du 14 juin 1514, le comte d'Angoulême, depuis François Ier, tint de son côté à désigner Chabannes à l'attention du chapitre comme son candidat préféré. Aussi, lorsque, après presque deux mois de délibération, l'assemblée se réunit, le 12 juillet suivant, Antoine dut à ces puissantes et pressantes recommandations d'être élu par 20 voix contre 13 à son compétiteur, Jacques de Saint-Nectaire, abbé de La Chaise-Dieu (2).

Le 28 septembre 1516, il était sacré dans l'église des Célestins de Lyon et se qualifiait cette même année de comte de Velay (3).

(1) Ch. Rocher nous apprend (*Tablettes historiques de la Haute-Loire*, t. I, p. 227) que « suivant une tradition passée en force de loi et observée de temps immémorial, le chapitre du Puy ne pouvait se réunir pour le choix d'un évêque sans permission du roi et que les chanoines devaient avoir égard dans leurs votes aux désirs des puissances ». Les commissaires de Louis XII, pour l'élection d'Antoine de Chabannes, furent donc le vicomte de Polignac, le seigneur de Rochebaron, un nommé Thuars et messire Jean Sallar ou Sarat, chevalier, conseiller du Roi et maître des requêtes en son hôtel. (Voir la lettre conservée à la Bibliothèque nationale Mss. fonds Dupuy, vol. 261, fol. 191 et publiée dans les *Preuves* des maisons de Chabannes et de Polignac que ces commissaires écrivirent au monarque relativement à cette élection, le 12 juillet 1514). Cette dernière eut une réelle importance. Elle marque pour notre diocèse, comme on l'a fort bien dit, « la fin d'un régime qui avait donné à nos abbayes et à notre siège épiscopal une longue suite de titulaires d'élite ». Antoine de Chabannes fut le dernier prélat de l'église du Puy investi de la mitre par le libre suffrage des chanoines de Notre-Dame. A partir du concordat de 1516, la nomination des évêques devint un privilège de la royauté.

(2) 20 voix et non 22, comme l'indique à tort la lettre des seigneurs de Rochebaron et de Polignac, publiée dans les *Preuves de la Maison de Chabannes*, t. I, p. 805. Sur 35 votants, 20 voix, en effet, allèrent à Antoine de Chabannes, 13 à Jacques de Saint-Nectaire, frère de Nectaire de Saint-Nectaire, abbé de Saint-Vosy, et les deux autres à François de Lévis et à Charles d'Aulhac, chanoines de la cathédrale (Archives de l'Hôtel-Dieu du Puy. Procès-verbal de l'élection d'Antoine de Chabannes à l'Evêché du Puy).

(3) Antoine de Chabannes prit possession de son siège par procureur, en la personne de Maistre Antoine Sarmier, protonotaire apostolique, le 25 novembre 1514. Suivant les *Chroniques* d'Etienne Médicis, bourgeois du Puy, c'est le 10 novembre 1516 seulement, qu'il fit son entrée dans sa ville épiscopale. Le frère Théodore nous apprend qu'il avait obtenu le pallium du pape Léon X par bulle du 5 décembre 1515 et qu'il le reçut, le 3 juin 1518, des mains de Gaspard de Tournon, évêque de Valence et de Saint-Flour, en la chapelle de Saint-Paul de N.-D. du Puy. Il eut pour vicaire-général et suffragant, le cordelier, maître en théologie, Etienne de Pressuris, évêque *in partibus* de Troie-la-Grande. Ses armes étaient : *de gueules, au lion*

Digitized by Google

De cette époque semblerait dater son amitié avec Charles de Bourbon, si des liens de parenté n'avaient depuis longtemps réunis ces deux hommes. L'oncle du prélat, Gilbert de Chabannes, avait en effet épousé; le 26 novembre 1469, Françoise de la Tour d'Auvergne, puis en secondes noces, le 20 août 1484, Catherine de Bourbon-Vendôme et, par ces deux mariages, était devenu non seulement allié très proche de la maison royale de France, mais encore des derniers rois de la branche des Valois et des ducs de Bourbon (1). C'est ce qui explique tant les excellents procédés que dès le début de l'épiscopat de Chabannes nourrit à son égard le Connétable, que la donation faite le 6 août 1519, par sa femme, Suzanne, à l'évêque du Puy, sa vie durant, de l'entier revenu et profit du parc de Montbrison hors la ville (2). Antérieurement et par acte du 31 juillet de la même année, Antoine de Chabannes avait tenu quittes le duc et la duchesse de Bourbon des droits qui lui étaient dus pour le rachat d'Artias et de la moitié de Retournac en Velay (3).

Ce n'était pas là, il est vrai, les seules terres que possédait le duc en cette province. Par son mariage avec Suzanne, il était devenu maître de celle autrement importante de Roche-en-Régnier et il est à noter, en passant, la façon plutôt illicite dont lui était échue cette baronnie diocésaine. Lorsque le Grand Bâtard de Bourbon, baron de Roche, mourut le 19 mars 1504 dans son château de Chambéon en Forez, Anne de France, mère de Suzanne, s'était de sa propre autorité approprié ce fief. Elle ne douta plus qu'il fût complètement sien quand, dans une donation faite à Chantelle, le 2 juillet 1505, en la mémoire du Grand Bâtard, elle eût affecté deux prébendes sur le revenu de cette baronnie (4).

On comprend aisément qu'en aussi bons termes avec Antoine de Chabannes, le Connétable, résolu à passer à l'ennemi, n'hésita pas à lui faire pressentir ses desseins. S'ouvrant un jour à l'évêque

d'hermine, lampassé, armé et couronné d'or et la devise de sa maison qui fournit, entre autres illustrations, de 1282 à 1551, six chanoines-comtes au noble chapitre de Brioude : *Je ne cède à nul autre.*

(1) Comte H. de Chabannes, *op. cit.*, t. I, p. 253 (note 2).

(2) Bib. nat. (Fonds Gaignières, 654, 8e reg., fol. 545) : Extrait de l'inventaire des registres aujourd'hui détruits de la Chambre des Comptes du Bourbonnais.

(3) Archives nationales : Titres de Bourbon P 1374², cote 2453.

(4) Lire cette fondation dans La Mure : *op. cit.*, t. III, p. 231.

Digitized by Google

du Puy sur ses difficultés avec François Ier et la Reine-mère il lui déclara qu'il finirait par envoyer au maréchal de Chabannes « son ordre et son épée » pour les rendre au Roi, puis qu'il partirait pour l'Allemagne, préférant, ajouta-t-il, « y être pauvre que si peu estimé en ce royaume (1) ». En vain Chabannes essaya-t-il de lui faire entendre raison, il dut regagner sa ville épiscopale sans y être parvenu mais avec l'espoir que tout s'arrangerait.

Ceci se passait en mai 1523. Au mois de juillet suivant, le Connétable fit mander le prélat à Montbrison. Chabannes s'y rendant, rencontra le prince à Saint-Marcellin, chez le seigneur d'Apinac. On dîna, paraît-il, puis on joua au tric-trac, après quoi le Connétable « s'enferma » avec ses intimes (2). L'évêque du Puy monta à cheval et, le devançant, gagna Montbrison. Il déjeûna le lendemain en compagnie de l'évêque d'Autun, puis, ensemble, ils allèrent au devant de Bourbon (3).

Ce dernier avait tout combiné d'avance. Il lui importait de communiquer sans retard avec Jean III dit le Bon, duc de Savoie, dont il tenait à s'assurer le coucours, et pour cela un intermédiaire était indispensable. Antoine de Chabannes serait cet intermédiaire. Connaissant la droiture de caractère du prélat, il lui fallait sans doute déguiser la chose. Un arrangement de famille servit à merveille.

Françoise de Chabannes, fille de Jean seigneur de Vandenesse et nièce de l'évêque du Puy, veuve de Louis de Miolans, maréchal de Savoie, avait épousé en secondes noces (1516) Jean de Poitiers-Saint-Vallier, comte de Valentinois (4). Il s'agissait d'aller soutenir

(1) Déposition d'Antoine de Chabannes du 21 octobre 1523, insérée dans les *Preuves de la maison de Chabannes*, t. I, n° 373, p. 839.

(2) Comte H. de Chabannes : *op. cit.*, d'après les *Preuves de Chabannes*, t. I, n° 373, p. 839.

(3) Comte H. de Chabannes : *op. cit.*, t. I, p. 247.

(4) Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, vicomte d'Estoile, baron de Clérieu, de Sérignan, de Chalencon en Boutières, de Florac, seigneur de Privas, Corbembré, Val, Chantemerle, Pizancon, Chevrière, Pinet, etc., était fils d'Aimar de Poitiers, grand sénéchal de Provence et de Jeanne de la Tour. Il possédait en Auvergne la baronnie de Saint-Privat-d'Allier qu'il tenait de son père. Marié trois fois : 1° à Jeanne de Batarnai, dont il eut la célèbre Diane de Poitiers, baronne d'Arlempdes en Velay ; 2° à Françoise de Chabannes, nièce de l'évêque du Puy ; 3° le 26 sept. 1532, à Françoise de Polignac (qui déjà veuve de Jean de Grandmont et de Jean d'Albaron, épousa en quatrièmes noces après la mort de Jean de Poitiers, Jean de la Baume-Montrevel, puis

Digitized by Google

les intérêts de Louis de Miolans et de ses sœurs, enfants nés du mariage de Françoise et du défunt maréchal de Miolans. Le Connétable, feignant la ruse, confia donc à l'évêque qu'il avait l'intention de se rendre en personne en Suisse, à cet effet. Chabannes donna dans le panneau en lui répondant que lui même « ferait plus en une parole » que le prince « en cent ». Et cependant qu'il hésitait à entreprendre ce voyage, alléguant « qu'il y avait déjà été deux fois sans rien faire », survint son neveu Jean de Poitiers qui l'y décida (1). Le Connétable parut mettre le comble à la bonne grâce en lui promettant des lettres de créance pour le duc de Savoie et désigna pour l'accompagner un gentilhomme de sa suite nommé Guissey dit Guignard (2).

L'évêque du Puy partit donc sans retard pour Genève où se trouvait le duc de Savoie. Il présenta ses lettres de créance par lesquelles Bourbon demandait simplement au prince « s'il voulait être avec son ami qui lui parlerait de ses nièces de Miolans », tandis que, de son côté, Guignard remettait secrétement au duc d'autres lettres dont l'avait chargé son maître (3).

Le séjour de Chabannes en Suisse ne semble pas s'être prolongé plus d'une dizaine de jours. Lorsqu'il rentra en France, toujours escorté du fidèle Guignard, porteur de lettres pour le Connétable en réponse aux siennes, il semble bien que déjà, grâce aux révélations de l'évêque de Genève, il n'ait plus eu de doute sur le véritable but de son voyage. Néanmoins, au dire de l'érudit historien de la maison de Chabannes (4), s'il pressentit à ce moment la trahison prochaine de son parent et ami, il préféra garder le silence plutôt que de s'ouvrir de ses craintes à son frère, le maréchal de la Palisse, ou au Roi, comptant sur le temps qui ferait peut-être reconnaître ses torts au Connétable.

Celui-ci, par simple tactique, consigna sa porte au prélat quand, de retour à Montbrison, il manifesta le désir de causer avec lui. On prétexta une indisposition passagère dont souffrait le duc.

en cinquièmes noces Jean de Zugny), il mourut en 1539. On verra la part que prit ce personnage dans la conspiration du connétable de Bourbon.

(1) Comte de Chabannes : *Op. cit.* : I, p. 247.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, p. 248.

(4) *Ibid.*

Digitized by Google

Antoine ne s'y trompa pas et gagna le château de la Bâtie où il savait devoir rencontrer l'amiral de Bonnivet (1). Ils y eurent un long tête à tête et le prélat ne fut pas peu surpris d'apprendre que le Roi n'ignorait rien de son ambassade. L'évêque tenta de rassurer Bonnivet en lui expliquant les raisons qui l'avaient décidé à entreprendre ce voyage et, à seule fin d'éviter une catastrophe, ensemble ils convinrent de se rendre à Montbrison (2).

Le Connétable les reçut de fort bonne humeur. Il poussa la curiosité, dans un entretien particulier qu'il eut avec Chabannes, jusqu'à le questionner au sujet des propos tenus par Bonnivet sur son compte. Et lorsqu'il eut acquis la certitude qu'il jouissait encore de l'entière estime du souverain, il voulut savoir d'Antoine, ce que pensait l'amiral de la présence à Montbrison de l'évêque d'Autun. Chabannes crut bien faire en lui avouant qu'il avait donné comme raison de ce séjour auprès du prince un emprunt d'argent que ce dernier lui aurait fait. Mais cette réponse, loin de le satisfaire, ne contenta qu'à demi Jacques Hurault de Cheverny, car, si l'on s'en rapporte aux *Preuves de la maison de Chabannes* (3), elle aurait été l'objet d'une vive altercation. Et les deux prélats en seraient venus aux coups si le Connétable lui-même ne s'était interposé.

Renonçant donc à ramener Bourbon à de meilleurs sentiments, à l'arracher surtout aux mauvais conseils de son entourage, l'évêque du Puy réintégra sa ville épiscopale (4). Son âme loyale se refusait à prendre part plus longtemps à des intrigues qui lui paraissaient peu claires. Toutefois, il espérait encore. Ses doutes croulèrent entièrement lorsqu'un jour d'août, venant de chasser le cerf, avec l'abbé de la Chaise-Dieu, dans la forêt de Saint-Victor-sur-Arlanc (5), il rencontra Joachim de Pomperanc « qui courait sur une jument ». Le gentilhomme lui déclara qu'il se rendait en Vivarais, lever des gens pour Monsieur le Connétable, afin

(1) Guillaume de Bonnivet, amiral de France et favori de François Ier, le même qui fut investi en 1523 du commandement de l'armée d'Italie et qui fut tué à la bataille de Pavie.

(2) *Ibid.*, p. 249.

(3) *Op. cit.*, t. I, n° 373, p. 842 et sq.

(4) Comte H. de Chabannes, *Hist. de la maison de Chabannes*, t. I, p. 251.

(5) Bibl. nat. Mss. Collection Dupuy, vol. 484, fol. 182 v°; 2e interrogatoire d'Antoine de Chabannes à Loches (21 oct. 1523).

Digitized by Google

de « prendre Lyon quand le Roi serait parti (1) ». Et comme Chabannes le pressait de questions, s'étonnant de cette décision et semblant tout ignorer des projets du Connétable, Pomperanc de lui répondre : « Comment n'en savez-vous rien ? » Sans doute alors, le confident de Bourbon s'aperçut qu'il allait trop loin dans ses révélations. Il voulut cacher son jeu et se reprendre. Il plaisanta, revenant sur ses propres paroles, déclarant « qu'il ne se faisait que moquer et qu'il entendait dire que Monsieur le Connétable viendrait à Lyon, après que le Roi en serait parti, pour s'en aller après en Languedoc (2) ». Antoine de Chabannes était fixé. Il n'en demanda pas plus à son interlocuteur et rentra précipitamment au Puy. En hâte il réunit les consuls, leur annonçant qu'il redoutait « quelque praguerie en France » et les exhortant à fortifier la ville et à la munir d'artillerie, afin de la garder contre les ennemis du Roi (3).

De son côté, le Connétable avait délaissé Montbrison pour Moulins. C'est là où nous allons le retrouver, mûrissant l'idée de cette folle équipée à travers la France, fuite plutôt déguisée dans laquelle maintes fois il risquera sa vie et que dirigera avec succès, au milieu de tant de péripéties, le fidèle compagnon plus que jamais attaché à sa fortune : Joachim de Pomperanc.

⚜ ⚜
⚜

Mignet a esquissé du Connétable de Bourbon, ce magistral portrait (4) : « Il était aussi dangereux qu'il était puissant. Il avait « de fortes qualités. D'un esprit ferme, d'une âme ardente, d'un « caractère résolu, il pouvait ou bien servir ou beaucoup nuire. « Très actif, fort appliqué, non moins audacieux que persévérant, « il était capable de concourir avec habileté aux plus patriotiques « desseins et de s'engager par orgueil dans les plus détestables

(1) François Ier était, en effet, à cette époque, sur le point d'aller prendre le commandement de ses armées en Italie.

(2) Comte Henri de Chabannes : *Op. cit.*, t. I, p. 251.

(3) *Preuves de la maison de Chabannes*, t. I, n° 373, p. 843 (2e interrogatoire et déposition d'Antoine de Chabannes).

(4) Loc. cit.

Digitized by Google

« rébellions. C'était un vaillant capitaine et un politique hasar-
« deux. Il avait une douceur froide à travers laquelle perçait une
« intraitable fierté et, sous les apparences les plus tranquilles, il
« cachait la plus ambitieuse agitation. Il est tout entier dans ce
« portrait saisissant qu'a tracé de lui la main du Titien, lorsque,
« dépouillé de ses états, réduit à combattre son roi et prêt à
« envahir son pays, le Connétable fugitif avait changé la vieille
« et prophétique devise de sa maison, *Espérance*, qu'un Bour-
« bon devait réaliser avant la fin du siècle dans ce qu'elle
« avait de plus haut, en cette devise terrible et extrême :
« *Omnis spes in ferro est, toute mon espérance est dans le fer.* Sur
« ce front hautain, dans ce regard pénétrant et sombre, aux
« mouvements décidés de cette bouche ferme, sous les traits har-
« dis de ce visage passionné, on reconnait l'humeur altière, on
« aperçoit les profondeurs dangereuses, on surprend les déter-
« minations violentes du personnage désespéré qui aurait pu être
« un grand prince et qui fut réduit à devenir un grand aventu-
« rier. C'est bien là le vassal orgueilleux et vindicatif auquel on
« avait entendu dire que sa fidélité résisterait à l'offre d'un royaume,
« mais ne résisterait pas à un affront. C'est bien là le serviteur
« d'abord glorieux de son pays qu'une offense et une injustice en
« rendirent l'ennemi funeste, qui répondit à l'injure par la trahi-
« son, à la spoliation par la guerre. C'est bien là le célèbre révolté
« et le fougueux capitaine qui vainquit François Ier à Pavie,
« assiégea Clément VII dans Rome et finit sa tragique destinée les
« armes à la main, en montant à l'assaut de la Ville éternelle. »

Grand aventurier, tout le Connétable tient dans ces deux mots. Mots un peu durs, si l'on songe qu'ils s'appliquent à un prince du sang, plus compréhensibles, si l'on se souvient que ce prince est fils d'une Gonzague. Donc, à petites journées et en litière, le duc a gagné Moulins. Son plan est simple : laisser le Roi passer les Alpes et rester maître dès lors du royaume sans défense (1). François Ier est déjà à St-Pierre-le-Moûtier (2), prêt à mettre le pied en

(1) On a vu précédemment que le Connétable avait envoyé à cette intention le fidèle Pomperanc « lever des gens en Vivarais, pour prendre Lyon, quand le Roi serait parti ».

(2) Le 4 juillet 1523, il avait quitté Paris, s'était arrêté à Fontainebleau le temps

Digitized by Google

Italie, lorsqu'on l'avertit secrètement des desseins du Connétable. Il ne peut songer à abandonner l'expédition pour la préparation de laquelle il a consenti d'immenses sacrifices, aussi, prend-il le parti de se rendre en personne auprès du duc. Là, il use de générosité. Que Bourbon l'accompagne, et il lui promet, avec la restitution de ses biens, le commandement d'une partie de ses armées (1). Bourbon aurait mauvaise grâce à refuser et, devant son acquiescement, le Roi, plein de confiance, part pour Lyon.

Mais, vainement l'y attend-t-il durant deux semaines et lui dépêche-t-il maintes fois un de ses gentilshommes. Le duc allègue un malaise qui ne lui permet pas de se mettre en route. Cependant le temps presse. Pérot de Warty reçoit l'ordre de ne plus perdre de vue le Connétable. Enfin, dès le début de septembre, ce dernier s'ébranle. Le 1, il est à St-Gérand-de-Vaux, le 3, à La Palisse, où, au dire des médecins, le mal empirant lui interdit de continuer sa route (2). Warty court prévenir son maître. François Ier, se voyant joué, n'hésite plus. Dans la nuit même, Jean de Poitiers, Aymar de Prie, Antoine de Chabannes, évêque du Puy, François d'Escars et plusieurs autres conjurés sont arrêtés (3). Ordre est aussitôt donné au maréchal de la Palisse et au bâtard de Savoie de marcher sur le Bourbonnais et de se saisir de la personne du Connétable.

Celui-ci, à cette nouvelle, sent ses forces revenir. Il passe l'Allier au bac de Varennes et s'enferme dans Chantelle qu'il juge imprenable (4). Puis, changeant brusquement d'avis, aigri de plus en plus par l'arrêt de séquestre sur tous les biens de sa maison que vient de rendre le Parlement, suivant son habitude, il a recours à la ruse. L'essentiel est de gagner du temps et de s'acheminer sans retard vers l'Espagne. A cet effet, il se débarrasse de Warty en le chargeant d'une lettre pour le Roi et de deux

de permettre à la gendarmerie de prendre de l'avance et aux mercenaires suisses d'arriver ; le 12 août, il était à Gien d'où il expédie à sa mère le brevet de régente du royaume en son absence ; de là il s'était dirigé sur Moulins avec l'espoir de décider Bourbon à le suivre. C'est à St-Pierre-le-Moûtier, entre Nevers et Moulins, où il fut averti par le grand sénéchal de Normandie des projets du Connétable.

(1) Deposition de Pérot de Warty, 17 septembre 1523.

(2) Du Bellay : *op. cit.*, et La Mure : *op. cit.*, II, p. 595 (en note).

(3) Comte H. de Chabannes : *Hist. de la maison de Chabannes*, t. I, p. 252.

(4) Ibid., I, p. 356.

Digitized by Google

autres pour le duc de Savoie et le maréchal de Chabannes, priant ces derniers de suspendre leur marche, qu'il aura avec eux le lendemain, une entrevue à Chantelle où il se justifiera (1). L'évêque d'Autun part de son côté, porteur pour son souverain de résolutions semblables (2). Le soir même, tout est prêt pour la fuite. L'escorte ducale est munie de 12 à 15 sacs pleins de 25 à 30.000 écus d'or. Dans la nuit du 7 au 8 septembre, vers les 1 heure du matin, Bourbon monte sur sa mule, accompagné de ses officiers et serviteurs (3) et, à travers des régions montagneuses, l'équipée commence.

Quel itinéraire suivit exactement le Connétable ? On doit tout d'abord écarter celui donné par Martin du Bellay dans ses *Mémoires* (4), qui veut que Bourbon, parti seul de Chantelle avec Pomperanc déguisé en archer, ait trouvé un abri, le premier soir, chez le seigneur de Lollière, puis le lendemain, après une nuit de repos prise au château de Pomperanc, près Pinols, se soit rendu au Puy-en-Velay, à St-Bonnet-le-Froid et à Vauquelles et soit arrivé, à minuit, à Dance près Vienne. De là, toujours d'après du Bellay qui sème sa narration de nombreux incidents (5), les

(1) Mignet : *loc. cit.*

(2) Il fut arrêté à La Pacaudière, par le bâtard de Savoie et le maréchal de la Palisse et dépêché au Roi sous bonne garde.

(3) Bibliothèque Nationale : Mss. Dupuy 484 : Déposition de St-Bonnet, f° 48 r°.

(4) Edition de 1582, déjà citée, pp. 86 et sq.

(5) Voici le texte de du Bellay, concernant la fuite du Connétable : « Pourquoy « délibéra de se sauver hors du royaume et pour cet effect partant de Chatelles, « n'ayant de compagnie que le seigneur de Pomperant sans page et sans vallet, se « meit à chemin en habit dissimulé. La première nuict vindrent au giste en la « maison du seigneur de Lalières, vieil gentil-homme nourry en la maison de Bour- « bon, duquel le nepveu estoit de la partie ; mais estant là, changea d'opinion de « son chemin qu'il avoit à prendre et tourna tout court à main droite et vint le « lendemain coucher en la maison dudit Pomperant et de là au Puis en Auvergne. « Puis pressant le chemin, laissant Lion à main gauche, vint loger à Sainct-Bon- « net le Froid en une hostellerie séparée hors du village et par ce que mondit sei- « gneur de Bourbon n'avoit repeu, furent contraints d'y arrester, esperans y « repaistre sans être apperceus ny cógneus, parcequ'il n'y avoit qu'une vieille hos- « tesse du dit logis. Mais ce soir, bien tard, y arriva celuy qui tenoit la poste pour « le Roy à Tournon, venant de Lion pour faire repaistre son cheval ; qui fut cause « que les dits seigneurs de Bourbon et Pomperant deslogèrent sur l'heure et toute « nuict allèrent repaistre à un village à deux lieues de là, nommé Vauquelles dont « l'hostesse dudit lieu recogneut Pomperant, et luy dit nouvelles comme ces grands « chevaux avoient passé le jour précédent par là et pour laquelle cognoissance

Digitized by Google

deux fugitifs auraient traversé le Rhône, gagné Nantoin, Plan, le Pont de Beauvoisin, Chambéry, repassé le Rhône et atteint St-Claude d'où obliquant légèrement sur la Tour du Meix sous prétexte d'y aller chercher le cardinal de la Baume, lequel leur aurait procuré une escorte de cavalerie, ils se seraient dirigés sur Passenans, Poligny et Besançon.

Plus digne de foi nous semble l'itinéraire révélé par le châte-

« l'hostesse lui presta une jument de relaiz, parceque son cheval estoit recreu et « luy bailla son fils pour guide.

« Dudit Vauquelles partit mondit seigneur de Bourbon, feignant estre serviteur « de Pomperant environ minuict et au poinct du jour arriva à Dance près de Vien- « ne, estant la rivière du Rhosne entre deux. Le seigneur de Bourbon demeura « caché derrière une maison, craignant qu'il y eut garde de par le Roy sur la dite « rivière, cependant que Pomperant alla pour entendre des nouvelles ; lequel estant « arrivé près du pont de Vienne, trouva un boucher, auquel il fit entendre qu'il « estoit archer de la garde du Roy, lui demandant si ses compagnons n'estoient pas « venus à Vienne pour garder le passage, à ce que Monsieur de Bourbon ne passast « la rivière et que ses compagnons lui avoient mandé que leur enseigne s'y devoit « trouver. Le boucher lui feit responce qu'il n'y en avoit aucuns, mais bien avoit il « entendu qu'il y avoit force gens de cheval du costé de Dauphiné. Pomperant ayant « entendu le passage n'estre gardé, retourna devers Monsieur de Bourbon et conclu- « rent de ne passer point le pont, craignant d'estre cogneus, mais aller passer à un « bac à demie lieue de là ; auquel lieu estans embarquez, dix ou douze soldats de « pied s'embarquèrent avec eux, chose qui estonna le dit de Bourbon ; mesmes « qu'estans au milieu de la rivière, Pomperant fut recogneu par aucuns des dits sol- « dats, qui donna plus grande terreur à mondit seigneur de Bourbon, toutes fois il « fut rasseuré par le dit Pomperant, disant que s'ils cognoissoient quelque hazard « ils couperoient la corde pour faire tourner le bac vers le pays de Vivarez, où ils « pourroient gaigner les montagnes et se mettre hors de danger : mais ils ne tom- « bèrent en cest inconvénient.

« Ayant mesdits seigneurs de Bourbon et de Pomperant passé la rivière, tant « qu'ils furent à la veüe des hommes, suivirent le grand chemin de Grenoble : puis « tournèrent à travers les bois droit à St-Antoine de Viennois et allèrent loger à « Nanty, en la maison d'une ancienne dame veufe, laquelle durant le souper reco- « gnent Pomperant et luy demanda s'il estoit du nombre de ceux qui avoient fait les « fols avec Monsieur de Bourbon. Pomperant respondit que non mais que bien il « voudroit avoir perdu tout son bien et estre en sa compagnie. Sur la fin de table, « vindrent nouvelles que le Prevost de l'hostel estoit ou avoit été à une lieue de là, « bien accompagné, à la poursuitte de Monsieur de Bourbon dont il fut estonné, de « sorte qu'il se voulut lever de table pour se sauver mais il en fut empesché par le « dit Pomperant, pour crainte de donner soupeçon à la compagnie. Au sortir de « table montèrent à cheval et allèrent loger à six lieues de là, auquel lieu ils séjour- « nèrent un jour pour reposer leurs chevaux ; parceque c'estoit un lieu incongneu « dedans les montagnes. » (*op. cit.*, pp. 86-87.)

De là, le duc et son compagnon, d'après du Bellay, auraient gagné Chambéry, traversé à nouveau le Rhône et atteint St-Claude et Besançon.

Digitized by Google

lain d'Herment (1) et c'est celui que nous adopterons, ne serait-ce que par ce que son auteur fut témoin oculaire de ce qu'il rapporte. Au dire donc d'Henri Arnauld (2), parti de Chantelle dans la nuit avec une suite de 120 chevaux, le duc, après avoir parcouru sept lieues de pays d'une seule traite, entendit la messe, le 8 septembre au matin, à Montaigut en Combrailles (3). Il passa ensuite par le Montel de Gelat (4), arriva au château de Pontgibaud où, si l'on en croit Mignet (5), « ayant pris son vin », il eut un long entretien avec Antoine de la Fayette (6), seigneur de ces lieux, qui l'accompagna quelque temps et il alla coucher le soir même au château d'Herment. C'est de là qu'il écrivit une lettre à la noblesse d'Auvergne convoquée à Riom pour l'arrière ban. Là, aussi, tout avait été préparé pour recevoir l'escorte et celle-ci devait même s'y grossir de certains partisans, lorsque le prince, jugeant cette suite plus dangereuse qu'utile, décida de s'en débarrasser. Le mercredi, 9 septembre 1523, en effet, à la pointe du jour, il laissa ses gens achever leurs préparatifs et, sous la seule conduite d'Henri Arnauld qui, natif du pays, devait lui servir de guide, accompagné de ses écuyers les plus dévoués, Godinières

(1) Bibliothèque nationale : Déposition d'Henri Arnauld, châtelain d'Herment. Mss. Dupuy 485 f° 95 v°. On trouvera cette déposition reproduite dans La Mure : *Op. cit.*, t. III, pp. 249 et sq.

(2) Né à Herment en 1483, il était fils de Michel Arnauld, notaire royal de cette ville et de Catherine d'Harques. Seigneur de Lollières et en partie de la Mothe-Villeneuve, notaire royal à Herment (1508-1550), châtelain de cette ville (1520) et capitaine du château, il fut, dans sa jeunesse, écuyer du duc Pierre de Bourbon, puis de son gendre, le Connétable. Successivement châtelain de Chaslus près Combrailles (1530), de Préchonnet (1534) et de Châteauvert (1542), il mourut à Herment en 1564 et fut enterré dans l'église de cette ville.

(3) Dont le Connétable était seigneur, du chef de sa femme, Suzanne de Bourbon Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, t. IV, p. 798.

(4) A. Tardieu, *Grand Dictionnaire historique du Puy-de-Dôme*, p. 225.

(5) *Loc. cit.*

(6) Petit-fils du maréchal de la Fayette, Antoine Motier de la Fayette, qualifié chevalier, seigneur de Pontgibaud, de la Fayette (terre qu'il avait rachetée en 1520 à Jean de la Fayette, son cousin germain), du Montel de Gelat, de Rochedagoux, etc., grand maître de l'artillerie de France en Italie sous le roi Louis XII, gouverneur de Boulogne (1515), sénéchal du Boulonnais et du Ponthieu, né en 1474, mourut le 22 août 1531. Il avait épousé, le 26 février 1497, Marguerite de Rouville (fille de Guillaume, seigneur de Rouville en Normandie, chambellan du roi Louis IX et de Louise Malet de Graville) et était fils de Gilbert IV Motier de la Fayette seigneur de Pontgibaud, de Saint-Romain de Siaugues, de Rochedagoux, etc. écuyer du roi, et d'Isabeau de Polignac.

Digitized by Google

et le fidèle Pomperanc, de Jean de l'Hospital (1), son médecin particulier, et de deux valets de chambre (2), porteurs de sacs remplis d'or, le Connétable sauta sur un cheval. Il avait prudemment troqué contre la robe de velours dont il était revêtu la veille une courte robe de laine noire (3). Aussi son départ d'Herment passa-t-il inaperçu.

Durant le trajet et jusqu'à la première étape, à la Tour d'Auvergne, il parla peu, s'entretenant de préférence et à voix basse avec Pomperanc et l'Hospital (4). Le soir, la petite troupe, chevauchant à franc étrier, se restaurait à Saint-Donat et couchait à Condat. Le lendemain, 10 septembre, elle avait atteint Ruines au dessous de Saint-Flour où, avant de s'attabler à Ferrières, peu s'en fallut qu'elle ne tombât entre les mains d'une compagnie gasconne de 7 à 800 hommes de pied, le 11 elle arrivait au château de la Garde (5). On peut juger de la distance parcourue en si peu de temps.

(1) D'abord bailli ducal de la Haute-Auvergne, puis bailli du duché de Montpensier (1503-1506 et 1515), Charles de Bourbon, dont il était le médecin, le nomma son conseiller et auditeur de ses comptes à Moulins en 1522. Il fut le père du célèbre chancelier Michel de l'Hospital et vivait encore en 1543.

(2) Ils s'appelaient l'un Bartholomé, l'autre Guinot.

(3) Tous ces détails sont tirés de la déposition d'Henri Arnauld. — Ambroise Tardieu rapporte qu'au départ d'Herment, Henri Arnauld fit ferrer les chevaux à rebours, « ce qui lui attira des disgraces, notamment la confiscation de ses biens, lesquels ne lui furent rendus qu'après avoir obtenu des lettres de grâce ». Voy. *Hist. de la ville et de la baronnie d'Herment*, Moulins, 1866, p. 11. Le même auteur avance que le Connétable aurait confié le secret de sa fuite à François de Montaignac-Taussannes, un des plus anciens officiers de sa maison. Il l'aurait chargé de congédier l'escorte qui l'avait accompagné jusqu'à Herment et d'engager ceux qui la composaient à rentrer de suite chez eux ou à se diriger le plus sûrement qu'ils pourraient et par des routes diverses vers les terres de l'Empire. Ils auraient en outre reçu l'ordre de l'attendre en Lorraine dont le duc, on le sait, avait épousé la sœur du Connétable.

Au dire encore d'Ambroise Tardieu, le vieux Montaignac « aurait juré de ne point couper sa barbe qu'il n'eût rejoint son maître ». Revêtu de l'armure de ce dernier, le matin du 9 septembre et bien avant l'aube, il se serait mis en route à la tête des serviteurs du prince. Ce n'aurait été que lorsque le jour parut que Montaignac se serait fait reconnaître aux gens de son escorte et leur aurait fait part des dernières instructions du Connétable (*Op. cit.*, p. 11).

(4) Déposition d'Henri Arnauld, châtelain d'Herment.

(5) « Le dict seigneur de Pompérant, qui est du dict pays, les conduisit et mena en une place et maison qu'il disoit estre sienne, appelée la Garde, distant dudict Ruynes en tout quatre lieues ». (Déposition d'Henri Arnauld). Cette phrase présente une amphibologie qui laisserait croire à tort que le château de la Garde appartenait, en

Digitized by Google

1523, à Joachim de Pompéranc, alors assez pauvre gentilhomme. Cette hypothèse n'est pas admissible. La chronologie des seigneurs et barons de la Garde, que nous donnons ci-dessous et qu'a bien voulu rigoureusement établir pour ce travail M. Grellet de la Deyte, s'y oppose. Il est plus probable que Pompéranc, personnage rusé, inventif, se trouvant en son pays d'origine, à proximité de sa terre de Pompéranc et en maison amie, feignit d'être chez lui au château de la Garde pour n'en pas compromettre le véritable propriétaire, Charles d'Apchier, alors absent et au service du Roi.

Le château de la Garde (paroisse d'Albaret-Sainte-Marie, canton du Malzieu, Lozère, non loin du célèbre viaduc de Garabit et de la gare d'Arcomie) était une forteresse de construction soignée, flanquée de grosses tours rondes, crénelées, dominant le cours de la Truyère, en un site pittoresque et boisé. Son isolement en faisait une retraite sûre en même temps que confortable.

Cette terre, qualifiée baronnie, fut vendue en 1324 par noble Pons de Ruynes, damoiseau, à Guérin VI, baron d'Apchier, de Vabres, d'Arzenc, de Sereys, de Saint-Chély, coseigneur de Randon, etc., vaillant chevalier dans les guerres de Gascogne contre les Anglais, qu'il mit en déroute sous les murs de Saint-Chély en 1362, marié le 28 février 1327 à Philippa de Baux (des princes d'Orange) d'où : Guérin VII, comtour et baron d'Apchier, etc. qui fut aussi baron de la *Garde*. Né en 1333, mort de ses blessures en 1364, avant son père, il fut un des grands personnages de son temps, commanda l'armée du pape Grégoire XI, son beau-frère, contre les Milanais, fut capitaine général des pays de Velay et de Gévaudan pendant la captivité de Jean le Bon en Angleterre et laissa de Marie de Rogier-Beaufort (nièce du pape Clément VI et sœur du pape Grégoire XI) :

Guérin VIII, comtour et baron d'Apchier et des Etats du Languedoc, baron de la *Garde*, etc., coseigneur de Châteauneuf-Randon, de Saugues, du Malzieu, chambellan du comte d'Armagnac, sénéchal du Rouergue, capitaine de quarante lances, qui contribua puissamment à l'évacuation du Gévaudan par les Anglais. Il avait épousé Blanche Dauphine d'Auvergne (tante de la duchesse Anne Dauphine comtesse de Clermont et de Forez, baronne de Mercœur, mariée en 1368 à Louis II, duc de Bourbon. Ceux-ci furent les auteurs du Connétable de Bourbon comte de Montpensier et de Suzanne, héritière du duché de Bourbon, laquelle épousa le Connétable, son cousin, issu de germains). De cette alliance avec la maison des Dauphins d'Auvergne, qui établit des liens étroits entre le Connétable de Bourbon et les d'Apchier barons de la Garde, vinrent : 1° Guérin IX baron d'Apchier, chevalier banneret, † s. all. à la croisade, à Alexandrette; 2° Beraud, qui suit; 3° Amalric d'Apchier, baron de Montbrun, chevalier banneret (1383-1492), chambellan de Anne Dauphine comtesse de Forez, duchesse de Bourbon, sa cousine germaine (*Hist. de Saint-Bonnet-le-Châteaux*, I, p. 341; Broutin, *Hist. de la ville de Feurs*, p. 123).

Beraud, comte et baron d'Apchier, vicomte de Vazeilles (par lettres du 20 fév. 1452), armé chevalier de la main du Dauphin Charles, dans la cathédrale du Puy en 1420, chambellan des rois Charles VI et Charles VII, fut baron de *la Garde*, coseigneur de Saugues et du Malzieu (en paréage avec Louis de Bourbon comte de Montpensier, baron de Mercœur). Il épousa, le 8 mai 1403, Anne de la Gorce dame des baronnies de la Gorce et de Salavas, en Vivarais, d'où entre autres :

François d'Apchier, baron de la *Garde* et de Tibiron, leur troisième fils, qui fut l'auteur d'une branche cadette, dite de *la Garde*. Marié le 10 octobre 1479 à Anne de la Fare, il laissa :

Charles d'Apchier, baron de la *Garde*, de Tibiron, de Brossadols, encore seigneur de la Garde en 1529. Par conséquent c'est lui qui était le propriétaire de ce château, sa principale résidence, en 1523, lorsque ses portes hospitalières s'ouvraient au

Digitized by Google

Arnauld prétend (1) que partout où ils s'arrêtèrent, le Connétable exigea qu'aucune marque de déférence ne vint trahir son identité. Ainsi Pomperanc passait-il pour être le chef de l'expédition et dans chaque logis, à table, « tenant le hault bout », ses compagnons de route, y compris le duc, semblaient pleins de respect pour sa personne (2).

Connétable de Bourbon, son parent et suzerain, à cause de la baronnie de Mercœur. Nous lisons, en effet, dans l'état des seigneurs possédant des biens nobles en Gévaudan, dressé en 1529 pour leur contribution à la rançon de M. Mgrs les enfants du roi François Ier, détenus comme otages en Espagne : « *Le sgr. de la Garde Charles « d'Apchier, escuyer, comparant par Loys d'Apchier escuyer, son procureur (et son « fils), a juré pour le dit sr de la Garde le bien noble d'icelui valoir annuellement « 345 livres tournoi, compris le bien qu'il a engagé du sr de la Fare* » (Archiv. dép. de la Lozère : C, 14, registre).

Charles d'Apchier, baron de la Garde, servit dans les guerres d'Italie, épousa Catherine de Pavie-Fourquevaux (tante de Raymond de Pavie, baron de Fourquevaux, vaillant capitaine, ambassadeur en Écosse, en Bohême et en Espagne). De cette alliance : 1° Guy, dit Guyon qui suit ; 2° Antoine, marié en 1532 à Jeanne de Lastic et en 1544 à Anne de Champredonde, d'où le rameau des d'Apchier de Tibiron; 3° Loÿs, procureur fondé par son père, alors à la guerre, en 1529, pour déclarer le revenu de la seigneurie de la Garde; 4° Jean, sgr. de Musadoux;

Guy, dit Guyon d'Apchier, baron de la *Garde*, de Carteron, sgr. de Vignaguette, vendit le 24 novembre 1551, la baronnie de la Garde à Guillot de Montpeyroux, sgr. du Bousquet, baron de Roussy en Rouergue, qui lui avait déjà cédé, en 1544, les seigneuries de la Garrigue et de Volonzac, en échange (de Barrau : *Documents sur le Rouergue*, t. II. p. 234).

Melchior de Montpeyroux, baron desdits lieux et de la *Garde*, héritier de Guillot de Montpeyroux, son père, en 1566, revendit en 1589, par acte existant dans les archives du château du Thiolent, le château, terre et baronnie de la Garde, à Philibert comte d'Apchier, vicomte de Vazeilles, baron de Sereys-Saint-Jean-de-Nay, etc., chevalier de l'ordre du Roi, sénéchal de Mende, gouverneur de la Haute-Auvergne, qui mourut sans enfant de Gabrielle de Foix et laissa la baronnie de la Garde, en 1605, à son frère, Jacques d'Apchier, sgr. de Montaleyrac, baron de la Margeride (P. Anselme, III, p. 813-854). Celui-ci fit restaurer le château de la Garde et ses descendants l'habitèrent jusqu'en 1789. L'un d'eux : Jean-Joseph marquis d'Apchier, baron de la Garde, de Thoras, de Cénaret, du Thiolent, comte de Besque-Charraix, etc. maréchal de camp, député de la noblesse aux États-Généraux, fut incarcéré au Puy, arbitrairement, en 1791, par les Révolutionnaires qui incendièrent le château de la Garde pendant sa détention. Il n'en reste plus que des ruines majestueuses que nous reproduisons. (A. Boudon : *Les municipalités du Puy*, t. I, pp. 299-292; abbé Fabre : *Saugues pendant la Révolution*, pp. 34, 36, 165, 166.

(1) Déposition d'Henri Arnauld. (Bibl. nat.).

(2) « Ainsi estoit toujours le seigneur de Pomperant en hault boult de table, comme le seigneur et Monseigneur le Connestable après luy » (Ibid). « Monsieur Charles de Bourbon, écrit de son côté Pavie-Fourquevaux, feignoit estre le valet du sieur de Pomperant ».

Digitized by Google

Le séjour à la Garde des fugitifs se prolongea durant les 11, 12, 13 et 14 septembre (1). C'est de la Garde que le Connétable congédia et le châtelain d'Herment, et le cordonnier : Guillaume Bohat, qui depuis Condat leur montrait le chemin à suivre. C'est de la Garde, — car à partir du mardi 15 septembre on perd sa trace où, par Salces, aidé de Pomperanc, il dut vraisemblablement chercher à passer en Espagne afin d'aller s'entendre avec Charles-Quint. Trouvant la route barrée par les troupes du maréchal de Foix, M. Tiersonnier (2) après Mignet (3), pense, et c'est assez notre avis, que Bourbon dut revenir sur ses pas, traverser le Vivarais, le Viennois, le Dauphiné et parvenir ainsi en Franche-Comté. Sans indication précise quant aux dates, il arrive à Saint-Claude. Il s'y trouve en sûreté après avoir couru de grands risques. L'évêque souverain de Genève, zélé partisan de l'Empereur, l'attend dans cette ville avec une escorte de cavalerie. Ceux des siens qu'il a quittés à Herment ne tardent pas à venir l'y rejoindre. Le 6 octobre, ils sont aux portes de Besançon où le Connétable n'entrera que le 9, une fois que le cardinal de la Baume aura négocié à cet effet. Le 12, il en part avec toute sa suite, y compris par conséquent le fidèle Pomperanc, et gagne Villersexel et Lure (4). On sait le reste : le Roi essayant une dernière fois de ramener le Connétable en lui promettant la restitution de ses biens et l'amnistie générale en faveur de ceux qui se trouvent impliqués dans sa révolte; le refus catégorique du duc; l'insuccès de la démarche tentée auprès de son frère par la duchesse de Lorraine; enfin, la trahison complète de Bourbon qui, étouffant en lui les derniers scrupules, passe à l'ennemi.

(1) La Mure : *op. cit.*, II, p. 600 (en note).

(2) Voir l'excellente étude de cet auteur : Le connétable de Bourbon à Besançon, en octobre 1523, insérée dans le Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais, 1907. Nous sommes heureux de saisir ici l'occasion qui nous est offerte, d'adresser à M. Philippe Tiersonnier l'expression de notre reconnaissance pour les précieux détails qu'il a bien voulu si aimablement nous communiquer au sujet de l'itinéraire suivi par le Connétable.

(3) *Loc. cit.*

(4) Communic. de M. Philippe Tiersonnier, à Moulins. Suivant un mémoire de Simon Gauthiot, sgr d'Ancier, présenté à l'Empereur en 1538, pendant son séjour à Besançon, le Connétable et sa suite auraient été logés chez Gauthiot d'Ancier et défrayés par lui. Gauthiot d'Ancier aurait prêté de l'argent à Bourbon et l'aurait suivi en Italie. Le conseil communal de Besançon, répliquant à ce mémoire, proteste et dit au contraire que Gauthiot sut fort bien faire payer son hospitalité et « oncques ne suivit à la guerre le Connétable » (*Ibid.*).

Digitized by Google

Pendant ce temps, dans le royaume, ceux que dès le premier jour de la conspiration on a arrêtés sont toujours sous les verrous et étroitement surveillés. Il y a là l'évêque d'Autun, ce Jacques Hurault de Cheverny qui passe pour être l'âme de la conjuration, Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, capitaine de 200 archers de la garde du Roi, Antoine de Chabannes, évêque du Puy et comte de Velay, sur lequel, dès les premiers indices, on n'a pas hésité à mettre la main, dans sa propre ville épiscopale (1), Aymard de Prie, capitaine de cent hommes d'armes, François d'Escars, maréchal et sénéchal du Bourbonnais, trois ou quatre autres officiers et amis du duc, y compris encore Pierre Popillon, seigneur de Paray, chancelier du Bourbonnais.

Les détenus sont d'abord transférés au château de Loches devant des magistrats désignés par le Roi : Jean de Selve, premier président au Parlement de Paris, François de Loynes, Jean Salat, président et maître des requêtes, auxquels on a joint le conseiller Jean Papillon. Mais ces juges semblent plutôt être favorables à la cause des « conjurés » et les débats s'en ressentent en traînant en longueur (2).

Sur ces entrefaites, trois des prévenus : Chabannes, Poitiers et Prie sont amenés à Tarare Une commission spéciale, composée de Jean Brinon, premier président au Parlement de Rouen et garde du sceau privé de Sa Majesté, de René de Savoie, du maréchal de la Palisse et de Guillaume L'Huilier, maître des requêtes, est chargée de les interroger (3). Lors de sa comparution devant ces juges, le 7 septembre 1523, l'évêque du Puy se borna à réclamer hautement ses privilèges, alléguant qu'en qualité d'évêque suffragant immédiat du Saint-Siège, il ne pouvait être questionné que par des députés du Pape (4), que, toutefois, afin de manifester son entière obéissance envers le Roi, il répondrait à ses commissaires, mais ne leur apprendrait rien en les assurant,

(1) Cte H. de Chabannes : *Hist. de la maison de Chabannes, I, p. 252*; — Arnaud : *Histoire du Velay*, I, p. 285.

(2) La Mure : *Op. cit.*; — Ludovic Lalanne : *Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier*, p. 154.

(3) Cimber : *Archives curieuses (Procès du duc de Bourbon)*, II, p. 210; — Péricaud : *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon*, p. 43; — La Mure : *op. cit*; — Cte de Chabannes : *op. cit.*

(4) Archives nationales U. 786 fo 23 : *Premier interrogatoire d'Antoine de Chabannes.*

Digitized by Google

loin de s'en défendre, de son amitié pour le Connétable, amitié qui était du reste avant tout fondée sur des liens de parenté.

Le prélat reconnut, en outre, avoir appris de la bouche du prince ses premières relations avec l'Empereur; que, loin d'avoir favorisé ces projets d'entente, il les avait constamment désapprouvés et combattus, d'où, d'ailleurs, entre Bourbon et lui, la cause de refroidissements; et que, s'il était vrai qu'il se fût rendu à la cour du duc de Savoie, c'était à l'unique effet de s'occuper des affaires de Miolans, plutôt que dans le but de servir en quoi que ce soit les desseins du Connétable (1).

Ces explications parurent insuffisantes. Les prisonniers ramenés de Tarare à Loches, l'instruction fut renvoyée aux juges primitivement choisis. Ceux-ci attendirent jusqu'au 7 novembre pour prononcer leur incompétence, en ce qui concernait les évêques du Puy et d'Autun (2). On s'en remit alors à l'avocat du Roi et l'avis de Lizet, le 29 décembre, fut exactement conforme à celui du tribunal de Loches (3).

La justice royale hésitait néanmoins à capituler. Elle donna l'ordre d'embastiller à Paris partie des accusés (4), tandis que Saint-Vallier, d'Escars et Saint-Bonnet étaient tenus enfermés à la Conciergerie. Le 17 février 1524, place de Grève, sur l'échafaud même, Poitiers obtenait sa grâce due aux prières persuasives et aux concessions de la belle Diane, sa fille. Plus heureux, les autres détenus ne virent aucun jugement prononcé contre eux. Et, peu de temps après, « sous la caution et pleignement » de Jacques II, maréchal de la Palisse, son frère, Antoine de Chabannes recouvrait à son tour la liberté (5), pouvant présider avec éclat, dans la cité d'Anis où il était de retour le 25 mars 1524, les fêtes du seizième grand Jubilé (6).

(*A suivre.*) GEORGES PAUL.

(1) Cte H. de Chabannes : *Hist. de la maison de Chabannes*, I, p. 253 (note 2); — *Interrogatoire de l'Evêque du Puy*, à la Bibliothèque nationale.

(2) Archives nationales U 786, f° 23; — Bibl. nationale : *Collect. Dupuy*, vol. 484, f° 256; — *Preuves de la maison de Chabannes*, I, n° 375, p. 848.

(3) *Op. cit.*, p. 849; — Bibl. nat. *ms. Dupuy*, vol. 484, f° 308 v°.

(4) Les conjurés furent amenés de Loches à Paris sous la garde du capitaine Fréderse, escorté de nombreux archers du Roi. On incarcéra les évêques du Puy et d'Autun à la Bastille Saint-Antoine.

(5) Ludovic Lalanne : *op. cit.*, p. 188.

(6) Cte H. de Chabannes : *Hist. de la maison de Chabannes*, I, p. 255.

Digitized by Google

LA PÊCHE DU SAUMON DANS L'ALLIER

A LA BAJASSE, PRÈS BRIOUDE

(*Suite*)

CHAPITRE II

Le saumon à Brioude. — Les chanoines-comtes de Saint-Julien; leurs privilèges; leur genre de vie. — La Bajasse; historique. — Les *avaloirs*. — Prix du saumon vers la fin du XVIII[e] siècle dans la région. — Hausse des prix après la Révolution; causes; sociétés mangeantes et chantantes. — Déclin de la vie sociale à Brioude au début du XX[e] siècle. — Recrudescence, des remontées de saumons; causes probables. — Mécanisme de la remontée. — Importance commerciale actuelle de la pêche. — La pêche sportive. — Son avenir.

« J'étais né gourmand — prétendait Careme (1) — je n'ai jamais eu le temps de manger ». A coup sûr les cuisiniers brivadois ne purent jamais en dire autant : rien n'indique, au cours des temps, qu'ils aient trouvé une recette ou un semblant de recette, ni un titre même, quelque chose comme *Saumon à la Brivadoise* qui puisse figurer glorieusement sur leurs menus.

(1) Careme (Marie-Antoine), 1784-1833. Le chef fameux du prince de Talleyrand. Le 27 septembre 1834, George Sand visita le château de Valençay où habitait alors le prince de Talleyrand. Quelque temps après elle publia dans la *Revue des Deux-Mondes* sous ce titre : *Le Prince* un article, en forme de dialogue, où se trouve racontée tout au long une journée du prince. « A cinq heures — y lit-on — on lui sert le plus succulent et le plus savant dîner qui se fasse en France. *Son cuisinier est, dans sa sphère, un personnage aussi rare, aussi profond, aussi admiré que lui* ».

Digitized by Google

Chanoine est gourmand... (1) Chacun sait çà. Sous les chanoines-comtes de Saint-Julien, neuf siècles durant seigneurs de la ville, que fut-il donc cuisiné? Mystère. Peut-être les derniers cordons bleus de ces messieurs sont-ils morts avec d'importants secrets. Peut-être aussi, sur leur fin, ces messieurs n'eurent-ils point de ces chefs inspirés dont les casseroles enfantent des merveilles... La bonne chère est un luxe de financier. Et le chapitre de Brioude déclina et vivota petitement au cours du XVIII^e^ siècle avec lequel il devait périr.

* * *

Le chapitre cependant, depuis le IX^e^ siècle, époque obscure de son institution chevaleresque, avait connu graduellement la puissance, presque sans borne, d'un souverain absolu. Il comprenait trois sortes de chanoines : des *hebdomadiers* (2) ou *sacerdotaux* et des *semi prébendés*, chanoines non nobles, simplement chargés de

(1) M. Dümmler, professeur à l'Université de Halle, a publié dans le *Neues Archiv der Gessellschaft für altere deutsche Geschichtskünde* (1885, p. 347) une série de petits poèmes latins du X^e^ siècle attribués aux chanoines de Brioude. Ces poèmes se rapportent chacun à une fête de l'année liturgique et se terminent tous par une invite à boire :

...Sumite nunc læti prœsentis pocula musti
...Lœtitiæ nostræ clarum subdamus œnum
...Inde dulci claro felicia regna directo
...Poscentes eïus placito hilarescite Bacco

M. Thomas commentant ces vers dans *Romania* (N° 55-56, 1885, tome XIV, pages 579-580) remarque qu'ils « nous révèlent de la façon la plus authentique que la vie que l'on menait à Brioude sous l'administration du comte Guillaume le Pieux n'avait rien d'ascetique... ».

M. Vernière — à qui j'emprunte ces renseignements — combat l'opinion de M. Thomas : « A supposer même — écrit-il — que ces poésies aient un caractère liturgique, l'usage de boire un coup entre les diverses parties de l'office, n'était pas particulier à cette église ».

M. Vernière prouve que la longueur des offices canonicaux, pendant certaines fêtes, rendait indispensables d'honnêtes réfections. Il n'en reste pas moins que les chanoines de Brioude se reprenaient sur ce sujet avec un enthousiasme très spécial : « hilarescite Bacco » ! ! !

(2) Ainsi nommés parce qu'ils prenaient l'hebdomade, c'est-à-dire qu'ils assuraient le service divin par périodes d'une semaine, en se relayant.

Au début du XVIII^e^ siècle les chanoines appelés : « sacerdotaux, hebdomadiers, de résidence, semi prébendés où qualifiez d'autres semblables noms sont obligés de passer par tour de semaine et ne peuvent prétendre l'entrée aux assemblées capitulaires ».

Digitized by Google

l'exercice du culte et du service de la collégiale, et des chanoines comtes (1), seigneurs suzerains de Brioude et de plus de cent vassaux nobles. A ceux-ci appartenait « tout l'honorifique ». N'ayant le plus souvent de l'ecclésiastique (2) que la tonsure, ils portaient l'épée, ne relevaient disciplinairement que de Rome : Pierre le vénérable (3) au XII^e^ siècle, écrit au pape en ces termes :

...« L'Eglise (4) de Brioude... suivant sa propre constitution, libre de toute ingérence épiscopale, relève directement de votre siège apostolique... ».

Voilà pour le spirituel. Quant au temporel les comtes de Brioude ne relevaient que du Roi, premier chanoine de leur ordre. Encore avaient-ils le droit de fournir eux-mêmes à toutes les charges, dans les limites de leur ressort, de donner des prébendes, de battre monnaie, de juger en appel toutes les causes, etc...

« Malgré (5) leurs efforts constants et leurs sacrifices pécuniaires, ils (les habitants de la ville) n'avaient jamais pu avoir corps commun, maison commune et autres droits de ville ».

Les chanoines hebdomadiers et sacerdotaux, malgré leurs prétentions et leurs intrigues, étaient tenus dans une étroite sujétion. Ils n'assistaient point aux assemblées capitulaires...

Ainsi, jusqu'à la Révolution, les seigneurs de Brioude, malgré les efforts centralisateurs de la monarchie, malgré la turbulence du peuple, avaient pu sauvegarder presqu'intactes leurs prérogatives. C'est qu'ils avaient une haute idée de la noblesse et ancien-

(1) L'organisation et le nombre des chanoines comtes varièrent au cours des temps, et d'une manière assez sensible. (Cf. d'Antil et de Chavanat. *Chronologie du chapitre de Brioude*). Qu'il me suffise ici d'indiquer que ce noble corps semble avoir de tous temps compris deux « dignitez » : le Prévôt (première dignité) et le Doyen, ainsi qu'un Theologal. Les autres chanoines n'ayant d'ailleurs pas de qualification spéciale. C'est seulement en 1772 que le Roi Louis XV permit aux chanoines de porter individuellement le titre de comte.

(2) Pour remplir la dignité de Prévôt, un chanoine devait avoir reçu les ordres de prêtrise. Le théologal était également tenu d'être prêtre, mais il pouvait n'être pas noble. Tout au moins n'exigeait-on pas de lui des preuves aussi rigoureuses que celles des autres chanoines.

(3) Pierre de Montboissier, Abbé de Cluny.

(4) Brivatensis ecclesia, jure apostolico, nullo episcopo mediante juxta propriæ institutionis morem... (Petri Venerabilis opera, Ep. XXVIII).

(5) P. Le Blanc, *Notes historiques sur le Collège de Brioude*, Le Puy, Marchessou, 1905, in-8°.

Digitized by Google

neté de leur institution (1). On se rappelle le mot fameux du cardinal de Bernis (2). A Madame de Pompadour qui lui disait un jour l'avoir tiré de la poussière il répondit : « Madame, on peut sortir un comte de Brioude de la misère : on ne le sort pas de la pouldre... ».

De fait, le chapitre de Saint-Julien fut toujours extrêmement pointilleux sur le choix de ses membres. Pour y être admis le futur chanoine devait faire preuve de seize quartiers de noblesse tout comme les candidats au titre de comte de Lyon (3). On lit dans le P. Menestrier (*Nouvelle méthode raisonnée du blason*, Lyon, 1770, leçon XLVIII) :

« Quelques chapitres comme ceux de Lyon, de Saint-Claude, etc.., exigent seize quartiers de noblesse ou cinq degrés ; c'est-à-dire qu'il faut remonter jusqu'aux trisaïeuls paternels et maternels qui tous doivent être nobles de nom et d'armes, c'est-à-dire d'extraction. *On rejetterait dans ces chapitres un quartier dont la noblesse ne ferait que commencer* ».

A Brioude on appliquait les mêmes règles en toute rigueur. Lorsqu'en 1750 François d'Auterroche (4), cadet de la noble maison d'Auterroche, voulut succéder au comte d'Antil de Valivier décédé, il ne put d'abord, malgré l'approbation du Roi qu'il obtint avec l'autorisation de la cour de Rome et des lettres de provision de l'évêque diocésain, se faire reconnaître par le chapitre. On lui reprochait « certain bisaïeul maternel », qui n'était réelle-

(1) Saint Julien fut martyrisé au IVe siècle. Une abbaye de Brioude semble avoir existé dès 760 (*Cartulaire de Brioude* N° 25). Elle fut incendiée par les Sarrasins : Beranger, comte d'Auvergne la reconstruisit, et fonda au IXe siècle le chapitre de Brioude (*Cartulaire de Brioude N° 339*). Le Roi depuis l'origine fut le Premier Chanoine de Brioude.

(2) François Joachim de Pierre de Bernis, né à Saint-Marcel en Vivarais en 1715, mort à Rome en 1794. La vie de ce personnage historique, membre de l'Académie française, est bien connue. Il ne semble pas avoir jamais résidé à Brioude.

(3) Les chanoines de Lyon devaient faire preuve de seize quartiers de noblesse (d'Herbigny, *Mémoires sur la généralité de Lyon*, 1698). Pour les chanoines de Brioude le pape Clément VI reconnut cette condition en 1348.

(4) Fils de François d'Auterroche, marié en 1723 à Eléonore de Brives dame de Peyrusse. Cf. Cte de Dienne : *Deux Carladésiens célèbres du* XVIIIe *siècle* : [Jos. Ch. Al. comte d'Auterroches, le héros de Fontenoy, lieutenant général des armées du Roy (1710-1785), et Alexandre Cesar d'Auterroche, évêque de Condom, député du clergé aux états généraux de 1789 (1719-1793)], Riom, Ulysse Jouvet, 1907, Gr. in-8°.

Digitized by Google

ment qu'un trisaïeul : M. de Bérald, chirurgien du roi, anobli. Il fallut quinze ans de plaidoiries et les puissants appuis de ses cousins germains, l'évêque de Condom (1) et le lieutenant général d'Auterroche, le héros de Fontenoy, pour qu'il fût définitivement mis en possession de son canonicat...

Ce bénéfice, si péniblement obtenu, n'était point considérable à cette époque. Les litanies de Saint-Julien implorent le Bienheureux comme « le charitable asile (*xenodochium*) de la noblesse » (2) et l'on sait (3) qu'en 1706 un chapitre extraordinaire fut tenu dans la chapelle de Saint-Cosme et Saint-Damien et que le prévôt, M. de Colonges, songeant à apporter un remède au malheureux état du chapitre : « ... on décida *pour empêcher la cessation du culte divin*, que sur les quarante chanoines vingt se retireraient cette année, les autres vingt devant demeurer ladite année et se retirer l'année suivante où les premiers reprendraient leur place et ainsi de suite... ».

Comment le chapitre était-il arrivé à ce degré de dénuement? c'est ce qu'il semble difficile de préciser. Seulement peut-on dire que la plupart des chanoines-comtes étant des cadets sans fortune, n'ayant pour toute ressource que leur prébende, tirée du produit de leur terre pour la plus grande partie, il suffisait d'une mauvaise récolte pour les mettre dans la gêne.

Certains d'entre eux, pourtant, avaient des rentes. Ils étaient rares au XVIII^e^ siècle. L'intendant d'Ormesson pouvait alors écrire que le riche comte de Bragelongue (4), doyen du chapitre, était le seul de cette assemblée qui eut « les manières d'un homme de qualité bien élevé », qui fut « bien logé... ayant équipage ». D'Ormesson remarque ailleurs que les membres du chapitre « n'entendent rien aux affaires ». Mais cela importait peu dans l'ad-

(1) Alex. César d'Auterroche était déjà lui-même comte de Brioude. C^te^ de Dienne, *Ouv. cit.*

(2) « Saint-Julien qui êtes le charitable asile de la Noblesse, priez pour nous ». (*La Vie et les Miracles de Saint-Julien*. Brioude, Douçet, 1841, in-18). L'invocation est traduite d'un texte latin très ancien qui m'a échappé.

(3) C^te^ de Dienne, *Deux Carladesiens*... Ouv. cit., p. 88.

(4) Bernard Christophe de Bragelongue « vir clarissimus », dit l'auteur de la *Gallia Christiana*, et aussi « vir sane eruditus et in historia versatissimus... » membre de l'Institut fut élevé à la dignité de doyen en 1716. Il possédait à Brioude un riche mobilier et un autre ameublement à la Rochelle (Note de M. P. Le Blanc).

Digitized by Google

ministration d'un revenu de 800 livres (1) : car telle était alors la prébende d'un chanoine-comte de Brioude.

On comprend par ces chiffres que messieurs de Brioude étaient réduits, pour la partie matérielle de leur existence, à vivre fort près du peuple. Heureusement ils étaient aimés de leurs vassaux, et l'on en trouve la preuve ancienne dans l'histoire des guerres de religion. Poursuivant leur lutte séculaire contre l'autorité, beaucoup de Brivadois, à la naissance du calvinisme, s'étaient jetés dans l'hérésie pour faire pièce aux chanoines. Cela n'empêcha pas le chapitre, lorsqu'il le voulut, de les rallier tous au parti de la Ligue. « Ils grognaient, mais ils suivaient toujours ».

Lors même que les haines de classes atteignirent leur apogée avec leur assouvissement, pendant la période révolutionnaire, aucun chanoine ne fut molesté dans sa personne. Les biens seuls furent saccagés. Et ce détail encore donne la mesure du paroxysme fol où étaient montés les passions. Car, peu d'années avant le bouleversement, les relations les meilleures existaient entre les fermiers et leurs seigneurs qui trouvaient même facilement des domestiques bénévoles (2).

Dans les *Comptes de la prévôté* (3) on trouve mention de

(1) Je donne ce chiffre d'après des documents relevés à l'époque de la suppression du chapitre par Phillipe Freydefont, notaire à Lamothe.

Freydefont a tenu de 1748 à 1796 une sorte de journal dont le relevé m'a été communiqué par M. Paul Le Blanc. Ce journal comporte un tableau de l'état du chapitre au moment de la Révolution. Dans ce tableau figurent 20 chanoines-comtes, 11 hebdomadiers, 10 semi-prébendés. Les revenus des chanoines-comtes sont tous, et ceux-là seuls, indiqués. Les dignitez d'alors : Prévot, (M. François de Nozières de Coteuge) et Doyen (M. François-Maurice de Bourdeilles) ont respectivement 11.400 l. et 11.213 l. de revenu, qui se décomposent ainsi. A savoir : Pour M. le Prévôt : ses *deux* prébendes, y compris Charroux * et sa manse. Pour M. le Doyen, sa prébende y compris Charroux; sa manse et l'abbaye de Rully.

La plupart des autres chanoines ont simplement leur prébende, y compris leur part du revenu de Charroux, soit : 1800 livres.

(2) A la dissolution du chapitre, celles des servantes qui étaient en âge de servir encore se placèrent chez des bourgeois de la ville.

(3) M. Paul Le Blanc a réuni de nombreux feuillets de ces *Comptes* se rapportant à des années comprises entre 1709 et 1768. Les *Comptes* des trois années dont les

* Abbaye de Saint-Sauveur de Charroux (diocèse de Poitiers) concédée au chapitre pour reconnaître la complaisance qu'il avait mis à recevoir un bâtard du duc de La Vrillière. Cette abbaye avait été réunie à la collégiale par lettres royales du 19 août 1779, enregistrées au parlement de Bordeaux le 20 août 1783. (Arch. de la Haute-Loire, G. 654).

Digitized by Google

« 1 l. 6 d. payés à la Cathon (*sic*) gouvernante de M. le Prévôt pour acheter du fil. » Il n'est nulle part question dans ces *Comptes* de gages payés à ladite Cathon.

*
* *

Pauvres mais superbes, isolés dans leur mince seigneurie, jaloux avant tout de leurs prérogatives, tels il faut nous représenter messieurs les comtes de Brioude. La visite annuelle de l'évêque de Saint-Flour, les relations rares probablement avec les monastères de la Chaise-Dieu et de Pébrac dont les abbés furent chanoines honoraires de Saint-Julien, c'étaient là sans doute les événements les plus marquants de leur existence.

Alain Desprès, recteur de Saint-Julien de Vouvantes, étant venu chercher des reliques, fit véritablement sensation. Il nous a laissé de son voyage et de son séjour à Brioude une relation (1) bien curieuse. On y voit l'aimable comte d'Auliac (2) qui le reçoit et

millésimes précédent immédiatement 1768, figurent au complet dans cette collection.

(1) *Voyage d'Alain Després, recteur de Saint-Julien de Vouvantes (1710)*. Brioude, A. Watel, 1890. Publié par MM. Paul Le Blanc, Antoine Vernière et Fournier-Latouraille.

Saint-Julien de Vouvantes est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chateaubriant (Loire-Inférieure), lieu de pélerinage autrefois très fréquenté. Villon y fait une plaisante allusion (Grand Testament, XCIII-XCIV).

... Si je parle ung pou poictevin
Yce m'ont deux dames appris.
Filles sont tres belles et gentes
Demourantes à Sainct Genou *
Pres *Sainct Julian des Voventes* **
Marches de Bretaigne ou Poictou,

(2) Amable-François de la Richardie d'Aulhat était clerc tonsuré du diocèse de Clermont lorsqu'il fut nommé chanoine-comte de la noble collégiale de Saint-Julien de Brioude, le 10 novembre 1682, en remplacement et sur la résignation de Claude-Gaspard de la Richardie. Il était fils de Gilbert de Besse de la Richardie, écuyer, seigneur de la Richardie d'Aulhat et de Fontanet, et de Jeanne d'Ossandon. Il mourut

* Ces deux dames qui avaient appris le poitevin à Villon n'étaient autres que des filles publiques que l'on désignait suffisamment par une allusion populaire en disant qu'elles demeuraient à Saint-Genou en Poitou.

** Saint-Julien des Voventes ou des Vœux était un pélerinage très connu alors. Villon fait une allusion plaisante aux *ex-voto* ou offrandes que les *Enfants perdus* apportaient aux filles de joie.

Notes de M. Paul Lacroix (Bibliophile Jacob).

Digitized by Google

l'embrasse étroitement. Ce chanoine ne doit point avoir un gros train de maison. Il ne peut loger le cheval de Desprès qui est obligé, par suite, de décliner ses offres d'hospitalité. En revanche, le riche comte de Colonges (1), qui a embelli l'église à ses frais, montre la plus mauvaise volonté à l'égard du voyageur, qui n'obtiendrait pas ses reliques si le théologal, en plein chapitre, ne les lui gagnait par un bon mot.

« Pour moi, interrompit agréablement M. le théologal (2), si vous voulez que je vous dise mon sentiment, je crois que si sans simonie on peut acheter des reliques, M. le curé de Saint-Julien de Vouvantes a acheté bien cher celles que nous lui voulons donner ».

Aux assemblées capitulaires, les piques entre chanoines paraissent être de règle. D'ailleurs la vivacité de caractère, la susceptibilité de ces messieurs est restée légendaire ; on en trouve les traces partout dans les contestations avec les habitants, les corps constitués, même et surtout avec les communautés cloîtrées établies dans la ville.

*
* *

Le maintien des privilèges féodaux entraînait de nombreux heurts et même des disputes : témoin celle-ci qu'on rapporte s'être élevée à propos d'une limite de pêche. La barque d'un chanoine hebdomadier ayant été, dit-on, poussée par hasard (ou à dessein), dans les eaux du chapitre, survint une embarcation portant un seigneur de Brioude. Colère du privilégié.... Sommation

en 1730. Ce fut lui qui transmit au P. Le Brun, de l'Oratoire, les « Remarques sur les usages particuliers à l'église de Brioude ».

(1) Hugues de Colonges, fils de Claude, chevalier, seigneur du Précy et de Barbe du Bec, succéda à son oncle aussi nommé Hugues dans la charge de prévôt et principale dignité de la collégiale de Brioude. D'humeur assez chagrine, il ne cessa pas d'être en procès avec les autres membres du noble chapitre de Saint-Julien. Cependant, il était très généreux et il augmenta le mobilier de son église avec une magnificence que la *Gallia Christiana* qualifie de « presque royale ». Il mourut le 13 mai 1713, laissant la prévôté à son neveu Hugues-François de Colonges.

(2) Julien de Vèze, prieur de la Trinité et de Sainte-Agathe de Cusse, mourut à Brioude âgé d'entour 67 ans, le 20 décembre 1732, et fut enterré dans l'église des religieuses de Notre-Dame. (Cette note ainsi que les deux précédentes sont empruntées à M. Paul Le Blanc.)

Digitized by Google

faite à l'intrus de déguerpir : Contestation, injures réciproques. Abordage, enfin... pugilat.

Inutile de dire que le seigneur n'eut pas le dessus dans l'histoire : il fallait même qu'il fut rossé et prit un bain en soutane violette... On doit faire justice de ces billevesées : plaisanteries satyriques de bourgeois bons raillards, auxquelles, sans doute, un minime incident mit en butte messieurs du chapitre : gentilhommes de pied en cap les comtes de Brioude étaient évidemment, comme tous les membres de la noblesse française, férus de chasse et de pêche, très jaloux de leurs droits y afférents et l'on sait que les règlements, sous l'Ancien Régime, étaient fort stricts en cette matière. On en prendra une idée, relativement à notre région, par la note suivante qu'écrivit aux environs de 1735 le chanoine Martinon, curé d'Auzon (1).

« M. de Barentin a le droit de pêche depuis La Mothe jusqu'aux Granges. Les habitants d'Auzon ont le droit de pêche de l'autre côté depuis Crispia jusqu'à Brassac. Ainsi l'on peut pêcher de l'autre côté sans risque de la maîtrise d'Ambert et de M. de Barentin.

« D'après une sentence du bailliage d'Auzon du 21 juillet 1588, on (2) a droit de pêche en la rivière d'Allier tant que s'étend la justice d'Auzon, depuis l'écluse du Salvian-sous-Alvier, descendant sur Nonette jusque sous Brassac.

« Ce droit ressortait des *permissions et privilèges de pêche du 7 novembre 1441.*

« L'usage était que le poisson se vendit à la halle 5 sous en hiver et 4 sous en été et que *la hure du saumon fut suspendue au crochet pour être donnée au seigneur d'Auzon.* »

On voit en outre par ces dernières lignes que le saumon était plus qu'autre poisson apprécié par les délicats. Voici maintenant ce que fait dire Philippe Desportes (3) au gentilhomme campagnard dont il chante les plaisirs :

(1) Les lignes qui suivent ont été rédigées d'après des documents aujourd'hui disparus. Elles se trouvent écrites de la main du curé d'Auzon au bas de l'acte de vente du pont de Linde. (Collection de M. Paul Le Blanc.)

Le chanoine Martinon, auteur d'un *Calendrier auvergnat*, était membre de la Société littéraire de Clermont-Ferrand.

(2) C'est-à-dire les habitants d'Auzon.

(3) Cf. Phillippe Desportes, *Bergeries.*

Digitized by Google

« Un autre jour plus gay je m'en vais à la chasse
« . . . . . .
« Puis las de ce mestier j'en choisis un nouveau
« Et, garny de filés, je vais chasser sur l'eau
« A la truite et à l'ombre *où si bien je m'espreuve*
« *Qu'un saumon quelquefois dans mes filets se treuve.* »

Ceci est un comble pour le gentilhomme pêcheur. Il a d'ailleurs d'autres cordes à son arc, si l'on peut ainsi dire... « Or continue-t-il

« Or (*tantôt*) avecques la ligne et le traistre hamecon
« Or avecques le feu je fais guerre au poisson,
« J'en sale une partie et l'autre frais je mange
« Et mille fois le jour de passe temps je change. »

Ce programme de réjouissance, les chanoines de Brioude durent, au cours des âges, en épuiser toutes les ressources. Que l'on tâche en effet de se représenter leur existence! Certes, rien n'est moins facile tant les brûlements de l'époque révolutionnaire ont emporté de pittoresque dans leur fumée.

Essayons cependant.

Je vois un chanoine s'éveiller entre les rideaux lourds tandis que la « Cathon » vient ouvrir sa fenêtre. Des lumières faibles l'atteignent. Au fond de l'alcôve, dans les plis des coëttes épaisses de larges ombres remuent : M. le comte s'étire et offre à Dieu ses premières pensées!...

A quelle heure pourra-t-il se lever : *Novem porcis, decem canonicis*, dit l'école de Salerne. Et Boileau nous fit voir un prélat qui

. . . Muni d'un déjeuner
Faisant un léger somme attendait le dîner.

Mais n'oublions pas que nous sommes en province. Le chanoine de Brioude n'est pas le chanoine de la Sainte-Chapelle, pas plus que la Seine n'est la salmonifère Allier. En province on se lève tôt : A huit heures peut être, quand on est homme de qualité.

Nous plaît-il maintenant de l'imaginer, pompeux, en soutane violette et se rendant à l'église? Il passe par la rue de la Monnaie, où le chapitre a son balancier, ou par la rue des Comtes (1). Les artisans lui tirent leur bonnet.

(1) La rue de la Monnaie et la rue des Comtes, qui sont des plus anciennes de Brioude, existent encore et n'ont pas changé de nom. Elles contenaient à coup sûr

Digitized by Google

Le voici à la sacristie. Il y met son habit de chœur, le cordon et la croix et va prendre place dans sa stalle. Les chants commencent. Les chanoines hebdomadiers de semaine, remplissent leurs devoirs liturgiques, assistés des chantres et des enfants de chœur. Le chanoine, très pointilleux sur les questions rituelles (1), quitte des yeux par instant son bréviaire de Brioude.

au moins une habitation de chanoine : le vieux Brioude était si ramassé. Je ne puis pas apporter une précision sur ce point. Nombre d'emplacements qu'occupèrent autrefois les demeures des chanoines ont été bouleversés. Certaines maisons ont pourtant conservé des armoiries révélatrices. Voir à ce sujet les études héraldiques de M. Fournier Latouraille sur les blasons de la ville de Brioude parues dans l'*Album*.

Il semble que les prévôts du chapitre — M. de Collonge fut le dernier — aient de tous temps habité le bâtiment dit autrefois « La Prévôté » et qui fut depuis la cure. Quand au doyen, — selon M. P. Le Blanc — le dernier de ces dignitaires, M. de Bourdeilles, habitait une vaste maison sise à peu près sur l'emplacement actuel de la halle.

(1) Le service religieux était assuré à la Collégiale d'une manière qui ne laissait rien à désirer. Le journal de Freydefont (Docum. cit. Cf. p. 86, note 7) indique que, sur sa fin, le chapitre appointait :

Un « maître de musique » ; un « musicien » ; un « sous-maître de latinité des enfants de chœur » ; plusieurs sonneurs, bedeaux et suisses, et qu'il avait en outre « huit serviteurs sans traitement ».

L'état financier du chapitre était pourtant alors très peu brillant comme nous l'avons indiqué ailleurs.

Voyons d'autre part, pour plus de détail, le « compte * que rend à vous Messei-« gneurs les Prévôt, Doyen du Noble Chapitre de Brioude, Guillaume-Jullien Thomas, « chanoine, héritier de feu Antoine Thomas, de ce qu'il a reçu ou du recevoir et de « ce qu'il a dépensé, en qualité de votre trésorier depuis le premier janvier mille « sept cent soixante jusques au dix avril mille sept cent soixante et un, jour auquel « feu sond [it] père fut attaqué de la maladie dont il décéda. »

A en juger par la précision de l'intitulé ce compte doit être des plus exacts... Au « chapitre des dépenses et fournitures » il mentionne les dépenses occasionnées par (art. 41-49) :

« Le clerc de la sacristie » (paragraphe en blanc) ; « la veuve Bourneton », qui est chargée de blanchir le linge de la sacristie ; « les gages du vitrier** » ; « l'organiste »

* Manuscrit ayant appartenu à M. P. Le Blanc qui a fait le tableau généalogique de la famille Thomas de 1614 jusqu'à ces temps derniers. D'après cette pièce Julien-Antoine Thomas naquit à Brioude en 1733 et entra au noviciat des Jésuites en 1750. Il était fils de Antoine Thomas, notaire royal, secrétaire du Chapitre, né et baptisé à Lavaudieu, le 22 décembre 1684, et de Benoite Marin, baptisée à Chilhac, le 20 février 1700.

** Remarquons cette mention d'un vitrier *gagé* par le chapitre. Au temps des chanoines-comtes la collégiale était aussi bien entretenue que desservie. On trouve aussi dans le compte de Thomas de nombreuses journées d'ouvriers et quantité de fournitures diverses, entre autres, le bois pour la « chambre capitulaire » et le charbon pour l'église.

Le chapitre poussait même le souci de sa gestion jusqu'à s'occuper des moindres détails. On voit dans le même compte, passée sous l'article 71, « la somme de 16 sols à Mr le comte de Vichy, pour de la mort aux rats pour mettre à l'orgue ». (M. le comte de Vichy avait la charge des instruments de musique, orgues, épinettes, etc.).

Digitized by Google

Digitized by Google

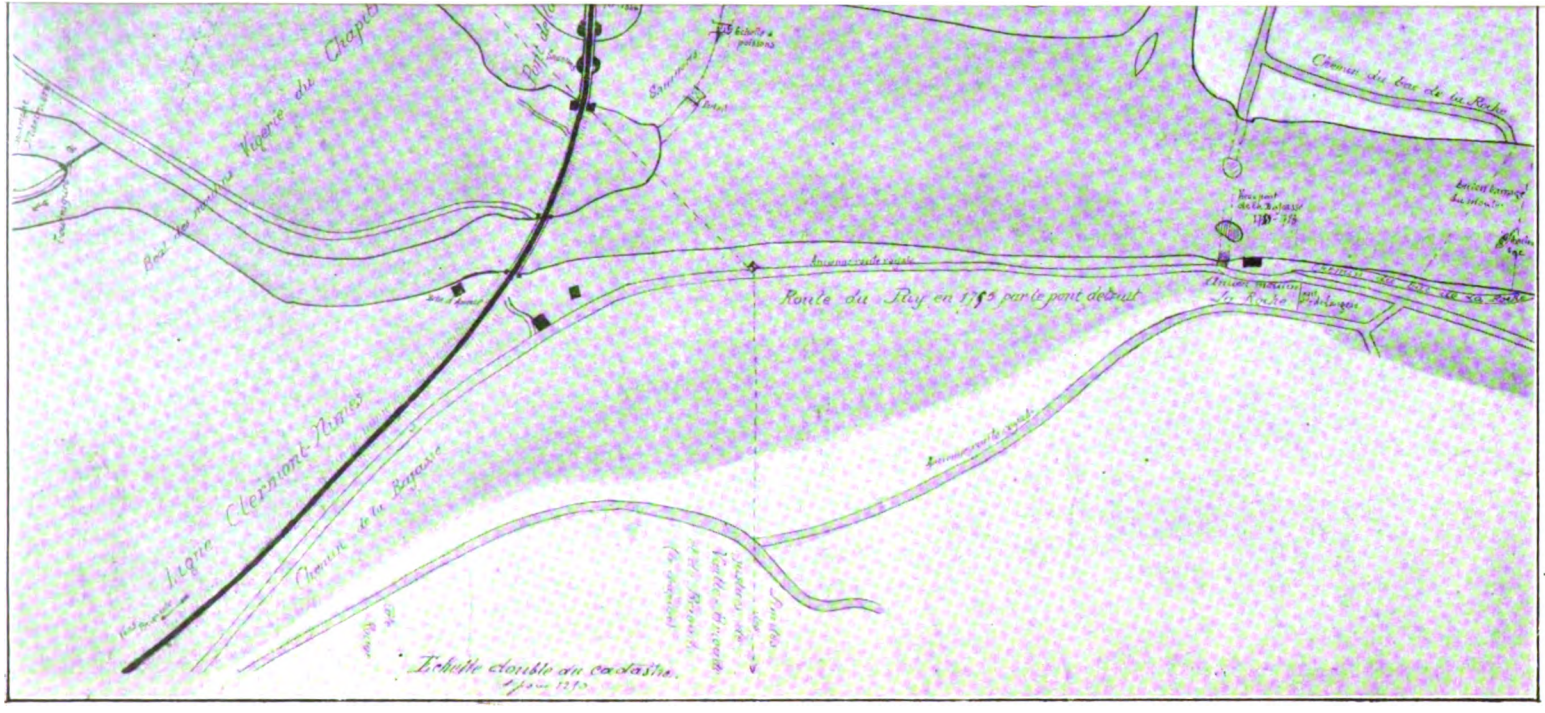

Digitized by Google

Il suit les évolutions des petits clercs, compte les coups d'encensoir. Puis, en procession solennelle, il regagne la sacristie. Le voici qui cause avec ses confrères... La journée s'annonce belle : les soucis seront pour plus tard. Maintenant donc ces messieurs vont aller à la chasse?... Mais non. Les meuniers du chapitre ont vu passer les premiers saumons. Allons à la Bajasse! propose M. le doyen... Et sans plus délibérer on part (1)...

Il est entre neuf et dix heures. Le déjeuner dinatoire, en province, ne se place pas au temps jadis avant deux heures après midi. D'ici là gare aux saumons! Messieurs du chapitre cheminent déjà « bien garny de filets », de lignes et de « traistres hameçons » vers la Bajasse.

*
* *

La route n'est pas fort pénible; le cortège y fera de nombreuses rencontres. Pratiqué semble-t-il, déjà par les Romains vers Fontannes, le gué de la Bajasse (2), lieu de passage toujours fréquenté par la suite, fut successivement muni de divers ouvrages d'art. Le pont du « colombier d'Anis » sur la route des pélerinages vers Rome et le Mont Anis (Notre-Dame du Puy), emporté en 1421

(les sieurs Héraut et Cartier, remplaçants); « le maître de musique »; « les enfants de chœurs », (on leur donne 7 livres le jour de la fête des Saints Innocents); les « sous-maître, sous-chantre et joueur du serpent *** »; « les chabiscols »?; « le ponctueur ».

Deux autres articles du même chapitre (art. 53 et 60) sont consacrés respectivement au sacristain et aux « porteurs de croix les jours des Rameaux et des Rogations ».

(1) Ce ne sont point là des imaginations. On sait le goût, la passion héréditaire de la noblesse française pour la chasse et la pêche. Une vieille écriture nous montre au XVIIIe siècle le comte de Combres et le comte de la Rochette de la Rodde se livrant à ces exercices et si ardemment que ce dernier « y avait contracté des infirmités ».

(2) Pour tout ce qui va suivre, indications de lieu etc... se reporter à la planche hors texte ci-contre. Ce plan a été dressé par les soins de M. P. Mamet, spécialiste de la question des vieux chemins, spécialement pour cette étude, d'après des données topographiques nouvelles et très précises. On y trouvera divers détails empruntés à un plan visuel de 1861 (communiqué par M. Paul Le Blanc) qui augmentent encore la valeur de ce remarquable dessin dont je suis heureux ici de remercier l'auteur.

*** Il y a quelques années l'antique serpent, entièrement fait en bois de noyer, dont usèrent les joueurs de serpent de Brioude fut vendu 50 francs à un brocanteur.

Digitized by Google

par la *Grande Aigüe* (1) n'est pas tout entier disparu. Cinq de ses piles ruinées étaient encore visibles vers le milieu du siècle dernier. Une encore se dresse brune et ravagée, portant hors de l'eau calme un massif d'arbustes chevelus. Ce pont ne fut pas tout d'abord remplacé, des bacs à trailles ou à bourdes assurèrent le service d'une rive à l'autre. A certaines époques le chapitre permit leur installation en dessous du barrage de ses moulins. Il dut y avoir à leur sujet bien des disputes car la limite de la seigneurie de Vieille-Brioude était voisine, les naufrages fréquents et les installations précaires.

Mais vers 1765 fut achevé le pont de la Bajasse entrepris par les frères Raimbaux (2) et qui rendit inutile ces dangereux moyens de transport; pour peu de temps hélas! car il s'effondrait en 1783 (3) était repris cinq ans plus tard et peu après définitivement sapé par une crue simultanée de l'Allier et de la Senouire.

Gués, bacs ou ponts suivant les époques, voyageurs et romieux, on les voit, vieilles choses et vieilles gens dans le décor actuel de la Bajasse, dont il faut retrancher l'horrible viaduc obsédant. Cependant il ne subsiste plus rien aujourd'hui de la cabane ou « tonne » que messieurs les chanoines, au terme de leur course, prennent pour base d'opération. Cette maison d'été, que l'on trouvera indiquée sur le plan p. 91, s'élevait sur la rive gauche et en aval de la léproserie de la Bajasse (4) installée depuis le XI[e] siè-

(1) Cf. P. Le Blanc. *Les Inondations de l'Allier*, Watel, 1902, in-12°, p. 11.

(2) Les Raimbaux était originaires de Lanteuil, diocèse de Bayeux. Germain Raimbaux qui se qualifiait d'entrepreneur et d'architecte s'était établi à Lezoux en 1738 par son mariage avec Gilberte Constancias. François Raimbaux dans une pièce de 1750 se qualifie d'architecte résidant à Paris. Vers 1749 François et Germain Raimbaux construisaient le pont de La Bajasse (note de M. P. Le Blanc).

(3) Cf. *Inondations de l'Allier*. (Ouv. cit.) p. 37.

(4) La léproserie de la Bajasse déjà fort abimée en 1789 *, a été, m'a-t-on dit, complètement défigurée par son propriétaire actuel. Cette léproserie avait été fondée en 1161 par Odilon de Chambon, chanoine de Brioude. On trouvera dans l'ouvrage de l'abbé Peyron (*Histoire de la léproserie et du prieuré de la Bajasse* (1150-1900) le Puy, Prades-Freydier, 1899, in-18°) de curieux renseignements sur ses rapports ecclésiastiques avec le chapitre de Brioude.

* Il existe à l'hospice de Brioude un Christ dit lépreux qui, suivant la tradition, viendrait de cette léproserie et aurait été recueilli là au moment de la Révolution. M. Paul Le Blanc ne voyait en lui qu'un Christ flagellé qui, jadis, aurait orné la porte de l'hospice Saint Robert à Brioude. Cf. cependant, *Almanach de Brioude*, 1922, p. 41, l'article de M. le chanoine Crégut.

Digitized by Google

cle sur la rive droite de l'Allier. Le lieu de délassement des puissants de la terre se trouvait presqu'en face de l'asile des proscrits. Et c'est entre ces deux pôles du bien être et de la souffrance humaine que messieurs les chanoines vont se livrer à la pêche.

Les digues du chapitre, en effet, faisaient alors l office du barrage actuel. D'après un document original : « en 1761 on voyait encore divers vestiges de pelliere plus ancienne et plus rapprochée des ruines du vieux pont. Et, en effet, il n'est pas probable que cette écluse qui barre entièrement l'Allier ait pu subsister quatre siècles sans être emportée par une rivière d'autant plus rapide qu'elle coule dans une plaine, au sortir des montagnes qui ont respecté son lit (1) ». Mais diligemment construite et entretenue la digue de la Bajasse a toujours opposé le même obstacle à la remontée des poissons migrateurs. Toujours au dessous d'elle la rivière fut un véritable vivier, et les exploits sportifs de messieurs les chanoines ne suffirent jamais à en épuiser les ressources. Après le déjeuner dinatoire il est probable qu'un chanoine ne songeait plus à la pêche mais à se retirer quietement, *in angulo cum libello*, en attendant l'heure de vêpres ou de l'assemblée capitulaire ou du dîner soupatoire que l'on nommait jadis le souper. D'ailleurs on ne peut pêcher tous les jours ! Et cependant l'afflux du saumon est constant à certaines époques : pour en jouir de façon exclusive, en dehors de toute distraction, le chapitre dut faire aménager son domaine fluvial.

* * *

Les « avaloirs » permettaient à leur possesseur de tirer automatiquement et sans peine de la rivière, un fort estimable parti. C'étaient des pièges placés aux extrémités des digues barrant les cours d'eaux fréquentés par les poissons migrateurs. Leur description très complète a été donnée au XVIII^e^ siècle par Alléon Dulac. Cet auteur a pris soin de nous avertir que son plan des

(1) Le sens de cette phrase est difficile à saisir. Peut-être faut-il entendre que les montagnes ont forcé l'Allier à respecter son lit; tandis que dans la plaine la rivière a toute facilité pour se déplacer. Un document contemporain de la pièce citée ci-dessus constate vers la Bajasse une dérivation de « 40 à 45 toises sur le côté méridional ». On pourrait multiplier de tels exemples. Ce n'est pas ici le lieu.

Digitized by Google

avaloirs « est de la plus grande exactitude » et que (son ouvrage (1) parut en 1765) « c'est peut-être pour la première fois qu'on le donne au public ». Ceci est d'ailleurs étonnant car les pièges à poissons étaient connus et employés au moins dès le XIV^e^ siècle et les avaloirs que put étudier Dulac sont, sans aucun doute, ceux qui étaient établis près de Lyon, sur un barrage de la Loire, dont l'existence est implicitement constatée par un document du XVI^e^ siècle cité au chapitre précédent (Cf. Chap. I^er^. Page 13, notes 1 et 2). On envoya, selon cette pièce datée de 1509, un patissier de Lyon : « sur l'escluse de la rivière de Loire sercher des saulmons » il y a apparence que cette écluse était bien munie de pièges à saumon. D'ailleurs l'emploi de ces engins était assez général. Il en existait à Chateaulin, en Basse-Bretagne, où suivant M. Deslandes (?) (cité par Valmont-Bomare, *Dictionnaire d'hist. nat. V° saumon*) (2), il se prenait jusqu'à 4000 saumons par an. On trouvera en appendice le texte de Valmont-Bomare sur les avaloirs de Chateaulin, ainsi que le résumé avec plan à l'appui de l'article infiniment plus détaillé de Dulac. Je pense que ces descriptions peuvent donner une idée des *montants et descendants*, autrefois installés à la Bajasse, au sujet desquels nous n'avons pas grandes précisions historiques ni autres.

Le seul document qui, à ma connaissance, fasse mention expresse de ces *montants* ne remonte qu'au XVIII^e^ siècle. C'est la relation d'un procès, auquel nous reviendrons, survenu en 1750. Pourtant, sans aucun doute, ces pièges à poisson étaient d'institution fort ancienne. Un acte du XV^e^ siècle (communiqué par M. P. Le Blanc) prouve l'existence, avant même cette époque de *montants et descendants*, à la Voulte (3). Il existe de cette pièce une rédaction latine assez incorrecte et une rédaction en bon français dont voici les passages intéressants :

« L'an 1421, le dernier jour du mois de juillet, révérend père

(1) Alléon Dulac, avocat aux Parlements et aux Cours de Lyon. *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle* des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais. Lyon, Claude Cizeron. Alléon Dulac a donné son nom à une rue de Saint-Etienne.

(2) Ouv. cit. Cf. Chap. I^er^. Page 4, note 4).

(3) La Voûte-Chilhac près Brioude. Cf. sur le prieuré de La Voûte, *Notices historiques sur La Voûte-Chilhac*, par M. le chanoine Eymère. Le Puy, imprimerie de l'*Avenir de la Haute-Loire*, 1913, in-12°. T. II passim et p. 12-37.

Digitized by Google

en Dieu dom Vénérand de la Farge a donné à bail d'emphythéose ou rente perpétuelle les moulins de la Voute avec leurs escluses et décharges à Vital et Jehan Arfeuille..... et a été convenu que lesdits emphythéotes feraient dans l'escluse desdits moulins *deux descendans* pour la pêche *dans l'endroit où ils étaient auparavant* et un *montant* (1) si cela est possible, moyennant quoi la moitié du poisson appartiendra audit seigneur prieur et à ses successeurs et l'autre moitié auxdits emphythéotes. »

Il est peu probable que Brioude ait été en retard sur la Voûte pour l'établissement de ses avaloirs. Mais à quelle époque exactement peut-on situer l'installation primitive? Sans doute au XIV^e^ siècle, en l'année 1312 où, par permission du roi Philippe le Bel, fut construite la première pelliére à la Bajasse.

Cette époque semble bien avoir été, si l'on peut ainsi dire, l'âge des avaloirs. Ces pièges font alors leur apparition dans toute la région. Voyons l' « Arrentement par Bertrand de la Tour, évêque du Puy et Pierre Nozières, prieur de Chamalières, de l'écluse de Confolent (2) établie sur la Loire *pour la pêche du saumon* ».

Cette pièce (3) est datée de la « chambre de l'évêque du château de Monistrol, 23 mars 1375 » (n. st.).

Elle indique que l'écluse de Confolent venait alors d'être terminée et pourvue de dispositifs pour la capture du saumon. Elle donne en outre les renseignements les plus curieux sur le mode de location des avaloirs.

Il est convenu dans ce bail qu'un quart des saumons pris ira à l'évêque du Puy, un autre quart au prieur (Pierre de Nozières) et le reste aux fermiers de l'écluse (Jean Mazelle, prêtre de Confolent et Jean Chasanova); et en outre :

« Que les autres poissons qui seront pris dans les avaloirs (*in*

(1) Le mot « montant » et le mot « descendans » qui précèdent figurent dans le texte latin sous les formes, évidemment barbares, de « montat » et « descendentia ».

(2) Confolent se trouve exactement au confluent du Lignon avec la Loire. Le site est extrêmement pittoresque, entouré de rochers escarpés. Il ne reste plus aujourd'hui aucun vestige de l'écluse en question.

(3) Je dois ce précieux document, comme d'autres qui suivront, à M. Jacotin, archiviste de la Haute-Loire. Je suis heureux de pouvoir témoigner ici toute ma reconnaissance à M. Jacotin, dont l'obligeance est inépuisable. Voir en appendice le texte latin du document (Archives de la Haute-Loire, G. 107, *original en parchemin*).

Digitized by Google

passeriis salmonaribus) seront partagés de la même façon entre les mêmes personnes susdites.

« Que tous les poissons qui seront pris sur cette écluse, en dehors des pièges à saumons (*passerios salmonares*), devront revenir aux susdits fermiers.

Enfin et ceci atteste une haute prévoyance :

« Que si le susdit évêque avait besoin d'un ou de plusieurs *saumons* ou poissons, en plus de sa part déjà déterminée ; qu'à condition d'en donner et acquitter un prix juste et modéré aux susdits fermiers, il pourrait recevoir ou faire prendre du saumon et autres poissons pris dans la susdite écluse et destinés à être vendus, toutes les fois qu'il en aurait besoin et que bon lui semblerait, sans difficulté aucune, au gré de sa volonté. »

Les évêques du Puy étaient fort friands de saumon. En 1387 (1), leur receveur à Monistrol et à Mons, Etienne Ulmati, mentionne l'expédition qu'il a faite à Avignon — où se trouvait alors son seigneur l'évêque — de trois saumons achetés à Saint-Victor-sur-Loire.

(*A suivre.*) VALENTIN MONTALBAN.

(1) Archives de la Haute-Loire, G. 103. (Communication de M. Jacotin). Compte d'Etienne Ulmati, receveur de l'évêché du Puy à Monistrol et Mons. 1387.

« Item, pro tribus salmonibus emptis in loco sancti Victoris * quos conducere feci « apud Avinionem dicto domino meo [episcopo] de voluntate nobilis Ludovici, « bajuli Monastrolii et decostaverunt tam pro emptione quam portu XII franc II « gross dimidii. » (Fol. 123 v°).

« Item plus tradidi Matheo Fichalausa qui portavit salmones apud Avinionem III « muttones. » (Fol. 123 v°).

* St-Victor-sur-Loire.

Digitized by Google

LA MISSION

DU

Cardinal Melchior de Polignac

A ROME (1724-1732)

(*Suite*)

CHAPITRE IV

LE CONCLAVE DE 1730

Un duel diplomatique entre Cienfugos et Melchior de Polignac. — Premiers engagements : la question des cardinaux; les cierges de la Purification; les loges de théatre; le chapeau de Perla.

Les préparatifs d'un Conclave. — Le Mémoire de Polignac « sur les cardinaux italiens qui peuvent prétendre a la papauté en 1729 ». — Deuxième mémoire « sur l'usage qu'on peut faire du premier ». — Les instructions éventuelles de Louis XV : Mémoire « pour servir d'instruction dans le cas d'un conclave a M. le cardinal de Polignac, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, archevêque d'Auch et chargé des Affaires du Roi a Rome ».

Mort de Benoît XIII (21 février 1730). — Dépêches de Chauvelin. — Le Mémoire « pour servir d'instruction a MM. les cardinaux de Rohan, de Polignac et de Bissy pour le conclave, le premier et le troisième allant au dit conclave et le second y étant actuellement » et son « supplément ». — L'ouverture du conclave (5 mars). — La campagne contre Imperiali Bentivoglio se sépare de Polignac. — Une lettre de Melchior de Polignac au Roi d'Espagne. — Rohan et Bissy au Conclave. — Les premiers scrutins : Fleury obtient huit voix, Pico, Corradini évincés. — La candidature de Corsini patronée par Cienfugos et les Imperiaux fait échouer celle de Banchieri. — Élection de Corsini qui prend le nom de Clément XII (12 juillet). — Les circonstances de l'élection. Lettre de Polignac au Garde des Sceaux, ministre des Affaires Étrangères.

Clément XII et le chargé d'affaires de France. — Melchior de Polignac demande son rappel (10 aout). Son successeur est enfin désigné : Paul-Hippolyte de Beauvillier,

Digitized by Google

DUC DE SAINT-AIGNAN. — RETARD MIS PAR LE NOUVEL AMBASSADEUR A REJOINDRE SON POSTE. « LE HÉROS QUE J'ATTENDS N'ARRIVERA-T-IL PAS? ». SAINT-AIGNAN EST A ROME LE 13 MARS 1732. SON INSTALLATION.

DÉPART DE POLIGNAC. SES ARRÊTS, EN COURS DE ROUTE, A SIENNE, A BOLOGNE, A FLORENCE, A VENISE.

UNE OPINION DE SAINT-SIMON SUR LA MISSION DE MELCHIOR DE POLIGNAC. CE QU'IL FAUT EN PENSER.

Alvare Cienfugos, originaire d'Aguerra dans le diocèse d'Oviedo, en Espagne, avait d'abord appartenu à la Compagnie de Jésus. De 1702 à 1715 il avait été chargé par le gouvernement impérial de négociations à Lisbonne. Créé cardinal le 30 septembre 1720, sur la nomination de l'Empereur, il était consacré évêque de Catane le 26 mai 1722. Depuis le 30 avril de la même année, il était ministre plénipotentiaire de l'Empire à la Cour de Rome et il apportait dans l'accomplissement de ses fonctions une vive intelligence, une grande souplesse et la connaissance la plus avertie des subtilités de la diplomatie pontificale. Il fut sans contredit l'adversaire le plus redoutable du chargé d'affaires de France.

Celui-ci avait pu triompher des embûches de son rival lors du conclave de 1724 et de l'exaltation d'Orsini, mais de nouveaux engagements devaient se produire.

Ce furent d'abord des questions de préséance et d'étiquette. « L'empereur, rapporte Faucher (1), sous prétexte qu'il avait été reconnu Roi d'Espagne, aussi bien que Philippe V et mis en parallèle avec lui, prétendoit que puisqu'il avait succédé à son frère Joseph dans la dignité imperiale, il devoit jouir de tous les honneurs qui se rendent à Rome aux têtes couronnées, et conséquemment à cette prétention, nommer deux cardinaux toutes les fois que le Roi de France en nommeroit un, et le Roi d'Espagne un autre; avoir deux cierges au jour de la Purification et deux loges unies et contigues dans tous les théâtres, au rang et au lieu les plus distingués, avec son nom et ses armes, suivant l'usage ».

Polignac répondit à ces prétentions en obtenant de Benoît XIII que les honneurs fussent également distribués au Roi et à l'Empereur. Le pape envoya donc au cardinal « pour S. M. les cierges d'une même façon et dans la même quantité qu'au cardinal Cien-

(1) *Op. cit.*, II, p. 279.

Digitized by Google

fugos pour son souverain ». « Ce ministre, ajoute Faucher (1), comprit si bien les conséquences de l'avantage qu'il perdoit, que depuis ce temps là il n'en voulut plus recevoir; on ne laissa pas de les lui envoyer comme au cardinal de Polignac, mais il les renvoya ». A plusieurs reprises, le fait se produisit accompagné des mêmes protestations et chaque fois Cienfugos subit un échec.

En ce qui concernait les nominations de cardinaux, Polignac obtint aussi des assurances formelles d'égalité, « quelques efforts que fît le conseil de Vienne pour en obtenir deux »; quant aux loges, la solution du litige fut plus malaisée. On se trouvait en présence d'une « possession actuelle » et on ne pouvait songer à effacer le nom et les armes de l'Empereur d'une des places qui lui étaient réservées. Fort de l'appui indirect de la Cour d'Espagne, aigrie contre la Cour de France en raison du renvoi de l'Infante, Cienfugos prétendit « qu'il n'empêchoit pas que les Ministres de France et d'Espagne eussent deux loges, mais que pour lui il en auroit quatre et qu'il soutiendroit cette prétention par la force ». Une sanction s'imposait. Polignac s'abstint d'assister aux spectacles. D'autre part, le conseil de France, informé de cette affaire, « décida que son ministre soutiendroit la demande qu'il avoit faite au pape, du nombre et de l'égalité des loges avec l'Empereur, et que si le gouvernement ne trouvoit pas d'autre moyen pour lui donner satisfaction que la suppression des spectacles, le cardinal avoit ordre de consentir qu'ils fussent representés. Il lui fut pareillement ordonné, de la part du Roi, de faire ôter les armes de France de dessus la loge qui jusqu'alors avoit servi à ses Ministres, en cas que les théâtres s'ouvrissent avant qu'on lui eut donné la satisfaction qu'il demandoit, par l'établissement de l'égalité avec le Ministre de l'Empereur, et ce lorsque toute espérance d'égalité seroit perdue ». Il en fut ainsi fait.

L'habileté de Polignac se donna cours dans d'autres circonstances. C'est ainsi que la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des Beaux-Arts* (2) nous met au courant d'un détail relatif au chapeau promis à Perla. Le 20 février 1725, Poerson écrivait à d'Antin :

(1) *Op. cit.*, II, p. 281, 288-9 et 319.
(2) Tome VII, p. 129.

Digitized by Google

Samedy matin, le cardinal de Polignac fut à l'audience du Pape, laquelle dura trois heures; l'on dit que Mgr Coscia, qui est tout dévoué à la maison d'Autriche, avoit obtenu du Saint-Père un chapeau de cardinal en faveur de Mgr Perla, créature de la Cour de Vienne; mais Mgr le cardinal de Polignac, ayant découvert cette intrigue, a, dit-on, détourné ce coup par de bonnes raisons et par son éloquence naturelle et connue de toutes les nations de l'Europe.

Toutefois, c'est le conclave de 1730 qui mit principalement aux prises les deux prélats, et ici ce fut le jésuite espagnol qui sortit vainqueur du duel diplomatique.

Le grand âge de Benoît XIII faisait prévoir une vacance prochaine. Polignac redoubla d'attention et de vigilance et se tint en relations plus étroites avec son gouvernement.

Il désirait qu'un ambassadeur fût envoyé à Rome en vue de l'événement « non seulement pour soutenir les intérêts de la France avec plus d'éclat et faire au dehors cette partie de l'ouvrage que les cardinaux de la nation ne peuvent faire renfermés en dedans, mais encore pour donner une espèce de frein à l'émulation qui pourroit s'élever entre eux ». Il écrivit dans ce but au cardinal de Fleury :

Pour cette place, disait il, entre les talents essentiels, il faut un homme d'une haute naissance et dont toute la personne et les manières s'en ressentent, qui ne plaigne pas la dépense et qui la sache faire, mais surtout qui soit extremement sage et discret, qui ait manié d'autres affaires avec réputation ; car la réputation fait beaucoup en ce pays-ci, naturellement critique. Le principal est qu'il ne porte pas les préjugés de Paris chez les étrangers, ou tout au moins qu'il les dissimule; c'est un écueil que nous devons éviter, parcequ'un François qu'on estimeroit d'ailleurs se feroit haïr par le peu de cas qu'il feroit des autres..... (1).

Fleury hésita sans doute à proposer une telle détermination au Roi mais il recommanda au chargé d'affaires de le renseigner très exactement. C'est alors que Polignac rédigea son *Mémoire sur les cardinaux italiens qui peuvent prétendre à la papauté en 1729* (2).

(1) Faucher, *op. cit.*, II, p. 425.
(2) A. E., *Rome*, *Corr.* v. 702.

Digitized by Google

Voici quelques-unes des appréciations fournies sur les candidats le plus en vue :

Petra (1) a dans ses ouvrages de l'abondance, on y voudroit seulement un peu plus de méthode et de clarté. Au reste, ses bonnes mœurs, un grand amour de la justice et de la règle, joint à beaucoup de douceur et d'humanité, l'ont toujours fait estimer du public...

On regarde le cardinal de Banchieri (2), noble Florentin, petit neveu de Clément IX, comme propre également à toute sorte d'affaires qu'il sait traiter avec intelligence et avec douceur. Il est d'un caractère gai et agréable, point trop scrupuleux ; la goutte le rend un peu paresseux ; on le juge capable de bien gouverner le pontificat ; il est néanmoins plus estimé du côté de l'habileté que de celui de la sincérité. Il a toujours été affectionné à la France.

Marefoschi (3) aime la règle mais il la soutiendroit faiblement ; ainsi on ne le regardera pas comme une ressource mais tout au plus comme un assez bon homme qui pourrait ne rien gâter et laisser à peu près les choses dans l'état où elles sont, si ce n'est que, dans le gouvernement intérieur, il se commettrait moins de fautes...

Boncompagni (4) est un bon homme dont tous les talens sont médiocres et la famille non suspecte, uniquement occupé de son diocèse. Il n'a jamais paru se mêler dans aucune intrigue ; on pourrait s'accorder sur lui si on ne voulait qu'un dépôt, mais je doute qu'on prenne ce parti dans l'état présent des choses...

On ne peut nier qu'à tout prendre, Imperiali ne soit le premier sujet du Sacré-Collège pour les talents et pour les mœurs.

Corsini (5) n'est pas un homme savant ni laborieux. Son principal

(1) Petra (Vincent), né à Naples le 23 novembre 1662. Lieutenant de l'auditeur de la Chambre apostolique en 1700 ; secrétaire de la Congrégation du Concile en 1706. Archevêque de Damas, consulteur du Saint-Office et dataire de la Pénitencerie, créé cardinal en 1724. Grand pénitencier de l'Eglise en 1730. Décédé en 1747.

(2) Banchieri (Antoine), né à Pistoia le 19 mai 1667. Vice-légat d'Avignon (1703), secretaire de la Congrégation de la propagande (1706), assesseur du Saint-Office (1707), secrétaire de la Consulte (1712), gouverneur de Rome (1724). Créé cardinal *in petto* le 9 décembre 1726 et déclaré le 30 avril 1728. Il devint secrétaire d'Etat de Clément XII (1730) et mourut le 16 septembre 1733.

(3) Marefoschi (Prosper), né à Macerata d'Ancône le 29 septembre 1653. Evêque de Cyrène *in partibus* en 1711. Archevêque de Césarée, puis auditeur de S. S. Créé cardinal en 1724. Protecteur du collège grec à Rome (1726). Décédé vicaire général de Rome le 24 février 1732.

(4) Boncompagni (Jacques), né le 5 mai 1653 à Isola. Archevêque de Bologne (1690). Créé cardinal le 12 décembre 1695. Evêque d'Albano le 12 juin 1724. Décédé à Rome le 24 mars 1731.

(5) Corsini (Laurent), né à Florence le 7 janvier 1652, le futur pape Clément XII.

Digitized by Google

talent est de connaître les affaires de la Chambre apostolique, c'est à dire des finances parce qu'il a été longtemps trésorier; ce n'est pas même un génie, mais c'est un esprit juste et droit qui conçoit bien les choses quand il est suffisamment informé. D'ailleurs, il aime la justice et rien n'est capable de le faire pencher du côté où il ne la voit pas. Il est fort attaché à son état et au Saint-Siège; mais il ne donne pas volontiers dans les excès quoiqu'il soit d'un tempérament assez vif et son zèle est mêlé de prudence... J'ai vu dans le dernier conclave que nous l'avons craint par rapport à la succession de Toscane. Comme il aime fort sa patrie et qu'il la voit avec un regret infini devenir dépendante de l'Empire, nous pensions que, s'il était Pape, il s'opposeroit à l'établissement de don Carlos et qu'ayant le cœur des Florentins, il voudroit élever sa famille sur les débris de la maison de Médicis. Mais outre qu'il est bien vieux pour espérer de survivre au Grand-Duc, il semble que les affaires de ce pays-là soient à peu près disposées de manière qu'on ne puisse guère apporter de changements aux projets concertés et que, s'il en arrive, ce sera plutôt du côté de l'Empereur que du chef de l'Église dont le crédit et la force ne sont plus ce qu'ils étoient autrefois...

Quant à Gilbert Borromeo (1), c'est plutôt la situation de sa famille que le caractère de sa personne qui doit nous en éloigner...

Le mérite principal de Vincent-Louis Gotti (2) est d'être grand théologien, versé dans la positive comme dans la scholastique, de bon jugement, de bonne conscience, modeste, plein d'honneur et de piété.

Dans un deuxième mémoire « sur l'usage qu'on peut faire du premier », le cardinal précisait ainsi les craintes que lui inspirait, eu égard aux circonstances, notamment le traité de Séville, la question des successions de Parme et de Florence, dans la prochaine élection :

C'est un pronostic fort incertain que celui des événements postérieurs à l'élection. Tout ce qu'on peut faire est de s'y conduire par des règles de vraisemblance et de probabilité, fonder ses conjectures sur le vrai qu'on sait se déterminer le plus sagement qu'il est possible, tâcher

Nonce apostolique à Vienne et archevêque de Nicomédie (1691). Créé cardinal le 17 mai 1706. Evêque de Frascati (1725).

(1) Borromeo (Gilbert), né à Milan le 12 septembre 1671. Patriarche d'Antioche (1711), évêque de Novare (1714), il fut élevé au cardinalat le 16 décembre 1715. Mort le 21 janvier 1740.

(2) Gotti (Vincent-Louis), né à Bologne le 5 septembre 1664. Dominicain. Créé cardinal le 30 avril 1728. Décédé à Rome le 18 septembre 1742.

Digitized by Google

d'introduire auprès des nouveaux Papes des ministres qui ne soient pas entièrement suspects, étudier leur inclination aussi bien que celle de leur maître, les satisfaire autant qu'on le peut, caresser le favori comme le neveu, et, quand tout cela est fait, s'assurer encore qu'il y aura du mécompte principalement pour nous qui, par nos maximes inaltérables, n'avons jamais le gros de la Cour romaine dans nos intérêts et qui, par la disgrâce des derniers temps, n'avons plus les moyens de nous en faire craindre (1).

Ces rapports furent consultés et discutés à Versailles et, le 9 janvier 1730, Chauvelin (2) annonçait ainsi à Polignac l'envoi des instructions éventuelles de Louis XV :

Le Roi, après avoir bien examiné tous les mémoires que Votre Eminence a envoyés concernant le Sacré-Collège et exposant vos réflexions et vos vues pour un conclave, a jugé à propos d'envoyer à V. E. l'instruction ci-jointe qui vous explique les intentions de S. M. et qui vous met en état, le cas du conclave arrivant, d'agir avec confiance et une entière certitude que les partis que vous prendrez seront entièrement conformes aux désirs de S. M. qui cependant sera bien aise que vous mettiez sous ses yeux les nouvelles réflexions que V. E. pourroit avoir encore à faire sur le contenu de cette instruction (3).

Suivait le *Mémoire pour servir d'instruction dans le cas d'un conclave à M. le cardinal de Polignac, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, archevêque d'Auch et chargé des affaires du Roi à Rome*, dont voici le texte :

L'affaiblissement de la santé du Pape donnant lieu de craindre que l'Eglise ne le perde bientôt, le Roi, sans cesser de former des vœux pour la conservation d'un Pontife dont la sainteté lui a toujours inspiré une grande vénération, ne peut s'empêcher de porter ses vues sur un événement aussi intéressant pour la chrétienté en général et pour la France en particulier que le serait la vacance du Saint-Siège.

(1) A. E., *Rome. Corr.* v. 702, f° 34.

(2) Chauvelin (Germain-Louis de), né en 1685. Avocat général au Parlement. Garde des sceaux, puis simultanément secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères (20 août 1727). Décédé en 1762.

(3) A. E., *Rome. Corr.* v. 718, f° 15. Chauvelin au cardinal de Polignac. Nous empruntons la documentation des pages qui suivent au *Recueil des Instructions*, XX. On consultera aussi la Relation manuscrite du passage du cardinal de Rohan à Rome pour le conclave de 1730, conservée à la Bibliothèque de Bourges, mss. vol. 277.

Digitized by Google

C'est pourquoi Sa Majesté a jugé devoir expliquer d'avance au cardinal de Polignac, chargé de ses affaires à Rome, ses sentiments et ses intentions pour le cas où, obligé d'entrer dans le conclave avant l'arrivée des autres cardinaux français, il s'y trouverait seul à soutenir les intérêts du Roi et sans avoir encore reçu les réponses de Sa Majesté sur l'avis qu'il lui aurait donné de la mort du Pape.

Le Roi se tient très assuré que le cardinal de Polignac ne s'y renfermera qu'après avoir établi une correspondance dans Rome avec quelque personne d'intelligence et de toute confiance et par qui l'on puisse non seulement faire passer les dépêches du Roi à MM. les cardinaux et leurs lettres à Sa Majesté, mais encore qui soit capable d'exécuter les ordres qu'elle aurait à donner hors du conclave. Elle laisse au cardinal de Polignac toute liberté sur le choix de cette personne et lui fait seulement observer que, s'il pouvait laisser l'abbé Le Blond (1) au dehors, Sa Majesté le juge très propre pour cette correspondance.

Dans le conclave, le cardinal de Polignac s'appliquera d'abord à empêcher une élection précipitée, à moins qu'elle ne tombât sur un des sujets que Sa Majesté désirerait préférablement à tous autres et qui seront indiqués dans la suite de ce mémoire. Il sait mieux que personne qu'il est de la dignité et de l'intérêt des couronnes que les cardinaux italiens qui se trouvent à Rome au temps de la mort d'un Pape n'introduisent pas l'exemple de procéder à l'élection du successeur avant l'entrée des cardinaux nationaux au conclave

Pour empêcher l'effet d'une semblable tentative, le Roi laisse le cardinal de Polignac maître de prononcer tel discours, de faire telles déclarations publiques ou particulières qu'il estimera ou convenables ou nécessaires et de parler avec la précision et la fermeté d'un ministre parfaitement instruit des intentions de Sa Majesté et chargé de l'exécution de ses ordres.

Son opposition, néanmoins, serait plus ou moins forte suivant les sujets dont il serait question.

Si l'élection ne pouvait tomber que sur les cardinaux Petra, Banchieri et Marefoschi, alors il ne la combattrait qu'autant qu'il le faudrait pour faire sentir que, quelque agréable que le sujet puisse être aux

(1) Denis Le Blond, secrétaire du cardinal de Polignac, était le fils de Jean Guillaume Le Blond, consul de France à Venise de 1679 à 1719, décédé le 1er juillet 1721. Né en 1693, il fut nommé en 1729 abbé de Saint-Romain de Blaye, au diocèse de Bordeaux, puis devint abbé de Bardoues, au diocèse d'Auch, en octobre 1733 et prieur de Montdidier, diocèse d'Amiens. Il avait suivi Polignac à Gertuydenberg et à Utrecht. Il l'accompagna également à Rome. Le Blond mourut à Paris le 30 mai 1762.

Digitized by Google

couronnes, une élection faite si précipitamment et avant l'arrivée des cardinaux nationaux ne saurait avoir leur entière approbation.

Ces trois cardinaux sont en effet ceux dont le Roi souhaiterait le plus l'élévation au Pontificat. Sa Majesté donnerait la preférence à Petra sur Banchieri et à Banchieri sur Marefoschi. A leur défaut, elle tolérerait l'élection de Boncompagni, de Nicolas Spinola (1) et de Barbarigo (2), bien entendu que, s'il s'agit d'eux dans le commencement du conclave, le cardinal de Polignac fera beaucoup plus d'efforts contre leur élection trop prompte que contre celle des trois précédents.

Il serait à souhaiter que les six sujets que le Roi vient d'indiquer au cardinal de Polignac et pour lesquels Sa Majesté s'est déterminée principalement sur l'idée qu'il lui en a donnée dans ses relations fussent tels qu'on pût en espérer le rétablissement des affaires spirituelles et temporelles du Saint-Siège. En ce cas, le Roi bornerait à eux l'approbation ou le consentement qu'il donne pour l'élection. Mais tout ce que le cardinal de Polignac a mandé sur leur sujet ne donne pas lieu de les considérer comme capables de remédier absolument à l'état où seront ces mêmes affaires après la mort du Pape. Ce remède est cependant important et même nécessaire, et les Romains, frappés de cette nécessité, ne manqueront peut-être pas de jeter les yeux sur le cardinal Imperiali qui, malgré son grand âge, serait beaucoup plus propre à rétablir toutes choses. Le Roi souhaite donc que le cardinal de Polignac examine si d'aussi grandes considérations ne méritent pas bien que ce même cardinal Imperiali ne soit plus regardé comme un sujet que la France doit éloigner du pontificat.

Peut-être qu'outre le bien général que l'Église et l'Italie trouveraient sous le pontificat du cardinal Imperiali, la France pourrait compter qu'un homme d'un esprit aussi élevé ne se souviendrait point de ce qui se passa dans le dernier conclave ou, du moins, le tiendrait plutôt pour une démarche particulière faite légèrement que pour une exclusion formelle. C'est sur quoi le Roi recommande au cardinal de Polignac de réfléchir et de mander ce qu'il jugera sur cela de plus à propos, à moins que le Pape ne vint tout d'un coup à manquer, auquel cas, si le cardinal de Polignac ne pensait qu'il pût y avoir dans le choix du cardinal Imperiali tout le mal qu'il en a paru appréhender, il devra se

(1) Spinola (Nicolas-Gaetan), gênois, né à Madrid le 20 février 1659, Nonce à Florence et archevêque de Thèbes *in partibus* (1706). Créé cardinal le 16 décembre 1715. Préfet de la Consulte (1718). Il mourut le 12 avril 1735.

(2) Barbarigo (Jean-François), né à Venise le 29 avril 1658. Evêque de Vérone (1698), de Brescia (1714). Créé cardinal *in petto* le 9 novembre 1719 et déclaré le 30 septembre 1720. Evêque de Padoue (1723) où il mourut le 26 janvier 1730.

Digitized by Google

regarder comme autorisé à favoriser l'exaltation de ce cardinal ; mais en prenant ce parti, il n'oubliera rien de tout ce qui conviendra pour en faire à la France, auprès du sujet intéressé, tout le mérite possible.

Les sept cardinaux nommés sont donc ceux dont Sa Majesté ou désirerait ou verrait sans peine l'élévation sur la chaire de saint Pierre. Celle du cardinal Corsini, de Corradini, de Borromeo, et de tous ceux qui, nés Milanais, Napolitains, ou qui, par quelque motif que ce soit, sont attachés à l'Empereur ne serait point agréable à Sa Majesté qui chargera tous les cardinaux, ses sujets, de l'empêcher et par conséquent le cardinal de Polignac, aussi longtemps qu'il sera seul, devra ne la point permettre, ayant à faire valoir, pour y réussir, les égards qui doivent porter le Collège des cardinaux à attendre l'arrivée des nationaux.

Sa Majesté, néanmoins, ne prétend pas que le cardinal de Polignac seul ni MM. les cardinaux français rassemblés donnent une exclusion formelle et déclarée à qui que ce soit. Elle exige uniquement de leur zèle et de leur habileté de chercher des moyens moins forts pour éloigner du pontificat ceux qu'elle n'y juge pas convenable.

Le cardinal Origo (1) paraît un sujet capable de remplir la charge de secrétaire d'État, mais Lambertini (2), Gotti et Ansidei (3) le sont davantage, suivant le sentiment de Sa Majesté.

Elle ne prescrit rien positivement au cardinal de Polignac pour la conduite à tenir soit avec les factions des zélés, du cardinal camerlingue et autres, soit avec chacun des cardinaux qui les composent; elle s'en remet là-dessus à ce qu'il jugera de plus à propos suivant sa prudence et les conjonctures. Elle lui déclare, par rapport aux couronnes, que l'union qu'il y a eue dans le précédent conclave entre les cardinaux attachés aux trois principales, serait difficile à former dans le prochain, et même Sa Majesté pense que l'effet en pourrait être dangereux. Ainsi elle n'a pour objet que d'assurer le concert des cardinaux espagnols

(1) Origo (Curse), né à Rome en 1661. Secrétaire de la Congrégation de la Consulte (1706). Créé cardinal *in petto* le 18 mai 1712 et déclaré le 26 septembre suivant. Légat de Bologne en 1717. Préfet de la Congrégation du Concile (1721). Décédé en 1737.

(2) Lambertini (Prosper), né à Bologne le 31 mars 1675. Secrétaire de la Congrégation du Concile (1717); canoniste de la Sacrée Pénitencerie (1722); archevêque *in partibus* de Théodosie (1724); évêque d'Ancône (1727). Créé cardinal *in petto* le 7 décembre 1726 et déclaré le 30 avril 1728. Archevêque de Bologne (1731), Lambertini fut élu pape le 17 août 1740 sous le nom de Benoît XIV. Il mourut le 3 mai 1758.

(3) Ansidei (Marc-Antoine), né à Pérouse le 1er septembre 1671. Archevêque de Damiette (1724); évêque de Pérouse (1726). Cardinal *in petto* (1726), et déclaré le 30 avril 1728. Il mourut le 14 février 1730.

Digitized by Google

avec les cardinaux français. Elle envoie dès aujourd'hui des instructions au marquis de Brancas pour agir dans cette vue que le cardinal de Polignac doit suivre de son côté, mais avec l'attention de ne s'ouvrir au cardinal Bentivoglio que sur le projet et le désir de ce concert et nullement sur les sujets que le Roi souhaiterait de porter au pontificat ou en exclure. Il demeurera dans cette réserve avec le ministre d'Espagne aussi longtemps qu'il ne deviendra pas absolument nécessaire d'en sortir.

Voilà tout ce qui paraît nécessaire pour mettre le cardinal de Polignac en état d'entrer dans le conclave avec des mesures et des projets conformes aux intentions du Roi. Il recevra sur le premier avis qu'il donnera de la mort ou de l'extremité du Pape des instructions pour le détail, indépendamment de celles qui seront encore données pour être communiquées à tous les trois, à MM. les cardinaux de Rohan et de Bissy qui vraisemblablement iront au conclave.

Si le cas arrivait sans qu'il y eut à Rome personne qui fût chargé du soin de faire meubler leurs cellules, il sera à propos que le cardinal de Polignac donne des ordres pour qu'elles le soient, et, s'il le faut, celles qui échoiront aux deux cardinaux français qui n'iront point à Rome. Le Roi pourvoira au payement de ce que coûteront ces deux dernières et accordera au cardinal de Polignac une gratification en considération des dépenses extraordinaires, qu'en sa qualité de ministre de Sa Majesté, il sera obligé de faire dans la conjoncture d'un conclave (1).

Le 21 février 1730, Benoît XIII mourait après une maladie de quatre jours (2).

Le 3 mars, le Roi, qui avait été informé la veille de la mort du pontife, écrivait au cardinal de Polignac le billet suivant :

Je vous confirme aujourd'hui tout ce que je vous ai expliqué de mes intentions. J'y joins seulement quelques observations.

Quoique, dans l'indication que je vous ai faite des trois cardinaux dont je souhaiterais l'élection par préférence à tout autre, j'aie nommé

(1) A. E., *Rome, Corr.*, v. 718, f° 10.

(2) « Mardi dernier, qui fut le 21 de ce mois et le dernier jour du Carnaval, mourut ici le Pape, sur les quatre heures du soir. V. G. l'aura sçeu par le courier que M. le cardinal de Polignac dépêcha sur le champ à S. M.

« Voilà une saison peu propre à mettre les cardinaux en chemin ; cependant, entre cy et quinze jours au plus tard on entrera au Conclave. Il y en a ici beaucoup d'incommodez de rhume. M. le cardinal de Polignac l'a été ; mais Dieu merci, il se porte mieux. » (O' 1960, fol. 276, in *Corresp.*, Lettre de Wleughels à d'Antin 22 février 1730, VIII, p. 91).

Digitized by Google

le cardinal Petra en premier lieu, je laisse à votre prudence de juger s'il ne conviendrait pas mieux de songer au cardinal Banchieri avant lui, laissant toujours le cardinal Marefoschi pour le troisième.

Je vous ai marqué qu'à leur défaut, je tolèrerais l'élection des cardinaux Boncompagni, Nicolas Spinola et Barbarigo. Celui-ci étant mort, je lui ai substitué le cardinal Ruffo (1) et vous devez vous regarder comme ayant, par rapport à lui, les mêmes ordres que je vous ai donnés par rapport aux deux autres.

Je désire toujours aussi fortement que je vous l'ai fait connaître qu'il ne soit donné en mon nom aucune exclusion formelle à qui que ce soit. Cependant je vous préviens que dans l'instruction que je vais donner pour être commune au cardinal de Rohan, à vous et au cardinal de Bissy et par laquelle vous aurez tous trois une égale partie à la connaissance de mes intentions et à l'exécution de mes ordres, je ne vous ôterai point la liberté de recourir à cette démarche dans un cas où elle serait jugée absolument nécessaire. Vous pourrez même la faire, si ce cas arrivait pendant que vous serez seul.

C'est à quoi se réduit le peu de changement que je porte aux ordres que vous avez déjà reçus et dont l'esprit subsistera dans l'instruction commune que je vous annonce. Ils seront seulement exposés d'une manière plus étendue et confirmeront principalement ce que vous avez vu de mes sentiments touchant le cardinal Imperiali dont il est nécessaire qu'il ait entière connaissance s'il y a lieu de penser qu'il puisse être élevé (2).

En même temps qu'il dépêchait les observations à Polignac, le Roi faisait mander d'urgence l'ordre aux cardinaux de Rohan et de Bissy d'aller à Rome, mais en passant par Versailles. Les cardinaux de Fleury et de Gesvre (3) furent dispensés du voyage, l'un pour raison politique, l'autre parce qu'il était âgé et malade.

A Versailles, les évêques de Strasbourg et de Meaux eurent avec Fleury et Chauvelin de longues conférences où toutes les éventualités furent envisagées, puis ils se mirent en route. Pendant ce

(1) Ruffo (Thomas), napolitain, archevêque de Nicée, créé cardinal en 1706. Légat de la Romagne, puis de Ferrare; évêque de Ferrare; légat de Bologne en 1721, puis évêque de Palestrina. Décédé en 1753.

(2) A. E., *Rome, Corr.*, v. 718, f° 107.

(3) Gesvres (Léon-Potier de), né le 15 août 1656. Abbé de Bernay (1656) et de Saint-Géraud d'Aurillac. Archevêque de Bourges (1694). Créé cardinal en 1719. En 1729, Gesvres remit son archevêché entre les mains du Roi et mourut à Paris le 12 novembre 1744.

Digitized by Google

temps, Polignac entrait au Conclave et s'efforçait d'y défendre les vues qu'il avait mission d'y faire prévaloir.

Il était d'ailleurs tenu au courant des décisions résultant des pourparlers de ses collègues français.

Le 5 mars, Chauvelin lui envoyait ces dépêches :

Je dois avertir Votre Éminence que j'ai remis à M. le cardinal de Rohan et à M. le cardinal de Bissy une copie de l'instruction du 9 janvier. Le Roi a jugé à propos que l'on ôtât dans la copie de cette instruction jointe à celle qui doit être commune le nom du cardinal Corradini du nombre des cardinaux dont l'élection ne serait pas agréable à Sa Majesté. Ce n'est pas qu'elle ait varié de sentiments à son égard ; ce n'est pas aussi que ce cardinal n'ait de bonnes et de grandes qualités et que même il ne fut pas un de ceux que peut-être on devrait croire le moins attaché à la Cour Impériale, mais le Roi a trop reconnu sa vivacité et son zèle immodéré dans les affaires de l'Église ; sa prévention trop déterminée sur les maximes ambitieuses de la Cour de Rome est trop connue pour ne pas en craindre les effets. Il serait presque sûr que bientôt, malgré ses bonnes intentions, nous verrions le feu encore plus grand qu'il n'est et peut être même un schisme qui anéantirait les restes de la religion que tous les soins de Sa Majesté tendent à conserver.

Je ne vous cacherai pas que ce sont quelques discours que j'ai entendus dire en particulier à M. le cardinal de Bissy sur le cardinal Corradini qui m'ont fait craindre de le nommer comme je l'avais fait. M. le cardinal de Rohan est au fait de cette précaution. Le Roi persiste donc dans ses premiers sentiments à l'égard du cardinal Corradini et de tout autre de qui nous aurions à craindre non pas tant les mêmes principes car tout Pape les aura mais la vivacité et la prévention avec lesquelles il cherchait à quelque prix que ce soit à les établir et à profiter pour cela des divisions qui règnent dans l'Eglise de France.

L'usage le plus ordinaire aurait été de former une instruction plus particulière pour un de MM. les cardinaux français. M. le cardinal de Rohan en avait été chargé dans les deux derniers conclaves. Loin de vouloir en tirer avantage, ni de son ancienneté, il a désiré n'être point chargé de la direction de celui-ci et de rien de particulier. Toutes ses instances et ses représentations au Roi ont été pour n'être employé que pour seconder les vues qu'un ministre, qui est depuis un temps si considérable dans cette même Cour, est en état de présenter aux cardinaux français. Le Roi, déférant à cette nouvelle preuve du zèle qui anime M. le cardinal de Rohan pour le succès d'une affaire aussi principale,

Digitized by Google

a donc jugé à propos de ne donner qu'une instruction commune aux trois cardinaux français qui les mette en état de balancer tous les avantages ou les inconvénients des partis qui pourront être proposés, en vous chargeant de faire les dépêches et d'instruire Sa Majesté de concert avec MM. les cardinaux de Rohan et de Bissy de tout ce qui devra parvenir à sa connaissance (1).

Le *Mémoire pour servir d'instruction à MM. les cardinaux de Rohan, de Polignac et de Bissy pour le conclave, le premier et le troisième allant au dit conclave et le second y étant actuellement* était daté du 8 mars. Il fut suivi le 11 d'un *Supplément* relatif aux rois de Sardaigne et de Portugal et aux moyens de réduire leurs prétentions.

D'une manière générale, le point de vue développé par Fleury dans ces documents était le même que celui consigné dans l'exposé spécial au chargé d'affaires. Il importait de concourir spécialement à l'élection de Petra, de Banchieri de Marefoschi ou de Salviati (2), de tolérer au besoin celle de Boncompagni, de Spinola ou de Ruffo, d'étudier l'exaltation d'Imperiali et de s'opposer au succès de Corsini, de Borromeo, de Corradini, c'est-à-dire des Milanais et des Napolitains.

Les instructions royales prescrivaient aussi une étroite union avec les Espagnols.

On avait pu espérer sa réalisation au début. Le 21 février, à 8 heures du soir, Polignac avertissait Chauvelin que Bentivoglio, ministre d'Espagne, lui avait fait dire « qu'il était prêt à s'unir avec lui suivant les intentions du Roi son maître qui désirait un Pape également convenable aux deux couronnes » (3).

Bientôt, cependant, les partisans des deux couronnes furent en opposition. Le 5 mars, le Conclave commençait ses séances. Dès le début, les zélants avaient ouvert la campagne en mettant en avant le nom d'Imperiali. De tous les membres du Sacré-Collège, ce dernier était le plus digne de ceindre la tiare dans les circonstances difficiles où se trouvait le Saint-Siège.

(1) A. E., *Rome, Corr.*, v. 718, f° 110.

(2) Salviati (Alaman), né à Florence le 20 avril 1668. Nonce extraordinaire en France (1707). Vice-légat d'Avignon (1711). Créé cardinal en 1730. Décédé à Rome le 24 février 1733.

(3) A. E., *Rome, Corr.*, v. 711, f° 143.

Digitized by Google

L'opinion publique le désirait instamment. « On demande ouvertement Imperiali », indiquait Polignac le 2 mars, et le 6 avril il affirmait que « Rome plus que les amis d'Imperiali le voulait Pape et il n'y avait pas moyen de commencer par un autre que par lui. De plus il était sans l'exclusion ».

Sans doute, aurait-il été rapidement élu si la plupart des puissances n'avaient eu contre lui des griefs. Vingt-sept cardinaux lui étaient favorables, dix lui étaient hostiles, et parmi ceux-ci Bentivoglio, qui nourrissait pour son collègue une animosité extrême. « La haine qu'il lui porte, lit-on dans une dépêche de Polignac à Chauvelin (2 mars), est presque irréconciliable. Elle vient d'une sentence capitale justement prononcée par le cardinal Imperiali lorsqu'il était légat de Ferrare contre le marquis Bentivoglio, frère du cardinal. Celui-ci n'a jamais pardonné cette prétendue injure. »

Le cardinal espagnol avait obtenu l'adhésion des Savoyards qui redoutaient la fermeté de caractère du candidat ; il voulut entraîner aussi Polignac. Celui-ci, qui savait les mobiles de la campagne et qui désirait d'autre part ménager les zélants, refusa et se rangea du côté d'Imperiali. Dès ce moment, la rupture était consommée. « Nous n'avons plus ensemble aucun commerce, écrivait le 30 mars Polignac à Chauvelin ; il s'est entièrement livré au parti savoyard qu'il a trouvé dans ses intérêts et dont il suit toutes les inspirations ; mais, quoique le scandale soit grand de voir ainsi les deux couronnes désunies, lorsqu'elles devraient plus que jamais aller d'un pas égal pour le bien commun, j'aime beaucoup mieux qu'il ait encouru seul le blâme des honnêtes gens que de l'avoir partagé avec lui. »

(*A suivre.*) ULYSSE ROUCHON.

Digitized by Google

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DE L'ART DANS LA HAUTE-LOIRE

PEINTRES ET SCULPTEURS DU VELAY

(*Suite*)

Robert AVIMON

Cet artiste obscur n'est connu que par une mention peu flatteuse du journal du curé du Brignon, à la date du 12 novembre 1663.

Avimon travailla au Brignon pour peindre saint Barthélemy, sainte Catherine et sainte Magdeleine. Le curé le renvoya « ne faisant rien qu'il vaille » et le paya par charité (1).

Marcellin BESSON

Ce peintre, né à la Chaise-Dieu, vivait vers 1670.

Jehan BESSEYRE père et fils

Le 6 août 1650, sage homme Jean Besseyre, peintre du Puy, veuf de Gabrielle Exbrayat, recevait de l'héritier de Jean Exbrayat, tanneur, 32 livres tournois pour trois robes constituées à ladite Gabrielle lors de son contrat de mariage.

De ce mariage naquit autre Jean Besseyre, « fils de Jehan

(1) Abbé Payrard. Petites éphémérides vellaviennes, p. 424. A cette place M. Godart, dans sa notice sur les artistes du Velay, fait figurer un nommé Acre. C'est le résultat d'une erreur de lecture. Il n'a pas existé au Puy d'artiste de ce nom.

Digitized by Google

Besseyre le vieux » qui fut aussi peintre et prenait cette qualité en 1564 (1).

François BLANC

François Blanc, neveu du peintre Guy François, fils de Pierre Blanc, orfèvre, et de Gabrielle Monteil, travaillait de 1635 à 1640 à la décoration de l'église du Collège au Puy.

Il est difficile d'émettre une hypothèse sur son œuvre présumée. Si l'on admet que l'église fut décorée en partie par Guy François, on peut supposer en se basant sur la facture assez lourde d'un Jésus parmi les Docteurs, propriété de M. Espanel, que la partie la moins bonne de ces peintures, la voûte de la chapelle du Sacré-Cœur et celle de la chapelle de la Vierge, serait l'œuvre de Blanc.

En 1684, il était encore au Puy. M. le chanoine Mercier a eu entre les mains une quittance qu'il avait donnée pour le prix d'écussons.

Louis BOUDOUYN

Louis Boudouyn, peintre du Puy, fils de feu Pierre Boudouyn et d'Isabeau Durieu, épousa en 1631 Marie Jangé, fille de feu Gilles Jangé et de Philippe Palhes, de Paris, veuve de Louis de la Motte (2).

Antoine BOULCE

Antoine Boulce était le fils d'un menuisier du Puy. Il nous est connu par quelques mentions des registres des marguillers de Saint-Pierre-le-Monastier (3).

En 1606, on paie « à M. Anthoine Boulce, peintre, 3 livres pour avoir faict les escussons des marguilliers ».

En 1607 « pour journées employées à accommoder ladite porte (celle de l'église à l'occasion du jubilé) ou pour la peinture de deux mains de papier, 40 s. ».

(1) Minutes de Vianès. Registres *Suscipe pia* et *quæ es effecta fulgida*. Archives de M. de Miramon.

(2) Archives de l'Aveyron, E. 850.

(3) Arch. mun. du Puy, G. 4, folios 36, 46 v°, 49, 53 v°.

Digitized by Google

Une mention plus importante concerne un prix fait. Plusieurs passages du registre sont entièrement indéchiffrables, on peut cependant en lire assez pour voir que Boulce n'était pas un peintre d'enseignes, mais bien un artiste (1).

« L'an 1607 et le 23e jour du mois de juillet avant midi, établis en personne M. Maitre Gaspard Galland, dr en droit, lieutenant en la cour du baillage de Velay, sires François Pradier et Michel Alleras, marchands au Puy, lesquels de leur gré comme baile et marguillers de la paroisse Saint-Pierre-le-Monastier du Puy ont baillé à prix fait à Pierre et Antoine Bouls père et fils, maistres menuisier et peintre de ladite ville, présents, de faire les listeau et marchepied d'un tableau de S. Marcellin et S. Martial pour estre mis et posé..... au devant de l'autel de la chapelle dudit S. Marcellin en ladite Eglise Saint-Pierre et clore le dessus de ladite chapelle de bois et icelle..... et fournir tout le bois et autres choses nécessaires et..... faire le susdit tableau en détrempe et platte peinture desdits S. Marcellin et S. Martial et le tout bien et dument faire et avoir parachevé entre ici et la fin du prochain mois d'août à peine de despens, et ce moyennant le prix et somme de vingt livres tournois que lesdits baile et marguillers seront tenus comme ont promis payer auxdits Bouls, à leur première réquisition. (Suit la quittance).

Signé : Boulce.

Au compte, fol. 53 v° on lit « Plus audit M. Antoine Bouls peintre qui aurait fait le tableau auquel sont dépeints S. Martial et S. Marcelin, blanchi ladite chapelle et peint le surciel d'icelle en grisaille, la somme de 20 livres.

BOUVIER François, BOUVIER Guillaume.

L'annuaire de Vaucluse, rédigé par P. Achard en 1865, mentionne à la page 265 François et Guillaume Bouvier, peintres du Puy, qui travaillaient à Avignon et dans le Comtat Venaissin en 1622.

(1) On avait à Saint-Pierre grand soin des tableaux. On lit au registre, fol. 171 « payé à Pierre Allirol pour avoir mis la toille au devant des tableaux des autels... »

Digitized by Google

LA FAMILLE BOYER

Le 8 septembre 1650 on trouve dans un registre de l'État civil du Puy (1) la mention d'*Antoine Boyer*, peintre, qui figure encore en 1657 et 1658 sur les mêmes registres.

C'est tout ce que nous en savons.

Son frère *Jean Boyer* a laissé de son passage des traces plus précises.

Tous deux étaient fils de Simon Boyer, marchand du Puy, et d'Yraille Boyer.

Jean Boyer est au Puy le 9 décembre 1657 (2). On le trouve encore en 1679 mentionné dans une minute du notaire Robert. Il était mort en 1688, époque du mariage de son fils Jean, à Monistrol.

De son mariage avec Jeanne Roche sont nés sept enfants : Jean-Antoine Boyer, né le 25 juin 1656, baptisé le 9 décembre 1659, Jeanne Pierrette Boyer, née le 5 juillet 1658, Marguerite Boyer, qui épousa, le 3 février 1711 (3), Claude Brun, procureur en la cour du sénéchal et siège présidial du Puy, Jean Boyer, baptisé le 3 décembre 1660, Antoine Boyer, baptisé le 30 septembre 1670, Jeanne Boyer, baptisée le 18 mai 1673, et Michel Boyer, né probablement à La Voûte-sur-Loire où se trouva pendant quelque temps l'atelier de son père.

M. Paul le Blanc, qui a étudié cette famille (4), tenait d'un ancien curé d'Aurec qu'en 1674 Jean Boyer fut chargé de peindre le tableau du maître autel de l'église d'Aurec.

Ce renseignement doit correspondre à un fait exact mais déformé par le témoin. Le maître autel d'Aurec est un produit récent de la marbrerie moderne. Il remplace un superbe autel de bois sculpté à grands personnages, qui ne comportait pas de tableau. Il ne pouvait s'agir non plus d'un tableau placé derrière l'autel ou au dessus de celui-ci, car cette place était occupée par un vitrail.

(1) Archives mun. du Puy, E. 33.
(2) Archives mun. du Puy, E. 35.
(3) Archives mun. du Puy, E. 90, fol. 126 v°.
(4) Variétés historiques et littéraires.

Digitized by Google

L'autel de bois sculpté, attribué à Vaneau, fut, dit-on, démonté il y a quelque quatre-vingts ans, chargé sur une charrette et transporté au petit village de Malvalette. Il a dû finir chez quelque marchand d'antiquités.

Il existe dans la sacristie d'Aurec un petit autel de bois surmonté d'un Christ en croix dont la signature n'est pas visible. Si c'est l'œuvre de Jean Boyer dont on a voulu parler, la disparition des œuvres de ce peintre ne doit pas laisser de regrets.

Michel Boyer, né vers 1668, mort à Paris le 13 janvier 1724, fut sans doute l'élève de son père. D'après M. Paul le Blanc, il fut à ses débuts protégés par Melchior de Polignac.

Ses débuts furent brillants, puisqu'en 1701, le 30 avril, Boyer était reçu à l'académie royale de peinture.

Son morceau de réception était « un tableau de quatre pieds sur trois, représentant en perspective différents édifices bâtis à la vénitienne avec quelques figures qui se promènent sur les bords » (1).

Ce tableau, dit M. Paul le Blanc, est probablement celui qui se voit à Trianon... Il n'y est plus, et gît ignoré dans quelque coin des greniers de Versailles, où peut-être un jour le découvrira-t-on.

En 1704, Boyer expose au salon cinq tableaux d'architecture.

En 1713, il habitait à Paris au coin des rues de Richelieu et des Petits Champs, et en 1715 on lui fit la faveur de lui donner un logement au Louvre.

En 1716, nous le trouvons conseiller de l'Académie, et enfin sa mort est rapportée en ces termes par le *Mercure de France* de janvier 1724 :

« Michel Boyer, peintre ordinaire du roi pour l'architecture et la perspective, pensionnaire de Sa Majesté, demeurant aux galeries du Louvre, conseiller de l'Académie royale de peinture et de sculpture, mourut à Paris le 15 de ce mois, âgé de 56 ans, dans de grands sentiments de piété et de religion ; outre son rare talent, il était très bon et fidèle ami, ce qui le faisait estimer de tous ceux qui le connaissaient ».

Il recevait une pension de 600 livres.

(1) Guérin. Description des objets d'art exposés au Louvre, 1715.

Digitized by Google

Les termes élogieux dont se sert le nouvelliste parisien font regretter qu'il soit impossible d'apprécier aujourd'hui le talent de Michel Boyer.

C'est probablement la dimension même de ses toiles qui dut en entraîner la disparition. Elles ne laissaient pas en effet d'être fort encombrantes, et d'un placement difficile.

Le prodigue évêque du Puy, Armand de Béthune, avait consacré une partie de sa fortune à l'encouragement des arts. C'est ainsi que dans sa collection de tableaux il avait près de cent œuvres du seul paysagiste Chalmeton, obscur artiste lyonnais qui bénéficiait de sa protection, ou de sa charité.

Il possédait sept vastes « perspectives » dont quatre au moins étaient l'œuvre de Michel Boyer, et aussi, ce qui montre l'estime en laquelle il le tenait, le portrait de cet artiste.

Le portrait, dans la liquidation de la succession de Béthune, fut vendu au prix modeste de deux livres.

Les perspectives connurent un sort plus amer.

Le 26 mai 1704, il restait à vendre au château de Monistrol, entre autres objets « quatre grandes perspectives de M. Boyer ».

Le 3 janvier 1711, elles étaient toujours là, quand survint un incendie dans lequel trois d'entre elles furent détruites. M^lle^ de Menneville, rendant compte de l'incendie, indique comme ayant été brûlées « trois perspetives ». C'étaient en tout ou en partie sans doute des œuvres de Boyer.

La comtesse de Rouville, héritière de l'évêque, espérant se débarrasser avantageusement de certains objets, les expédiait à Paris. On trouve mentionnés dans l' « inventaire des effets de la succession de M. de Béthune evesque du Puy que madame la comtesse de Rouville fait porter à Paris pour vendre au profit des créanciers » : 1° 90 tableaux ; 2° une grande perspective de M. Boyer.

Madame de Rouville ne réussit pas à s'en défaire.

Dans l' « Etat de ce que je laisse à Paris chez M. de Chabris », elle note : « Mes quatre grandes perspectives embalées, fisselées et cachetées de mon sceau, de trente et deux aunes de toille chaqune ».

On comprend qu'il fut difficile de placer cent vingt-huit aunes de peinture. Aussi les perspectives reprirent-elles presque toutes

Digitized by Google

le chemin du Puy. On y mit en vente « deux grandes perspectives dont on ne peut se défaire » estimées cinquante livres les deux.

On avait dû laisser les meilleures à Paris, mais elles ne trouvèrent pas acquéreur.

« La perspective — écrivait Madame de Rouville — le 15 décembre 1715, ne convient pas à mon frère. Tous ceux qui l'ont veue aux Jacobins où elle a resté longtemps exposée n'en veulent pas. Il faut donc l'envoyer à Mrs de Furstenbach et Ruelthier a Lion, puisqu'on ne peut les vendre à Paris. C'est ce qui va estre fait avant les festes de Noël ».

Le 7 janvier 1716 le voiturier François Lion écrivait à M. Arcis (chargé de la liquidation) :

Monsieur,

Madame la comtesse de Rouville m'a chargé de vous donner advis que la grande perspective est à l'hôtel de Sens où sont toutes les voitures pour Lion. Elle seroit partie avant les festes si la rivière de Seine n'avoit été prise, le livre des voitures en est chargé, elle est bien roulé dans une quaisse de sapin qui a 14 pieds, le port coutera environ 15 livres, c'est à dire quatorze livres et quelques sols. Je adresseray ainsi : Tableau pour Mgrs de Furstenbach et Ruelthier banquiers à Lion rue du Plastre.....

Au compte d'Arcis de 1717 figure la mention « paié 20 l. pour la voiture de la perspective que Madame la comtesse de Rouville a envoyé de Paris ».

On ne sait ce qu'elle devint.

Le « peintre du signor Braguette ».

L'artiste désigné sous ce nom singulier était sans doute un peintre italien attiré au Puy par l'importance du centre artistique groupé autour de Notre Dame, comme avaient été attirés Bonnal, le sculpteur Gros et d'autres sans doute. Plus tard, au dix-huitième siècle, les artistes d'Italie furent remplacés par les peintres plâtriers venus du Piémont (1).

Le peintre du signor fut chargé en 1613 de quelques travaux assez importants pour qu'on puisse s'étonner de ne pas rencontrer

(1) On en trouve deux au Puy en 1788 (Arch. mun. du Puy E. 97 fol. 129 v°).

Digitized by Google

son nom. Sans doute avait-on quelque raison de préférer à Saint-Pierre-le-Monastier le nom de son protecteur, bienfaiteur de l'église.

On lit dans le registre des marguillers de Saint-Pierre (1) « Plus avons baillé au peintre (de) signor Braguette trois aulnes toile grosse pour faire l'Annonciation qui est à l'entour du crucifix, 25 sols ».

Le signor fit repeindre le crucifix et donna deux tableaux représentant l'Annonciation.

On paya « pour quatre pièces de fer pour attacher les deux tableaux de l'Annonciation que donne le signor Braguette, 10 sols, plus pour avoir donné quelques collations au peintre dudit Braguette lorsqu'il travaillait ou à ceux qui lui aidaient pendant ledit temps 25 sols ».

Vidal BRUN

Le peintre Vidal Brun fut peut-être le fils de Pierre Brun. Il était au Puy en 1657, et on le retrouve à diverses reprises dont la dernière est le 4 novembre 1672.

Il travaillait, comme Pierre Brun pour l'église de Saint-Pierre-le-Monastier.

Les marguillers lui payaient le 5 juin 1657 trois écussons.

En l'année 1670, on trouve au registre des marguillers (fol. 325) la mention suivante : « A M. Brun, peintre, qui a peint la voute de la chapelle Notre Dame, qui est audit autel de paroisse, y ayant été employé trois jours a été payé, compris son vin, 3 livres ».

Guillaume BRUN

Guillaume Brun, peintre, est mentionné dans un acte de l'état civil du Puy du 25 novembre 1650 (archives municipales du Puy E. 33).

Jean CHAPPON

Jean Chappon, fils d'Antoine Chappon, notaire au Puy, entre comme apprenti peintre chez Jean Solvain, suivant contrat passé devant le notaire Mareschal le 13 juillet 1637.

(1) Arch. Mun. du Puy G. G. 4, fol. 77 v° et 78.

Digitized by Google

Maurice CHARLES

Une mention de ce peintre se trouve au registre des marguilliers de St-Pierre-le-Monastier. On y lit dans le compte de 1658, fol. 260 : « A Monsieur Charles, peintre, pour trois écussons, 5 livres 8 sols ».

Le 22 janvier 1651 il fut témoin au testament de Guillaume Balme (1).

Marcelin CORMAIL

Marcelin Cormail, né au Puy le 25 juillet 1677, était le fils de Jacques Cormail, bourgeois, et de Louise François, fille du peintre Jean François.

Il épousa Jeanne-Marie Ranquet, dont il eut plusieurs enfants. Citons Jean-François Cormail, né le 5 octobre 1716, dans l'acte de baptême duquel on indique que le peintre habitait dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Monastier, et Dominique Cormail, née le 27 février 1718.

On trouve encore une trace de son existence dans les archives de M. de Malaval (2), en l'année 1722. Il possédait des propriétés à Espaly, près Le Puy. Un acte d'huissier du 25 janvier 1723 a trait à un procès pendant à propos des tailles de ces propriétés avec Jacques Rabaste, boulanger et Jean Rabaste, pâtissier.

Il mourut le 13 octobre 1724 (3).

COTEL ou COUTEL

Un apprenti de l'un des peintres du nom de Solvain, se nommait Cotel ou Coutel (4). Il était originaire de Saint-Flour.

Jean COUTON

Ce peintre vivait au Puy vers 1630. (Note de M. Jacotin).

Il est mentionné dans un acte fait à Paulhaguet. (Archives

(1) Minute du notaire Arcis, 1651-1653.

(2) A La Bernarde, près Le Puy.

(3) Archives municipales du Puy, E. 91.

(4) Arch. Dép. de la Haute-Loire. Minute du notaire Demans, note de M. le chanoine Mercier.

Digitized by Google

département du Puy-de-Dôme, registre des insinuations de Riom, B. 137).

DUCHÂMP

Un peintre nommé Duchamp figure au registre des marguillers de Saint-Pierre-le-Monastier (1).

En 1669, on payait : « A M. Duchamp, peintre, pour avoir fait trois écussons 6 livres 6 sols. »

Pierre DUCLAUX

Ce peintre est mentionné deux fois dans le registre de Saint-Pierre-le-Monastier (2).

Dans le compte rendu pour l'année 1637, on lit :

« A maître Pierre Duclaux, peintre, la somme de 20 sols pour avoir peint sur la toile deux piliers pour l'autel parrochiel de ladite eglise, appert de son acquit du 20 décembre 1640 ».

C'est aussi un travail de décorateur qu'il exécuta en 1641 à l'occasion du jubilé. On lit à cette date :

« A Duclaux, aussi peintre, pour avoir peint sur une aix *Indulgence Plénière* des deux côtés pour mettre devant la porte dudit Saint-Pierre, 9 octobre 1641 ».

Jean FABRE

Le peintre Jean Fabre habitait Brioude en 1624 (3). On le trouve au Puy à partir de 1652. En 1685, il était imposé au possessoire, dans « l'Ile de Miremande » pour 4 livres, 5 sols, 10 deniers (4). Il avait pris à ferme le 3 septembre de cette année une partie de maison avec jardin, rue de l'Ouche, appartenant à Antoine Chouvy, boulanger (5).

En 1663 on le trouve mentionné dans le registre des marguillers

(1) Arch. Mun. du Puy, G G 4, f° 311.

(2) Arch. mun. du Puy, G. G. 4, fol. 169 et 173.

(3) Arch. dép. du Puy-de-Dôme. Insinuations au greffe de la sénéchaussée de Riom. B. 125.

(4) Archives de l'Hôpital-Général du Puy.

(5) Minute du notaire Arcis, 1651-1653.

Digitized by Google

de Saint-Pierre-le-Monastier (1). Il est écrit à cette date : « A Maistre Fabre, peintre, pour une thoille sirée qu'il avoit fourni l'année précédente pour l'autel Saint Ilaire le 26 août 1663, 30 sols ».

Jean Fabre avait épousé Valérie Charles. Sa fille Marie épousa Jean Valois, praticien, le 18 août 1691. A cette date le peintre était mort (2).

Antoine FARIGOULE

Le peintre Antoine Farigoule est mort au Puy vers 1678.

Famille GAUTEYRON (3)

Au XVI^e^ siècle, on signale la présence au Puy du peintre Claude Gauteyron ou Gouteyron, qui faisait sans doute partie de la famille des marchands tailleurs de ce nom.

La première trace de cette famille se trouve à Bletterans (Jura) petite ville dans les environs de laquelle existe encore le nom de Gautheron qui paraît être la forme primitive. De Bletterans une partie de la famille vint au XIII^e^ siècle s'établir à Rosières. Elle devait tenir un certain rang, car d'après un document relevé par M. Albert Boudon, elle s'allia à la famille de Vinols, et possédait des armes : Clef d'argent sur champ de gueules.

Un peintre du nom de César Gautheyron, qui paraît être le neveu du précédent et le fils de Louis Gautheyron, tailleur ou brodeur, est mentionné au registre des marguilliers de Saint-Pierre-le-Monastier.

On y lit le 24 avril 1631 : « A Maistre Louis Gautheyron qui a fait la façon d'une chape de camelot Gouffe (gaufrée) noire comme appert de la quittance, la somme de 37 s. » et « à Maître César Gautheyron, peintre, pour avoir peint à l'or et azur fin l'image de Notre-Seigneur et de Notre-Dame-de-Pitié, peint à l'huile la niche des images, treillats, cadres, pilastres et corniches, les escripteaux en lettres d'or sur azur, le degré sur l'autel, fait le tableau à

(1) Arch. mun. du Puy, G. G. 4. F° 290.

(2) Minute de Mareschal. Arch. Dép. de la Haute-Loire.

(3) Dans une minute du notaire Mareschal (arch. Dép. de la Haute-Loire) figure comme témoin César Gauteron marchand (orthographe de la signature). Aux arch. mun. du Puy, G. G. 4, f° 36, on lit : « Reçu de sire Claude Goteiron... 4 sols ». La forme Gouteyron apparait seulement à la fin du XVII^e^ siècle.

Digitized by Google

l'huile du devant d'autel avec les armes et le nom des sieurs marguillers, le tout suivant un prix faict verbal et quittance dudict Gautheyron ci cotée n° 2 la somme de 45 livres » (1).

Nous trouvons César « Goutayron » et son fils, aussi peintres, mentionnés comme les auteurs probables du grand incendie qui le 9 octobre 1653 détruisit la Maison de ville avec les archives dont nous ne regrettons pas moins la disparition que les contemporains de cette catastrophe (2).

François GAY

François Gay, dit Fieu, exécuta divers travaux pour l'église de Saint-Pierre-le-Monastier.

Dans les comptes de 1654, on lit la mention suivante : « A François Gay, dit Fieu, d'avoir blanchi le tour de la chere en colle et blanc d'espainhe 25 sols ».

En 1673, on le retrouve « à M. Gay, peintre, pour avoir peint la frize au devant de la grande porte de l'église, blanchi le cherubin (3) comme appert de la décharge et acquit, 4 livres.

On voit que l'usage de badigeonner les vieilles pierres existait déjà au xvii[e] siècle.

Tous ces travaux sont autant d'un plâtrier que d'un artiste. Le peintre de figures se reconnaît dans une mention de l'année 1677 (4).

« Du 21 avril 1677, a été payé par advis de tous les sieurs marguilers à François Gay, peintre, 14 sols pour rafraîchir et peindre à la détrempe le Saint Image de paroisse.

En 1684 (5) on le paie encore « pour avoir azuré et peint le devant de ladite porte (la grande porte de l'église).

Antoine GAY

Antoine Gay, sans doute le fils du précédent, est né au Puy vers 1668, et mourut en cette ville le 2 mars 1709 (6).

(1) Arch. mun. du Puy, G. G. 4, f° 238-338.
(2) Verbal d'incendie. *Annales de la Société academique*, 1850, p. 773.
(3) La sculpture qui ornait la clef de voûte de la porte.
(4) Loc. cit., f° 355.
(5) Loc. cit. f° 485.
(6) Archives municipales du Puy, E. 90, f° 105.

Digitized by Google

Il est fait mention de ce peintre dans une quittance du vicaire général Girardin du 24 décembre 1703 (1). « Je certifie avoir reçu de Solvain et Gay, peintres, la quantité des 67 écussons ». Il s'agissait d'écussons fournis pour les honneurs funèbres de Mgr. de Béthune. Il en fut fait à cette occasion une grande consommation, car Solvain en avait à lui seul fourni 124.

Nicolas GÉRARD

Le peintre Nicolas Gérard est nommé dans une minute du notaire Arcis du 20 février 1699.

Pierre GILOT

Pierre Gilot, « peintre de la ville, a présent travaillant dans l'église Saint-Barthélemy », était témoin le 29 juillet 1634 devant Sébastien Morel, notaire au Puy, dans une chambre de la commanderie du Puy, au testament d'Etienne Bernard.

Jean et Vincent GIMBERT

Les frères Jean et Vincent Gimbert, du Puy, ont restauré en 1618 les peintures de chœur de l'église des Jacobins à Rodez.

La dépense en fut payée par Antoine Mansart Astier, marchand, de Rodez, auquel les frères Gimbert donnaient en 1619 quittance de trois cents livres pour ce travail (2).

GIRAUDET

Le peintre Giraudet est fâcheusement connu, par un meurtre, qui lui valut d'être condamné par contumace, et pendu en effigie sur la place du Martouret le 5 octobre 1642 (3).

LE CHANOINE JACQUES

En 1592, un chanoine nommé Jacques, ou Jacquet, exerçait au Puy l'art de la peinture,

(1) Archives de Causans. Succession de Béthune. Comm. par M. le chanoine Mercier.

(2) Archives de l'Aveyron, E. 1442, E. 891.

(3) Mémoires de Jacmon, p. 93.

Digitized by Google

Aux archives de l'Hôtel-Dieu du Puy, dans les liasses de quittances de l'année 1592, se trouvent les mentions suivantes :

« Rolle des reparacions de l'année 1592.

Payé à M. le chanoine Jacques (ou Jacquet) pour avoir dépeint le tableau de Saincte Marthe 11 l.

Pour avoir icellui faict mettre en boys et peindre (le cadre) à huille. 20 sols.

Jehan et Georges JACQUES

Le chanoine devait appartenir à une famille de peintres, car en 1653 on trouve inscrits au registre des tailles du Puy Jehan et Georges Jacques, peintres (1).

Giraud Lafleur dit NICOLAS

Giraud Nicolas, dit Lafleur, apparaît pour la première fois dans une minute du notaire Belut, de 1597. On le retrouve encore en 1617 chez le même notaire, et en 1617 dans le registre des marguillers de Saint-Pierre-le-Monastier (2). « Payé à maître Giraud Nicolas, peintre de la présente ville, pour avoir fait les écussons servant à la procession 7 livres.

En 1620 « à Me Giraud Lafleur, peintre, pour fère les écussons des bailes et marguillers, 7 livres.

En 1623 « pour avoir payé un Saint Pierre pour monsieur d'Oyde qui l'a fait faire à maître Lafleur, une livre 15 sols.

Ce prix, pour un Saint-Pierre, peut sembler un peu bas. Il ne s'agissait que d'un écusson de procession, rapide barbouillage exécuté à la colle sur une feuille de papier. On les commandait par douzaines.

Raymond PAGÈS

Le peintre Raymond Pagès était inscrit en 1610 sur le registre des tailles du Puy (3).

(1) Archives municipales du Puy, C. C. 20.
(2) Archives municipales du Puy, G. G. 4, folios 98, 103, 114.
(3) Archives municipales du Puy, C. C. 20.

Digitized by Google

JEAN PLANCHETTE OU PLANCHIER

Jean Planchette, dit aussi Planchier, fut occupé de 1635 à 1640 avec François Blanc, à la décoration de l'église du Collège du Puy.

JEAN RABASTE

Jean Rabaste, fils de Jacques Rabaste, boulanger, et de Marie Mazoyer, naquit le 28 janvier 1631. Il joignit à la profession paternelle celle de peintre, et s'intitulait dans les actes « Peintre boulanger » (1). Il épousa Annette Bergonhoux. Il est impossible de distinguer dans les documents qui se rapportent à son œuvre ce qui lui est personnel et ce qui peut appartenir à son cousin Jean Rabaste, fils de Pierre Rabaste, boulanger, et de Jeanne Dufour.

Celui-ci fut apprenti chez le peintre Jean François en 1659. Il épousa le 12 janvier 1682, en l'église de Saint-Pierre-le-Monastier, Magdeleine Raphaël, fille d'Antoine Raphaël et de Marie Tavernier (2). Le même jour, il fut témoin au second mariage de son beau-père et au mariage de son témoin Gouteyron.

La maison de la famille Rabaste porte le numéro 59 de la rue des Farges. On y voit encore une cheminée sur le manteau de laquelle est sculptée une Assomptiou, et qui porte les armes des Rabaste.

En 1670, les marguillers de Saint-Pierre le Monastier mentionnent « A Rabaste, peintre, qui aurait peint deux niches où ont été posées les figures de Saint-Pierre et de Saint-Paul, a été payé 3 livres » (3).

Les mentions suivantes se rapportent à Rabaste le premier nommé.

En 1682, Jean Rabaste signe plusieurs mariages au registre des mariages et mortuaires de Saint-Pierre-le-Monastier.

Le 18 mai 1691, il donne au syndic de Saint-Vozy quittance de

(1) Archives municipales du Puy, E 43, le 8 avril 1676 on baptisa Antoine Rabaste, fils de sieur Jean Rabaste, peintre et boulangier. Ce cumul de métiers n'était pas spécial au Puy. En 1517-1545 vivait à Vérone un peintre tailleur, Antonio de Vendri (*Madona Verona* juin 1911).

(2) Archives municipales du Puy, E 89.

(3) Archives municipales du Puy, E 89.

Digitized by Google

12 livres pour confection d'une bannière « dans laquelle il y aura d'un côté l'image de la Sainte-Vierge, portant le Saint Enfant Jésus, et de l'autre côté Saint-Vosi evesque, le tout de la grandeur du tableau des femmes fortes ».

Enfin il vivait encore en 1697 (1), date à partir de laquelle on ne trouve plus de mention à son sujet.

LA FAMILLE RETOURNAC

Antoine Retournac, peintre, était peut-être le fils de Mathieu Retournac, orfèvre, dont le registre n'indique pas le prénom, et qui fut baptisé le 26 mars 1580.

On le trouve mentionné au registre des marguillers de Saint-Pierre-le-Monastier.

En 1613 « à Me Antoine Retournac, pour avoyr painct le susdit couvert du bénitier tant dedans que dehors ou le crucifix avec la Magdaleyne en huylle, avons baillé la somme de douze livres, comme appert par acquit » (2).

Dans la même année, il est témoin d'une donation par Barthélemy Dumonteil, orfèvre, à son fils Benjamin (3).

Les dernières mentions de son existence semblent être une minute du notaire Belut, de 1619, où il figure comme peintre d'écusson et deux passages du registre de Saint-Pierre-le-Monastier. Dans le compte de 1622 (4) on lit.

« Pour l'escripteau mis au-dessus de la grand porte de l'église, où il avoict escript *Magnum Jubileum* en lettres d'or, payé à maistre Antoine Retournac, peintre, la somme de trente-cinq sols ».

En 1624 on lui fit faire encore deux écussons de Saint-Pierre.

Le jubilé de 1622, auquel prirent part trois cent mille pélerins, dura huit jours. Cette prolongation de durée avait été accordée par le pape Grégoire XV.

(1) Le 24 juin 1697 Vidalle Rabaste, veuve d'Antoine Galhien aiguilletier, avait légué à son frère Jean Rabaste, peintre, 3 livres, et autant à sa sœur Marguerite. Acte Mareschal année 1705. Arch. dép. de la Haute-Loire.

(2) Archives municipales du Puy G. G. 4, f° 77 V°.

(3) Collection de M. Boudon.

(4) Loc. cit., f° 99.

Digitized by Google

Le jubilé de 1623 est mentionné dans l'ouvrage du chanoine Bernard, édité en 1646, mais personne n'a signalé celui de 1629 dont il va être question, et qui sans doute ne fut pas spécial au Puy.

(*A suivre.*) ÉMILE GAUTHERON.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1921.

PRÉSIDENCE DE M. EMMANUEL RIOUFOL.

Présents : MM. Aulanier, de Boudemange, Bodoit, Champ-Vincent, Eynac, Eyraud, Falcon, Feuillet, Jacotin, Gautheron, Germain, de Malaval, Vessereau, Vidal-Galland.

Le procès-verbal de la réunion de juillet est lu et adopté.

Correspondance. — Bibliographie. — En ouvrant la séance, M. le président indique qu'au cours des vacances deux de nos collègues sont décédés : M. le chanoine Bonnefoy et M. Emile Faure. Il dit les regrets de la société et offre ses condoléances aux familles des défunts.

Il adresse ensuite ses félicitations à nos collègues qui ont été l'objet récemment de distinctions honorifiques : M. A. Canard fait chevalier de la Légion d'honneur ; M. Gamon fait officier d'académie ; MM. Olagnol, Pagès, Reynaud, décorés du Mérite agricole.

Au nombre des ouvrages reçus, le secrétaire général mentionne spécialement :

Le *Bulletin de la Diana* (juillet-septembre 1920) qui publie une note de M. Michel Salomon sur la pierre de Saint-Julien près de Bas-en-Basset signalée par l'abbé Theillière dans la 5e livraison des *Châteaux du Velay et autres questions d'histoire locale* (p. 166-167).

M. Salomon a eu l'occasion l'année dernière d'examiner cette pierre en détail et après l'avoir soigneusement nettoyée il en fit un croquis devenu très précieux car la pierre a été détruite. Le *Bulletin* reproduit les deux faces de la pierre de Saint-Julien.

Le même membre de la Diana communique une seconde note sur la pierre des Trois Evêques située à l'angle extrême des trois diocèses de Vienne, Lyon, Le Puy, sur les limites des trois juridictions : la Faye, Monchal et Argental.

Digitized by Google

Le « Précis analytique » des travaux de l'Académie de Rouen (1916) donne une étude de M. S. Frère sur Charles Nicolas Cochin le fils qui cite de Mme Tardieu une gravure de Jean Soanen, d'après le portrait de Nicolas Tardieu son mari.

Le *Bulletin* philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques (année 1919) contient la chronologie des évêques de Saintes de 268 à 1918 due à M. J. Depoin.

Au nombre des prélats ayant occupé le siège de Saint-Eutrope figurent deux évêques du Puy.

Gui Ier de Neufville, chapelain de Saint-Pierre et auditeur des lettres apostoliques lorsque, le 20 juin 1290, Nicolas IV lui conféra l'évêché du Puy. Il occupa pendant six ans, puis fut transféré à Saintes où il demeura jusqu'à sa mort. Gui finit ses jours à Paris, le 7 avril 1312, quantième auquel on célébrait à Saint-Germain des Prés son anniversaire ; pour le fonder, il avait laissé 50 livres parisis à la pitancerie ;

Helie V de Lestrange, qui fut élu, étant doyen, par le chapitre. Ce choix fut confirmé par Clément VII, d'Avignon, le 1er mars 1381. Le 15 novembre 1396, il fut transféré au Puy :

« Nous possédons sur lui des détails personnels intéressants, indique M. Depoin, grâce à la supplique adressée au pape en sa faveur par les chefs de l'université de Paris, le 11 janvier 1411. Ils le défendent contre le tort que veut lui faire son successeur en lui réclamant des frais énormes de réparations au palais épiscopal de Saintes, et se plaignent amèrement de voir ainsi molester un vieillard vénérable et comblé d'honneurs par les souverains pontifes. Ils rappellent que depuis quarante ans déjà il a reçu le double doctorat en droit civil et canonique, depuis trente-un ans l'épiscopat, et qu'il fait partie du Conseil de l'Université depuis vingt-quatre ans ce qui donne pour ces trois étapes de sa carrière les années 1372, 1381 et 1388. Ils énumèrent tous les titres honorifiques qu'il a reçus en Cour de Rome, grâce surtout à Grégoire XI, son très proche parent ».

Le Parlement avait, en effet, le 26 avril 1410, condamné l'évêque du Puy à faire les réparations nécessaires non seulement au palais épiscopal de Saintes, mais à diverses maisons fortes qui avaient cessé d'être entretenues durant l'épiscopat d'Hélie de Lestrange, ou, faute de ce faire, à verser une somme de 3.023 livres 15 sols tournois. Hélie accepta la première alternative, et le 8 avril de l'année suivante, le Parlement donnait acte de ce choix à son successeur. Mais ce n'était là qu'un procédé d'atermoiement. Le temporel de l'évêché du Puy ayant été saisi, il fut ordonné, le 28 septembre 1411, que ses produits seraient « convertis en réparations » effectuées par l'évêque en fonctions de Saintes, Geoffroi de Peyrusse.

Hélie de Lestrange mourut au Puy, le 14 juillet 1418, et fut inhumé, sous le froc de cordelier, dans la chapelle de cet établissement. M. Boudon possède la pierre tombale aux armes de l'évêque.

Le chanoine Bonnefoy (1838-1921). — Le secrétaire général retrace la carrière scientifique du chanoine Bonnefoy et mentionne les œuvres de critique historique et artistique qu'il a signées au cours de recherches spéciale-

Digitized by Google

ment vouées au passé de Saint-Julien de Brioude, Saint-Robert de la Chaise-Dieu et Notre-Dame du Puy. Une bibliographie complète cet hommage à notre regretté président d'honneur.

Questions diverses. — En l'absence de M. Breschet, trésorier, qui s'est excusé, le compte-rendu financier est renvoyé à la séance de novembre.

A la suite des observations présentées par plusieurs de nos collègues une délégation du bureau de la section d'agriculture est chargée de se mettre en rapport avec le président de l'Office départemental agricole pour arriver à déterminer d'une manière précise les conditions dans lesquelles la Société pourra collaborer à la vie agricole du département de la Haute-Loire et spécialement de l'arrondissement du Puy.

Le principe de la continuation des conférences est voté par l'assemblée et il est entendu qu'une demande de subvention sera faite au Conseil municipal de la ville du Puy.

Le secrétaire général traduit l'impression pénible produite en ces derniers temps sur les visiteurs par l'état actuel de l'abbaye de la Chaise-Dieu. L'entretien de l'ensemble des bâtiments claustraux laisse gravement à désirer. C'est l'abandon à peu près complet et le délabrement s'accentue de jour en jour, aidé par l'indifférence de ceux qui ont la charge de la conservation de ce monument. La fresque de la Danse des Morts va s'effaçant de plus en plus et aucune mesure n'est prise pour sauvegarder les boiseries des stalles; les fragments lapidaires, au lieu d'être réunis, sont éparpillés çà et là dans les détritus, le cloître sert de water-closets et la dévastation atteint la solidité même des galeries dont certaines fenêtres sont et restent mutilées.

Des observations analogues sont formulées par divers membres sur la chapelle Saint-Michel d'Aiguilhe, sur la cathédrale, sur les quartiers anciens du Puy, systématiquement laissés dans la malpropreté quand la pioche du démolisseur n'attente pas à leur originalité, comme rue Grangevieille, enfin sur la saleté et le désordre de la voirie, et sur les dangers créés en ville par la circulation des camions automobiles.

La Société, interprète du sentiment général, proteste contre de telles négligences indignes du bon renom du pays et décide que l'expression en sera communiquée au service des Monuments historiques responsable, ainsi qu'à la municipalité du Puy, afin d'attirer leur attention sur une situation déplorable.

Candidatures. — M. le doyen Tronchère, curé de Solignac, demande à échanger son titre de membre correspondant contre celui de membre non résidant. Adopté.

Les candidatures de MM. Jacques de Séauve, de Champagnac; Barry, curé de Vieille-Brioude, sont présentées. Scrutin à un mois.

M. Ch. Breysse, secrétaire administratif de l'Union des commerçants du Puy, est élu membre de la Société.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,
Ulysse Rouchon.

Digitized by Google

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1921.

PRÉSIDENCE DE M. EMMANUEL RIOUFOL.

Présents : MM. le chanoine Badiou, Bodoit, Breschet, Breysse, le chanoine Chapat, Eynac, Falcon, Feuillet, Gautheron, Germain, Girard, de Ribains, Vidal-Galland.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté. Le secrétaire général indique que, conformément au vœu de la Société, l'administration des monuments historiques et M. le maire du Puy ont été informés des observations présentées à la réunion d'octobre. En ce qui concerne la situation de la Chaise-Dieu, des notes ont été publiées dans le *Journal des Débats*, l'*Echo de Paris*, le *Salut public*, le *Nouvelliste* de Lyon, le *Journal des Arts*.

Correspondance. — L'Institut de géographie établi à la Faculté des Lettres de l'Université de Clermont demande le service du *Bulletin*. Accordé.

Bibliographie. — Au nombre des ouvrages reçus, figure la *Revue du Vivarais* (15 septembre-15 octobre 1921) qui contient la suite d'un inventaire d'archives se rapportant à l'abbaye de Mazan.

Plusieurs des actes visés, énoncés au Cartulaire de l'abbaye, sont passés au Puy et en Velay au quatorzième siècle. A la date du 28 août 1312, est mentionné un différend entre Guy de Montlaur, d'une part, et Jaucelme de Chanaleilles, Etienne du Lac, représentants de l'abbé Raimond II, au sujet des sévices infligés par des familiers du seigneur à des moines ou convers.

Dans le même fascicule, on rencontre la suite de l'étude de M. J.-B. Terme sur une donation de dix manses faite par noble Etienne au monastère de Saint-Chaffre du Monastier du 5 au 26 décembre 955.

Découverte archéologique. — M. P. Vallier, de Brioude, rend compte dans une note spéciale de la découverte faite récemment en cette ville, place Grégoire de Tours, à l'occasion de la construction d'un transformateur électrique, d'un bronze romain à l'effigie de la louve et au nom de Varus. La pièce est fort belle et d'un relief très net. Cette monnaie, rencontrée à une profondeur de trois mètres environ, n'est pas la première découverte en ce quartier de Brioude : la place Grégoire de Tours, située au chevet de Saint-Julien, renferme des vestiges de sépultures très anciennes dont quelques fragments ont été déjà mis à jour ; il serait certainement intéressant d'établir en cet endroit une campagne de fouilles de nature à fournir à l'archéologie et à l'histoire des renseignements précieux.

Compte-rendu financier. — M. Breschet fournit à ses collègues l'exposé succinct de l'état actuel des finances de la société et donne spécialement de nombreuses explications sur l'emploi des sommes mises à notre disposition par l'Office départemental agricole.

L'assemblée approuve les comptes du trésorier puis émet le vœu que la

Digitized by Google

collaboration de la Société à la vie agricole du département soit nettement déterminée, par entente avec l'Office et la Direction des Services agricoles de la Haute-Loire.

Léon Ducaruge (1843-1911). — Le secrétaire général communique les principaux passages de l'étude qu'il vient de consacrer à Léon Ducaruge.

Né à la Voûte-Chilhac le 13 février 1843, Ducaruge suivit de bonne heure ses parents à Saint-Etienne où il manifesta bientôt ses dispositions pour les Beaux-Arts. Les cours qu'il fréquenta à Lyon lui permirent rapidement de développer ses aptitudes et il ne tarda pas à attirer sur lui l'attention des connaisseurs. En 1882, il était exposant au Salon des artistes français ; en 1885, un *Effet de Givre*, envoyé au Blanc et Noir, obtint une médaille d'argent de 1re classe et fut acquis par l'éditeur Goupil pour être reproduit ; en 1886, au Blanc et Noir encore, la médaille d'or lui était décernée. Depuis cette époque, Ducaruge donna chaque année soit une peinture, soit un fusain. Il excella surtout dans ce dernier genre et l'on salua en lui un continuateur d'Appian et un émule d'Allongé.

Les œuvres de Ducaruge, qui se signalent par le goût, le choix parfait du sujet, la probité de l'exécution, sont entrées dans les Musées de Paris et de province, comme dans les collections privées, honorant un modeste, mais un véritable artiste et un honnête homme.

« Le 17 janvier 1911, a conclu le secrétaire général, a été une date néfaste pour le Forez comme pour le Velay, le Dauphiné et l'Auvergne. Il manque maintenant à ces provinces l'un de leurs meilleurs amis, un fervent qui les sentit profondément et les aima vraiment d'amour, de toutes les forces de son intelligence et de son regard, avec toutes les ressources de sa palette et l'éloquence de son prestigieux crayon. Cette affection sans bornes, ce culte des paysages de la vallée de la Loire, de la plaine forézienne, et ce respect presque religieux du mystère des hautes forêts de la Drôme sont payés de retour, il est vrai, puisque, traduites en des œuvres définitives, cette nature tourmentée, ces panoramas tristes, désolés, graves ou riants, ont donné pour toujours au nom de leur habile interprète quelque chose de leur tranquille grandeur et de leur paisible éternité. »

Elections. Candidatures. — MM. Jacques de Séauve, de Champagnac-le-Vieux ; Barry, curé de Vieille-Brioude, présentés à la dernière séance, sont élus membres non résidants.

Notre collègue, M. Alphonse Blanc, ancien avoué à Brioude, présente M. Louis Watel, imprimeur. Scrutin à un mois.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,
Ulysse Rouchon.

Digitized by Google

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1921.

PRÉSIDENCE DE M. EMMANUEL RIOUFOL.

Présents : MM. d'Arbaumont, Breysse, de Boudemange, Fabre, Falcon, Feuillet, Girard, Grellet de la Deyte, Lauze, chanoine Mercier, de Miramon-Pestel, Paul, Terrasse, Vidal-Galland.

S'est excusé : M. le président Germain.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté. Sur la proposition de M. Falcon, des félicitations sont adressées à M. Breschet pour l'exposé financier qu'il a présenté à la réunion de novembre.

Bibliographie. — Dans la *Revue du Vivarais* (15 novembre 1921) on trouve la suite de l'inventaire des titres de l'abbaye de Mazan. Les quatre conventions analysées mentionnent : une contestation entre Jean Genès, abbé de la Chaise-Dieu et prieur de l'église du Cros de Georand, et Pierre Thomas, grand cellerier du monastère de Mazan (13 octobre 1318) ; une discussion entre Luca, seigneur de Fay et de Beaudiner, tutrice de Guillaume de Poitiers, son fils, et frère Etienne du Lac, procureur du monastère de Mazan, au sujet d'un quartier de terre situé au mas de Raciassas, dans le mandement du château du Mezenc (30 juin 1320).

Dans le même numéro, M. J.-B. Therme continue son étude sur une donation de dix manses faite par noble Etienne au monastère de Saint-Chaffre du Monastier du 5 au 26 décembre 955.

Les *Mémoires* de l'Académie de Marseille (1917-1920) publient le discours de réception de M. Claude Perroud et la réponse à ce discours de M. José Silbert, directeur de l'Académie. On sait que M. Perroud, décédé en 1919, avait été professeur au Lycée du Puy avant d'appartenir à l'enseignement supérieur et que nous lui devons de savants mémoires sur Lanthenas, l'ami de Mme Roland, sur Mme de La Fayette, femme du héros des Deux-Mondes, et sur Gonchon, envoyé du Directoire exécutif dans la Haute-Loire (1796).

Le *Bulletin* de la Société de Statistique de l'Isère (Tome XV) contient sous la signature de M. Saint-Olive une intéressante contribution à l'étude de la vie domestique au XVIe et au XVIIe siècles intitulée : Les allures et les mœurs de MM. de Maniquet et Audeyer, gentilhommes dauphinois, qui nous apprend que vers 1580 Antoine Audeyer, conseiller au Parlement et membre de la Chambre de l'Edit, épousa Antoinette de Châteauneuf, qui lui apporta, entre autres terres, celles du Cros de la Fare et de Montbel.

M. C. Fabre signale la publication dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre par le comte d'Haussonville de lettres inédites de La Fayette à Mme de Staël.

Les Monuments de la Haute-Loire. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

Digitized by Google

priant la société de dresser une liste supplémentaire de monuments ou portions de monuments publics ou privés susceptibles d'être classés.

Après échange de vues, une commission spéciale est nommée à l'effet d'établir la liste sollicitée. Cette commission sera composée de MM. Terrasse, Grellet de la Deyte, Falcon, Léon Robert, chanoine Mercier, Paul et Gautheron.

Louis de Montlaur, conseiller et chambellan du roi Charles VII. — M. Grellet de la Deyte continue son intéressant exposé du rôle considérable joué par Louis de Montlaur dans l'histoire locale aussi bien que dans l'histoire du pays de 1393 à 1440.

Héritier d'un domaine immense s'étendant sur le Velay, le Vivarais et le Gévaudan, Montlaur, né vers 1372, épousa en 1398 Marguerite de Polignac. Les chroniqueurs du Velay comme les historiens du Languedoc nous renseignent sur son existence militaire. Il figure entre autres parmi les principaux chefs de l'armée rassemblée à Toulouse en 1405 et on le voit en 1419 à la tête des défenseurs du Velay et de sa capitale contre les Bourguignons. A la suite de ces faits d'armes, il fut créé chevalier au Puy par le Dauphin, puis conseiller d'Etat et chambellan. On le suit ensuite dans la campagne contre les Anglais en Bas Languedoc et en 1424 au Puy où il reçoit Charles VII et la Reine « en la maison du Doyenné ». Cette réception le met bien en cour et il est mêlé désormais à toutes les importantes délibérations du gouvernement du royaume (1425-1440).

M. Grellet de la Deyte étudiera dans une prochaine communication la vie privée de Montlaur.

Des observations sont présentées par MM. d'Arbaumont et Fabre.

Propositions agricoles de la Société. — La direction des services agricoles du département ayant demandé à la Société un avant-projet des opérations qu'elle serait disposée à entreprendre en 1922, M. E. Vidal-Galland, président de la section d'agriculture, a exposé dans un rapport spécial les vues de ses collègues. En voici les conclusions :

1° Continuer la vulgarisation de l'emploi des engrais chimiques et des semences sélectionnées sur les diverses cultures ;

2° Ouvrir des concours de bonne tenue d'exploitation concernant les cultures ou prairies, les bâtiments et le cheptel ;

3° Organiser des concours d'animaux reproducteurs de toutes espèces et de produits agricoles, s'appliquant au département entier ;

4° Créer des champs et vergers d'expériences, y compris un choix nouveau de plants vignobles sélectionnés parmi les catégories les plus tenaces et les plus précoces ;

5° Achat d'animaux reproducteurs *de choix* répartis parmi les propriétaires sérieux du département.

Pour la réalisation de ce programme, M. Vidal-Galland sollicite de l'Office agricole la subvention la plus plus large possible.

A propos d'une verrière héraldique de l'église de la Chaise-Dieu. — M. Georges Paul signale que le service des monuments historiques, ayant doté de verrières claires l'église de la Chaise-Dieu, a eu l'idée de rompre l'uniformité de ces verrières en les agrémentant des armoiries des abbés. Il eut

Digitized by Google

été facile, pour mener cette tâche à bonne fin, d'avoir recours soit aux armoriaux et nobiliaires déjà existants, soit aux diverses notices généalogiques ou bibliographiques consacrées à ces religieux bénédictins. Or il est aisé de constater que le vitrail nouvellement installé offre de grossières erreurs héraldiques. M. Paul énumère ces erreurs, preuves en mains, et montre que le peintre s'est trompé aussi bien dans le dessin des blasons que dans l'attribution des émaux.

La Société, constatant que dans de tels travaux une documentation scrupuleuse doit être de règle, regrette que le projet, par ailleurs louable, du service des monuments historiques, n'ait pas été mieux étudié et émet le vœu qu'avant l'exécution de tout embellissement ou restauration de monument de la région, les projets soient soumis à l'approbation d'une commission compétente susceptible d'éviter des bévues du genre de celles commises à la Chaise-Dieu.

L'assemblée est mise ensuite au courant par le secrétaire général des protestations formulées contre l'exposé de la situation actuelle de l'église et des bâtiments claustraux de la Chaise-Dieu, et des notes parues à ce sujet dans divers journaux. Le *Bulletin* de l'Art ancien et moderne (10 novembre) s'élève contre ses observations et affirme que l'ensemble de l'abbaye est « admirablement conservé et parfaitement entretenu ». Il sera répondu à cette note par une mise au point nette et détaillée. La Société décide en outre de demander à M. le ministre des Beaux-Arts d'intervenir dans le débat afin que soient précisées les négligences présentes, les irrégularités d'administration et les responsabilités.

Elections. Candidatures. — M. Louis Watel, imprimeur à Brioude, présenté à la dernière séance, est élu à l'unanimité.

Sont présentées les candidatures de MM. Charles Badiou, avocat au Puy ; Eugène Locussol, professeur agrégé au Lycée de garçons du Puy ; Victor Thevenon, fabricant de dentelles au Puy ; Dumas, propriétaire à Ronzet. Scrutin à un mois.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,
ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 5 JANVIER 1922.

PRÉSIDENCE DE M. EMMANUEL RIOUFOL.

Présents : MM. d'Arbaumont, Boutaud, du Boys, Breschet, Cuoq, Falcon, Fabre, Feuillet, Gautheron, Meyer, de Miramon-Pestel, Ollagnol, Tardieu, de Vaux, Vidal-Galland.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — Bibliographie. — M. le Président communique à l'assemblée une lettre par laquelle M. C. Fabre donne sa démission de président de la Section des Sciences, Lettres et Arts. Plusieurs sociétaires demandent à M. Fabre de revenir sur cette détermination; M. Fabre déclare maintenir sa décision.

M. le Président fait part ensuite d'un certain nombre de demandes et de circulaires adressées au courant du mois de décembre et il dépose sur le bureau les publications reçues.

La Commission historique du département du Nord, dont la bibliothèque a péri en 1915, demande la concession d'une nouvelle collection de nos publications. Les volumes disponibles lui seront adressés par l'intermédiaire du Ministère.

L'*Almanach de Brioude* pour 1922 nous est parvenu cette semaine. Ce coquet volume de 230 pages, qui paraît juste au début de l'année dont il porte le millésime, ne le cède en rien pour la variété et l'intérêt aux deux précédents.

L'histoire y a la place d'honneur avec les études de M. Brunereau sur « Mandrin à Brioude »; de M. Ampilhac sur « Mercœur, berceau de la famille des Mercœur »; de l'abbé Crégut sur « le Christ de la léproserie de la Bajasse »; de M. Gabriel Segret sur « l'abbaye St-Pierre de Blesle en 1789 »; de M Antoine Bertrand sur « la fabrique de drap de Brioude ».

Le folklore est aussi représenté par de très heureuses contributions ayant trait aux vieilles traditions et vieux usages de Langeac, aux sabots brivadois, aux petits métiers d'autrefois, aux usages de Chanteuges, sujets où MM. Pouget et Mamet font preuve d'information sûre, d'érudition agréable, de couleur locale et d'esprit.

M. Touana Bartran a ajouté au charme de cet ensemble la gaîté de ses contes patois où il rivalise avec M. Mamet, lequel, de l'aveu de Paul le Blanc, est un des rares Brivadois connaissant la littérature populaire du Chaliergue, de la Ribeyre et lieux circonvoisins.

Mentionnons encore une notice sommaire sur Lachenal et Fournier-Latouraille, qui méritent davantage; une communication sur la sylviculture dans la région de Berbezit, des pages de M. André Desplanques intitulées « les Deux sosies du tyranneau », la suite des Instantanés de la guerre à Brioude, de M. Bertrand, des notices sur les Morts de la Grande Guerre des communes de Champagnac-le-Vieux, Chassignolles, Vezezoux, Blesle, Autrac, Chambezon, Grenier-Montgon, Léotoing, Lorlanges, Lubilhac et Torsiac, et les Ephémérides, brèves mais précises notations qu'on sera heureux de consulter dans le recul des années.

N'oublions pas l'un des éléments les plus suggestifs de l'Almanach : les dessins de M. Burin des Roziers et après avoir complimenté notre collègue M. Louis Watel, de la netteté et du soin apportés dans l'impression du livre, félicitons nos compatriotes de l'utile et agréable publication qu'ils nous offrent.

M. Hector Falcon, président du Comité des Réfugiés d'Espaly, œuvre placée sous le haut patronage de M. le Préfet de la Haute-Loire, qui a fonctionné

Digitized by Google

du 2 novembre 1914 au 31 juillet 192', offre un exemplaire du Mémorial établi par ses soins, document éloquent dans la simplicité d'un exposé qui témoigne de l'utilité de l'entreprise et des services qu'elle a rendus.

A propos de la Chaise-Dieu. — Une lettre de la Commission des Monuments historiques. — Le secrétaire indique que, conformément au vœu de la Société, il a adressé au président de la Commission des Monuments historiques un rapport résumant les doléances et les desideratas exprimés dans les séances des 6 octobre et 1er décembre derniers en ce qui concerne, tant l'église que le Cloître et l'Ancienne Bibliothèque de la Chaise-Dieu, monuments classés.

A la date du 10 décembre, M. le Directeur des Beaux-Arts a répondu à la Société en ces termes :

« La Commission s'est préoccupée des questions qui font l'objet de votre lettre...

« Le Service des Monuments historiques étudie notamment les moyens pratiques de faire disparaître la moisissure constatée sur la Danse macabre et causée par le champignon du charbon (ustilago carbo) sans risquer de détériorer la fresque.

« Il a, d'autre part, prié tout récemment encore M. le Préfet de la Haute-Loire de rappeler à la municipalité de la Chaise-Dieu que l'entretien en bon état de propreté de l'église, du cloître et ses abords incombe à la commune, qui doit, en conséquence, exercer une surveillance plus rigoureuse sur les agents chargés de leur nettoyage.

« En ce qui concerne les autres questions soulevées dans votre lettre, l'architecte en chef des Monuments historiques de la région vient d'être invité à procéder à une enquête. Dès qu'il aura fourni son rapport, toutes décisions utiles seront prises pour remédier aux inconvénients signalés par la Société académique et la question du gardiennage fera notamment l'objet d'une étude toute particulière. »

La Société retient les promesses de M. le Directeur des Beaux-Arts ; elle suivra avec attention et intérêt leur réalisation et sera heureuse de signaler au public les améliorations nécessaires apportées au régime actuel d'entretien des bâtiments, à leur protection et à leur surveillance.

Notre-Dame du Puy d'après l'*Atlas Marianus* du P. Gumppenberg. — M. le Dr Olivier, qui a eu l'occasion d'acquérir récemment un exemplaire de l'*Atlas Marianus*, fait connaître en une note succincte l'auteur de cet ouvrage et donne le texte se référant à Notre-Dame du Puy. Ce texte est inspiré du P. Odo de Gissey et après avoir salué le sanctuaire du Puy du titre d'« asile des rois », le jésuite adopte la thèse de son confrère en désignant saint Louis comme donateur de la Sainte Image. M. Olivier rappelle à ce propos les versions diverses sur ce point de l'histoire de N. Dame et, après avoir indiqué l'attribution par M. Boudon-Lashermes du don de la Vierge Noire à Louis VII et l'avis de notre compatriote sur l'origine de la statue, il déclare rester après comme avant entièrement convaincu que l'opinion qu'il a soutenue est la seule historiquement défendable, et qu'elle restera, « que certains le veuillent ou non », la seule admise par les archéologues futurs.

Digitized by Google

Louis Gonse. — Le 19 décembre 1921 est décédé à Paris, M. Louis Gonse, membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts, vice-président du Conseil des Musées nationaux, vice-président de la Commission des Monuments historiques, officier de la Légion d'honneur.

Le monde des arts a fait en lui une grande perte, M. Gonse, qui était connu dans tous les milieux où l'on s'occupe de recherches historiques, de peinture moderne, avait l'esprit ouvert à tout ce qui est beau et sa curiosité inlassable allait chercher de tous côtés ce qui pouvait aiguiser sa sensibilité, et M. Edmond Potier a eu raison d'écrire dans le *Temps* que « ceux qui aiment l'art sous toutes ses formes reconnaîtront en lui un des bons ouvriers du progrès moderne; ceux qui ont été ses amis n'oublieront ni son âme affectueuse et serviable, ni son cœur loyal ».

Le Velay avait bénéficié de la curiosité intelligente de l'ancien directeur de la *Gazette des Beaux-Arts* et de l'autorité qui s'attachait à son nom. Les lettres écrites par lui en août, septembre et octobre 1867 sous le titre « Voyage dans le Midi de la France » (1868) contiennent des pages du plus vif intérêt sur le Puy et sa région. Nous ne saurions omettre non plus la part qu'il a faite au musée Crozatier, fondation de la Société académique, à ses meilleurs tableaux : Portrait du maréchal de Belle Isle; portrait d'abbé au pastel; portrait d'Henri II, de Pourbus; Bacchanale, de Pierre; Philémon et Baucis recevant Jupiter, de Ingres, dans ce monumental ouvrage : *Les chefs-d'œuvre des musées de France* (1900), et nous devons rappeler que lorsque M. Léon Giron réunit en 1921 ses études sur les peintures murales de la Haute-Loire, M. Gonse en écrivit l'avant-propos.

En mentionnant ces contributions si heureuse, et d'une utilité si considérable pour notre province, nous devons saluer la mémoire d'un savant qui connaissait notre pays et qui l'aimait.

Les champs d'expériences. — Compte-rendu de la campagne 1921. — M. Breschet donne connaissance du rapport substantiel qu'il a rédigé sur la campagne d'expériences agricoles faite par la Société à l'aide des fonds mis à notre disposition par l'Office agricole départemental.

Ce rapport, écouté avec la plus vive attention, indique de quelle manière ont été organisées les expériences, le nombre des cultivateurs ayant répondu à l'appel de la commission (60) et les résultats obtenus.

L'intérêt technique de ce compte-rendu, les réflexions qu'il suggère, les chiffres qu'il offre et les conclusions qui s'en dégagent en faisant un document de premier ordre à offrir à l'examen de tous les cultivateurs du département, particulièrement ceux de la région du Puy, l'assemblée, après avoir exprimé ses félicitations aux membres de la commission et particulièrement à son rapporteur, décide de prier les rédacteurs en chef de *La Haute-Loire du Dimanche* et de l'*Avenir du Dimanche* de vouloir bien l'insérer in-extenso dans un prochain numéro.

Elections. — Candidatures. — MM. Charles Badiou, avocat au Puy; Eugène Locussol, professeur agrégé au lycée de garçons du Puy; Victor Thevenon, fabricant de dentelles au Puy; Dumas, propriétaire à Ronzet, sont élus membres de la Société.

Digitized by Google

M. J. Jury, fabricant de dentelles, est présenté comme membre résidant.
La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,
ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1922.

PRÉSIDENCE DE M. EMMANUEL RIOUFOL.

Présents : MM. d'Arbaumont, Ch. Badiou, Bodoit, Breschet, de Brive, de Boudemange, Cuoq, Fabre, Falcon, Gautheron, Germain, Girard, Grellet de la Deyte, Lauze, de Malaval, Tardieu, Vidal-Galland.

En ouvrant la séance, M. le président souhaite la bienvenue à M. Charles Badiou qui a été élu à la dernière réunion et qui vient prendre place parmi nous.

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

Correspondance. — Bibliographie. — M. le président donne communication de la correspondance reçue au cours du mois et qui comprend notamment un avis de fusion des sociétés de la Côte-d'Or avec l'Académie de Dijon.

Notre collègue, M. Albert Baldit, actuellement chef de la station météorologique de Lyon, envoie le *Bulletin* des observations météorologiques de la Haute-Loire (1919-1925) récemment paru.

Ce volume, rédigé avec le concours des membres correspondants de la commission et les instituteurs du département et publié avec une subvention du Conseil général, constitue un recueil très scientifique et très précieux que l'on consultera avec intérêt et profit en raison des notions qui s'y trouvent heureusement rassemblées.

Des notes climatologiques forment l'introduction. On y rencontre ensuite les compte-rendus des orages en 1919 et en 1920, les observations de pluie et de neige, les hauteurs de la Loire et des cours d'eau du département, les observations faites à Mondon, au Fer à Cheval, au Mezenc, à Saint-Georges-d'Aurac, la situation des cultures dans le département, due à M. Michon, et une note curieuse sur la précocité de la végétation au printemps de 1920.

Dans le *Bulletin* de la Société nationale des Antiquaires de France (1920), M. Ch. Barbarin étudie un bas relief du musée du Louvre représentant une Notre-Dame de Pitié et rectifie une erreur d'attribution concernant le donateur de l'objet à l'abbaye de Sainte-Geneviève. « Le donateur que l'on voit représenté dans ce morceau est non pas Just de Serres (évêque du Puy en 1621), mais Philippe Lebel, qui gouverna l'abbaye de 1534 à 1557 et mourut le 3 juillet 1558. »

Digitized by Google

La *Revue du Vivarais* du 15 décembre 1921 publie la fin de l'étude de l'abbé J. B. Thermes sur une donation de dix manses faites par Notre-Dame au Monastère de Saint-Chaffre du Monastier du 5 au 27 décembre 955.

Quelques notes historiques, terminant ce travail, précisent les diverses propriétés du fief de Pourcelayre, la Rajasse et les Tendres, manses ayant appartenu au monastère jusqu'à son passage définitif dans le mandement du seigneur de Georand.

L'Académie de Clermont-Ferrand a adressé, avec la collection de ses bulletins de 1914 à 1922, ce volume de ses *Mémoires* :

Mgr Duwalk de Dampierre et le Diocèse de Clermont. L'Episcopat (1802-1833) par l'abbé R. Crégut. Tome premier. On rencontre dans cet ouvrage quelques mentions concernant l'histoire locale : l'administration du Bon-Pasteur de Clermont par les religieuses de St-Joseph du Puy à dater de 1775 et après 1811 ; l'arrestation dans la région de Saugues, le 20 avril 1793, en même temps que Jacques Melhet de Chadernac, chanoine de Monistrol, et Forestier, capucin de Langogne, de Colin de Gévaudan, prédicateur fameux de Clermont. L'étude de M. Crégut est par ailleurs intéressante et l'on souhaiterait que les épiscopats des évêques du Puy rencontrent de tels annalistes.

Rappelant d'un mot la constitution du ministère Poincaré, le 16 janvier, le secrétaire général indique qu'indépendamment de notre collègue M. Laurent Eynac, le cabinet compte parmi ses membres un ministre ayant des attaches avec la Haute-Loire : M. Charles de Lasteyrie, arrière petit-neveu de la Fayette par le mariage d'Antoinette Marie Virginie de la Fayette, fille du général, avec le comte Louis de Lasteyrie (20 avril 1803).

Louis de Montlaur, conseiller et chambellan du roi Charles VII. — M. Grellet de la Deyte fait connaître les dernières pages de son étude sur Louis de Montlaur. Elles sont plus spécialement consacrées à la vie privée de ce personnage qui fut, par un triste retour des choses humaines, traversée d'autant de deuils et de mécomptes que furent splendide sa fortune, brillante sa carrière militaire et considérable sa situation politique. A 20 ans, Louis de Montlaur épousait, le 4 juin 1398, Marguerite de Polignac ; il en eut un fils qui pouvait être l'héritier de la vicomté à la suite du décès de Randonnet de Polignac mais qui mourut avant la conclusion du procès survenu à ce sujet entre les maisons de Montlaur et Chalencon, suivant de quelques années sa mère au tombeau.

Un nouveau mariage de Montlaur avec Isabeau de Chalencon ne fut pas plus heureux, non plus qu'une troisième union avec Catherine d'Apchier, sœur de la baronne d'Allègre, fille de Beraud, baron d'Apchier et de Sereys-St-Jean-de-Nay, vicomte de Vazeilles, chambellan du roi Charles VII.

En mourant, Louis de Montlaur ne laissait pas de postérité mâle, mais seulement deux filles : Jeanne, devenue femme d'Hugues de Boctozel, baron de Maubec, fondateur de la deuxième maison de Montlaur ; Anne, qui prit alliance avec Charles de Poitiers-Valentinois, comte de Saint-Vallier.

Des observations sont présentées par M. Fabre.

Les orgues de la Chaise-Dieu. — Le buffet d'orgues de la Chaise-Dieu a fait l'objet d'une intéressante communication de M. le chanoine Bonnefoy au

Digitized by Google

Congrès de 1904 de la Société française d'Archéologie. Etudiant les sculptures des somptueuses boiseries qui encadrent l'appareil musical proprement dit, notre vénéré collègue en a déterminé la date : 1683, inscrit au positif de l'orgue, et, confiant dans les lettres C O X gravées sur la cuirasse de la cariatide du côté gauche de l'encorbellement, il a considéré Coysevox, le sculpteur lyonnais, comme l'auteur du buffet.

La découverte récemment faite par M. Chalier, de Brioude, en collaboration avec M. l'abbé Bernard, curé-doyen de la Chaise-Dieu, et rapportée par le journal *La Tribune* du 27 janvier 1922, donne de nouveaux renseignements sur ce précieux vestige de l'ancienne splendeur du monastère bénédictin de St-Robert. Il s'agit d'une bande de parchemin collée sur une planchette de cinquante centimètres de large placée à l'intérieur du buffet et qui porte cette inscription :

« Orgue de l'abbaye de la Chaise-Dieu.

« Cet orgue et pédalles ont été faittes par Marin Carouge, facteur d'orgues à Paris, qui a été commencé le septième janvier 1726, sous le R. P. Dom Pierre Viallès estant prieur; a été fini le 23 avril de l'année 1727 sous le R. P. Dom Jean Buiphonet prieur sous le règne de Louis XV, Pierre Josset organiste 1756 — Richard 1756. »

Si cette inscription est exacte en ses termes, — elle est postérieure de trente ans aux faits qu'elle relate — il y a lieu d'admettre que l'on mit un intervalle de quarante-quatre ans entre la construction de l'ensemble des orgues et la mise en place des appareils. Peut-être vaudrait-il mieux penser que les « orgue et pédalles » installés par Marin Carouge remplacèrent l'instrument donné par le cardinal Serroni, sans doute inutilisable après presque un demi-siècle d'usage dans une église glaciale et sous un climat humide.

M. Gautheron remarque qu'il n'est pas démontré que Coysevox soit l'auteur des sculptures du buffet. Elles ne sont pas de sa manière et jamais cet artiste n'a signé ses œuvres C O X.

L'Hôtel de Coubladour. — Parmi les maisons anciennes de la rue des Farges, au Puy, l'une des plus intéressantes est l'Hôtel de Coubladour-Jalasset, au n° 7. L'immeuble a perdu sa façade Renaissance mais il offre au fond d'un corridor d'entrée aux voussures délicates une porte écussonnée remarquable donnant accès à un escalier à vis permettant de gagner une galerie en bois desservant le deuxième étage.

L'hôtel de Coubladour fut à l'origine une auberge : le logis de la Pomme, après avoir fait partie de l'hôtellerie du Dauphin. La famille de Coubladour l'occupa de 1330 à 1703 ; il passa à cette date à Jean-Baptiste Calemard de la Fayette, subdélégué de l'Intendance du Languedoc, et c'est là que naquit, le 7 avril 1815, l'auteur du *Poème des Champs*.

Les Coubladour, originaires du village de ce nom dans la paroisse de Loudes, ont donné au Puy, d'après M. Albert Boudon-Lashermes, treize premiers consuls et plusieurs capitaines mages. C'est chez eux que descendaient les pèlerins de marque : le bon roi René, le Roi de Sicile, le Roi de France. L'hôtel de Coubladour, où siégea le Bailliage, fait donc partie de la vie locale et à ce titre l'on doit souhaiter sa conservation.

Digitized by Google

Précisément une promesse de vente existe depuis quelque temps au bénéfice de la Ville qui pourra peut-être prochainement devenir propriétaire de l'immeuble

Il conviendrait de profiter de cette circonstance pour demander au Conseil municipal de vouloir bien décider que l'Hôtel de Coubladour, propriété communale, sera mis, dans des conditions à déterminer, à la disposition des sociétés littéraires, scientifiques et artistiques du Puy pour y fixer leur siège social, y établir leurs salles de réunion, leurs bibliothèques et archives.

Cette affectation honorerait l'assemblée municipale et contribuerait à garder à ce vestige respectable de notre histoire le caractère de dignité qu'il semble naturel de lui laisser en mémoire des événements dont il a été le témoin au cours de plus de cinq siècles.

Un vœu est adopté dans ce sens ; il sera transmis à M. le maire du Puy.

M. Hector Falcon indique que le corps de la fontaine de la Bidoire, sur la place du Plot, offre à sa base des sculptures intéressantes qui sont invisibles lorsque le bassin qui l'entoure est rempli. Il demande s'il ne serait pas possible d'obtenir une surélévation de la colonne permettant de mettre à l'air l'ensemble de la partie sculptée. La question sera soumise à la municipalité.

Agriculture, — M. Vidal-Galland fait part des lignes générales suivant lesquelles il propose d'organiser le concours dit de la Passion. Parlant ensuite de l'effort de ses collègues vers le progrès agricole, il attire l'attention sur la nécessité de donner à la viticulture dans le département une plus grande place. M. Lauze entretient à ce sujet l'assemblée des sélections nouvelles de plants à la fois plus précoces et plus robustes permettant d'espérer que, si la vigne était mieux connue aux environs du Puy, il y aurait lieu d'espérer des résultats excellents. M. Lauze annonce un rapport dans ce sens pour la prochaine réunion. La question sera inscrite à l'ordre du jour.

Election. — Candidature. — M. Jury, fabricant de dentelles au Puy, est élu membre de la Société.

M. Germain, président du Tribunal civil, présente la candidature de M. Jean Favier, greffier. Scrutin à un mois.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire général,
ULYSSE ROUCHON.

Digitized by Google

CONFÉRENCES DU VENDREDI

La Cinquième Série des Vendredis de la Société Académique a eu lieu l'hiver dernier et a obtenu son succès ordinaire.

Voici le programme de ces Conférences auxquelles a bien voulu participer l'Université de Clermont-Ferrand.

		MM.
2 décembre.	*La Haute Silésie.*	PHILIPPE ARBOS.
9 décembre.	*Le Monde des travailleurs dans la Grèce ancienne.*	PIERRE WALTZ.
16 décembre.	*La Guerre sous-marine (1914-1918).*	P. GRELLET DE LA DEYTE
23 décembre.	*La duchesse de Polignac.*	FERDINAND FAURE.
13 janvier.	*Le Velay dans l'œuvre d'Aimé Giron.*	ULYSSE ROUCHON.
20 janvier	*A travers le Velay volcanique.*	EUGÈNE LOCUSSOL.
27 janvier.	*Le goût musical en province.*	Dr P. BALME.
3 février.	*Le roman d'imagination et Pierre Benoît.*	CHARLES LECONTE.
10 février.	*L'ancien costume du Velay.*	CHARLES BADIOU.
17 février.	*Le Muscle, c'est bien, mais le Cerveau, c'est mieux.*	GAETAN BADANI.
24 février.	*Un poète d'aujourd'hui, notre compatriote Jules Romains.*	LOUIS MONJOT.
3 mars.	*A travers Constantinople ancienne et moderne.*	LOUIS BRÉHIER.
10 mars.	*La France et les Allemagnes.*	JULES BENOÎT.
17 mars.	*Deux femmes poètes, Valentine de Saint-Point, la comtesse de Noailles.*	HENRI MOULHIADE.
24 mars.	*L'Afrique ancienne.*	AUGUSTE AUDOLLENT.

Digitized by Google

MÉLANGES ET DOCUMENTS

Requête au baron de Saint-Vidal par les Consuls de Saint-Didier (1581).

La bibliothèque publique de la ville de Saint-Étienne contient un dépôt important de manuscrits à elle légués par des érudits savants collectionneurs et notamment par M de la Tour-Varan

C'est dans ce *Nouveau fonds*, intitulé : Recueil de Chartes sur le Forez; registre I, n° 151, que j'ai eu l'agréable surprise de retrouver une pièce originale intéressant l'histoire si mouvementée du Velay pendant les guerres religieuses de la fin du XVI[e] siècle.

Ce document, que je crois inédit, avait échappé, jusqu'ici, aux investigations de nos historiens : Arnaud, de Vinols et Mandet. Il comble une lacune comprise entre le siège de Saint-Agrève (26 septembre 1580) et les avis donnés en 1582, par le maréchal de Damville, le premier président du Parlement de Toulouse, le comte d'Apchier, gouverneur et les consuls de la ville de Mende et par Just-Louis de Tournon, grand-bailli du Vivarais, sénéchal d'Auvergne, qui écrivaient, tour à tour, à Saint-Vidal, gouverneur du Velay : « que la ville du Puy devait « être surprise et livrée par des traîtres aux armes protestantes ». Ces cris d'alarme arrivaient ainsi de tous les points du « Languedoc » (1).

On craignait, en même temps, un double retour offensif des Huguenots sur les frontières du Velay : du côté du haut du Vivarais par les bandes commandées par Chambaud ; et du côté du Gévaudan, par le redouté capitaine Merle.

C'est dans ces circonstances critiques, au cours de l'année 1581, que les vigilants consuls de la ville de Saint-Didier-en-Velay (2) adressèrent à Antoine de la Tour, baron de Saint-Vidal, la délibération suivante, que j'ai relevée textuellement, ainsi que la réponse du gouverneur inscrite à la suite.

Il appartient à notre Société de récupérer cette pièce historique en l'imprimant dans son Bulletin.

Sur le repli est écrit :

(1) A. Chassaing, *Mémoires de Jean Burel*, p. 76 ; Louis de Vinols, *Histoire des guerres religieuses dans le Velay* ; Arnaud, *Hist. du Velay*, I, p. 403.

(2) Le nom des consuls de la ville de Saint-Didier en 1581 n'est pas mentionné dans ce document.

Digitized by Google

Requeste présentée à Monseigneur de Sainct-Vidal par les consuls de Sainct-Didier touchant la repparation de leur ville.

A Monseigneur,

Monseigneur de Sainct-Vidal, chevalier de l'ordre du roy, cappitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances et gouverneur pour Sa Majesté aux pays de Velay et de Gévaudan.

Supplient humblement les consuls, manants et habitans de la ville et mandement de Sainct-Didier en Velay disants qu'aux murailles de lad. ville y auroit eu depuis deux ou trois ans en çà trois ou quatre brèches dont les deux auroient esté refaictes à neuf à grands frais et despens, et en resteroit encore une à rebastir de la largeur de vingt cinq toyses ou environ estant au clos du chasteau et joignant l'esglise de lad. ville. Laquelle pour n'estre réparée qu'à pierre sèche et de fort légére estoffe pourrait bailher occasion aux ennemis du repos public d'entreprendre l'invasion de lad. ville, s'en emparer et faire maistres, comme lesd. habitants en ont jà esté advertis par diverses personnes dignes de foy. A ceste cause desireroient la mestre en estat de défanse, comme il vous a pleu leur enjoindre par plusieurs foys et comme la nécessité présente le requiert. Et encore murer les portes escarpes et nettoyer les fossés et faire provision de poudres et munitions A quoy lesd. habitants ne peuvent satisfaire de tant qu'en lad. ville et mandement n'y a aucuns deniers communs.

Ce considéré et à fin que lad. ville puisse estre conservée en l'obéyssance de sad. Majesté et qu'il ne puisse mesadvenir aux habitants d'icelle et lieux circonvoisins vous plaise permettre auxd. suppliants d'imposer sur eux, le fort pourtant le foible, et au feur des deniers royaux, la somme de deux cents escus, pour estre employés à lad. réparation et autres choses sus mentionnées et à la charge de rendre compte desd. deniers par devant qui par vous sera ordonné, et jusques à ce, enjoindre auxd. suppliants tant de la ville, fauxbourgs et mandements de faire garde, tant de jour que de nuict à l'endroict de lad. bréche et autres lieux nécessaires et autrement pourvoir auxd. habitants comme verrez à faire par raison, et ils prieront Dieu pour vostre prospérité et grandeur.

Est permis auxd. consulz et habitans de la ville et mandement de Sainct-Didier, se assembler par devant les officiers ordinayres de lad. ville pour estre [par] eulx et les principaulx manans et habitans d'icelle adviser, deslibérer et arrester touschant la réparation mentionée en la présente requête et la somme que pour ce faire conviendra fornir, et de ce après icelle somme despartir et esgaliser entre eulx pour estre employée à lad. réparation requise et nécessaire pour la sureté, garde

Digitized by Google

et conservation de lad. ville soubs l'obéyssance du roy, à la charge d'en estre rendu compte où et pardevant qui il appartiendra.

Faict au Puy le XVI[e] de septembre 1581.

SAINCT-VIDAL
par mond. seigneur
MONDOT.

Extraict de son original par moy l'ung des quatre notaires Royaulx, résidants en la baronnye de St-Didier, estant devers moy comis greffier principal en icelle baronnye duement collationé.

BALMAT.

(Communication de M. E. Grellet de la Deyte).

Établissement de foires à Pébrac (1674).

Louis par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présans et avenir salut. Nos chers et bien amés Thomas Marin, conseiller et aumosnier, abbé commandataire de l'abbaye de Pébracq, et les chanoines réguliers, prieur claustral et chapistre de ladicte abbaye, seigneurs spirituels et temporels du bourg de Pébracq et seigneurie de Ganilhon, NOUS ont très humblement fait remonstrer qu'ancor que le bourg de Pébracq, Ganilhon et dépendances, scitués en nostre province d'Auvergne et en pays assez fertille, soit assez considérable par ses commoditez particullières et par le nombre de ses habittans, néanmoings il ne se trouve pas peuplé autant qu'il pouroit l'être sy le commerce y étoit bien entretenu parce qu'estant esloigné des villes marchandes appor [*lacune*] et foires, les marchands du lieu et mesme les habitants sont obligés d'aller au loing se fournir des provisions et d'anrrées nécessaires, ce qui fait qu'ils y ont souvant disette et en acchroit de beaucoup le prix, a quoy il seroit facille de remedier en establissant audit lieu de Pébracq et de Ganilhon une foire qui se tiendroit à certains jours aux quatre saisons de lannée avec les mesmes droicts et privillèges des autres foires de ladite province, auxquelles lesd. habittans pouroient plus commodément faire leurs provisions et outre cette utillité contribueroit à rendre ledit lieu de Pébrac et ses dépendances plus marchand et plus peuplé et facilliteroit le débit de leurs danrées, et des bestiaux qui se nourrissent en abbondance sur ces montagnes de Margeride, de Givaudan et de Velay au pied desquelles ledit lieu de Pébracq est scittué, ce qui ne se pourroit faire sans nostre authorité et permission, ils nous ont très humblement supplië leur octroyer nos lettres sur ce nécessaires, A CES CAUSES, voullant favorablement traitter les exposans, de nostre grâce spéciale, plaine puissance et authorité royalle, NOUS AVONS CRÉÉ ET ESTABLY, créons et establissons par

Digitized by Google

ces présantes signées de nostre main audit bourg de Pébracq et Ganilhon une foire qui se tiendra sçavoir audit lieu de Pébracq quatre fois l'an, le lendemain de saint Jean vingt cinq juing, le lendemain de saint Pierre de Chavagnon, patron dudit lieu le dix septanbre, le jour saint Martin unze novanbre et le lendemain de la Septuagésime une fois seulement le jour de saint Blaise trois febvrier par chascune année, auxquelles foires nous voullons que tous marchands et autres puissent aller et venir, séjourner, vendre et débiter, troquer et eschanger touttes sortes de marchandises licittes et permises soubz les privilèges franchises et libertez des autres foires de ladite province, permettons auxdicts abbé, religieux et chapistre de faire bastir halles, banqs et eteaux nécessaires pour le couver et sureté des marchands et de leurs marchandises et percevoir les droicts qui seront pour ce deubz suivant les us et coustumes des lieux, pourveu touttesfois quà quatre lieues à la ronde il n'y ait esdits jours autres foires ausquelles ces présantes puissent préjudicier et qu'ils n'écheoient au jour de dimanche et de feste solennelle, auquel cas elles seront remises au lendemain et sans que l'on puisse prendre aucune franchise et exemption. Sy donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers les gens tenant notre cour de parlement de Paris — bailly — ou son lieutenant que ces présentes lettres fassent registrer, lire et publier partout où besoin sera et de leur contenu jouir et user lesd. abbé et religieux, leurs successeurs, seigneurs et habitans dud. Pébracq et Ganilhon pleinement, paisiblement et perpétuellement cessant et faisant cesser tous troubles et empeschement contraires. CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR; et affin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre nostre scel aux présantes. Donné au camp devant Dolle en Franche-Comté au mois de juin l'an de grâce mil six cent soixante quatorze et de notre règne le trente deu[xième].

LOUIS.

En marge est écrit : Gratis du droit de scindic, Maubet scindic.

Lesd. lettres patentes ont esté leües et publiées en l'audience de Monsieur le Sénéchal d'Auvergne, séant en icelle Monsieur des Roux, lieut. général, et enregistrées au registre des actes de l'enregistrement du greffe de la sénéchaussée suivant l'ordonnance du quatriesme du mois de mai..... est l'original dud. acte de publication signé par led. sieur de Roux, lieutenant général, et Dangui, laquelle est attachée aux présentes Fait ce jourdhuy cinquième juin (1) mil six cent soixante seize.

[La signature est effacée au grattoir].

Au dos est écrit, d'une écriture plus récente :

Par arrêt du Conseil du Roy de 1674, établissement de foires au bourg de Pébrac et de Ganilhon.

(1) Le mot juin a été effacé et remplacé par mai.

Digitized by Google

Lettres de la Chancellerie pour l'établissement de foires à Pébrac et à Ganilhon.

Tout à fait en haut de la page :

Par le Roy : Chossegraux (1).

Ces foires diverses n'eurent point la même destinée : deux d'entr'elles seulement ont résisté à l'épreuve du temps. Peut-être faut-il attribuer à la différence des saisons, en cette région montagneuse, l'insuccès de celles qui ont disparu.

La foire du 25 juin et celle du 10 septembre, le lendemain de la fête de Saint-Pierre Chavanon, existent toujours : la première moins courue et beaucoup moins importante, mais la seconde remarquablement fréquentée et jouissant au large et au loin d'un célèbre renom, consacré par deux siècles et demi d'existence. On y vient du Velay, de l'Auvergne et du Gévaudan, à travers les rives escarpées de l'Allier et les cimes abruptes de la Margeride.

Ce que l'on y amène et ce que l'on y vend, ce sont les bêtes à cornes de toute sorte : vaches et bœufs, génisses et taureaux ; puis, et surtout, les porcs gras et les jeunes gorets, ceux-là se prélassant en charrette, ceux-ci cheminant et sautillant tout le long de la route. Tout ce bétail vient parquer, en dehors du bourg, sur le terrain communal qui s'élève en monticule, et qui, en quelques heures, n'offre plus une place vide.

Ce qui s'y vend encore, c'est le fruit d'Auvergne. Ce recoin de Pébrac, chaudement ensoleillé, est vraiment fertile en fruits de toute espèce, et cette période de l'année est précisément l'époque de la maturité.

En ce jour, que de billets bleus qui changent de poche, que de bêtes qui vont changer d'écurie ! Et quelle fructueuse aubaine pour les gens du lieu qui vendent leurs fruits, qui louent leur étable, qui, pour la circonstance, transforment en auberge provisoire leur petite demeure, ou encore qui rendent aux marchands de nombreux services avantageusement rémunérés !

Les religieux chanoines de Pébrac ne devaient pas jouir longtemps du succès des foires qu'ils avaient contribué à faire établir. *Sic vos non vobis.* Au siècle suivant, la Révolution de 1789 les dispersait à tout jamais. Mais le bienfait de cette création ne fut pas perdu pour cette population. N'est-ce pas une des lois de l'évolution de l'humanité que les générations qui s'en vont font leur possible pour assurer le bien-être et la prospérité des générations qui viennent? Axiome implicitement formulé par le fabuliste

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage.

François Fabre.

(1) L'original, sur parchemin, est en la possession de M. l'abbé H. Goudet, curé de Saint-Privat-d'Allier, qui a bien voulu nous en donner communication.

Digitized by Google

Les Cartiers du Puy.

Dans ses *Recherches sur la fabrication des cartes à jouer au Puy* (in-8°, Paris, 1909), le regretté Charles Jacotin de Rosières nous a fait connaître les Beaunier et leur famille. De 1544 à 1566, Rolland Beaunier exerça le métier de « carteur » au Puy. Il avait une maison au sommet de la rue des Tables, à l'angle de la rue Séguret, et possédait des propriétés rurales à Brives qu'il vendit en 1566 à Georges Chandès, de la Chazotte près Borne. Un autre Beaunier, Bernard, était aussi carteur au Puy de 1581 à 1622.

Des documents nouveaux, empruntés aux archives de M. le marquis de Miramon-Pestel et communiqués par M. le chanoine Mercier, complètent les renseignements de M. Charles Jacotin. Les minutes de Vianès (Registre *Peccatoribus*) nous apprennent que Rolland Beaunier avait épousé Marguerite Balourete, sœur utérine de Claude Meynier et fille de « Lucca » Baudier ou Baudeyre, de la Chazotte près Borne. Marguerite Balourete soutint contre Claude Meynier une action en revendication de biens maternels et, le 25 juillet 1554, une transaction lui assura la possession d'une maison, étable et jardin contigus, plus un champ sis à Borne, moyennant paiement de 2 livres 6 sols à Clauda Meynier, sœur et héritière de Claude. Vianès reçut, le 21 janvier 1549, un contrat d'engagement pris entre Rolland, Jean et Jacques Beaunier, père et fils, agissant solidairement et Jean et Maurice Blanc frères, marchands, le premier à Genoilhac et le second au Puy, pour le monopole de la vente de toutes les cartes « fines à bastons, bones, loialles et marchandes » fabriquées par Beaunier père et fils pendant quatre ans. Le prix d'achat était fixé à vingt livres tournois par balle contenant cinq grosses de cartes fines et à quinze livres quinze sols par balle contenant des cartes « marchandes et trialhes des fines ». Une somme de quarante livres tournois fut versée d'avance en compte par les frères Blanc. Ces stipulations sont curieuses et montrent la valeur et la vogue de la fabrique des cartes à jouer du Puy.

L'atelier de Beaunier était important et sa réputation était régionale puisque ses apprentis venaient même de Lyon.

Au registre *Salve* du notaire Vianès figurent deux actes d'apprentissage. Le premier est du 5 juillet 1550 et concerne Martin Monnier, originaire de Vaulx lès Lyon, auquel Beaunier promet d'apprendre son métier au cours de quatre années et de lui payer trois livres tournois par an de gages. Le second acte est du 21 novembre 1550 et regarde Benoît Bertier, de Chavanay lès Lyon, qui recevra, celui-ci, 4 livres par an « pour se vestir et entretenir ». — U. R.

Pour Sires Jehan et Maurice Blancs, marchans.

Au nom de Dieu le Créateur. Amen. A toutz présens et advenir soit

Digitized by Google

chose notoire que l'an mil cinq cens quarante neuf et le vingt unyiesme jour du moys de janvier, tres crestien et excellent prince Henry par la grace de Dieu roy de France, régnant, en la présence de moy notaire roial et tesmoings cy après nommez, establis en personne Rolland, Jehan et Jacques Beauniers, pere et filz, faiseurs de cartes de la cité du Puy, lesquelz, de leurs bons grés et franches voulantés, toutz troys ensemble, unq pour l'autre et checun d'eulx seul et pour le tout, les filz procédens de l'auctorité du père, pour eulx, leurs heoirs et successeurs à l'advenir quelconques et pour iceulx, ont vendu et vendent par la teneur des présentes à honorables et saiges hommes Jehan et Maurice Blancs, frères, marchans, led. Jehan, de Genoilhac, et led. Maurice, de la cité du Puy, led. Jehan absent et led. Maurice avec moy notaire dans escript comme personne publicque pour eulx, leurs heoirs et successeurs à l'advenir quelconques et pour iceulx acceptans, estipulans et recepvans, scavoir est toutes et checunes les cartes fines a bastons bones, loialles et marchandes qu'ilz et chacun d'eulx feront et pourront faire avec leurs serviteurs, familiers et domesticques et ce durant le temps et espace de quatre ans prochains et suyvans commencans le quinsiesme jour du moys de septembre prochain venant et finissant semblable jour les quatre ans révolus et completz, pour le pris et somme, pour checune balle desd. cartes fines, bonnes, loialles et merchandes, contenant cinq grosses, de vingt livres tournñ; et aussi toutes et checunes les aultres cartes marchandes et trialhes des cartes fines qu'ilz feront durant led. temps de quatre ans commencans et finissans comme dessus est dict, pour les pris et somme, pour checune balle desd. cartes marchandes et trialhes des fines contenant checune balle cinq grosses, de quinze livres quinse soulz tournñ. Lesquelles cartes fines et marchandes lesd. Beauniers père et filz ont promis et promectent rendre et expédier en quaysses ausd. Blancz ou es siens (*sic*) en lad. cité du Puy a la maison dud. Maurice Blanc ainsi qu'ilz les feront. Et, en déduction du pris et somme que monteront lesd. cartes, lesd. Beauniers père et filz ont confessé avoir heu et receu desd. Blancz par les mains dud. Maurice et pour arret la somme de quarante livres tournñ en liardz estans dans huict petitz sacz toille par devant moy d. notaire et tesmoings dans escriptz par lesd. Beauniers heuz et receuz, de laquelle somme de quarante livres tournñ lesd. Beauniers ont quicté et quictent lesd. Blancz et les siens. Et après, au commencement du terme qu'ilz commenceront à besoigner et faire lesd. cartes pour lesd. Blancz, iceulx Blancz seront tenus, comme promect led. Maurice en son nom et dud. Jehan par lequel a promis fere ratifier, si en est requis, poier ausd. Beauniers la somme de quarante livres tournñ; et la reste que se monteront lesd. carter ainsin qu'ilz recepvront icelles cartes desd. Beauniers.

Digitized by Google

Et après à la fin d'une checune armée desd. quatre années lesd. Beauniers pere et filz seront tenus, comme promectent, bailher, expédier ausd. Blancz une balle desd. cartes fines pour lad. somme de quatre vingtz livres tourñ. Et aussi lesd. Blancz seront tenus, comme led. Maurice a promis, poier ausd. Beauniers pour checune caysse qu'ilz leur expédieront avec lesd. cartes troys seulz tourñ. Et a esté pacte exprès entre lesd. parties accordé que, durant icellui temps de quatre années, lesd. Beauniers ne pourront et ne leur sera loisible vendre ne faire vendre aulcunes cartes qu'ilz et checun d'eulx feront avec leursd. serviteurs, familiers et domestiques à aultre personne quelconques excepté ausd. Blanez sur peine de la perdition desd. cartes qu'ils pourroient vendre, doumaiges et intérestz desd. Blancz. Et ainsi... Les choses susd. ont esté faictes et estipulées en lad. cité du Puy et maison dud. Maurice Blanc, présens en tesmoings Jacques Arnaudon dict Mathuret, Pierre Bonafé, dict Bernard, Jehan Bergonhon, dict Pascal, marchans, de lad. cit. du Puy habitans, et moy notaire roial soubzsigné recepvent

VIANÈS n[otaire].

Minutes de Vianès. « Livre de notes non perpétuelles. . nommé quartus f[o]l CIIII xx XVII et sqq. Archives de M. le marquis de Miramon-Pestel.

Loiaige d'entre Rolland Beaunier, cartayre du Puy, et Martin Mounier, natif de Vaulx lèz Lyon.

L'an mil cinq cent cinquante et le cinquiesme jour de jullet, etc., establi en personne led. Martin Mounier, lequel, de son bon gré, etc., s'est loyé et toutes ses œuvres avec led. Rolland Beaunier, présent et acceptant, etc , pour apprendre le mestier de cartayre pour le temps et espace de quatre ans prochains et suyvans ja commencés à la feste Sainct Jehan Baptiste dernier passée et finissans semblable jour les quatre ans completz et révolus : durant lequel temps led. Mounier promect bien et loiaulment servir led. Beaunier en apprenant le mestier de cartayre. Et led. Beaunier sera tenu, comme promect, luy enseigner le mestier, le nourrir, entretenir comme ung bon père de familhe est tenu faire son serviteur et luy poier troys livres tourñ par checun an à la fin d'ung checun an et ainsi qu'il en aura besoing pour se habilher. Et ainsi l'ont juré, etc., aux courtz roialle de Vellay, commune du Puy et toutes courtz temporelles, personnes et biens soubmectans, etc. Renuncans, etc. par exprès, etc. Voulans, etc. et ne estre ouys, etc. Desquelles choses, etc.

Fait au Puy en ma botique, présens Jacques Barthélemy, tincturier. Anthoine Esbrayat, taneur de la cité du Puy, et moy, notaire roial soubzsigné recepvant. L. VIANÈS n[otaire].

Archives de M[e] de Miramon-Pestel. Minutes de Vianès. Registre *Salve*, f[o]l XXXVII).

Le secrétaire général-gérant, ULYSSE ROUCHON.

LE PUY, IMPRIMERIE R. MARCHESSOU. — PEYRILLER, ROUCHON ET GAMON, SUCCESSEURS.

Digitized by Google

NOMENCLATURE

HISTORIQUE ET ÉTYMOLOGIQUE

DES RUES DU PUY (1).

Dans le courant de l'année 1913, la municipalité du Puy avait pris l'heureuse initiative de charger une Commission spéciale de réviser les noms des rues de notre ville. Cette Commission se mit résolument à l'œuvre et reconnut unanimement la nécessité, sinon d'apporter des changements de nature à troubler notre vie économique ou à faire disparaître des traditions locales, fort respectables, du moins de rectifier les formes contraires aux règles de la philologie ou de l'étymologie, d'éliminer quelques dénominations sans aucun intérêt et même parfois ridicules et de choisir, parmi

(1) Les renseignements fournis au cours de cette étude ont été puisés dans des documents d'une entière authenticité, mais dont les sources ne sont pas le plus souvent indiquées, en raison de la nécessité de réduire les frais d'impression, de nos jours si dispendieux. Il importe aussi de faire remarquer que si certains noms de rues, mentionnés dans des textes anciens, n'ont pu trouver leur place dans cette nomenclature, c'est qu'il a été de toute impossibilité, malgré de patientes et longues recherches, de les identifier et de leur assigner une place certaine dans la topographie de notre ville. Une curieuse et rare brochure, sortie des presses d'Antoine Clet, vers 1760, et dont nous devons la communication à l'amabilité de M. de Malaval, nous fournit une preuve, relativement récente, de cette assertion. Elle porte pour titre : *Noms des quartiers et rues de la ville du Puy* (in-12, 18 feuillets). La ville est divisée en six quartiers et voici, pour chacun d'eux, avec les dénominations de cette époque, les rues dont nous ignorons l'emplacement : 1° Quartier de la Haute-Ville : rue du Désert, rue Pulo, rue de Glane, rue du Petit-Ours, rue de la Fèvrerie, rue Ledon, cul-de-sac de l'Oiseau, rue de Bourges, rue Médine, rue de la Conciergerie, rue Suze; 2° Quartier de Saint-Maurice : rue Servère, rue Courte; 3° Quartier du Collège : rue du Fer, rue de la Croix, rue de l'Arbre, rue de l'Horloge, rue Fedo, rue du Py, rue Vilaine, rue du Bœuf; 4° Quartier de La Chaussade : rue Sera, rue du Petit-Collège, rue Saint-Eloi; 5° Quartier de Saint-Jacques : cul-de-sac de Costete; 6° Quartier de Grange-Vieille : rue Bigouton, rue du Hazard.

Digitized by Google

les célébrités locales, celles dont il conviendrait de perpétuer le souvenir dans notre voirie urbaine.

On conviendra que ce programme s'inspirait des plus louables sentiments, et qu'à moins d'idées préconçues, son application n'aurait dû rencontrer aucune opposition sérieuse. Du reste, dans son désir de ne rien sacrifier aux hasards de l'improvisation et d'éclairer entièrement l'opinion publique, la commission dont il s'agit voulut bien me confier la tâche de rechercher, dans nos dépôts d'archives, les documents de nature à justifier ses propositions. Captivé par mon sujet même, j'estimai que le moment était propice pour retracer à grands traits l'histoire onomastique de chacune de nos rues en rappelant leurs origines et leurs transformations. J'étais en droit de penser que cette étude préliminaire susciterait pour le moins un sentiment de curiosité, et qu'elle serait l'objet d'un examen sérieux et contradictoire. Mais, à mon grand étonnement, elle fut accueillie avec la plus complète indifférence, et l'on se borna à déclarer qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à un projet dont la réalisation pouvait porter atteinte à des habitudes invétérées et consacrées par une aveugle routine.

Sans vouloir en rien préjuger de l'avenir, il me semble néanmoins nécessaire de revenir sur cette question, car la Société académique, qui a la garde du vrai, du beau et du bien, ne peut se désintéresser d'une situation qui tend à discréditer notre cité aux yeux des étrangers. Ceux-ci ne peuvent en effet s'empêcher de sourire malicieusement, en voyant la pauvreté d'esprit inventif qui a présidé aux baptêmes des rues Derrière-Sainte-Agathe, Derrière-la-Boucherie-Basse, Sous-Sainte-Claire, Sous-Sainte-Marie, Moulin-Pataud, Traversière-de-Cadelade, etc. Ils sont aussi surpris que le cardinal de Polignac, l'une de nos gloires nationales, que des artistes de la valeur de Robert Michel, de Michel Boyer et que bien d'autres enfants du Puy, d'une légitime renommée, dorment encore dans un injuste oubli, alors que l'édilité anicienne a cru devoir exhumer de son obscurité le meunier Pierre Pataud, dont le nom, surtout pris dans son sens qualificatif, n'a rien d'euphonique ni de flatteur.

Mais à quoi bon insister, pourquoi entrer dans de fastidieuses redites et plaider plus longuement une cause dont toute la procédure s'étale au grand jour sur nos murs, avec une éloquence aussi laconique que convaincante ? Contentons-nous de ne pas nous laisser décourager, de persévérer dans nos efforts et d'éclairer l'opinion publique, en divulguant les résultats de mon enquête. A défaut d'un succès peut-être illusoire, ils auront du moins pour conséquence de faire connaître à nos concitoyens l'histoire de leurs rues et les évolutions successives de leurs vocables. Ils seront aussi la justification de tous ceux qui s'attachent à préserver notre antique et pittoresque cité du flot menaçant des maisons neuves, alignées en damier, à

Digitized by Google

protéger contre tout acte de vandalisme nos monuments, remarquables modèles de l'imposante majesté du roman, de la délicate légèreté du gothique et de la classique beauté de la Renaissance, en un mot à sauvegarder tout ce qui fait l'originalité, l'attrait, le charme, la poésie et la couleur de notre ville : la vieille façade anicienne est déjà trop couverte de cicatrices profondes, gardons-nous d'y ajouter de nouvelles blessures.

ANTOINE JACOTIN.

Digitized by Google

A.

ABBÉ-DE-L'ÉPÉE (Rue de l'). De la place de La Plâtrière à la rue des Sept-Épées.

Connue d'abord sous le nom de *rue du Tribunal*, à raison de sa proximité du tribunal criminel, installé, en 1793, dans l'ancienne chapelle du couvent de la Visitation, cette rue conserva ce nom jusque vers l'année 1887, où elle devint *rue de la Prison*. Par délibération du conseil municipal, du 22 novembre 1912, cette dernière dénomination fut remplacée par celle de *rue de l'Abbé-de-l'Epée*, en souvenir du fondateur des institutions de sourds-muets, né à Versailles, en 1712, et mort à Paris, en 1789 (V. Rue de la Présentation).

N.-B. — Pour réparer une fâcheuse et récente transposition, il conviendrait d'échanger la plaque indicatrice de cette rue contre celle portant de nos jours le nom de Guillaume-Tardif.

ADHÉMAR-DE-MONTEIL (Rue). De la place des Tables à la place du Greffe.

Cette rue s'appelait primitivement *rue Montpeyroux* et est connue depuis l'année 1231 (Arch. de la Hte-Loire, S.-Pierre-le-Monastier). En 1313, *carreria de Monpeyros* vel *Montpeyros*; en 1620, *rue de Montpeyroux*; en 1624, *rue de la Cour-du-Roy*; en 1698, *rue du Greffe ou Montpeyroux, proche le palais présidial*; en 1876, *rue de la Prison*. Par délibération du conseil municipal, du 17 juillet 1889, elle fut dénommée *rue Adhémar-de-Monteil*.

Le nom de Montpeyroux est vraisemblablement emprunté au terroir de Roderie, près Le Puy, dénommé jadis Montpeyroux. Ceux du Greffe, de la Cour-du-Roy et de la Prison, ont été inspirés par la proximité des bâtiments du baillage du Velay, affectés, en 1689, au présidial du Puy et, actuellement, à l'école Saint-Léonard. Enfin, celui d'Adhémar-de-Monteil rémémore le souvenir du prélat qui occupa le siège épiscopal du Puy, vers l'an 1080, devint chef spirituel de la première croisade et mourut au siège d'Antioche, le 1er août 1093.

A signaler dans cette rue les trois écussons qui ornent la façade de la maison portant le n° 12, dont le central est orné du monogramme du Christ et les deux autres des bustes de Lucrèce et de Tarquin.

AIGUILHE (Avenue d'). De l'extrémité du boulevard Carnot au village d'Aiguilhe.

Ce nom a été donné par délibération du conseil municipal, du 17 juillet 1889, en remplacement de celui de *Chemin d'Aiguilhe* et, antérieurement à 1887, de *rue du Valet*.

Digitized by Google

C'est par cette avenue que l'on accède au village d'Aiguilhe, où l'on remarque une rare et curieuse chapelle octogonale, du commencement du XII^e^ siècle, connue vulgairement sous le nom de temple de Diane, et l'église romane de Saint-Michel, dont la construction primitive remonte à l'année 962 et qui, à la fin du XI^e^ siècle, fut notablement agrandie et embellie.

A mi-chemin d'Aiguilhe, se trouve l'établissement des Sourds-Muets, dont la construction remonte à l'année 1842 et qui fut notablement agrandi en 1865. Cette institution fut créée au Puy, en 1818, sur l'initiative d'une demoiselle Genestet, présidente de l'œuvre du Bouillon.

ALEXANDRE-CLAIR. (Avenue). De la place du Breuil au chemin de Vals-près-Le Puy.

Ce nom a été donné à l'ancienne *Avenue de Vals*, créée en 1788, par délibération du conseil municipal, du 8 février 1889.

Alexandre Clair, ingénieur-mécanicien, membre de la société des ingénieurs de France, de plusieurs sociétés savantes de Moscou et du conseil d'administration de l'école Diderot, commandeur de l'ordre de Saint-Stanislas et de Sainte-Anne de Russie, d'une famille originaire des Vastres (Haute-Loire), né à Paris en 1832, et décédé dans cette ville le 13 janvier 1886. A fait don au Musée Crozatier d'une très intéressante collection pour l'étude de la mécanique, dont l'ouverture publique a eu lieu le 18 février 1883.

ANCIEN-MUSÉE (Rue de l'). De la rue Antoine-Jacmon à la rue de la Caserne-Mouton-Duvernet.

Connue sous la dénomination de *rue du Musée*, avant la délibération du conseil municipal, du 17 juillet 1889, lui assignant ce nouveau nom.

En souvenir du musée du Puy, fondé en 1820 et installé primitivement et jusqu'en 1851, dans l'ancienne église des religieuses de Sainte-Marie, reconstruite en 1739. (V. Rue de la Caserne Mouton-Duvernet).

ANCIENNE-COMÉDIE. (Rue de l'). De la rue Panessac à la place du Marché-Couvert.

Primitivement cette rue portait le nom de *Poux-en-Vère*. En 1294, *Ad Puteum Vera* : en 1457, *En Pos-en-Vera* ; en 1595, *rue appellée des Ailhs ou de Poux-en-Vere* ; en 1614, *rue des Haix* ; en 1627, *rue des Aix*.

Dans Poux, ainsi que dans Puteus, on trouve le mot languedocien Pous, signifiant puits ; Vera est la dénomination d'un terroir sis hors la porte Saint-Jacques au Puy. Il est impossible de donner l'étymologie certaine des mots Ailhs, Haix ou Aix. Quant au nom actuel d'Ancienne-Comédie, donné en remplacement de celui de Comédie, il rappelle l'ancien théâtre du Puy, construit dans cette rue, en 1766, par Philippe Hedde, Morel et Portal, ouvert au public en 1768 et démoli à la fin de l'année 1880.

ANCIENNE-PRÉFECTURE (Rue de l'). De la place du Greffe à la rue de Vienne.

Digitized by Google

Cette rue se divisait anciennement en deux parties :

1° *Rue de la Frènerie*, partant de la place du Greffe, jusqu'à la porte du jardin de l'Evêché. Dès 1223, on trouve une *domus de la Frenaria* (Hôtel-Dieu, H) ; en 1313, *carreria de la Frenaria* ; en 1578, *rue de la Frénerie* ; en 1611, *rue de la Frénerie, autrement devant les Greffes.*

Étymologie : en bas-latin, frenarius, fabricant de freins et de brides, d'où Frènerie, endroit où l'on fabrique ces freins.

2° *Rue des Portes*, allant de la susdite porte du jardin de l'Évêché à la rue de Vienne. Elle est mentionnée, en 1247, sous la rubrique *carreria de las Portas* (Tablettes hist. du Velay, t. VI, p. 390) ; vers 1280, *carreria de Portis* ; en 1723, *rue des Portes autrement de Vienne.*

Le nom des Portes provient soit d'une famille de ce nom, connue au Puy, depuis l'année 1108, soit de la proximité de cette rue avec les portes de Vienne, de Saint-Georges, de Saint-Pierre-Latour, de Chambailhe et de Crebacor.

L'appellation d'Ancienne-Préfecture, donnée en remplacement de *rue du Gouvernement*, signalée entre 1770 et 1791, rappelle que l'hôtel de la famille de Polignac, sis dans cette rue, a servi de Préfecture au département, depuis l'an VIII jusqu'à l'installation définitive, en 1825, de la préfecture actuelle.

A mentionner plus particulièrement dans cette rue, les maisons suivantes : n° 8, hôtel de Polignac, précité, avec les gargouilles brisées de sa tourelle ; — n° 14, construit en 1605, dont la porte est surmontée de l'écusson armorié des de Filère ; — n° 20, avec sa belle fenêtre d'angle Renaissance et sa corniche sculptée ; — n° 26, connue surtout sous le nom de Marcellange, avec le beau mascaron, style Louis XIV, et les pilastres d'ornementation de sa porte ; — n° 31, édifiée au XV^e^ siècle et remaniée au XVI^e^, et dans l'intérieur de laquelle on trouve deux plafonds peints, du XV^e^ siècle, avec blasons et animaux fantastiques.

ANDRÉ-CHANTEMESSE (Avenue du docteur). Du boulevard du Pont-Neuf à la route dite de l'Hermitage.

Cette avenue formait jadis la partie supérieure du Pont-Neuf (V. ce mot), dont elle portait primitivement le nom. Elle fut ensuite successivement dénommée *Avenue de Polignac*, par délibération du Conseil municipal, du 17 juillet 1889, et *Avenue du Docteur André-Chantemesse*, en vertu d'une autre délibération, du 16 avril 1919.

Ainsi nommée en l'honneur du docteur André Chantemesse, ancien interne (médaille d'or) des hôpitaux de Paris, fondateur de la section de microbiologie de l'Institut Pasteur, professeur agrégé de pathologie de la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie des sciences, inspecteur-général des services sanitaires, auteur de remarquables travaux sur la fièvre typhoïde, commandeur de la Légion d'honneur, né au Puy, rue Panessac, le 13 octobre 1851, mort à Paris, le 24 février 1919.

ANTOINE-CLET (Rue). De la rue Saunerie-Vieille à la rue Meymac.

Digitized by Google

Ainsi nommée par délibération du Conseil municipal du Puy, du 17 juillet 1889, à la place de *rue Mongros*, en souvenir d'Antoine Clet, imprimeur et auteur de trois comédies patoises, le *Sermon manqué*, M. *Lambert* et le *Borgne*, cette dernière inédite, né au Puy le 17 juillet 1705, mort dans cette ville, le 22 novembre 1782. Il appartenait à une famille d'imprimeurs, originaire de Gotha (Saxe) et qui vint s'établir au Puy, au moins dès le début de l'année 1688.

Au lieu du nom d'Antoine Clet, il eut été préférable de rappeler les origines de l'imprimerie au Puy, par celui d'Etienne André qui, dans les premières années du XVII[e] siècle installa, pour la première fois, une imprimerie dans sa ville natale.

ANTOINE-JACMON (Rue). De la rue de l'Ancienne-Préfecture à la rue de l'Ancien-Musée.

Nom donné par délibération du Conseil municipal, du 17 juillet 1889, à la partie supérieure de la rue de l'Ancien-Musée, mais qu'on a omis de sanctionner par une plaque indicatrice. Antoine Jacmon, m[e] tanneur du Puy; puis notaire à Saint-Quintin-Chaspinhac, auteur de Mémoires intéressants pour l'histoire locale, de 1630 à 1650, né au Puy, rue Panessac, le 10 août 1601, décédé vers 1656.

ANTOINE-MARTIN (Rue). De l'avenue Alexandre-Clair au cours Victor-Hugo.

S'appelait *rue Derrière-le-Musée*, antérieurement à la délibération du Conseil municipal, du 17 juillet 1889, lui assignant la dénomination de *rue des Cordeliers*, qui a été elle-même remplacée par le nom de *rue Antoine-Martin*, par décision du Conseil municipal, du 29 septembre 1922.

Le nom de Derrière-le-Musée rappelle la situation de cette rue par rapport aux bâtiments du Musée, dont la première pierre fut posée, le 27 août 1848, et dans lesquels on installa, en 1851, les diverses collections réunies dans l'ancienne chapelle des religieuses de Sainte-Marie. (V. rue de l'Ancien-Musée).

Celui de Cordeliers avait été donné en souvenir du couvent de cet ordre, fondé, vers 1223, par l'évêque du Puy, Etienne de Chalencon, et qui se trouvait sur l'emplacement de la maison de l'avenue Alexandre-Clair, portant le n° 1.

Le nom actuel consacre la mémoire de M. Antoine Martin, né au Puy en 1837, décédé à Vals-près-le Puy, en 1915, ancien élève de l'école des Beaux-arts, architecte de la ville du Puy, de 1864 à 1891, qui a conçu et fait exécuter entre autres, les plans du Musée Crozatier, du Lycée de jeunes filles, du théâtre, du monument du général Lafayette, etc.

B.

BAC (Rue du). V. **BACHAT** (Rue du).

Digitized by Google

BACHAT (Place du). Sise à la réunion des rues Sainte-Claire, Sur-Sainte-Claire, Saint-Antoine, Sous-Sainte-Marie et du Bachat.

En 1544, cette place est dénommée *El pos la Roche* ; en 1723, *place du Puits de la Roche.*

BACHAT (Rue du). Du faubourg Saint-Jean à la place du Bachat.

L'existence de cette rue est attestée, par un acte de l'année 1318, sous la forme *carreria vocata Bacha* (Arch. H. L., G. 469).

Elle tire son nom de la fontaine du Bachat, qui existait en 1313, et qui primitivement se trouvait en contrebas, au milieu de la place qui précède, avant d'être transportée sous la croix, du commencement du XVI^e^ siècle, représentant à sa face antérieure une Notre-Dame de Pitié. Son nom vient du mot bas-latin Bachassium, qui signifie réservoir.

Bien que le mot de Bac, adopté de nos jours pour cette rue, soit synonyme de Bachat, il conviendrait néanmoins de revenir à la forme ancienne, à raison des documents qui la consacrent.

BACONNERIE (Rue de la). Rue aujourd'hui disparue, jadis située sur la place du Plo.

En 1408, était connue sous le nom de *Baconaria* ; en 1519, *carrèria de la Biddoyra* ; en 1587, *rue de la Bidoyre* ; en 1639, *rue de la Baconriee antiennement appelée de la Bidoyre.*

Étymologies : Baconnerye, du vieux français baconnier, signifiant charcutier ; la Bidoyre, du nom de la fontaine du Plo. (V. ce mot).

BAILLAGE (Rue du). De la rue du Général-Waldeck-Boudinhon, à la rue du Prat-du-Loup.

Cette rue prend son nom de l'ancienne juridiction du Baillage qui y siégeait, dont la création semble remonter à la réunion du Languedoc à la France, en 1271, et qui fut remplacé par un siège présidial, en 1689.

BAINS (Rue des). De la rue du Pont-Saint Barthélemy à la rue des Carmes.

Portait ce nom, en 1795 (Arch. munic., E 113), lequel rappelle l'établissement de bains installé, dans ce quartier, par le chirurgien Placide Morel, à la fin du XVIII^e^ siècle.

BECDELIÈVRE (Rue de). De la rue des Tables à la rue Grasmanent.

Avant la délibération du Conseil municipal, du 17 juillet 1889, lui assignant le nom de Becdelièvre, en remplacement de celui de *rue Haute-Ville* qu'elle portait depuis 1869, cette rue s'appelait *rue de Séguret*, au moins à partir de 1234. En 1295, *carreria Secureti* ; en 1313, *carreria de Segureto* ; en 1524, *carreria de Seguret* ; en 1695, *rue appellée de Serveyre autrement Seguret* ; en

Digitized by Google

1698, *rue de Seguret où il y a le four de l'hôpital*; en 1723, *rue de Séguret qui mène à la maison de la cour commune.*

L'ancienne abbaye de Séguret, sise auprès de l'Hôtel-Dieu et qui exista du x^e^ au commencement du xvi^e^ siècle, avait donné son nom à cette rue.

Celui de Becdelièvre rappelle le souvenir de François-Gabriel de Becdelièvre, instigateur des écoles industrielles du Puy, l'un des principaux fondateurs du Musée, auteur d'une remarquable notice sur les antiquités romaines de Margeaix et d'un artistique album de lithographies des principaux sites et monuments de la Haute-Loire, malheureusement inachevé, né au Puy, le 28 mars 1778, décédé le 1^er^ octobre 1855, au château de Bigny, près Feurs (Loire).

La cour commune, mentionnée dans cet article, avait son siège, depuis 1527, dans l'immeuble de cette rue, dont la porte est encore surmontée d'une niche, avec la date de 1674, gravée sur un écusson. Cette cour, dans laquelle le roi et l'évêque exerçaient conjointement la justice, avait été établie en vertu du paréage conclu, en septembre 1307, entre Philippe le Bel et Jean de Comines, évêque du Puy.

BESSAT (Rue du). De la rue Chaussade à la rue Sarrecrochet.

Signalée, dès 1283, sous la forme *carreria del Bessat vel de Bessato* (H. L. G 261), cette rue n'a cessé de porter ce même nom, sans variantes orthographiques.

Étymologie : en bas latin, Bessatum, lieu bas et marécageux.

BONHOMME (Rue). De la rue Chaussade à la rue Crozatier.

La plus ancienne mention de cette rue, sous ce nom de Bonhomme, remonte à l'année 1343.

En 1351, *rue du Portal-Neuf à la Chaussade*; en 1454, *charreyra en Bonhome*; en 1544, *en Bon-Homme*; en 1592, *rue de Bonhomme autrement Portal-Neuf ou rue des Corroyeurs*; en 1656, *rue de Bonhomme autrement de Gabrielou*; en 1699, *rue appellée de Gabrilou*; en 1699, *rue de Bonhomme.*

On ignore l'explication étymologique des mots Bonhomme, Gabrielou ou Gabrilou. Quant aux corroyeurs — artisans dont le métier consistait à donner le dernier apprêt aux peaux tannées — ils formaient l'une des plus florissantes corporations du Puy, pourvue de statuts depuis l'année 1523. (V. rue des Cordelières).

BOUCHER-DE-PERTHES (Rue). De la rue Grangevieille à la rue Pierre-Cardinal

Nom donné, par délibération du Conseil municipal, du 17 juillet 1889, à la *rue Traversière-Grangevieille*, en reconnaissance du legs d'une rente annuelle de 500 francs, fait au profit des ouvrières pauvres de la ville du Puy, le plus distinguées par leur travail et leur mérite, par Boucher de Perthes, écrivain et archéologue, né à Rethel, en 1788, mort à Abbeville, en 1868, dans son testament du 25 mai 1861.

Digitized by Google

A signaler, au n° 2 de cette rue, l'intéressante maison avec tourelle de l'époque Renaissance.

BOUCHERIE-BASSE (Rue de la). De la rue Chèvrerie à la rue du Général-Lafayette.

Connue, dès 1254, sous le nom *in Macello Inferiori*; en 1457, *el Masel-Soteyra*; en 1544, *la Basse-Bocherie*.

Toutes ces variantes latines, romanes ou françaises, signifient Boucherie-Basse.

Nous croyons devoir rappeler que ce fut l'importante corporation des bouchers du Puy qui provoqua, en 1276, la sanglante émeute populaire, à la suite de laquelle la ville fut privée, pendant 67 années de ses libertés consulaires (V. Rue du Consulat).

BOUCHERIE-HAUTE (Rue de la). De la rue des Tables à la rue des Farges.

Est signalée, pour la première fois, en 1254, sous la rubrique *Macellum Secureti*; en 1356, elle abandonne cette qualification de Séguret, pour s'appeler *Macellum Superius*; en 1455, *lo Masel Sobeire*; en 1590, *rue de la Bocherie-Haulte.*

BOUILLON (Rue du). De la rue Saunerie-Vieille à la place de la Platrière.

Était connue, en 1454, sous la dénomination de *en Barba-Funela*; en 1523, *charreire de la Plastreira*; en 1585, *rue de la Plastreyre*; en 1624, *rue de la Barbe-Funelle*; en 1690, *rue de la Platrière ou Barbe-Funelle*; en 1723, *rue de la Plastrière*; en 1760, *rue du Bouillon.*

Le nom de Barbe-Funelle provient d'un ancien logis ainsi dénommé, en 1271, *domus quæ vocatur Barba-Funela*, et celui de la Platrière, et ses variantes, des carrières de plâtre qui s'y trouvaient jadis. Quant à celui du Bouillon, d'origine moderne, il rappelle l'œuvre du Bouillon, due surtout à la libéralité d'un ancien Jésuite, devenu médecin au Puy, Jacques Jamon, décédé le 16 mars 1703, à l'âge de 80 ans, dans le Séminaire de cette ville, et qui, de son vivant, fit don d'une maison, sise rue Saunerie « pour le revenu être employé à fournir du bouillon aux pauvres malades » (Compois du Puy de 1723).

BREUIL (Place du). Place principale de la ville.

Citée, pour la première fois, en 993, sous le nom de *Brolium*; en 1342, *Brolium civitatis Anicii*; en 1343, *Pratum episcopi appelatum lo Brueylh*; en 1454, *beau pré appelé le Brueil* vel *le Breulh*; en 1727, *place du Breul*; en 1794, *place de la République*.

Étymologie : Brolium, en bas-latin, pré, verger.

La place actuelle du Breuil est une partie de l'ancienne prairie de ce nom, d'une contenance totale de 8 hectares, 2 ares et 48 centiares, et qui n'a cessé

Digitized by Google

d'appartenir aux évêques du Puy, jusqu'à la Révolution. En vertu d'anciens privilèges, confirmés en 1383 et 1497, les habitants de la ville avaient a faculté d'y « prendre leurs esbats et passe-temps », après la fauchaison de la première herbe, jusqu'au premier vendredi de mars. Une partie de la prairie, confinant au mur d'enceinte, fut aménagée, en 1737, « en promenade », qui porta d'abord le nom de *Promenade du Breuil*, puis, vers 1787, de *Cours Galard*, en l'honneur de Marie-Joseph de Galard de Terraube, évêque du Puy, de 1774 à 1787, mort à Ratisbonne, le 8 octobre 1804. De 1782 à 1787, cette place fut l'objet de nombreux embellissements, dont le coût s'éleva à la somme de 7,561 livres 10 sous et, en 1876, des allées ombreuses de platanes complétèrent son ornementation.

On remarque sur cette place : 1° la Préfecture, œuvre disgracieuse d'un architecte parisien, du nom de Macquet, dont la première pierre fut posée en août 1822 et qui fut achevée en 1825 : — 2° le Tribunal civil, d'ordre toscan, édifié en 1835, d'après le dessin de M. Kleitz, ingénieur des Ponts et chaussées au Puy ; — 3° la Fontaine, due à la libéralité de Charles Crozatier, œuvre successive des architectes Pradier et Compagnon, pour l'architecture, et du sculpteur parisien Bosio dit le Jeune, pour la sculpture, et inaugurée en février 1864 ; — 4° le Théâtre, construit sur les plans de l'architecte A. Martin, solennellement inauguré, le 8 juillet 1893, sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

Sur l'emplacement actuellement occupé par la maison moderne portant le n° 33, se trouvait jadis un élégant hôtel qui servait de lieu de réunion aux membres de la Société cynégétique des Chevaliers de Saint-Hubert, établie au Puy, le 22 février 1762. Tout en s'adonnant aux plaisirs de la chasse, auxquels elle consacrait quatre jours, chaque année, cette association n'oubliait pas ceux de la table, qui étaient du reste obligatoires, puisque tout sociétaire qui n'assistait pas, en habit noir, aux banquets statutaires des Rois, de la Pentecôte et de la Saint-Hubert était passible d'une amende de 3 livres.

BUREL (Rue). V. **JEAN-BUREL** (Rue).

C.

CADELADE (Place). A la réunion du boulevard du Maréchal-Fayolle, des rues Chèvrerie, Cadelade et Sainte-Agathe, du faubourg Saint-Jean et de l'Avenue de la Gare.

Désignée, en 1574, sous le nom de *place de Cottelade*; en 1675, *place de Cathelade*.

Étymologie incertaine, à raison de la déformation du mot Cothelade, qui semble néanmoins indiquer le quartier des couteliers, primitivement établis dans la rue de l'Ouche (V. ce mot).

Digitized by Google

En vertu d'une délibération du Conseil municipal, du 24 juin 1822, le marché aux porcs, qui se tenait sur l'emplacement actuel de la Préfecture, fut désormais transféré sur cette place.

CADELADE (Rue). De la place Cadelade au boulevard du Maréchal-Fayolle.

Se nommait, en 1585, *rue de Cotelade*; en 1670, *rue de Cadelade.*

CAPUCINS (Rue des). Du boulevard Saint-Louis à la rue du Maréchal Latour-Maubourg.

Connue sous le nom de *faubourg des Capucins*, en 1722, et, en 1794, *de faubourg Marat*.

Rappelle le couvent des Capucins, fondé, le 4 juin 1609, sous l'épiscopat de Jacques de Serres, évêque du Puy, et détruit par un incendie, le 17 décembre 1791, peu après son occupation par les services administratifs du Directoire du département et de ceux du district du Puy.

CARMES (Rue des). Du boulevard du Maréchal-Fayolle à l'avenue de la Dentelle.

Connue, en 1544, sous le nom de *faubourg d'Avignon* et, avant la Révolution, sous celui de *faubourg des Carmes*, cette rue devint, en 1794, le *faubourg de la Liberté*

Les Carmes, d'où cette rue tire son nom, vinrent s'établir au Puy, en 1284, et jetèrent les premiers fondements de leur église l'année suivante. Mais l'opposition qu'ils rencontrèrent auprès du clergé séculier les obligea à surseoir à leur installation, jusqu'en juillet 1316, date à laquelle l'évêque Bernard de Castanet mit un terme aux vexations dont ils étaient l'objet. Dans la première moitié du XIV^e^ siècle, ils purent librement parachever leur église, dont la façade a été reconstruite au XIX^e^ siècle, ainsi que leur couvent, qui fut réédifié après sa destruction par un incendie, survenu le 8 août 1562.

CARNOT (Boulevard). Du boulevard Saint-Louis à l'église Saint-Laurent.

Portait le nom de *boulevard Saint-Laurent*, avant la délibération du conseil municipal, en date du 27 juin 1898, lui assignant cette nouvelle dénomination, en hommage à la mémoire du président Sadi Carnot, assassiné à Lyon, le 24 juin 1894.

Le nom de Saint-Laurent est celui d'un ancien hôpital, englobé, en 1221, dans la construction du couvent des Jacobins, qui adoptèrent ce vocable pour leur église gothique, dont l'édification semble bien se rapporter à la date de 1340, qu'on relève intérieurement sur la base d'une colonne.

Près de l'église Saint-Laurent, se trouvent les bâtiments claustraux des Jacobins, de nos jours occupés par les religieuses de Saint-Vincent de Paul, qui vinrent s'établir au Puy, vers l'année 1834.

Pour éviter toute confusion avec le général Lazare Carnot, l'aïeul du

Digitized by Google

président, il conviendrait, comme à Lyon, de préciser le nom de ce boulevard, en le dénommant « Président-Carnot ».

On doit à la large générosité de M. le docteur Paul Vibert la belle fontaine inaugurée, le 21 octobre 1906, sur l'un des bas-côtés de ce boulevard et qui est surmontée de la reproduction en bronze de la célèbre Nymphe Amalthée ou Baigneuse du sculpteur Pierre Julien.

CASERNE-MOUTON-DUVERNET (Rue de la). De la rue de l'Ancien-Musée à la rue de Vienne.

On ignore la date de cette nouvelle dénomination, qui remplaçait celle de *rue de la Caserne-Sainte-Marie*. Ces appellations rappellent :

1° Le couvent de Notre-Dame de Sainte-Marie, fondé, le 25 mars 1610, par les religieuses de Notre-Dame, de Bordeaux, pour l'instruction des jeunes filles et l'enseignement de la dentelle, qui devint une caserne, en 1792.

2° Régis-Barthélemy Mouton-Duvernet, général de division, commandeur de la Légion d'honneur, député de la Haute-Loire, en 1814, né au Puy, le 3 mars 1770, fusillé à Lyon, le 28 mars 1816, pour sa fidélité à Napoléon au moment des Cent-jours.

CASERNE-ROMEUF (Rue de la). De la rue Charles VII au boulevard George-Sand.

En 1730 et 1807, cette rue s'appelait *chemin des Quatre-viots*, du mot provençal viol qui signifie sentier ; en 1848, date de la reconstruction de la première caserne édifiée dans ce quartier, au XVIII^e^ siècle, sur les plans dressés, en 1752, par Jean-Baptiste Hack, architecte et peintre, né à Anvers, en 1686, mort au Puy, le 24 mai 1768, on lui donna le nom de *rue des Casernes*.

Le nom de *Caserne-Romeuf*, évoque le souvenir de deux frères, l'un et l'autre aides de camp du général Lafayette, officiers généraux sous le premier Empire et commandeurs de la Légion d'honneur : 1° Romeuf (Jean-Louis de), général de brigade, gouverneur de Varsovie, né à La Voûte-Chilhac, le 27 septembre 1766, tué à la bataille de la Moskowa, le 7 septembre 1812, dont le nom a été inscrit sur l'Arc de triomphe de l'Étoile ; — 2° Romeuf (Jacques-Alexandre), général de brigade, officier d'ordonnance de Murat, roi de Naples, né à La Voûte-Chilhac, le 19 novembre 1772, décédé à Paris, le 26 avril 1845.

C'est dans cette rue que se trouvait le siège de la société bachique de la Franche-Amitié, fondée au milieu du XVIII^e^ siècle et qui avait pour devise : Amicis poculis. Cette société fusionna avec celle des Chevaliers de Saint-Hubert, le 9 décembre 1770 (V. Place du Breuil).

CHAMARLENC (Rue du). De la rue Panessac à la rue Raphaël.

Cette rue existait, en 1294, sous le nom de *carreria de Chamarlanco* ; en 1600, rue *du Chamarlenc*.

Étymologie probable : de l'ancien français Chamarlenc, dérivé du bas-latin Charmalencus, qui signifie Chambellan, Chancelier.

Digitized by Google

Sur la façade de la maison n° 16 de cette rue, on remarque deux curieux mascarons sculptés, du XVII^e siècle, rappelant l'existence de la Société badine des Cornards du Puy, dont on ignore les origines et qui n'a laissé d'autres souvenirs qu'une chanson patoise, en 25 couplets, et une petite épingle, ornée d'un chaton et munie de deux cornes, conservée au musée de la ville et qui ornait le chapeau du maître de cette confrérie, les jours de fêtes.

CHARLES VII (Rue). Du boulevard Carnot à la rue Du Guesclin.

Antérieurement à la Révolution, et depuis au moins 1681, cette rue portait le nom de *faubourg de Panessac*; en 1794, *faubourg de l'Égalité*; vers 1810, *rue des Quatre-Avenues*; vers 1865, *rue du faubourg Panessac*; en 1875, *rue Charles VII.*

L'appellation de Charles VII rappelle que ce roi vint en pèlerinage au Puy, en 1420, 1424 et 1439 (1).

CHAUSSADE (Rue de la). De la place du Martouret à la place du Théron.

En 1227, on trouve au Puy un personnage du nom de *Vitalis dé la Chaussada.* (Hôtel-Dieu, B 134), mais la première mention de la rue est de 1273, sous la forme *carreria de la Calsada*; en 1283, *carreria de Calsiata*; en 1338, *carreria de Calciata*; en 1456, *en la Chaussada*; en 1544, *rue de la Chaussade*; en 1794, *rue de l'Égalité.*

Étymologie : Chaussada ou Calciata, en bas-latin, signifie chaussée, chemin pavé.

CHÈNEBOUTERIE (Rue). De la place du Plo à la rue Raphaël.

Citée, pour la première fois, en 1239, sous le nom de *in Chanabataria*; en 1344, *carreria de Chanebateria*; en 1585, *rue de la Chèneboterie*; en 1691, *rue de la Chènebouterie.*

Son nom lui vient des chanvriers, marchands de toile de chanvre, dénommés jadis canabassiers et qui y exerçaient leur industrie, qui formait déjà une corporation prospère, au début du XVI^e siècle.

Il importe de signaler, dans cette rue, les maisons portant les numéros suivants : n° 6, façade de maison, reconstruite en 1756, avec sa curieuse sculpture scatologique au niveau des lucarnes; — n° 9, très belle façade de l'année 1592, écusson armorié sur un portail; — n^os 10, 12 et 14, pièces du rez-de-chaussée voûtées sur croisées d'ogives, de la fin de l'époque gothique

(1) Nous donnons cette dernière date, d'après l'original des lettres patentes, données au Puy même, le 27 avril 1439, par Charles VII, qui exempta l'Hôtel-Dieu de cette ville des aides, impositions « huistième de vin de la revenue et creu de ses héritages, possessions et bénéfices » (Arch. de l'Hôtel-Dieu, série H). Médicis (*Chroniques*, t. I, p. 250) commet donc une erreur, en assignant l'année 1438 à la venue de ce roi au Puy. Dans son histoire de Charles VII (t. II, p. 397), M. Vallet de Viriville confirme cette date de 1439.

Digitized by Google

(commencement du XVIe siècle); — n° 16, construite en 1574, portant au 3e étage les armes parlantes d'un maçon ; — n° 17, du XVIIIe siècle, avec sa banderole du 2e étage, où l'on a gravé une devise latine qui dénote une philosophie résignée.

CHEVALIERS-SAINT-JEAN (Rue des). Du faubourg Saint-Jean à la rue de la Gazelle.

V. pour l'historique de ce nom, Saint-Jean (Faubourg).

CHÈVRERIE (Rue). De la rue du Général-Lafayette à la place Cadelade.

Cette rue, qui existait en 1280, fut successivement appelée : en 1313, *la Chabraria* ; en 1524, *rue del Palais ou de la Chabreyre* ; en 1595, *rue appellée de la Chabrerie* ; en 1598, *rue de la Verdure autrement la Chabraire* ; en 1632, *rue de la Chavrerie* ; en 1689, *rue de la Chèvrerie*.

Du bas-latin capraria, signifiant étable à chèvres, étymologie confirmée par le compois du Puy, de 1544 qui parle des « estables de la Chabraria ».

CLAUSEL (Place du). Partie de la place du Martouret (V. ce mot).

La première mention de cette place remonte à l'année 1323, où elle est désignée *Cimiterium hospitalis Beate Marie, vocatum de Clausello* ; en 1327, *Clausellus Beate Marie Aniciensis* ; en 1544, *grand cimentière de l'hôpital* ; en 1689, *le Clozel*.

Du mot bas-latin clausellus, qui veut dire lieu fermé.

Ce cimetière, qui servait surtout de lieu d'inhumation pour les pauvres de l'Hôtel-Dieu, fut désaffecté, en 1654, et les ossements furent transférés dans le cimetière de l'hôpital de Saint-Robert d'Aiguilhe, qui existait au moins depuis l'année 1088, sous le nom primitif de Saint-Nicolas.

CLOITRE (Rue du). De la rue de l'Ancienne-Préfecture à la place du For.

Cette rue, connue de nos jours sous la dénomination vulgaire d'*escalier boiteux* ou *des boiteux*, portait le nom, en 1343, de *carreria de Chambalha* ; en 1544, *rue appellée de Chambalhio* ; en 1613, *rue de Chambalhe* ; en 1711, *rue de Chambalio* ; avant la Révolution, *rue du Cloître* ; en 1794, *rue de la Franchise*.

C'est la rue par laquelle on se rend habituellement au cloître de la cathédrale, remarquable monument, de style roman, construit à la fin du XIe siècle et au cours du XIIe, et dont, notamment, les chapiteaux et la corniche sont ornés de feuillages ou de motifs historiés d'un grand art architectural.

COLLÈGE (Rue du). De la place du Martouret à la rue du Bessat.

Cette rue est mentionnée, dès l'année 1301, sous le nom de *Sabatterie-Vieille* ; en 1457, *Sabbataria Velha* ; en 1506, *carreria Sabbaterie Veteris* ; en 1684, *rue du Collège* ; de 1689 à 1698, *Sabbaterie-Vielle ou rue des Jésuites* ; en 1712, *rue de la Sabbatterie-Vieille ou du Collège* ; en 1794, *rue de la Réunion*.

Digitized by Google

Le nom de Sabbaterie, vient du mot bas-latin Sabateria, qui signifie quartier des cordonniers, qui obtinrent, en septembre 1576, conjointement avec les tanneurs du Puy, des lettres royaux portant confirmation des statuts de leur corporation.

Celui de Collège lui a été donné en raison de l'ancien Collège fondé, en 1588, par les Jésuites, en remplacement d'une institution du même genre qui existait, depuis 1571, dans le quartier de la Chèvrerie et qui était dirigée par des instituteurs laïques. Les bâtiments de ce collège, aujourd'hui affecté au Lycée de garçons, ont subi de nombreux remaniements qui rendent à peu près méconnaissables leurs dispositions primitives. Son église, construite sur les plans du jésuite Etienne Martellange et dont la première pierre fut posée le 14 juillet 1604, subsiste avec les colonnes d'ordre dorique de sa façade, son retable en bois sculpté et sa peinture du crucifiement.

On remarque, dans cette rue, les maisons portant les numéros 22 et 29, la première de 1640 et la seconde de 1669, cette dernière, ancienne demeure des imprimeurs aniciens Clet, plus particulièrement intéressante, à raison de l'agréable ornementation des claveaux de ses portes.

COLOIN (Chemin de). Partie du chemin vicinal n° 15, au-dessus de la gare.

Cette dénomination de Coloin vient d'un vignoble de ce nom, sis dans la commune du Puy et qui existait au début du XIIe siècle. En 1136, *vinea de Colon*; en 1243, *Coloin*; en 1323, *vinetum de Coloynh*; en 1408, *en Colonh*; en 1562, *terroir de Coloing*; en 1729, *la vio Machadeyre ou Coloin.*

Le mot Coloin dérive du mot bas-latin Colonia, qui veut dire ferme, métairie.

On doit écrire Coloin et non Couloin.

CONSULAT (Rue du). De la rue Panessac à la rue Raphaël.

Portait primitivement le nom de rue de Villeneuve. En 1386, *carreria de Villanova*; en 1457, *Chanto del Cossolat*; en 1565, *rue du Consulat*; en 1794, *rue de la Régénération.*

Étymologies : Dans Villanova, on trouve le mot villa, d'origine franque, employé à l'époque carolingienne (752-987), pour désigner un domaine rural.

Le nom de Consulat vient de l'ancienne maison consulaire sise dans cette rue et qui avait été acquise, le 28 août 1364, par les consuls, jusque-là obligés de tenir leurs réunions dans le couvent des Cordeliers. Cette maison fut vendue, le 9 mars 1643, moyennant 1.000 livres, à Alphonse de Pauche, juge de la cour commune du Puy, qui en fit un jardin, et les consuls émigrèrent sur la place du Martouret (V. ce nom).

Quant au consulat lui-même, son établissement remonte au mois de mars 1219, date à laquelle le roi Philippe-Auguste confirma un accord précédemment conclu entre les bourgeois et l'évêque du Puy, Robert de Mehun, au sujet de leurs droits et prérogatives réciproques. Cette institution eut d'abord un cours régulier, mais à la suite d'une émeute sanglante provoquée, en 1276, par les bouchers de la ville et dans laquelle le baile, le viguier et les quatre sergents de la cour séculière de l'évêque furent massacrés, elle

Digitized by Google

fut supprimée, en avril 1277, par un arrêt de la cour du Roi. Rétablie, en janvier 1344, par une ordonnance de Philippe de Valois, elle fonctionna sans interruption jusqu'à la promulgation du décret de l'Assemblée nationale, en date du 14 décembre 1789, qui la remplaça par un conseil général de la commune, composé de 11 officiers municipaux et de 24 notables.

CORDELIÈRES (Rue des). De la rue Crozatier à la rue du Portail-d'Avignon.

Mentionnée, en 1447, sous la forme *En la Cordaria* ; en 1502, *carreria ouchie Cordelhatorum*; en 1533, *carreria de l'Ouche des Cordelhayres* ; en 1624, *rue du Temple aultrement lous Courdilhayres* ; en 1668, *rue des Cordiers appelée en langue vulgaire lous Courdiliaires* ; en 1794, *rue du Travail*.

Nom dérivé du bas-latin cordarius, qui signifie cordier.

Le 31 août 1480, les cordiers qui formaient à cette époque une confrérie avec les corroyeurs, fondèrent une messe dans l'église des Cordeliers du Puy.

COURRERIE (Rue). De la place du Martouret à la place du Plo, côté Nord.

La plus ancienne mention de cette rue remonte à l'année 1212, sous la forme *En la Corretaria*; en 1313, *carreria de Coyrataria*; en 1515, *carreria de la Correyra*; en 1597, *rue de la Correyrie*; en 1691, *la Corerie*; en 1693, *rue de la Courrerie*.

Du mot bas-latin corretaria vel corrateria, signifiant office de courtier, courtage. Les courtiers jouèrent jadis un rôle fort important dans la vie économique de la France, en raison de leur intervention dans les opérations commerciales ou financières.

On remarque, dans cette rue, les maisons suivantes : n° 4, intéressante tourelle, de 1578, et cour avec galeries ; — n° 6, belle galerie, de la fin du XV^e^ siècle, et curieux chien sculpté à l'une des fenêtres de la façade ; — n° 10, façade Renaissance, avec motifs sculptés et, à l'intérieur, tourelle de l'année 1571.

CROZATIER (Rue). De la rue Chaussade à la place du Breuil

Le percement de cette rue fut voté par le Conseil municipal, le 24 mai 1853. Elle reçut le nom de *rue Crozatier*, par délibération du 19 février 1861, en mémoire de Charles Crozatier, fondeur et ornemaniste, né au Puy, en 1794, mort à Paris, le 8 février 1855. Par son testament, du 27 janvier 1855, cet artiste a fait don à sa ville natale d'une somme de 100.000 francs, pour la construction d'un nouveau musée, de 200.000 francs pour l'édification d'une fontaine monumentale, et de 40.000 francs, dont les revenus servent à entretenir un élève des écoles industrielles du Puy à l'école des Beaux-Arts à Paris.

(*A suivre.*) ANTOINE JACOTIN.

Digitized by Google

NOTRE-DAME DU PUY

D'APRÈS

L'*ATLAS MARIANUS* (1657)

DU

R. P. GUMPPENBERG, DE LA C^ie^ DE JÉSUS

Le Père Gumppenberg est un historien inconnu dans notre littérature régionale, et aucun auteur vellave n'a eu, je crois, jusqu'à présent, l'occasion de prononcer son nom.

En étudiant l'iconographie de la Vierge du Puy au XVII^e^ siècle (1), j'ai signalé et reproduit récemment la gravure de N.-D. du Puy qui illustre un de ses ouvrages, mais, dans cette étude très spécialisée, je n'avais pas à m'étendre sur la prose latine de ce bon jésuite que je considérais d'ailleurs comme assez insignifiante au point de vue documentation générale et indigne par conséquent d'une réimpression.

Aujourd'hui, après réflexion, je fais amende honorable en revenant sur ce sujet.

Estimant qu'en somme toute pièce ancienne et peu connue concernant notre province est de quelque façon utile, qu'elle peut révéler une référence, une indication ou un détail inédits, je demande pour elle l'hospitalité de quelques pages du *Bulletin* de la Société.

Le père Guillaume Gumppenberg naquit à Munich en 1609 et

(1) *La statue romane de N.-D. du Puy, vierge noire miraculeuse. Essai d'iconographie critique.* Le Puy, 1921, in-4°.

Digitized by Google

après avoir occupé diverses charges dans sa compagnie, mourut à Inspruck le 6 mai 1667.

Très dévot à la Vierge, il consacra sa vie à l'honorer et à répéter ses louanges. Les trois ouvrages connus de lui ne sont, malgré des titres un peu différents, que des rééditions successives plus ou moins remaniées de l'histoire des sanctuaires dédiés à la mère de Dieu.

Les voici par ordre de dates tels que les donne le Père Sommervogel (1).

1° Idea atlantis Mariani de Imaginibus miraculosis B. V. Mariæ. Tridenti, apud Carolum Zannottum, 1655, in-12.

2° Atlas Marianus sive de imaginibus Deiparæ per orbem christianum miraculosis. Ingolstadii, typis Georgii Hœnlini typographi academici, anno a partu Virgineo, 1657, 2 vol. in-12.

Plusieurs éditions semblables les années suivantes.

3° Atlas Marianus quo sanctæ Dei Genitricis Mariæ imagum miraculosorum origines duodecim historiarum centuriis explicantur. Monachii, typis et impensis Joannis Jœklin, 1672, 2 vol. in-fol (2).

Autre édition de même format en 1682.

Les ouvrages du P. Gumppenberg sont restés très rares, au moins en France ; bien peu de bibliophiles ont eu l'occasion de les parcourir. Seules l'édition de 1657 ou une de celles des années suivantes du même format peuvent se rencontrer par hasard. La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire et j'ai eu moi-même l'occasion tout dernièrement d'en acquérir un second que j'utilise pour la présente notice.

L'ouvrage, précédé d'un frontispice représentant la Santa Casa, débute par une dédicace de huit pages à Notre-Dame de Laurette, suivie d'un avis au lecteur de 20 pages. Puis, au cours des 217-207 pages des deux volumes, l'auteur passe en revue les unes après les autres toutes les Vierges miraculeuses de la chré-

(1) Carlos Sommervogel, de la C^ie^ de Jésus — *Bibliotheca Mariana de la Compagnie de Jésus*, Paris, Picard, 1885, in-8, 242 pp.

(2) Le texte de cette édition a été inséré au tome XI, col. 1109-1476 et au tome XII, col. 9-715, de la *Summa aurea de Laudibus Beatæ Virginis Mariæ*, de Migne. Il en existe une traduction allemande par le Père Max Wartenberg, Munich, 1673 et une italienne, Verone, 1839.

Digitized by Google

tienté de lui connues, en donnant sur chacune d'elles quelques notes historiques ou descriptives.

C'est ainsi qu'il étudie successivement 18 vierges italiennes, 3 espagnoles, 3 chiliennes, 1 savoyarde, 4 françaises, 7 belges, 5 allemandes, 1 dalmate, 3 siciliennes, 2 bohémiennes, 2 polonaises et 1 lithuanienne.

Chaque sanctuaire comprend un nombre variable de pages, huit à dix en moyenne, et est précédé d'une gravure en taille-douce, représentant la Vierge miraculeuse étudiée.

Pour la France quatre sanctuaires sont décrits : N.-D. du Puy, N.-D. de Chartres, N.-D. des Ardilliers à Saumur et N.-D. des Tables à Montpellier. En ajoutant à la liste la vierge savoyarde, N.-D. de Myans près Chambéry, nous arrivons en tout au total de cinq, chiffre bien faible évidemment et qui prouve que le bon jésuite fut bien mal documenté par ses correspondants français. On est surpris en effet de ne pas retrouver là le nom de grands centres de dévotion mariale célèbres dès longtemps dans la chrétienté, tels que N.-D. de Liesse ou N.-D. de Rocamadour.

Notre-Dame du Puy, précédée comme les autres d'une gravure sur cuivre représentant la Sainte Image, occupe les pages 86 à 94 du premier volume : le texte latin s'accompagne de longues notes aussi étendues à elles seules que le texte proprement dit.

Ce ne sont évidemment pas des révélations sensationnelles sur le pèlerinage du Puy ou sur les origines de la Vierge noire que nous apporte le P. Gumppenberg. C'est son collègue de religion, le P. Odo de Gissey qui guida sa route. Il eut certainement entre les mains l'ouvrage de notre vieil historien et l'utilisa pour construire à sa façon la courte notice historique qu'il nous donne, notice où nous retrouvons l'antique légende de Jérémie le prophète sculptant la Vierge noire. C'est encore l'opinion d'Odo de Gissey qu'adopte le P. Gumppenberg en désignant saint Louis comme le donateur de la Sainte Image à l'église du Puy (1).

(1) On sait que l'apport d'Orient de la Vierge noire fut d'antique tradition dans l'église anicienne. Mais les auteurs anciens ne furent jamais d'accord sur le roi donateur, Mathurin des Roys opinant pour Dagobert, Théodose de Bergame pour Clovis II ou Charlemagne, Vital Bernard pour un roi indéterminé, et Odo de Gissey pour saint Louis.

Je croyais terminée depuis longtemps, je l'avoue, l'ère des attributions naïves à des rois hypothétiques.

Digitized by Google

Donc nous nous instruisons peu sous ce rapport en lisant ces pages. Mais son texte peut être intéressant par ailleurs.

Ainsi le père Gumppenberg appelle le sanctuaire du Puy l'*asile des rois* et *une des merveilles et trésors de la France.*

Quand il s'agit des gloires de leur antique cité, l'épiderme des Ponots est sensible, comme chacun sait. Pour ces mots élogieux qui, j'espère, le chatouilleront agréablement, ils voudront bien pardonner au texte sa relative insignifiance et à moi-même d'avoir pour quelques instants réveillé le souvenir bien oublié du vieux jésuite bavarois, auquel je laisse maintenant la parole.

Dr P. Olivier.

Aussi ai-je été très surpris d'apprendre qu'un auteur moderne, M. Albert Boudon-Lashermes (*Le Grand Pardon de N.-D. du Puy*, Le Puy, 1921) se décidait à son tour pour un nonveau souverain, inemployé jusque là, Louis VII. Ses raisons ne sont pas beaucoup meilleures que celles de ses devanciers; et son affirmation de l'existence, antérieurement à Louis VII, d'une vierge *gauloise*, vénérée par les peuplades vellaves païennes sur le mont Anis, n'ajoute pas beaucoup de vraisemblance à sa thèse.

Le même auteur s'est cru obligé, au cours de son ouvrage, de rompre force lances contre l'opinion que je soutiens moi-même de l'origine indigène de la Vierge noire, primitivement statue-reliquaire romane.

Mon travail n'ayant pas encore paru quand le sien fut composé, M. Boudon n'a d'ailleurs pu connaître mes arguments que par ouï-dire et n'a pu les discuter qu'un peu au hasard.

La série assez hétéroclite de textes et de citations donnés par lui pour combattre ma thèse porte à faux ou ne signifie rien. Nous partons de points de vue trop différents; la foi de M. Boudon dans les légendes vellaves est trop absolue, et son interprétation de l'ancienne iconographie chrétienne trop fantaisiste pour qu'aucune discussion soit possible.

Je reste, après comme avant, intimément convaincu que l'opinion que j'ai soutenue est la seule historiquement défendable, et qu'elle restera, que certains le veuillent ou non, la seule admise par les archéologues futurs.

Digitized by Google

GALLIA
IX
Imago B. V. miraculosa Aniciensis

Hujus statuæ historia fidem, quam miraculis meretur, apud omnes non reperiet, ut quæ illa auctoritate careat, quam septuagenta duo testes omni exceptione majores, summum jus exigenti, observatis legum cœremoniis conficerent. Antiquitatis decus a rubigine est, quam si deterseris, jam res nova erit. Scis, quæ ante litteras fuere, a litteris commendationem originis suæ expectare non posse. Notitiæ itaque rerum, quam a parentibus per manus accepimus, semper et ubique; fuit magna æstimatio, quæ cum etiam virorum gravium fuerit, in veneratione quoque esse debet. Brevem itaque statuæ aniciensis narrationem paucis absolvo.

Descenderat in Ægyptum cum reliquiis Juda Jeremias, popularibus æque suis, ac ipsis gentilibus Ægyptiis non inutilis Propheta : apud quos tamen fructus labori non respondit, etenim licet, docente Jeremia, viderint Ægyptii, deos suos ligneos et lapideos nec videre, nec intelligere, nec nisi sola figura a cæteris lapidibus differre; doctas tamen majorum fabulas secuti, necquidquam reclamante propheta, deos esse opera manuum suarum crediderunt. Quid ageret ergo Propheta cum tam pertinaci ignorantia? Idolorum per Ægyptum universam casum, una cum adytis templisque vaticinio non frustra contempto, prædixit (*a*) tunc futurum, cum virgo filium peperisset, ac ne una cum

(*a*) Traditioni huic antiquissimæ favet auctor non ignobilis Comestor, qui capite de descensu reliquiarum Juda in Ægyptum, et obitu Jeremiae memorat, S. Prophetam prædixisse Ægyptiis, templorum cum Idolis ruinam tunc expectandam, cum virgo esset paritura : atque hoc ipsum Virginis simulacrum eum in finem Ægyptiis tradidisse, ne dicti sui periret memoria. Porro servatam diu in adytis et templis, tum in musœa regum Ptolomœorum translatam fuisse. Auctoritatem auctori facit, non solum perpetua et constans fama, uti et veterum tabularum monumenta, sed et ipsa statua, sive materiam spectes, sive figuram. E lignis sethim facta creditur, alio enim si e ligno esset, jam dudum illud caries prodidisset. Figuram statuæ formamque si consideres, vultum tinguit fuscus, sed adeo vividus color, ut hodie inductum jures. Delectantur hoc colore, ut scis, Ægyptii, et vel ipsos deos suos tunc pulchros credunt, quando vident sibi similes, id est, fuscos. Vestis tota ad morem composita est Judaïcum ; sedet virgo, gremio puerulum sedentem sustinet, perinde ut cœteræ antiquæ imagines, quarum fortassis nonnullæ ad hujus formam effigiatæ

Digitized by Google

verbis rei quoque tam portentosæ prædictionem ulla unquam deleret oblivio, statuam e ligno, quæ virginem una cum filio referret, Ægyp-

sunt. Ex his una credi p^{o}test Carnotensis, quam Druides *Virgini parituræ* plus uno ante Christum sæculo statuerunt.

P. Athanasius Kircher Societatis Jesu anno 1634, inscriptionem quandam mihi Romæ ostendit, quæ neminem adhuc repererat lectorem, ne dum interpretem. Depinxit eam quidam Pater ordinis S. Francisci ad pedem montis Sinaï, ubi exiguæ rupi non indecore incisam reperit, eo ipso in loco, ubi creditur visus a Moyse rubus ardens incombustus. P. Athanasius ita scripturam legit, ut ab Orientalium linguarum peritis non sine admiratione approbaretur lectio; quæ hunc sensum dabat : *Deus concipere faciet Virginem et ipsa pariet filium.* Hanc inscriptionem, ait, et probat P. Athanasius, sive a Jeremia, sive a quopiam alio, tempore captivatis positam, ex prophetia Isaiæ. Rem totam fuse in suo prodromo Coptico typis Romæ vulgavit.

Hinc coniicias rubum ardentem incombustum jam ab iis usque temporibus *Mariæ* virginitatem præfigurasse. Placet hic subjungere magno labore, nec minore ingenio elaboratum virgini parituræ, non mutato carminis genere, atque eodem etiam numero versuum retento anagramma. Auctori, quia me latet, ex animo precor, ut fruatur labore suo, ubi est, et laudetur etiam, ubi non est :

Oratio peccatoris
ad Deiparam.

Alma Redemptoris mater quæ
pervia cœli
Porta manes, et stella maris, succurre
cadenti
Surgere qui curat, populo : tu quæ
genuisti,
Natura mirante, tuum sanctum
Genitorem.
Virgo prius ac posterius, Gabrielis
ab ore
Sumens illud ave, peccatorum
miserere

Responso Deiparæ
ad peccatorem,
anagramma.

Ne metuas, quamvis cursu pernice
procellæ
Nutat, et irrugit spumosa navis in
unda,
Teque tuamque ratem placato fidere
ducam
Clarum lucis iter curres, cita prora
volabit :
Errores pelagi retegam, miserebor
egeni.
Euge meos portus intra, sum ripa
salutis.

Digitized by Google

tiis reliquit : qui statua diu in adytis templisque religiose custoditam, postea ad musœa regum Ptolomœorum transtulerunt ; et, ut credibile est, e musœis regiis, Christianorum templis importata, sœculis aliquot cultum, quem merebatur, accepit ; dum tandem excisa cum templis Christi fide iterum vel abjecta, vel abscondita inter paganos seculis aliquot lateret, expectaretque (*b*) ; S. Ludovici regis Galliæ, cui destinabatur, in illas terras cum exercitu adventum, cui pro spolio, et tam periculosi itineris prœsidio esset. Rex, anno 1253, ex Oriente redux Anicium cum statua ingressus, numini pro reditu, utcumque felici, gratias egit, statuamque in templo religiose deposuit. Fuit basilica hæc sub virginis Deiparæ assumptæ titulo jam ab anno 225 non incelebris : colebatur in ea virginis statua, manu altera Jesulum, altera sceptrum tenentis (*c*) ; in cujus locum, ubi hæc, de qua dixi statua successit, auctum una cum cultu etiam templum est, ita, ut hodie inter thesauros et cimelia Galliæ habeatur (*d*) et regum asylum dici mereatur.

(*b*) Ex Ægypto Anicium ab aliquo regum Franciæ allatam, communis est omnium, semperque fuit sensus. Ita rem affirmant rerum memorabilium latine scripti codices Aniciensis ecclesiæ, quos citat R. P. Odo de Gissey lib. 2. c. 2 hist. Anic. Sic Carolus VII, in aliquo suo edicto, quod anno 1440 in Ecclesiæ Aniciensis gratiam edidit, ab uno majorum suorum sancto rege hanc virginis effigiem allatam asserit. At cui nisi S. Ludovico adscribendum hoc donum ? quod arbitrantur plerique omnes cum jam dicto R. P. Odone, cum omnia, quæ de donatura hujus imaginis in chronicis Aniciensibus habentur, ei aptissime conveniant : 1° Vocant sanctum, at nullus prœter Ludovicum IX legitima auctoritate in SS. album est relatus ; 2° Fœdus dicitur iniisse cum Sultano Ægypti, mansisseque tres annos in peregrinatione sua, quod de Ludovico sancto, verum esse historiæ peritum neminem latet, anno quippe 1250 profectus, rediit anno 1253.

(*c*) Ut in capituli sigillo subscriptionibus clientelaribus a Sausserando, Ussoni regulo, factis depingitur.

(*d*) Vere dici potest non modo populorum sed etiam regum Galliæ asylum. Græci anno 1502, terra marique V. Aniciensis opem conquisivere. Accessere Itali frequentissime. Hispani sæpe sæpius, etc.

Hæc ex prædictis AA et MS codicibus excerpta ad me misit R. P. Antonius Savigniacus R. C. Turonensis.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTRE-DAME DU PUY

Gravure sur cuivre (10 × 6 cm.). — Atlas du P. Gumppenberg, 1657.

Digitized by Google

FRANCE
IX
Statue miraculeuse de N.-D. du Puy

L'histoire de cette statue ne trouve pas partout le crédit qu'on accorde naturellement aux miracles, parce qu'elle est dépourvue de l'autorité que lui donneraient 72 témoins choisis parmi les plus dignes, si l'on exigeait en cela le maximum de droit et l'observation des prescriptions légales. La parure de l'ancienneté est semblable à la rouille ; si on l'enlève, l'objet apparaît alors à l'état de neuf. Qu'on le sache bien : les choses dont l'existence est antérieure aux premiers documents historiques ne peuvent demander à ces derniers une preuve en faveur de leur origine. C'est ainsi que les faits que nos ancêtres nous ont transmis par la tradition ont joui toujours et partout d'un grand crédit, car provenant d'hommes sérieux ils doivent être respectés. Je vais maintenant relater en peu de mots l'histoire de la statue ancienne.

Avec les autres membres de la tribu de Juda, Jérémie était descendu en Égypte ; il était, autant pour ses coreligionnaires que pour les païens de ce pays, un précieux prophète : cependant, auprès de ces derniers, les résultats ne correspondaient pas à ses labeurs. En effet, au dire de Jérémie lui-même, les Égyptiens ne semblaient ni voir ni comprendre leurs dieux de bois ou de pierre et ce n'est que par la forme qu'ils les distinguaient des autres pierres ; ils admettaient cependant les fables de leurs aïeux et, malgré les protestations du prophète, croyaient que leurs dieux étaient l'œuvre de leurs mains. Que pouvait faire le prophète devant une ignorance si obstinée ? Il annonça la chute des idoles en même temps que celle des sanctuaires et des temples, et par une prophétie qui naturellement fut méprisée, il prédit (*a*) qu'un jour une Vierge enfanterait un fils ; de plus, pour ne

(*a*) Cette très ancienne tradition est acceptée par un auteur sérieux Comestor, qui dans son chapitre sur la descente de la tribu de Juda en Egypte et sur la mort de Jérémie rappelle que le saint prophète avait prédit aux Egyptiens qu'ils devaient s'attendre à la destruction de leurs temples et de celle de leurs idoles lorsque la Vierge enfanterait, et qu'il leur laissa cette statue même de la Vierge pour que le souvenir de ses paroles ne se perdit point. Cette statue, conservée longtemps dans les sanctuaires et les temples, fut ensuite portée au musée des rois Ptolémée. Ce qui

Digitized by Google

pas laisser tomber dans l'oubli, avec ses paroles, l'annonce d'un événement si important, il laissa aux Egyptiens une statue en bois représentant une Vierge et son fils. Cette statue, longtemps conservée avec respect dans les sanctuaires et les temples, fut ensuite placée dans le musée des rois de Ptolémée ; et, comme il est à croire, du musée royal elle fut transportée dans le temple des chrétiens où elle reçut, pendant plusieurs siècles, le culte qu'elle méritait. Il en fut ainsi jusqu'au moment où les temples disparaissant avec la foi chrétienne, la statue fut ou bien abandonnée ou bien cachée chez les païens où

donne de l'autorité au témoignage de cet auteur, ce n'est pas seulement la tradition perpétuelle et constante, comme pour les annales des lois anciennes, mais c'est la statue elle-même considérée soit dans sa matière soit dans sa forme. On croit qu'elle est en bois de cèdre (sethim) car si elle était d'un autre bois la pourriture l'aurait depuis longtemps rongée. Si on considère sa figure et sa forme, on remarque que le visage est teint d'une couleur noire mais si vive que l'on jugerait une peinture récente. Cette couleur était, comme on le sait, tout à fait dans le goût des Egyptiens, à tel point qu'ils considèrent leurs dieux eux-mêmes comme beaux lorsqu'ils les jugent semblables à eux, c'est-à-dire noirs. Le revêtement est tout entier confectionné à la mode juive : la Vierge est assise, elle soutient l'Enfant assis sur ses genoux, tout comme les autres statues anciennes dont plusieurs peut-être ont été copiées sur ce modèle. Parmi ces dernières on peut citer celle de Chartres que les Druides sculptèrent « A LA VIERGE QUI DEVAIT ENFANTER », plus d'un siècle avant J.-C.

Le P. Athanase Kircher, de la S. J. me montra à Rome en 1634 une inscription que personne jusque-là n'avait pu lire ni traduire ; elle avait été copiée par un Père de l'Ordre de Saint-François qui l'avait découverte au pied du mont Sinaï, très bien gravée sur un étroit rocher, à l'endroit même où on croit que Moïse vit le buisson ardent. Le P. Athanase lisait si bien l'inscription que sa lecture fut approuvée et admirée par les experts en langues orientales : il lui donnait ce sens : *Dieu fera concevoir une Vierge et elle enfantera un fils.* Cette inscription, dit avec raison le P. Athanase, a été gravée soit par Jeremie soit par un autre, du temps de la captivité, d'après la prophétie d'Isaïe. Le Père a développé longuement cette explication dans son messager copte imprimé à Rome.

On objectera ici que le buisson ardent avait jusqu'à nos jours figuré la virginité de Marie. Qu'il nous soit permis d'ajouter ci-dessous un anagramme dont l'élaboration a exigé un grand travail et un esprit cultivé : il est rédigé dans le même mètre que les premières poésies et avec le même nombre de vers. Je prie l'auteur, qui m'est inconnu, de se réjouir de son œuvre où il se trouve, et d'en être félicité où il ne se trouve pas :

Priere du pécheur a la Mère de Dieu

« Mère auguste du Rédempteur, porte du ciel
« toujours ouverte, étoile de la mer, secourez
« un peuple qui succombe, mais qui désire
« se relever ; vous qui par un prodige
« dont la nature a été étonné, avez
« à la parole de l'ange Gabriel et en
« restant toujours Vierge, enfanté le
« Dieu saint qui nous donna l'être,
« ayez pitié des pêcheurs.

Digitized by Google

elle resta dans l'attente pendant un long intervalle de temps (*b*). Saint-Louis, roi de France, à qui elle était destinée, vint dans cette contrée avec son armée; il prit la statue comme butin, et aussi comme gage de protection pour un voyage si périlleux. Ce roi partit d'Orient en 1253 et vint au Puy avec la statue. Il y rendit grâce à Dieu de son heureux retour et déposa religieusement la statue dans l'église. Cette basilique avait été érigée sous le vocable de la Vierge Mère depuis l'an 225; elle était très célèbre; on y vénérait une statue de la Vierge tenant d'une main l'Enfant Jésus et de l'autre un sceptre (*c*); a son lieu et place succéda la statue dont j'ai parlé. Le sanctuaire s'agrandit en même temps que le culte à tel point qu'aujourd'hui il est classé parmi les merveilles et les trésors de la France et peut justement être appelé l'asile des rois (*d*).

Réponse de la Mère de Dieu au pêcheur

ANAGRAMME

« Ne craignez rien malgré la cruelle tempête
« qui entrave votre voyage et l'onde en
« fureur qui assaille votre navire,
« sous mon astre propice, je vous guiderai
« vous et votre esquif: vous poursuivrez
« votre route sur une voie sûre et
« votre proue s'avancera rapidement.
« Je vous dévoilerai les dangers trompeurs
« de l'océan, et j'aurai pitié de l'indigent.
« Courage, entrez dans mon port, je
« suis le rivage du salut.

(*b*) Statue portée d'Egypte au Puy par un roi de France: telle est et telle a toujours été l'opinion commune. Cette croyance est confirmée par le recueil des événements mémorables de l'Eglise du Puy, écrit en latin et cité par le R. P. Odo de Gissey (lib. 2. c. 2. Hist. anic). C'est ainsi que Charles VII, dans une de ses ordonnances datée de 1440 en faveur de l'Eglise du Puy atteste que cette statue a été apportée par un saint roi son ancêtre. Or a quel autre roi qu'à saint Louis pourrait-on attribuer ce don? C'est ce que pensent la plupart des auteurs avec le P. Odo déjà cité : car tout ce qui est rapporté dans la chronique anicienne sur le don de cette statue convient parfaitement à saint Louis. On l'appelle « saint » : or aucun roi, en dehors de Louis IX, n'est classé par l'autorité légitime dans le catalogue des saints. On dit qu'il traita avec le sultan d'Egypte et qu'il resta trois ans dans son expédition, fait qui se rapporte à Saint-Louis : c'est une vérité historique connue de tout le monde qu'il partit en 1250 et revint en 1253.

(*c*) C'est l'image qui figure sur le sceau du chapitre joint aux signatures données par Jausserand, seigneur d'Usson.

(*d*) Cette église peut vraiment être appelée l'asile non seulement des peuples mais des rois de France. Les Grecs, en 1502, dans leurs dangers sur terre et sur mer, eurent recours à la Vierge d'Anis : les Italiens les imitèrent très souvent : les Espagnols plus d'une fois, etc.

Tout cela est tiré des documents déjà cités AA et MS que m'a transmis le R. P. Antoine Savignac R. C. de Tours.

Digitized by Google

ADRIEN LASCOMBE

(1830-1915)

Le mardi 16 février 1915, vers les 6 heures du soir, Adrien Lascombe rentrait à son domicile, 28, boulevard Gambetta. Comme il traversait la chaussée, de gauche à droite en partant du square La Fayette, il fut, à croire les uns, heurté par la voiture de M. Boyer Philémon, du Vernet, suivant d'autres, pris par un malaise subit, et il tomba sur la bordure du trottoir où il resta inanimé. Des voisins relevèrent le vieillard et le montèrent chez lui : il portait au visage une plaie contuse au niveau du front et restait sans connaissance. Le lendemain, à neuf heures du soir, le blessé succombait aux suites de cet accident. Il avait 85 ans.

Sur sa tombe, d'éloquents hommages furent rendus à la mémoire du défunt par MM. Henri Moulhiade, maire-adjoint de la ville du Puy, Edouard Terrasse, conservateur du Musée Crozatier, et C. Fabre, vice-président de la Société Scientifique et Agricole de la Haute-Loire. Après leurs discours, peu de choses restent à dire sur la vie et les travaux du conservateur de la Bibliothèque publique du Puy, du directeur du Musée Crozatier et du président honoraire de la Société Scientifique ; il nous a semblé utile cependant de donner quelques précisions sur la carrière de l'érudit, introduction nécessaire à la bibliographie que nous avons dressée de son œuvre abondante et variée.

Jean-François-Adrien Lascombe naquit à Brioude le 8 février 1830 ; il était fils de Paul-Mathieu Lascombe et de Louise Matussière. Comme la plupart des jeunes gens de la ville, il suivit de bonne heure les cours du collège, alors dirigé d'une main ferme

Digitized by Google

par un ecclésiastique aveyronnais, l'abbé Gairard, et s'y lia d'amitié profonde avec des contemporains tels que Guyot-Dessaigne et Paul Le Blanc. Ses études terminées, Lascombe dut choisir une carrière : il entra dans l'administration des télégraphes et commença ses fonctions à Lyon.

En 1860, il se trouvait à Bonneville. Il était attaché au service de Napoléon III qui séjournait à ce moment en Savoie et qui lui dut peut-être la vie dans des circonstances assez critiques.

Un jour, en effet, un personnage à l'air distingué et résolu vint demander au receveur des télégraphes où était l'empereur. Soupçonnant un complôt, Lascombe refusa de donner l'indication. Fureur de l'inconnu qui s'éloigne à contre cœur et déclare au fonctionnaire qu'il aura de ses nouvelles... C'était bien un assassin ; la police n'eut pas de peine à le démontrer quelque temps après. Les félicitations impériales ne manquèrent pas au courageux brivadois, il reçut même quelques années après la visite du prince héritier, mais, chose curieuse, ces démonstrations ne purent le transformer en bonapartiste : libéral il était, libéral il resta.

Après Bonneville, Lascombe passa successivement à Paris, à Moulins, puis à Limoges qui devait être volontairement son dernier poste. Déjà, la passion des recherches et des études historiques hantait notre compatriote, ses goûts le ramenaient vers son pays natal. Aussitôt qu'il le put, il dit adieu aux appareils Morse et vint installer son jeune foyer, trop prématurément dévasté, au Puy, où l'avait précédé sa sœur, M^me^ Chabannes. Cette nouvelle période de la vie de Lascombe, qui commence vers 1869, si différente de la première, allait être aussi laborieuse mais plus intéressante pour lui, comme pour nous. Elle fut entièrement consacrée à l'étude de l'archéologie et de l'histoire vellave.

A vrai dire, notre compatriote s'y était préparé par des lectures nombreuses et de patientes investigations. Son séjour à Limoges, où il avait rencontré les traces des Langeac et des La Fayette, lui avait permis d'exercer les facultés de pénétration critique, de méthode qu'il allait mettre en jeu durant de si nombreuses années. Du Limousin, il avait commencé à envoyer des communications à la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy qui lui avait conféré, le 7 mars 1867, le titre de membre non résidant. Le 6 décembre 1869, ce titre était échangé contre celui

Digitized by Google

de membre résidant : admission plus directe aux travaux de la savante Compagnie et point de départ d'une collaboration plus immédiate.

Dans cette participation vraiment active à l'œuvre de divulgation scientifique entreprise depuis quelques années déjà en Velay, Lascombe se rencontra avec des esprits distingués, des travailleurs volontaires et dévoués tels que Truchard du Molin, Charles de la Fayette, Auguste Aymard, Charles Rocher, l'abbé Payrard, Paul Le Blanc, l'abbé Theillière, le Dr Charreyre, Augustin Chassaing, et le commerce de cette élite le fit bénéficier des avantages d'une émulation féconde en initiatives, fertile en résultats.

Aussi bien, quelques chroniques envoyées à *La Haute-Loire*, non moins que les mémoires insérés dans les *Annales* de la Société d'Agriculture, avaient-elles attiré l'attention sur lui, et, tout naturellement il fut l'un de ceux auxquels fit appel en 1870 Pierre Marchessou lorsqu'il fonda les *Tablettes historiques*.

Cette publication avait les buts les plus nobles, les plus désintéressés.

Nous voulons, indiquait la Rédaction par la plume de Ch. C. de la Fayette, recueillir, publier, conserver par conséquent aux générations qui viendront après nous, et au bénéfice de tous ceux que préoccupent ou préoccuperont un jour nos annales, les matériaux épars exposés à disparaître chaque jour.

Nous voulons prévenir de regrettables destructions, et, dans ce but, l'une de nos premières sollicitudes sera de faire une large part de publicité aux titres inédits, aux textes peu connus, aux documents anciens qui peuvent intéresser l'histoire. A côté des documents textuels, nous publierons aussi, dans une juste proportion, des études, des mémoires, des monographies, des compositions historiques plus ou moins étendues Monographie de la paroisse, de la commune, du canton, du château, du fief, de l'abbaye, tout cela, pour bien des localités, est encore à entreprendre. De très utiles exemples, et déjà en assez grand nombre, ont été sans doute donnés sous ce rapport; mais que ne reste-t-il point à faire toujours? Si donc il ne nous appartient pas de nous constituer et de répartir ici, de notre propre autorité, la louange à ceux qui ont déjà largement éclairé la voie, ce que nous pouvons dire, c'est que nous provoquerons nos amis, nos collaborateurs à imiter les exemples dont nous parlons, à marcher sur les traces de ces devanciers méritants, auxquels l'opinion a déjà rendu pleinement justice.

Ainsi, non seulement l'histoire locale et tout ce qui touche directe-

Digitized by Google

ment à cette histoire, mais tout ce qui s'y rattache : — paléographie, vieux textes, vieux titres, vieux documents; art héraldique, les sceaux, les armoiries, les blasons; curiosités, raretés bibliographiques concernant le pays, ce qui est ignoré ou peu connu, voilà le domaine intéressant et bien vaste encore dont nous nous proposons de défricher et d'exploiter quelque chose...

Adrien Lascombe se rallia délibérement à un programme procédant aussi manifestement de l'esprit d'impartialité et de progrès, et lorsque le premier éditeur ne crut pas devoir continuer la revue, il en reconstitua la direction et en assura comme secrétaire-gérant l'impression et la mise en distribution.

Avec Ch. de la Fayette, l'abbé Payrard et Charles Rocher, il fit un vibrant appel à ses concitoyens en vue de les associer à une œuvre de patriotisme et de décentralisation.

De tous les nobles labeurs qui peuvent rendre à notre pays la santé morale, il n'en est pas de plus vivifiant que l'étude de l'histoire. Entraînés par les dures nécessités du travail quotidien, nous ne pouvons tous étudier l'histoire de la grande patrie, mais qui donc parmi nous a le droit d'ignorer la petite patrie, ce cher et poétique Velay aux annales palpitantes, aux destinées héroïques? Relisez dans Médicis ces pages attendries où le vieux chroniqueur raconte les angoisses de la bonne ville du Puy, au lendemain de Pavie, cette journée aussi néfaste que Wœrth, Reischoffen et Sedan... Le bourgeois que Burel nous montre faisant le guet sur le rempart, et défendant sa foi héréditaire, au mépris du siège, de la famine et de la peste, a quelque chose à dire à nos soldats citoyens ; Cathelinau, Dampierre, Chanzy, Faidherbe, de Sonis, et tous ces preux qui ont jeté un rayon de soleil sur nos défaites, appartiennent à la race de ces barons du Velay, dont l'épée au xvi[e] siècle a laissé sa trace dans chacune de nos vallées et de nos plaines.

Grâce à son zèle jamais las, les *Tablettes* parurent pendant sept années, de 1871 à 1878. Elles constituent une collection de notices et de textes des plus précieuse où tout n'est pas égal ni irréprochable, mais que l'on consulte toujours avec fruit, et qui marque en tout cas un effort sérieux et considérable vers les disciplines nouvelles du labeur historique, légitimant les vœux exprimés à la fin de l'introduction du tome premier :

Un mouvement nouveau entraînant les esprits élevés, les jeunes surtout, vers ces belles études historiques qui sont l'une des plus nobles

Digitized by Google

vocations de la pensée humaine, peut, si chacun fait ici son devoir, dater de la date même où notre modeste publication va voir le jour. Et si l'arbre que nous aurons planté grandit et prospère ; si une sève généreuse abonde, gonflant et vivifiant de nombreux rameaux ; si les fruits naissent après les fleurs ; si de jeunes écrivains bien inspirés viennent auprès de nous enrichir à leur tour ce patrimoine intellectuel dont le pays est fier ; si, ce qui est toujours possible, un noble et patriotique historien de plus, — un seul si on le veut, — était dû à l'action que nous aurons créée, à l'initiation que nous aurons rendue facile pour tous, alors aux quelques hommes dévoués que n'ont arrêté ni les incertitudes du début, ni les chances d'insuccès, ni les tiédeurs ou les méfiances trop souvent à craindre pour toute tentative d'abord douteuse, à ces hommes, on ne refusera certainement pas la légitime satisfaction de croire qu'ils ont fait acte de patriotisme, et que la petite patrie qu'ils ont toujours aimée, qu'ils veulent servir et glorifier encore, applaudit à leurs intentions et ne méconnait pas leur effort.

Un simple regard sur les tables des matières, sur les noms des signataires des études imprimées, suffit à constater qu'en réalité les fruits sont nés après les fleurs et que nous avons recueilli toutes les promesses que contenaient les contributions substantielles des uns et les débuts d'autres qui sont devenus des maîtres.

Un titre officiel était venu sur ces entrefaites ajouter à l'autorité croissante de Lascombe. Par arrêté municipal du 4 janvier 1871, il était nommé conservateur de la Bibliothèque publique du Puy, en remplacement de M. F. Guillemot, décédé. Ces fonctions, qu'il inaugura en faisant abandon de son traitement pour l'Année terrible, furent un stimulant nouveau à l'activité de l'érudit. Pendant près d'un demi-siècle, il mena de front ses devoirs professionnels de bibliothécaire, — auxquels allaient s'ajouter par la suite la charge de conservateur et de directeur du Musée Crozatier, et le mandat de secrétaire-archiviste de la Société Agricole et Scientifique de la Haute-Loire.

Avant d'indiquer le rôle d'Adrien Lascombe dans chacune de ces tâches absorbantes, d'autant plus méritoires qu'elles passent méconnues aux yeux du public, nous avons à mentionner l'édition qu'il donna en 1882 du *Répertoire des Hommages de l'Evêché du Puy*.

Cette vaste compilation du P. Cazalède, conservée aux Archives de la Haute-Loire, avait attiré depuis longtemps l'attention de

Digitized by Google

Digitized by Google

ADRIEN LASCOMBE (1830-1915).

Digitized by Google

l'historien en raison des ressources qu'elle offrait aux travailleurs. Il voulut en faire bénéficier ceux qui n'avaient pas la faculté de la consulter sur place et résolut d'en répandre le texte. Il songea d'abord, en 1870, à l'insérer dans *La Haute-Loire*, mais cette impression fragmentaire et espacée ne pouvait donner satisfaction; il proposa donc le manuscrit à la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy, qui écarta la demande de publication dans ses *Annales*. Lascombe résolut alors d'en faire l'objet d'un volume indépendant de tout concours étranger et il le donna sous forme d'un bel in-8° de 430 pages, muni d'une préface qui est curieuse à feuilleter, car l'on y trouve une véritable profession de foi scientifique.

Après avoir cité cette phrase de Fustel de Coulanges empruntée à un article de la *Revue des Deux-Mondes*, La Justice royale au moyen-âge (1) : « Pour remettre le calme dans le présent, il n'est pas inutile de détruire d'abord les préjugés et les erreurs sur le passé. L'histoire imparfaitement observée nous divise; c'est par l'histoire mieux connue que l'œuvre de conciliation doit commencer », Adrien Lascombe continue en ces termes :

Notre petit coin de terre, notre cher Velay, est entré de plein saut dans le mouvement. Il s'est mis, lui aussi, à fouiller ses archives publiques ou domestiques, à faire son inventaire. Il interroge avec passion ses grandes figures d'autrefois : Guy d'Anjou, Adhémar de Monteil, Clément IV, les Polignac, les Chalencon, les Saint-Vidal. Des questions longtemps closes ont laissé ravir quelques-uns de leurs secrets. Les luttes de notre Tiers Etat, les orages de la Commune anicienne ont inspiré des essais remarquables. Nos vieux chroniqueurs, Medicis, Burel, commencent à entrer dans la littérature courante et populaire. Les livres d'Arnaud et de Mandet, si utiles à leur heure, et auxquels il ne faut pas manquer de respect, sont à coup sûr dépassés. Si nous n'étions retenu par un scrupule fort naturel, nous parlerions des *Tablettes historiques du Velay* où nous avons mis la meilleure part de nous-même et qui ont ouvert plus d'un sentier. Un excellent résultat dû à cet élan de la curiosité locale, c'est la mise en pratique de la vraie méthode. On a compris qu'il fallait prendre notre histoire à sa base, tout vérifier et tout recommencer. Les traditions, les légendes ne doivent point être exclues systématiquement; mais que d'erreurs

(1) N° du 1er août 1871.

Digitized by Google

elles accréditent, que de faux points de vue elles ont propagés chez nos écrivains les plus consciencieux! Là, comme partout, il faut introduire le contrôle et la libre critique. Un document bien net, bien clair, vaut toutes les légendes et toutes les dissertations... Ne rien rejeter de parti pris, mais creuser toutes choses, discuter chaque preuve, restituer les noms et les lieux, ne négliger aucun détail, respecter scrupuleusement la chronologie, comparer les textes, faire au besoin métier de greffier, de copiste et de commissaire priseur, telle est la besogne aride mais indispensable qui s'impose aux hommes de bonne volonté, soucieux avant tout de l'exactitude. Quand tous les matériaux seront réunis, que chaque point litigieux aura été sondé, passé au crible, et que nous saurons à quoi nous en tenir sur les institutions, les mœurs, les idées de nos pères, oh! alors viendra le tableau d'ensemble, viendra la synthèse, la véritable histoire du Velay; mais en dehors de cette préparation nécessaire n'y songeons point, sous peine de nous copier servilement et de nous livrer à des redites infécondes.

Ce qu'il nous faut par dessus tout, c'est une vaste et copieuse collection de titres. Des titres, encore des titres et toujours des titres, nous répétait sans cesse le patriarche des lettres vellaves, le savant M. du Molin. C'est dans cette tâche, en effet, que gisent le salut et l'avenir de nos annales. Discuter sur des événements précis et incontestés, c'est bien; mais faire jaillir d'un dépôt public ou privé un diplôme inconnu, c'est mieux, et, à vrai dire, c'est pour longtemps le seul et réel service que puisse rendre l'investigation locale.

La mise en ordre d'un dépôt public est également une manière de procurer des « sources » au travailleur. Son classement simplifie les recherches, il gagne du temps, il coordonne le travail de documentation. A la Bibliothèque publique du Puy, la préoccupation constante d'Adrien Lascombe fut d'obtenir une installation plus moderne, de tenir à jour le fichier et le catalogue, et d'améliorer les conditions de la consultation des livres et le service des prêts.

Nous devons reproduire à cet égard quelques précisions dûes spécialement à la plume du regretté Charles Godard et publiées en 1907 dans la notice sur la Bibliothèque :

Non seulement M. Lascombe a rédigé en 1873 un nouvel inventaire sur un registre, remis par lui à la mairie, où figurent 5234 ouvrages; mais il a dressé sur fiches un inventaire méthodique; fait recopier sur un registre le catalogue alphabétique, à la grande satisfaction des

Digitized by Google

lecteurs; rédigé pour Mlle Pellechet un catalogue des incunables, utilisé dans son *Catalogue général des incunables des Bibliothèques de France,* édité chez Picard en 1897; et obtenu par ses sollicitations, de plusieurs particuliers, deux à trois mille imprimés. Un autre érudit, M. Chassaing, a rédigé en 1889 le catalogue des manuscrits, qui a été imprimé l'année suivante. M. Lascombe a en outre commencé une collection de pièces imprimées, d'autographes, de portraits et de gravures.

Depuis longtemps, il avait été question du transfert de la bibliothèque dans un autre local [elle fut jusqu'en 1897 dans une salle de l'ancien Collège, rue du Bessat]. En 1888, le maire refusa au directeur des Beaux-Arts de l'établir au Musée, qui est « dans un quartier désert et d'un accès difficile en temps de neige ». Cependant la place manquait pour classer les livres nouveaux : après bien des longueurs, la municipalité décida d'installer la bibliothèque au-dessus de la nouvelle halle aux grains. Ce fut donc encore à M. Lascombe qu'échut la tâche pénible, longue et ingrate de procéder à une deuxième installation.

Cette opération était un fait accompli le 3 octobre 1897, date de l'inauguration de cet unique Palais du Réel et de l'Idéal. M. Charles Dupuy, qui devait présider la cérémonie, avait préparé un discours dans lequel il énumérait les services des divers administrateurs du dépôt depuis le 1er frimaire an XIII. « M. Lascombe, indiquait-il, a mis de l'ordre et de la méthode dans le riche dépôt dont il a la garde. Nous lui devons un catalogue des incunables et le catalogue alphabétique des ouvrages anonymes. Il faut espérer que, favorisé par une meilleure installation, il pourra entreprendre et mener à bien le catalogue général et méthodique de tous les ouvrages. Il rendra ainsi un nouveau et signalé service à la ville et aux lecteurs ».

A la vérité, depuis son transfert, le progrès de la bibliothèque ne cessa de s'accentuer : le nombre des imprimés, qui était de 14242 en 1881 s'élevait en 1906 à 18869; il s'est accru à ce moment du don par Philippe Jourde de sa bibliothèque comprenant 12500 volumes et ensuite (1912) du dépôt des livres provenant de la bibliothèque du Grand Séminaire du Puy. On peut classer aujourd'hui la Bibliothèque publique parmi les plus riches des villes de l'importance du Puy, mais il est juste de se souvenir que Lascombe fut un des ouvriers de cette bienfaisante prospérité (1).

(1) A. Lascombe reçut les palmes d'officier d'Académie le 7 juillet 1893, à l'occasion de l'inauguration du théâtre municipal, et la rosette de l'Instruction publique le 1er janvier 1905.

Digitized by Google

Au Musée Crozatier, où il entra en juin 1893 en qualité de conservateur des Antiquités lapidaires, du Mobilier et de l'Ethnographie, Adrien Lascombe succédait à Aymard dont on sait les vastes et ingénieuses conceptions archéologiques. Il y fut l'homme des transitions nécessaires, et M. Edouard Terrasse l'a marqué heureusement dans le discours qu'il composa pour les obsèques.

C'est avec le désintéressement le plus absolu et le plus complet dévouement qu'il venait s'associer à nos travaux, assidu jusqu'aux derniers jours de sa vie aux réunions de notre Comité où il apportait ses conseils éclairés, l'autorité de son expérience, sa connaissance approfondie de la science archéologique en général et de l'histoire locale qui n'avait pas de secrets pour lui.

Il était en quelque sorte la tradition vivante du Musée, le lien qui nous unissait à nos prédécesseurs que son grand âge lui avait permis de connaître et c'est en nous retraçant les luttes du début, les travaux de nos aînés qu'il nous encourageait à travailler dans le présent pour assurer dans l'avenir le développement de notre Musée.

Foncièrement bon et honnête, notre vénéré doyen avait su par l'aménité de son caractère, sa droiture et la sûreté de ses relations, s'attirer toutes les sympathies et en particulier le respectueux et sincère attachement de ses collaborateurs.

Ces sympathies, Adrien Lascombe les trouvait aussi parmi ses collègues de la Société Agricole et Scientifique de la Haute-Loire. Membre du Conseil d'administration dès 1878, c'est-à-dire à la fondation, puis secrétaire du 8 janvier 1880 au 5 février 1903, il mérita la confiance de l'assemblée et fut en réalité durant de très nombreuses années l'âme même de la Société.

Nous avons parcouru la plume à la main les quatorze volumes de *Mémoires* parus sous sa direction avant qu'il ne devint vice-président (5 février 1903) puis président d'honneur (6 mars 1913) : nous avons pu nous convaincre de l'assiduité, de la régularité, de la valeur d'une collaboration dont les pages qui suivent permettront de saisir la richesse et la diversité.

Si l'on dressait dans l'ordre chronologique des sujets effleurés ou traités la liste des nombreuses communications et notes sorties de la plume de Lascombe et des mémoires qu'il a signés, ici ou là, on se rendrait bien vite compte qu'il n'y a presque pas de période des annales vellaves à laquelle il ne se soit intéressé et qu'il a

Digitized by Google

éclairée de précisions inédites, de documents rares ou inconnus. Qu'il s'agisse de folklore, d'archéologie, d'histoire ou d'art, il a dit son mot sur beaucoup de questions : il a recueilli des contes, il a inventorié les trouvailles de vestiges anciens : tombeaux, inscriptions gallo-romaines, etc., les découvertes de monnaies et médailles, il a transcrit des chartes des douzième, treizième et quatorzième siècles ; il a plongé un regard curieux sur les fastes consulaires de la ville du Puy; il a suivi les manifestations du développement industriel et commercial de la région en recherchant les pièces relatives à l'institution des foires et marchés et à l'établissement des corporations et sociétés ; il a résumé la vie de quelques-uns de nos compatriotes les plus célèbres : Yves d'Alègre, le cardinal de Polignac, par exemple, ou François de la Fayette ; il a analysé enfin et commenté les livres et les articles de revue ou de journal intéressant le pays, éléments d'information de toute utilité.

Et en cherchant ainsi à surprendre la pensée intime des générations passées, en interrogeant leur parole dans sa naïve et franche spontanéité ; en transcrivant les actes privés, même les plus ordinaires : un testament, un contrat de mariage, des lettres, des mémoires ; en donnant à l'histoire une âme et une conscience, Lascombe n'a pas cru qu'il fût utile de dissimuler absolument sa personnalité et de rester insensible au spectacle des siècles révolus. Sous des dehors sévères, le conservateur de la Bibliothèque publique était un émotif, un délicat, que l'on a du mal à surprendre mais qui se livre cependant quelquefois. Lisez ses vers sur le cimetière de campagne :

> Terre, aux humbles morts sois légère
> Ils t'arrosaient de leur sueur,
> Tu les nourris, tu fus leur mère
> Pèse sur eux avec douceur...

Ils sont d'un poète dans l'âme comme les considérations qui terminent l'étude sur M. de Thou dans le Velay sont d'un dilettante, ayant le culte de sa terre natale : « Pour aimer le Velay, affirme Lascombe, il faut y être né, y avoir vécu ; il faut avoir respiré l'air salubre de ses montagnes, entendu les harmonies du vent sur ses plateaux, le murmure de ses eaux dans les vallons, il faut enfin le connaître pour parler de lui comme il convient ».

Digitized by Google

Ce fut son cas et nous croyons que c'était là toute son ambition. Une promenade sur les bords de la Loire, vers les coins frais et riants qui entourent Vorey, un bon livre, quelques amitiés fidèles telles ses relations avec Payrard, le Dr Francus, le chanoine Ulysse Chevalier, voilà quelles furent les préférences du vieillard jusqu'au jour suprême de sa robuste existence.

La précoce modération de ses désirs lui épargna les inquiétudes, les tristesses, les découragements. Il put se livrer en paix à la culture passionnée de l'Histoire : *lux temporum*, *magistra vitae*, et constater après un demi-siècle de labeur probe et d'efforts persévérants que son œuvre utile serait continuée. Le coup brutal qui nous l'a enlevé nous prive d'un honnête homme, d'un conseiller sûr, mais, en somme, il avait lié sa gerbe. Fille d'un sol riche, bien cultivé, cette gerbe est grosse, et nous attestons qu'elle est lourde de beaux épis.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

I. — LIVRES ET BROCHURES.

LE CARDINAL DE POLIGNAC, 1661-1741. Le Puy, imp. M. P. Marchessou, 1870. Gr. in-8°, 23 p.

Extrait des *Tablettes historiques de la Haute-Loire*, I, pp. 145-165. Quelques exemplaires sur papier de Hollande.

NOTICE SUR ODO DE GISSEY, HISTORIEN DE NOTRE-DAME DU PUY. Le Puy, imp. M. P. Marchessou, 1871. Gr. in-8°, 15 p.

Extrait des *Tablettes historiques de la Haute-Loire*, I, pp. 447-459. Quelques exemplaires sur papier de Hollande.

M. DE THOU DANS LE VELAY. Le Puy, imp. Pharisier, s. d. 1872. In-8°, 11 p.

HISTOIRE ET LÉGENDE. NOTRE-DAME DES TOURS. Le Puy, imp. et librairie du Velay, 1874. In-8°, 15 p.

Le même, 2e éd Même ind. In-16, 16 p.

Le même, 3e éd. Le Puy, imp. Prades-Freydier, 1891. In-12, 24 p.

INVENTAIRE DU TRÉSOR DE L'ÉGLISE D'ALLÈGRE EN 1592. Le Puy, imp. J. M. Freydier, 1875. In-8°, 15 p.

RELATION DU JUBILÉ DE NOTRE DAME DU PUY EN 1701 PAR LE CHANOINE PIERRE ROME, PUBLIÉE D'APRÈS LE MANUSCRIT DE L'AUTEUR Le Puy, J. M. Freydier, imprimeur libraire, 1876. In-8°, 43 p.

NOTICE SUR LE COUVENT DU REFUGE OU SAINT-MAURICE DU PUY. Le Puy, imp. L. et R. Marchessou, 1882. Gr. in-8°, 23 p.

Quelques exemplaires sur papier de Hollande.

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DES HOMMAGES DE L'ÉVÊCHÉ DU PUY, 1154-1741. Le Puy, Berard-Rousset, 1882. Gr. in-8°, XIV-430 pp.

Quelques exemplaires sur papier de Hollande.

DÉCOUVERTE D'ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES A VOREY-SUR-ARZON (HAUTE-LOIRE) — RAPPORT LU A LA SOCIÉTÉ AGRICOLE ET SCIENTIFIQUE DE LA HAUTE-LOIRE DANS LA SÉANCE DU 11 MAI 1882. Le Puy, imp. Marchessou fils, 1885. In-8°, 12 p.

Digitized by Google

FOIRES ET MARCHÉS AU MONASTIER Le Puy, imp. Marchessou fils, 1885, In-8°, 12 p.

TESTAMENT DE CLAUDE-YVES, MARQUIS D'ALÈGRE (6 nov. 1664). Le Puy. imp. Marchessou fils, 1882. In-8°, 16 p.
Quelques exemplaires sur papier de Hollande.

LE FEU AU PUY. ETUDE HISTORIQUE SUR L'ORGANISATION DES SECOURS CONTRE L'INCENDIE. Le Puy, imp. Marchessou fils, 1893. In-8°, 69 pp.
Extrait des *Mémoires de la Société Agricole et Scientifique de la Haute-Loire*, VI, pp. 1-69.

NOTE SUR LE PRIEURÉ ET LE PÈLERINAGE DE LA TRINITÉ. Le Puy, imp. R. Marchessou, 1904. In-8°, 11 p.

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DU PUY (en collaboration avec Ch. GODARD). Le Puy, imp. Peyriller, Rouchon et Gamon, 1907. In-8°, 24 p.
Extrait des *Mémoires de la Société Agricole et Scientifique de la Haute-Loire*, XIV, pp. 1-24.

II. — MÉMOIRES ET ARTICLES.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy.

Tome XXVIII (1866-67). — P. 187-193. Revendication de propriété des membres de la confrérie de Notre-Dame du Puy à Limoges (1274).— Prise de possession d'un canonicat dans l'église Saint-Julien de Brioude par François de Douhet, alias de Marlat, bachelier et licencié en droit canon (31 août 1610). — Les *Pacifici* à Limoges. — Une église Notre-Dame du Puy à Limoges. — P. 231-233. Note sur un livre de Pierre Bringer ou Bringier, prieur-mage de La Chaise-Dieu (1540). — Envoi d'une copie du testament de Jean de Langeac. — P. 253-255. Envoi du réglement de la confrérie de Notre-Dame du Puy à Limoges (1425). — Note sur Guinamundus, moine de La Chaise-Dieu, artiste émailleur du xi^e^ siècle. — P. 298-299. Envoi d'ouvrages de M. Ardant sur les émailleurs de Limoges et d'une liste chronologique et numismatique des vicomtes de Limoges. — P. 497-520. Testament de Jean de Langeac, évêque de Limoges (1533-1541). — Statuts de la Confrérie de Notre-Dame du Puy à Limoges en 1425.

Tome XXIX (1868). — P. 74-75. Montre des hommes de Roche-en-Régnier, Malivernas, Mans et Artias (6-7 octobre 1345). — Arrêt du grand Conseil agrégeant à l'ordre de Cluny le couvent des religieuses

Digitized by Google

de Blesle (1633). — Note sur le prieuré de Viaye. — P. 120-124. Aliénation de la terre de la Mothe près Brioude par les hoirs de Randan-Polignac (21 mai 1344) — Lettres patentes de Louis XIII pour l'établissement de foires au bourg de Vorey (Décembre 1625). — Procès-verbal dressé, en 1713, par des employés aux gabelles, contre une femme du village d'Eyravazet, près Vorey, trouvée nantie de trois fromages frais salés de sel de Poitou. — P. 236. Envoi de deux chartes de donation par Humbert, comte de Savoie et de Maurienne, au couvent du Monastier Saint-Chaffre (21 janvier et 10 juin 1042).

Tome XXXI (1870-1871). — P. 30-31. Communication d'une ordonnance de M. le duc de Roquelaure au commandant des dragons de Beaucaire, en garnison au Puy, de fournir des hommes au collecteur des impôts de la ville (1er février 1723). — Lettre de M. de Chateauneuf à M. Richiout, premier consul du Puy, à l'occasion de sa nomination comme commandant du Vivarais et du Velay (16 septembre 1743). — Lettre de M. Berard, avocat, président de la société des Chevaliers de St Hubert du Puy, au sujet de la Bête du Gévaudan. — P. 196-198. Confirmation de foires et marchés à Roche-en-Regnier (Janvier 1579).

Tome XXXII (1872-73). — P. 29-33. Rapport sur le « Répertoire général de tous les Hommages et Investitures qui se sont trouvés dans les archives de l'évêché du Puy... ». Proposition d'impression du manuscrit. — P. 335. Rapport sur le concours régional d'Aurillac.

Tome XXXIII (1876-77). — P. 72-3. Note demandant une allocation pour effectuer des fouilles sur l'emplacement d'une ancienne église romane à Vorey.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.

Tome XVIII (1868). — P. 55-65. Testament de Jean de Langeac, évêque de Limoges au XVIe siècle 1541). — P. 142. Rapport sur le travail de M. A. Fabre sur le Trésor de la Chapelle des ducs de Savoie.

Tome XLI (1892). — P. 650. François de Lafayette, évêque de Limoges.

Catalogue des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France.

Tome XLI. — P. 545-547. Supplément au catalogue des manuscrits de la Bibliothèque publique de la ville du Puy. Nos 50 à 58.

Digitized by Google

Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux.

Tome L (1904). — P. 82. Familles françaises contemporaines. — P. 717. Un tableau de Murillo.

Tome LI (1904). — P. 896. Artistes originaires du Velay.

Tome LIII (1905). — P. 504. Le peintre François Perrier. — P. 782. Cornélie Falcon.

Tome LV (1907). — P. 930. Chansons de la Haute-Loire.

La Haute-Loire.

1870. — 5, 10, 17 février. Documents historiques sur le Velay, [Répertoire des Hommages aux évêques du Puy]; 19 avril. Les Pénitents de Vorey à la procession du jeudi saint; 14 mai. Archéologie. Découverte de sépultures antiques à Azenières, commune de Blanzac, et à Saint-Vincent.

1884. — 25 octobre. La Bibliothèque du Puy [Ouvrages reçus de la Bibliothèque nationale].

1887. — 16 juin. Ordonnance de police contre les incendies (15 septembre 1753); 15 novembre. Compte-rendu de *Jehan Perreal*, par M. E. Bancel.

1890. — 1er avril. Compte rendu de *Courses de Mandrin dans l'Auvergne, le Velay et le Forez*, par A. Vernière.

1898. — 16 mars. Nécrologie. Henry Mosnier.

Mémoires de la Société Agricole et Scientifique de la Haute-Loire.

Tome I (1878). — P. 26-30. Lettre des Consuls de Saugues aux Etats du Gévaudan (1586). — P. 239-245. Une pénitence publique en Gévaudan (1378). — P. 246-248. Soumission de la ville de Saugues à Henri IV (1594).

Tome II (1879-80). — P. 183-205. Notice sur le couvent du Refuge ou Saint-Maurice au Puy. — P. 214-218. Contes et légendes de la Haute-Loire. — P. 219-221. Un mot d'archéologie sur le rocher d'Espaly. — P. 222-224. Le cartulaire de Pebrac [éd. Payrard]. — P. 225-

Digitized by Google

227. Les saphirs du Riou Pezouillou. — P. 228-232. Un procès au XVIII[e] siècle à propos du saumon de la Loire. — P. 425-426. Trouvaille de monnaies romaines en or à Malrevers. — P. 439. Note bibliographique au sujet du Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue et de l'ouvrage de M. Lachenal sur le Chapitre noble de Saint-Julien de Brioude.

Tome III (1881-82). — P. 181-190. Foires et marchés au Monastier. — P. 206-213. Rapport sur une découverte d'antiquités romaines à Vorey. — P. 214-230, Testament de Claude-Yves, marquis d'Alègre (6 novembre 1664). — P. 327-339. Etat des revenus du Collège du Puy en 1792. — P. 376. Liste de quinze factums intéressant l'histoire locale acquis pour la bibliothèque de la ville du Puy. — P. 403-404. Communication à propos des *Notes chronologiques sur les abbés de Saint-Chaffre*, de l'abbé G. Arsac. — P. 406-409. Note sur la découverte de monnaies romaines aux eaux des Salles. — P. 414. Note sur deux bracelets en bronze découverts à Chadernac, commune du Brignon, acquis pour le Musée Crozatier. — P. 416-419. Note sur une loterie pour la réédification de l'Hôpital général du Puy au XVIII[e] siècle. — P. 420. Note sur la dénomination des rues du Puy à l'époque de la Révolution.

Tome IV (1883-85). — P. 24-34. Procès-verbal de visite des églises de l'archiprêtré de Saugues (1650). — P. 150-162. Une exécution au Puy en 1707. — P. 176-183. L'Hôpital Notre-Dame du Puy à Toulouse. — P. 281-289. Une rébellion à Vorey en 1709. — P. 334. Note sur la légende des *Fachinières du Villeret*, d'après une communication de M. l'abbé Fabre, de Saugues. — P. 336. Note sur la fabrication du Puy au seizième siècle de bonnets et mitaines. — P. 346. Note sur les ponts de Vieille-Brioude et de la Bajasse. — P. 352-353. Les inscriptions des cloches de la ville de Saugues. — P. 358. Note sur une découverte de tuiles romaines près de Chadouard, commune de Saint-Vincent. — P. 362. Note signalant des documents d'intérêt local publiés par E. Molinier dans sa biographie de Raoul d'Audrehem, maréchal de France. — P. 366-367. Notice sur la pierre branlante de Chanaleilles. — P. 375. Note sur les saphirs du Puy. — P. 375-376. Note sur l'ancienneté du mot dentelle en Périgord d'après un inventaire de 1595. — P. 377. Note sur une découverte d'antiquités à Lioriac, commune de Bauzac — P. 379. Note sur la candidature de M. de la Sicotière. — P. 383-384. Note sur une pièce d'or wisigothe, découverte en 1884 dans les ruines du château de Lardeyrol. — P. 384-385. Note sur un gisement de carbonate de chaux à la Terrasse, commune de Coubon. — P. 393. Note sur l'étude de M. Maurice Faucon relative à l'église de la Chaise-Dieu. —

Digitized by Google

P. 394. Communication au sujet du décès du président de la Société, M. le Dr Langlois. P. 396-398. Note sur une étude du général américain Cullum : la Vallée de la Loire et ses châteaux historiques. — P. 398-400. Note sur la Bibliographie des traditions, chants et légendes de l'Auvergne et du Velay, de Gaidoz et Sébillot. — P. 402-403. Note sur une hache en bronze découverte sur le territoire de la commune de Chadron. — P. 410-412. Note sur la découverte d'anciennes sépultures à Cheyrac, commune de Saint-Vincent, et à Chamalières. — P. 422-423. Note sur la découverte dans le cimetière du Brignon d'une pierre tombale à personnage avec l'inscription : Andreas Sejalo.

Tome V (1886-87). — P. 78-88. Contes et légendes de la Haute-Loire (1). — P. 92-94. Inventaire du mobilier de l'Hôtel de Ville du Puy en 1718. — P. 98-104. Une entrée épiscopale au Puy au XVIIIe siècle. — P. 108-113. Saint-Vincent et sa vieille église. — P. 117-125. Une fête nationale au Puy en 1654. — P. 129-133. Le coq et le clocher de la cathédrale du Puy. — P. 134-146. Les mascarons de la rue Chamarlenc et la Confrérie des Cornards au Puy. — P. 215-216. Notes sur les *Pâturages d'hiver dans les montagnes rocheuses* de Saint-Guénot ; sur la *Description des différents diocèses*, manuscrit contenant une vingtaine de pages sur le diocèse du Puy ; sur un catalogue des livres imprimés à Toulouse au XVIIe siècle. — P. 218. Note sur les fouilles de Lioriac (commune de Bauzac) et de Bas-en-Basset, et sur un projet de démolition de l'église actuelle de Bas. — P. 248. Communication d'une notice sur le Dr P. Boyer, d'Espaly. — P. 251. Note sur une pluie de vers tombée à Tareyre, commune de Cussac, le 4 juin 1886. — P. 262. Communications au sujet d'un buste du général La Fayette par Houdon (1790) et d'une notice sur Etienne Martellange parue dans la *Revue de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1886). — P. 275. Proposition de demande d'objet d'art ou de médaille destiné à récompenser l'agriculteur de l'arrondissement du Puy qui aura réalisé des améliorations importantes. — P. 277-278. Présentation d'une statuette en bronze doré représentant la Fortune, d'après J. Balme, fondue et dorée au Puy ; et d'une amphore, offerte au Musée et provenant de Beaulongue près Toulouse. — P. 288. Note sur des découvertes d'antiquités à Saint-Front, à Allègre, à Saint-Pierre-Duchamp aux Estables, à Bas, à Saint Paulien. — P. 293. Note sur des dons divers faits au Musée Crozatier. — P. 295. Note sur le sulfate de fer et ses emplois en agriculture.

(1) Ces contes et légendes, ainsi que ceux publiés par M. A. Lascombe dans les *Tablettes historiques*, ont été réimprimés dans *Velay et Auvergne* (Le Puy, R. Marchessou, 1903, in-8°).

Digitized by Google

Tome VI (1888-90). — P. 1-69. Le feu au Puy. Etude historique sur l'organisation des secours contre l'incendie. — P. 70-84. Testament d'Antoine de la Tour, baron de Saint-Vidal (16 juillet 1589) — P. 103-107. Aveu et dénombrement de la seigneurie de Rochebaron (30 avril 1676). — P. 129 132. Découverte de monnaies romaines au Villard, commune de Saint Arcons-de-Barges, et de monnaies du Moyen-Age au Mont, commune de Cubelles (Haute-Loire). — P. 153-155. Frais de conduite d'un troupeau de moutons du Puy à Brignoles (Var) en 1745. — P. 167-169. Une délibération des chirurgiens du Puy en 1689. — P. 174-176. Deux requêtes des habitants de Seneuil à l'évêque du Puy (XVII^e^ siècle). — P. 182-184. Relation de la prise d'Yssingeaux par les protestants en 1621. — P. 192-200. Rapport de Jean de Clapiès sur les réparations à effectuer à la cathédrale du Puy en 1737. — P. 205-207. Etat des revenus de la terre et vicomté de Polignac [vers 1550]. — P. 208-209. Un document du XVII^e^ siècle concernant le Puy [Placard imprimé au Puy vers 1655-59 et relatif aux démêlés de l'évêque, Henri de Maupas et du vicomte de Polignac]. — P. 255-258. Un prieur grincheux au siècle dernier [Pierre de Soulages de Lamée, prieur de Chamalières]. — P. 286-7. Lecture d'une notice sur le château de Soubrey, commune de Salettes; d'un mémoire en faveur de Portal, architecte de la cathédrale du Puy; de l'analyse d'une procédure relative à la chapelle de Roche-en-Régnier. — P. 291. Communication d'une notice sur la seigneurie du Moulin-Neuf, commune de Saint-Germain-Laprade. — P. 295-6. Note sur la Bibliographie de la Haute-Loire, par Louis Pascal. Communication sur la famille des Roys. — P. 323-4. Lecture d'un mémoire sur les origines du couvent des bénédictines de Vorey et d'une note sur la publication du *Cartulaire du Monastier-Saint-Chaffre*, par l'abbé Ulysse Chevalier. — P. 327-329. Note sur les *Documents historiques bas latins, provençaux et français, concernant principalement la Marche et le Limousin*, de MM. Alfred Leroux, E. Molinier et Antoine Thomas. — P. 331. Note sur une monnaie mérovingienne découverte entre Vorey et l'ancien château d'Espaillon. — P. 332. Lecture d'un poème en patois de Vorey sur le baptême du duc de Bordeaux. — P. 340. Présentation d'un fragment de napperon en dentelle provenant de l'abbaye de Bellecombe et donné au Musée Crozatier. — P. 341-2. Communication au sujet de la borne milliaire de Bourbouilloux et de la collection paléontologique d'A. Aymard. — P. 344. Communication au sujet de monnaies romaines trouvées à Saint-Paulien. — P. 349. Communication relative à un mémoire sur l'épigraphie vellave, publié dans la *Revue épigraphique du Midi de la France*, par M. Allmer. — P. 351. Notes relatives à une découverte archéologique à Saint-Paulien, et à une biographie de Fran-

Digitized by Google

çois de La Fayette, évêque de Limoges. — P. 354-357. Notes sur un procès qui eut lieu en 1681 entre les consuls du Puy et les marguilliers de l'église Saint-Pierre-le-Monastier; sur un croquis du général André Bruno Frévol de la Coste, sur un article de M. Vincent Durand, dans le Bulletin de la *Diana* au sujet du *Cartulaire de Saint-Chaffre*. — P. 365 Note au sujet d'une inscription romaine découverte à Bas-en-Basset. — P. 370. Notes sur une découverte de monnaies aux Rosières, commune du Brignon, et sur une lettre de Mgr de Beringhen, évêque du Puy, au sujet de la nomination du premier consul de la ville (25 octobre 1740). — P. 382-384. Communications sur une nomenclature par ordre alphabétique de noms d'auteurs des éditions du xv^e^ siècle qui, d'après les notes de l'abbé [Baillard] du Pinet, chanoine de N.-D. de Paris, se trouvaient dans la bibliothèque de la Cathédrale du Puy; sur un Diurnal à l'usage de l'église du Puy, imprimé à Lyon en 1543; sur une sentence des officiers royaux et ordinaires de la ville et cour commune du Puy contre plusieurs citoyens de cette ville au sujet du commerce des grains; sur une pierre mégalithique, la Roche Martine, sise dans la commune de Connangles; sur un mémoire de M. Léon Giron consacré à des peintures murales du cloître de N.-D. du Puy.

Tome VII (1891-93). — P. 5. Note sur une découverte d'antiquités à Rosières. — P. 7. Notes bibliographiques sur des travaux de MM. Jannesson, de Lasteyrie, Amédée Saint-Ferréol. — P. 8-9 Note sur un prix fait consenti par les maçons du Puy à Jean et Jacques Gentes pour la confection d'un drap mortuaire (4 mai 1801). — P. 16. Note sur une borne milliaire découverte à 1 kilomètre de Saint-Jean-d'Aubrigoux. — P. 18-19. Présentation d'une statuette gallo-romaine en bronze trouvée aux environs de Vals et d'un vase du moyen âge découvert rue Saint-François-Régis, au Puy. Note bibliographique sur des travaux de MM. Marcellin Boule, le général Thoumas et sur des articles de l'*Écho du Velay* relatifs à la découverte de squelettes au communal de la Chaud, près du château de Lardeyrol. — P. 21. Note sur un mémoire de M. J. Gire. — P. 23. Rapport sur un puits funéraire découvert à Rosières. — P. 30. Rapport sur les découvertes archéologiques faites en 1891 dans la Haute-Loire. — P. 34-36. Communication d'une note de M. Allmer, relative au milliaire de Saint Jean-d'Aubrigoux. — P. 44-47. Note bibliographique sur des études de MM. Cuissard, Paparel, M. Boule. Note sur la découverte au Puy d'un tableau de Jean Boucher. Communication d'une brochure imprimée à Clermont-Ferrand renfermant un discours de dom Barrot, à La Chaise-Dieu, le 2 août 1789. Analyse du testament de Jean-François Armand Bergonhon de Rachat (vers 1767). — P. 49. Note sur la découverte dans l'ancienne église de Saint-

Digitized by Google

Jean-la-Chevalerie de la tombe de Jean-Philibert de Fay de la Tour-Maubourg, grand bailli de Lyon, chevalier de Malte. — P. 49-51. Note sur Etienne Joubert, maréchal de camp, né à Monistrol-sur-Loire. — P. 66. Notes sur la famille de Chabannes, sur le testament de Pons de Montlaur et sur la *Description géologique du Velay* de Marcellin Boule. — P. 77-78. Note sur des publications de MM. A. Mazon, Malinvaud, Termier. — P. 79-83. Notes sur le bon dieu des Béguins, J.-B. Digonnet, de Tence ; sur Jean-Baptiste Lacoste et Balthazard Faure, commissaires extraordinaires dans la Haute-Loire en 1793 ; sur Bernadotte au Puy et ses relations avec Prieur. — P. 94. Note sur un reliquaire ancien découvert dans une chapelle de N.-D. du Puy. — P. 97. Présentation du travail de M. Corcelle sur la Dentelle dans le Velay. — P. 100. Communication d'une note sur l'étang de Malaguet, publiée par M. A. Berthoule. — P. 106. Note au sujet du tome II des *Preuves pour servir à l'histoire de la Maison de Chabannes*. — P. 124. Note sur la participation de M. Gire à l'exposition internationale d'hygiène du Havre. — P. 135. Note bibliographique sur la biographie de Jean Savaron et sur une notice ayant trait aux *Evêques auxiliaires en Auvergne et en Velay, antérieurement au* XVIII^e *siècle* de M. A. Vernière. — P. 152-154. Un tombeau de l'ancienne église Saint-Jean la-Chevalerie au Puy. — P. 211-214. Peines et tribulations d'un architecte au XVIII^e siècle. Réparations à la Cathédrale du Puy, par J. Cl. Portal. Procès de ce dernier avec le Chapitre. — P. 220-225. Confrérie de Notre-Dame du Puy, à Limoges. — P. 244 247. François de La Fayette, évêque de Limoges (1590-1676).

Tome VIII (1894 95). — P. 3-4. Note bibliographique sur le *Prosolarium ecclesiae Aniciensis*, publié par l'abbé Ulysse Chevalier. — P. 9. Observation sur la fabrication des outres au Puy. Notes bibliographiques sur des articles de MM. Autorde, Monnet, Corcelle, Roucaute, André, Boulay. — P. 10-12. Notes sur une découverte de tombes dans une cave à Chamalières ; sur les sources minérales exploitées ou autorisées dans la Haute-Loire ; sur une mention curieuse relative au couvent des Cordeliers du Puy rapportée dans la *Vita del gran taumaturgo S. Antonio di Padova* (Bassano, Fontana, in-18). — P. 21. Note bibliographique sur divers travaux de MM. Corcelle, Léon Giron, Vialet, Mazon. — P. 27-29. Note sur un monument druidique sis à Connangles. — P. 33. Note bibliographique sur des publications de MM. Chevalier, Corcelle, Desplantes. — P. 33. Note sur les dernières découvertes archéologiques faites à Saint-Paulien et à Bauzac. — P. 49. Note concernant divers ouvrages de MM. d'Albigny, Doniol, Corcelle, Bruel, Germain, intéressant l'histoire du Velay et les décou-

Digitized by Google

vertes archéologiques opérées dans la Haute Loire en 1894. — P. 59. Note bibliographique sur l'Imprimerie au Puy en-Velay. — P. 67-70. Notes bibliographiques sur des travaux de MM. Lyotard, Paul Le Blanc, Jules Gauthier, Allmer, Alfred Leroux, Molinier et Mazerolle, Léon Giron. — P. 70-71. Proposition d'impression du manuscrit de la *Baronnie de Lardeyrol*, de T. du Molin. — P. 80-81. Note bibliographique sur l'*Histoire de l'administration civile dans la province d'Auvergne et le département du Puy-de-Dôme, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, de M. Georges Bonnefoy. — P. 94-99. Notes sur la découverte d'un sarcophage dans la cour du Grand Séminaire du Puy et les découvertes faites aux environs de cet établissement, et place Saint-Pierre ; sur l'orfèvrerie du Puy ; sur la découverte dans une maison du Puy d'une bulle de Clément VI, de papiers concernant la confrérie des pénitents du Puy et d'une édition du *Pro Murena*, imprimée au Puy par Malescot; sur le passage du pape Calixte II au Puy en 1119 ; sur le testament de du Guesclin (9 juillet 1380) ; sur une découverte d'ossements fossiles aux environs de Paulhaguet. — P. 185-106. Note bibliographique sur les *Légionnaires de la Haute-Loire depuis l'institution de la Légion d'honneur jusqu'à nos jours*, par Henry Mosnier.

Tome IX (1896). — P. 11. Rapport concernant une notice historique sur les dominicains de Pradelles par M. Mosnier, instituteur à Monistrol-sur-Loire. — P. 12-13. Note sur la découverte d'un sarcophage à Vergonges, commune de Saint-Jean-de-Nay, et de deux sépultures très anciennes à Changeac, près Vorey. — P. 18-19. Note sur la découverte à Chosson, dans la propriété de M. Bergerot, de monnaies de billon frappées sous Charles VI, de 1380 à 1422. — P. 24-26. Note sur la *Lysimachia thyrsiflora*, de Saugues, d'après une étude de de M. Malinvaud. — P. 31-38. Notes bibliographiques sur des travaux de MM. Liotard, Dr Deneffe, Léon Giron, Germain Martin, Aug. Chassaing, Antoine Jacotin, Gonnard, Dr Coiffier, l'abbé Pontvianne, Robert d'Arzon, J. Gibert et Aimé Giron. — P. 52-55. Notes sur des découvertes archéologiques à Saint-Marcel-près-Le Puy, Saint-Paulien, et Borée (Ardèche), et sur le sceau d'Augustin de Mailhet, évêque de Tulle.

Tome X (1897 98). — P. 4-7. Notice sur des travaux concernant la Haute-Loire parus dans le *Polybiblion*, la *Revue épigraphique du Midi de la France*, la *Revue archéologique* et la *Revue numismatique*. Proposition d'impression de la *Baronnie de Saint-Vidal*, de Truchard du Molin. Présentation de la quatrième édition du *Précis d'auscultation* du Dr Coiffier. — P. 26-27 Note sur des études de MM. du Brossay et le vicomte de Villebresme se rapportant au Velay. - P. 33-36. Notes bibliographiques sur des travaux de MM. l'abbé Henri de Surrel de

Digitized by Google

Saint-Julien, Chotard, G. Bonnefoy. — P. 60-61. Note sur le *Cadurcotherium* d'après un article de M. Marcellin Boule dans la *Revue des travaux scientifiques*. — P. 63-64. Note sur une ancienne charte consulaire du Puy dont l'original appartient au vicomte de Meaux. — P. 140-145. Charte anicienne du XIV^e^ siècle au sujet de la fontaine de la Bidoire [1354] — P. 146-151. Lettres de noblesse en faveur de Jérôme de Fraix [Avril 1699].

Tome XI (1899-1901). — P. 11-13. Notes bibliographiques sur des travaux de MM. Robert Guerlin, Ulysse Chevalier, Thiollier, Henry Mosnier, B. Braud, Pontvianne, Antoine Vernière. — P. 19. Note bibliographique sur des comptes rendus intéressant les études locales et parus dans le *Bulletin archéologique* du Comité des Travaux historiques, le *Bulletin* de la Société d'Agriculture de la Lozère, les *Annales du Midi*. — P. 19-20. Note au sujet d'une médaille religieuse en argent à l'effigie de la Vierge Noire et de saint François de Sales récemment trouvée au Puy. — P. 20-21. Communication au sujet d'un titre du XIII^e^ siècle concernant le Velay et découvert par M. de Saint-Pulgent. — P. 26. Proposition concernant la *Revue de la Haute-Auvergne*. — P. 42-43. Notes sur la découverte à Saint-Marcel de tombes du XII^e^ siècle; sur le crapaud, et sur les mœurs du paysan lozérien, d'après l'étude de M. J. Barbot. — P. 63-69. Notes bibliographiques sur des travaux de MM. Pellissier, l'abbé Peyron, l'abbé H. de Surrel de Saint-Julien, Labande, Balme du Garay, B. Braud, Germain Martin, Beyssac, Chaudier, Antoine Vernière; sur la publication de *Velay-Revue* ainsi que des lettres concernant l'évêché du Puy (1836-1837) parues dans la *Nouvelle Revue rétrospective*. — P. 71-72. Notes bibliographiques concernant des publications sur des personnages ou des sujets locaux faites dans les *Annales* de la Société d'agriculture de la Loire, la *Revue forézienne*, le *Bulletin* de la Société A. S. A. et C. du Puy, ainsi que des ouvrages de MM. les abbés Fabre et Peyron. — P. 73. Note sur un manuscrit de Talairat sur les églises de l'arrondissement de Brioude. — P. 114-115 Note sur l'ancien pont de Vieille-Brioude. — P. 133. Communication de deux notices de M. Mallay, architecte à Clermont, sur la Cathédrale du Puy et le château de Polignac. — P. 160-162. Ordonnance concernant Alleyras [4 octobre 1736]. — P. 180-184. Donation par Marguerite de Saint-Privat et Pons, seigneur de Montlaur et d'Aubenas, à Pierre Chabade, de la ville du Puy, de la villa de Dallas [1279].

Tome XII (1902-1903). — P. 351-357. Le Prieuré et le Pèlerinage de la Trinité. — P. 387-392. Deux documents sur les Torrilhon de

Digitized by Google

Craponne. [Nomination de conseiller-maire de la ville de Craponne de Dominique de Torrilhon, 5 déc. 1726. — Commission de lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Lyonnais pour le sr François-Joseph Torrilhon du Bourg de Vacherolle, 24 juin 1780]. — P. 593-598. Les combattants français de la guerre américaine. — P. 617-620. Arrivée en Velay du maréchal duc de Richelieu commandant en chef de la province de Languedoc [19 janvier 1755]. — P. 748. Note sur les médailles or, argent, bronze frappées à l'occasion de l'érection de la statue de Notre-Dame de France sur le rocher Corneille et dues à M. Ludovic Perrin. — P. 763-766. Notes sur un vol dans l'église de Vorey (1er oct. 1791); sur la Bête de Gévaudan et les chevaliers de Saint-Hubert du Puy (1764) ; sur le maréchal de Vaux agronome (1785-87). — P. 786-788. Note sur les cloches de Vissac et la croix de Vissaguet. — P. 791-793. Notes bibliographiques sur des livres et études récemment publiés où il est question de Jean Bruno Frevol de la Coste, du collège d'Effiat et de ses pensionnaires, originaires d'Auvergne et du Velay, de M. le Dr de Brun. — P. 798. Mention d'un manuscrit des Archives de la Haute-Loire : Tableau statistique abrégé du premier arrondissement dans le département de la Haute-Loire, et proposition d'impression.

Tome XIII (1904-1905). — P. 151-190. Le rapport de Barrès sur l'arrondissement de Brioude (Prairial an XII). — P. 302-303 Note sur un mortier pharmaceutique du xve siècle, orné de médaillons religieux et d'inscriptions païennes et chrétiennes.

Tome XIV (1905-1906). — P. 1-25. La bibliothèque municipale du Puy (en collaboration avec M. Charles Godard). — P. 310. Communication sur un poète inconnu : Brun, de Pradelles, d'après des notes du Dr Francus.

Tablettes historiques de la Haute-Loire [puis du Velay].

Tome I (1870-71). — P. 12-13. Une lettre du vicomte de Polignac (4 juillet 1755). — P. 13-14. Un port d'armes en 1661. — P. 145-165. Le cardinal de Polignac. — P. 447-459. Notice sur Odo de Gissey, historien de N.-D. du Puy.

Tome II (1871-72). — P. 35-39. Deux documents sur le château de Servissas. Hommage rendu par nobles Pons et Hugon de Borne, père et fils, à noble Armand de Servissas, pour la terre d'Alauzenc, de la Roche et de Couteaux (1280); hommage rendu par Armand de Servissas, damoiseau, à dame Amphélise, de Bouzols, pour les terres et

Digitized by Google

appartenances de Servissas (1282). — P. 119-122. Lettres patentes de Louis XIII, établissant un marché au Monastier [Février 1614]. — P. 129-134. Transaction entre le prieuré de Saint Pierre-le Monastier et le Chapitre de Notre-Dame du Puy [1255]. — P. 234-242. M. de Thou dans le Velay [1582]. — P. 247-249. Foires et marchés à Saint-Paulien [Lettres royaux du 22 septembre 1595]. — P. 279-280. Création d'un marché au Bouchet Saint-Nicolas [1318]. — P. 382-384. Les cloches de Saint-Pierre-du-Champ.

Tome III (1872-73). — P. 82-86. Une fête publique au dernier siècle [Mémoire de ce qui a esté fait par la ville du Puy le 20e aoust 1737 à l'arrivée de M. le marquis de la Fare, commandant en chef la province]. — P. 87. Investiture par Brocard de Rochebaron, abbé de Saint-Pierre-la-Tour, au profit de l'Hôpital du Puy (1212). — P. 88. Bulle du pape Jean XXII confirmant les privilèges de l'Hôpital du Puy (1320). — P. 89, 103 et 516-521. Correspondance bénédictine. — P. 200-202. Création de deux foires et d'un marché à Chaudeyrolles [Juillet 1626]. — P. 461-462. Lettre de Mgr Le Franc de Pompignan aux consuls du Puy. — P. 502. Une réquisition militaire en 1744 [Langeac, 9 avril 1744]. — P. 503-505. Délibération des consuls du Puy au sujet de la milice (1676). — P. 508-511. Nomination d'un receveur municipal par les consuls du Puy (1663). — P. 512-515. Les leveuses de dentelles au dernier siècle.

Tome IV (1873-74). — P. 96-103. La lépreuse du val d'Arzon, légende. — P. 138-139. Concours pour une place de professeur au collège du Puy (1767). — P. 140-147. Première entrée de Mgr Le Franc de Pompignan [au Puy] (1743). — P. 249-251. Hommage de noble Bertrand de Mazengon aux chanoines du Puy (1392). — P. 257-259. Commission royale pour le terrier de Pébrac (1691). — P. 305-313. Union de l'église Saint-Genès de Brioude avec celle de Saint-Jean (1689). - P. 314-312. Espaliou, histoire et légende. — P. 387-388. Un cimetière de village, poésie. — P. 389-399 Notre-Dame des Tours. — P. 499-507. Contes et légendes de la Haute-Loire.

Tome V (1874-75). — P. 38-52. Revues et soldes de gens d'armes dans le Velay au XVIe s. — P. 217-223. Chartes du XIIIe s. concernant les paroisses de Chanaleilles, Monistrol-d'Allier, Jullianges, Venteuges et Grèzes. — P. 224-234. Inventaire du trésor de l'église d'Allègre en 1592. — P. 239-241 Dénombrement des chapelles qui existaient avant 1789 dans la ville et paroisse de Saugues. — P. 249-250. Rétablissement des foires et marchés à Arlempdes [Juillet 1623]. — P. 253-291. Un compte consulaire au XVIIIe s.

Digitized by Google

Tome VI (1875-76). — P. 108. Incendie à Saugues en 1788. — P. 243-244. Ordonnance épiscopale pour l'église de la Fare [12 mai 1751]. — P. 346-347. Foires et marchés à Saint-Pal-de-Chalencon [Juin 1676]. — P. 533-566. Documents sur l'ancienne famille de Saint-Vidal. — P. 567-605. Relation du Jubilé de N.-D. du Puy en 1701 par le chanoine Pierre Rome.

Tome VII (1876-77). — P. 214-216. Liste des chanoines de l'église du Puy en 1373. — P. 243-244. Tarif des honoraires ecclésiastiques dans le diocèse du Puy au XVII[e] s. — P. 297-302. Hommage du Chapitre de Saugues au seigneur de Peyre (13 février 1377). — P. 345-346. Contrat d'apprentissage de chirurgien-barbier [31 janvier 1675]. — P. 539-545. Le rétablissement du Consulat au Puy (Janvier 1343).

Tome VIII (1877-78). — P. 115-128. Une ordonnance de police de la ville de Brioude (1774). — P. 234-236. Translation des reliques de Saint-Arcons et de Saint-Ilpize [25 août 1705]. — P. 319-325. Document sur les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Velay (1294). — P. 374-376. Privilège accordé par Guillaume de Goudet, doyen de l'église du Puy, à Bernard, gardien de l'église Saint-Michel d'Aiguilhe, pour l'établissement d'un cimetière à Aiguilhe (1088). — P. 440-444. Ordonnance épiscopale pour le Chapitre de Saint Médard de Saugues (vers 1630). — P. 560-561. Donation par Ainard, évêque du Puy, à l'Hôpital de cette ville de la manse de Fernis, située au confluent de la Borne et du Dolaizon (1195).

Velay-Revue.

I (1900). — P. 387-389. Agrégation du monastère de Blesle à l'ordre de Cluny (1635). — P. 417. Lettre inédite du général La Fayette [à M. Tuja, du Puy, 12 décembre 1832].

Digitized by Google

BARTHÉLEMY BRAUD

(1858-1915)

Né le 7 août 1858 à Cahors de parents que les hasards de l'existence avaient éloigné durant quelques années de la Haute-Loire, Henri-Oscar-Barthélemy Braud se rattachait à deux familles essentiellement vellaves : les Dulac, autrefois potiers d'étain, et les Braud dont un des représentants. Théodore Braud, fut maire du Puy pendant l'Année terrible.

Barthélemy Braud fit ses études classiques au lycée, où il eut M. Charles Dupuy pour professeur, puis commença son Droit à Lyon et fut inscrit au barreau de Saint-Etienne qu'il devait bientôt cesser de fréquenter pour occuper les fonctions de greffier du Tribunal de commerce de cette ville, de 1886 à 1898.

Une collaboration aussi directe aux travaux de la magistrature consulaire ne devait pas empêcher Braud de donner suite à des projets d'un autre ordre. Déjà, en effet, la plume de notre confrère s'exerçait avec prédilection sur des questions moins austères que les débats judiciaires et s'il éprouvait quelque timidité à entretenir des relations avec la Muse, il ne lui faisait pas moins assidûment la cour.

Le premier ouvrage de Barthélemy Braud parut en 1885. C'était le livret d'une revue stéphanoise écrite en collaboration avec Antonin Choqueney : *Bellevue-Terrasse*, représentée à l'Eden-Théâtre. On lit avec plaisir ces pages légères et l'on y remarque tout de suite les facultés d'observation de leur auteur principal, servies par des réparties pleines d'esprit et d'à-propos, son sens de la mise en scène.

Ces facultés littéraires, cette habileté et cette souplesse de

Digitized by Google

talent, riches en ressources, contenaient des promesses fécondes qui ne pouvaient échapper aux amis de B. Braud ni à ses concitoyens. Ils l'engagèrent fermement à faire bénéficier le public des travaux que son goût des recherches et ses loisirs lui permettraient de mener à bien. L'écrivain devait répondre quelques années après à ces manifestations d'estime et de sympathie en publiant une monographie curieuse, nouvelle, intéressante : l'*Histoire anecdotique du Théâtre de Saint-Etienne*.

M. Georges Magnier, rédacteur en chef de *La Haute-Loire*, présentait ainsi l'ouvrage à ses lecteurs, le 16 décembre 1899 :

Sous le titre *Histoire anecdotique du Théâtre de Saint-Etienne*, notre compatriote M. Barthélemy Braud vient de publier un ouvrage écrit d'une plume alerte et savante. En érudit très clairvoyant, M. Barthélemy Braud a su bâtir son œuvre avec des matériaux d'une valeur exceptionnelle. L'histoire anecdotique du Théâtre à Saint-Etienne a eu d'ailleurs dès le lendemain de sa publication le plus légitime, le plus mérité des succès dans la grande Cité industrielle, notre voisine, et dans le département de la Loire tout entier.

Nos confrères de la presse stéphanoise et parisienne ont été unanimes à accorder des éloges sans réserve à l'ouvrage de M. Barthélemy Braud, et nous nous faisons un devoir d'y joindre nos félicitations.

Aussi bien, l'œuvre de M. Braud n'intéresse pas exclusivement les Stéphanois. Elle est digne du très sympathique intérêt des Ponots, car elle contient de très bonnes et très intéressantes pages sur les débuts plus que centenaires et très brillants, ma foi, de l'art théâtral au Puy.

M. Braud constate en effet que dès 1793 les artistes de tous genres venant à Armeville (on appella ainsi Saint-Etienne pendant toute la période révolutionnaire) y arrivaient avec la consécration très recherchée des applaudissements du public ponot.

L'auteur savamment documenté de l'histoire du théâtre de Saint-Etienne relate à cet égard plus d'un détail curieux. Par lui, nous apprenons qu'en 1793 les citoyens Vernière et Borel vinrent chanter à Armeville, après un passage triomphal au Puy, des couplets patriotiques dont le succès se doubla de celui qu'ils avaient eu auprès du public ponot.

C'est au Puy encore que les Stéphanois empruntèrent à peu près à la même époque le répertoire alors le plus en vogue auprès des fins appréciateurs de « l'art pour l'art ». Ce répertoire se composait de *Guillaume Tell*, du *Jugement dernier*, de *Brutus*. Redisons que l'ouvrage de M. B. Braud abonde en détails prouvant qu'il y a cent ans le Puy était un centre d'intellectualité provinciale renommé.

Digitized by Google

Nous conserverons le livre à côté des bonnes œuvres qu'on relit toujours avec plaisir et souvent.

Indépendamment de ses études personnelles, Barthélemy Braud, qui dirigeait à ce moment un journal régional, l'*Information industrielle*, s'occupait aussi très activement de la Société stéphanoise de Géographie commerciale dont il avait été l'un des fondateurs et qui l'avait élu secrétaire général. Sur la proposition de M. René Millet, résident de France en Tunisie, il était promu en septembre 1900 officier de l'ordre beylical du Nicham Iftikar. Les palmes académiques lui étaient d'autre part remises peu de temps après, le 29 mars 1901.

Le théâtre semblait néanmoins continuer à exercer sur B. Braud son pouvoir fascinateur. C'est vers lui que se tournaient ses pensées, c'est pour lui qu'il travaillait avec le plus de plaisir, c'est à lui qu'il revenait avec un ballet-pantomime-féérie, le *Talisman*, représenté à l'Eden de Saint-Etienne le 24 mars 1904 avec la musique de M. Georges Parval, pseudonyme d'un fonctionnaire de la Loire, compositeur à ses heures.

Ce fut un succès dont nous trouvons les échos dans les chroniques parues dans les journaux stéphanois.

C'est à la finesse que le ballet de M. Barthélemy Braud emprunte tout son charme —, lisons-nous dans le *Mémorial* sous la signature Ch. Cela n'est pas pour surprendre. Nous connaissons tous l'auteur pour un homme de goût, de sens artistique affiné, d'imagination heureuse.

Or, le *Talisman* est marqué de l'empreinte de son cachet : finesse et bon goût. L'œuvre est, comme l'auteur, de bonne compagnie. Ce qui fait qu'au charme d'une légende toute parfumée de poésie s'ajoute le mérite d'un spectacle éminemment convenable qui peut être vu par tout le monde.

La légende? Oh! elle est d'une exquise simplicité : Pierrot, un jour de liesse, s'est laissé aller à boire; il est rentré gris au foyer conjugal après une nuit de débauches et sa femme, qui vient de trouver une pièce à conviction, l'a chassé.

En vain l'a-t-il priée, suppliée, en vain a-t-il imploré son pardon au nom du joli petit bambin rose qui repose dans sa bercelonnette; l'épouse est demeurée inflexible... Et Pierrot s'en est allé, le cœur brisé de peine.

Digitized by Google

Par les chemins solitaires, il erre, la nuit, promenant son désespoir, lorsque, chemin faisant, il arrive au Gouffre d'Enfer. Soudain, voici que de l'ombre surgissent des naïades, des ondines, des oréades, des fées, sirènes séductrices, démons de tentation qui enveloppent Pierrot; mais il a le cœur tout saignant, le pauvre, tout broyé de peine et le charme n'opère pas... Et toujours torturé d'angoisse, abîmé de chagrin, l'infortuné Pierrot est arrivé jusqu'au barrage : l'endroit est silencieux, l'heure tragique; seule la lune va être témoin du drame qui se prépare : car Pierrot va se précipiter dans l'abîme pour y noyer à jamais sa douleur.

Mais d'autres fées apparaissent, des fées bienfaisantes, celles-là. L'une d'elles lui rend le hochet de son petit Roro qu'il avait jeté. Ce sera le « talisman », dont la magie opérera le miracle d'amour et par la vertu duquel Pierrot pourra forcer la porte de son logis et obtenir le pardon de l'épouse.

Pierrot, entre sa femme et son baby bien aimés, aura retrouvé le bonheur.

Tout cela se passe dans des décors impressionnants, au milieu d'un chatoiement féérique de costumes ravissants et d'une mise en scène très artistiquement réglée, entrecoupée de ballets traduits par une musique savamment ouvragée, d'une expression prenante et par une pantomime dont le grand Severin exprime jusqu'aux moindres effets avec un prodigieux talent.

Il semblait alors que M. Barthélemy Braud allait pouvoir développer les conséquences de ses premiers succès au théâtre et manifester sur des scènes plus importantes un talent ainsi consacré. Le décès de son beau-père, M. César Falcon (30 octobre 1907), en le ramenant au Puy, fit dévier l'action intellectuelle de notre compatriote qui ne tarda pas à quitter son appartement de la place Jacquard pour venir s'installer définitivement dans cette belle résidence de Mathias dont les propriétaires ont su avec goût peupler les pelouses de vestiges architectoniques locaux tandis que les salles de la vieille demeure s'ornaient des souvenirs artistiques les plus délicats, les plus rares et les plus intéressants du passé du Velay.

Dans une telle ambiance, au souvenir des maîtres dentelliers qui se plurent à créer de la Beauté, au contact quotidien de tableaux, sculptures, meubles, vestiges d'industries disparues, livres précieux, de documents patiemment sélectionnés, syn-

Digitized by Google

Digitized by Google

BARTHÉLEMY BRAUD (1858-1915).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

thèse de l'existence des anciennes générations, vivantes pages des annales de la province, comment B. Braud n'aurait-il pas entendu l'appel de l'Histoire et comment n'aurait-il pas été séduit par la voix douce, un peu lointaine, des siècles révolus?

En 1909, il imprimait un nouveau ballet-féérie, *Madame Satan*, pièce « cinématographique » en un acte et trois tableaux avec musique d'Henry Beryl; en 1911, encore, le salon des Poètes de Toulouse couronnait un acte de lui intitulé *la Louve*, mais voici qu'en 1910 nous pouvions enregistrer les préludes de son évolution vers les questions locales en lisant un poème « en prose rythmique », avec musique de scène de Marius Versepuy : *Fuseaux vellaves.*

Ces pages élégantes, qui ont fait l'objet d'une plaquette de grand luxe avec illustrations, sont dédiées « aux dentellières du beau pays vellave, à celles qui sont parties, à celles qui viennent ». De graves pensées, un peu de mélancolie nuancent cette harmonieuse évocation de l'art des descendantes d'Isabelle Mamour :

Dansez, dansez, fuseaux de buis, en place pour vos joyeux quadrilles, en avant deux, en avant quatre... Sautillez, gambadez et soyez à la fois et le printemps qui passe, et le rayon de soleil pour l'humble logis de l'ouvrière. Obéissez et suivez sagement, sur la trame des cartons, les savants points d'esprit, les grilles et les cordes tracées par d'artistiques mains. Le Puy n'est-il point resté en dépit des jaloux et de vos impuissants imitateurs, un temple où l'Art est toujours vénéré? Dansez, dansez, fuseaux de buis...

Au moment où paraissaient *Fuseaux vellaves*, la Société scientifique de la Haute-Loire venait de décider l'organisation de conférences hebdomadaires, littéraires, historiques, archéologiques, artistiques et scientifiques destinées à faire connaître au public cultivé du Puy les sujets à l'ordre du jour de l'actualité et les résultats des recherches de ses membres sur des points curieux des fastes de la région. Nous pensâmes immédiatement à faire appel à Braud, qui avait été reçu membre titulaire résidant de la Société le 2 juin 1910 et nous nous souvenons avec quelle bonne grâce il répondit favorablement à notre attente et nous promit son concours le plus dévoué.

Le 13 janvier 1911, nous assistions à sa première conférence, dans la salle des Fêtes de l'Hôtel des Ambassadeurs : il s'y révéla

Digitized by Google

conférencier parfait, s'exprimant avec aisance, en une langue claire, servie par un organe bien timbré, sur le ton dégagé et convaincu d'un homme sûr de lui et pénétré de son sujet.

Il avait choisi la vie du fondeur Charles Crozatier, bienfaiteur de la ville du Puy.

Depuis la notice de Mandet, il nous manquait une étude sérieuse sur Crozatier, et beaucoup de nos concitoyens restaient assez mal informés sur la vie et l'œuvre du généreux bienfaiteur de la ville du Puy. La conférence de Braud compléta les renseignements un peu vagues du premier biographe, elle permet d'avoir une idée d'ensemble de la carrière d'un enfant du Velay qui sut apporter à l'accomplissement de sa tâche l'intelligente tenacité qui est une caractéristique de notre race et qui triomphe finalement des surprises de la fortune.

Crozatier, dont B. Braud a conté la naissance obscure, en 1793, rue de la Régénération (ci devant et... ci-après rue du Consulat), et l'enfance insouciante dans la famille Tallobre, à Aiguilhe, — Crozatier, en effet, fut surtout un laborieux et un opiniâtre et força en somme le succès par son énergie. C'est son application qui le signala à Cartellier non moins que son goût pour le grand art, et c'est encore cette application ingénieuse qui lui permit de découvrir le procédé du moulage au sable et de devenir l'un des fondeurs en bronze les plus renommés de France.

Attentivement, Braud nous le fait suivre dans sa carrière mouvementée consacrée à l'exécution d'innombrables projets : statues, reliefs, vases, consoles, attributs, etc. : travaux absorbants, si absorbants qu'ils eurent raison de la constitution robuste du montagnard et ruinèrent prématurément sa santé.

L'une des dernières ambitions de Crozatier avait été d'exécuter la statue colossale de N.-D. de France sur le rocher de Corneille. Le conférencier en parla avec émotion, montrant l'enthousiasme du sculpteur à la nouvelle du projet, puis sa déception profonde lorsque le jury du concours eut désigné Bonnassieux. Il présenta ensuite les œuvres de Crozatier, ses fondations généreuses, notamment la bourse permettant aux jeunes artistes du Puy d'aller à Paris, les travaux des lauréats de ce prix et termina en formulant le vœu que le jardin public reçoive un jour la statue du bienfaiteur de la cité.

Digitized by Google

Deux ans après, presque à la même date, le 10 janvier 1913, le public fidèle des « Vendredis » de la Société scientifique applaudissait encore le brillant conférencier dans la même salle, où B. Braud était venu enrichir notre biographie locale d'une excellente et définitive contribution consacrée à Cornélie Falcon, cette reine du chant dont le nom, quelque peu oublié des générations présentes, fut l'un des plus fameux du monde lyrique sous le règne de Louis-Philippe.

Quand, d'aventure, un promeneur pénètre dans la salle du café Falcon, au Monastier, son regard est tout de suite attiré par une lithographie ancienne dont le papier piqué conserve les traits d'une jeune femme au visage expressif. L'image est signée Grevedon et c'est le portrait de Cornélie Falcon.

Cornélie Falcon est chez elle au café Falcon, car si elle-même n'est pas née dans la petite ville, elle est la fille d'un tailleur d'habits qui avait quitté vers 1810 ses parents habitant la paisible cité de Saint-Chaffre pour se mêler au tumulte parisien du Palais-Royal.

Jusqu'ici on avait des renseignements insuffisants sur Cornélie Falcon et son iconographie était incomplète. Il était désirable, puisqu'aussi bien nous revendiquions pour la petite patrie un peu de la gloire artistique de la seule cantatrice que le Velay ait indirectement fourni à la scène française, — il était désirable que l'on étudiât enfin « la belle des belles ». Cette étude, Barthélemy Braud nous la donna sous la forme d'une délicieuse conférence, substantielle, originale, bien ordonnée, digne en un mot de son sujet. Il n'avait épargné ni les recherches, ni les démarches pour établir la biographie de Cornélie Falcon et il en fut récompensé par la découverte d'éléments restés inédits, donnant à son personnage un relief véritable, dénué de complaisance, qui emprunte son éclat aux circonstances exceptionnelles dans lesquelles se forma et se produisit le talent admirable de la fille de l'humble sartre du Monastier.

Cette conférence ne peut se résumer. Retenons seulement que, douée d'une exquise voix de soprano et d'une extrême beauté, Falcon fut admirée en février 1827 au Conservatoire de musique où elle remporta le premier prix de vocalisation en 1830 et les premiers prix de chant et de grand opéra en 1831. Pellegrini avait été son maître de chant. Ce fut Adolphe Nourrit qui lui enseigna

Digitized by Google

la déclamation lyrique. Le 20 juillet 1832, Cornélie Falcon débutait à l'Opéra dans le rôle d'Alice de *Robert le Diable*. Elle y fut acclamée et sacrée grande artiste. Cette enthousiaste admiration, augmentée encore par le prestige d'une vertu qui commandait le respect, ne fit que s'accroître avec les créations de Rachel dans la *Juive* (février 1835) et de Valentine dans les *Huguenots* (février 1836). Elle venait d'incarner Stradella puis la Esmeralda quand elle fut atteinte d'une affection subite de la gorge. Le charmant rossignol, comme la nomme Théophile Gautier, avait perdu la voix et l'air balsamique et velouté de l'Italie ne put lui rendre ses notes envolées.

B. Braud nous dit l'amertume de cette retraite prématurée qui fit pendant soixante ans de Falcon une femme à peu près oubliée bien que vers 1840 elle ait pu chanter à la Cour, et il termina en citant une page de Camille Bellaigue où sont retracés les derniers jours de l'artiste.

La lente et difficile documentation de conférences préparées avec une conscience qui ne laissait aucune place aux allégations vagues et sollicitait de la précision jusque dans le moindre détail n'empêchait pas B. Braud de glaner, au hasard de lectures ou au gré de rencontres heureuses dans les bibliothèques et archives, des notes succinctes et même parfois étendues sur des points peu fouillés : le tribunal d'Yssingeaux en 1790, la fabrication des piques pendant la Révolution, l'état du diocèse du Puy en 1756, la société du Puy sous le Directoire et le commencement du Consulat... Il avait dressé également des projets de manifestations solennelles à organiser par la Société scientifique en l'honneur des Lettres et des Arts vellaves, et nous étions à la veille d'étudier les voies et moyens d'entrer dans les vues de notre cher collègue quant vint la Guerre.

Barthélemy Braud était de ceux que la tension des rapports diplomatiques entre les diverses puissances européennes avait préoccupé et dont les conséquences lui étaient apparues inéluctables. Les dernières pages de son livre sur *Le Puy et la Haute-Loire en 1870-71*, suite de documents inédits renfermant notamment la liste nominative des officiers et soldats prussiens prisonniers et les souvenirs laissés par eux, d'abord parue dans *La Haute-Loire* (29 octobre 1911-14 septembre 1912) puis réunis en volume avec

Digitized by Google

une préface de Charles Dupuy, contiennent des considérations d'une gravité et d'une justesse dont l'evénement, hélas, n'allait pas tardèr à démontrer la pénétration.

A l'heure où j'achève ces lignes, 10 septembre 1911, écrit Braud, l'air est surchargé de poudre. L'Allemagne, la France, l'Angleterre, la Hollande, la Belgique sont sur le pied de guerre, et les autres nations, anxieuses, attendent les événements.

De tous côtés, on fait étalage de ses armements, on promène ses dreadnoughts, on exhibe ses torpilleurs et sous-marins, on mobilise ses régiments et ses aviateurs, on hérisse ses frontières de baïonnettes, et l'on couronne de canons ses forteresses.

Jamais, depuis 1870, on ne fut si près d'en venir aux mains.

Puisse le différend franco-allemand marocain se terminer entre diplomates ; puisse-t-il, pour la plus grande gloire d'une humanité meilleure, se régler définitivement sans être obligé d'en appeler aux armes.

Pourtant si les exigences injustifiées de nos adversaires acculaient malheureusement le pays, aujourd'hui ou demain, à de telles extrémités, la Nation peut compter sur la Haute-Loire.

Comme en 1870, notre département fera vaillamment son devoir et aidera la Patrie à effacer la trace des affronts inoubliables, des injustices imméritées, des spoliations illégales et à reprendre le rang qu'elle n'a cessé d'occuper pendant la majeure partie du XIX^e^ siècle.

Durant la Grande Guerre, la Haute-Loire a fait, en effet, son devoir et supporté avec dignité le poids de l'impôt du sang.

Témoin attentif des sacrifices de ses concitoyens, vibrant avec eux, dans un sentiment patriotique profond, aux nouvelles tristes de nos épreuves comme aux bulletins de victoires, celui qui venait de narrer les détresses de l'Année terrible, les répercussions des événements nationaux sur la vie locale, voulut établir le mémorial des contre-coups de la campagne 1914-1918 sur la ville du Puy et le département.

Dans ce but, et dès l'ouverture des hostilités, Barthélemy Braud ouvrit de nombreux cahiers de notes et s'attacha comme précédemment à consigner les faits au jour le jour, à vérifier les échos des actes officiels ou privés, à grouper des archives authentiques et des documents.

Au cours d'une permission pendant laquelle nous eûmes la

Digitized by Google

satisfaction de serrer sa main loyale, il nous exposait son projet et entrevoyait la possibilité de donner au lendemain de la paix un recueil curieux, de nature à intéresser les absents, à leur retour au foyer familial, et susceptible d'être consulté avec fruit par les générations futures...

Homme de cabinet, Barthélemy Braud devint en ces mois troublés homme d'action. On a justement rappelé sur sa tombe qu'il fut l'un des membres les plus dévoués du Comité des Réfugiés d'Espaly-Saint-Marcel où il montra avec l'empressement qu'il mettait à toutes choses qu'il se sentait solidaire des malheureux qui avaient si cruellement souffert et dont la situation demandait aide et assistance.

A la fin de l'année 1914, les membres du Comité réunissaient les Réfugiés et M. Barthélemy Braud se faisait l'interprète de ses collègues pour offrir à ceux qui « sous la mitraille, l'épée dans les reins, ont été chassés de leurs demeures, obligés de fuir devant l'ennemi ».

Il faut, disait-il dans une vibrante allocution, que les sacrifices déjà consentis, que les ruines amoncelées, et qui renaîtront de leurs cendres, grâce à l'admirable solidarité française, que le sang de ces héros inconnus, tombés loin des leurs sans une parole amie, et qui ont agonisé sous le soleil, dans l'eau, dans la boue, dans la nuit, nous délivrent pour toujours de cette orgueilleuse Allemagne qui voulait asservir le Monde.

Pleurez, pleurez, laissez couler librement vos larmes... Ces pleurs nous feront un pays régénéré, ces pleurs nous remettront à la tête des Nations, et je ne puis mieux faire, en vous souhaitant une année réparatrice, que de pousser le cri qui est sur toutes vos lèvres : Vive la France !

Son dévouement sans cesse en éveil, qui lui avait fait confier les fonctions de secrétaire général de l'Association des anciens élèves du Lycée de garçons du Puy (mai 1905), devait le signaler au choix du Conseil des conservateurs du Musée Crozatier, de la Mairie et de la Préfecture pour remplacer Adrien Lascombe aux galeries d'Ethnographie.

Ainsi que l'a indiqué M. Édouard Terrasse dans son discours aux obsèques, le grand intérêt que Braud portait au Musée, ses études, sa connaissance approfondie de l'ethnographie de notre province,

Digitized by Google

son alliance avec la famille Falcon, à laquelle le Musée est redevable de si belles collections, les traces laissées par son beau-père, conservateur de 1878 à 1900, le désignaient incontestablement pour remplir les fonctions de conservateur.

Sa nomination allait paraître incessamment, mais comme il y avait urgence, il s'était d'abord mis à l'œuvre, certain qu'il serait approuvé.

Son but était de réunir dans une collection méthodiquement classée tous les éléments se rattachant à l'histoire, aux mœurs, aux coutumes, aux vêtements et à l'iconographie de notre région, d'acquérir de nouveaux éléments, de provoquer des dons et enfin de compléter ce travail par la création d'une nouvelle collection des Souvenirs et Documents rapportés des champs de bataille que, durant la guerre de 1914-1915, les héroïques enfants du Velay arrosent de leur sang.

L'idée était belle et généreuse et, sans retard, il avait commencé à la mettre à exécution avec une activité inlassable, sollicitant tous les concours et multipliant ses démarches.

Pourquoi faut-il que la Mort soit venue brutalement interrompre dans sa tâche le bon ouvrier qui travaillait avec un tel zèle et un tel désintéressement au bon renom de son pays ?

Elle arriva, sournoise, au matin du 24 juillet 1915, surprenant Braud en pleine vigueur physique, en pleine force intellectuelle, elle le terrassa en quelques minutes, sans que son entourage ait pu seulement avoir le temps de le secourir, et elle immobilisa à jamais celui dont la volonté était décidée à ne pas connaître l'avilissante oisiveté, dont la main ferme était prête à seconder encore les louables initiatives de l'intelligence et du cœur, et dont l'esprit cherchait chaque jour, tout en rendant hommage au passé, à sonder l'avenir pour y trouver de nouvelles raisons de croire dans les destinées immortelles de la France en lutte et avoir foi en ses victoires prochaines.

Avec lui s'est éteinte une flamme très vive, très lumineuse. Ceux qui l'ont vu briller la cherchent encore des yeux : ils en garderont l'image dans leur mémoire en l'associant aux souvenirs de bonne grâce, de haut goût et de noble labeur par où s'est signalé ce vrai serviteur de sa terre natale.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

I. — LIVRES ET BROCHURES.

BELLEVUE-TERRASSE (en collaboration avec Antonin CHOQUENEY). Grande Revue locale en deux actes et cinq tableaux, représentée à Saint-Etienne en février 1885 à l'Eden-Théâtre. Saint-Etienne, Imprimerie Pichon père. In-8°, 80 p.

PAGES LOINTAINES. Histoire anecdotique du Théâtre de Saint-Etienne de 1764 à 1853. Saint-Etienne, Société de l'Imprimerie de la *Loire Républicaine*, 1899. In-8°, 149 p.

LE TALISMAN. Ballet-féérie en deux actes et quatre tableaux, musique de Georges PARVAL, décors de BAILLY, mise en scène du mime SÉVERIN, chorégraphie de Mlle PARIS, costumes de Mme VIRGITTI, représenté pour la première fois à Saint-Etienne le 24 mars 1904. Saint-Etienne, Imprimerie de la *Loire Républicaine*, 1904. In-8°, 16 p.

MADAME SATAN. Ballet-féérie, pièce cinématographique en un acte et trois tableaux, musique d'Henry BERYL. Le Puy, imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon, 1909. In-8°, 16 p.

FUSEAUX VELLAVES. Poème en prose rythmique. Musique de scène de Marius VERSEPUY. Le Puy, imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon, 1910. In-4°, 8 p.

CHARLES CROZATIER, sa vie et ses œuvres. (Extrait du Bulletin de la *Société scientifique et agricole de la Haute-Loire*). Le Puy, imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon, 1911. In-8°, 45 p.

LA LOUVE, pièce en un acte, couronnée en 1911, au concours de Toulouse, par le *Salon des Poètes*. Le Puy, imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon, 1911. In-8°, 36 p.

UNE REINE DU CHANT. Biographie de Cornélie FALCON, documents inédits. (Extrait du *Bulletin de la Société Scientifique et Agricole de la Haute-Loire*). Le Puy, imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon, 1913. In-8°, 34 p.

Digitized by Google

ÉCHOS ET SOUVENIRS. LE PUY ET LA HAUTE-LOIRE EN 1870-71. Documents inédits. Préface de Charles Dupuy. Le Puy, imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon, 1912. In-18, 239 p.

II. — MÉMOIRES ET ARTICLES.

Bulletin historique, scientifique, littéraire, artistique et agricole illustré, publié par la Société Scientifique et Agricole de la Haute-Loire.

Tome I (1911). — P. 86-131. Charles Crozatier [conférence faite aux Vendredis de la Société scientifique le 13 janvier 1911]. — P. 252. Note sur le tribunal d'Yssingeaux en 1790. — P. 239. Note sur le monument Crozatier.

Tome II (1912). — P. 176 Lecture de « Fuseaux Vellaves ». — P. 178. Note sur la fabrication des piques pendant la Révolution. — P. 213-214. « Fuseaux Vellaves » [Dédié « aux dentellières du beau pays vellave, à celles qui sont parties, à celles qui viennent »]. — P. 246. Note sur l'état du diocèse du Puy en 1756.

Tome III (1913). — P. 73 107. Une Reine du Chant : Cornélie Falcon [conférence faite aux Vendredis de la Société scientifique le 10 janvier 1913].

Tome IV (1914). — P. 64. Communication de documents inédits sur la Société du Puy sous le Directoire et le commencement du Consulat. — P. 122-127. La fabrication des piques à Monistrol en 1791. — P. 130. Proposition de manifestations solennelles de la Société.

La Haute-Loire.

1893. — 3 juin. Une lettre ; 29 juillet. A propos de Ducaruge.

1914. — 21 octobre. A Brieux, de l'Académie française, Jérome ; 7 novembre. Pour nos compatriotes les réfugiés du Nord ; 11 novembre. Visite préfectorale aux Réfugiés d'Espaly ; 11 décembre. Réfugiés. Merci, Mille fois merci. *Le Comité* ; 22 décembre. Le Noël des Réfugiés d'Espaly.

1915. — 2 janvier, Discours adressé aux Réfugiés d'Espaly.

Digitized by Google

UN FAVORI DU CONNÉTABLE DE BOURBON

JOACHIM DE POMPERANC

(*Suite et fin*).

Pourtant, si faute de preuves probantes et après revision du procès par divers parlements provinciaux (1), la justice royale s'était vu contrainte à lâcher sa proie, elle crut devoir être moins clémente envers les contumaces accusés de conspiration contre la Couronne. Par arrêt du 13 août 1524, ceux qui avaient accompagné le Connétable dans sa rébellion furent en effet dénoncés comme « criminels de lèze majesté, proditeurs et rebelles envers le roy et son royaume » et voués aux pires châtiments (2). « Au surplus, a déclaré et déclare ladite Cour, tous et un chacuns les biens meubles et immeubles des dessus dits seront acquis et confisqués au Roy, et incorporés au domaine du dit sieur » (3). Pomperanc, entre autres, fut condamné « à estre décapité au pillori de cette ville de Paris, sa tête mise au bout d'une lance » (4).

Cet arrêt, s'il en eut connaissance, dut fort peu l'émouvoir car, parvenu à diriger au milieu de tant de périls la fuite de son maître, Joachim ne dut plus douter que la Fortune lui sourît.

(1) Ludovic Lalanne, *Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier*, p. 193.
(2) La Mure : *op. cit.*, II, p. 525 (en note).
(3) Ibid.
(4) Ibid.

Digitized by Google

Du Bellay prétend (1) que de Lure, Bourbon, accompagné de sa suite, aurait traversé « les Allemagnes », serait au bout de six semaines arrivé à Trente d'où il aurait été voir le marquis de Mantoue, son cousin germain, qui lui aurait fourni ce qui lui était nécessaire et que de là il se serait rendu à Crémone, puis à Plaisance et à Gênes où il aurait séjourné environ cinq semaines. Lurcy lui ayant apporté dans cette ville les instructions de l'Empereur, à savoir : ou d'aller le rejoindre en Espagne, ou de rester en Italie auprès de l'armée, le duc aurait opté pour ce dernier parti. Il gagna Binasco où l'attendait Charles de Lannoy, vice-roi de Naples.

En France, la défection du Connétable n'avait point amené le soulèvement qu'avaient souhaité les ennemis du pouvoir royal. Si, au moment où Bourbon passait la frontière, des légions armées s'étaient jetées de partout sur le sol gaulois, devant cette invasion étrangère, comme il arrive aux grandes heures de notre Histoire, la masse des mécontents s'était tue et entre tous les partis l'union s'était faite soudain pour repousser victorieusement les attaques des coalisés. Par de sages concessions, le Roi, il est vrai, avait très habilement regagné différentes classes de la société (2). Loin de rappeler la superbe armée assemblée au pied des Alpes, il l'avait au contraire lancée sur l'Italie où elle n'avait point tardé d'envahir le Milanais. François Ier commit la faute de n'en pas prendre lui-même le commandement. Il aima mieux le confier à son « cher Bonnivet » qui, au lieu de marcher directement sur Milan, préféra temporiser. Milan, défendue par des renforts, resta imprenable. Crémone et Pavie résistèrent à leur tour. Un hiver précoce et rigoureux paracheva l'œuvre.

A partir de ce moment commence pour la France une série de revers. Clément VII a remplacé sur le trône de Saint-Pierre le pape Adrien VI. Esprit fin et cultivé, il n'a garde de se séparer de la ligue formée « pour la garantie de l'Italie », mais il est trop intelligent aussi pour s'aliéner complètement le Valois.

Le mois de mars 1524 vit reprendre les hostilités. Bourbon, que brûlait avant tout le désir de se venger sur Bonnivet, secondé

(1) *Op. cit.*

(2) Ludovic Lalanne, *op. cit.*, pp. 185-192.

Digitized by Google

par Pomperanc, avait gagné Milan. Lieutenant-général de l'Empereur, il partageait avec Lannoy, Pescaire et Francesco Sforza le commandement des forces coalisées. Bonnivet, dont les troupes étaient fort affaiblies, fut contraint à rouvrir la campagne. On lui opposa de suite des recrues fraîches, doublées par des renforts allemands et vénitiens. Pour comble de malheur, une manœuvre habile et hardie réussit complètement aux Impériaux. Refoulé par eux, il ne put joindre à temps Longueville et les Suisses envoyés à son secours, mais blessé d'une arquebusade au bras, il dut confier le commandement au comte de Saint-Paul et à Bayard.

Bayard fit des prodiges de valeur et, au prix de sa vie, sauva l'honneur français. Sur le point de mourir, à Abbiategrasso, après avoir infligé au Connétable la magnifique leçon que l'on sait, il dicta son testament oral à Gabriel d'Alègre (1), son compagnon d'armes et son ami, le priant de dire au Roi : « qu'il mouroit très content, parce qu'il mouroit pour son service, et que le seul regret qu'il avoit, c'étoit qu'avec la vie il perdoit le moyen de le servir plus long-temps » (2).

Après la mort de Bayard, le comte de Saint-Paul, ne se sentant plus de force à soutenir la lutte, se hâta d'abandonner le Milanais. Il rentra en France par le Pas de Suse. Enhardie par cette retraite, la diplomatie impériale, de concert avec l'Angleterre, repoussa la paix proposée par le Pape. Un nouveau pacte offensif contre la France fut signé. Bourbon, à qui on promit le comté de Provence, devait fondre sur le royaume du côté des Alpes, pendant que l'Empereur l'attaquerait vers les Pyrénées et que, s'il était nécessaire, Henri VIII tenterait une descente en Picardie.

Le plan ainsi conçu, le 8 juillet 1524, le Connétable, à la tête de dix-huit mille hommes, passait le Var. Devant lui, et sans

(1) Fils de Yves II de Tourzel, baron d'Allègre et de Jeanne de Chabannes, il était le neveu de l'évêque du Puy. Chambellan du roi Louis XII, il devint en 1509 maître des requêtes, puis en 1513, prévôt de Paris et bailli de Caen. Marié en 1513 à Marie d'Estouteville, dame de Blainville, d'Oissery, de Marcilly, etc., c'est en faveur de leur fils, Yves III de Tourzel, que la baronnie d'Allègre fut érigée (mars 1576) en marquisat.

(2) *Moreri*, II, p. 220 ; — *Le Loyal serviteur* ; — *Histoire du gentil sgr. de Bayart* édit. Roman, pp. 155, 418 ; — Brantôme, édit. Lalanne, II, p. 385.

Digitized by Google

beaucoup de résistance, Antibes, Grasse, Fréjus, Toulon, Aix et d'autres places capitulèrent. En vain l'évêque du Puy, au risque d'exaspérer l'autorité royale (1), se rendit-il en Provence avec le secret espoir de ramener enfin dans le chemin de l'honneur son parent et ami (2). Bourbon fut inflexible et continua la marche en mettant le siège devant Marseille..

François Ier n'hésita pas à aller lui-même porter secours à sa « bonne ville ». Suivi d'une puissante armée, il partit d'Avignon. Mais déjà les Impériaux, vivement harcelés jusqu'au delà de Toulon par l'avant-garde française, après avoir perdu armes et bagages, étaient contraints de regagner en toute hâte la Ligurie. François Ier, encouragé par ce premier succès, contourna les Alpes dauphinoises et poussa droit sur Milan. La vieille cité lombarde, épuisée par l'épidémie, ouvrit sans protestation ses portes aux Français, tandis que les généraux ennemis se repliaient sur Lodi et Crémone.

Le Roi aurait dû s'en tenir là, ou sans perdre de temps les poursuivre sans relâche, l'épée dans les reins. Il dédaigna les conseils de capitaines expérimentés et voulut assiéger Pavie. Ce fut son malheur. Pavie, avec sa garnison excitée par les cruautés de Montmorency, résista énergiquement. Les troupes françaises, attardées des semaines et des mois devant un siège converti en blocus, privées en outre de détachements importants égarés sur Gênes et sur Naples, fournirent aux Impériaux les délais nécessaires pour se réorganiser. Bourbon courut en Allemagne et, de concert avec Pescaire et Lannoy, prépara l'attaque. Trop tard François Ier vit le péril et ne put l'éviter. Dans l'impossibilité où il se trouvait de concentrer ses forces, il s'entêta à ne pas vouloir s'éloigner de Pavie et à se laisser enfermer entre la garnison et l'armée impériale. Lorsque, au bout de trois semaines, l'ennemi, qui était resté en vue du camp royal, se décida à s'ouvrir un chemin vers la ville, il fallut bien se résigner à livrer bataille.

Le combat commença par de fausses attaques de la part des généraux de l'Empereur. Les batteries françaises, dirigées avec

(1) Le Roi, en effet, en apprenant la démarche d'Antoine de Chabannes « en fut très mal content », l'interprétant comme un acte de rébellion (La Mure, *op. cit.*)

(2) La Mure cité par le comte Henri de Chabannes, dans son *Histoire de la Maison de Chabannes*, I, p. 255.

Digitized by Google

habileté par le vieux Galliot de Genouillac, faisaient déjà merveille et on ne voyait partout, au dire de du Bellay (1), que « bras et têtes voler », quand François Ier, croyant déjà les Impériaux en déroute, voulut avoir sa part de la victoire. Il s'élance et charge à la tête de sa gendarmerie, masquant de la sorte sa propre artillerie et la réduisant au silence (2). A la vue d'un pareil mouvement, Bourbon et Pescaire sont fous de joie. En hâte, ils reforment leurs lignes. La garnison de Pavie parvient sans peine à joindre l'avant-garde sous les ordres de du Guât. Leyve les renforce.

Un historien moderne a fort bien décrit la position de nos troupes (3). « La division du duc d'Alençon, rapporte-t-il, formait l'aile gauche de l'armée française ; un gros corps de Suisses la séparait du roi, qui menait le corps de la bataille et la fleur de la gendarmerie ; entre le roi et l'aile droite, commandée par La Palisse, étaient placés quatre ou cinq mille lansquenets, débris des vieilles bandes de la Gueldre et de Westphalie, habitués à combattre la maison d'Autriche sous les bannières Françaises, et mis au ban de l'Empire par Charles Quint. »

Le choc fut terrible. Les lansquenets au service de France, resserrés entre deux gros bataillons ennemis, ne tardèrent pas à être écrasés, suivis en cela de près par l'aile droite de l'armée, qui eut le même sort. Son chef, le grand maréchal de La Palisse, trouva une mort glorieuse sous les arquebuses espagnoles. Au centre, moins éprouvé, François Ier était arrivé à rompre l'avant-garde impériale et avait tué de sa propre main le marquis de Saint-Ange. Un escadron italien venait d'être culbuté et la cavalerie espagnole, qui commençait à reculer, n'aurait pu résister à la *furia francese* si Pescaire n'avait imaginé une manœuvre qui eut des conséquences désastreuses. Ce fut de soutenir le courage de ses

(1) *Op. cit.*

(2) E. Lavisse : *Histoire de France*, t. V, p. 58.

(3) H. Martin : *Histoire de France*, t. VIII, p. 64. — Sur la bataille de Pavie voir : Höbler, *Die schlacht bei Pavia* (dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, XXV, 1885). D'après cet auteur, « il est impossible de se rendre compte stratégiquement de la bataille de Pavie », que E. Lavisse résume ainsi : « Les Impériaux par une marche de flanc attaquent et prennent le parc en dehors du camp ; François Ier, surpris, a le double tort de ne pas sortir de son camp pour les accabler lorsqu'ils entrent dans le parc en colonnes disséminées et, plus tard, d'en sortir lorsqu'ils sont à peu près concentrés et qu'il eut fallu alors les attendre derrière les retranchements. »

Digitized by Google

escadrons par le feu de deux mille arquebusiers basques. L'effet produit fut spontané. Ces tirailleurs sournoisement faufilés au milieu des rangs royaux firent des victimes de choix. Le vieux La Trémoille, le maréchal de Foix, Louis d'Ars, le bâtard de Savoie, tous, fameux capitaines facilement reconnaissables à leurs riches cottes d'armes ou à leurs heaumes empanachés, tombèrent de la sorte, mortellements atteints. En voyant succomber cette vaillante noblesse, le duc d'Alençon perdit la tête. Au lieu de tenter un suprême effort et de rallier les meilleurs des siens, il tourna bride, entraînant dans sa défaite l'aile gauche de l'armée et les Suisses laissés ainsi à découvert.

Dès cet instant, tout le poids de la lutte retomba sur le Roi. Protégé encore par quelques uns de ses courageux gentilshommes, le prince, ne se faisant plus d'illusion sur le sort de la bataille, « aima mieux être tué ou pris que d'encourir le déshonneur de la fuite » (1). Il se précipita en désespéré au milieu de la mêlée. Sa lance s'étant brisée, il frappait maintenant de grands coups d'épée lorsque son cheval, transpercé par la pique du comte Nicolas de Salm, le força à mettre pied à terre.

Blessé au dessus du sourcil et à la main droite, le Roi luttait avec une énergie indomptable, entouré d'espagnols et d'allemands (2). Il allait sans doute payer de la vie une pareille témérité, quand, au dire de témoins oculaires, le hasard de la lutte amena en ces lieux Pomperanc. Le capitaine en chef des troupes de Bourbon reconnait de suite le Roi à son armure somptueuse. Il voit le danger couru par son souverain, pare adroitement les coups qui lui sont destinés et, aidé d'après certains par la Mothe des Noyers, est assez heureux pour parvenir à le dégager (3). Alors, il ploie un genoux en terre et propose au prince de « bailler sa foi » à Charles de Bourbon. François refuse avec colère. Pomperanc est mieux inspiré en envoyant chercher le vice-roi de

(1) La Mure : *op. cit.*, II, p. 654 (note).

(2) Epître de François Ier, apud *Captivité*, pp. 123-124.

(3) C'est bien Pomperanc et non Charles de Saint-Aubin, sgr. de la Mothe des Noyers, comme le veulent Hermandez et Paul Jove, qui eut l'honneur de sauver la personne du Roi. Tous les principaux historiens sont de cet avis. Voyez : Martin du Bellay, Belcarius, Brantôme (*Hommes illustres*), Alfonse d'Ulisa (*Vital del Carlos V*), Guicciardini, Georges de Freundsberg (*Mémoires*), Sismondi, Michelet, Guizot, H. Martin, etc.

Digitized by Google

Naples. Charles de Lannoy reçut aux pieds du Roi son épée sanglante et lui offrit la sienne en échange (1).

Le soir même de cette journée fameuse où, en fait d'humiliation, rien ne fut épargné au monarque, même pas celle d'une entrevue avec le Connétable, le Roi, avant de gagner Pizzighitone, écrivit du camp impérial le célèbre billet à sa mère, confié, d'aucuns prétendent, à Pomperanc (2) : « Madame, de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie qui est saulve » (3).

⚜ ⚜
⚜

Le désastre de Pavie suscita en France une vive émotion. Les uns voulurent en rendre responsable la duchesse d'Angoulême qu'ils accusèrent d'avoir provoqué la révolte de Bourbon ; d'autres maudirent la mémoire de Bonnivet dont on avait retrouvé le cadavre sur le champ de bataille. Il ne vint à l'idée de personne de blâmer l'imprudence du Roi, cause de la désolation générale.

La captivité de François Ier fut longue. Dans l'ennui de sa pri-

(1) Ibid. — Pavie de Fourquevaux (*op. cit.*), rapporte en ces termes, d'après Langé, l'intervention de Pomperanc : Le Roi « blessé en divers endroits et mesmement « au visage sur le sourcil, en la main droite et en l'espaule, ayant son cheval mort « auprès de luy, il luy fallut contester sa vie contre Dieguo d'Avilla, Espagnol, et « Jehan d'Urbieta, Biscain, qui les premiers l'abordèrent en cet estat; lorsque le « sieur de Pomperant (qui sous les armes espagnolles avoit pourtant le cœur Fran- « çois) accourut à cette rumeur mettant pied à terre l'espée à la main et desvelopant « le Roy de ces deux et de plusieurs autres survenus au bruit, qui sans le conoistre, « s'efforçoient de le prendre ou de le tuer, conservant sa personne au péril de la « sienne jusqu'à ce que Charles de Lanoy vice-roy de Naples, auquel seulement et « non à d'autre sa Majesté vouloit promettre sa foy, y fussent arrivés ; le Ciel tes- « moignant par les succez passez du sieur de Pomperant et par son heureuse ren- « contre en une si signalée occasion, qu'il n'y a mal aucun aux choses humaines qui « ne traisne après soy quelque bien. »

Et le même auteur ajoute, d'après Valles, cette particularité : « Le sieur de Pom- « perant en cette bataille commandait les trouppes de Monsieur de Bourbon parce « que ledit sieur (que la conscience bourreloit) pour n'estre point reconnu des « François durant la meslée combattoit sous les armes et les marques d'un homme « privé. »

(2) Le fait est contesté.

(3) Voir le texte complet de cette lettre dans A. Champollion : *Captivité du roi François Ier*, I, p. 129.

Digitized by Google

son et devant le manque de générosité de son vainqueur, il se laissa d'abord aller à l'abattement. Puis, pris d'un subit accès de dévotion, inspiré par la pieuse Marguerite d'Alençon, sa sœur, il se mit à jeuner et à faire abstinence. Transféré dès la première quinzaine d'août dans une cour du château de Madrid, il protesta secrètement contre les prétentions de l'Empereur, dans les mains d'un des ambassadeurs de sa mère, le cardinal de Tournon, archevêque d'Embrun et abbé de La Chaise-Dieu. Et bientôt, « de grande mélancolie, le Roi tomba en une fièvre fort véhémente. » A bout de forces, il promit s'il guérissait un pèlerinage à Notre-Dame du Puy (1).

La régente était une femme d'une haute intelligence, douée d'une grande énergie. Elle sut se rendre aux sages avis du duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, et se composer un conseil dans lequel entrèrent les deux autres principaux commandants de provinces : le comte Claude de Guise et le maréchal de Lautrec. Ce gouvernement provisoire eut l'habileté, dès sa constitution, d'étouffer toutes discordes. Il eut la tâche non moins difficile de résoudre et de mener à bien la question des armements et celle des négociations. A l'intérieur comme à l'extérieur, on fit tout pour aboutir. Tandis qu'on envoyait les galères françaises chercher, dans les ports où il s'était réfugié, le petit corps d'armée du duc d'Alençon, resté intact après Pavie, on entreprit dans le royaume de nouvelles levées. Des ressources étaient indispensables pour équiper et payer ces troupes. Des chapitres, comme celui de l'Eglise du Puy, n'hésitèrent pas à envoyer à la Couronne les pièces les plus considérables de leur trésor (2). De son côté, la diplomatie,

(1) Voy. Odo de Gissey, le frère Théodore et autres historiens du Velay. La Vierge noire fut portée processionnellement par la ville du Puy, le dimanche de l'octave de Pâques 1525, pour obtenir la délivrance du Roi.

(2) Frère Théodore : *Histoire de l'église angélique de N.-D. du Puy*, 1693, pp. 383-384. — Cet auteur ajoute : « Louise (de Savoie) ne les accepta que sous la condition de restituer les mêmes choses, ou du moins leur valeur, ce que le Roi recommanda plusieurs fois depuis sa délivrance ; mais les Surintendans, à qui le gibet de Semblançai venoit inutilement de prêcher l'intégrité, ne payèrent que d'artificieuses remises et avoient le cœur si corrompu du maniment de l'or, que la sainteté de cette dête au lieu de les inciter d'y satisfaire, la leur faisoit regarder comme une obligation frivole. »

Truchard du Molin, dans ses Baronnies du Velay : *Roche en Régnier*, p. 100, commet une erreur en pensant que l'Église du Puy dut payer de la sorte la rançon de

Digitized by Google

mise habilement en mouvement, était servie à souhait par les événements. Le marquis de Pescaire ne cachait plus son mécontentement aux princes italiens, effrayés à leur tour des dispositions de l'Empereur. Clément VII et Venise se plaignaient tout haut de son arrogance. Henri VIII, loin de se ranger à l'idée d'une invasion en France, signait à la longue un pacte de paix et d'alliance défensive avec les ambassadeurs de la régente.

Le Roi, qu'au fond de sa prison avait affaibli la maladie, aurait du s'armer de patience et de courage et attendre les effets de l'heureuse politique de sa mère. Avec une inplacable obstination, Charles-Quint exploita sa captivité. La signature du honteux traité de Madrid, qui du reste ne devait pas avoir d'exécution, rendit au Valois la liberté. Il passa dans une barque la Bidassoa, laissant en ôtage ses deux fils aînés.

Le cadre de cette biographie ne nous permet pas de nous étendre sur les nombreux incidents qui accompagnèrent la rupture du traité de Madrid. Il nous est plus agréable de constater que la reconnaissance de François Ier envers Pomperanc ne s'en tint pas à de vagues promesses. Suivant l'expression de Pavie de Fourquevaux (1), le Roi, « pour montrer que la courtoisie doit moissonner ce qu'elle a semé », retira aussitôt Pomperanc près de lui et le chargea de missions de confiance.

Nous avons vu que, d'après la tradition, ce serait par l'intermédiaire de Joachim que le monarque, le soir même de Pavie, aurait envoyé de ses nouvelles à Louise de Savoie. S'il n'est pas permis d'avancer la chose avec certitude, il demeure acquis que durant sa captivité à Pizzighitone, le Roi dépêcha à sa mère celui qui lui avait sauvé la vie (2). Dès le mois de juillet 1525, enfin, il

son évêque qui, d'après cet auteur, n'aurait été rendu qu'en 1526 à la liberté. Nous avons vu plus haut qu'Antoine de Chabannes était de retour au Puy dès le 25 mars 1524, lors de l'ouverture des fêtes du seizième Jubilé. L'historien de la baronnie de Roche en Régnier semble en outre n'avoir pas du tout connu les liens de parenté qui existaient entre le prélat et le duc de Bourbon lorsqu'il écrit : « La maison de Chabannes possédait en Bourbonnais la seigneurie de la Palisse ; par là et à cause de sa baronnie de Roche en Régnier s'expliquent les relations étroites du Connétable avec Antoine de Chabannes. »

(1) *Op. cit.* p. 204.

(2) Pavie de Fourquevaux : *Ibid.* ; — et Fleury Vindry : *Dictionnaire de l'état-major français au* XVIe *siècle*, in-8°, Gendarmerie, 1re partie, p. 388.

Digitized by Google

le nomma capitaine de 50 lances de sa gendarmerie (1) et lui donna la compagnie « du feu sieur de Sainct-Mesme » (2).

Il existe à la Bibliothèque nationale, parmi les pièces originales du Cabinet des titres, plusieurs quittances de gages délivrées par Pomperanc (3). Ces documents sur parchemin, signés de la main de l'ancien favori du Connétable, étaient autrefois revêtus du magnifique scel de Joachim. Malheureusement, la plupart de ces pièces sont aujourd'hui dépourvues de ce précieux ornement, ou n'offrent plus aux yeux du sigillographe que des empreintes faibles, souvent brisées et incomplètes dont il est difficile de faire une description.

Nous devons, néanmoins, à l'obligeance légendaire du regretté Paul Le Blanc, la communication d'une de ces empreintes que sa parfaite netteté nous a permis de reproduire ci-dessous.

Ce sceau rond, d'une belle exécution héraldique, présente en

(1) Fleury Vindry : *Op. cit.*, p. 388.

(2) Pavie de Fourquevaux : *Op. cit.*, p. 204. — « Et parceque le jour de la ba-« taille, rapporte Martin du Bellay, ayant le Roy son cheval tué entre ses jambes, le « dit seigneur de Pompérant, qui estoit allé avec M. de Bourbon, descendit à pied « pour le secourir, de sorte qu'il estimoit que, sans le dit Pompérant, avant l'arri-« vée du vice-roy de Naples, il eust été en danger de sa personne, le Roy retira le, « dit Pompérant en son service et luy donna la compagnie de 50 hommes d'armes « vacante par la mort du seigneur de Saint Mesme, qui estoit mort prisonnier; vray « est que, luy estant prisonnier à Pissequeton (lisez : Pizzighitone) avoit jà donné, « au dit Pompérant, les cinquante hommes d'armes susdits et l'avoit envoyé devers « Madame la Régente. »

(3) Voir Pièces originales 2324. N° 52.449.

Digitized by Google

son milieu les armes des Drac : le fameux dragon ailé. L'écu est timbré d'un heaume avec bourrelet, cimé d'une tête de dragon issant, se détachant sur un champ entièrement rempli par les lambrequins du heaume. Tout autour se lit la légende :

JOACHIN DE POMPERANC

Quant au texte de ces quittances, dont la signature offre quelques variantes en ce sens qu'elle est orthographiée dans l'une d'elles Pompeyrenc et dans les autres Pompeyranc, en voici un spécimen :

« Nous Joachin de Pomperant, chevalier, seigneur dudit lieu,
« cappitaine de quarante lances fournies des ordonnauces du Roy,
« notre sire, du nombre de cinquante lances dont nous avons eu
« par cy devant la charge et conduicte, duquel nombre de cin-
« quante lances Madame mère du Roy, notre dit seigneur, régente
« en France, par l'advis des gens du conseil du dit seigneur estant
« avec elle et pour diminuer la despence et soullaiger le pouvre
« peuple de ce Royaume, a ordonné estre cassé et renvoyé en leurs
« maisons dix hommes d'armes et vingt archers faisans le nom-
« bre de dix lances fournies, confessons avoir receu de maistre
« Jehan Grolier, conseiller d'icellui, seigneur et trésorier de ses
« guerres, la somme de six vingt livres tournois pour notre estat
« et droit de cappitaine des dites quarante lances du quartier de
« juillet, aoust et septembre mil cinq cens vingt cinq dernier
« passé qui est au feur (1) de vingt sous tournois pour chacune
« lance fournie par mois. De laquelle somme VIxx livres tour-
« nois, nous nous tenons pour contens et bien payez et en quic-
« tons le dit maistre Jehan Grolier, trésorier des guerres dessus
« dit et tous autres. En tesmoing de ce, nous avons signé ces pré-
« sentes de notre main et fait sceller du scel de nos armes (2) le
« xxiiie jour de janvier l'an mil cinq cens et vingt six. »

Signé : Pompeyrenc (3).

(1) D'après Godefroy, *au feur de*, plus souvent *au fuer de*, signifie au taux de, au prix de.

(2) Le sceau manque.

(3) Bibl. nat Pièces originales. 2324 n° 52.449. — 2 (Communication de M. Baubet, archiviste-paléographe).

Digitized by Google

Signature de Joachim de Pomperanc.

A la date du 20 janvier 1526, le cadre de la compagnie de notre « gentil capitaine », comme l'appelle du Bellay, réduite à quarante lances, était ainsi composé :

Capitaine : Joachim de Pomperanc.
Lieutenant : Charles d'Arsac.
Enseigne : Bastien de Paucaire.
Guidon : Louis de Lage (1).

C'est escorté de ces compagnons d'armes qu'au commencement d'août 1527, Joachim était entré à la suite de Lautrec en Milanais. De longs débats entre le Roi et l'Empereur, pour l'exécution du traité de Madrid, étaient en effet restés infructueux. François Ier, impuissant à réaliser des promesses trop légèrement contractées, avait cherché un dérivatif en soulevant l'Italie contre Charles-Quint. Il était parvenu à constituer cette *Ligue sainte* dont le Pape était le chef, pacte d'alliance entre lui, les Vénitiens, les Suisses et l'Angleterre et dont le but, en même temps que de s'opposer aux invasions de l'Empereur, était de rétablir François Sforce dans le duché de Milan et de délivrer les Enfants de France, retenus prisonniers en Espagne.

Bourbon, plus ou moins désigné par l'Empereur, et qu'au dire de certains historiens (2) aurait animé le désir de donner « la preuve de sa repentance » en rendant quelque grand service à sa patrie, partit pour l'Italie. Il avait levé sur son propre crédit des bandes en Allemagne, lesquelles, jointes aux Espagnols cantonnés à Milan, lui fournirent des forces suffisantes pour repousser les confédérés. Sans se soucier d'une trêve de huit mois conclue entre le Pape et le vice-roi de Naples, il fit mine de se diriger sur

(1) Fleury Vindry : *Op. cit.* Cadre des compagnies, in-4, p. 199.
(2) Mézeray, entre autres.

Digitized by Google

Florence. Mais là n'était pas le but de son audacieuse expédition. On ne tarda pas à s'en apercevoir. Partie le 20 avril d'Arezzo, le 5 mai l'armée du Connétable était aux portes de Rome. Lui-même, après avoir planté la première échelle au pied des murs de la Ville éternelle, en escaladait déjà les échelons lorsqu'un coup d'arquebuse le jeta dans le fossé, mortellement atteint. On dit que se sentant mourir et, sur le point d'emporter dans la tombe le secret de ses desseins, Bourbon, ne voulant pas décourager les siens, se fit couvrir d'un manteau et ordonna d'enlever la place ; ce qui eut lieu (1). Le sac de la ville donna lieu à de véritables scènes de carnage et d'horreur. Clément VII se réfugia dans le château Saint-Ange et dut y attendre un mois que les fureurs profanatrices se soient un peu calmées avant de capituler. Aucune des troupes confédérées n'étant venue à son secours, il se remit entre les mains des vainqueurs.

Charles-Quint n'aurait eu qu'un mot à dire pour rendre la liberté au Pontife. Il usa d'hypocrisie, suivant son habitude, et eut recours à des démonstrations peu sincères. François Ier et Henri VIII décidèrent alors de délivrer le Saint-Père. Lautrec, nommé commandant général de 900 lances et de plus de 20.000 fantassins de diverses nationalités, entra au mois d'août en campagne. Pomperanc était du nombre des capitaines qui l'accompagnaient (2). Les Français eurent peu de peine, au début de cette expédition, à avoir raison de l'ennemi sous les ordres d'Antoine de Leyve. Lautrec s'empara coup sur coup de Bosco où se trouvaient 2000 lansquenets, d'Alexandrie que défendait le comte Ludovic de Lodron, de Vigevano, de la Lomelline et de Pavie qu'il prit d'assaut malgré une énergique résistance de la part du comte de Beljoyeuse. Après des succès aussi rapides, la ligne de conduite qui s'imposait eut été de marcher droit sur Milan. Lautrec, prétextant des ordres reçus de François Ier et d'Henri VIII, ne sut pas résister aux sollicitations du cardinal Cibo, légat du Saint-Siège, lequel le pressait d'aller sans retard délivrer son maître. Il se dirigea sur Rome, perdant un temps précieux aux environs de

(1) Après la mort du Connétable, ses domaines confisqués furent réunis à la Couronne.

(2) Pavie de Fourquevaux : *Op. cit.* p. 204.

Digitized by Google

Plaisance et paralysé à tout moment par le Roi, que hantait la réussite de nouvelles négociations avec Charles-Quint.

Il semble que notre héros ait employé cette période de répit à poursuivre un idéal moins chevaleresque et à s'occuper de détails plus matériels. C'est du moins ce qui semble ressortir de la lecture des deux lettres inédites, que nous allons publier. Les temps, à vrai dire, devaient être durs pour un pauvre capitaine comme Pomperanc, sans grandes ressources pécuniaires, habitué sans doute à se contenter de la vie des camps, mais que le payement d'une solde souvent ajourné devait plus ou moins satisfaire. Aussi, le 20 novembre 1527, écrivait-il à l'amiral comte de Charny (1) :

Monseigneur,

« Depuis que je suis par dessa, je reçeu deux lectres que vous « a pleu m'escripre et vous mercie bien humblemant de boin « volloer quy vous plet avoer envers moy. Dieu me doint grace de « me trover en lyeu ou je vous puisse fere quienque bon servisse « ansin que jan ay bonne vollanté. Et pour ceste reson, Mon- « seigneur, vous ne seres point [mary] que vous plet que je vous « foys mes pleintes de la poureté grande en quoy je suys, quest « qause, Monseigneur, que envoye mon frere present pourteur « pour la remotrer. Vous savez comant il i a lonclamps que je « suis par dessa et la despansse que je suys contreint de fere pour « mon devoer à la charge que jay. Je hi ay mis ce que javes et « que je peu [avoer] de mes amys ; a steure, sans layde du Roy, « je ne say plus ou en prandre. A ceste cause, Monseigneur, je « vous suplie que vous plaise de fere tant pour moy que de le « remotrer au Roy et que ce que je demande ce nest que pour luy « fere servisse. Any lom mavoyt promys de fere quienque bien « deglise a mon frere le prothonotere. Il nen est tout jour ansin « sans etre proveu que mest ung des plus gros regrets que jaye « car sil ut heu quienque chose, cella meust ayde a vivre.

(1) Philippe Chabot, comte de Charny et de Busançois, sgr. de Brion, amiral de France depuis 1525, gouverneur de Bourgogne et de Normandie, plus tard ambassadeur en Angleterre, mort le 1er juin 1543. Il était le second fils de Jacques Chabot, sgr. de Jarnac et de Brion et de Magdeleine de Luxembourg ; il avait épousé en janvier 1526, Françoise de Longwy, dame de Pagny et de Mirebeau

Digitized by Google

« Vostre bom pleser fera de lavoer pour recomande et moy « anq car cest a vous a quy je toute mon esperansse.

« Monseigneur, après mestre recomandé très humblemant a « vostre bonne grace, je prie a Nostre Seigneur que vous doint « tres bonne vie et longue.

« Fet au camp a Benagnie le 20e de novambre.

Vostre tres humble et bon serviteur
Pomperanc.

Au revers : Monsieur l'Amiral » (1).

Ce même jour, il s'adressait dans des termes à peu près identiques au duc de Montmorency, grand maître de France (2).

Monseigneur,

« Par Villeneusve je receulx une lectre que vous a pleu m'escrire « et vous mercie bien humblemant le bom volloer quy vous plet « de me porter. Dieu me doint grace de me trover en lieu que je « vous puisse fere quienque bom servisse ansin que jan ay bonne « vollanté.

« Monseigneur je vous ay fet fere sovant mes pleintes de la « poureté grande en quoy je suis par dessa et desteurt elle me « presse que fort que suis contreint d'envoyer mon frère present « pourteur pour la remotrer. Il a plu au Roy me prometre tout « plein de bien et anq de doner quienque bien deylise a mon frère « le prothonotere. Nous navons rien eu, ny lun ny laultre, par « quoy, Monseigneur, je vous suplie fere tout pour moy que dan « dire ung mot au Roy et lui remostrer le tamps quilia que je « suis par dessa et la despense que je peu fere, veu la grant nesse- « cite de vivres en quoy sommes ou je my tout ce que javoys et « ce que je peu avoer de mes amys et vous asure Monseigneur « que sans son ayde je ne sayplus que fere, par quoy je vous suplie

(1) Bibl. nat. *Mss. français* Ancien fonds 3016 fol. 54. Communication de M. Pierre Paul, archiviste-paléographe.

(2) Anne duc de Montmorency, premier baron, pair, maréchal, connétable, créé en 1526 grand maître de France. Comte de Beaumont sur Oise et de Dammartin, il était le second fils de Guillaume sgr. de Montmorency et d'Anne Pot. Marié le 6 janvier 1526 à Magdeleine de Savoie, il mourut le 12 novembre 1567.

Digitized by Google

« mavo(er) pour recomande vous asurant que le bien que je « demande que ce nest point pour en faire mon propre et que ce « nest pour avoer moyen de myeulx fere servisse au Roy.

« Monseigneur vous me comanderes vous bon plesers pour y- « ceulx acomplir et je priere à Nostre Seigneur que vous doint « très bonne vie et longue.

« Fet au camp a Benagnie le 20e de novambre.

Votre très humble et bon serviteur.

POMPERANC.

Au revers : « Monsieur le grant Maistre » (1).

L'insistance, mise par Pomperanc à « fére ses pleintes de la poureté grande » en laquelle il se trouvait, finit par toucher le Roi. Sans doute que ce dernier aima aussi à se souvenir de la dette de reconnaissance contractée par lui envers le « gentil capitaine ». Et il fit don sans plus tarder à Pons de Pomperanc de l'abbaye bénédictine de Caunes, au diocèse de Narbonne (2).

La nouvelle de l'abandon de cet important bénéfice entre les mains du frère du quémandeur, le protonotaire, dut ensoleiller les derniers jours de Joachim. A l'annonce de l'évasion du Pape qui, après avoir accepté les propositions de l'Empereur, n'avait pu modérer son impatience et s'était échappé sous un déguisement, la veille de sa libération, à Orvieto, Lautrec avait pris le parti de se diriger vers le royaume de Naples. Dès les premiers jours de février 1528, les Français pénétrèrent donc dans les Abbruzes et descendirent en Pouille presque sans obstacle. Ce ne fut qu'aux environs de Fuccera et de Lugia qu'ils rencontrèrent l'armée ennemie sous les ordres du prince d'Orange. Lautrec avait divisé ses forces en trois corps et confié à Pomperanc le commandement de la gendarmerie de l'un deux (3). Un engagement sérieux paraissait inévitable lorsque les Impériaux, trop peu confiants sans doute en la victoire, se replièrent. Pomperanc et Mauriac, à la tête de leurs compagnies, durent se contenter de

(1) Bibl. Nat., *Mss. français* (ancien fonds) 2997, fol. 19. Communication de M. Pierre Paul, ancien élève de l'Ecole des Chartes. Cette lettre porte la note écrite au crayon : « Lettre de celui à qui le roi rendit l'épée à la bataille de Pavie ».

(2) Pavie de Fourquevaux : *op. cit.*, p. 204.

(3) Pavie de Fourquevaux : *op. cit.*, p. 205.

Digitized by Google

quelques escarmouches où sans grande peine ils eurent l'avantage (1).

Un stratège habile aurait poursuivi l'ennemi et l'aurait anéanti sans lui donner le temps de se ressaisir. Par malheur, Lautrec manquait de tactique. Il ne se rendit pas compte que, disposant d'une armée dont non seulement la solde venait d'être réduite mais était encore irrégulièrement payée, l'essentiel pour assurer le succès était d'aller vite. Il s'amusa à prendre Melphe, Vénouze et d'autres places de la Basilicate et ne se présenta que le 29 avril devant Naples où s'étaient enfermés le prince d'Orange et le successeur de Lannoi. La ville aurait pu être battue en brèche. Lautrec entreprit de l'affamer avec le concours des flottes gênoises et vénitiennes. Cette idée réussit jusqu'à un certain point. Dix galères qui croisaient devant Naples coulèrent les embarcations napolitaines que commandaient le vice-roi Moncade et le marquis du Guât. Le premier fut tué, le second fait prisonnier.

Fiers de cette victoire, les Gênois voulurent en profiter. Ils demandèrent au roi de France de les autoriser à se gouverner eux-mêmes sans gouverneur étranger ni garnison française et lui offrirent en retour une contribution de deux cent mille ducats. La proposition était d'autant plus acceptable que des négociations dans le même but étaient secrètement entamées avec l'Empereur. François Ier commit la maladresse de la rejeter. De concert avec du Prat et Montmorency, il envoya en Italie Antoine de la Rochefoucauld seigneur de Barbezieux, nommé pour l'occasion « amiral sur la mer du Levant », qui devait se saisir des galères gênoises et de leur capitaine André Doria.

On ne put rien saisir du tout et Gênes, avec sa flotte, passa au service de Charles-Quint. Naples, débloquée, se ravitailla et reçut des renforts. A cela vint s'ajouter un fléau terrible. La peste, occasionnée par les grandes chaleurs, mit le comble à l'infortune en causant d'affreux ravages dans les rangs français. Lautrec en fut la principale victime et mourut dans la nuit du 15 au 16 août 1528.

Le marquis de Saluces lui succéda dans le commandement de l'armée. Il tenta avec Pedro Navarro, Trivulce, Pomperanc et

(1) Pavie de Fourquevaux : *op. cit.*, p. 206 (d'après Langé).

Digitized by Google

Negrepelisse d'en réunir les débris et d'en organiser la retraite (1). Mais, devant le dépérissement journalier des effectifs et poursuivis qu'ils étaient par le prince d'Orange, ils n'eurent que le temps de se jeter dans Aversa et d'essayer de s'y défendre. La nouvelle de la prise de Capoue, qui leur fermait toute communication avec la Pouille et les Abbruzes, leur enleva ce qui leur restait de courage. Malgré un commencement de résistance où le marquis de Saluces eut le genou fracassé, les assiégés épuisés de fatigues durent capituler. « Ce qui n'était pas massacré, écrit un historien, mourait de soi-même » (2). Les rares survivants étaient, avec quelques garnisons çà et là disséminées aux alentours, tout ce qui restait de la quatrième armée que l'Italie venait d'engloutir depuis l'avènement au trône de François Ier.

Pomperanc, qui avait résisté jusque là aux privations de toutes sortes, n'eut pas pourtant à rendre son épée. Affaibli par une blessure (3), terrassé par les premiers symptômes de la fièvre pestilentielle, sa mort arriva avant la capitulation d'Aversa (4). Atteint jusqu'au cœur du regret d'avoir vu disparaître ses compagnons d'armes, « il tomba roide mort en terre, rapporte son biographe (5), laissant volontairement la vie qu'il n'avoit peu perdre par la force entre tant de hazards et de calamitez. Heureux en cela par dessus ceux de ses compagnons qui furent après luy contraints de passer par une honteuse capitulation, d'avoir peu mourir avant que de rien signer qui fut honteux à sa mémoire et qui luy peust estre reprochable à l'advenir ».

Il est douteux que le corps de notre valeureux capitaine put être rapporté en France, mais il fut entouré d'honneurs, comme il convenait à la dépouille mortelle d'un vaillant chevalier. Pavie de Fourquevaux (6) nous a fort heureusement conservé l'épitaphe destinée à perpétuer son souvenir :

(1) Ibid., p. 206.
(2) E. Lavisse : *Histoire de France* v. p. 58.
(3) Pavie de Fourquevaux : *op. cit.* p. 207.
(4) Ibid., — *Pauli Jovii vita Davali* (vie de Pescaire).
(5) Pavie de Fourquevaux : *Op. cit.*, p. 207.
(6) Ibid., p. 208.

Digitized by Google

DES GUERRES LES PLUS GRANDS HAZARDS,
NI DU TEMPS LES FUNESTES DARDS,
QUI DE TOUT ONT TOUSIOURS VICTOIRE,
N'ONT PAS MIS POMPERANT ICY.
SOUBS CETTE LAME FROIDE ET NOIRE,
PASSANT, QUI CONTEMPLES CECY,
NE LEUR DONNE POINT CETTE GLOIRE.
C'EST LUY QUI LE VOULUT AINSI.

⚜ ⚜
⚜

Quelques années plus tard, au mois de juillet 1533, le roi de France quittait Paris, accompagné de la reine Eléonore, des trois fils qu'il avait eus de sa première femme, ainsi que des plus hauts dignitaires de l'Eglise et de l'Etat. Il se rendait à Marseille afin de conclure avec Clément VII le mariage de Catherine de Médicis, nièce du Pape, et d'Henri, duc d'Orléans, son second fils. Arrivé à Lyon, il se détourna de sa route et voulut aller accomplir le vœu qu'il avait fait du fond de sa prison de Madrid, alors que, accablé par l'ennui et la maladie, il avait promis à Notre-Dame du Puy de se rendre en pélérinage à son célèbre sanctuaire si la Vierge du Mont Anis lui accordait la force morale de résister aux épreuves qui le minaient.

François Ier passa par Thiers, Clermont et Brioude, s'arrêta à la Chaise-Dieu où le reçut avec magnificence le cardinal de Tournon (1) et, le 17 juillet au soir, vint coucher au château d'Allègre (2). Le lendemain 18, après avoir déjeuné chez le

(1) François de Tournon, pourvu dès 1519 de l'abbaye de la Chaise-Dieu, archevêque d'Embrun, créé cardinal en 1530, puis abbé de St-Antoine de Viennois, archevêque de Bourges, d'Auch, de Narbonne, de Lyon, gouverneur d'Auvergne, ministre d'Etat de plusieurs rois de France, ambassadeur en Italie, en Autriche et en Angleterre, doyen du Sacré-Collège, le même qui, lors de la captivité de François Ier, avait été envoyé en Espagne avec Jean de Selve, premier président du parlement de Paris, pour la délivrance du Roi, et qui y était retourné pour celle des Enfants de France retenus en otage.

(2) A. Vernière : *Itinéraires des rois de France et des Papes dans l'Auvergne et le Velay*, Clermont-Ferrand, Malleval, 1898, p. 25. — La baronnie d'Allègre était alors possédée par Gabriel de Tourzel, seigneur de St-Just près Chomelix et de Meilhaud, conseiller et chambellan du roi, bailli de Caen où il avait reçu François Ier l'année précédente et neveu d'Antoine de Chabannes, évêque du Puy.

Digitized by Google

vicomte de Polignac, il arriva vers les quatre heures de l'après-midi au Puy (1). Etienne Médicis (2) nous a laissé le récit détaillé des fêtes merveilleuses qui eurent lieu à cette occasion. Le Roi logea à l'évêché chez Antoine de Chabannes (3) qui, l'ayant complimenté près de la Porte St-Jean (4), « le traita avec autant de splendeur que de délicatesse ». Après avoir fait ses dévotions dans l'Eglise angélique, le prince s'en retourna par Sereys-Saint-Jean-de-Nay où il soupa chez le baron d'Apchier et de là se rendit à Aubrac, à Rodez, puis à Toulouse et à Marseille (5).

Quel historien ou quel chroniqueur local nous dira si, chevauchant à travers les régions montagneuses qui avoisinent Langeac, l'idée ne vint pas au monarque de connaître le manoir dans lequel s'était écoulée la jeunesse de Pomperanc? Hélas! même chez les princes, la reconnaissance est de courte durée et l'oubli vient vite... Il serait non moins curieux de savoir si, au cours des conversations particulières que tinrent, lors de ce voyage, François I^er^ et l'Evêque du Puy, aucune allusion à la rébellion du Connétable ne vint assombrir ces joyeux instants? Mieux vaut croire que le souverain et le prélat éloignèrent le souvenir de cette malheureuse défection et, d'un commun accord, jetèrent un voile sur la mémoire de Bourbon.

Deux ans plus tard, en septembre 1535, Antoine de Chabannes (6) était inhumé dans le cloître de sa cathédrale ; François I^er^ ne devait mourir qu'en 1547.

GEORGES PAUL.

(1) *Chroniques* d'Etienne Médicis, bourgeois du Puy, publiées par A. Chassaing, Le Puy, Marchessou, 1869, I, p. 340.

(2) Ibid., I, pp. 338 à 366.

(3) Ibid., p. 357. — Comte H. de Chabannes : *Histoire de la Maison de Chabannes*, I, p. 257.

(4) Frère Théodore : *op. cit.*, p. 386.

(5) De Gaujal : *Etudes historiques sur le Rouergue*, t. II, p. 358.

(6) Comte H. de Chabannes : *Histoire de la maison de Chabannes*, I, p. 259. On ne possède de cet évêque ni portrait, ni sceau. François de Sarcus, son neveu, fils de Jean, seigneur de Sarcus, colonel du régiment de Picardie et de Marguerite de Chabannes, le remplaça sur le siège de St-Georges.

Digitized by Google

LA MISSION

DU

Cardinal Melchior de Polignac

A ROME (1724-1732)

(*Suite*)

La période suivante fut celle des hésitations et des démarches.

Poursuivant sa campagne, Bentivoglio rendait publique une lettre de la Cour, datée du 9 août 1729, ordonnant l'exclusion du prélat gênois, puis, comme celle-ci était contestée, il en exhibait une seconde du marquis de la Paz en date 9 janvier 1730 approuvant la précédente.

Le cardinal, voulant jouer toutes ses chances, n'hésita pas à écrire à Sa Majesté Catholique. Voici sa lettre, d'après Faucher (1) :

Sire,

Presque aussitôt après le décès du défunt Pape, les grands et singuliers mérites du cardinal Imperiali lui ont attiré les vœux de tout ce qu'il y a de gens de probité dans cette ville pour l'élever au Pontificat, et la voix publique fut bientôt suivie par le plus grand nombre des cardinaux, lesquels entrèrent au conclave avec l'intention de l'élever à cette suprême dignité : ils l'en ont trouvé digne par toutes sortes de titres ; ils ont cru son exaltation nécessaire dans la situation présente de l'Eglise, de l'Europe et de l'état : il y a quarante ans qu'il est cardinal et qu'il a servi l'Eglise et l'état dans un grand nombre d'emplois, sans

(1) *Op. cit.*, II, 436 sv.

Digitized by Google

que la malice la plus noire ait pu attaquer ses mœurs et sa probité : il a eu plus d'occasion que personne de faire voir sa grande capacité et fidélité en même tems, puisqu'il a toujours été employé dans les plus grandes affaires, sans avoir rien en vue que la gloire et le service de Dieu, car il possède très peu de biens de l'Eglise et il donne en charités tout ce qu'il épargne à la fin de l'année de ses revenus : avec cela il s'est toujours conservé dans une parfaite liberté et indépendance de toutes les Puissances de l'Europe, sans vouloir jamais se déclarer pour aucune en particulier ; enfin par toute la suite de sa conduite, il a montré une piété, une probité qui ne se sont jamais démenties, et une capacité que l'expérience a augmentée, sans que l'âge l'ait affoiblie. Tant de grandes qualités l'ont fait considérer comme un Prélat destiné par la Providence pour gouverner l'Eglise dans des tems aussi difficiles ; en effet, il etoit sur le point d'être élu, lorsque le cardinal Bentivoglio y mit opposition de la part de V. M. ; il ne m'appartient pas d'entrer dans les motifs qu'elle a pu avoir pour faire cette démarche ; je ne me croirois pas bon catholique, si je ne faisois ce qui dépend de moi pour la désabuser des mauvaises impressions qu'on a pu lui donner de ce cardinal : en rendant témoignage à la vérité et à ses vertus dont j'ai été moi-même témoin oculaire pendant tant d'années, je n'ai pas hésité d'écrire de mon chef à V. M. à ce sujet et je me crois engagé à le faire de la manière la plus forte. V. M. voit l'importance de cette affaire, et je me persuade qu'elle ne balancera pas à se conformer à des désirs aussi justes qu'ils sont ardens ; surtout qu'elle considérera les suites funestes qui peuvent arriver si elle persiste dans son opposition à l'exaltation du cardinal Imperiali ; car en ce cas je tremble, quand je pense aux divisions et aux scandales qui peuvent en résulter ; et V. M. seroit responsable au tribunal de Dieu de tous ces maux : mais je suis sûr que sa piété et sa religion ne se chargeront pas d'un tel fardeau, et que son zèle pour l'Eglise l'emportera sur toute autre considération, quelle qu'elle puisse être, en ne la privant pas d'un chef qui lui est si nécessaire.

D'autre part, Polignac s'efforçait de détruire les manœuvres de Bentivoglio en provoquant une intervention auprès du Roi d'Espagne. Le marquis de Brancas reçut des ordres dans ce sens et le chevalier de Saint-Georges et la princesse Clémentine acceptèrent de se joindre aux sollicitations du gouvernement français à la Cour de Séville. Peine perdue, le souverain resta intraitable.

Ce pendant, Rohan et Bissy étaient entrés au conclave.

Bissy, parti de Paris le 6 mars, avait reçu à Aiguebelle le 14

Digitized by Google

mars les Instructions du Roi et était arrivé à Rome le 29. Il était à son poste le 31. Rohan, parti le 12, y était le 8 avril. Il était accompagné de l'abbé de Vauréal (1) chargé en secret par Chauvelin de maintenir les relations entre Polignac et Rohan et de renseigner le ministre sur les événements.

Ils furent reçus par Polignac qui avait fait préparer les cellules suivant les ordres du Roi et avait à cet effet et pour parer aux dépenses secrètes et extraordinaires du Conclave reçu une somme de 20.000 écus romains et une gratification de 30.000 livres.

Deux scrutins eurent lieu dans la première quinzaine d'avril. Fleury, bénéficiant de la publication de la « Déclaration du Roi par laquelle le Roi explique de nouveau ses intentions sur l'exécution des bulles des Papes données contre le Jansénisme et sur celle de la constitution *Unigenitus*, donnée à Versailles le 24 mars 1730 », obtint une première fois huit voix, une deuxième sept.

La déclaration du Roi fit un si bon effet en français que je me pressai de la faire traduire en italien. Elle a passé bien vite sous les yeux des cardinaux qui en ont témoigné une satisfaction infinie, excusant même les endroits qui ne sont pas de leur goût mais dont ils ont assez bien compris la nécessité. La résolution que le Roi a prise d'aller tenir son lit de justice pour la faire enregistrer les a charmés et dans ce transport de joie on vit au scrutin huit voix données à M. le cardinal de Fleury. Le lendemain il en eut encore sept. Mais les Allemands et leurs amis en ayant pris jalousie s'avisèrent ce jour-là d'en donner aussi à Schrattenbach (2) et à Cienfugos. Celui-ci marqua le déplaisir qu'il y avait d'une émulation si puérile et si mal entendue. Nous crûmes que pour y mettre fin il fallait prier les cardinaux de ne pas continuer une faveur dont nous connaissions tout le prix, mais qui ne servirait

(1) Louis-Guy de Guérapin de Vauréal, né en 1688 (*alias* 1690), fils de Michel-Antoine, marquis de Belleval ; reçu docteur en théologie, en 1714, était vicaire général du cardinal de Bissy à Meaux, abbé de Molesmes (1723) de Jouy.

Nommé évêque de Rennes en 1732, et sacré le 24 août à Meaux, il prit possession en septembre. Ambassadeur de France en Espagne (1740) il n'oublia pourtant pas son diocèse. Il y fit des visites, y interdit les Carmes Jansénistes. Il fut reçu en 1749 à l'Académie Française. Il se démit de son évêché en 1758, gardant cependant trois abbayes.

Vauréal décéda à Magny près de Nevers, le 17 juin 1760, aet. 70 (72) s. c. 28. (Communication de M. l'abbé Sevestre).

(2) Strottenbach (Wolfgang-Annibal de), allemand, évêque d'Olmütz, créé cardinal en 1712. Vice-roi de Naples.

Digitized by Google

plus qu'à piquer des rivaux si peu raisonnables et par ce seul motif, on s'abstint (1).

Ceci ne dispensait pas de la nécessité de nouveaux pourparlers, et la situation devint fort délicate en raison des tentatives faites par le marquis d'Ormea, envoyé du Roi de Sardaigne, pour réunir les factions à son profit, et surtout de l'isolement dans lequel on tenait les Français. « Ce n'est pas que nous espérions de forcer nos adversaires à recevoir le Pape de nos mains, déclarait Polignac le 22 juin 1730. Nous faisons consister notre victoire à n'être pas vaincus, à mettre successivement tous les papables dans nos intérêts, même ceux que nous ne voulons pas et à les écarter par la faction qui nous est opposée. »

Ainsi furent éliminés Pico (2), Corradini, Banchieri, mais c'est presque à l'insu des Français que Corsini, un instant écarté avec leur concours et celui des Impériaux, finit par être le candidat de ces derniers et que Cienfugos s'employa à son élection. C'était à peu près une défaite; il restait seulement à tomber avec élégance et dignité. Polignac retrouva dans une lettre de Chauvelin du 28 avril un passage l'autorisant à se prêter à l'élection de Corsini, le cas échéant, plutôt que d'en venir à une exclusion formelle. Il s'en autorisa pour faire attendre un consentement qui ne pouvait être qu'une satisfaction d'amour-propre.

Le 12 juillet 1730, après cent vingt-neuf jours de délibération, Corsini montait sur la chaire de Saint-Pierre sous le nom de Clément XII.

Du Conclave, le 11 juillet 1730, Polignac rendait compte au Garde des Sceaux, Ministre des Affaires étrangères de France des circonstances de l'élection :

J'ai receu, Monsieur (3). la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois passé. Nous avons esperé pendant quelques jours de pouvoir mériter encore mieux l'approbation qu'il plait au Roy

(1) A. E. *Rome, Corr.*, v. 712, fol. 68.

(2) Pico (Louis), né le 9 décembre 1668. Patriarche de Constantinople (1706), majordome (1707). Créé cardinal en 1712. Décédé à Rome le 10 août 1743.

(3) A. E., *Rome, Corr.*, v. 713, fol. 165.

Cette lettre a été reçue le 18. Tout ce qui est *souligné* était chiffré dans la lettre du cardinal et porte actuellement en surcharge la traduction.

Digitized by Google

de nous donner, mais la providence n'a pas voulu seconder nos désirs jusqu'à la fin *ny couronner nos travaux par l'élection du cardinal Banchieri. Nous l'avions mené insensiblement jusqu'aux pieds du Trône et nous tachions de vaincre les difficultés qui l'empêchoient encore d'y monter tant de la part du cardinal camerlingue que des autres dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre du 6 de ce mois; mais une avanture qu'il estoit impossible de prévoir a rompu toutes nos mesures et nous a jetés dans un embarras plus grand que tous ceux dont nous estions heureusement sortis.*

Dans le tems que Cienfuegos ne voyoit plus de ressource pour se défaire de Corradini, que celle qui luy estoit présentée par *ses propres adherants et par notre direction secrete*, dans le tems qu'il y donnoit les mains forcément et que deux fois par jour, il en assuroit Banchieri, pour s'en faire auprès de luy une espèce de mérite, il reçoit des ordres de l'Empereur gagné enfin par le Grand Duc et persuadé par le Prince Eugène de ne plus mettre aucun obstacle au choix de Corsini *Nous devions d'autant moins nous y attendre que M. Riviera avoit montré* une lettre de Grimaldi (1) dattée du trois juin par laquelle ce nonce luy mandoit que le ministre de Toscane fesoit au nom de son maître les plus grands efforts pour obtenir que la première exclusion fut revoquée, et qu'il ne cessoit de représenter à quel point les Florentins que la cour de Vienne devoit ménager en étoient indignés. Que néantmoins toutes ces remontrances etoient inutiles et qu'il n'etoit plus possible d'en espérer le moindre effet par deux raisons, l'une que l'Empereur ne pouvoit se fier à un homme de ce pays là dans les conjectures présentes; l'autre que les Français l'avoient porté avec trop d'ardeur. Cependant il faut bien que ces dispositions aient été changées brusquement, puisque sitôt après Cienfuegos a eu la permission de concourir à Corsini, dès que ce sujet pourroit revivre. *Cette nouveauté communiquée au cardinal de Saint Agnès, qui ne pouvoit souffrir ny la personne de Banchieri auquel pourtant il avait déjà rendu ses hommages, ni l'autorité de Collicola (2) sur le cardinal camerlingue*, il forma le dessein avec Salviati de tourner en faveur de Corsini la crainte dont les Allemands et les Savoyards étoient penetrés et *dont nous ferions profiter Banchieri.*

Le camerlingue affligé de se voir contraint à sortir de ses créatures, *malgré toutes les paroles qu'il nous avoit données et que nous lui faisions*

(1) Grimaldi (Jérôme), né à Gênes le 15 novembre 1674. Internonce à Bruxelles (1705) archevêque d'Edesse et nonce en Pologne (1712). Nonce à Vienne (1720). Créé cardinal le 2 octobre 1730. Décédé à Rome le 18 novembre 1733.

(2) Collicola (Charles), né à Spolète le 31 mai 1682. Préfet de l'Annone (1715), trésorier général de la Chambre apostolique (1718). Créé cardinal *in petto* le 9 décembre 1726 et déclaré le 30 avril 1728 du titre *in portica Campitelli*. Décédé à Rome le 19 octobre 1730.

Digitized by Google

réitérer chaque jour, entra dans cette veue et crut éviter nos justes reproches en nous faisant la demi-confidence que Salviati et Saint Agnes (1) *luy avoient parlé de Corsini, mais ajoutant* qu'il regardoit cette ouverture comme un piege pour luy faire seulement lacher le pié sur Corradini. Nous découvrimes pourtant qu'il la suivoit et *notre inquiétude fut bien plus grande quand nous sceumes le consentement qu'y donnoit le cardinal Cienfuegos.*

Banchieri dont les ennemis n'endormoient point, voyant le désavantage qu'il auroit dans cette concurrence, jugea bien qu'un homme aussi grave que Corsini luy seroit certainement préféré. Il ne vouloit pas d'ailleurs s'en faire un ennemi puisqu'il avoit besoin de tout le monde et pour le présent et pour l'avenir. Il prit donc sur le champ la résolution d'aller dans la cellule de Corsini pour luy céder ses prétentions et pour luy offrir les voix dont il pouvoit disposer.

Cette conduite desinteressée fut applaudie *mais elle rendit en même tems son election impossible.* Sur ces entrefaites Salviati vint nous parler pour la première fois de son projet concerté sans nous et nous dit que les affaires de son oncle etoient en si bon état qu'il ne tenoit plus qu'à nous de luy mettre la thiare sur la tête, puisque Cienfuegos et sa faction aussi bien que la plupart des autres cardinaux y concourroient. Nous luy répondîmes qu'il s'y prenoit un peu tard, que la bonne volonté pour Corsini dont nous avions donné tant de preuves méritoit plus de confiance et que nous n'étions pas ménagés dans cette occasion comme nous devions l'être; que ce n'étoit pas du choix de la personne, mais du procédé que nous avions à nous plaindre et que nous prendrions le tems nécessaire pour délibérer sur ce que nous aurions à faire. Il rejetta la faute sur le camerlingue et celuy-ci sur S[t] Agnès. *Dans la verité tous estoient coupables. Ils avoient cru que nous aimerions mieux Banchieri que Corsini. C'est pourquoy ils avoient fait ce mystère qu'il avoit fallu pénétrer d'ailleurs pour en être informés.*

Il fut question de savoir entre nous comment nous devions nous comporter dans une conjoncture si délicate. Pendant que nous étions assemblés tous trois, Otthobon vint nous dire de la part de Corsini qu'il avoit appris avec une extrême douleur les justes motifs que nous avions d'être mécontents; mais qu'il protestoit devant Dieu que tout s'etoit fait à son insu, qu'il ne l'auroit jamais permis, s'il en avoit eu la moindre

(1) Le cardinal de Sainte-Agnès était Georges Spinola, né le 5 juin 1667. Nonce à Barcelone en 1711 et archevêque de Césarée *in partibus*. Nonce à Vienne (1713). Créé cardinal le 29 novembre 1719. Ministre secrétaire d'État (1721). Préfet de la Congrégation de l'Immunité (1726). Légat à Bologne (1727). Évêque de Palestrine (1731). Décédé le 17 janvier 1739.

Digitized by Google

connoissance, ayant toujours devant les yeux ses premières obligations, qu'il ne vouloit être Pape que de notre main et que si nous jugions pour l'honneur de la couronne et pour le nôtre qu'il fût à propos de nous opposer à son élection, il ne vouloit absolument point qu'on en parlât davantage.

Le camerlingue vint ensuite nous faire les mêmes protestations et nous dit que si le défaut de la forme devoit emporter le fond, il ne proposeroit point Corsini; que si nous voulions pardonner en faveur du sujet les manquements où le secret avoit fait tomber ses partisans, nous n'avions qu'à dire ce qu'on devoit faire pour les expier et que nous étions les maîtres. Salviati vint encore nous faire les mêmes offres et nous donner les mêmes assurances au nom de Corsini et Colligola notre amy fidèle fut chargé d'une pareille commission.

Il n'y avoit en ce moment que quatre choses qu'on put faire (1) :

1° donner l'exclusion formelle;

2° se joindre simplement à une dizaine de cardinaux, qui ne vouloient point Corsini, pour le traiter comme les Allemands avoient fait la première fois;

3° Despecher un exprès pour attendre la decision du Roy;

4° ou enfin élire Corsini de bonne grâce après avoir receu les satisfactions offertes.

Le premier party ne sembloit point convenable surtout après avoir paru dans les intéressés de ce cardinal au commencement, outre qu'il étoit en soy trop odieux, il se trouvoit contradictoire à la réponse que M. le cardinal de Fleury avoit faite au M[is] Corsini, dont les copies estoient dans le conclave. Le second quoyque moins éclatant revenoit au même parce qu'il ne pouvoit se cacher, et que tout le monde sachant ceux qui estoient pour, on auroit bientôt sceu tous ceux qui estoient contre. Nous ne pouvions rejetter un changement si manifeste sur celuy des circonstances, car l'acquiescement tardif et peu volontaire des Cienfuegos ne rendoit pas Corsini le pape des Allemands; on sait assez que sans eux on ne peut pas faire un pape et qu'il faut plus que cela pour nous obliger à le détruire.

Quant aux intrigues sourdes qu'on avoit faites, c'étoit bien un sujet de plaintes contre les entremetteurs; mais non de vangeance, contre celuy qui en etoit ou s'en déclaroit innocent : ainsi nous aurions découvert tous nos sentiments et où aller après cela? on retombait infailli-

(1) Ce passage, jusqu'à « le 3[e] party », est chiffré.

Digitized by Google

blement à Zondedari (1), à Borromée, Colonne (2) et autres que nous rejettions. La mauvaise santé de Ruffo ne permettoit pas de songer à luy. Spinola, Marefoschi, Petra n'etoient point considérés et le pauvre Banchieri notre sujet auroit essuyé toutes les représailles qu'on auroit voulu exercer sur nous.

Le 3e party que nous aurions pu choisir au second mois du conclave, étoit impraticable dans le 5e et surtout dans une saison où les chaleurs deviennent insupportables et dangereuses. C'étoit mettre tous les cardinaux au désespoir que de les tenir encore trois semaines enfermés, pour ce qui n'avoit l'air que d'un point d'honneur.

Et il sembloit que sur cela même nous fussions assés satisfaits, dès qu'on se mettoit à notre discrétion. Nous devenions les arbitres du sort de Corsini, chacun en étoit instruit et personne n'y trouvoit à dire. Les Allemands eux mêmes étoient spectateurs de cette déférence, ils avoient bien levé l'obstacle qu'ils avoient mis à l'élection, mais elle étoit encore à faire et on savoit que nous en étions les maîtres.

Nous crûmes donc que le 4e party étoit le plus *raisonnable pourvû qu'il s'accordât avec nos instructions*. Nous relumes attentivement tout ce qui avoit rapport *à Corsini dans vos depêches* et nous trouvâmes dans celles du 28 avril le cas précis, où nous étions, comme si vous l'aviez prophétisé. *Vous dites qu'après avoir fait sous main tout ce qui seroit possible pour éviter l'élection de ce prétendant*, si le concours des Espagnols et du S. Collège est assez grand pour nous faire *craindre qu'il ne l'emporte, plus tost que d'en venir à l'extrémité contre luy*, nous devons prendre toutes nos mesures pour le bien du service et pour luy faire non seulement *ignorer nos oppositions secrètes; mais encore imaginer qu'il doit au Roy son élévation.*

La première partie de cette importante leçon étant exécutée, il ne restoit plus que la dernière, et voicy de quelle manière nous nous y sommes pris. *Plus nous avons temoigné du chagrin* sur le tord qu'on nous a fait de nous cacher la nouvelle pratique, *plus nous avons marqué le désir que nous aurions eu d'y prendre autant de part que* dans la précédente, *de sorte que notre devoir a paru venir de pure émulation. Nous avons fait valoir le service passé* comme garant de celuy que nous aurions voulu rendre, et par la comparaison de zèle, dont les Allemans peuvent aujourd'huy se vanter, qui n'est au plus que la reparation

(1) Zondadari (Antoine-Félix), né à Sienne le 15 décembre 1665. Archevêque de Damas et nonce extraordinaire en Espagne (1701). Créé cardinal le 18 mai 1712. Préfet de la signature de grâce (1730). Mort à Sienne en 1737.

(2) Colonna (Charles), né à Rome le 17 novembre 1665. Majordome du palais apostolique (1696). Créé cardinal le 17 mai 1706. Décédé à Rome le 8 juillet 1739.

Digitized by Google

d'une injure, nous prouvons l'avantage du nôtre qui ne s'est jamais démenty.

Ensuite pour mieux démontrer ce que Corsini nous doit, nous avons déclaré solennellement que s'il s'estoit agy de tout autre que de luy, nous n'aurions jamais oublié les injustes défiances qu'on a eues de nous par le mauvais conseil de Saint Agnès, mais que nous voulons bien en faire le sacrifice à un sujet si respectable et si desiré. C'est le discours que je luy ay tenu ce matin en présence d'Otthobon quand on m'a député pour luy porter notre consentement. Mais avant que d'en venir là nous avons tenu pendant trois jours le Conclave en suspens, afin qu'il fut bien étably que c'estoit de nous que dependoit le succès de l'affaire. Jusqu'à ce moment, Corsini ne s'est point crû pape, il n'a receu aucun compliment et à peine sommes nous sortis de sa cellule, que tout le monde y a couru.

Voilà tout ce que nous avons pu faire pour conserver la dignité du Roy. *Ce qui estoit de necessité par la variation de la cour de Vienne a paru libre et naturel.* Mais pendant cette suspension, nous n'avons négligé ny la promotion des trois nonces, qui va se faire incessamment, ny le choix des ministres ; S[t] Agnés et Banchieri sont les seuls qu'on juge capables d'être secrétaires d'Etat. Nous avons exclu le premier tant pour le punir que parce qu'il a le génie alleman. On nous fait espérer le second et nous voudrions bien pouvoir vous en donner dès aujourd'huy les assurances; mais la déclaration positive, sans laquelle en ce pays-ci tout est incertain, ne peut paroître qu'après l'élection dans les formes. Elle se fera demain au matin tout d'une voix et le pape s'appellera Clément XII.

Je depêche ce courrier dans la nuit, parce que plus tard, il ne trouveroit point de chevaux. J'en feray partir un autre quand les ministres auront été nommés.

Personne au monde ne vous est, Monsieur, plus sincèrement ny plus absolument dévoué...

Quoi qu'en dise Faucher (1), les rapports du nouveau Pontife avec le représentant du roi de France furent exempts de cordialité. Il ne pouvait guère en être autrement. Corsini, en effet, se souvenait sans doute que dans les deux précédents conclaves, les Français s'étaient opposés à son exaltation, et, d'autre part, il avait pu connaître ce que Polignac pensait de lui : « Ce n'est pas un homme savant ni laborieux ». Aussi bien faut-il en croire

(1) *Op. cit.*, II, 455-7.

Digitized by Google

Vauréal (1) racontant ainsi une audience qu'il eut de Clément XII et où le Pape lui dit : « Le cardinal de Polignac n'a jamais été intentionné ni pour la religion ni pour nous. Cette confidence me parut très embarrassaute et ne voulant pas m'engager sur l'article de la religion je répondis que, dès la première tentative qui avait été faite pour son exaltation et qui n'avait pas réussi selon nos désirs, le cardinal de Polignac m'avait paru le servir avec beaucoup de chaleur. Le Pape s'expliqua : Oui, il nous servait parce qu'il savait bien que... et il s'arrêta. Je pensais qu'il voulait dire que Polignac savait que l'affaire ne réussirait pas... Le Pape me dit... qu'il faisait bien de la différence entre Polignac et ses deux confrères ».

Pénétré de la situation plus que délicate dans laquelle il se trouvait, renseigné d'ailleurs sur l'hostilité qu'il sentait grandir à la Cour contre lui, le cardinal pensa que le moment était venu de demander son rappel et de quitter le palais d'Altemps.

Le 10 août 1730, il s'en ouvrait ainsi à Chauvelin :

... Je ne suis pas moins charmé, comme vous pouvés bien croire, de la continuation de grace et de confience que je trouve dans ces divers temoignages, pour lesquels je conserveray toute ma vie une parfaite reconnoissance. Assurement rien n'est plus flatteur pour moy qui n'ay jamais rien tant désiré que de servir mon maître, et de luy plaire. Cependant j'ose prendre la liberté de vous dire, avec tout le respect et toute la resignation possible, qu'après six ans d'un travail penible, continuel et souvent traversé par des brouillons qui parlent, ecrivent et agissent toujours impunement, il seroit tems que je demandasse un peu de repos et la permission de retourner dans ma patrie.

Ce n'est pas le dégoût qui me fait parler ainsy : Dieu m'en est témoin. Vous m'avés soutenu par des aprobations et par des preuves d'une amitié genereuse et constante. D'ailleurs, le Pape, ses neveux, ses ministres, et tous les honnêtes gens de cette cour ont pour moy les plus favorables sentiments. Je ne suis haï, par la grace du Seigneur, que de ceux qui sont meprisés de tout le monde, et ce n'est que par mon exactitude à remplir mes devoirs, que je me suis attiré leur aversion. Mais j'ay depuis quatre ans, par la libéralité du Roy un grand dioceze à gouverner, que je n'ai point encore vu (2). Tant que les affaires generales de l'Eglise ont demandé mes soins, je ne me suis

(1) Vauréal à Chauvelin, 26 juillet 1730, A. E. *Rom. Corr.*, v. 715, fol. 339.
(2) Celui d'Auch. Voir plus loin.

Digitized by Google

point fait un scrupule de mon absence, mais à présent qu'elles n'ont plus un si grand besoin de secours dans un pays qui ne doit contribuer aux sages aspirations de M. le Cal de Fleury que par le consentement ou par le silence, je commencerois bientôt à craindre quelque reproche intérieur, si je ne rendois à mon église particulière toute l'application que je luy dois.

Si je pouvois ajouter des motifs temporels à ceux de la conscience, j'ajouterois que l'honorable employ dont je suis chargé pourroit me ruiner peu à peu. Les dépenses ordinaires et indispensables sont assés loin tous les ans et les extraordinaires dérangent. Les appointements sont très succints en comparaison de ceux que recoivent les cardinaux ministres des autres couronnes. Ce qu'il faut suppléer du sien perd infiniment par le change. On s'abymeroit à la fin. Cependant mes années s'augmentent, j'ay des neveux qui deviennent grands; je dois les mettre bientôt dans le service, et songer à les établir. Ils n'ont de ressource qu'en moy; que deviendroient-ils si je n'en avois plus moy-même? Je ne parle point de mon frère que je regarde comme abandonné. Vous voyés bien que ces raisons quoyqu'inférieures à la principale ne laissent pas d'être de quelque poids pour me faire souhaiter un congé qui m'a toujours couté à demander, tant qu'il restoit icy quelque chose d'importance à faire pour le bien de la Religion et de l'État.

J'espère que le Roy ne prendra point en mauvaise part ces considérations que je porte au pié de son trone. Je n'en ay pas moins de zele pour sa gloire et pour le succès de toutes ses entreprises ; mais comme je n'ay pas la vanité de croire que je sois plus propre qu'un autre à les seconder, cette justice que je say me rendre m'encourage à mettre au rang des faveurs que j'ay reçues celle de pouvoir enfin me retirer, et de céder ma place à qui pourra l'occuper plus dignement que moy (1).

Le Garde des Sceaux lui répondait en ces termes le 29 août :

Je n'ay pas manqué de lire au Roy votre depeche du 10. S. Mté a senty toute la force des raisons que V. E. y explique si parfaitement pour luy demander la permission de revenir en France. Elles sont assurement considerables et les motifs qui determinent V. E. n'ont rien que de loüable. Mais je suis persuadé qu'elle ne trouvera pas mauvais que je luy represente l'utilité dont sont, dans les circonstances pré-

(1) A. E. *Rome, Corr.*, v. 571, fol 366. Les deux lettres suivantes sont en original aux mêmes archives. Elles ont été données dans les *Documents d'Histoire, loc. cit.*, d'après des copies de l'abbé Le Blond.

Digitized by Google

sentes, les services qu'elle peut rendre à l'Eglise et à l'Etat. Personne ne peut jamais être plus capable d'apporter aux affaires presentes la fermeté et la modération qui seules peuvent les conduire à une heureuse fin. Les preuves qu'elle vient encore de donner, plus fortes que jamais, s'il est possible, dans le dernier conclave, de son zele, de ses talents et du succés qu'elle sait leur procurer rendent assurément beaucoup plus difficile à obtenir ce que V. E. demande actuellement comme une faveur. S. M. sera toujours très aise de vous donner des témoignages de son consentement, mais elle ne doute pas que tant que les affaires seront dans une aussy grande fermentation, vous ne soyés trop attaché au bien de son service pour vous refuser à les mettre sur un pied plus fixe et tel que vous ayés pu profiter des heureuses dispositions où vous depeignés Sa Sté et tous ceux qui peuvent avoir quelque influence dans les affaires. S. M. me charge de vous assurer qu'elle ne prétend pas même que V. E. porte trop loin sur cela sa complaisance, et quelque avantage qu'il y ayt de conserver dans un poste aussy important un sujet capable de le remplir aussy dignement et à sa plus grande satisfaction. Elle va jetter les yeux sur celuy qu'elle destinera à vous succéder. Mais pendant ce tems, elle est convaincue que le bien de son service et l'intérêt sensible que vous y prenés vous determineront à travailler à procurer à l'Eglise la paix qui luy seroit si nécessaire, et à affermir le concours des deux puissances si intéressées au maintien de la Religion.

La correspondance se prolongea quelque temps encore sur la question de principe :

J'ay cru, Monsieur, écrivait en septembre Polignac à Chauvelin, devoir repondre par une lettre particulière à l'article qui regarde mes intérêts dans celle dont vous m'avés honorés le 29 du mois passé.

Il est certain qu'on ne pouvoit me consoler d'une espece de refus par des termes plus obligeants ny par de plus grands témoignages de bienveillance que ceux qui vous ont été inspirés par votre bonté, et je ne doute pas que Mr le Cal de Fleury n'ayt les mêmes sentiments, puisque vous n'avés pas l'un et l'autre deux façons de penser ny de parler. Ainsy j'aurois lieu d'être infiniment satisfait, si l'approbation de ma conduite passée et la bonne opinion que vous conservés de moy pour l'avenir etoient les seules choses que je pusse désirer en cette vie, comme elles sont en soy les plus pretieuses. On rend justice à mon zele, on me croit encore utile au service du Roy pour quelque tems; rien n'est plus glorieux pour moy, je l'avoue. C'est la vraye recompense des ames bien nées, et j'en suis extremement touché.

Digitized by Google

Mais le monde est fait de maniere qu'il ne juge de l'estime et de la bonne volonté des Roys envers ceux de leurs sujets qu'ils honorent de leur confiance, que par les graces qu'on voit repandre sur eux, et je montrerois au public toutes les preuves littérales que j'ay du contentement de S. M. si j'étois assés vain ou assés indiscret pour le faire, qu'il en douteroit encore, parce qu'il ne voit rien en dehors qui les confirme, et que j'ay des ennemis cruels qui ne manquent pas de faire valoir tous les jours cet argument pour insinuer que malgré les soins que je me suis donnés jusqu'à present, je ne suis pas si bien dans l'esprit de mon Maître, ny de ceux dont il prend conseil, que j'ose peut-être m'en flatter. Je ne vous dissimuleray pas que les subalternes residents à Rome et d'autres que le Conclave y a fait venir ont tenu ce langage, et qu'on le tiendra toujours tant qu'il ne sera pas démenty par les effets. Je suis donc, à cet égard, comme les Innocents soupçonnés de crime, qui ne peuvent opposer à ce malheur que la paix intérieure de leur conscience.

Tout cela ne regarde que le crédit et la réputation, avantages pourtant qui ne sont pas à négliger, surtout quand on est dans un poste. Il y a des considérations plus solides, auxquelles vous avés bien voulu donner tout le poids qu'elles méritent et je ne les repeteray point icy. Je conviens que la plus essentielle, je veux dire celle qui roule sur l'obligation de résider dans mon diocese n'est plus si pressante pendant tout le tems qu'on m'ordonne de rester icy pour un plus grand bien de l'Église. Mais les autres, quoyque trouvées justes, permettés-moy de le dire, ne paroissent pas avoir fait assés d'impression.

J'ay un frere qui n'est pas riche, parcequ'il a trouvé des dettes à payer, qu'il en a fait luy même dans les dernières guerres, sans jamais avoir reçu aucun bienfait de la Cour, qu'il a restitué la dot de sa première femme, et qu'il a vendu la moitié de ses terres pour satisfaire ses créanciers. Je voudrois le faire revivre, si je pouvois, et assurer du pain à ses enfants (1). Depuis que M^r^ le C^al^ de Fleury gouverne et que

(1) Scipion-Sidoine-Apollinaire-Gaspard-Armand XX, vicomte de Polignac, marquis de Chalencon, né en 1660, était entré lieutenant réformé au régiment de Piémont, le 16 février 1677 et avait servi avec ce régiment jusqu'à la paix de Nimègue. Il fut fait lieutenant au régiment du Roi-infanterie le 20 janvier 1682 et capitaine au même régiment le 30 avril 1683. Il se trouva la même année aux sièges et à la prise de Courtray et de Dixmude et au bombardement d'Oudenarde. Il fut employé à l'armée de Flandre, qui couvrit le siège de Luxembourg en 1684.

En 1692, Polignac commandait le régiment d'infanterie d'Aunis au siège de Namur, au combat de Steinkerque et au bombardement de Charleroi ; il servit ensuite sur les côtes (1693) ; à l'armée d'Italie (1694) ; à l'armée de Catalogne (1695), au siège de Valence (1696) et à l'armée de la Meuse (1697).

Créé brigadier, par brevet du 29 janvier 1702, et employé à l'armée de Flandre, par

Digitized by Google

j'ay eu le bonheur de ne luy être pas absolument inutile, je n'ay point cessé de l'importuner pour cette pauvre famille, renonçant à tout pour

lettres du 21 avril, il contribua à la défaite des Hollandais sous Nimègue. Il passa ensuite en Allemagne, sous les ordres de Villars, et fut blessé à la bataille de Friedlingen.

Employé à l'armée d'Allemagne en 1703, il participa au siège de Brisach sous le duc de Bourgogne; au siège de Landau, sous le maréchal de Tallart et combattit à Spire sous le même général.

Promu au grade de maréchal de camp, par brevet du 10 février 1704, il se démit du régiment d'Aunis et alla servir à l'armée de Savoie sous le duc de la Feuillade. Il y contribua à la défense de Chambéry, à la prise de Suse et à la réduction de la vallée d'Aoste, puis au siège et à la bataille de Turin en 1706.

Polignac fut nommé gouverneur de la ville du Puy et du Velay par provisions du 4 décembre 1718, et, le 1er février 1719, il était fait lieutenant-général.

Venu à une époque où les vicomtes cédant à « l'entraînement de prodigalité qui poussait la noblesse française aux plus folles dissipations », Armand XX dût, pour se constituer des ressources et soutenir son rang, continuer l'œuvre néfaste de démembrement les terres de la vicomté commencée par son père malgré l'interdiction formelle contenue dans le testament d'Armand XVIII (2 novembre 1654) afin de maintenir sa maison « en son entier et en son lustre ». Tandis que son frère Melchior, le futur cardinal, était obligé en 1683 d'emprunter trente pistoles à Jean Torrilhon, bailli de Craponne, pour lui aider à payer les frais de soutenance d'une thèse à Paris, l'aîné, après avoir obtenu en 1692 de l'argent sur garantie de sa mère Jacqueline du Roure et n'avoir accepté en 1693 la succession paternelle que sous bénéfice d'inventaire, aliéna ses droits seigneuriaux sur Brives (24 février 1693), sur la métairie noble de Rosières (16 avril 1693), sur Mauriac et la Bauche (27 mars 1694); sur la baronnie de Ceyssac (15 mai 1694). Le 26 juin 1703, il vendait ses droits sur la Baume, puis c'était le tour de Fay-la-Triouleyre (25 février 1704) et de Durianne (31 mars 1704).

Le 10 juin 1707, au moment de partir en campagne pour la Catalogne, Armand XX empruntait 2056 livres a Vital Irail, conseiller honoraire en la Sénéchaussée du Puy, ce qui ne l'empêchait pas de tirer ensuite deniers de ses droits sur Chadrac (6 mars 1714), Adiac (6 décembre 1715), Pranlac (17 juin 1716), Luc enfin (3 octobre 1719) en même temps qu'il vendait les seigneuries d'Ozon, Riols, Saint-Armand-Rochesavine, Boutonnargues, Saint-Pal-de-Chalencon, Châteauneuf-de-Randon et Sarras (1).

Ceci aide à comprendre l'insistance mise par le chargé d'affaires du roi à Rome dans ses sollicitations. Armand de Polignac était dans une situation difficile et ses deux mariages n'avaient pas contribué à la modifier.

Il avait épousé le 23 avril 1686 Marie-Armande-Renée de Rambures, décédée le 20 juillet 1706, et, en secondes noces, le 9 juillet 1709, Françoise de Mailly dont il eut, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, trois fils : Louis-Héracle-Melchior-Armand, né en 1717; François-Camille, né le 17 novembre 1718; Denis-Auguste, né en 1721. Si nous en croyons la marquise de Sévigné, Mme de Caylus, Saint-Simon, la princesse Palatine, Maurepas, — Marie-Armande de Rambures jouait gros jeu et les 40000 livres reconnues au contrat de mariage et les 50000 écus donnés par le Roi n'y suffisaient pas (2); quant à Françoise de Mailly, ce fut pire encore.

(1) Sur ces divers prêts et aliénations consulter *Preuves de la Maison de Polignac*, documents 527, 546, 552, 563, 565, 567, 568, 570, 571, 579, 580, 581, 588, 591, 596, 812, 820 et 821.

(2) *Preuves de la Maison de Polignac*, document 556.

Digitized by Google

ma personne parceque je me trouve comblé. Cependant je n'en ay pu rien obtenir, et vous le savés. Il semble qu'à force de servir et de servir bien, dit-on, je me rende indigne des faveurs que je vois accorder à d'autres qui ne servent pas mieux que moy.

Comme celles qui finissent avec la vie ne m'ont pas semblé de grande ressource pour mes neveux sur la tête d'un père qui a 70 ans, j'avois pris la liberté de desirer pour luy une dignité permanente qui put luy donner à la fois et une distinction dont il est susceptible autant que gentilhomme de France, et l'utilité qui en revient par les bons partis qu'elle fait trouver dans la suite. Vous n'ignorés pas que ma proposition fut rejettée comme si elle avoit été pour le moins temeraire. Le Roy, dit-on, a resolu de ne faire aucun duc et pair. Il m'étoit nouveau que S. M. n'en voulût point d'autres dans son Regne que ceux qui ont été choisis par M. le Régent, et qu'elle se privât ainsy du moyen le plus propre à exciter l'émulation dans la noblesse de son Royaume.

Bientôt après je vois faire M. le marquis de Brancas grand d'Espagne, ce qui revient au même pour le rang et l'établissement d'une famille. Je me suis demandé alors si cet ambassadeur avoit fait plus que moy dans toute sa vie pour le bien de l'Etat, si le traitté de Seville, tout grand qu'il est, effaçoit celui d'Utrecht, si les rudes conférences de Gertruydemberg, si l'extinction des préliminaires, si mes efforts pour acquerir la Pologne à la France, si mes anciens travaux à Rome et ceux que j'y fais depuis plus de six ans, ne peuvent pas être comparés aux siens, et dans ce parallèle j'ay trouvé qu'au moins on ne pouvoit pas m'accuser d'avoir fait une demarche indiscrete ny sans exemple.

M. le cardinal de Fleury sans doute dira que ce n'est pas luy, mais le Roy d'Espagne qui a voulu faire cet honneur à M. de Brancas, pour le recompenser de la grande alliance, et que le Roy n'a fait qu'y donner son consentement. Cela peut être, mais je suis persuadé qu'il n'est pas moins obligé à la France qu'à l'Espagne de cet avancement, et si

Armand de Polignac mourut à Paris le 4 avril 1739.

Le vœu du cardinal pour l'érection de la vicomté en duché se réalisa seulement un demi-siècle plus tard. En février 1780, son petit-neveu, Jules-François-Armand XXII, premier écuyer de la Reine, avait été créé duc personnellement. Des lettres patentes de novembre 1783 confirmèrent cette faveur en transformant en duché les terres de Polignac (1).

Les fils du lieutenant-général de Polignac firent leur carrière dans l'armée. L'aîné, marié 1° à Diane Mancini-Mazarini (1738) et 2° à Madeleine-Elisabeth de Fleury (1777), devint maréchal de camp (1758); le cadet, marié à Marie-Louise de la Garde (1742), fut brigadier d'infanterie (1748) et le troisième, célibataire, obtint aussi le grade de brigadier (1758).

(1) *Preuves de la Maison de Polignac*, document 629.

Digitized by Google

je trouve son sort plus heureux que le mien, ce n'est pas pour luy porter envie, mais seulement pour vous représenter qu'on peut faire pour moy ce qu'on ne fait pas, et que tout dépend du plus ou du moins de cordialité qu'on a pour les gens.

Je vous demande pardon si je fais comme les Espagnols, qui portent dans leur poche la liste des services qu'ils ont rendus à leur patrie. Je ne parlerois pas des miens, dont je suis déjà trop payé, si la compassion que j'ay pour un frere ne me fesoit souhaiter qu'il plut au Roy de luy en faire l'application, et de les joindre aux siens, pour lesquels il n'a jamais été gratifié d'aucune chose.

Au reste, quelque party que le Roy prenne, je luy dois trop pour n'être pas prêt à luy obeir en tout. Je le serviray avec la même ardeur et la même ponctualité : j'executeray ses ordres encore mieux que je n'ay pu faire et plus occupé de mes obligations que de mes espérances, je tacheray de meriter aux depens de ma santé, de mon repos, et des biens qu'il m'a faits, tout ce qu'il ne jugera pas à propos de m'accorder, au dessus.

Comme c'est la dernière fois que je traitteray avec vous cette matière je n'ay point mis de bornes à ma confiance. Il y en a moins encore dans le sincère et parfait devouement avec lequel, etc.

Dans le courant d'octobre, le successeur était désigné. C'était Paul Hippolyte de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, et il recevait le titre d'ambassadeur du Roi auprès de la Cour pontificale. « Son Eminence va nous quitter, écrivait le 16 novembre 1730 Wleughels à d'Antin, et tout le monde ici est en affligé... (1) ».

Toutefois le nouveau diplomate ne rejoignit pas immédiatement son poste. Il s'embarqua seulement à Marseille le 25 novembre 1731 et n'arriva à Rome que le 13 mars 1732.

On suit dans les lettres adressées à Rothelin l'amertume éprouvée par le Cardinal à se rendre compte du déclin de la faveur dont il avait joui à la Cour jusqu'au conclave :

Frascati, octobre 1730.

M. le card[l] de Fleury m'a écrit en dernier lieu sur ce sujet, mais d'une façon différente de M. le G. des sceaux, et plus conforme à l'avis que la très chere niece avoit reçu. J'y ai répondu comme vous le verrés. Apparemment, c'est après de bonnes réflexions que le ministre a pris un autre stile. Il a craint que le délay de mon congé ne me flattât de

(1) O[t] 1960, fol. 373 in *Corr.* VIII, 161.

Digitized by Google

quelque espérance qu'on voulut me retenir ici par des grâces, et pour m'en désabuser il a pris le party de me l'accorder plus nettement avec les mêmes cajoleries. C'est comme s'il disoit : Vous avés bien fait, et je voudrois fort que vous continuassiés encore, mais comme je voy clairement que vous ne le pouvés faire sans couper la gorge à votre famille, à moins que je ne fasse pour elle ce qu'assurement je ne feray jamais, j'aime mieux me passer de vous que d'être obligé au dédommagement ou à la reconnaissance. Je l'ay bien senty et j'ay voulu qu'il connût que je le sentois. Voilà comment on veut se faire aimer ; apparemment on se retranche sur l'estime.

Rome, 23 [novembre].

On tient sur moy de beaux discours à Paris. Eh, croyés-vous qu'on ne les tienne pas à Rome ? N'ay-je pas de bons amis partout ? Sachés donc que tous ceux qui ne me haïssent que par ce que j'ay ponctuellement executé les ordres de la Cour publient que cette Cour même ne peut me soufrir, que j'en voy déjà des marques et que j'en verray bien d'autres. Je les laisse dire, mais je n'en suis pas étonné. Ma seule consolation est de marcher droit en tout et de savoir que les honnêtes gens de ce pays ci ne parlent pas tout à fait sur moy comme les fripons.

L'année 1731 dût sembler démesurément longue à Melchior de Polignac. Il ne songeait plus qu'à transmettre ses pouvoirs et à gagner Paris où des cabales étaient entretenues avec âpreté contre lui.

Le 12 avril, il écrit à de Boze, secrétaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres :

Il me tarde infiniment que mon retour en France me rende à mes devoirs académiques et me mette à portée de partager avec mes confrères les travaux qui ne me seront pas moins utiles qu'au public.

Et voici encore quelques billets significatifs à Rothelin :

A Rome, ce 9 aoust 1731.

Je suis sur les dents, mon très cher abbé, de *trenta mille taccoli*. Jamais on ne m'a tant chargé que sur ces fins. On veut apparemment faire tomber la bête de somme après luy avoir fait passer le tems du repos. Ne me parlés plus du départ de M. le d. de S. Aignan, je le croyray hors de Paris quand je le verray dans les murailles de Rome. Après le Messie des Juifs et le D. Sebastien des Portugais, qu'on prétend être la même chose, je n'ay vu personne si longtemps et si vainement

Digitized by Google

attendu. Je say bien qu'il n'y a pas ici le moindre arrangement fait pour luy ; tout est en projet, et nulle execution non pas même du payement de mes gros meubles qu'il a tant souhaité d'avoir.

A Rome, ce 13 septembre 1731.

Voilà qu'on m'écrit aujourd'huy que malgré la permission, le Roy veut et entend que j'attende ici M. de Saint-Aignan qui partira infailliblement sur la fin de septembre. Peut-être autant pour le brodeur. Mais quand à la fin on commenceroit à dire vray, je sais bien qu'un mois ou deux de plus en été ne sont pas une affaire. Mais quand ce mois simple ou double me précipite dans l'hyver, il me devient très important, et pour vous dire la vérité, je n'ay jamais rien vu manquer si ouvertement à toutes les règles de l'honnêteté et de la charité chrétienne. Je partiray donc quand Dieu voudra, comme Dieu voudra, vif ou mort, il n'importe. J'espère que voilà pour la dernière fois que je me trouveray sous la coupe d'autruy.

20 septembre 1731.

Si l'Hercule de S. Aignan ne vient relever l'Atlas de Polignac, le ciel de la France pourroit bien tomber par terre. Vous croyés bien que je n'ay pas hesité à obeyr quand le Roy m'a commendé de l'attendre. Mais je ne le croiray party qu'après l'avoir su arrivé.

Le 3 de ce mois, il n'y avoit pas un balot, pas un valet hors de Paris. Comptés combien de tems il faut pour tout cela. Au reste, argent de mes gros meubles, comme il en pleut ! Le chevalier de Boury, son agent, a permis de les vendre; il y a 12 1/2 pour 100 de perte. Voilà comme je suis toujours sacrifié quand on me demande des arrangements et des plaisirs. Si je le fesois à d'autres, que de clameurs contre moy !

25 octobre 1731.

Si j'avois un roman à faire sur M. le duc de Saint-Aignan, que j'honore fort d'ailleurs, je l'appellerois le prince Farfaruga. Voyés combien il y a du 1er février au 6 ou 7 octobre. Encore n'étoit-il pas à Lyon le $^{1}/_{2}$. Il dépense tout le beau tems et ne me laissera que le vilain... si la saison devient rude, je ne m'arreteray nulle part et j'iray toujours mais lentement et à petites journées. Si elle se maintient belle, je me feray porter par les galères à Marseille pour abréger le chemin et m'épargner la fatigue ; car il y a loin d'icy à Paris et le chemin n'est pas uny.

19 novembre 1731.

Le Héros que j'attends n'arrivera-t-il pas ?

Il est party le 6 de Paris et le 17 de Lyon. Voilà jusqu'à présent tout ce que j'en ai pu apprendre, encore n'est-ce pas par luy. Cependant tout

Digitized by Google

le favorise, le tems, la mer et les vents. Mais on dit qu'il devoit attendre sa vaisselle à Marseille ; autre cause de retardement. On dit aussy qu'il n'a pas fait l'honneur à mon frère de le chercher avant que de partir. On ne doit pas croire qu'il en ayt eu la défense, mais on croit encore plus difficilement qu'il s'estime au dessus des bienséances et qu'il manque de politesse. Je ne laisseray pas d'en user pour luy comme s'il en usoit mieux pour moy, car j'aime fort à mettre les gens dans leur tord. Mais s'il en avoit icy avec d'autres, il n'y reussiroit pas. On n'y peut soufrir les hauteurs ny les airs méprisants, et on les distingue fort bien de la dignité. Ce sont ses affaires ; la mienne est de m'en aller au plus vite, dès que je l'auray mis au fait de plusieurs choses, et que j'aurai pris mes congés.

22 novembre 1731.

Vous en parlés bien à votre aise, mon très cher abbé, quand vous croyés M. de Saint-Aignan à Rome, et moy par les chemins. C'est tout le contraire, comme vous voyés. Le 5 il étoit encore à Marseille, retenu par les vents qui se sont lassés de souffler pour luy ; à Genes le 10 et le 20 à Civita-Vecchia, on n'en avoit pas la moindre nouvelle. Pendant ce tems là je me consume de toutes parts ; il est cruel de m'y avoir necessité sans raison et sans égards. Mais je dois prendre patience, étant une bille qui ne peut se mouvoir sans être doublée.

27 janvier 1732.

Il n'est plus question de délibérer sur le party que je dois prendre dans ce reste d'hyver. Il sera finy, je croy, avant que M. le D. de Saint-Aignan se présente. Il étoit encore le 15 à Genes. Voilà tout ce que j'en say. Or voicy comme les Romains raisonnent. Fait-il cela de son chef ou par ordre ? Si c'est de son chef, il n'a guere d'égards pour les pauvres mortels qu'il met tous en défaut par un retardement volontaire, alleguant toujours les vents ennemis, pendant qu'on sait qu'il ne profite pas même des plus favorables. Si c'est par ordre, il faut que là-dessous il y ayt de grands mystères. On les cherche et on ne les trouve point. Pour moy, je ne politique pas tant, et je me contente de voir que je suis né pour essuyer les avantures les plus singulières. Celle-cy ne laisse pas d'en être une, au dire des connaisseurs. Tant il y a que je me porte bien et que la bile n'a voulu que me donner une legere ressemblance à ce que j'ayme le mieux et qui pourra me faire aimer un peu de la Reyne de Saba.

Le départ annoncé du cardinal ne préoccupait pas seulement son entourage; il faisait aussi l'objet des lettres de Wleughels à d'Antin.

Digitized by Google

Le 22 mars 1731, il écrivait :

Ce n'est pas moi qui dis que M. le duc de Saint-Agnan ne viendra pas, c'est un bruit répandu dans Rome. M. le cardinal de Polignac m'en parloit encore dimanche (1) et me disoit :

Je ne sçai sur quoi fondé on me fait ici compliment que j'y resterai ; cependant, je vais faire partir tout ce que j'ai ; tout est encaissé, comme vous voyez, et j'attens un vaisseau que je fais venir exprès de Marseille ». Ce bruit vient de ce qu'il est aimé ici et qu'on sera fâché de le perdre. M. le cardinal Corsini étant chez nous dernièrement, me disoit : « Mais est-il vrai que M. le cardinal de Polignac nous veuille abandonner ? » Nous sommes dans la semaine sainte... Quoique je n'aille chez le cardinal que pour le servir ou pour lui faire plaisir, il n'est pas toujours visible ; il faut le compatir, il a bien des affaires et est presque toujours entouré de gens qui l'obsèdent ! (2).

Et le 9 août :

On attend icy M. l'ambassadeur ; cependant personne de sa maison n'est encore arrivé. On dit que c'est un seigneur curieux de belles choses ; il y a bien des gens ici qui prétendent en avoir et qui ne manqueront pas d'aller l'importuner. Pour M. le cardinal de Polignac, s'il avoit pu, il auroit dépouillé Rome ; mais en vérité, on ne trouve rien de bon à vendre à un prix raisonnable ; cependant, tout Rome est à vendre.

Il est plus heureux que nous, il n'y a que trois mois qu'il fit partir un vaisseau chargé d'antiques, et on a eu nouvelle qu'il est arrivé au Havre, et il doit être à présent à Paris, et nous n'avons aucune nouvelle des figures que l'intendant a fait charger à Marseille (3).

On attend toujours ici M. l'Ambassadeur, écrit Wleughels le 5 décembre 1731 ; même il est arrivé quelque exprès de Civita Vecchia, disant qu'il étoit arrivé une barque de Marseille qui avoit vu les galères de Sa Majesté à la hauteur de Livourne, ce qui s'est trouvé faux. M. le cardinal de Polignac fit aussitôt partir ses équipages pour le servir à son arrivée ; il y avoit déjà quelque temps que le Pape y avoit envoyé ses officiers pour servir Son Excellence ; il fait une grosse dépense et on ne le voit point. Lundi au soir, il arriva un pinque à Civita Vecchia, qui mit à terre quelques officiers de sa maison qui, ce matin, ont paru ici, entre autres un peintre, qui m'est venu demander à pouvoir dessiner ;

(1) Le cardinal de Polignac partit le 21 mars pour Ostie, où il se proposait de séjourner quelques jours.

(2) O¹ 1960, fol. 414.

(3) O¹ 1960, fol. 467.

Digitized by Google

il ne me paroit pas fort vertueux; s'il vient, nous le connoîtrons mieux. Ils nous ont appris que les galères étoient sorties avec eux de la Ciotat et qu'elles pourroient à présent être à Gennes ; aujourd'hui, si la poste arrive, on en pourra sçavoir quelque chose (1).

Le 7 février 1732, il en parle encore en ces termes :

Nous n'avons pas encore ici M. l'Ambassadeur et, suivant ce que nous apprenons, nous ne l'aurons pas sitôt. Hier, comme j'étois à disner chez M. le cardinal de Polignac, il y vint un de ses domestiques qui nous dit qu'il avoit receu nouvelle comme son maître étoit toujours à Portosino, et, la veille, il m'étoit venu voir le secretaire de M. Lansi, qui me dit qu'il l'avoit laissé dans ce port et qu'on y manquoit de tout. Les tems à présent sont fâcheux pour venir par mer avec des galères (2).

M. l'Ambassadeur est toujours à Portosino, mande le même le 20 février 1732. Les gens de ce pays-ci, qui sont tous politiques, prétendent qu'il y a du mistère ; pour moi, je n'en vois d'autre que le tems peu propre à naviguer qui retient des galères dans un port (3).

Et le 26 février :

M. l'Ambassadeur est à Livourne du 15 ; nous en avons eu l'assurance par l'ordinaire, car il n'en a jusques à présent rien écrit à M. le cardinal de Polignac. Son appartement est achevé de meubler (4).

Le 5 mars :

M. l'Ambassadeur a écrit de Livourne à M. le cardinal de Polignac ; mais il ne lui parle en aucune manière du temps qu'il espère arriver ici (5).

Enfin l'arrivée du nouvel ambassadeur est ainsi rapportée le 20 mars 1732 :

M. le duc de Saint-Aignan arriva ici le treize de ce mois ; on croyoit que ce ne seroit que vers les deux heures de nuit, on se trompa : il étoit dans Rome à quatre heures et demie et fut descendre au palais de M. le cardinal de Polignac avec toute sa famille, qui est en parfaite

(1) O¹ 1960, fol. 520.
(2) O¹ 1961, fol. 22.
(3) O¹ 1961, fol. 23.
(4) O¹ 1961, fol. 27.
(5) O¹ 1961, fol. 31.

Digitized by Google

santé. Son Eminence étoit allée au devant de lui avec M. le cardinal Ottobon et le rencontra à une petite lieue de Rome. Il descendit du carrosse où il estoit et monta dans celui de M. le Cardinal ; Mme l'Ambassadrice étoit à la première place et M. le cardinal Ottobon à côté d'elle ; M. le cardinal de Polignac en face de Mme l'Ambassadrice, qui est la troisième place, et M. l'Ambassadeur étoit à côté de lui. Je fus aussi au-devant ; mais, après l'avoir salué, je gagnai les devants et j'arrivai assez tôt pour être avant lui au palais. M. le Cardinal me fit la grâce de me présenter ; il me reçut avec bonté, me disant que V. G. m'avoit fait l'honneur de lui dire du bien de moi... Deux heures après on se retira, et il ne resta que M. le cardinal Ottobon, M. le prince Vaieni, qui soupèrent avec son Éminence et M. l'Ambassadeur...

M. le cardinal de Polignac conduisit le vendredi au soir M. l'Ambassadeur chez M. le cardinal Banchieri, secrétaire d'État ; mais il ne put avoir audience de M. le cardinal Corsini que le dimanche suivant...

Hier, jour de saint Joseph, M. l'Ambassadeur a remercié M. le Cardinal et est venu coucher à son palais. Son Éminence a pris le parti de s'en retourner en France sur les galères. Il part regretté de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens en ce païs ci ; il prit hier le soir son audience de congé de Sa Sainteté (1).

Après avoir passé quelques jours chez le cardinal de Polignac, le duc de Saint-Aignan s'installa au palais Bonelli, près de l'église des Saints-Apôtres. Il y donna un dîner magnifique au cardinal de Polignac, au cardinal Ottoboni et à quelques autres grands personnages ; toutefois, mécontent de son logis, il loua le palais Cesarini pour l'occuper au mois de mai suivant.

Le 8 avril 1732, Polignac quittait définitivement Rome. Faucher a reproduit le texte de la lettre qu'il écrivit alors au Roi :

Sire, je ne puis quitter cette ville et le poste que Votre Majesté a eu la bonté de me confier pendant huit ans sans lui témoigner ma parfaite reconnoissance, et le déplaisir de ne l'avoir pas servie avec autant de capacité que de zèle. M. le Duc de Saint-Agnan, à qui j'ai remis toutes les affaires et donné toutes les instructions, y suppléera sans doute et saura réparer mes manquemens ; il ne me reste plus, Sire, qu'à vous témoigner l'ardeur que j'ai de reparoître à vos pieds après une si longue absence (2).

(1) O1 1961, fol. 38.
(2) Faucher, *op. cit.*, II, p. 501-502.

Digitized by Google

Le départ eut lieu, dans les carrosses du duc de Saint-Aignan (1). Polignac fut saisi par la fièvre près de Sienne et obligé de continuer sa route en litière; le 12 mai, il arriva à Bologne par Florence et y fut traité magnifiquement par le cardinal Grimaldi, légat du Saint-Siège.

Le 17 avril 1732, Wleughels donnait des nouvelles du voyage :

Par le courrier de Milan, qui est passé par Saint-Quirico, petite bourgade de la Toscane, je reçois une lettre de la part de M. le cardinal de Polignac, qui m'assure que sa santé va mieux; j'en avois reçu avant deux autres : une où l'on m'apprenoit sa marche et l'autre comme il avoit été obligé de rester dans ce petit endroit avec la fièvre. Je suis très obligé de l'attention qu'on veut bien avoir; je la mérite en quelque manière du côté du cœur (2).

Et le 1er mai :

M. le cardinal de Polignac me fait toujours l'honneur de me faire donner de ses nouvelles. Il est à Florence, il se porte bien, il a vu M. le prince don Carlos, il a eu audience du Grand Duc qui lui envoie ses carrosses pour le servir; il compte passer quelques jours à se reposer, puis continuer son voyage (3).

Le cardinal de Polignac fut en effet reçu en audience par don Carlos, le 25 avril, avec le marquis de la Batie, envoyé extraordinaire du Roi, et, le 26, par le Grand Duc, qui le fit reconduire dans ses carrosses et lui envoya dix-neuf corbeilles de rafraîchissements.

Nous avons encore des nouvelles du voyage de Son Eminence à travers l'Italie par Wleughels.

Le 29 mai 1732, il écrit :

Le doge de Venise est mort (4). M. le cardinal de Polignac, qui s'est trouvé dans cette ville à propos pour voir la fête de l'Ascension, y verra

(1) On trouvera aux documents une relation de voyage de retour de Melchior de Polignac.

(2) O1 1961, fol. 59.

(3) O1 1961, fol. 65.

(4) Louis Mocenigo, troisième du nom, doge depuis 1722, décédé le 21 mai. Le successeur de Mocenigo, dont l'oraison funèbre fut prononcée en l'église de Saint-Jean et de Saint-Paul et les obsèques furent célébrées à Saint-Marc, fut Charles Ruzzini

Digitized by Google

encore la cérémonie de faire un doge ; cela allongera encore son voyage ; mais la cérémonie est curieuse (1).

Polignac était arrivé à Paris au début d'août et d'Antin indiquait à Wleughels qu'il l'avait vu. « Je ne scay où il mettra, écrit-il, s'il ne change pas de maison, toutes les belles choses qu'il a, car il serait bien dommage qu'on ne put les voir » (2).

Saint-Simon (3) a jugé avec sa bienveillance ordinaire cette dernière mission de Polignac et les conditions de son retour :

Les longues absences ne se passent point sans révolutions, et le gouvernement de France étoit dans la troisième que le cardinal de Polignac étoit encore à Rome. Le Régent, le cardinal Dubois et les restes de la Régence étoient disparus. Monsieur le Duc, qui avoit succédé, et qui avoit aussi eu ses directeurs, et singulièrement sa directrice, avoit fait place au précepteur du Roi, aussitôt après le cardinal Fleury. Un nouvel astre pointoit sur l'horizon, auquel personne ne pouvoit s'attendre. Le cardinal de Polignac, quoique très bien avec le Pape, avoit ses dégoûts. Rien de sa part ne plaisoit au tout-puissant ministre. Les jésuites abusoient de sa douceur et de sa politique. L'abbé de Gamaches, qui lui avoit succédé dans la place d'auditeur de rote, s'étoit élevé contre lui jusqu'à ne garder plus ni mesure ni bienséance, et il étoit soutenu.

L'ennui et le dégoût avoient donc pris au cardinal, mais beaucoup plus encore l'aiguillon du premier ministère. Son expérience dans les affaires, qu'aucun cardinal ne lui pouvoit disputer, les talents qu'il se sentoit, une dignité qui, depuis si longtemps, s'est approprié le droit exclusif de suppléer aux rois qui ne veulent pas tout faire, l'âge si avancé de celui qui s'en trouvoit en possession actuelle, la nécessité de se trouver à la vacance qu'un absent ne recueilleroit pas, toutes ces choses pressoient le cardinal de Polignac de revenir en France. Il le demanda donc, et longtemps, avec ardeur et persévérance. A la fin, il l'obtint ; mais il falloit un ambassadeur, puisqu'il n'y avoit point de cardinal qu'on pût envoyer à Rome. Ce fut encore un délai à le choisir et, quand le duc de Saint-Aignan fut nommé, c'en fut un autre pour se préparer au voyage.

Cependant Polignac jetoit les hauts cris : sa santé perissoit, ses

(1) O¹ 1961, fol. 77.

(2) O¹ 1961, fol. 110, in *Corr.*, VIII, p. 365.

(3) *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, XIII, p. 542-546 (Hachette, 1897) Appendice X (fragment inédit. Aff. étr. Saint Simon, 45, France, 200).

Digitized by Google

domestiques étoient congédiés, son palais remercié ; il ne savoit plus, disoit-il, que devenir à Rome. C'étoit de quoi on s'embarrassoit peu ici. A la fin pourtant, M. et Mme de Saint-Aignan partirent pour s'aller embarquer à Marseille ; une tortue auroit fait plus de diligence.

La nouveauté d'une si singulière lenteur faisoit la surprise et l'entretien de tout le monde. Ils furent près de trois mois de Paris à Livourne. Ils y séjournoient et se préparoient à aller saluer l'infant Don Carlos, lorsqu'un courrier leur apporta la nouvelle de l'association du garde des sceaux Chauvelin au premier ministre, et l'ordre, en même temps, de se hâter d'arriver à Rome.

Ce fut alors que le mystère fut développé. Ils arrivèrent à Rome le quatrième jour. Chauvelin, qui menageoit cette grande affaire, n'osoit presser ce qu'il ne falloit que recevoir à peine, et pour le seul soulagement de Son Eminence. Il ne savoit donc si ni quand il pourroit éclore ; et cependant il ne vouloit point, vis-à-vis de lui, d'un personnage tel que le cardinal de Polignac...

Ce fut pour celui-ci un coup de foudre, et d'autant plus sensible que, pour courir après ce qui lui étoit échappé, il perdoit en même temps le seul reste de figure qu'il pût faire pour aller grossir oisivement la cour d'un champignon qui l'avoit renversé, et que ces délais sans cesse prolongés jusqu'à l'indécence, et coupés tout court dans l'instant de l'association, lui disoient clairement que le nouveau César l'avoit en butte.

Aussi ne put-il se résoudre à partir. Il manda qu'il falloit qu'il mît le nouveau venu au fait des affaires et des personnes ; après, sa santé ; puis il voulut voir Naples ; il ne put convenablement ne pas s'arrêter à Rome au retour. Il partit enfin ; mais il se promena par l'Italie, et s'en alla à peu près comme M. de Saint-Aignan étoit venu. Avec tout son esprit, ce n'étoit pas moins marquer le but qu'il avoit eu de revenir en France, par ce contraste d'impatience et de lenteur, que celle de M. de Saint-Aignan, terminée tout à coup par l'association, en avoit dévoilé le motif...

Peut-être, mais il n'en reste pas moins que Polignac laissait dans la Ville Éternelle le souvenir d'un prélat fastueux, ami des lettres et des arts, dont l'esprit cultivé et l'initiative heureuse, qui s'étaient heurtés parfois à des obstacles insurmontables, avaient su s'exprimer remarquablement en des occasions solennelles par des fêtes inoubliables et des entreprises archéologiques du plus grand intérêt.

(*A suivre.*) ULYSSE ROUCHON.

Digitized by Google

LA PÊCHE DU SAUMON DANS L'ALLIER

A LA BAJASSE, PRÈS BRIOUDE

(*Suite et fin*).

Le 13 septembre de la même année, le compte d'Abdon de Jagonzac (1), receveur de l'évêché du Puy à Charbonier, fait état de deux saumons perçus à titre de cens sur les pêcheurs de St-Etienne-du-Vigan.

Les chanoines de Brioude qui, rappelons-le, avaient le privilège exclusif de la pêche dans toute l'étendue de leur justice, n'avaient à percevoir, comme droit, que le fermage de leur avaloir. Il est donc probable qu'ils s'en réservaient une part en nature. Mais rien ne peut nous renseigner sur ce point: Le document de 1750 auquel j'ai fait allusion plus haut (relation d'un procès entre le chapitre et le seigneur de Vieille-Brioude, communiquée par M. Paul Le Blanc) débute ainsi :

« En 1750 ou 1751 il s'éleva une contestation entre Mgr le duc d'Orléans, comme seigneur de Vieille-Brioude et le chapitre de Brioude. Mgr le duc prétendait que la pellière des moulins de Brioude était dans les limites de sa justice, et, par conséquent, le juge de Vieille-Brioude était compétent d'informer de l'insulte faite

(1) Id. Compte d'Abdon de Jagonzac, receveur de l'évêché du Puy à Charbonnier. 13 septembre 1387 :

« Item, computat de duobus salmonibus censualibus quos precipit apud Sanctum « Stephanum * cum piscaturis dicti loçi solverunt dicti piscatores dicti salmones. » (Fol. 158 v°).

* St-Etienne-du-Vigan.

Digitized by Google

à MM. Maigne, marchand et Nozerines cadet, bourgeois, sur la pellière par Charreyre, meunier du chapitre, à *l'occasion des montants et des descendants* pour lors *affermés* à MM. Dejax et Nozerines (1), chanoines dudit chapitre de Saint-Julien; Gueyffier de Longpré (2) et Dalbines, avocat, sous le nom de Lagrange (3). » .

Rien dans la suite de cette pièce ne vient apporter une précision sur la rédaction du bail des avaloirs. Les *Comptes de la prévôté* ne mentionnent aucune somme non plus qui s'y rapporte.

Voici encore, à défaut de documents directs, les conditions d'une prise à bail de pêche dans la Loire qui montre à nouveau l'importance que l'on accordait au saumon dans tous actes analogues : (Extrait des minutes de Mathieu Gérentier, notaire) (4).

10 novembre 1669. — Affermage par Philippe Charroas, veuve de Gaspard Gérentes, baile de la Cour, commune du Puy, à Charles et François Bertrand, du lieu de Charensac, « de la faculté de pescher, en la rivière de Loire, depuis le pont de Brives jusqu'au Bas françois, à toute sorte d'arnoix fors excepté l'esparvier » pour

(1) Les familles Dejax et Nozerines prenaient rang parmi la meilleure bourgeoisie de Brioude. Le chanoine Nozerines, dont il est question ici, était un chanoine hebdomadier. Ses vertus étaient cause qu'on le désignait toujours par l'appellation « Nozerines le saint » et qu'il fut inhumé, par faveur spéciale, dans l'église de Brioude, lors de sa mort qui survint en 1757. Sa tombe respectée en 1793 subsiste encore au milieu de la grande nef, à la hauteur des premières travées *.

M. Henry Mosnier a consacré à cette homme vénérable une intéressante notice. Cf. *Nozerines, aumônier du roi* ; Tablettes du Velay, t. IV, p. 383. — Le Puy, Bérard, 1874, in-8°.

(2) La famille Gueyffier, ancienne à Brioude, se divisa en plusieurs branches. Les Gueyffier de Longpré formaient l'une de ces branches. Une autre était celle des Gueyffier de Talairat qu'on aura plus loin l'occasion d'étudier en la personne de son dernier descendant : le baron de Talairat.

(3) .... « Le chapitre prétendant au contraire que la pellière était dans les limites de sa justice déclinait la compétence du juge de Vieille-Brioude : M. de Balliche, intendant général de Mgr le duc d'Orléans, et MM. du chapitre s'assemblèrent pour vérifier les titres qui pouvaient éclaircir les difficultés survenues. Mais, ne pouvant s'entendre, MM. Mottet ** pour le chapitre et Dupont pour Mgr le duc furent chargés d'un appel de titres et de dresser un plan *** et un rapport.

(4) Non paginées (Archives de la Haute-Loire). Communication de M. Jacotin.

* Seuls les chanoines nobles pouvaient être ordinairement inhumés dans la collégiale.

** Léonard Mottet, notaire et féodiste, bailli de la commanderie de St-Jean de Brioude, des terres et seigneuries de Chanteuge, Thorax et Saint-Symphorien. Issu d'une vieille famille de l'Ile-de-France, il s'était fixé à Brioude et y avait épousé le 28 février 1740 Marie-Madeleine Guitont.

*** C'est d'après un relevé de ce plan qu'a été indiquée, sur la planche reproduite ci-devant, la limite des seigneuries de Brioude et de Vieille-Brioude.

Digitized by Google

quatre ans et moyennant la somme annuelle de 40 sous et l'obligation « de porter les *salmons* qu'ils prendront en ladite rivière à ladite damoiselle » et de payer « la leyde du poisson qu'ils porteront vendre au Puy ».

On voit qu'en dehors des saumons, réservés par Philippe Charroas, la valeur du fermage est assez faible. Les poissons d'autres espèces pris par les Bertrand rémunéraient plutôt la peine qu'ils prenaient à pêcher et à porter les saumons « à ladicte damoiselle ». Ces saumons représentaient à eux seuls une somme rondelette.

On prendra une idée de ce que peut rapporter un fermage de pêche salmonifère, par certains endroits du *Journal de comptes* (1) tenu par Joseph Costes, régisseur des terres de Pont-du-Château, Malintrat et Lignat.

Ce *Journal* permet de voir à peu près exactement le « tableau » de pêche, pour cette partie de l'Allier (2), pendant la saison de 1748.

« Le 5 février, écrit Joseph Costes, j'ai donné à Gilbert Parot, au Muret, fermier des Bouchalliers, et qui m'ont apporté le *premier saumon* qu'ils ont pris, appartenant en entier à M. le marquis — aussy bien que le second — la somme de 3 livres pour boire à la santé de M. le marquis. Ce saulmon pèse 9 livres. »

Ainsi à Pont-du-Château, la capture du premier saumon était une heureuse aventure. On buvait alors à la santé de M. le marquis! En cette année 1748, le marquis (de Montboissier) fit un cadeau de la belle pièce sus mentionnée.

« Ledit jour (6 février), note le régisseur, j'ai envoyé à M. de Chabrol à Riom, suivant les ordres de M. le marquis, le premier saulmon qui fut pris hier par les fermiers des Bouchalliers. J'ai donné 15 sols à Denys Dragon qui l'a apporté et qui n'est revenu qu'aujourd'hui. »

Grâce à la minutie de Costes, nous savons que le deuxième sau-

(1) Archives du Puy-de-Dôme, série E. Fonds Montboissier. Les intéressants extraits qu'on va lire m'ont été communiqués par M. G. Rouchon, archiviste du Puy-de-Dôme, que je prie de vouloir bien trouver ici l'expression renouvelée de ma gratitude bien vive.

(2) Au XVII[e] siècle il fut question de régulariser le cours de l'Allier dans cette région Mais il aurait fallu abattre le barrage de Pont-du-Château, qui rapportait au seigneur du lieu divers droits de péage et « des droits de pêche du saumon frais qui remonte jusqu'au dit lieu ». Mémoire concernant la généralité de Riom et la province d'Auvergne dressé par ordre du duc de Bourgogne en 1697. (Note de M. Bertrand).

Digitized by Google

mon de l'année fut pris huit jours plus tard. L'intervalle des captures est assez long, comme on le voit. Mais la saison ne faisait que commencer. Un mois plus tard, le 7 mars, le *Journal de comptes* mentionne « la somme de 228 livres, prix de 114 livres de saulmons en 7 pièces... vendues et livrées le 26 février dernier.... de laquelle somme doit être tenu la moitié aux Bouchalliers à compte de l'afferme. »

Remarquons ici que la propriété fluviale de Pont-du-Château était louée dans des conditions analogues à celles que nous avons vues stipulées dans l'arrentement de l'écluse de Confolent. Une moitié du saumon appartient au propriétaire de la pêche, l'autre moitié au locataire. Lorsque le poisson est vendu en bloc, son produit est partagé en deux. Mais les pièces peuvent être cédées séparément :

« Le 23 mars, écrit Joseph Costes, j'ay reçu la somme de 30 livres « pour le prix d'un saumon pesant 10 livres vendu et délivré pour « M. de Mauriac (1) de Clermont ».

Plus loin mention est faite de : « plusieurs autres saumons de 9 à 16 livres » vendus en mars 30 sols, 39 sols la livre ; en avril 11 sols, 27 sols la livre. En mai on trouve dans le *Journal* l'indication de nombreuses ventes faites aux Minimes de Beauregard, ainsi que cette note :

« Le 6 may 1748, j'ay reçu de M. le curé de Lempdes et de Martine Vachier Joliet, veuve de Quintien Paris, la somme de 33 livres 5 sols pour le prix de 3 saumons que *j'ay surpris en faisant une perquisition dans le batiment des vieux moulins que fréquentent les Bouchalliers*. Le premier pesant 14 livres, à 15 sols la livre et les autres pesant ensemble 35 livres, à 13 sols la livre. Ces trois saumons ont été soustraits par les Bouchalliers ».

Josephe Costes était un régisseur intègre. Il est permis néanmoins de supposer que nombre des saumons pris à Pont-du-Château échappèrent à son contrôle, et que les pêcheries placées sous sa garde avaient, à son époque, un maigre rendement. Rendement qui tomba à rien aux environs de 1789, le barrage de Pont-du-Château ayant été emporté par une crue. Mais le baron de Fre-

(1) Sans doute M. de Montrozier de Mauriac, receveur des tailles (Note de M. G. Rouchon).

Digitized by Google

nilly, dans ses « Mémoires », rapporte que les saumons furent pêchés depuis lors en bien plus grand nombre à la Voûte !

Les coins de pêche le long de l'Allier ont dû varier ainsi suivant l'état des barrages successifs. Issoire, qui le croirait, eut au milieu du XVIII[e] siècle une certaine réputation.

Valmont Bomare, dans son *Dictionnaire d'histoire naturelle* (1), paru en 1791 écrit, *verbo* saumon :

« On vante les saumons de la Tamise, du Rhin, de la Moselle, de la Garonne, même ceux qui remontent de la Loire jusque dans l'Allier près d'*Issoire où il y a une belle pêcherie* ».

*
* *

Pour Brioude nous n'avons pas de semblables témoignages. Et les documents antérieurs à l'époque Révolutionnaire, n'existant plus ou presque, il est difficile de les suppléer. Mais on peut dire d'une façon générale que, pendant les années terribles, les rivières furent exploitées sans mesures, les manants s'étant rués à la chasse et à la pêche qui leur étaient autrefois interdites.

Le docteur Matussière (2), un Brivadois d'adoption, écrivait aux environs de 1830 :

« Notre rivière n'est pas poissoneuse depuis quelques années. Les poissons qu'on y pêche sont le barbeau, le meunier, l'anguille, la lamproie que nous n'estimons point, la vendaise, l'ombre, rarement la truite et plus rarement la carpe. *Le saumon y était autrefois commun*, mais *aujourd'hui il est rare et cher* (3). Il se vend 3 fr. et même 4 fr. la livre et *des vieillards l'ont vu* vendre 40 cm. 50 cm. et même 25 cm. ».

Or les vieillards de 1830 avaient vingt ans en 1789. Leurs souvenirs de jeunesse se rapportent donc à la période révolution-

(1) Ouvr. cité, Chap. I[er], p. 4, note 4.

(2) Jean-François Matussière, docteur en médecine de la faculté de Montpellier du 4 juin 1789, fut longtemps chirurgien aux armées. Il vint après sa retraite s'établir à Brioude où il mourut le 29 janvier 1846 à l'âge de 79 ans. Il laissa une *Topographie médicale de la ville de Brioude* (Collection Paul Le Blanc), où se trouve le passage cité, p. 85 (*De la manière de vivre des habitants...*).

(3) Ces remarques sont justes et vraies pour toutes les rivières françaises. — Cf. D[r] Louis Roule, professeur au Muséum national d'histoire naturelle, *Etude sur le saumon des eaux douces de la France*. Imprimerie nationale, 1920, p. 141.

Digitized by Google

naire. Et il n'est pas douteux que la modicité du prix du saumon à cette époque, n'ait eu pour cause le braconnage effréné, devenu pour ainsi dire légal.

L'attrait du fruit défendu n'était pas seul, en effet, à pousser les manants à la pêche :

« La violence avec laquelle on vit la Révolution se livrer à la gourmandise sembla être, pour le peuple, celle d'une première conquête sur les hautes classes ».

Ainsi s'exprime M. Jal (1), un homme bien informé qui connut Berchoux et Carême. Ses *Souvenirs d'un homme de lettres*, auxquels j'emprunte ce passage, montrent en cent endroits la ripaille populaire, la même par toute la France et aussi effrénée. Mais les agapes bourgeoises y ont aussi leur histoire.

« De 1796 à 1811, écrit encore M. Jal, on ne voyait partout que des sociétés mangeantes et chantantes, à commencer par la *Société des dîners du Vaudeville*, qui dans l'article 6 de sa constitution formulée en vers disait :

Champ libre au genre érotique,
Moral, critique ou bouffon.
Mais jamais de politique,
Jamais de religion
Ni de mirliton ! »

Brioude suivait le mouvement. La Loge maçonnique de Saint-Julien, fondée en 1744 par les chanoines-comtes, était tombée en sommeil pendant la Révolution. Mais dès 1806 elle rouvrait ses portes.

Son règlement (2) fait « au nom et sous les auspices du Grand Orient de France pour la révérende Loge de Saint-Jean, sous le titre distinctif de Saint-Julien à l'O.·. de Brioude » comporte (Chap. II, Section II) les importantes dispositions suivantes :

(1) *Souvenirs d'un homme de lettres* (1795-1873). Paris, Techener, 1877, in-12. Cf. passim et p. 223.

(2) Grand placard manuscrit bordé de noir, divisé en colonnes, portant en bas à droite, au fond de la dernière colonne, le seing de cire rouge de la Loge de Saint-Julien et la note suivante :

« Arrêté de transcrire sur la planche à tracer le 20e jour du 3e mois de la V.·. L.·. 5802 et de l'ère vulgaire : le 30 floréal an 10e suivant la délibération dudit jour ».

Signé : Dalbine vénérable,
Vital-Borel, fre.

Digitized by Google

DU BANQUET.

Article premier. — Les frères assisteront aux banquets, dans le même ordre qu'aux travaux.

Art. 2. — Il y aura sept santés d'obligation :

1° Celle du gouvernement et des gouvernants;

2° Celle du Grand Orient de France et de tous les Orients étrangers;

3° Celle du grand vénérable, de tous les vénérables, spécialement du vénérable de la loge;

4° Celle des surveillants;

5° Celle des dignitaires (1);

6° Celle des visiteurs;

7° Celle de tous les maçons à laquelle les frères servants seront admis.

Art. 3. — Les autres santés seront laissées à la disposition du vénérable.

Art. 4. — La surveillance du frère nourricier (2) est spécialement confiée à un commissaire particulier.

Art. 5. — Les frères qui ne pourront se rendre à l'invitation du secrétaire sont obligés d'envoyer au frère commissaire la planche de convocation trois jours avant l'époque de la séance.

Art. 6. — Le commissaire donnera ses ordres au frère nourricier d'après les lettres qui lui auront été renvoyées et les frères qui auront négligé cet envoi seront tenus présents.

Art. 7. — Le commissaire sera tenu de donner aux trésoriers la note des absents qui n'auront pas renvoyés leurs lettres.

C'était on le voit gentiment ordonné. Les frères maçons avaient donc des obligations gastronomiques. Mais pas d'obligations sans sanctions. A la fin du règlement, (Chapitre troisième. Section II. *Des peines*) se trouvent indiquées les mesures prises contre les contrevenants aux précédents articles :

Art. 3. — Tout frère qui n'aura pas renvoyé au commissaire son avertissement trois jours avant le banquet, en payera le prix quoique absent.

(1) Les dignitaires étaient : l'orateur, le secrétaire, le trésorier, l'expert, le garde des sceaux, le maitre des cérémonies, l'hospitalier aumônier. (Ce dernier chargé de visiter les F.·. malades, de centraliser et de répartir les secours entre les F.·. nécessiteux).

(2) On voit que la confiance ne régnait pas entre F.·.. En 1783 le F.·. nourricier s'appelait *Léger* dit Bourguignon. En 1805, après la réorganisation de la Loge il se nommait Pradier, était aubergiste à Brioude.

Digitized by Google

Art. 4. — Ceux qui n'assisteront pas aux Loges de Saint-Jean et de Saint-Julien ne pourront en aucun cas se dispenser de payer le prix du banquet.

Art. — Tout frère qui se permettra au banquet des licences condamnables, même en récréation, comme de faire des signes dérisoires des signes maçonniques, jetter du pain, paiera pareillement, après la récidive, une amende de vingt-quatre sols.

Il y a dans toute cette législation un souci d'économie et de discipline vraiment remarquable. Il ne rentre pas dans mon dessein de faire une histoire de la franc-maçonnerie à Brioude, aussi ne puis-je m'étendre beaucoup. Cependant il faut dire que le grand nombre des affiliés à la Loge rendait sans doute nécessaire cette minutie des règlements. A Brioude, en effet, tout le monde fut maçon. Et même les gentilshommes châtelains des environs se firent inscrire à l'O.·. de cette ville. Mais, par là-même, la Loge de Saint-Julien se trouva être de composition trop disparate pour que la gaieté, laquelle a des modes divers, puisse y devenir unanime. Comme on s'en rend compte par l'examen des statuts, l'objet de la Loge n'était pas alors autre que de rassembler des « citoyens », des frères, dans des réunions intimes. Les membres les plus délicats de l'association ne tardèrent pas à souhaiter des plaisirs plus distingués et plus fréquents. Ce désir engendra la *Société épicurienne de la Haute-Loire*, qui fut fondée, l'année même où la Loge rouvrait ses portes, par MM. de Pons (1) et Gueyffier de Talairat.

(1) Sur les contrôles de la Loge de Saint-Julien il était inscrit :

« Jean Luc Depons propriétaire à Brioude
Maître de cérémonie M.·.
Lieu de naissance... Frugères 4 mai 1770.

M. de Pons, dernier seigneur de Frugières * émigra et acheta au retour, après son mariage avec Mlle de Labro, une partie du couvent de Notre-Dame à Brioude. Mais son fils ayant épousé Mlle de Paulin du Roure, vendit Paulin pour acheter le château de Villard près du Puy. Et c'est dans cette demeure que mourut le dernier seigneur de Frugières, épicurien notoire, couché sur un lit de sarment, par esprit de pénitence.

M. de Pons était l'oncle de Mme la comtesse de Wagner, lectrice de l'Impératrice Eugénie.

* Frugières-le-Pin, commune de l'arrondissement de Brioude, canton de Paulhaguet.

Digitized by Google

Il faut silhouetter ici Jean François Gueyffier (1), baron de Talairat, tel qu'il était à l'orée du XIXe siècle. D'aucuns, qui se souviennent l'avoir vu, le montrent vêtu à l'ancienne mode, portant des boucles d'oreilles, affable et original. Grand faiseur de petits vers, dont il farcit les *Almanachs* de l'époque, égrillards ou philosophiques : grand amateur de romances et gaillard coureur (2) d'aventures; avec cela féru de politique, il vécut toute sa vie en parfaite *girouette*, orienté dans le sens du vent. C'est ainsi qu'il recueillit à plein dans ses voiles, pour se pousser encore de l'avant, l'orage révolutionnaire. Mais plus tard l'avènement de Napoléon ne le prit point au dépourvu. Peu lui importait de boire à l'Empereur ou à la République pourvu qu'il remplit son verre du vin de Mazerat. Son père avait fait figure de premier bourgeois de Brioude, avant 89. Il s'en souvint. Ne laissant dépasser qu'à peine sa carmagnole, prêt à la cacher tout à fait, « Werther » Talairat reprit la tradition familiale, et c'est ainsi que le ventre à table et la tête aux chansons il attendit le retour et les faveurs (3) de nos monarques légitimes.

Toute l'histoire de la *Société épicurienne* est liée à la sienne. Il est l'âme des réunions. Et c'est lui sans doute qui a rédigé ce « PROCÈS-VERBAL » — que j'ai sous les yeux — *De la vingt-deuxième séance tenue le 7 novembre 1810, au Rocher* d'ÉTRE-

(1) Jean François Gueyffier-Talairat, plus tard baron de Talairat, appartenait à une vieille famille bourgeoise dont l'existence à Brioude est prouvée par documents écrits depuis la deuxième moitié du XVIe siècle. Son père fut Jean Gueyffier, subdélégué de l'Intendance d'Auvergne, et sa mère Marie-Henriette Marie, veuve Alluys. Il naquit à Brioude le 19 avril 1766 et y mourut sans postérité le 3 juillet 1850.

Sa riche bibliothèque et des documents manuscrits importants, entre autres le *Journal* qu'il tenait depuis sa jeunesse, furent alors dispersés.

(2) Ce passage d'une de ses lettres datée de Brioude (11 avril 1794) caractérisera sa manière d'associer l'amour et le patriotisme.

Talairat, qui signe à cette époque *Werther* Talairat, demande à son ami Alluys à Paris de lui servir de Mercure :

« Ceci, ajoute-t-il, te paraîtrait faible et indigne d'un Républicain si ton cœur ne savait te convaincre qu'on peut se dévouer à sa patrie et chérir sa maîtresse. Ne séparons jamais ces deux objets. *On est, je crois, meilleur guerrier* * *quand on est tendre amant.* N'a-t-on pas alors à défendre des soins plus précieux que les siens ».

(3) Il fut créé baron par Louis XVIII (Ordon. du 26 décembre 1819).

* Il est à noter que Talairat se laisse volontiers entraîner par la grandiloquence de l'époque. Il a pris ici son uniforme de garde national pour celui d'un *guerrier*... Jamais Talairat n'affronta le feu même d'une escopette.

Digitized by Google

TAT (1)... de BRIOUDE *par la* SOCIÉTÉ ÉPICURIENNE DE LA HAUTE-LOIRE, l'*An cinquième* de l'ÈRE GOURMANDE.

Le premier quatrain, car ce procès-verbal est en vers, en couplets plus exactement, est celui-ci :

Air : *A boire, à boire, à boire,*

A table, à table, à table,
Le PRÉSIDENT d'un air affable
Vous appelle au nom de Comus
Et de Bacchus et de Momus!

Cette invite paterne est suivie de cinq autres couplets, sur des airs différents, où alternent les élans de satisfaction et des conseils de goinfrerie.

Le septième couplet doit donner une idée du menu :

Air : *Que vois-je? Ah quel jour radieux*
(ou) *Femmes voulez-vous éprouver.*

Que j'aime à voir l'ordre savant
Qui préside à chaque service :
Cet aloyau, ce vol au vent,
Ce fils des compagnons d'Ulysse (!)
Ce blanc manger, qui plait aux sens
Comme une vierge douce et pure,
Et cette truffe dont l'encens
Enivre un enfant d'Epicure.

Tout cela est dans la moyenne du raffinement. Je parle des mets car le style se passe de commentaires...

Mais sautons encore sept strophes pour venir au « coup du milieu ».

Le beau sexe est alors admis dans « le saint-lieu » et les équivoques grivoises dans le procès-verbal qui atteint à l'obscénité avec un *Erratum* que je m'excuse de ne pouvoir reproduire.

Le procès-verbal se termine ainsi :

Air : *Finissez donc cher Père*

Certifié véritable
Ce VERBAL INCROYABLE
Fait et clos au ROC D'ESTRETAT,
A *Brioude*, un jour de Sabbat

(1) Le *Roc d'Étretat* se trouvait être alors le restaurant Ossandon devenu par la suite l'*Hôtel du Nord*.

Digitized by Google

L'an cinquième de notre ère
Et de la bonne chère.

Pour extrait signé : TALAIRAT,
Président,
DEPONS,
Secrétaire.

Je ne sais pas si chaque semaine — les réunions étaient hebdomadaires, — le président se mettait pareillement en frais. Mais il est certain qu'une telle pièce est assez caractéristique de cette « vieille gaieté française », un peu alourdie cependant, qui jaillissait comme de source dans une réunion d'honnêtes gens autour d'un menu plantureux.

Ainsi, pendant que Brillat-Savarin composait sa *Physiologie*, à Brioude on l'appliquait; mais, comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir. On peut le regretter. Car voyez la coïncidence : Le pays des belles écrevisses c'est Nantua... et c'est le pays de Brillat-Savarin. Et il existe une *Timbale d'écrevisses à la Nantua* dont le « Professeur (1) » disait : « Ce mets serait digne d'être servi à des anges s'ils voyageaient encore sur la terre comme du temps de Loth ».

Les membres de la *Société épicurienne* n'ont pas songé aux anges. Leurs descendants non plus...

Pendant la fin du XIX^e^ siècle la vie provinciale connut un renouveau. Mais l'heure des raffinements est alors passée. La simplicité règne de plus en plus. Les relations sont fréquentes entre concitoyens. Les réceptions se multiplient. L'art culinaire n'avance pas...

Ici les souvenirs abondent sous ma plume. Les longues tables bordées de cols à bouts pointus et de hautes manches bouillonées m'apparaissent. Et aussi les francs rires et le gigot imposant, le manche entouré de papillotes. Je vois la sortie des invités. Les uns prenant leur voiture cahotante tirée par le vieux cheval au pas pesant. Les autres chaussant leurs socques, allumant leur

(1) C'est, on le sait, le titre que se donne Brillat-Savarin dans sa *Physiologie du goût*.

On trouve (p. 108) la recette de la *Timbale d'écrevisses à la Nantua* dans le remarquable ouvrage de M. Lucien Tendret, avocat à Belley : *La table au pays de Brillat-Savarin*. Belley, Louis Bailly fils, 1892, in-16.

Digitized by Google

lanterne et se raccompagnant, non sans aucune facétie à l'adresse des bourgeois endormis :

.....Et quand l'heure invite
A gagner son gîte,
On rentre bien vite
Ailleurs que chez soi (1).

C'est ce que l'on chantait à cette époque de bonhomie papelarde et vulgaire en se hâtant vers « son lait de poule et son bonnet de nuit ».

L'orgie révolutionnaire, farouche, avait eu çà et là, le premier moment de fureur passée, je ne sais quel reflet de bon ton. Le moule brisé de l'ancien régime avait répandu ses formes exquises à travers les bûchers et les échafauds qui n'avaient pu tout détruire. Longtemps les vestiges de la délicatesse passée avaient survécu épars. Mais au milieu des bouleversements sociaux dans de rares salons ils se conservaient. Et Béranger, avec son répugnant « Dieu des bonnes gens », devenait l'idole du jour.

*
* *

Le divertissement de la pêche, cependant, conservait pour les riches bourgeois un caractère presque seigneurial. Chaque amateur important commanditait un professionnel que l'on appelait couramment « Le pêcheur de M. un tel ». Ainsi une grande étendue de l'Allier sous Brioude pouvait être prise à bail par un certain nombre de pêcheurs en titre (2), ceux-ci mettant aux ordres de leurs commanditaires leurs services et leur bâteau.

Car la pêche « sportive » à cette époque est la pêche au trident et en barque. Il faut s'y livrer par un temps clair et calme. Les eaux basses sont favorables. Le bateau à fond plat ou « bachot » reçoit propulsion et direction d'un où deux hommes, debouts sur

(1) Béranger, *Premières chansons*. « Voyage au pays de Cocagne ».

(2) Il existait encore vers cette époque (aux environs de 1875) dans notre région des familles où l'on était pêcheur de père en fils ; et souvent pendant plusieurs générations au service de la même famille « patronesse », si l'on peut ainsi dire. Cette tradition professionnelle a maintenant tout à fait disparu. Les lots de pêche mis en adjudication sont pris directement à bail soit par des pêcheurs de profession, soit par des amateurs qui recrutent comme ils peuvent leurs équipages.

Digitized by Google

la poupe, et manœuvrant des « bourdes », sortes de longues perches ferrées dont ils prennent appui sur le fond de la rivière. L'amateur et son pêcheur, l'un guidant l'autre muni du trident ou « fouïne (1) », se tiennent sur la proue. Ils se font conduire à leur gré sur les eaux.

Un saumon est-il en vue? Vite l'embarcation manœuvre pour mettre le trident à même de l'atteindre. Alors, en général, le poisson s'échappe. Il faut le poursuivre et, d'abord, la grande affaire est de ne point le perdre de vue. Le saumon, en effet, ne nage pas régulièrement. Il procède par bonds; s'arrête de place en place; se réfugie sous des pierres. On n'en vient à bout qu'en le fatiguant, en le contraignant à prolonger son repos jusqu'à l'instant fatal du harponnage.

Tout cela ne va pas sans émotions. Cette manière eût son intérêt. Les riverains même se passionnaient pour son spectacle. Perchés sur les arbres et les talus ils signalaient le passage du poisson par des cris et des jets de pierre, jouaient à qui mieux mieux le rôle de rabatteurs.

Toute pêche a ses modalités. Nocturne, par exemple, celle-ci est illicite, mais beaucoup plus productive : Un fanal suspendu à l'avant de la barque attire les poissons qui deviennent alors des proies faciles. D'ailleurs le noctambulisme aquatique requis est, paraît-il, fort divertissant. Je soupçonne même de parfaits amateurs de s'y être laissé entraîner séduits par le mystère, l'émotion d'une surprise possible; peut-être aussi par le mirage des eaux sous la lanterne et les apparitions fantasques des poissons.

La pêche au trident au poste s'accommode de pareils artifices. Même lanterne fascinatrice, la nuit, lorsque perché dans une tête de saule le braconnier, harpon au poing, guette sa proie. Ainsi l'homme peut-il la choisir, l'atteindre sûrement, la capturer de haute lutte, allant même jusqu'à plonger, à lutter corps à corps avec elle pour lui enfoncer finalement un couteau dans les ouïes. Le trident, en hiver, va encore chercher le saumon avide d'air par les trous creusés dans la glace. Mais son emploi est plus courant, au poste en plein jour et rien n'est plus pittoresque qu'un

(1) « Bachot », « bourdes », « fouines », sont les expressions employées dans le pays.

Digitized by Google

vieux Neptune dissimulé dans les branchages pendant vers la rive. Parfois aussi, quand la pêche est fermée, le braconnier prudent adopte une autre tactique. Il va d'un pas feutré le long de la berge scrutant les eaux, l'oreille au guet, partagé entre le désir de prendre et celui de n'être pas pris. Une perche est sur son épaule, le fer qu'elle emmanche, sous son habit. La transformation, à la vue d'un saumon, est facile, de cette gaule innocente en un harpon... et plus facile encore la réciproque, quand il y a du gendarme dans l'air.

Pour en finir avec les méthodes de braconnage, citons ici : Les lignes de fond, dont chacun sait le fonctionnement.

Les filets grands sanglons qui, posés subrepticement, barrent la rivière d'un bord à l'autre, du soir au matin, et retiennent en masse les poissons noctambules.

Les filets tramails ou « traines » manœuvrés à l'aide de cordes et qui opèrent de véritables rafles dans les zones du cours d'eau qu'ils balayent. Enfin les éperviers dont l'emploi, à la vérité, n'est pas illicite en lui-même mais comporte des réglementations qu'on n'observe pas.

L'épervier réglementaire (maille de 60 millim., poids maximum 14 kil.) ne doit être employé que le jour et à des distances du barrage supérieures à 30 mètres comptés de part et d'autre. Mais on truque le filet et on le jette ostensiblement tout près de la digue (1) ces vastes jupes de mailles, qui s'étalent sur l'eau, s'immergent toutes grandes, et capturent en se refermant les poissons aventurés sous leurs plis. Quelquefois, vers la place où va s'abattre l'engin, on envoie une pierre dans l'eau, afin d'attirer les poissons. La nuit un fanal balancé sur la rivière fait plus sûrement le même office. Surtout l'épervier donne des résultats miraculeux : en hiver lorsqu'on le jette par des ouvertures pratiquées dans la glace il capture le saumon qui veut respirer.

Mais le braconnier moderne connaît d'autres artifices. Il n'hésite pas à employer la dynamite et le chlorure de chaux, mal connus de ses devanciers. Il faut remarquer cependant que l'empoi-

(1) Tout récemment le *Syndicat des pêcheurs à la ligne de Brioude* avait fait installer tout près et en dessous du barrage de la Bajasse une série de crampons de fer immergés, destinés à rompre les filets des braconniers, mais ceux-ci ont plongé et enlevé les crampons.

Digitized by Google

sonnement des rivières a été fort anciennement pratiqué : on ne trouve pas sans étonnement dans une « autorisation (1) » de pêche dans la Loire, en date du *29 juillet 1716*, la condition « *de ne jetter en aucune saison le poizon!* » Quel était donc le poison employé, au début du XVIII^e^ siècle, contre les poissons d'eau douce? Je ne sais. Mais il existait. Il était redoutable puisque son emploi était prohibé. Rien n'est nouveau en la matière. Tous les procédés subsistent en se perfectionnant. On les retrouve tous à Brioude. Seulement aujourd'hui n'emploie-t-on plus le système, renouvelé des avaloirs, qui consistait à mettre une nasse devant le barrage de la Bajasse, à l'entrée du « grand portail », large écluse destinée autrefois au passage des trains de bois descendant l'Allier, et que l'on manœuvrait alors comme la trappe d'un piège. Cette méthode conduit à de trop grands ravages et lèse trop d'intérêts. Mais autrefois les pêcheurs peu nombreux, tous autochtones, s'entendaient facilement pour l'appliquer en commun.

*
* *

On verra un peu plus loin le nombre et la diversité des gens qu'attirent vers l'Allier le goût du sport ou l'appat du gain, ou d'aventure les deux à la fois. J'indiquerai là, dans une énumération, le braconnier né, le braconnier d'instinct. Or ce type, qui vaut la peine d'être noté, doit trouver sa place ici ; car on ne le rencontre plus dans son costume traditionnel. Il appartient déjà au passé.

Je m'avoue incapable de décrire ce que je n'ai pas vu. Mais on m'a si souvent parlé du « Père » X. où Y. que j'imagine sa face cuite par le soleil et les intempéries, comme son chapeau un vieux feutre noir rouge, auquel la rude barbe blanche, en collier, fait une jugulaire énorme et broussailleuse. Un tel homme porte des espadrilles, une courte veste noire et un pantalon de *tiretaine* (2),

(1) Minutes de Pierre Alirol, notaire fol. 97) ; 29 juillet 1716. — Autorisation donnée par Aubry Vernier, aide sous fermier de la baronnie de la Voûte-sur-Loire, à divers habitants de Brives, de pêcher dans toute l'étendue de la Loire appartenant au vicomte de Polignac, à condition de ne se servir de tressoires que pendant l'hiver et « de ne jetter en aucune saizon le poizon » moyennant une somme annuelle de 8 livres 5 sous (Archives de la Haute-Loire, communication de M. Jacotin).

(2) La *tiretaine* était une étoffe de caractère absolument local. Le chanvre, matière première de sa fabrication, était cultivé sur place dans les champs voisins

Digitized by Google

étoffe rugueuse, chinée bleutée, coupée afin de bouffer à la jambe et de retomber sur la cheville, le bas étant retréci. La pêche et la fabrication de ses engins occupent exclusivement ce modèle du paresseux. Sa femme et ses enfants mènent une existence assez décousue : la famille vit de la rivière et du prix des poissons vendus. Mais d'autres, qui lui ressemblent fort, sont fermiers de pêche, louent leurs services, comme il a été dit, à un riche bourgeois qui les accepte : tant la frontière est difficile à tracer entre ce qui est permis et ce qui ne l'est point. Tant aussi la profession comptait peu d'adeptes parmi les « purs »...

Cela s'explique par ceci que le métier ne rapportait guère, à cause de la rareté du saumon à cette époque et de l'incertitude de sa rencontre. Certaines années, en effet, les aloses paraissaient dans l'Allier — seules — car le saumon ne coexistait jamais avec elles (les aloses ne jouissaient d'aucune considération dans le pays) (1) et les années où elles n'occupaient pas la rivière, le saumon reparaissait, mais en petit nombre.

On a gardé le souvenir de l'année 1873, où, pendant l'été, les eaux étant extrêmement basses, un seul pêcheur prit au trident sous le pont de la Mothe, 36 pièces dans sa journée. Cette pêche miraculeuse resta isolée. Les 300 livres de poisson qu'elle fournit purent être expédiées au Puy. Un hôtel, *le seul de la ville qui possédât une glacière*, acheta tout le lot au prix modique de 1 fr. la livre! Ce débouché fut aussi exceptionnel que la pêche elle-même, car, pendant toute la fin du XIX^e^ siècle, l'exportation des belles pièces se faisait de façon irrégulière et primitive.

Les vendeuses, portant le ou les saumons à l'aide d'un jonc passé dans les ouïes d'un côté et lié à la queue de l'autre, allaient *elles-mêmes* livrer leur marchandise. Elles se rendaient le plus sou-

de l'Allier, dont la terre légère et riche d'alluvions, lui était particulièrement convenable. On le rouïssait dans la rivière. Puis il était « steuillé » à la veillée, en famille, au milieu des légendes et des chansons. Après quoi, les fibres séparées des fêtus ligneux étaient filées à la quenouille ; le fil roulé en pelotes. Et ces pelotes, livrées au tisserand, du village, étaient transformées par celui-ci en étoffe sur un métier primitif... On peut encore aujourd'hui voir (à Saint-Ilpize notamment) les derniers vestiges de ces tissages. Ils sont dans des caves humides, et cela parce que le fil étant livré au poids pour un aunage donné, il importe que le tissu ne sèche pas afin que le rapport reste constant.

(1) On a vu (Chap. I^er^, p. 5) que l'alose fut autrefois fort estimée. A Brioude, il y a une cinquantaine d'années, ce poisson se vendait 75 à 90 centimes la livre.

Digitized by Google

vent à Clermont, rue de la Coifferie, chez les marchands de comestibles, ou bien elles allaient offrir au détail leur saumon débité en tranche à Brioude, même de porte en porte et dans les environs.

Certaines belles pièces étaient portées préférablement chez les gourmets qui composaient l'*Académie de Saint Julien*. Car si la *Société épicurienne* avait disparu avec le baron de Talairat vers 1830, sa tradition avait été reprise.

L'auteur d'un *Voyage fantaisiste et sérieux à travers l'Ardèche et la Haute-Loire* (1), le signalait en 1894 :

... « Il existe à Brioude, lit-on dans sa relation, une petite Académie locale sans caractère officiel appelée l'*Académie de Saint-Julien*, dont l'initiateur est notre savant confrère M. Paul Le Blanc . . . C'est l'idéal des sociétés littéraires . . . Point de président ni de secrétaire, les statuts eux-mêmes sont encore à formuler. Ses membres se réunissent où et quand il leur plait. L'été : le plus souvent, à l'ombre d'un vieil arbre. L'hiver, on discute autour d'une table chargée de mets traditionnels en buvant du Mazerat . . . »

On pense avec quelle faveur un saumon était accueilli sur cette table « chargée de mets traditionnels » ! D'ailleurs si le caractère de *l'Académie de Saint-Julien* était éminemment littéraire et scientifique, il faut dire qu'en ses dîners annuels (2) consistait le plus solennel de ses rites.

Je dirai même qu'en ces seules circonstances l'*Académie de Saint-Julien* prenait un semblant d'existence réelle. Hors de là, elle n'était qu'une entité assez vague, quelque chose comme une survivance, une petite veilleuse que M. Paul Le Blanc entretenait avec piété devant l'Arche Sainte de la tradition . . .

Plus consistante avait été la *Société de l'album*, sa devancière, fondée en 1847 (3), par la volonté de trois amis, dans le but avoué de passer le temps de compagnie, et aussi avec autant de membres qu'il leur plairait de s'adjoindre. Ses réunions, en nombre

(1) Le Puy, Prades-Freydier, 1894, in-12°. T. II, p. 196.

(2) Les dîners de l'*Académie* étaient plus fréquents. Mais seul le banquet qui avait lieu chaque année en la fête de St-Julien revêtait un caractère officiel, et seul il survécut à l'âge d'or de l'académie :

Voluptates commendat rarior usu... (*Juvénal*, Sat. XI-181.)

(3) Cf. *Mémoires* d'Amédée Saint-Ferréol, t. III, p. 173.

Digitized by Google

illimité, avaient pour prétexte un *Album* où pouvaient être encartées les fantaisies dues au crayon des sociétaires. Cet *Album* existe encore, pièce unique, dans la collection de M. Paul Le Blanc. Il eut un homonyme, littéraire celui-là, une élégante plaquette (Galice, 1866, in-12°; tirée à 50 ex.) recueil d'essais, de critiques, publiés d'abord par les membres de la société dans le *Journal de Brioude*, avec de remarquables études sur les *Blasons de la ville de Brioude*, œuvres du savant héraldiste M. Fournier-Latouraille. Mais le souvenir, même l'idée d'une semblable collaboration (1), semblent perdues. Les voyages devenus aisés, presque continuels, la diffusion accrue de la pensée imprimée, détruit les cercles presque étanches où vivaient des traditions particulières.

La société moderne est semblable à une machine qui force son régime. Elle trépide, fait vibrer même ses pièces massives dont les mouvements sont les plus lents. Jusqu'aux demi-oisifs, dans la demi-oisiveté au fond des provinces qui balancent, inquiets, soumis à des influences dont ils ne sont pas toujours conscients. Finie la flanerie, la jouissance calme, interdite l'intimité paresseuse, si douce entre les heures affairées d'autrefois . . .

Il n'y a plus de place pour ces dîners périodiques où l'on se vivait plus largement, plus profondément, car la bonne chère invite à l'expansion. Les sources sont ensablées où l'on puisait avec la bonne gaîté du bon vin et des mets loyaux, la force d'entretenir active sa culture dans l'assoupissement journalier de l'existence; où l'on trouvait aussi l'occasion de se mettre en rapport agréable avec les personnages marquants venus dans notre ville, collègues en érudition, en belle science et gai scavoir.

Je considère comme un titre de gloire d'avoir assisté à un de ces banquets dont mon vénéré ami M. Paul Le Blanc conserva jusqu'au bout la tradition. C'est à l'un d'eux, même, que fut mise sur le tapis l'idée de cette étude, car la mirifique abondance du saumon dans l'Allier, maintenue alors depuis plusieurs années, y était un grand sujet de conversation.

(1) La *Société de l'Almanach de Brioude* n'était pas encore fondée lorsque ces lignes furent écrites.

Digitized by Google

*
* *

Quand et comment l'arrivée en masse des saumons dans l'Allier eut-elle lieu? . . . C'est ce qu'on ne peut guère préciser. Il fallut un certain temps aux professionnels de la pêche pour se rendre compte de l'abondance réelle, si inattendue, de ces superbes poissons. Puis, cette richesse une fois découverte, il était tout naturel que les premiers bénéficiaires ne cherchent pas à la rendre publique. Je crois que l'attention générale fut attirée de ce côté par un incident assez petit, que les journaux de la région relatèrent : la prise d'un saumon, *à la ligne*, par un officier venu à Brioude pour pêcher la truite. La chose était nouvelle et surprenante pour les gens du pays. Elle l'était moins pour le capitaine X. . . sportsman aguerri, fort expérimenté, familier des rivières d'Ecosse où la pêche du saumon est pratiquée le plus savamment. Cependant l'exploit était remarquable, accompli ainsi avec une ligne gréée pour la truite. La publicité s'en empara. C'était en 1900. A partir de cette année l'attention fut portée sur le saumon. La pêche s'intensifia, les revues spéciales (1) en parlèrent, et les récits transmis de bouche en bouche, allèrent porter au loin les louanges de Brioude. Beaucoup de sportsman restèrent un peu incrédules avant d'y être venus voir, beaucoup le restent encore lorsqu'on leur parle des merveilleuses pêcheries de l'Allier. Ils pensent qu'une rivière salmonifère ne se découvre pas comme une mine d'or. Ils cherchent et demandent pourquoi les saumons viennent et pullulent dans la rivière qu'on leur dit. Et personne ne peut leur répondre. J'ai voulu savoir si quelque essai de repopulation n'avait pas été tenté dans l'Allier à une époque antérieure :

Un extrait du *Bulletin de la société d'acclimatation* (2) (N° d'août 1874) nous apprend qu'à cette époque on élevait des saumons à l'école de pisciculture de Clermont. Mais les produits

(1) En particulier la *Pêche Illustrée*, organe mensuel du « Fishing Club de France » qui publia, en 1912, plusieurs articles documentés, les seuls à ma connaissance qui vaillent la peine d'être cités. Les journaux à grand tirage ne firent jamais de publicité sérieuse pour Brioude.

(2) Etude sur la *Stabulation des Salmonides dans des espaces restreints*, par B. Rico, inspecteur de l'école de pisciculture de Clermont-Ferrand. (Paris, imprimerie de E. Martinet. 1874, in-8, 7 pages).

Digitized by Google

de cet élevage semblent avoir servi à la consommation et, pour une faible part seulement, à des essais d'empoissonement des lacs Pavins et Chauvet. M. Berthoule, dans son remarquable ouvrage sur les lacs d'Auvergne (1) constate d'ailleurs la faillite de ces tentatives :

« Le saumon d'Europe, écrit-il, est assez exigeant, on le sait, sur le choix de son habitat. Et cet intrépide nomade s'accommode généralement fort mal de la vie sédentaire. »

M. Berthoule parle ailleurs d'un saumon *Heuch* (*S. Hucho*-Liné) qui semble avoir trouvé dans les lacs, des demeures mieux à sa convenance : « Sur les 18 sujets de cet espèce qui avaient été introduits dans le lac (Pavin) en 1865, à l'état d'alevin, deux seulement ont été repris le 18 juin 1874... ils pesaient l'un 8 kgs, l'autre 14 kgs, 500. Le premier était un mâle chargé de laitance. La femelle laissait échapper ses œufs parfaitement murs ».

Il m'a été rapporté — et les souvenirs évoqués devant moi doivent remonter aussi aux environs de 1870 ou 1875 — que des saumons bizarres, à *chair blanche*, avaient été pris dans l'Allier. Etaient-ce des saumons *Heuch* ? : Je n'ai vu nulle part que l'on ait essayé d'acclimater ce poisson dans l'Allier. Mais il m'a parut curieux de rapprocher le fait du passage de M. Berthoule. D'ailleurs il est fort possible que des tentatives d'ensaumonement aient été tentés dans la Loire, dont son affluent put bénéficier. Mais ceci reste fort incertain. Plus sérieuse m'a semblé d'abord l'hypothèse d'une amélioration du cours de l'Allier par les échelles à poissons, permettant aux nomades des rivières des déplacements plus aisés.

« La théorie de l'échelle à poisson était séduisante » écrivait en 1903, un homme bien informé, M. Labussière (2).

« Les poissons devaient pouvoir librement circuler sans qu'il y eut trop grande déperdition d'eau... » Mais ajoute plus loin l'auteur : « Malheureusement la pratique de l'échelle n'a pas complète-

(1) *Les lacs d'Auvergne*, par Amédée Berthoule, secrétaire général de la société nationale d'acclimatation de France. Grd. in-8. 131 pages. Paris, au siège de la Société nouvelle d'acclimatation. 1890.

(2) Maurice Labussière, avocat à la cour d'appel de Paris. *Du dépeuplement de nos cours d'eaux et des moyens d'y remédier*. Paris, Jouve, in-8, p. 43. Ouvrage non mis dans le commerce. Communication de M. Rees Lewis.

Digitized by Google

ment justifié les espérances que la théorie avait pu faire concevoir :

« Sur 157 échelles à poisson existant en France, a dit M. Mersey (1), chef du service de la pêche fluviale au ministère de l'agriculture, 16 seulement fonctionnent complètement bien et 97 complètement mal ».

L'échelle de la Bajasse doit être comprise parmi ces dernières : En effet, dès que les eaux commencent à baisser, son dernier échelon émerge de beaucoup : elle devient inutile. Mais peut-être avons-nous la chance que les écluses en aval de Brioude, sur l'Allier et la Loire, se puissent maintenant ranger parmi les bonnes installations. A vrai dire, depuis l'époque où parlait M. Mersey d'autres dispositifs ont été créés. L'utilisation, chaque jour plus diligemment poursuivie, des forces hydrauliques a conduit à multiplier les barrages et à les perfectionner.

Ainsi près de Lempdes (2), sur l'Alagnon, le barrage qui alimente l'usine électrique du bourg a été récemment réparé et muni d'une échelle. Mais hélas ! cette échelle, plus moderne que celle de la Bajasse, est encore plus défectueuse.

En somme, il semble bien que les causes vraies de l'abondance actuelle de saumons dans l'Allier échappent à l'analyse. Voici cependant ce que l'on peut observer du mécanisme des remontées.

Le nombre des saumons dans l'Allier, les temps et les circonstances de leurs migrations sont déterminées par le régime des eaux.

Enflée par les crues d'automne, abondantes, la Loire amène dans l'Océan, aux alentours de son embouchure, des troubles et des remous. Avertis par eux, les saumons se rassemblent dans l'estuaire et, à la faveur des eaux plus hautes, franchissant barrages et filets, ils arrivent maigres et fatigués, après un parcours de six cent kilomètres, jusqu'à la Bajasse.

Ils sont alors blancs comme de la crême, nous dit un pêcheur, avec quelques tâches noires.

Au printemps, la fonte des neiges vient encore favoriser leur voyage. La grande affluence a lieu vers avril. Les saumons que

(1) Conférence du 16 juin 1900 à la *Société centrale d'agriculture et de pêche*.
(2) Bourg limitrophe du département de la Haute-Loire vers le Puy-de-Dôme.

Digitized by Google

l'on prend alors sont d'une teinte foncée tirant sur le rouge brun. On explique cette coloration par le long séjour qu'ils ont déjà fait dans les eaux douces. Dans le nombre se trouvent d'anciens « bécards » (1) réengraissés pendant leur séjour en aval et reconnaissables aux restes de leur « bec ». Tous cherchent un endroit propice pour passer la saison chaude jusqu'aux prochaines crues d'automne. Alors à la faveur des eaux troubles ils atteindront, toujours plus haut, l'endroit ad hoc où frayer.

A l'Institut, M. E. Perrier a récemment analysé (séance du 6 décembre 1915) une note de M. Louis Roule, du Muséum, d'où il ressort « qu'à la montée des saumons en rivière, lors de la ponte, ces poissons se dirigent toujours vers les eaux les plus riches en oxygène, plaçant leurs œufs dans les points où il y a le plus de ce gaz (2) ».

Les eaux de l'Allier présentent nombre de ces points favorables. Les saumons les utilisent, à la hauteur de Brioude, vers septembre-novembre. Après quoi les femelles allégées de leurs œufs et les mâles épuisés redescendent. Ces derniers, les « bécards », se laissent aller au fil de l'eau et sont capturés en grand nombre par les braconniers. Presque en même temps, les femelles nouvellement écloses s'en vont à la mer. Seuls les jeunes mâles demeurent. Quand ils ont de 15 à 20 centimètres, ce qui arrive dans les dix-huit mois après leur naissance, on les dénomme « tacon », en anglais *smolts*, et, dans cet état, ils sont trop souvent mis à mal par les pêcheurs de truite.

(1) On appelle « bécards » les saumons qui redescendent les rivières après avoir frayé (en anglais ils sont dénommés *Kelts*). Cette appellation leur vient de ce qu'ils ont alors l'extrémité recourbée de leur machoire inférieure fort développée. Voici d'autre part ce qu'on peut lire, p. 260, dans l' « *Essai zoologique* ou histoire naturelle des animaux sauvages quadrupèdes et oiseaux indigènes ; de ceux qui ne sont que passagers ou qui paraissent rarement, et des poissons et amphibies observés dans cette ci-devant province d'Auvergne, par A. Delarbre, médecin. » (Clermont-Ferrand. Beauvert et Deschamps, éditeur, 5, rue des Gras, 1797, in-8) :

« ... On pêche souvent dans la Dordogne un saumon auquel on donne le nom de bécar à cause que sa machoire supérieure est réfléchie et la machoire inférieure plus étroite s'emboîte, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, sous le bord de la machoire supérieure ; ce n'est suivant Linné que le saumon mâle : « Hanc notam credidere nostri speciem distinctam indigitare, ac multoties dissecui pisces, omnes autem maxilla aduncа esse mores intellexi, reliquas vero femineas ».

(2) Sur tous ces points, cf. Louis Roule, *Ouvr. cité*. p. 43, note (3).

Digitized by Google

Notons que les saumonneaux (1) remontent rarement jusqu'à la hauteur de Brioude. Malgré cela, le va et vient des saumons dans cette région est considérable dans sa complexité que j'ai voulu éclaircir. De décembre à mai, en suivant le cours normal du temps, les pêcheurs en sont utilement occupés. Au fort de la saison (2), aux alentours de Pâques, les pièces magnifiques abondent, pesant jusqu'à 25 et 30 livres.

Cette richesse naturelle a été mise à contribution, depuis l'époque de sa découverte, avec une activité croissante. Les pêcheurs à la ligne ont surgi de partout.

Dans la *Vie au Grand Air* (année 1900) (3), on trouve, sous la signature de M. Marcel Fouquier, un article fort révélateur de l'état où était la pêche du saumon en France, à cette date. J'en détache un passage qui nous intéresse spécialement :

« Une fois les saumons, écrivait M. Fouquier, une fois les saumons entrés dans nos rivières, ils remontent, et souvent très haut. Ainsi on en prend dans la Seine aux environs de Provins. *Ils remontent aussi l'Allier.* »

Cette dernière mention, assez timide et accessoire, semble être ajoutée là par condescendance. Aujourd'hui l'auteur devrait changer de ton. Mais, parlant d'un point de vue plus général, après avoir décrit la belle organisation de la pêche en Angleterre, Ecosse et Irlande, et souligné son importance là-bas, M. Fouquier ajoutait :

« En France rien de tout cela....

« Chez nous on considère un peu le pêcheur à la ligne comme un bon sportsman sédentaire et patient. Cependant la pêche est un sport très actif, si on sait la pratiquer, et même un art. »

Dès 1866, Théophile Silvestre avait donné la même note :

« La pêche, écrivait-il.... (4) plaisir savant, raffiné et même

(1) On se rappelle que les « saumonneaux » sont les jeunes saumons qui n'ont fait qu'un court stage dans l'Océan.

(2) C'est à cette époque que le saumon est le plus désirable. Dans son *Double Almanach gourmand* Monselet inscrit le saumon, dans son « Menu de saison » pour le mois d'avril, à coté des petits pois nouveaux. (Monselet, *Double Almanach gourmand*, année 1866. Paris librairie du *Petit Journal*, 21, boul. Montmartre, in-8°).

(3) Cf. pages 796-797, *La pêche au saumon.*

(4) *Figaro*, 13 septembre 1866, Plaisirs rustiques.

Digitized by Google

dramatique si décrié, si peu compris tant il est *au-dessus des intelligences vulgaires.* »

Voilà une raison décisive... Mais est-il besoin, en outre, d'insister sur la différence qu'il y a entre l'objet qui nous occupe et la contemplation d'un bouchon rouge par un monsieur bedonnant, coiffé de paille ? N'est-ce pas un art que la longue patience des « lancers » successifs et variés, des actions si délicates sur le moulinet ? Un art dont il faut savoir à fond le *medium* et le *retentum* pour tromper le poisson, le ferrer, le noyer lentement et le conduire épuisé jusqu'à la rive. Un pêcheur novice, aux prises avec un saumon, brise ses engins ou laisse dévider tout son fil ; finit par tout lâcher ou choir dans la rivière. Le saumon pris à l'appât est comme un cheval difficile : il faut vaincre patiemment sa défense. Et c'est là qu'il y a vraiment du sport.

Le succès de la pêche à Brioude n'a pas été dû à de si hautes considérations. En effet, la collection des types de pêcheurs forme une gamme merveilleusement variée, où je me plais à voir les dièzes et les bémols figurés par certains auxquels il est difficile de donner la note de citoyen intègre ou celle de braconnier. Il y a là, comme autrefois, le gentilhomme qui charme ses loisirs à la campagne. Il y a le sportsman amené chez nous par les premiers bruits de la réclame — je reviendrai sur son sujet — homme riche de revenus et de loisirs. Il y a les bourgeois. Le gros, oisif, le moyen et le petit. Le boutiquier ambitieux, qui jadis pêchait le goujon. Voilà pour les amateurs. Il y a aussi des gens qui, pendant la saison de pêche, délaissent pour la ligne leurs occupations ordinaires. Quelques-uns y gagnent beaucoup : ce sont des presque professionnels. Enfin s'abattent sur la rivière, population flottante — évidemment —, toutes les variétés de sans-travail, depuis le journalier inoccupé jusqu'au vagabond, au braconnier né, au repris de justice, au délinquant habituel. Cette catégorie si diversement composée forme le premier échelon d'un consortium pour l'exploitation des eaux.

Cette exploitation est entreprise par tous les moyens licites ou non que j'ai déjà indiqués, encore et surtout à l'aide d'un engin particulier connu sous le nom de « tirette ». La tirette, dont les origines me sont restées inconnues, est formée de segments de fils de fer reliés linéairement les uns aux autres par leurs

Digitized by Google

extrémités recourbées, crochetées puis entortillées, chacune le long du brin qu'elle terminait. Chaque segment a environ 20 cm. de longueur et porte, retenu par la même boucle qui l'articule avec le suivant, un fort hameçon triple. Les segments varient en nombre (de 4 à 8 environ), suivant la profondeur du fond à l'endroit de la rivière où l'engin doit être employé. Le premier est toujours lesté d'une demi-livre de plomb en grosses balles enfilées et serrées jusqu'à son extrémité libre. L'autre bout de la tirette, qui porte un dernier hameçon, est attaché à une ligne solide, montée sur une canne pourvue d'un moulinet. La ligne généralement employée est en lin, de 1 m/m de diamètre, pouvant porter dans l'air 55 kg. On lui donne 60 ou 80 mètres de longueur (autour d'un gros moulinet-tambour). La canne est, le plus souvent, un fort bambou d'environ 3 mètres, muni de robustes passants en porcelaine pour la ligne. L'ensemble doit être solidement composé, car il supporte de gros efforts.

Le pêcheur qui l'emploie, chaussé de hautes bottes imperméables, s'avance un peu dans l'eau, la canne haute. Il balance deux ou trois fois la tirette, puis effectue le lancer. Alors, quand les hameçons ont plongé, il bloque son moulinet, penche le corps en avant et, sa canne étant presque parallèle à l'eau, il lui imprime, d'amont en aval, un brusque mouvement de fauchage. Toute la méthode est là : déchirer l'eau mystérieuse avec le lasso porte-crochets. Car la tirette se comporte, lorsqu'elle rencontre, dans sa course, le poisson, comme un lasso. Alors un, deux ou trois crochets s'agrippent, le plus souvent dans la queue du saumon, paralysent sa nage, s'incrustent d'autant plus qu'il tire davantage sur la ligne. Car le poisson, sitôt atteint, file comme un trait décoché : le pêcheur doit d'abord lâcher du fil, puis courir derrière sa proie qui l'entraîne d'un effort désespéré, jusqu'à ce que, à demi-noyée, elle se laisse tirer vers le bord où la gaffe l'attend.

Cette pêche n'a rien d'un art. Elle semblerait même hasardeuse. Cependant, aux bonnes époques, dans les bons coins de l'Allier, la fatigue des mouvements multipliés qu'elle nécessite n'est presque jamais perdue. Pendant la saison 1917, la dernière dont j'ai pu suivre le cours, et la plus fructueuse incomparablement qu'on ait eue jamais à Brioude, la majeure partie des prises provint de la tirette. Bien que prohibé peut-être, cet engin fut

Digitized by Google

toléré en fait, à cause tant de l'état de guerre que de l'abondance du saumon dans l'Allier, extraordinaire cette année, la pêche n'ayant pas été faite en Loire. On m'assure que plus de mille saumons ont été pris par ce moyen, dans les parages de Brioude. Un seul pêcheur aurait totalisé 320 pièces. Record ! Le chiffre peut paraître exagéré. Je le crois cependant proche de la vérité, sans pouvoir fournir sa justification. En effet, la presque totalité du saumon pris à Brioude, est enlevé au plus vite par une série d'intermédiaires fort disparates, qui forment le second échelon de ce consortium dont je parlais plus haut.

Buffets de gare, marchands de comestibles, revendeurs et revendeuses de moindre importance, mais fort nombreux, sont en relations constantes, les uns, avec les pêcheurs, les autres — *cuique suum* —, avec les braconniers. Ils expédient chaque jour des quantités importantes de poisson sur Lyon, sur Paris, Bordeaux et Toulon même, paraît-il.

Leurs opérations sont fructueuses. Il est difficile de les suivre. Une bonne partie du trafic se fait à petit bruit et sans grande comptabilité. Pendant la saison 1917, un gros exportateur m'affirme avoir fait partir, à lui seul, *une tonne* de saumons ! Mille kilogrammes ! voilà qui donne une idée de l'importance prise, à Brioude, par le commerce du saumon.

La question, d'intérêt économique, vaut bien qu'on s'y arrête !

Le saumon, en effet, pris en bloc à la rivière, est payé de 2 fr. à 2 fr. 50 la livre (1) par les revendeurs qui le cèdent ensuite à des prix variant de 3 à 4 fr. suivant les saisons, et, si l'on fixe seulement à 8 kg. (ce qui est un minimum, beaucoup de pièces atteignant de 18 à 24 livres) le poids moyen des saumons pris à Brioude, on obtient un chiffre de 16.000 livres, sans doute *au-dessous* de la vérité, pour le total des exportations en 1917. Par contre, et ceci résulte de l'abondance même des prises, aucun pêcheur, ou presque, ne vend directement ce qu'il prend, mais a un arrangement avec le revendeur qui lui enlève *tout* son poisson au prix fait. Si le pêcheur devait vendre directement, sur place, il subirait une perte, par manque à gagner, de 10 à 12 °/°. C'est ce qui explique que le

(1) Ce sont là des prix moyens. A certaines époques, le saumon valut jusqua 6 fr. la livre. Pendant les périodes d'extrême abondance, le prix ne descendit' guère au-dessous de la moyenne, à cause du débouché très vaste ouvert à l'exportation.

Digitized by Google

saumon soit rare à Brioude même, et que l'on n'y en trouve presque jamais, sinon quand les expéditeurs ont saturé leurs correspondants. Pendant la saison 1917, où la pêche a été presque uniquement commerciale, cette bizarerie fut facile à observer.

Les années précédentes, il n'en allait pas de même, le poisson étant moins abondant, et aussi l'exploitation de la rivière moins brutale. Le nombre des amateurs véritables était surtout plus grand, et cela gênait un peu le braconnage et la rafle méthodique des revendeurs. Ceux-ci expédiaient déjà 400 livres par semaine, dans la saison de Pâques. Mais le total des prises ne dépassait pas 600 pièces par an, dont un assez grand nombre figuraient au tableau des pêcheurs à la ligne.

Brioude recevait alors la visite de sportsmen de plus en plus nombreux. Je m'abstiendrai de citer des noms. On en pourrait trouver d'illustres dans les fastes de la pêche. On en trouverait peut-être davantage si les cuisiniers brivadois n'avaient pas négligé de découvrir — j'y reviens encore — *le saumon à la Brivadoise*. N'oublions pas que les pêcheurs sont gourmands, et ne séparons jamais ces deux objets : la pêche et la gastronomie. Leur amour va presque toujours de pair dans le cœur du même homme. Ceci vaut également pour les deux sexes. Et cette remarque psychophysiologique, dont nul ne niera l'exactitude, doit justifier mon plan : Elle est le trait d'union qui relie entre elles les parties si diverses de ce petit travail.

*
* *

Car, c'est presque un troisième chapitre qui va être esquissé dans ce dernier paragraphe : celui de la pêche sportive à Brioude. Je ne vais pas parler technique : ce serait vain et dangereux. Les Anglais sont les maîtres dans cet art. Et ce n'est point là mon affaire : je n'ai qu'à enregistrer les faits.

Jusqu'à aujourd'hui, les poissons artificiels, crevettes, devons, etc., ont été à peu près exclusivement employés, aux alentours de Brioude. Ces engins sont très efficaces, au début de la saison, quand le saumon arrive affamé. Plus tard, l'abondance du poisson aux mêmes endroits crée pour lui une question de l'alimentation : sa voracité demeure donc assez grande, tant qu'il n'est pas décimé par

Digitized by Google

les pêcheurs. Mais, ces derniers se multipliant, sans doute l'ère des finesses va-t-elle s'ouvrir. On cherchera, en outre, à mieux profiter de l'arrière-saison. Il en sera de cette pêche comme il en fut de la chasse à tir où le fusil Lefaucheux, de petit calibre, resta le nec plus ultra jusqu'au jour où, le gibier se faisant plus rare et plus méfiant, on fut amené à chercher des armes plus puissantes, qui tuent plus sûrement et de plus loin.

Déjà, les mouches en plume de faisan ont fait leur apparition. Elles ont donné les meilleurs résultats. Mais quelles mouches doivent être préconisées, et quand? C'est ce que personne ne sait au juste. La pêche du saumon à Brioude n'est pas encore « classée », si je puis ainsi dire. Elle n'est pas non plus suffisamment protégée. Malgré les efforts louables du syndicat des pêcheurs pour réglementer, pour assagir l'exploitation de l'Allier, rien de suffisant n'a été accompli dans ce sens. Cependant il serait indispensable, pour l'avenir de la pêche, que les véritables amateurs ne soient pas rebutés par la promiscuité insolente de gens qui violent habituellement toutes les règles établies. Ceci est du ressort de la police. Espérons qu'elle y saura pourvoir. Le pays ne pourrait qu'y gagner. Il faut veiller partout. Il faut garder les bons postes dont suit la pieuse litanie :

Le bac d'Ouliandre.

La côte rouge (au-dessous d'Alvier).

La digue de Thuir (digue de M. de Barentin près du pont de La Mothe).

Le pont de La Mothe.

Le colombier d'Anis.

Ces endroits fameux (1) se signalent d'eux mêmes à l'attention des touristes, pendant les bonnes époques. Sur les routes qui les avoisinent, des automobiles abandonnées mettent une touche luxueuse et moderne dans les modestes paysages. Le long de la côte rouge, il me souvient d'avoir vu rangée une file de véhicules reluisants. Et de leurs peintures unies, ma vue se reporta naturellement aux alentours : d'un côté la côte excoriée, rouge piment avec des traînées de minerai jaune qui brillent au soleil comme des poussières incandescentes ; de l'autre les taillis descendants

(1) On les situera facilement sur une carte routière.

Digitized by Google

vers la rivière qui étale sa courbe comme une bordure liquide, doublée de sable au bas de la pente et, plus loin, la plaine touffue, hérissée d'arbres, qui s'en va, verte et grise, jusqu'aux collines lointaines noyées de brume.

Toute autre est l'ambiance à la Bajasse, car nous y voici enfin, au milieu des moulinets qui cliquettent sur la basse de la chute ronflant en sourdine. Ici, on a devant soi la bande blanche des eaux, comme une large coulée de lessive, et, dans le grand espace libre entre le grand viaduc rouge et gris, les hauts herbages d'en face et l'échappée lointaine de la rivière en amont, la surface verte de l'Allier, placide. Le paysage est reposant, sans attrait particulier à lui même. Mais les pêcheurs l'animent, lui donnent un caractère. Ils sont là, nombreux, sur une mince bande de terre de quelques soixante mètres de long, entre les assises maçonnées de la voie ferrée et l'amorce du barrage. Ils sont divers : étrangers et autochtones de toutes classes et de tous rangs, nouveaux venus au sport et vétérans d'Ecosse et de Bretagne. Autour d'eux il y a foule. Car c'est là que le curieux pourra sûrement assister à une capture. C'est là surtout qu'on voit sauter les saumons! Pour peu que le temps soit favorable, à chaque instant les poissons rutilants et sombres se lancent hors des remous, comme des javelots, tordent leurs dos élastiques puis replongent la queue en l'air. Le spectacle est féérique dès que le soleil en veut être. Et c'est sur cette vision que je veux arrêter cette étude...

Ainsi, pendant ces dernières années, l'affluence des saumons à la Bajasse a eu surtout des conséquences commerciales immédiates. Je suis heureux, certes, du bienfait économique qui en est résulté pour le pays, heureux aussi du bon renom brivadois que les saumons ont porté au loin.

Mais puissent, en retour, ne nous revenir point de maux. Qu'une exploitation trop intensive ne dépeuple pas la rivière. Que les délits soient réprimés. J'y reviens, le point est capital. Que l'afflux des étrangers soit un concours de sportsmen et non de gens orientés seulement vers un but de lucre. Je fais ce vœu en tremblant : il pourrait, réalisé, transformer en une coquette station de pêche Brioude, d'où disparaissent les traditions gaies. Chacun en rendrait grâce au ciel. Mais gardons-nous du vulgaire. *Odi profanum*... Et c'est bien assez du viaduc dans les paysages de l'Allier.

Digitized by Google

Que du train noir et bruyant ne s'abattent pas les troupes épaisses que poussent, loin des villes, les billets à prix réduits. Que les guinguettes ne se multiplient point. Que la nature garde un peu d'intimité pour ceux qui savent goûter le charme de l'herbe et de l'eau, solitaires. Pour ceux aussi qui m'auront lu : je les invite, s'ils aiment à méditer sur les choses d'autrefois, à venir eux mêmes à la Bajasse, et à revivre devant l'eau qui coule, tantôt calme et tantôt agitée, quelque détail de son histoire. Ils y prendront plus de plaisir que je n'ai pu leur en donner.

VALENTIN MONTALBAN.

Post-Scriptum. — Quiconque aujourd'hui s'en irait, suivant mon conseil, rêver à la Bajasse, reviendrait sans doute fort déçu. D'abord, pour arriver jusqu'à la digue, on ne tente plus les hautes difficultés du remblai à pic. Seuls les employés de chemin de fer fréquentent le viaduc. A ma dernière visite, il y avait, suspendue contre l'arche de brique, par des cordages, une nacelle blanche où des maçons s'installaient. Mais les maçons, les ouvriers des différents corps sont occupés surtout de la « pelliere » dont la crête bâtie à neuf et le puissant glacis émergent largement. La rivière détournée par le bras des moulins, épuisée d'ailleurs par la canicule brûlante et sans pluie, laisse son lit presque à sec en amont. En aval reste une lagune avec des pilotis portant les échafaudages et la grande machine à enfoncer les pieux dont la haute charpente se dresse, comme une catapulte, au dessus du parapet. La berge ouest, demi sauvage, autrefois pittoresque, a perdu ses taillis et sa verdure. Sur l'autre rive, les arbres décharnés abritent des outils et des matériaux de construction. Les profondes ornières des camions sillonnent la glaise et mènent à un ponceau rustique qui, jeté sur un petit bras de l'Allier, relie le chantier au chemin. Cette passerelle trop commode a détruit le mystère et compromis le charme de ces lieux. On en viendrait presque à souhaiter que le barrage n'ait pas été rétabli.

Cependant, j'ai sous les yeux une photo de la Bajasse qui représente ses ruines après l'écroulement du 7 janvier 1918. A la place du « grand portail », la rivière s'étale largement entre les

Digitized by Google

deux tronçons de la digue. De ces tronçons l'un, très court, à l'ouest, semble presque intact dans son ensemble. L'autre émerge, à mi-distance des rives, comme un toit de masure effondré. La maçonnerie disjointe laisse voir, à l'intérieur, un mélange de pierrailles terreuses et de bois enchevêtrés que le courant emporte. Un peu plus loin, l' « échelle » est encombrée, sans dommage apparent, d'un amas de glaçons. Et sur les bancs de sable çà et là, sur les restes de la digue, sur les collines lointaines, s'étalent de larges taches et des franges de neige hachées par les branchages des arbres riverains. L'ensemble est triste. Surtout au regard des pêcheurs qui doivent, pour trouver du saumon, remonter jusqu'à Langeac. Et Langeac, où le barrage du Chambon a résisté, détient aujourd'hui le record enviable des prises. Pourtant c'est à Chilhac qu'a été péchée, au cours de la saison dernière, la plus belle pièce dont on ait parlé dans le pays. Un mâle de 32 livres, mesurant 1 m. 22 de la tête à la queue, et 60 centimètres de tour. D'ailleurs, le mérite des coins de pêche a beaucoup varié depuis la chute du barrage de la Bajasse. Le rendement de la rivière a été moindre, et les prix du saumon en subissent le contre coup. Sur place, les revendeurs ont acheté, pendant le mois d'avril 1919, jusqu'à 14 francs le kilog que l'on comptait 25 francs à Paris. En ces temps de restrictions il ne faut s'étonner de rien.

On ne peut faire de pronostics d'aucune sorte pour la saison prochaine. Qui sait dans quelle mesure et combien de temps durant les habitudes des saumons de l'Allier vont être troublées? Si le poisson est doué de mémoire, les vétérans ont dû réfléchir, ces deux dernières années, quand ils ont, sans obstacle, traversé nos parages. Que penseront-ils en retrouvant les barrières un moment disparues?... Mes lecteurs penseront que ce n'est là qu'un simple épisode à noter après bien d'autres semblables, et prédiront, avec moi, un renouveau de prospérité à Brioude port de pêche.

Brioude, septembre 1919.

V. M.

Digitized by Google

APPENDICE

I

Arrentement par Bertrand de la Tour, évêque du Puy, et Pierre de Nozières, prieur de Chamalières, de l'écluse de Confolent établie sur la Loire pour la pêche des saumons.

In nomine Domini, amen.

Noverint universi quod anno Domini M° CCC° LXX° quarto et die XXIII^a^ mensis marcii, indictione XII^a^, pontifficatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Gregorii digna Dei providencia pape XI. anno quarto, reverendoque in Christo patre et domino domino Bertrando, Dei gracia Aniciensi episcopo et comite Vallavie existente, in mei, notarii publici et testium subscriptorum presencia, personaliter constituti apud Monastrolium, Aniciensis diocesis, in aula episcopali castri ipsius loci, venerabiles et circumspecti viri domini Petrus de Murato, decanus Bituricensis, Beraudus Blavi, forisdecanus Aniciensis, vicariique in spiritualibus et temporalibus dicti domini Aniciensis episcopi generales, ex una parte; item, venerabilis et religiosus vir dominus Petrus de Nozeriis, prior Camaleriarum et de Coffolenco, nomine dictorum prioratuum, ex quadam alia parte; item, et dominus Johannes Maselli, presbiter de Coffolenco, et Johannes Chazanova, ex quadam alia parte; ipsi, inquam, prefati domini confessi fuerunt et in verbo veritatis recognoverunt quod exclausa sive payceria que de die in diem fit et perficitur in flumine Ligeris, in territoriis vocatis a parte occidentali Peyrogrosse et a parte orientali de la Rostanheyra, flumine Ligeris labente inter territoria predicta, facta fuit communiter per dictos dominum episcopum et priorem communibus sumptibus, tam in lignis et maderia ibidem neccessariis quam aliis expensis in dicta payceria sive exclausa factis et sequtis : demptis tamen et exceptis nonnullis jornalibus per dictos dominum Johannem Maselli et Johannem Chazanova factis in payceria antedicta, tempore constructionis ipsius, quibus in dicta payceria vacarunt absque alicujus mercedis perceptione, quia inde nichil habuerunt nisi solum victum quem diebus quibus vacarunt habuerunt.

Quibus premissis peractis, supradicti domini vicarii et prior ascensaverunt et ad firmam remiserunt prefatis domino Johanni Maselli et Johanni Chazanova, presentibus, sollempniter stipulantibus et recipientibus, exclausam seu payceriam antedictam per ipsos habendam et possidendam quamdiu vixerint et non ultra, sub pactis subsequentibus :

Digitized by Google

Primo, fuit conventum inter dictas partes quod prenominati dominus Johannes Maselli et Johannes Chazanova teneantur dictam exclausam, durante tempore ascense hujusmodi, tenere reparatam et sufficienter munitam suis propriis sumptibus, retento tamen quod prefati dominus episcopus et prior teneantur asportari facere omnia ligna et maderias neccessarias in predicta exclausa in rippa Ligeris, juxta exclausam predictam et eas ministrare arrendatoribus predictis expensis suis propriis, et quod prenominati arrendatores teneantur predictas ligna, futas et maderias neccessarias pro reparatione predicta scindere ad nemus sive scindi facere suis propriis sumptibus. Si vero, quod absit, dictam payceriam seu exclausam contingeret in toto vel in parte inundatione aquarum vel propter gelu seu alias rumpi seu perforari faciendo bircum vel alias funditus aut radicitus destruique, eo casu, proviso dictis arrendatoribus per predictos dominum episcopum et priorem de lignis et maderiis neccessariis in reparatione predicta, dicti domini episcopus et prior pro mediate et dicti arrendatores pro alia mediate teneantur dictam exclausam aptare et reparare sumptibus dictarum partium.

Item. quod prenominati arrendatores in ascensa possint secum associare unum vel duos probos homines sufficientes, tamen et ydoneos in predictis, quem seu quos habeant presentare domino episcopo et priori in quorum manibus prestare habeant juramentum de se bene et fideliter habendo in ascensa predicta.

Item, quod dictus associandus seu associandi teneantur se obligare dominis episcopo et priori et dictis arrendatoribus et omnia alia facere ad que debebunt in premissis.

Item, quod quarta pars salmonum qui capientur in exclausa predicta perpetuo pertineat domino Aniciensi episcopo, et alia quarta pars dicto domino priori, et reliquie due alie quarte partes predictis arrendatoribus pertineant ad tempus afferme seu ascense predicte.

Item, quod pisces omnes alie que capientur in passeriis salmonaribus inter predictos episcopum, priorem et arrendatores per modum consimilem dividantur.

Item, quod omne alie pisces que capientur in predicta exclausa extra pannerios salmonares, predictis arrendatoribus debeant pertinere.

Item, quod si predictus dominus episcopus indigebat uno vel pluribus salmonibus vel piscibus ultra partem suam predictam, quod de salmonibus et aliis piscibus venalibus captis in predicta exclausa dando et solvendo justum et moderatum precium predictis arrendatoribus, possit accipere seu capi facere tociens quociens indigebit et sibi videbitur, sine difficultate quacumque, pro libito voluntatis.

Item, de ceteris huic presenti publico instrumento non expressis, stent et stare debeant consuetudini generali in ripperia Ligeris communiter per tales arrendatores super talibus observate.

Item, quod dicti associandi per dictos ascensatores in exclausa predicta prestare habeant et reddere bonum et legale computum dictis domino episcopo et priori, necnon et dicti arrendatores de piscatione exclause predicte.

Digitized by Google

Et sic mediantibus omnibus pactis supradictis, dicti domini vicarii et prior supradictam exclausam transferentes in dictos arrendatores, constituerunt ipsos veros dominos et procuratores in et ad tempus arrendamenti superius prefixi, constituentesque se nichilominus, nomine dictorum arrendatorum, dictam exclausam jure precario possidere quousque possessionem ipsius nacti fuerint, quam adhipiscendi quandocumque voluerint licenciam sibi dederunt. Volentes, etc., et promiserunt, etc.

Subsequenter vero, ibidem incontinenti, prenominati arrendatores, predictam ascensam gratam habentes et acceptantes, promiserunt dictis dominis vicariis et priori complere et observare, sub expressa obligatione omnium bonorum suorum, omnia superius in presenti publico instrumento contenta, etc; et renunciaverunt dicte partes, etc.

Acta fuerunt hec ubi supra, presentibus testibus Petro Sicardi, domicello, dominis Anthonio Auzola, curato de Brinhone, Durando Rostagni, presbiteris, magistro Johanne Salvinho, notario, et ego Raymundus Ales, clericus Aniciensis diocesis, publicus auctoritate apostolica et juratus dicti domini Aniciencis episcopi notarius, etc.

Archives de la Haute-Loire, G. 107, original en parchemin.

II

Valmont Bomare. — *Dictionnaire d'Histoire Naturelle*. Ouv. Cit. (Cf. Chap. I, p. 4. Note 3). Tome XIII, page 23.

M. Deslandes rapporte de la manière suivante l'établissement qui a été fait à Chateaulin pour la pêche des Saumons.

« Cet établissement consiste dans un double rang de pieux qui traversent la rivière d'un côté à l'autre, et qui étant enfoncés à refus de mouton forment une espèce de chaussée sur laquelle on peut passer. Ces pieux sont mis les uns près des autres et il y a encore de longues traverses assujetties par des boucles de fer qui les retiennent tant au-dessus qu'au-dessous de l'eau. A gauche en remontant la rivière, est un coffre fait en forme de grillage et qui a quinze pieds sur chaque face : on l'a tellement ménagé, que le courant de la rivière s'y porte de lui-même. Au milieu de ce coffre et presque à fleur d'eau, se voit un trou de dix-huit à vingt pouces de diamètre, environné de lames de fer blanc un peu recourbées, qui ont la figure de triangles isocèles et qui s'ouvrent et se ferment facilement.

Leur ouverture ressemble assez aux ouvertures des souricières faites avec du fil de fer. Le saumon conduit par le courant vers le coffre, y entre sans peine en écartant les lames de fer blanc qui se trouvent sur sa route, dont les bases bordent le trou. Ces lames, en se rapprochant les unes des autres, forment un cône et elles s'ouvrent jusqu'à devenir un cylindre. Au sortir du coffre, le saumon entre dans un réservoir d'où les pêcheurs le retirent par le moyen d'un filet attaché pour cela au bout d'une perche. Leur adresse est en

Digitized by Google

cela si grande qu'ils ne manquent point de retirer aussitôt celui qu'ils choisissent de l'œil.

Les saumons ne viennent pas toujours dans la même abondance. Quand ils se suivent de loin, ils se rendent tous dans le coffre et du coffre dans le réservoir, sans monter davantage. Mais quand ils arrivent par grandes troupes, les femelles attirant les mâles qui redoublent d'ardeur et de force pour les suivre, alors ils passent à travers les pieux qui forment la chaussée avec une vitesse incroyable. A peine peut-on les suivre des yeux. Par ce moyen un grand nombre de saumons échapperaient aux pêcheurs s'ils n'avaient attention de s'embarquer dans de petits bateaux plats et de se couler le long de la chaussée où ils tendent des filets dont les mailles sont assez serrées. Tout le poisson qui se prend est aussitôt porté dans le réservoir où il se dégage et acquiert un goût plus exquis ».

III

Alléon Dulac dans son *Mémoire pour servir à l'Histoire Naturelle* (Ouv. Cit. Cf. Chap. II, p. 38. Note 2) consacre plusieurs pages à la description des « Avaloirs de la Loire près du château de la Barrallière ». Son texte est encombré de détails techniques relatifs à la construction de ces pièges, aux matières employées. Certains passages en sont obscurs. Le fonctionnement même des avaloirs y est difficile à saisir, et le plan qui devrait éclairer le tout cause, au contraire, des embarras : tant il est souvent en désaccord avec les explications données.

On a détaché de ce plan les parties essentielles et débrouillé les enchevêtrements de la rédaction. Il en est résulté la planche ci-contre et la légende qui suit. Dans la figure principale, la flèche A désigne le sens du courant.

B marque le dessus de la digue supposée perpendiculaire au plan du papier.

L représente l'extrémité de la claie verticale, qui barre l'espace compris entre les deux massifs de maçonnerie D, D', et au milieu de laquelle s'ouvre le goulet M de la nasse (Cf. croquis I).

E est une porte par où l'on peut jeter le filet dans la partie N de la nasse.

F est une autre porte par où l'on descend dans la cage de l'avaloir, pour y prendre les poissons restés dans la nasse.

De plus :

K représente la tige de manœuvre d'une vanne par laquelle on peut fermer l'entrée (par rapport à la flèche A) de l'avaloir, quand on veut y chercher le poisson.

G est une grille horizontale destinée, en cas de crue, à laisser échapper le trop plein d'eau de l'avaloir.

Le croquis perspectif (I) qui représente la carcasse de la nasse, et le croquis (II), qui donne en plan la claie L, suffisent à donner une idée de l'organisation intérieure de l'avaloir. Les lettres marquées sur ces figures correspondent exactement aux lettres de la planche principale.

Digitized by Google

Ceci posé, il est facile de saisir le fonctionnement du piège : Le saumon

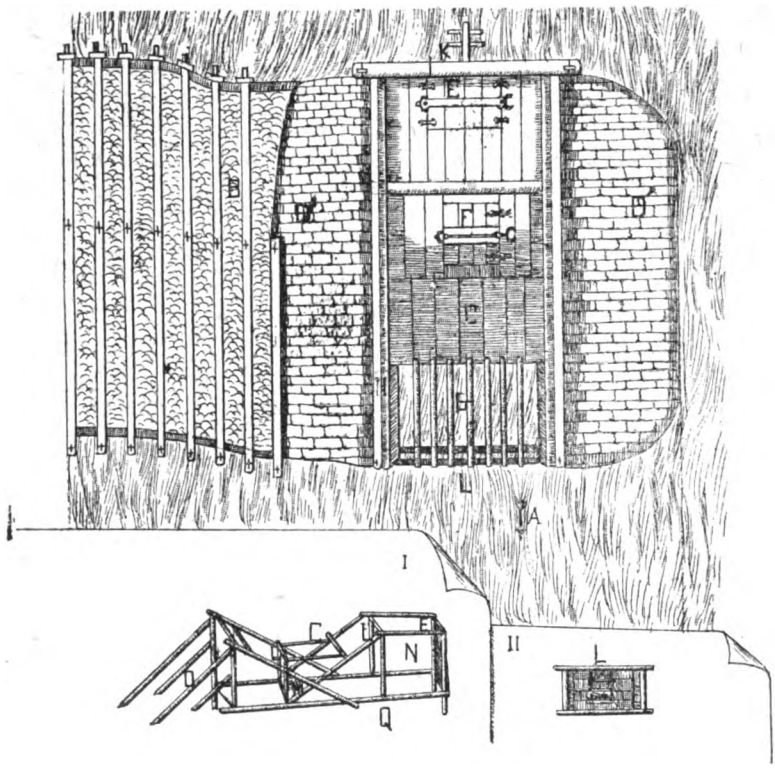

Extrémité d'une écluse munie d'un avaloir.

remontant la rivière (sens contraire de la flèche A), vient se jeter dans le goulet M et reste prisonnier en F ou en N.

IV

Le coup du milieu (1).

« Il y a deux manières de servir le coup du milieu. Ou c'est l'amphytrion qui le verse dans de très petits verres de cristal destinés à cet usage et qu'il

(1) *Manuel des Amphytrions*, page 296. Par l'auteur de l'*Almanach des Gourmands*, Grimod de la Reynière, Paris, Capelle et Renaud. M. DCCC. VIII, in-8°.

Digitized by Google

fait passer à chaque convive, en commençant par sa droite ; ou c'est une jeune fille de quinze à dix-neuf ans, blonde, sans aucun ornement sur la tête, et les bras nuds jusqu'au dessus du coude, qui, tenant de sa main droite le porte-verres et de l'autre la bouteille, fait le tour de la table et sert successivement chaque convive au-devant duquel elle s'arrête. Ceux-ci ne doivent prendre aucune liberté avec cette Hébé d'une espèce nouvelle et qu'on choisit vierge, autant du moins que faire se peut. *Car les vierges de dix-neuf ans sont fort rares à Paris.* Mais, de quelque manière que ce coup soit servi, il est toujours unique et sous aucun prétexte on ne peut se dispenser de le boire ».

Digitized by Google

JULES ROMAINS [1]

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Il n'est pas besoin d'un long exorde pour vous expliquer le sens de mon sujet :

Un de nos compatriotes, qui a fourni déjà une longue carrière d'écrivain et publié une douzaine de volumes, dont le nom revient dans toutes les enquêtes sur la poésie et sous la plume des critiques littéraires;

la poésie elle même, aujourd'hui hésitant entre deux formes, celle du passé et une autre qui, sans renoncer à la tradition, la rajeunirait ;

tels sont les deux personnages, que j'amène, ce soir, devant vous, et qui se tiennent par la main.

Je n'ai pas la prétention de vous révéler ni l'un ni l'autre, non plus que de les étudier à fond. Je vous parlerai d'eux, comme on s'entretient, à plusieurs, des êtres qu'on connaît. Nous sommes réunis, à la façon de voisins et d'amis, autour de la même lampe, pour une « veillée ». Si, dans cette « veillée », une convention veut que l'un de nous parle et que les autres écoutent, cette convention masque une réalité, celle d'une multitude de voix discrètes. C'est vous, en effet, auditeurs assidus et bienveillants, qui entretenez le succès des « Vendredis » de la Société académique.

***

Le nom de Jules Romains, comme nom d'un compatriote, vous

1) Conférence donnée le 24 février 1922.

Digitized by Google

déconcerte peut-être. Vous vous dites : « Voilà un nom qui n'est pas d'ici. Ah ! s'il s'agissait d'un..... Farigoule ! » Précisément, Jules Romains est un pseudonyme. Le vrai nom de notre poète est Louis Farigoule.

Pourquoi ce surnom ?

Vous vous donneriez, sans doute, à vous même, une réponse, s'il vous était possible de voir une certaine photographie de Jules Romains : visage rasé, cheveux bruns tenus courts, large front, long nez droit; le buste est drapé dans une toge à l'antique; ajoutez un air de volonté et d'assurance. A cette fière silhouette, il ne manque qu'une couronne de lauriers ; on croit reconnaître un des Césars, empereurs de Rome. Son nom de guerre ne vous surprend plus ; il est de la famille des Jules, les premiers des Romains.

J'ajoute qu'ainsi vous aurez saisi, sans doute, le secret de notre compatriote, du moins tel qu'il l'a confié, avec humour et malice, à l'oreille discrète d'un journaliste. Celui-ci lui demandait quelles raisons supérieures l'avaient décidé à prendre le pseudonyme étrange de « Jules Romains ». Il répondit, aussitôt, avec une certaine gravité, dont il ne se départit jamais. « Jules ? en souvenir de César ; Romain ? par respect pour la grandeur romaine ! Et l'*s* ? pour que ce soit plus singulier ».

L'interviewer s'en est allé content ; nous nous tiendrons, nous aussi, pour satisfaits. La fierté et la bonne humeur vont trop bien à un jeune front, pour que cette facétieuse usurpation de toute la grandeur romaine ne nous plaise pas.

*
* *

Louis Farigoule est né à Saint-Julien-Chapteuil; sa famille a tous ses ancêtres dans cette région. Mais il a vécu dès son enfance à Paris, où il a fait ses études. Il est revenu fréquemment dans son pays natal ; il l'a parcouru en tous sens ; il le connaît à merveille.

Bien qu'il ait beaucoup voyagé, et par la plupart des moyens connus, pourtant c'est dans le Velay qu'il prend de préférence les sites qu'il décrit et les personnages qu'il met en scène. Un de ses livres, *Les Copains*, nous fait assister à une joyeuse beuverie, en pleine forêt du Meygal. Un autre, intitulé *Mort de quelqu'un*,

Digitized by Google

nous fait faire en diligence le trajet de Saint-Julien au Puy, par les Pandraux ; il raconte la fin d'une vieille de nos montagnes, la mère Godard ; cet épisode, où toute l'humilité de la vie paysanne, où la stoïque résignation de campagnards sont rendues, dans un tour aussi pathétique que sobre, est d'un véritable maître. Jules Romains fixe, comme au burin, les traits des êtres qu'il décrit. Il a observé, avec une extraordinaire pénétration, les gens de son pays ; dans *Cromedeyre-le-Vieil*, on en trouve plusieurs portraits, d'une vérité, d'une couleur saisissantes. Dans cette œuvre, on sent aussi qu'il a été comme empoigné par le pittoresque émouvant des environs de Saint-Julien : le pont du Planchas, la Gagne, Montusclat, Boussoulet, La Chalm-du-Pin, la bruyère du Mezenc vivent là d'une vie héroïque.

Jules Romains a donc un sentiment très vif des singularités de notre pays et de ses habitants. Mais ses descriptions ne sont ni enthousiastes ni lyriques. Telle n'est pas sa manière. On peut dès lors se demander s'il n'a pas, pour le Velay, plus de curiosité que d'affection. En réalité, il doit avoir pour lui un attachement sincère puisqu'il ne se lasse pas d'y venir tous les ans. De plus, on trouve dans son œuvre, à plusieurs reprises, la nostalgie d'un certain village ; il s'est dit, un jour, que le bonheur était là. Voici l'un de ces aveux :

Je regrette un village
Au pied du mont Mezenc ;
J'y fus heureux un soir
Lorsque j'avais quinze ans

C'était un crépuscule
Si calme, si touchant ;
C'était tout un village
Si doux à un enfant ;

Que si j'avais la force
De bien m'en souvenir,
Je pleurerais longtemps,
La main contre mon cœur.

Car à quoi bon les larmes
Si l'on ne pleure pas
D'être seul, sans espoir,
Avec un doux regret.

Digitized by Google

Vous voyez que ce n'est pas par le seul hasard de la naissance que Jules Romains tient au Velay ; il lui est uni par de vibrantes fibres

***

Jules Romains est né en 1885. Tout jeune, il s'est fait connaître. Cela remonte en 1904 ; il avait alors 19 ans.

La Société des poètes français, dont le président était Sully Prudhomme, avait ouvert un concours entre les jeunes poètes, avec l'intention d'éditer les vers du lauréat. Ce fut Jules Romains qui remporta le prix. Son œuvre parut sous ce titre : *L'Ame des Hommes*. Elle se compose de pièces d'inspiration diverse. L'auteur s'est visiblement fait un jeu d'ouvrir de multiples aperçus et de montrer la souplesse de son talent. Il traite déjà des thèmes qu'il reprendra plus tard ; ses idées dominantes sont déjà formées. Les lignes qu'il dessine sont interrompues ; mais elles sont tracées avec une grande fermeté. Il ne paraît pas avoir connu les indécisions de l'adolescence et la confusion des timides débuts.

Parcourons les diverses parties de cette première œuvre, où se trouve serrée, comme en un séduisant bouton, toute la sève qui s'épanouira bientôt en une opulente fleur.

Le jeune poète chante d'abord « La Ville ». « La Ville » n'est pas pour lui une abstraction ; elle vit ; c'est un être. Et cet être n'est pas seulement plus grand que les individus ; c'est un être supérieur aux individus qu'il enveloppe et qu'il façonne. L'auteur prétend qu'elle aura un jour conscience d'elle même ; assertion qu'il ne se soucie pas de prouver ; en lui, n'est-ce pas déjà, en quelque sorte, la Ville qui pense et qui sent ?

Ce début indique le thème que Jules Romains développera plus tard dans son œuvre maîtresse : « La Vie Unanime » ; c'est la révélation d'un aspect de la nature humaine ordinairement méconnu par les poètes, l'aspect social, impersonnel, « unanime ».

Les poètes exaltent l'individu, comme l'être par excellence. Jules Romains a ressenti, tout jeune encore, le caractère illusoire de notre croyance en notre réalité indépendante. Avec une spontanéité instinctive, c'est à la ville que s'adresse son culte enthousiaste.

Après « La Ville », le recueil de 1904 fait paraître « Les

Digitized by Google

Hommes ». Jules Romains nous les montre assiégés de rêves. Devant les plus ternes, comme devant les plus brillants aspects des choses, leur imagination prend son essor; sur le mur d'une masure, à la lueur grêle d'un cierge, « ils voient fleurir des diamants ».

Après « Les Hommes », voici « les Ames ». « Les Ames » c'est encore nous; mais, nous, en tant que nous sommes ennemis du repos et précipités dans une agitation perpétuelle; « un implacable Devoir » nous entraîne « vers la tourmente ».

Enfin, voici « L'Ame du Poète ». Après avoir connu, lui aussi, l'inquiétude et la souffrance, le Poète s'identifie avec la réalité tout entière; il l'absorbe dans sa personnalité, qui n'a plus de frontières; il devient pareil au fleuve, qui est à la fois « paisible et imprégné de rayons ». Il appartient tout entier à une lutte, à une œuvre, dont le sens et le but ne sont pas individuels. Dans cette relation toute nouvelle avec les choses, il devient impassible : son âme, désormais, est veuve, veuve du bonheur, « ce compagnon divin », dont elle s'est séparée

Ainsi, l'idéal de notre poète consiste en une sérénité et en une force, qui a pour condition le silence des désirs et une sorte d'inconscience; il aspire à l'insensibilité du héros qui est emporté par la fièvre d'une œuvre sublime. Il dira, plus tard, qu'au terme du progrès, « nous serons en acte et en fer ». Dès 1904, il a rendu cette pensée, dans une « Ode à la machine » O machine! dit-il, si je te proclame admirable,

> C'est que tu résolus l'énigme de la vie
> Par le miracle d'être et de ne souffrir pas.

Dans ses vers, courroies, pistons, bielles, volants ont une âme exacte. Par cette vision lyrique de la machine, comme par son culte de la Ville, Jules Romains interprète avec originalité certains aspects de la sensibilité moderne.

Dans ce premier recueil, il y a aussi des pièces charmantes; certaines sont d'un intérêt tout particulier pour nous. Je ne résiste pas au plaisir de vous les faire connaître.

LA DENTELLIÈRE.

> Petits bonshommes fluets
> Corsetés de blanche soie,
> Les fuseaux dansent, en joie,
> Quadrilles et menuets.

Digitized by Google

Digitized by Google

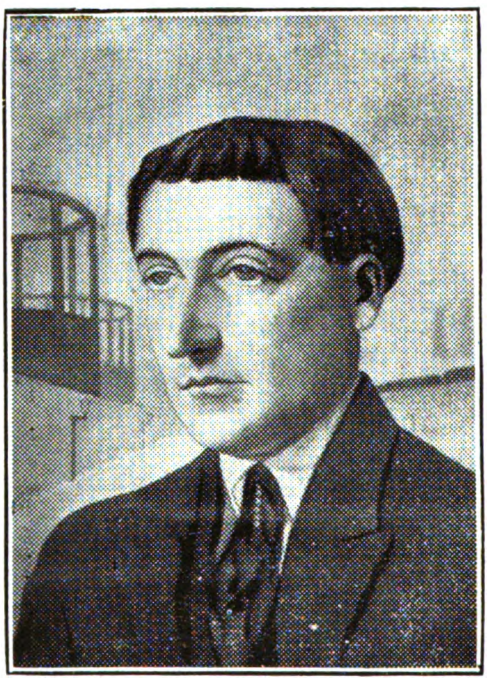

JULES ROMAINS

Digitized by Google

Plate-bande minuscule
Entre un double rebord bleu,
La dentelle, peu à peu,
Pousse drue et s'accumule.

Fleurs de verre aux rangs pressés,
Les épingles vertes, roses,
Se dressent en fières poses
Sur les fils entrecroisés.

Ma main cueille la dernière
Puis la repique en avant ;
Et je crois me voir souvent.
Nonchalante jardinière,

Dans le féérique jardin
D'une mignonne princesse...
Les fuseaux mènent sans cesse
Leur chœur de danse mutin

Qui me berce et m'ensorcelle ;
Et, dans mon demi-sommeil,
Il luit un rêve pareil
Au jardin de ma dentelle.

Cette description est gracieuse, elle est imagée et précise. Jules Romains a trouvé, pour peindre le « carreau », les teintes de pastel et les traits stylisés, qui conviennent à une chose qui tient d'aussi près à la fantaisie et au rêve.

Voici un autre thème et d'autres tons :

LE BATTEUR.

Sur le lit de douleur les gerbes de froment
Aux longs cheveux épars se tordent affolées,
Dans les convulsions de leur enfantement,

Les grains prennent l'essor en épaisses volées,
Joyeux de voir s'ouvrir la geôle au flanc fécond,
D'aspirer messidor loin des tiges brûlées.

Le fléau retombé se soulève d'un bond,
Tournoie en un clin d'œil, flagelle l'air qui vibre,
Puis, comme le vautour, fixe sa proie et fond.

Or cela fait jouir la chair dans chaque fibre
D'asséner sur le sol un coup sonore et franc.
Mon haleine jaillit plus virile et plus libre ;

Digitized by Google

Le charme guerrier de ce labeur me prend :
Je désire le choc du fléau sur les pailles,
Et le savoure avec un frisson pénétrant.

Les muscles disiendus comme pour des batailles,
Mon être possédé par un rythme puissant,
Il me semble qu'au fond de géantes entrailles
Je suis un cœur, et que tout ce blé c'est mon sang.

Il y a, là, je ne sais quoi d'intense et de fier, qui émeut. Le potache Jules Romains, en vacances à Saint-Julien, n'a pas flâné sans profit, autour des groupes de dentellières, ou sur les aires de nos fermes.

Je voudrais vous présenter encore un de ces dessins de 1904, superbement enlevés.

LE VIOLONISTE.

Sur le papier très blanc comme le sol des routes,
Où l'étroit lumignon projette un jour rêvé,
Les notes, sans bouger, sans bruire, attendent toutes
Le geste souverain de mon archet levé.

Je commande. On croirait un irréel cortège,
Une procession de sylphes, de lutins,
— Pieds droits ou pieds fourchus, faces d'ombre ou de neige
Qui défile en chantant à mi-voix les destins.

Voici, royalement séparés de la foule
Deux voyageurs au pas majestueux et lent ;
Entre leurs gravités un nain furtif se coule,
Que d'agiles démons poursuivent en sifflant.

Puis viennent derrière eux quatre notes voilées,
Douces vierges en pleurs qui se donnent la main ;
Leurs vêtements de deuil, leurs voix inconsolées
Disent la pâle mort qui devance l'hymen.

Je distingue bientôt l'essaim des folles filles
Qui bondissent parmi la poussière et les cris :
Un éblouissement d'arpèges et de trilles
S'envole et disparaît au seuil des lointains gris.

Maintenant rien n'accourt vers mon âme aux écoutes ;
La solitude exhale un ronron de rouet,
Et l'étroit lumignon verse son jour muet
Sur le papier très blanc comme le sol des routes.

Quelle aisance ! quelle souplesse ! et quelle fantaisie exquise !

Digitized by Google

Dès ce moment, Jules Romains est vraiment un virtuose de la description; il possède ces qualités, dont on fait ordinairement les attributs du poète : l'ingéniosité de l'esprit, la vivacité des sentiments, la grâce et l'abondance des images. Vraiment, ces premières œuvres de notre compatriote sont pleines d'attraits, et de promesses.

*
* *

Après ses brillants débuts de 1904, Jules Romains a laissé passer plus de 4 ans, durant lesquels il n'a donné au public aucune œuvre poétique. Cette période n'est d'ailleurs pas, pour lui, une période d'inaction. En 1905, il est reçu, le second, à l'Ecole Normale supérieure; en 1906, il publie une œuvre en prose *Le Bourg régénéré*. Durant les années suivantes, il se prépare à affronter le concours de l'agrégation de philosophie, qu'il subit avec succès en 1909. Une fois reçu agrégé, il a enseigné la philosophie dans l'Université : à Brest, à Laon, et tout récemment encore à Nice.

En le voyant s'engager dans une carrière, celle de philosophe, consacrée à l'examen des problèmes les plus abstraits, et à l'exercice assidu de la réflexion, de la logique, vous craignez peut-être pour sa Muse. Assurément, il n'était pas dans la voie ordinaire des poètes. Leur inspiration se nourrit d'impressions sensibles et non d'abstractions. Leur esprit a des intuitions, plutôt qu'un savoir raisonné. Si les pères ont toujours vu avec effroi les ailes du poète pousser à leur progéniture, c'est qu'un poète ne peut voir dans la vie qu'une carrière ouverte à sa fantaisie. « La vraie poésie, dit Pierre Lasserre, chère au cœur et aux lèvres des hommes, c'est un certain jaillissement naturel, la grâce et la fraîcheur d'une chose qui coule de source ». Or, le rôle de la philosophie est d'analyser, de raisonner ce qui est instinctif, c'est-à-dire d'en faire évanouir la spontanéité et d'en changer profondément la nature.

Certes, entre le philosophe et le poète, il y a des ressemblances : ils possèdent en commun un grand fonds de détachement et de naïveté. Mais, vraiment, la vocation de l'un n'est pas celle de l'autre. Le philosophe est surtout un cerveau ; le poète est surtout un cœur. Pour un philosophe, l'univers se ramène à des idées;

Digitized by Google

pour le poète, il se ramène, en définitive, à la femme, si l'on en croit A. de Musset :

> Car ce n'est que pour vous, grande dame ou grisette,
> Sexe adorable, absurde, exécrable et charmant,
> Que ce pauvre badaud qu'on appelle un poète,
> Par tous les temps qu'il fait, s'en va le nez au vent.

J'avoue que l'autorité d'A. de Musset a un peu vieilli, et que je vous présente d'une façon simpliste mes deux personnages. Vous ne croyez pas que tout poète est un être dans le genre de Chérubin, indifférent aux fortes pensées, et tout entier tourné vers l'amour. Quant à moi, je suis convaincu que la philosophie est pleine de tendresse pour la poésie ; une mauvaise langue n'a-t-elle pas dit que « les philosophes sont des poètes, qui ont manqué leur vocation ! » Ce sur quoi nous pouvons tomber d'accord, c'est que la muse de Jules Romains ne devait pas sortir du cabinet du philosophe telle qu'elle y était entrée.

*
* *

Mon projet n'est pas d'étudier l'ensemble de l'œuvre de Jules Romains. Cette étude serait trop longue ; je ne veux pas abuser de votre attention. Une partie de cette œuvre reste d'ailleurs en dehors de mon cadre : ce sont les écrits en prose : *Les Puissances de Paris*, *Mort de quelqu'un*, *Les Copains* parus entre 1910 et 1913, *Donagoo-Tonka* 1920. Bien que le prosateur, dans Jules Romains, soit au moins aussi attachant que le poète, je n'oublierai pas que c'est de celui-ci que j'ai à vous parler. Quant aux écrits en vers, je ne fais que citer le poème *Un être en marche* 1910, le drame *l'Armée dans la Ville*, 1911, les *Odes et Prières* 1913 ; le chant lyrique *Europe* 1920 ; *Le Voyage des Amants* 1921. L'inquiétude vous gagne peut-être, en voyant s'allonger cette élimination. Que va-t-il vous rester ? Rassurez-vous ! il reste le poème *La Vie Unanime* ; et c'est assez ! Cette œuvre qui remonte à 1908, qui est l'œuvre maîtresse de Jules Romains, qui donne la clef de toutes les autres, est digne de toute votre attention. Je vous dirai aussi quelques mots de *Cromedeyre-le-Vieil* ; cet ouvrage nous touche de trop près, pour que nous n'en parlions pas.

Digitized by Google

La production de Jules Romains est inlassable et variée ; chacune de ses œuvres ménage une surprise à ceux-là même qui croient le connaître. Cependant, il reste fidèle à un ensemble de vues, qui sont désignées par le nom d'Unanimisme.

Avant que je vous explique ce qu'est l'Unanimisme, — ce qui m'amènera à vous lire des vers de Jules Romains, — je suis obligé, pour prévenir certaines surprises, de vous parler d'abord de la versification qu'il pratique.

Nous suivrons donc un ordre anormal : nous nous occuperons d'abord de la forme de cette poésie ; l'étude du fond, c'est-à-dire des thèmes qu'elle développe, ne viendra qu'ensuite.

*
* *

Il en est des formes de la poésie comme des toilettes féminines elles charment un temps ; bientôt elles passent de mode et ennuient. La poésie est donc condamnée à se renouveler ; elle le fait souvent ; comme les toilettes, elle n'attend pas d'avoir vieilli ; elle a besoin d'avoir un visage toujours jeune, pour paraître belle et pour séduire les hommes.

Les Romantiques avaient fini par importuner avec leurs « confessions » et leur mélancolie. Le même sort advint aux Parnassiens, qui s'étaient fait une âme impassible. Vers 1890, les Symbolistes prirent, pour plaire, un chemin tout nouveau. Cette multitude de règles de versification, strictes et minutieuses, mises en forme par Malherbe et Boileau, et toujours maintenues depuis, avec plus ou moins de rigueur, furent dénoncées comme des conventions surannées, comme des servitudes stériles, dont l'effet normal serait le ronron insipide des vers classiques.

C'est la théorie du vers libre.

Le vers libre s'allonge, parfois bien au-delà des douze pieds de l'alexandrin ; parfois il se raccourcit jusqu'à ne plus compter qu'une syllabe. Au lieu d'être, pour l'idée, une forme sensible et de lui ajouter l'attrait du nombre et des fermes contours par l'observation d'une règle fixe, il s'applique à suivre le mouvement, constamment varié, de la pensée et de l'émotion. Tandis que, dans les Fables de La Fontaine, l'irrégularité du mètre était l'exception, chez les Symbolistes, elle est devenue la règle, la seule règle. Les

Digitized by Google

syllabes muettes comptent parfois; parfois aussi, elles ne comptent pas. A l'intérieur du vers, plus de rythme marqué par une ou plusieurs césures, mais une sonorité fluide, une continuité inconsistante. Quant à la rime, les Symbolistes en sont venus à ne plus voir en elle qu'un procédé artificiel et grossier: elle a été comparée à un coup de grosse caisse tombant à la fin du vers.

Dès lors, il n'y a pas place pour une technique poétique; la poésie ne serait, en aucune façon, un métier, qui s'enseignerait. Aboli, l'art des vers! Les Symbolistes n'aperçoivent pas l'intérêt que présente, pour la création artistique, un ensemble de formes, dont la valeur a été éprouvée déjà. D'après eux, une forme déterminée à l'avance ne peut que contraindre et meurtrir la pensée; c'est comme un de ces costumes « tout faits », qui ne vont jamais. Elle est tantôt trop ample, tantôt trop étroite. Le résultat, c'est que, tantôt, l'idée reste obscure, tantôt, le vers est fait de chevilles. La poésie est condamnée à vivre de lieux communs; ce qui revient pour elle à périr d'inanition. Pour la sauver, les Symbolistes ont pris, d'un cœur léger, le parti de condamner les règles traditionnelles et même de se passer de toute règle; il n'y a pas de lois qui s'imposent au poète; pas de traditions résumant une expérience; l'artiste ne doit avoir d'autre guide que son inspiration; il est libre; dans le domaine de l'art, le seul régime qui convienne, est l'anarchie.

Cette théorie, qu'on a désignée par le nom dédaigneux de verlibrisme, paraît avoir fait son temps. En tout cas, ce ne sera pas la faute de Jules Romains, si les poètes ne renoncent pas complètement au vers libre. Il le combat résolument. Il pense que ce n'est pas en l'absence de toutes règles, que le génie brille du plus solide éclat. Il affirme que la poésie suppose, à la fois, le génie individuel et une technique définie, élaborée par la tradition. A la vérité, il trouve que la technique classique est trop rigide. Il a dit un jour qu'à son avis « on ne peut pas faire désormais un seul chef-d'œuvre en vers classiques ». Aussi, son vers ressemble au vers libre comme un frère. Mais, s'il réclame des libertés, il a une aversion marquée pour l'anarchie. Il est pour une technique précise. Il a même entrepris d'enseigner les règles qu'il observe, parce qu'il trouve qu'elles ont un caractère fixe d'une valeur générale. Il a ouvert cette année un cours de technique poétique.

Digitized by Google

Reportez-vous aux œuvres de Jules Romains ; elles offrent manifestement l'aspect de la régularité ; sans doute les vers n'y sont pas, d'un bout à l'autre, du même type, alexandrins, ou octosyllabes, par exemple ; mais elles se décomposent en parties, où le mètre reste le même. De plus, chaque vers pris à part a une structure et une valeur rythmique ; la cadence même y est fortement marquée le plus souvent. Jules Romains a donc eu le droit de dire : « Pour ma part, j'use de rythmes fixes et consistants ». Entendez : Je n'use pas du vers libre, je ne suis pas un Symboliste.

Quant à la rime, qui se fait entendre souvent dans *La Vie Unanime*, il lui a, de plus en plus complètement, donné congé. Les vers de *Cromedeyre-le-Vieil* sont tous des vers blancs. Il a pourtant déclaré lui-même que « la rime est un élément estimable de plaisir esthétique ». Mais il vise à la remplacer « par un rapport de sonorité plus inédit, plus frais ».

Voici les termes dans lesquels Jules Romains a résumé, très légitimement, la technique poétique qui lui est propre : « ma versification se distingue essentiellement du vers libre, en ce qu'elle essaie, non de détruire la prosodie traditionnelle, maisde substituer à l'architecture traditionnelle du vers une architecture moderne, positive et régulière comme l'autre, et issue de la tradition, par voie de rajeunissement normal ».

*
* *

Le tempérament particulier de Jules Romains explique l'opposition qu'il fait au Symbolisme et l'aversion qu'il a pour lui. La poésie symboliste a, en général, des grâces souples et enveloppantes; elle vise à exercer une séduction féminine. La poésie de notre compatriote est tout muscle; sa qualité dominante est la force, une force parfois rude. Nature vraiment virile, Jules Romains n'est pas rêveur et sentimental; il est tout « en acte ».

Son activité est naturellement méthodique. Il y a dans le poème *La Vie Unanime* une structure solide; il est composé comme les monuments d'un architecte. J'espère pouvoir vous montrer que le plan d'ensemble se laisse apercevoir aisément. Quant aux parties dont il est formé, leur enchaînement est rendu sensible par l'épigraphe de chacune d'elles, qui reprend une idée amenée au jour dans une pièce précédente. Ainsi ces poésies se trans-

Digitized by Google

mettent la pression d'une forte logique intérieure; c'est ainsi que dans une cathédrale les piliers reçoivent la poussée des arcades et la conduisent jusqu'à des fondations fermes.

Je vous le présente ainsi sous un jour plutôt défavorable et je lui donne un air austère. S'il en est, parmi vous, qui ont lu certaines de ses œuvres, comme *Les Copains*, comme *Donogoo-Tonka*, ils ont de la peine à le reconnaître sous de pareils traits. En effet, il y a en lui un bon vivant, et un facétieux pince-sans-rire. Il est fait pour enthousiasmer la jeunesse du Quartier Latin et des ateliers de Montmartre. Il a rempli un volume du récit de mystifications imaginaires, dont les villes d'Ambert et d'Issoire font très réellement les frais. L'histoire en est burlesque et gauloise. Jules Romains est un autre Rabelais; il estime que « rire est le propre de l'homme ». S'il vous donnait une sérieuse consultation médicale, elle se résumerait sans doute en ceci : « Esbaudissez-vous! » Il est ainsi dans la vérité commune, qui ne distingue pas entre la santé et la bonne humeur, puisqu'elle a tourné en un sens figuré l'expression : « se faire du bon sang ».

De la même veine, avec cette différence, toutefois, qu'il ne s'y trouve rien de scabreux, *Donogoo-Tonka*; ce livre réjouissant se présente sous la forme d'un conte cinématographique, c'est-à-dire d'une suite d'images, que le lecteur doit voir comme projetées sur l'écran. Le récit est fait de notations directes, suivant la méthode unanimiste.

Il s'agit de deux fantoches, l'un, qui, de misère, allait se jeter à l'eau ; l'autre, qui, n'ayant jamais voyagé, s'est pourtant fait une certaine notoriété comme géographe; il est professeur au Collège de France; il vise l'Institut; mais il est la fable de ses confrères, pour avoir affirmé l'existence de Donogoo-Tonka, ville qu'il situe quelque part en Amérique, dans une région aurifère. La ville n'a jamais existé. Le Trouhadec, c'est son nom, a été la dupe de quelque farceur. Ces deux fantoches sont jetés fortuitement dans les bras l'un de l'autre, par un prétendu professeur de volonté. Isolément, ils étaient impuissants ; groupés, ils assemblent autour d'eux d'autres fantoches ; ils fondent une société au capital de 25 millions, pour l'extension de Donogoo-Tanka, et l'exploitation de ses champs d'or. C'est dans un groupe que l'être humain puise ses forces ; cette théorie qui est l'essentiel de l'Unanimisme se

Digitized by Google

trouve, ici, illustrée d'une façon burlesque. On y voit manœuvrer le mécanisme de suggestion, par la presse, la réclame, les banques, le cinéma, les conférences, que la société moderne met en œuvre pour abuser les gens et créer des illusions C'est ce même mécanisme, qui est décrit par Roland Dorgelès dans son dernier roman *Saint-Magloire*. On y voit, comment, aujourd'hui des légendes peuvent se former avec plus de force et de promptitude que jamais. C'est ainsi que Donogoo-Tanka qui n'existe pas, si ce n'est comme une erreur de Le Trouhadec, produit des effets énormes. Les aventuriers sans emploi du monde entier vont vers elle. Déçus, mais poussés par la nécessité, ils créeront la fabuleuse ville. L'illusion enfante la réalité ; l'erreur scientifique est féconde ; c'est un fait général et bien connu des savants qui ne sont pas abusés par les miracles de leur science ; il est vrai que c'est sous le nom d'hypothèse que l'erreur est alors désignée. L'erreur scientifique méritait un temple et une statue. On les lui élève à Donogoo-Tonka.

Il faut louer cette œuvre où l'intelligence et l'humour ont une égale part. Jules Romains est un esprit très averti et malicieux ; il n'est pas dupe des influences que subissent à leur insu les individus ; ils lui apparaissent comme des marionnettes, que manœuvrent les forces dont le jeu constitue la vie sociale.

Pour nous faire une idée juste de la personnalité de Jules Romains, il ne faudrait pas que nous négligions en lui le poète. Je ne voudrais pas vous donner à penser que la philosophie nous a joué ce mauvais tour d'escamoter les dons qu'il y avait dans notre compatriote. Certes, les vers de *Cromedeyre-le-Vieil* paraîtront, à beaucoup de lecteurs, de la prose arbitrairement découpée ; mais, pour l'oreille qui les entend, pour qui se soucie de les prononcer, ils ont un rythme, et ce sont vraiment des vers, malgré l'absence de la rime. Du poète. Jules Romains possède, en effet, manifestement, cette qualité essentielle, qui est le sens de l'harmonie. Dans *La Vie Unanime*, cela est évident, parce que ce poème est composé presque exclusivement d'alexandrins qui sont fort beaux et peu éloignés des règles classiques. Dans *Cromedeyre-le-Vieil*, je ne désespère pas de vous rendre sensible la présence d'un rythme berceur, qui est, à l'expression de la pensée, ce qu'est la caresse de la mère pour l'enfant. J'ouvre le livre presque au hasard :

Digitized by Google

Je pense en ce moment, Thérèse,
Que vous autres, dans vos villages,
Vous vivez épars et mal joints,
Vous défiant les uns des autres,

Vous n'êtes voisins qu'à regret,
Et par force et par habitude.
Votre peuple n'a jamais su
Ce que c'est que d'être nn troupeau.

Est-ce que, vraiment, à ces 2 strophes de vers de 8 syllabes, la rime manque sensiblement? Est-ce qu'il n'y a pas là, en même temps que l'expression concise, étroitement lacée, d'une pensée détaillée avec rigueur, une cadence qui frappe l'oreille et caresse l'esprit? Parmi vous, certains l'entendront, peut-être, comme un martellement, ou un balancement analogue à celui d'un air de bourrée ou d'un galop; et ils lui trouveront la raideur d'un art fruste. Je demande à ces délicats qu'ils veuillent bien examiner, avant d'en juger aussi sévèrement, s'ils ne sont pas trop prévenus en faveur de la poésie dont ils ont l'habitude.

Du poète, Jules Romains possède aussi l'imagination toujours prête aux belles envolées.

Thérèse, la belle bergère, garde son troupeau. Emmanuel est venu la rejoindre et lui faire sa cour. Elle représente Laussonne, c'est-à-dire la plaine; lui, représente Cromedeyre-le-Vieil, « la patrie du roc ». Midi sonne au clocher de Laussonne, emplissant la vallée. Emmanuel se redresse, écoute; il subit l'enchantement des cloches, bien qu'à Cromedeyre on n'en ait pas et qu'on n'en veuille pas avoir.

Quand le vent qui remonte est chargé d'elles,
Un amour me prend des plaines heureuses.

Mon cœur est emporté comme une graine de sainfoin
Par-dessus la vallée, par-dessus la douce Laussonne,
Vers Brives aux toits rouges et au pont interrompu,
Vers le Puy qui a si chaud dans son vêtement de vignes.

Là, point de rimes, 4 vers de 14 syllabes. Et, pourtant, qui songerait à s'en plaindre, à désirer quelque chose d'autre? La poésie s'y montre avec un visage jeune et parfaitement beau. Ainsi, les

Digitized by Google

règles classiques ne contiennent pas toute l'essence de la poésie française. Jules Romains paraît être bien inspiré quand il ose voir en elles un art qui évolue, parce qu'il est vivant, et non un moule rigide. Les vers donnent ainsi une impression de liberté ; ils n'emprisonnent pas l'imagination ; ils sont aptes à rendre non seulement le contenu de la pensée, mais son mouvement, sa vie individuelle et son essor.

Du poète, Jules Romains possède encore le don de l'évocation saisissante. Voici une chanson, qui réveille l'amour de leur village au cœur des jeunes filles que Cromedeyre a enlevées :

Souffle le vent de Costaros,
Qui ne veut plus rien sur la route.

Pourtant la voiture est remplie,
Et nous rions dans les cahots.

Souffle le vent de Costaros.

Pourtant le lac sera tranquille
Dans le bas-fond de la forêt.

A peine un flot, à peine un pli.
Et le vent au loin sur les arbres,

J'ai apporté mon violon
Pour vous faire danser sur l'herbe.

Belles danses. Douces musiques.
Et le lac fait si peu de bruit.

Souffle le vent de Costaros.

Ces quelques touches, jetées comme en un rêve, ont une rare vigueur. La réalité est rendue par des notations directes : le plateau rageusement balayé par le vent, « le vent de Costaros » ; la « jardinière » sur laquelle plusieurs couples se tassent, et d'où partent les éclats d'un rire qui grise toute la troupe ; le lac du Bouchet, calme au fond de son cirque de forêts, dont les cîmes sont tordues par le vent, « le vent de Costaros » ; enfin, la fête champêtre, sur l'herbe, au bord du lac tranquille, qui n'a pas une ride. L'atmosphère morale y est : c'est l'emportement particulier à nos montagnards; d'apparence, prudents et calmes; quand ils sont lancés, têtes chaudes, que rien n'arrête, dans la noce ou la colère :

Digitized by Google

« Souffle le vent de Costaros! » Tout cela n'est qu'indiqué; mais comme le trait est vigoureux et sûr!

Ainsi, les vers de Jules Romains sont d'un véritable poète; jusqu'ici, il ne paraît pas que le philosophe leur ait fait aucun tort. Il est vrai que nous l'avons à peine entrevu, et vous vous attendez bien à le retrouver, à faire avec lui plus ample connaissance.

*
* *

Le moment est venu d'examiner le fond, dans l'œuvre poétique de Jules Romains, et de nous demander ce qu'est la doctrine unanimiste.

Rapportons-nous au poème *La Vie Unanime*. Un critique, un peu caustique, l'a qualifié de « Bible unanimiste ». Cette œuvre, d'un poète de 23 ans, est lourde de doctrine. Mais, elle est encore plus riche de toute la réalité, sociale et physique, au cœur même de laquelle elle est comme taillée.

Pour le poète en général, et pour les Symbolistes en particulier, l'univers n'est que le frêle tissu de leurs peines et de leurs joies. La formule est admise couramment : un paysage est un état d'âme. Le peintre, en effet, comme le poète, fixe ce qu'il voit, c'est-à-dire ce que lui montre son regard troublé par les passions. Le stoïque A. de Vigny a, lui-même, osé cette déclaration :

> Que m'importe le jour! Que m'importe le monde!
> Je dirai qu'ils sont beaux quand tes yeux l'auront dit.
> . . . . . .
> La terre est le tapis de tes beaux pieds d'enfant.

De pareilles galanteries sont la confusion du philosophe!

L'Unanimisme assigne à l'art en général et à la poésie en particulier, un tout autre objet. Il y a un sentiment, qui, beaucoup plus que l'amour, lui importe : c'est le besoin de comprendre l'univers, de trouver le sens de notre destinée. L'individu a l'effroi de sa faiblesse et de la brièveté de sa vie. La science ne le contente pas : c'est un tissu d'abstractions qui ne dit rien au cœur. L'homme voudrait se donner à un être supérieur, vraiment réel. « Je cherche »; tel est le premier mot de Jules Romains.

Digitized by Google

Ainsi, voilà le philosophe qui montre déjà le bout de l'oreille; je crois même que toute l'oreille dépasse. Est-ce qu'il trahit le poète?

Lisons la méditation par laquelle s'ouvre *La Vie unanime* ».

Il neige depuis des années;
Le ciel est si bas, si crasseux
Que les hommes de haute taille
Ont presque peur de s'y cogner
Et d'en faire tomber sur eux.

La lumière vient de la neige.
Les yeux se résignent à n'être
Plus éblouis que par la terre.
C'était moins sombre, tout de même,
Et bien moins froid au temps de Dieu.

Les doigts gèlent. Savoir! Savoir!
Comme les lacs dans la montagne
Les grandes âmes sont gelées.
Il ne suffit pas de savoir.

Nous avons décharné le monde,
Fait par fait, soleil par soleil;
Mais les lames fortes des sciences
S'ébrèchent contre le squelette;
Quand on les retire, elles ont
Une senteur d'astres pourris.

Comme on serait content si l'on avait un dieu
Les mots aimés qu'on lui dirait! Et les bons yeux
Qu'on lui ferait, si tout-à-coup, demain, ce soir,
Il entrait se placer au coin de notre feu,
Où le siècle encor vert flambe mal et grésille,
A cause de la neige qui tombe dans l'âtre.

Si c'était pour demain, vraiment, ou pour ce soir!

La flamme éclairerait sa figure et ses mains,
Et nous attendrions que sa bouche remue.

Hélas! des dieux pareils il n'en passera plus!
Ils ont peur de montrer leur costume trop simple
Et d'entailler sur quelque tesson leurs pieds nus.

Mais les autres, les dieux abstraits qu'on n'a pas vus,
Ceux que le souffle à peine chaud de la raison
Mit comme une buée aux vitres du destin,

Digitized by Google

Les dieux abstraits qui s'évaporent en divin,
Les dieux qui n'ont jamais parlé sur la montagne,
Et qui ne sont pas morts après avoir pleuré,
Ils peuvent exister, nos cœurs n'en veulent point.

Cette poésie est grave ; elle est savante et philosophique. Mais elle a des accents, dont la familiarité, traversée d'éclairs, ouvre des sources d'émotion neuve. Dans la société du philosophe, la poésie est devenue profonde, sans rien perdre de son éclat sensible.

L'Unanimisme se signale encore par un autre caractère. Il y a, pour l'homme, un autre bonheur que celui qui est fait de plaisirs ; c'est celui qui est fait de puissance. Le premier est une exaltation plus ou moins illusoire de l'individu ; c'est un effet de notre passivité ; le second naît dans l'exercice de notre force réglée par une loi ou par une volonté plus haute, et toute tendue vers une œuvre qui nous dépasse. L'Unanimisme opte résolument pour celui-ci ; et le dernier mot du poète de *La Vie Unanime* répond à l'interrogation triste des premières pages par la vision d'un temps où l'être humain individuel aura découvert l'être humain unanime qui sera pour lui un dieu et dont il acceptera l'impulsion supérieure.

Nous serons un jour des rouages
Qui ne songeront qu'à bien faire ;
Nous serons en cuivre et en fer,
Mais pas en âme.

Nous transmettrons exactement
La force qu'on nous confiera.

Ce que nous prendrons aux volants
Nous le passerons aux courroies.

Nous n'en garderons même pas
De quoi nous tordre une pensée.

Nous serons en acte et en fer.

Entre l'angoisse du début et ces présages pleins d'assurance et d'impassibilité, la transition paraît difficile.

Quel est l'être dans lequel notre individu sera absorbé, et dans la puissance duquel notre conscience, jusque-là agitée par des

Digitized by Google

souffrances et des plaisirs, s'apaisera et s'évanouira en béatitude ? Telle est la question à laquelle répond l'œuvre de Jules Romains. Il nous fait voir et toucher une réalité supérieure aux individus, celle du groupe social, sans laquelle les individus n'auraient plus rien d'humain, et il veut nous incliner à nous absorber en elle.

Après avoir indiqué le sens général du poème, résumons les deux parties dont il se compose :

La première a pour titre : « Les Unanimes ». Ce terme désigne des êtres qu'on prend d'ordinaire pour de simples abstractions : la ville, l'église, etc. Jules Romains admet qu'ils ont une réalité et une vie distinctes. Voici comment il a, lui-même, résumé sa pensée :

« Jusqu'à maintenant, la littérature n'a exprimé que l'âme individuelle et que les relations entre les âmes individuelles : elle n'a décrit l'univers que tel qu'il apparaît aux individus. L'unanimisme veut exprimer aussi l'âme des groupes humains, des collectivités vivantes, et décrire l'univers tel qu'il est perçu par les collectivités. Une famille, une rue, une foule, une ville, ce n'est pas seulement quatre, cent, mille, un million d'individus. Il y a là des êtres entièrement nouveaux, qui élaborent des faits de conscience entièrement nouveaux. Nous tâchons de les saisir et de les formuler ».

A dire vrai, la découverte de ces êtres avait été faite par d'autres que Jules Romains. Gustave Le Bon a même vulgarisé l'idée d'une âme de la foule ; et il a voulu en faire la psychologie. D'après certains sociologues, il y a une conscience sociale ; le groupe social aurait des sentiments et des idées ; bien plus, nos idées, nos sentiments ne seraient que de fugitifs reflets de ceux du groupe. Mais, si le philosophe Louis Farigoule n'est pas un novateur, cela n'enlève rien à l'intérêt et à la beauté de l'œuvre de Jules Romains. Elle nous rend sensible la réalité des « Unanimes ».

En voici un :

L'Eglise.

Des gens arrivent pour prier dans leur église.

Malgré qu'il se fatigue et commence à branler,
Le monument sait faire encore une assemblée
Avec les hommes que déversent les chemins.
Pendant qu'ils entrent sous le porche il les tamise,
Il ôte doucement à chacun des pensées

Digitized by Google

Qu'il ne pourrait pas fondre aussi bien que les autres,
Et les remplace par d'anciennes qu'ont laissées
Ceux qui venaient s'asseoir aux messes de jadis.
La foule qui, dehors, piétine le parvis,
Tient à ses doigts de beaux bouquets d'idées nouvelles ;
Les rêves d'aujourd'hui se déploient fraîchement
Sur elle, bleus et roses comme des ombrelles
Teignant à leur façon la lumière du ciel.

Dedans il n'y a plus de bouquets ni d'ombrelles.

Ainsi, l'église n'est pas uniquement faite de matériaux inertes; elle est aussi un ensemble d'idées, qui composent une individualité, qui vivent d'une vie propre, puisqu'elles agissent; cet être façonne les consciences individuelles et insinue en elles des pensées, des sentiments, qui les dominent et qui leur font une même âme. Et l'église n'est pas le seul « unanime » ; une caserne, une salle de théâtre ou de café, une ville, respirent et travaillent; dans le poème de Jules Romains, « De grandes bêtes remuent ».

Dans la deuxième partie du poème, l'individu devient le personnage principal. La question se pose de savoir comment il se comportera à l'égard de « l'Unanime ». Eprouvera-t-il pour lui un enthousiasme religieux? ou gardera-t-il son moi et arrachera-t-il sa conscience à la conscience dévorante de la ville? Il se livre en lui un combat, dont les péripéties sont dramatiques.

Tout d'abord, l'individu accepte la fascination de l'Unanime; il se sent noyé dans la ville; il n'est plus que le faisceau des multiples rayons qui le pénètrent et le dépassent. « Je suis un tournoiement majestueux d'images ». Ce vertige qui jette le poète « au précipice de la cité », s'accompagne d'une dernière émotion de sa sensibilité individuelle :

Avec ce qui me reste encore de conscience,
Je connais le bonheur de n'être presque pas.
. . . . . .
Je cesse d'exister tellement je suis tout.

Mais, cet acquiescement est suivi d'une révolte. L'individu ne veut plus se dissoudre dans la cité; il ne veut plus subir les innombrables exigences de l'opinion et des lois. Il fuit la société. Il cherche un refuge dans la nature; en effet, d'après A. de Vigny

Digitized by Google

Les grands bois et les champs sont de vastes asiles.

Il prend donc le train ; il quitte Paris, pour... Saint-Julien et le Meygal. Il salue, avec allégresse, ce qu'il prend pour sa délivrance.

Je suis libre.
Moi qui n'habite au fond de ta chair qu'une fibre,
Et parmi ta durée, o ville, qu'un moment,
Je m'évade et me voici libre.

Mon sang frappe plus fort mes artères plus pleines.
Je regarde mourir à l'horizon des plaines
Ta présence de feu que mon cœur célébra.

Je suis heureux. Le train m'emporte et me secoue...

A chaque station je m'allège, il me semble,
D'un devoir, d'une loi, d'un ordre, d'un ensemble.
Je renais : j'ai mon souffle à moi, mon cœur, le mien.

Hélas ! cette fuite aux champs est suivie d'une déception et d'une souffrance intolérables. La vie des choses n'est pas sa vie ; et la solitude est pire que la servitude.

Et je vais rester seul ; j'aurai froid ; car la nuit
Est bien plus froide quand on est seul. Je frissonne.
O mon âme égarée ! n'arrive-t-il personne
Pour te chercher et te conduire par la main ?
J'ai si froid... Sur mon dos un peu de fluide humain !
Je voudrais boire un bol de tumulte bouillant.
J'ai froid ; l'obscurité me frôle et m'épouvante ;
Mes dents claquent. Pourquoi, pourquoi suis-je venu ?
Je voudrais m'enfoncer, je voudrais baigner nu
Dans la chaleur ressuscitante de la foule !

Et puisque mon esprit refuse qu'on le roule
Avec l'herbe, les fleurs, les sapins, les blés roux,
Parmi l'inconscience et la splendeur du tout,
Puisqu'il réclame un lit digne de sa pensée,
Il aura la ville unanime et condensee;

Puisque j'ai peur de la nature, peur de moi,
Peur d'être en haut, peur d'être seul, peur d'avoir froid,

Peur qu'un éboulement de l'ombre ne m'assomme
Je veux bien me noyer en me jetant aux hommes.

Digitized by Google

Il revient donc vers les hommes, vers la famille, d'abord, dont il fait un tableau dans lequel l'invisible autant que le visible devient familier et réél ; on les touche tous les deux ; vers la société, ensuite, et vers l'humanité, dont la conscience se forme. L'humanité deviendra un être réél, par l'effort des individus ; notre vie est traversée « par un songe prophétique d'unité ». L'individu ne dira pas toujours « moi » ; il dira « nous ». Ce jour-là venu : « Rien n'est plus soi ; rien n'est seul ; rien n'est triste ! »

Le poème aboutit donc à ce cri : « Unanime, je t'aime » et à une profession de foi dans la religion de l'Humanité.

> Nous voulons librement que l'on nous asservisse ;
> Avoir un dieu vaut plus qu'avoir la liberté.
> Nos âmes qu'on a mis tant de jours à sculpter,
> Et que des ornements somptueux enrichissent,
> Nous les jetons, sans une larme, au précipice
> De la cité...
>
> Nous avons le désir d'aimer ce qui nous brise ;
> Graves de quiétude et frémissants de joie,
> Nous cessons d'être nous pour que la ville dise :
> « Moi ! »

*
* *

Je n'ouvrirai pas une discussion avec le philosophe Louis Farigoule, discussion dont sourirait le poète Jules Romains. Toutefois, je me laisserai aller à vous dire qu'il nous apparente de trop près avec les abeilles et les fourmis ; ces êtres qui ont besoin, comme nous, de la vie en société, ne peuvent constituer un groupe qu'en lui sacrifiant leur individualité et leur liberté ; d'ailleurs, ce sacrifice ne paraît pas leur coûter beaucoup. Dans l'humanité, les choses ne se passent pas aussi simplement ; la liberté nous est aussi chère que la société ; nous voulons les avoir toutes les deux ; j'avoue que c'est beaucoup demander ; mais je dois dire que cela ne me paraît pas déraisonnable. Quant au bonheur d'être un rouage dans une machine bien huilée, je crains qu'il ne fasse pas beaucoup de prosélytes. Ce bonheur particulier, — le vrai bonheur — qui vient de l'exercice efficace de notre énergie, accompagne le triomphe et non l'effacement de la personnalité. Dès

Digitized by Google

lors, quelque dépit qu'on ait d'une société qui marche mal, on ne lui préférera pas la perfection d'une mécanique où nous cesserions de sentir et d'exister.

Aussi bien, ce n'est pas sur sa vérité qu'il faut juger l'unanimisme, c'est sur sa valeur esthétique. Or, il est, pour Jules Romains, comme un centre de perspective ; de là, il voit, sous un jour original et avec un regard singulièrement pénétrant, la réalité tout entière. Parti du sentiment intense et sincère que l'individu n'existe pas, l'artiste ne s'intéresse pas à sa propre existence ; et, du coup, les choses revêtent un éclat incomparable ; l'artiste les voit d'une vue immédiate dans leur réalité intrinsèque et « unanime ». Ce n'est pas sous l'angle de sa propre personnalité qu'elles s'offrent à lui. Nous voilà ainsi dans le secret de la puissance d'évocation, qui caractérise d'une façon exceptionnelle les descriptions de Jules Romuins. S'il a pu lier en une gerbe opulente de si luxuriants épis, c'est qu'il ne fixe pas des impressions individuelles et toutes subjectives ; il saisit la réalité dans sa vérité, parce qu'il s'est fait une conscience d' « unanime ».

Il y a donc dans l'unanimisme une formule d'art originale. Il reprend, sur des bases nouvelles, les ambitions de l'école réaliste.

Mais, il renferme, en outre, une source d'inspiration féconde et noble, je veux dire le sentiment quasi religieux de la vie sociale. Il représente, en effet, une réaction à l'égard de Rousseau et des Romantiques, qui ont maudit la société et chanté avec enthousiasme la nature. Pour A. de Vigny, les cités sont « les rocs fatals de l'esclavage humain » ; il se complaît dans le récit des malheurs des poètes, comme Chatterton ou André Chénier, pour montrer qu'ils sont les Ilotes éternels des sociétés ; la Multitude frappe le Génie d'un ostracisme perpétuel. D'un point de vue plus vulgaire, les villes sont communément représentées comme des Mangeuses d'hommes. Verhaeren a peint avec des couleurs sombres « Les Villes Tentaculaires. » Il y a là une longue tradition qui a pénétré profondément en nous tous ; nous avons la religion de la nature, plutôt que celle de la cité. Nous nous doutons à peine, et nous ne sentons pas du tout, que tout ce qu'il y a en nous d'humanité nous est venu dans la vie sociale. Jules Romains est convaincu que ce procès fait à la société doit être revisé ; il entreprend de réhabiliter la Ville ; il sent son être vivre d'une vie plus intense et plus

Digitized by Google

humaine au milieu des hommes qu'au milieu des arbres et des rochers. Les émotions les plus sincères et les plus chères que lui procurent ses voyages lui viennent, non des spectacles de la nature, mais des scènes de la vie sociale. Je tiens de lui-même « qu'encore aujourd'hui, une de ses plus fortes joies est d'arriver, par quelque belle après-midi, sur la place centrale d'une grande ville, qu'il ne connaissait pas. » Il nous rend à l'état d'impression vécue, cette pensée qui se trouve déjà dans l'Evangile : par cela seul qu'ils sont réunis, les hommes s'élèvent plus haut que l'homme ; la société fait descendre en eux quelque chose de divin. Dans *La Vie Unanime*, Jules Romains a donc raison de voir « Dieu le long des maisons. »

Ce n'est pas là une vérité tout abstraite ; c'est la donnée essentielle d'un drame émouvant, le drame de la vie humaine actuelle. L'individu servira-t-il de bon cœur la société? Se révoltera-t-il contre elle ? Aucun de nous ne peut éluder ce problème. Depuis la guerre, il se pose même en des termes plus tragiques. Le groupe, c'est-à-dire la nation, a demandé à des millions d'individus, de personnes libres, le sacrifice, non pas de leur seule liberté, mais aussi de leur vie. La paix est revenue : mais les solidarités, qui nous lient les uns aux autres, font peser sur chacun de nous le poids écrasant de la crise économique et financière. Plus notre volonté est énergique, plus notre personnalité est consciente d'elle-même, plus nettement aussi nous percevons l'oppression des lois, c'est-à-dire de la personnalité du groupe. La Vie Unanime nous enveloppe et nous étreint. Dans la littérature grecque, la volonté de l'homme est aux prises avec la Fatalité aveugle ; dans la littérature moderne, qu'elle soit classique et romantique, c'est contre les passions, et surtout contre l'amour, que notre volonté se débat : La littérature d'aujourd'hui, celle de demain surtout, doit renouveler ces thèmes vieillis. Jules Romains lui montre la voie à suivre, dans les termes suivants :

« Aujourd'hui, un duel nouveau met aux prises une forme du destin et une forme de la volonté. La vie unanime, omnipotente comme le Zeus antique et comme l'amour, attaque, absorbe, annihile l'individu, qui tantôt s'abandonne et tantôt se débat... Il se livre là une bataille formidable, pleine de tragiques vicissitudes. Les rocs qui écrasaient Prométhée n'étaient ni plus irrésistibles ni plus lourds que la Vie Unanime sur la vie individuelle. »

Digitized by Google

*
* *

Vous avez pu voir que Jules Romains, inspiré par le sentiment du drame qui se joue dans nos consciences, s'est élevé jusqu'à la grande poésie. Comme le voulait André Chénier : « Sur des pensers nouveaux », il a écrit des vers dignes des anciens. Somme toute, le philosophe a exercé une influence heureuse sur le poète ; il lui a donné un tour original et des ambitions nobles. Il ne nous faut donc par regretter la grâce charmante et l'adresse jolie de ses débuts. Le poème *La Vie Unanime* peut paraître difficile et même obscur à quelques lecteurs ; admettons même qu'il soit, parfois, rude d'accent et de forme laborieuse. Il ne faut pas lui reprocher de n'avoir acquis qu'à ce prix une saveur neuve et un souffle puissant.

A quel succès une telle poésie est-elle appelée ? Quel accueil lui réserve la postérité ? Je vous laisserai le soin de le dire, après que je vous aurai parlé, en manière de conclusion, de *Cromedeyre-le-Vieil.*

Cromedeyre-le-Vieil, c'est, porté sur la scène, un Unanime, une de ces « grandes bêtes, qui remuent. » Jules Romains a imaginé que, dans la région du Mézenc, vit une sorte de communauté ; c'est un village, dont toutes les maisons communiquent, dont les individus sont tous pénétrés d'un même esprit. Emmanuel, lui-même, garçon hardi et indépendant, n'est que « le plus haut bourgeon de Cromedeyre. »

Jules Romains n'a pas pour dessein de nous proposer là un exemple à imiter ; il n'est pas conquis par la vie brutale de Cromedeyre. Mais il montre que cet Unanime communique à ses membres un surcroît de force ; chacun d'eux puise dans son adaptation parfaite à son milieu, et dans son accord complet avec tous ses pareils, une vitalité, une fierté, une joie singulière. Il en résulte que Cromedeyre exerce une séduction irrésistible sur les jeunes filles qu'il a enlevées à Laussonne. Incorporées à Cromedeyre par la violence, elles ne tardent pas à en être heureuses. Comme la mère Agathe, la dernière survivante du rapt de Montusclat, elles pourraient dire :

Digitized by Google

Regarde-moi. — Je suis Cromedeyre sans nul mélange.
L'amour de mon époux a recommencé tout mon corps.

Cette peinture d'un Unanime renferme une forte dose d'étrangeté et d'humour ; mais le sens n'en est ni mystérieux, ni déplaisant, ni arbitraire.

J'avoue qu'elle n'est pas de nature à faire courir tout Paris, et à tenir longtemps l'affiche dans un théâtre des boulevards. Aussi bien, c'est sur la scène du Vieux-Colombier, le théâtre d'avant-garde de la Rive Gauche, qu'elle a affronté le jugement du public. Sur le plus grand nombre des auditeurs, elle produit un effet de surprise ; aux esprits curieux, elle plaît beaucoup ; elle est pleine d'une poésie qui invite à la réflexion et à la rêverie ; on y sent l'air rude et vif de nos plateaux, la beauté sombre et sauvage des gorges qui les éventrent. En somme, bien que ce soit plutôt un poème dialogué que du théâtre, *Cromedeyre-le-Vieil* s'est imposée au public comme une œuvre d'art très originale. Dernièrement, le Grand-Théâtre de Lausanne en a donné deux représentations, qui ont eu un réel succès ; la salle était trop petite, pour le public qui s'y pressait. Je me demande si les bons Suisses ont discerné ce qu'il y a dans *Cromedeyre-le-Vieil* de parisien, je veux dire de Montmartrois. Je crains que beaucoup d'entre eux aient pris à la lettre la description des mœurs, comme celle des lieux. Sur la foi de ce document, certains doivent croire que, quelque part en France, le rapt se pratique encore, comme au temps de Romulus et que les événements importants y sont commémorés, comme au temps des Bacchanales, par de solennelles orgies. Mais nous manquerions d'esprit si nous savions mauvais gré à Jules Romains de ce qu'il mystifie quelques béotiens. Dieu merci ! en France, nous réservons à la fantaisie et à l'esprit tous leurs droits ; il ne saurait nous déplaire que nos dignes concitoyens de Moudeyres et de Chaudeyrolles aient été présentés comme des phénomènes, puisque c'est pour les besoins de la cause unanimiste.

D'ailleurs, bien que le village de Cromedeyre lui-même ne soit qu'une fiction, l'œuvre de Jules Romains est le poème du Mézenc et du Velay. Le pays si pittoresque, qui nous est familier, joue là le rôle principal. L'enthousiasme qu'ont ressenti tous ceux qui, ayant grimpé les fameuses côtes de Boussoulet ou de St-Front, ont respiré avec ivresse l'air de la Chalm-du-Pin ou de la lande

Digitized by Google

des Estables, cet enthousiasme a créé toute l'œuvre ; il y circule d'un bout à l'autre, comme le sang sous la peau.

Aussi, je crois qu'un jour viendra où *Cromedeyre-le-Vieil* sera représenté et applaudi chaleureusement au Puy. Ce ne sera pas, je pense, dans le cadre conventionnel du théâtre ; ce sera au Fer à Cheval, dans un cadre de verdure. Vous verrez, ce jour-là, accourir tous les clients de Vichy et de Vals-les-Bains ; nous leur indiquerons sans rire le chemin de Cromedeyre, et nous leur ferons, avec la gravité de Jules Romains, les honneurs de notre phénomène.

Louis Monjot.

Digitized by Google

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DE L'ART DANS LA HAUTE-LOIRE

PEINTRES ET SCULPTEURS DU VELAY

(*Suite*)

Mathieu RETOURNAC

ET SA FAMILLE.

Fils d'Antoine, et de Marguerite Barthélemy, né le 15 juillet 1600, il apparaît au registre de Saint-Pierre-le-Monastier, dans les comptes de l'année 1628 et de l'année 1629.

On paie, (1) « à maitre Retournac, peintre de cette ville, la somme de vingt sols pour avoir effraichi la toile qui se met devant le crucifix de la haute tribune, et la somme de neuf livres neuf sols six deniers pour avoir fait trois escussons pour mettre au devant de la porte de l'esglize de Sainct-Pierre-le-Monastier le jour du jubilé qui se gaignoit en ceste ville ladicte année 1629, ausquelz escussons estoient los armoiries de St-Pierre, de Nostre Sainct Père le Pape, et les armoiries du Roy, et ung escripteau de Statio magni Jubilœi, et trois rondeaux de feulhadière, les papiers paincts et filets et quatre escussons où est le pourtraict de Sainct Pierre, ung pour M. le prieur Barry et les trois autres pour nous trois marguillers ».

Mathieu peignit encore en 1630 trois Saint Pierre qui lui furent payés six livres.

(1) Archives municipales du Puy, — G. G. 4, f° 133.

Digitized by Google

Il épousa en première noce Valérie Blanc, dont il eut un fils, *Simon* (1) qui suivit la profession paternelle. En 1654 Simon Retournac est qualifié de peintre lors du baptême de son fils Jacques. Il avait épousé Marie Félix. Il vivait encore en 1684. Son fils Guillaume fut peintre.

En deuxièmes noces, Mathieu Retournac épousa, avant 1630 (2) Isabeau Bertrand, dont il eut de nombreux enfants. Aucun d'eux ne paraît avoir été peintre. Le dernier né fut une fille, Marie, baptisée le 17 février 1647.

Après cette date on ne rencontre plus le nom de Mathieu.

Un autre peintre porta le même nom. C'était *François Retournac* auquel on paya le 8 avril 1649 six livres 2 sols pour des travaux faits à Saint-Pierre-le-Monastier (3). Il avait sans doute pris la direction de l'atelier, puisqu'il possédait cette clientèle, et c'est à lui qu'il faut rapporter parmi les mentions inscrites sans indication de prénom celles qui suivent l'année 1649 sur le registre.

« Lesdits comptables ont payé à M. Retournac peintre, la somme de 40 sols pour un St Pierre qu'il a fallu donner à Monsieur le prieur comme est de coutume 2 livres ; plus pour les trois escussons des marguillers 8 livres plus la somme de six livres à Maître Retournac pour avoir fait trois escussons et un écriteau » « Statio Magni Jubilœi » le 12 juin 1632 (4).

En 1634 on paie pour trois tableaux de Saint Pierre six livres. en 1637 six livres pour trois écussons, le 15 juillet 1641, « cinquante sols pour deux écussons du Saint Sacrement avec un Saint Pierre et Saint Hilaire de chacun costé ».

Le trois avril 1641, Retournac reçut six livres pour « trois écussons, qui seront portés à la processions de Pâques ».

En 1645 il reçoit pour trois écussons, 4 livres, 11 sols. On le retrouve encore le 12 avril 1648, le 8 avril 1649, en 1651 (5) « A maître Retournac paintre tant pour avoir fait les tableaux de St Pierre et St Paul qui sont aux costes des autels, un autre de la

(1) Minute Roche, 15 février 1654.
(2) Minute Mareschal, 1630 (Archives départementales de la Haute-Loire.
(3) Loc. cit., f° 202.
(4) Loc. cit., f° 154.
(5) Loc. cit., f° 212.

Digitized by Google

résurrection, que les écussons des marguillers, payé la somme de 10 livres, le 8 avril 1651 ».

En 1664 (1) on trouve une dernière mention de trois écussons payés à un Retournac.

François Retournac fut sans doute le frère de Mathieu, car il fut avec la femme de celui-ci, parrain d'un enfant de Simon Retournac, le 8 mars 1656.

Le dernier représentant de l'atelier fut *Guillaume Retournac*, fils de Simon, qui en 1682 manifestait l'intention de se faire Jacobin.

L'an 1682 et le 9 novembre, « Guillaume Retournac, peintre fils à sieur Simon Retournac peintre... attendu le pieux dessain qu'il a desja conceux depuis longtemps de se faire relligieux de l'ordre des Jacobins et estant sur le point de partir pour aller prendre l'habit » fit donation à son père de tous ses biens avec substitution au profit de ses enfants, « soubs la réserve faite par led. Guillaume Retournac, donnateur de la somme de vingt livres pour une seule fois pour en disposer en œuvres pies ou comme bon lui semblera... aussi se réserve que au cas il ne pourroit compatir dans la religion la présente donation estre de nul effect et comme non advenue » (2).

Aucune œuvre d'un Retournac n'a été signalée. Il semble que cet atelier de famille eut pour spécialité de fabriquer des écussons pour les processions et les enterrements, et des écriteaux : le prix de dix livres pour deux tableaux et trois écussons correspond assurément à ce que l'on appelle aujourd'hui de la peinture de commerce.

Antoine REYNARD

Antoine Reynard est mentionné au registre des marguillers de Saint-Pierre-le-Monastier (3).

Dans le compte de dépenses de 1627-1628, on paie « A Mᵉ Anthoine Reynard, paintre, pour trois escussons pour les marguelhiers, et la toille, 3 livres 9 sols ».

(1) Loc. cit., fº 290.

(2) Barthélemy, notaire. — Registre des insinuations. Archives départementales de la Haute-Loire, B 32.

(3) Arch. mun. du Puy, G. G. 4, fº 127.

Digitized by Google

François RICHIOUT

François Richiout, peintre de portraits, est mentionné dans une minute du notaire Espanhon, du Puy, du 13 mars 1675.

Paul ROBERT

Le peintre Paul Robert est cité dans une ligne du registre tenu par un curé du Brignon, publié par M. l'abbé Payrard sous le titre d'*Ephémérides Vellaviennes*. On y lit à la page 371 « 5 octobre. Ce jour en 1665, Messieurs Jean Portalier vicaire du Bouchet-Saint-Nicolas et Claude Benoît, chirurgien du même lieu, amenèrent au Brignon Paul Robert, peintre, pour orner et enjoliver la chapelle... le dict peintre ayant achevé sa dicte besogne... s'en estant fort mal acquitté je lui balia pour son paiement 23 livres 17 sous.

Guillaume ROME
ET LES PEINTRES BRIVADOIS.

Dans l'église de Saint-Julien de Brioude se trouve un tableau d'un peintre brivadois du dix-septième siècle, Guillaume Rome.

Il est signé « Guillelmus Rome pictor Brivaten faciebat anno 1636 ».

Au-dessous de la signature on lit l'inscription suivante : « Sancta Maria Mater Dei, ora pro civibus et civitate Brivaten 1630.

Cette invocation montre que le tableau est un ex-voto, souvenir de la peste de 1630.

Le sujet représenté semble être le Repos de la Sainte Famille : A droite du tableau, la Vierge est assise au pied d'un arbre, elle tient sur ses genoux l'Enfant Jésus. Derrière la Vierge, saint Joseph est debout. Au premier plan on voit un panier de provision, du type des paniers arrondis dont se servent encore nos ménagères.

A gauche, un ange, vêtu d'une robe jaune, montre à la Vierge la Ville de Brioude, couverte d'un nuage noir qui sans doute figure la peste (causée, disait-on, par des nuages empoisonnés) ou le deuil qu'elle causa.

Digitized by Google

Ce tableau se trouvait autrefois dans l'église de Saint-Jean, qui existait sur l'emplacement occupé de nos jours par l'Hôtel du Nord.

On ne possède aucun document sur l'existence de Guillaume Rome, qui serait ignoré s'il ne prenait le soin de signer ses tableaux.

Une *Adoration des Mages*, tableau du maître autel de l'église des Minimes de Clermont-Ferrand, porte sa signature « Guillem. Rome pictor Brivaten faciebat anno d...ni 1636. »

Le tableau, de grande dimension, a beaucoup d'allure, mais la composition est — comme celle du précédent — imitée de Paul Véronèse. L'original du maître vénitien se trouve à la National Gallery de Londres.

Rome a modifié quelque peu la composition : il a terminé le portique du fond, et l'a garni de trois chameaux. Il a aussi ajouté dans la partie gauche du premier plan quelques personnages en costumes locaux. L'un d'eux représenterait, dit-on, l'auteur.

L'imitation s'est bornée au dessin, et la couleur est personnelle au peintre brivadois.

L'aspect de ces œuvres est agréable, et dans les parties originales l'auteur fait preuve d'une certaine habileté.

M. Paul le Blanc a conservé le nom de quelques autres peintres brivadois du XVII^e^ siècle. Ce sont : *Bernard Bony* (1623) ; *Bernard Bouche*, de Blesle (1631) ; *Gabriel Michel*, de Brioude (1683) ; *Jean Parrot*, de Brioude (1601) ; *Antoine Joanine*, de Blesle (1618).

Jacques SERVANT

Le peintre Jacques Servant, fils de Gaspard Servant, maître boulanger, demeurant au Pont d'Estrouilhas, épousa le 21 août 1657 (1) Gabrielle Richiout d'Adiac, dont il eut, entre autres enfants, Gabrielle, née le 26 mai 1676, et Pierre, né le 19 juin 1665, qui suivit la profession paternelle.

Jacques Servant a laissé quelques traces de son existence dans des minutes de notaires du Puy (Espanhon, 4 février 1663,

(1) Archives municipales du Puy, E. 77.

Digitized by Google

1er février 1667, 13 mars 1675, 1678 page 52, Treveys, 1er février 1667, Berard, 6 février 1685). Il était encore au Puy le 24 octobre 1695, et fut inhumé à Saint Laurent le 27 février 1703.

Comme on le trouve encore à des dates intermédiaires, il semble que toute son existence dut s'écouler au Puy. Il est possible qu'il ait étudié la peinture dans l'atelier de Guy François.

En 1657, il exécuta deux tableaux représentant la Vierge et Saint-Martin, pour l'église de Chaudeyrac (Lozère) (1).

En 1658, les marguilliers de Saint-Pierre-le-Monastier lui payaient « pour quatre écussons où il y a un Christ et un Saint-Pierre, 11 livres ». Servant, comme les autres peintres de son temps, ne refusait pas ces humbles travaux.

Une mention d'un tableau de Servant se trouve dans l'inventaire du mobilier d'Armand de Béthune (2). Au château de Monistrol, on catalogue sous le numéro 930 « un grand tableau en large du sieur Servant, où les pillards du Plô sont représentés, avec sa bordure taillée et dorée en sculpture ».

Cette indication est curieuse. C'est, je crois, la seule mention connue d'un tableau de genre exécuté par un peintre du Velay.

L'épisode « des pillards du Plô » était sans doute la bataille du 16 octobre 1594, entre les ligueurs du Puy et les politiques commandés par M. de Chaste, bataille qui fut le grand évènement des chroniques du Puy.

Jacques Servant prit une part importante à la décoration de la Chapelle des Pénitents du Puy.

En 1669, dit M. Paul Le Blanc, le cadet de Martin fit un legs de 100 livres pour être employé aux lambris de la chapelle; d'autres confrères généreux furent autorisés à faire mettre sur les tableaux leurs armes et leurs noms.

Le 19 juillet 1676, la compagnie choisit pour l'exécution de ce travail les peintres Jean François et Jacques Servant.

En 1679, en exécution sans doute des commandes de 1676, Jacques Servant peignit dans la chapelle les tableaux suivants, dont il fournit les cadres peints au cinabre avec des filets or :

(1) Note de M. Jacotin. Le tableau n'existe plus.
(2) Communiqué par M. le chanoine Mercier.

Digitized by Google

Saint-Jean-Baptiste, Jésus-Christ, Saint-Pierre, Saint-Antoine, Saint-Pacome, Saint-Jérôme (1).

Ces tableaux étaient sans doute ceux qui bordent la corniche du plafond du côté Nord.

Le premier en partant du côté de l'autel est un barbouillage qui ne peut être l'œuvre de Servant.

Le second tableau représente *Saint-Jean-Baptiste*, vêtu de rouge, portant sa petite croix, au bord de la mer ou d'un lac. Le paysage est complété par des rochers escarpés.

La pâte est vigoureuse, le modelé sûr, c'est une bonne peinture, signée *J. Servant* et datée de 1679.

Cette signature permet de reconnaître les autres tableaux.

Le troisième de la corniche est *Saint-Pierre*, caractérisé par le coq. Il présente les mêmes qualités de peinture.

Le quatrième, *Saint-Paul ermite*, est très détérioré : c'est un cénobite à grande barbe.

Les trois suivants peuvent représenter *Saint-Antoine*, *Saint-Pacome* et *Saint-Jérôme*. Ce sont trois cénobites en prières. Saint-Pacome tient un livre. Saint-Jérôme, vêtu de rouge, possède la vigoureuse anatomie de vieillard qui fait partie du type traditionnel.

M. Mandet dans son histoire du Velay attribue à Jacques Servant un des tableaux du mur Nord, la *Présentation de la Sainte-Vierge*. C'est un informe barbouillage qui possède tous les défauts les plus contraires aux qualités de Jacques Servant.

Servant connaissait la valeur de sa peinture, mais n'en exagérait pas le prix. On le voit dans la lettre que le 21 février 1687 il écrivait à M. Torrilhon de Vacherolles au sujet de plusieurs tableaux.

Au Puy, 21 février 1687.

« Monsieur,

« J'ay receu douze livres pour les deux tableaus que je vous envoye. J'espère que quand vous les aurès veu, vous m'en donnerès davantage et je m'en remets pour cela à vostre discrétion, ce sont des pièces qui valent pour le moins un louys d'or chacune.

(1) Document communiqué par M. Paul Le Blanc. Le prix fait se trouve aux minutes du notaire Alirol (Archives Départementales). En 1681 on paya les sept tableaux 40 livres. (Note de M. Jacotin).

Digitized by Google

« Et quand aux autres, comme je désirerois faire pour vous quelque chose de beau, j'ay voulu marquer icy ce que j'ay de plus rare, scavoir un Saint-Pierre apostre, Saint-Jean, Saint-Mathieu, évangélistes, des prophètes : Moyse, Aaron, Jérémie et Jonas. Vous n'avés qu'à me marquer ceux que vous desires, ce qu'attendant je suis, Monsieur,

« Vostre très humble et très obéissant serviteur,

« J. SERVANT ».

Monsieur, Monsieur de Vacherolles, à Crapone (1).

PIERRE VILLADE

Le 7 mai 1759, Pierre Villade, peintre, originaire de Bordeaux, est témoin au testament de Joseph Randon, comte d'Apchier, baron de Thoras. (Archives de Châteauneuf-Randon du Tournel).

VINCENT

Un peintre du nom de Vincent vivait au Puy au XVII^e^ siècle.

JACQUES VIGERIE

Jacques Vigerie, peintre, épousa le 15 avril 1698, en l'église Saint-Pierre-le-Monastier, Antoinette Vidal, dont il eut une fille, et un fils né le 6 avril 1702.

Il mourut le 3 avril 1707 (2).

En 1684 « le 14 avril a été payé par M. Ranquet marguiller (de Saint-Pierre-le-Monastier) à M. Vigerie, peintre, pour avoir peint et vernissé l'image de Saint-Sébastien, 4 livres 5 sols (3).

En 1688 Vigerie fournit au prix de 4 livres 10 sols quatre douzaine d'écussons pour l'enterrement d'Isabeau Pons, femme de Jean Pierre Delicques de Mirande.

En 1689, il donnait avec Solvain la quittance suivante (4) :

« Nous soubssignés confessons avoir receu de dame Marguerite Denis, vefve de Messire Charles de Berard, seigneur de Clairac,

(1) Cabinet de M. Paul le Blanc.
(2) Archives municipales du Puy. E 89 f° 68 V°.
(3) Archives municipales du Puy, GG 4 f° 410.
(4) Archives de M. de Malaval.

Digitized by Google

la somme de vingt livres, et c'est pour la façon soixante-dix-huit escussons comuns et dix-huict grands dorés et argentés aux armoiries dud. seigneur de Clairac, qui ont servy à son enterrement et honneur funèbres, de quoy quittons lad. dame Denis comme bien payés ce 18 juillet 1689.

« Vigerie, *paintre*,
« Solvin ».

Dans la même année, on retrouve Vigerie au compte des marguillers de Saint-Pierre-le-Monastier.

On paie « au sieur Vigerie, peintre, pour avoir fait des écussons aux armes de ladite dame de Bethune, 8 livres ». Il s'agissait des honneurs funèbres de Mme de Béthune, mère d'Armand de Béthune, évêque du Puy.

XVIII[e] SIÈCLE.

Le XVIII[e] siècle fut pour la peinture du Puy comme pour celle de France et d'Italie une période de décadence. Les œuvres conservées montrent un oubli presque complet des solides traditions qu'aurait dû maintenir l'enseignement de l'atelier de François. Cet atelier, dans les mains de Jean et de Barthélemy, avait périclité, et l'avilissement des prix des œuvres d'art résultant de l'appauvrissement du pays pendant le règne de Louis XV devait entraîner l'abaissement général du niveau artistique. La solide discipline établie dans l'art par les maîtres du XVII[e] siècle fut oubliée. N'ayant plus sous les yeux l'exemple des maîtres de valeur, les peintres du Puy furent sans doute tentés de suivre le dangereux exemple des artistes parisiens, travaillant dans le pays, tels que l'auteur des peintures du château de Vachères, décors aimables mais d'exécution rapide et lâchée, que l'on pourrait attribuer à Natoire.

Nicolas BALLY

« Le 4 juillet 1736. — lit-on dans les *Tablettes d'un Bourgeois du*

Digitized by Google

Puy — Nicolas Bally a repeint les tableaux du For (sans doute ceux qui ornaient le petit oratoire au milieu de la place) et de la porte de Saint-Jean le Chevalier ».

Alexandre et Joseph BLANC

Alexandre Blanc, peintre, demeurant rue des Tables, était le fils de l'orfèvre Pierre Blanc et de Marguerite Legal.

Il épousa le 22 janvier 1732, Marie-Anne Veau, fille de Vital Veau, tanneur. Son contrat fut reçu par le notaire Arnaud.

Cet artiste était sans doute un homme distrait, car, en quittant le Puy, il oublia une fille âgée de deux ans. On trouve en effet dans le registre de l'Hôpital Général du Puy, année 1751, la délibération suivante : « Blanc, peintre, ayant quitté la ville en laissant un de ses enfants âgé de deux ans, rue Raphaël, sa petite fille sera placée chez une dame charitable à qui on donnera 4 livres par mois jusqu'à ce qu'elle soit en âge d'entrer à l'hôpital ».

Son fils, Joseph Blanc, né au Puy le 5 avril 1738, épousa en 1763 Marie-Antoinette Roudil, et devenu veuf se remaria le 1er juillet 1788 avec Marie Abrial, originaire de Morlière, commune de Lapte, « habitant le Puy depuis 15 mois » (1).

L'un de ces deux artistes a signé un tableau de petite dimension « Jesus parmi les docteurs » qui appartient à M. Espanel. C'est une œuvre grossièrement exécutée, sans intérêt artistique.

Lors du Jubilé de 1785, la ville du Puy lui paya 30 livres (2) « pour la couleur du banc » — il s'agissait sans doute du banc réservé aux magistrats municipaux dans la Cathédrale du Puy. Il mentionnait dans le même reçu « et 9 livres pour trois douzene decussons que j'ai fait faire pour le service de feu M. l'intendant dont quittance au Puy ce 18 décembre 1785 ».

Des neuf enfants issus de son premier mariage, un seul *Jean-Benoît Blanc*, né en 1775, suivit la profession paternelle.

Il apparaît comme témoin d'une déclaration de naissance le 21 fructidor an II.

(1) Arch. mun. du Puy E. 97, fol. 119 v°.
(2) Arch. mun. GG, 21.

Digitized by Google

Jacques-Joseph-Bruno BUFFET

Cet artiste sera nommé dans la généalogie de la nombreuse famille des sculpteurs Buffet. Il était à la fois sculpteur et peintre.

On lit à la date de 1703 dans le « rolle de la capitation pour les habitants des six îles de la ville du Puy » (1), f° 209 : « Ile des Farges, Joseph Buffet, peintre, sa femme, quatre enfants et sa mère estropiée, locataire de la damoiselle Monteyremard, 5 l. 2 s. »

En 1703, les consuls du Puy lui commandèrent sept écussons et un « ange gardien ». On lit dans le compte des consuls de l'année 1703 : « Plus a esté payé au s[r] Buffet, peintre, la somme de trente livres pour avoir fait sept écussons aux armes de la ville pour lesdites processions, et un ange gardien pour la procession de Sainte-Claire, appert de sa quittance du 27 juin 1703, cottée 13[e] (passé pour vint une livres, le surplus rayé).

Le 17 juin 1705, on avait fait exécuter un grand écusson aux armes de Mgr de la Roche Aymon, pour décorer la porte de l'évêché à l'occasion de l'entrée du prélat dans la ville du Puy. Toute la porte était en outre décorée d'ornements. Ce fut Bruno Buffet qui peignit l'écusson pour lequel les consuls lui payèrent 12 livres (2).

Luc Bonaventure BUFFET

Les indications biographiques sur Luc-Bonaventure Buffet seront données dans le chapitre consacré aux sculpteurs de cette famille.

Il a laissé de ses travaux une seule trace, aux archives municipales du Puy (AA, 9).

Le 4 juillet 1755, il donnait quittance du prix d'écussons commandés pour le service funèbre du cardinal de Polignac, à raison de six douzaines et au prix de quatre livres la douzaine. Ces écussons représentaient les armes de M. et de M[me] de Polignac.

Le peintre Jean-Théophrède Solvain avait exécuté une partie de la commande.

(1) Archives de l'Hôpital Général du Puy.
(2) Archives municipales du Puy, AA 8.

Digitized by Google

Roch-Barthélemy BUFFET

Roch-Barthélemy Buffet, dit Buffet le Cadet, fut un personnage important, sixième consul du Puy en 1735.

Il se rendit dans la suite à Montbrison, où il demeurait en 1740, et revint mourir au Puy au commencement de l'année 1744.

On ne trouve aucune trace des travaux de ce peintre.

Il fut, vers 1708, chargé d'expertiser les tableaux de Mgr de Béthune et d'assister à leur vente (1).

On trouve à son sujet au compte de Girardin la mention suivante :

« Plus ledit sieur Girardin fait mise de la somme de trente livres payés au sieur Buffet, peintre, pour le voyage et séjour qu'il a fait à Monistrol pour estimer et dire son sentiment sur les tableaux de la succession, y ayant resté pendant toute la vente ».

Maurice-Girard BUFFET

Maurice-Girard Buffet fut consul du Puy : la qualité d' « ancien consul » lui est donnée dans une délibération du 15 janvier 1742.

Il était membre de la confrérie de Notre-Dame du Puy en 1726, et de la confrérie des Pénitents dont il fut le sacristain durant plusieurs années — il en profita sans vergogne pour barbouiller de ses peintures le lambris de la coquette chapelle de la confrérie. Ses œuvres sont signés, datées, bien conservées, et parfaitement laides.

La peinture la plus convenable qu'il soit possible de lui attribuer n'est pas, malheureusement pour lui, d'une authenticité certaine, car la signature n'en est pas visible.

C'est une *Immaculée Conception*, datée de 1713, qui occupe le premier panneau du côté du chœur, et porte les armes de Joseph-Bruno Buffet, architecte (de sable au chapiteau d'or, au chef d'argent).

Après avoir passé devant le beau tableau, trop peu respecté, du Couronnement de la Vierge, on trouve les panneaux suivants,

(1) Archives de Causans.

Digitized by Google

qui sont datés et portent la signature de M. Buffet. Tous paraissent de la même main.

La *Naissance de la Vierge,* avec les écussons des Exbrayat de Collempce, d'Antoine Vacheron, de Pélissier de Montredon et d'André Sauzet, orfèvre, trésorier de la confrérie en 1713. Le tableau est daté de la même année.

La *Présentation de la Vierge*, datée de 1715, porte les armes de Marcellin Espanhon. C'est le plus mauvais de tous les tableaux de Buffet : les figures sont de vraies caricatures, le lévite de gauche est affligé d'un pied extraordinaire.

Le *Mariage de la Vierge*, daté de 1716, porte les armes de Mgr de la Roche Aymon. Ce tableau, un peu moins ridicule que les autres, présente quelque intérêt par des détails de la composition : On y remarque deux singuliers personnages, d'allure exotique, sans doute des étrangers de passage au Puy. A gauche c'est un homme aux longues moustaches noires, coiffé d'un bonnet relevé, en pelisse marron et chausses rouges, et à côté de lui est un jeune homme portant un habit à col d'hermine.

La *Visitation*, sans date, porte les armes d'Antoine Lanthenas, trésorier de la confrérie en 1714. On peut lui attribuer cette date.

La *Circoncision* datée de 1716, est aux armes de Pauche de Jalletz.

Les boiseries du chœur furent exécutées par Joseph Bruno Buffet, architecte ; on s'explique ainsi comment les meilleurs tableaux furent rognés, découpés, enlevés ou relégués dans les coins les plus noirs pour laisser la meilleure place aux barbouillages du peintre sacristain.

Les lambris de la tribune ont fourni aussi à Maurice Girard-Buffet l'occasion de montrer son savoir.

Un grand panneau, très bariolé, représente un Gédéon barbu en costume romain, le chef orné d'un plumet tricolore. Il porte l'inscription « Vellus Gedeonis », les armes de Bellidentis, seigneur de Bains, et la signature Buffet f. 1735.

Le second panneau porte la même signature et la même date avec les armes des Pons. Il représente saint Eloi et saint Dagobert.

Dans le troisième panneau est représenté saint Jean, la plume à la main, avec l'aigle qui tient au bec son écritoire. Il voit dans

Digitized by Google

le ciel la Vierge placée sur le croissant de la lune et auréolée par le soleil « Mulier amicta sole ». Le tableau porte comme les précédents la signature Buffet f. 1735, et au bas sont trois écussons : celui de Forestier, tanneur, celui de Dasquemye d'Auzac, et celui des Genestet.

Le quatrième panneau porte l'inscription « Ecce candelabrum aure totum. Zach. VII ». Il n'est pas l'œuvre de Buffet. Le prophète, bien que fâcheusement réparé, porte la marque d'une main vigoureuse et rappelle dans ses parties intactes les ascètes peints par Jacques Servant à la corniche du plafond.

Du sixième panneau, dévoré par les gouttières, il ne reste que des fragments dans lesquels on reconnait une Annonciation.

La facture de ce tableau permet de l'attribuer à l'auteur de l'Immaculée Conception du chœur. Peut être sont ils tous deux l'œuvre de Roch Barthélemy Buffet ? L'inscription est « Ecce Virgo concipiet » et les armes sont celles de Charles Pollier receveur des tailles, qui donna le tableau en 1735 (1).

A Ville, près des Pandreaux, sur le bord de la Gagne, dans le vieux castel est un vestige de chapelle, avec une sainte Barbe signée de Maurice Buffet.

Enfin au Monastier, dans la coquette chapelle de sainte Reine, est un petit tableau signé de lui, sans date, représentant saint Jean l'Evangéliste et saint Jean-Baptiste. C'est insignifiant, moins laid toutefois que les peintures de Pénitents.

Joseph BUTET

Aux archives de l'état civil du Puy, dans le registre E 92 bis, f° 91, figure à la date du 28 novembre 1743, le mariage de Simon Antoine Butet, fils légitime de Joseph peintre, et de feu Marguerite Duprés.

CLAUDE (2)

Le 21 avril 1743, est la date du testament de Catherine Robe-

(1) D'après M. Paul Le Blanc.

(2) Par ordre alphabétique devait se trouver ici Chaminat Claude, cité dans la liste publiée par M. Godart (Congrès archéologique de 1903). Ce Chaminat n'était point peintre, mais praticien.

Digitized by Google

que (fille de feu Me Claude, peintre de Montfaucon. Les héritiers étaient les prêtres communalistes de Montfaucon (1).

Jean-Antoine DESPEYSSES

Jean-Antoine Despeysses, « peintre et académicien du Roy » a réuni dans un recueil qui est aujourd'hui la propriété de M. l'abbé Fabre, l'un de ses descendants, plusieurs actes concernant sa famille.

Le recueil est intitulé « Mémoire où est incéré divers actes baptistaires, mariages et mortuaires de l'église de Saint-Médard de Saugues et autres ».

Hic codex attinet ad me Ioannem Antonium Despeysse ex urbe Salguense diaecese mimatense.

J. Despeysse, P. Reg. acadae.

Jean-Antoine Despeysse fut le sixième enfant de Vital Despeysse et d'Anne Priouret.

Il naquit à Saugues le 30 juin 1745.

Nous n'aurions aucun renseignement sur ses débuts dans l'art, s'il n'avait eu la précaution de recopier lui-même sur son registre le certificat suivant, d'après lequel il fut, à l'âge de 22 ans, admis comme élève à l'école renommée fondée à Lyon par Nonotte et Perrache, école dont Julien fut élève pour la sculpture.

« Nous, professeurs de l'école publique de desseins établie à Lyon, permettons à Jean-Antoine Despeysses d'y venir étudier, et participer aux leçons qui s'y donnent aux jours marqués et ce sous la condition expresse de ce conformer en tout aux règlements de ladite école, à Lyon ce 21 octobre 1767, signé Nonotte, Perrache. »

Despeysse se disait académicien (2) lors de son mariage avec Marguerite Bouc, de Saugues, fille de Jean-Pierre Bouc et de Marie-Agnès Sauvant, mariage qui fut célébré le 28 février 1774, en l'église Saint-Médard, à Saugues.

Le 6 janvier 1776 fut baptisé et mourut en même temps que sa

(1) Arch. dép. de la Haute Loire, pièce non cotée.

(2) Il ne figure ni dans les procès verbaux de l'Académie, ni dans les livrets des Salons, et le *Mercure de France* ne le mentionne pas. Le titre d'académicien, s'il le posséda, lui vint sans doute de quelque académie provinciale.

Digitized by Google

mère un enfant de Jean-Antoine Despeysse, qui écrivit dans son mémoire :

Attendu, désiré, de ta famille entière,
Mais ! le malheureux jour que tu vis la lumière
Fut un jour forcené plein de désolation !
Qui rompit à jamais la plus parfaite union.
D'un légitime amour, victime infortunée,
Dans la tombe avec toi, ta mère est condamnée.
....
La nature frémis et de honte et d'horreur.
Tout se confond enfin, on ne voit que de pleur.
....

Le 27 août 1782, Jean Antoine Despeysse épouse demoiselle Marianne-Rose Coste, de Saugues.

De ce mariage naquirent :

Jeanne-Rose née le 19 octobre 1783 (1).

Jean-Alexandre, né le 17 avril 1785, mort le 8 avril 1787.

Jeanne-Marguerite-Françoise, née le 24 juin et morte le 5 juillet 1786.

Antoine-Pierre-Louis, qui fut curé de Croisance et de Saint-Didier d'Allier et mourut en 1869.

Jean-Antoine Despeysse mourut à Saugues le 17 mai 1789.

On n'a signalé jusqu'ici aucune œuvre authentique de ce peintre.

Jean GALLAND

Le peintre Jean Galland figure au compoix du Puy pour l'année 1723.

On trouve encore trace de son existence en 1748 et en 1759.

En 1748 il lui fut payé 61 livres 4 sous pour des travaux exécutés à la sacristie de la cathédrale du Puy.

(1) Arch. dép. de la Haute-Loire. E. 158.

(2) Jeanne Rose Despeysse épousa le 18 août 1813 Jean Claude Fabre, d'où :

Augustin Claude, Félicité et Louise.

Augustin Claude épousa le 31 janvier 1849 Joséphine Aldon dont les descendants furent :

Augustin, Zulma, et François Fabre, né le 9 juillet 1854, prêtre, auteur de plusieurs ouvrages historiques sur Saugues et le Gévaudan.

Digitized by Google

Claude GIRIAT

« Claude Giriat, dessinateur, fils de Pierre Giriat marchand et de défunte Marie-Philiberte Nicolas, habitants de Bourg en Bresse, ledit sieur Giriat habitant de la présente ville du Puy dans la paroisse de Saint-Pierre le Monastier depuis plus de 5 ans » épousa le 23 novembre 1790 Marianne Payen, fille de Jean-Pierre Payen, marchand, et de Magdeleine Selle, d'Araules, et veuve de Gabriel Assezard, du Puy » (1).

Giriat demeura au Puy de 1785 à 1803. Il fut professeur de dessin à l'école centrale de la Haute-Loire, depuis sa fondation en l'an V jusqu'à sa suppression. De 1788 à l'an V il avait enseigné le dessin dans une école privée, protégée par la ville.

M. Léon Cortial possède dans sa collection un assez bon dessin au crayon exécuté par Giriat d'après la statue de la Fontaine par Julien. La figure manque de caractère.

Giriat avait mis en vente, à plusieurs exemplaires, une série de douze vues du Puy et de ses environs.

Il eut l'idée singulière de se faire délivrer par la municipalité et par le commissaire de police le certificat suivant qu'il fit imprimer en tête de la notice explicative vendue avec les dessins :

« Nous, maire, adjoint et commissaire de police de la ville du Puy, chef lieu du département de la Haute-Loire, certifions avoir vu et examiné les douze dessins décrits ci-après et dont le sieur Giriat est l'auteur, lesquels nous ont paru représenter au vrai les vues perspectives indiquées dans ladite description. Certifions en outre que le sieur Giriat a effectivement tenu au Puy sous les auspices des autorités locales et dans l'hôtel de ville, une école de dessin, depuis 1788 jusqu'en l'an V époque à laquelle il fut nommé professeur de dessin à l'école centrale où il a rempli cette place jusqu'à la suppression de ladite école. Certifions enfin que le sieur Giriat s'est toujours bien comporté et que son zèle et ses talents méritent des encouragements.

« Au Puy, à l'Hôtel de Ville, le 15 septembre 1807.

« Signé : Dugone, maire, Ballon, Tardy » (2).

(*A suivre.*) Emile Gautheron.

(1) Archives municipales du Puy, E. 97, f° 170.
(1) Collection de M. Léon Cortial.

Digitized by Google

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

OBSERVATIONS

Présentées à l'enquête de commodo et incommodo

OUVERTE A LA MAIRIE DU PUY SUR LE PROJET

D'AMÉNAGEMENT, D'EMBELLISSEMENT ET D'EXTENSION DE LA VILLE DU PUY

PAR LA COMMISSION DES AMIS DU VIEUX PUY

RÉUNIE ET CONSTITUÉE SUR L'INITIATIVE DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET COMMERCE

DU PUY ET DE LA HAUTE-LOIRE

PRÉLIMINAIRES

Émue des modifications très considérables que le plan d'aménagement de la ville du Puy, dressé en exécution de la loi du 14 mars 1919 et approuvé par délibération du Conseil municipal du Puy en date du 21 mars 1922, risque d'apporter au caractère pittoresque, historique et artistique de la vieille ville du Puy, la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy et de la Haute-Loire a décidé dans sa séance du 1er juin de provoquer la constitution d'une Commission des Amis du vieux Puy dont le premier acte serait d'étudier le projet en question et présenter à l'enquête *de commodo et incommodo* toutes observations et protestations utiles.

Réunie le 8 juin 1922, la Société a constitué ladite Commission qui, après échange de vues et transport à l'Hôtel de Ville pour examen du plan d'aménagement, a délégué trois de ses membres, MM. Gautheron, Falcon et Vissaguet, à l'effet d'étudier la question.

C'est le résultat de cette étude qui est consigné dans le présent rapport.

La Commission des Amis du vieux Puy le dépose à l'enquête *de commodo et incommodo* à titre d'observations à recevoir par

Digitized by Google

Monsieur le Commissaire enquêteur avec toutes les conséquences légales dudit dépôt d'observations.

EXAMEN D'ENSEMBLE DU PROJET MUNICIPAL

A l'examen d'ensemble, le plan et la délibération qui l'accompagnent suggèrent les observations suivantes.

La physionomie d'ensemble de la vieille ville y paraît trop délibérément sacrifiée. Sans doute — et l'on ne saurait trop louer la municipalité de ce souci — un certain nombre d'immeubles (mais pas tous ceux qui sont intéressants, nous le verrons au cours de ce rapport) sont, au titre de « servitude esthétique « dispensés de la servitude d'alignement. Mais nous ferons observer que cette mesure TRÈS LOUABLE se surajoute à un plan d'alignement au cordeau conçu dans un esprit tout différent, si bien qu'elle apparaît d'une réalisation difficile et d'ailleurs à la fois peu pratique et peu élégante. L'immeuble conservé intact dans une rue élargie formera une saillie rectangulaire, incommode, disgracieuse, et en outre, comme il s'agit de constructions anciennes, parfois peu solide. Il nous apparaît donc, tout en approuvant pleinement le principe des « servitudes esthétiques », qu'il y a nécessité de mettre mieux en accord le plan général d'alignement avec les dites servitudes et qu'il convient de tracer l'axe des voies élargies de telle sorte que les façades anciennes conservées se raccordent par des courbes aux façades neuves à édifier sur l'alignement à donner en cas de reconstruction, l'élargissement de la rue étant pris, *s'il est nécessaire*, du côté opposé de la rue (cet élargissement étant même restreint si deux « servitudes esthétiques » contraires l'imposent), mais par des lignes courbes et non par des angles rigides. La contradiction entre le plan général et les servitudes esthétiques apparaît encore en d'autres points. Nous notons, par exemple, que, d'une part et très justement, la pittoresque place du Greffe est toute entière grevée de cette servitude esthétique, mais, d'autre part, une voie nouvelle projetée de la place Saint-Maurice à la rue de l'Ancienne Préfecture, d'un niveau forcément inférieur à la place, vient en écorner le terre-plein et la plantation, détruisant complètement son aspect et sa valeur d'art. Nous notons de même que d'une part la rue de Vienne est, très justement, grevée entièrement de la servitude esthétique et que cependant le plan semble la mentionner comme devant être élargie. Il y a là une source de difficultés d'interprétation dans l'avenir qu'il y aurait lieu d'éviter. En ce qui concerne les omissions qui nous

Digitized by Google

semblent regrettables dans la liste des servitudes esthétiques, comme l'omission de l'Hôpital et des Hospices, du Jardin de l'Evêque, d'une partie de Sainte-Claire (une partie seulement est réservée et la totalité est partie intégrante de la silhouette du Puy, vue de la route de Brives, comme l'Hôpital pour la vue, soit du Fer à Cheval, soit d'Aiguilhe), nous nous contenterons seulement d'en faire mention et de renvoyer au tableau joint au présent rapport, comme suite au projet de programme d'aménagement que nous croyons devoir suggérer.

En ce qui concerne la servitude *non altius tollendi* dans les environs de la Cathédrale, nous ne pouvons qu'approuver pleinement et entièrement une si utile mesure. Nous y trouvons l'occasion de suggérer l'extension de cette servitude aux immeubles qui pourraient se trouver dans le champ de vue de la place Gouteyron ou Jardin de l'Evêque et de la place du For (1).

En ce qui concerne les voies nouvelles tracées au travers des anciens quartiers, nous ferons remarquer que tout en modifiant étrangement la physionomie de la vieille ville, elles ne présentent pas un caractère excessivement pratique : c'est ainsi que le boulevard qui se dirige vers la commune d'Aiguilhe n'épouse pas la courbe de niveau, que la nouvelle avenue de la Cathédrale amorcée au dessous du point culminant du boulevard Carnot se termine par la pente escarpée et inaccessible à la circulation de la rue des Tables, élargie sans nécessité ainsi que beaucoup d'autres rues escarpées.

D'un autre point de vue, nous remarquerons que le boulevard projeté à travers le Pouzzarot écorne sans nécessité le grand bâtiment de Sainte-Claire, qui est, nous l'avons déjà remarqué, si essentiel dans le profil nord-est du Puy. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur ce sujet en étudiant le programme d'aménagement que nous croyons devoir suggérer.

Il convient aussi de remarquer qu'il paraît un peu étrange que des voies en général moins larges soient prévues dans la ville neuve que pour les percées à travers la ville ancienne. C'est ainsi que la petite ruelle qui va de la rue Vibert au Breuil n'est même pas élargie, qu'entre le chemin de l'Ecole normale et la rue de La Tour-Maubourg est prévu seulement un raccordement très mesquin alors que le boulevard de ceinture, commencé au boulevard Philippe-Jourde, devrait se continuer par là.

D'une façon générale, la Commission du Vieux Puy est d'avis que

1) Ainsi que du nouveau boulevard circulaire projeté sur le flanc nord du Mont Anis et qui de la sorte peut donner une fort agréable promenade.

Digitized by Google

c'est dans la ville neuve que devraient être tracées les larges voies, la ville ancienne gardant son aspect pittoresque.

EXAMEN ANTÉRIEUR DE LA QUESTION PAR LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES SITES

La question de l'aménagement du vieux Puy a déjà été l'objet d'une étude approfondie devant une commission officielle spécialement chargée de l'étude de ces questions : la Commission départementale des Sites et Monuments pittoresques de la Haute-Loire

Cette Commission s'est réunie le 17 mars 1921 sous la présidence de M. le Secrétaire général remplaçant M. le Préfet, président de la Commission, pour préparer, dans le département de la Haute-Loire, l'application de la loi du 14 mars 1919 « destinée, dit la circulaire ministérielle du 14 juin 1920, à obliger les agglomérations visées par les articles 1 et 2, et notamment les agglomérations présentant un caractère historique ou artistique, a dresser un plan d'aménagement qui ne permette pas *dans l'avenir*, des *constructions ou des destructions* qni soient de nature à en modifier le caractère ou l'intérêt ».

POSSIBILITÉ D'EXTENSION DU PLAN AUX COMMUNES SUBURBAINES AVEC SUBVENTION DE L'ÉTAT EN VERTU DE LA LOI DU 14 MARS 1919.

La loi du 14 mars 1919 prévoit l'établissement du plan d'aménagement : 1° obligatoirement pour les villes de plus de 10,000 habitants ; 2° sur décret pour toutes les agglomérations quelqu'en soit l'importance présentant un caractère pittoresque, artistique ou historique et inscrites sur une liste qui doit être établie par les Commissions départementales ; 3° diverses autres catégories d'agglomérations qui ne nous intéressent point.

La circulaire précitée du 14 juin 1920 précise que pour toutes ces agglomérations présentant un caractère pittoresque, historique ou artistique une *subvention* peut être accordée par l'État pour l'établissement du plan de l'agglomération ou du *quartier* d'une ville présentant un caractère pittoresque ou artistique.

On voit d'ici le grand intérêt qu'il y a pour la ville du Puy à se placer sur ce terrain. En effet, premièrement, l'agglomération du Puy déborde

Digitized by Google

la commune et s'étend sur les communes suburbaines, la loi visant les « agglomérations ». Il serait donc possible d'obtenir de M. le Ministre des Beaux-Arts que les communes suburbaines fussent obligées à l'établissement d'un plan en accord avec le plan du Puy, dont l'*unité pittoresque* s'étend certainement au delà des limites de sa commune, fait particulièrement évident en ce qui concerne la commune d'Aiguilhe. D'autre part, les quartiers anciens de la ville du Puy et même le tout à titre pittoresque pourraient bénéficier de la subvention à l'établissement du plan indiqué par la circulaire du 14 juin 1920.

A la suite de sa réunion du 17 mars 1921, la Commission départementale des Sites a établi une liste des agglomérations devant être soumises à la loi du 14 mars 1919 au nombre desquelles elle a rangé Le Puy et ces communes suburbaines.

PROGRAMME ÉTABLI PAR LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES SITES

Elle a, en outre, établi un programme général pour l'établissement du plan de ces agglomérations en harmonie avec leur caractère d'art. Le programme qu'elle a établi pour Le Puy et les directives qu'elle a préconisées nous paraissent devoir être adoptés par notre Commission des Amis du vieux Puy et présentés à ce titre comme observations à verser à l'enquête *de commodo et incommodo*.

L'agglomération du Puy s'étend sur le territoire de la commune du Puy et, pour partie, sur les territoires des communes suburbaines.

L'agglomération du Puy doit établir un plan d'aménagement au double titre de la population de la ville qui dépasse 10,000 habitants et de son intérêt historique, artistique et pittoresque.

Étant donné le fait que l'agglomération déborde les limites de la commune, les communes suburbaines doivent être également soumises à la confection d'un plan et ce d'autant plus que : 1° l'ensemble de l'agglomération forme un tout artistique et pittoresque ; 2° que sur certaines de ces communes se trouvent des monuments ou des sites à sauvegarder.

Néanmoins, dans les observations actuellement présentées à l'enquête, nous nous bornerons à étudier la question en ce qui concerne la commune du Puy, seule actuellement en question.

Digitized by Google

SÉRIE DE MESURES PRÉCONISÉES PAR LA COMMISSION DES SITES

La Commission départementale des Sites, à la suite de sa réunion visée plus haut, a préconisé une série de mesures que nous recommandons également.

1° Conservation d'édifices appartenant à l'État, au département, à la commune *ou toutes autres personnes publiques*, mesures qui peuvent être de classement comme site et de conservation rigoureuse et absolue, le caractère public des administrations propriétaires permettant d'escompter sûrement le consentement des intéressés.

2° *Revision du plan actuel d'alignement de façon* : A) à permettre d'éviter la destruction d'immeubles privés que le plan actuel pourrait frapper de servitude d'alignement ; B) à réaliser un plan conçu de telle sorte que l'*aspect général* de la ville ancienne soit conservé dans la mesure où les autres nécessités de la vie de la ville le permettent ; C) et un plan pour les quartiers modernes tel que le cadre que ces quartiers font à la ville ancienne n'en contrarie pas la beauté pittoresque par des aspects insolites et en contradiction avec le caractère local, mais au contraire ménage vers la vieille ville d'heureuses perspectives. Ces mesures dépendant également de la puissance publique on peut en considérer l'exécution comme très facile.

3° *Règles à suivre dans les constructions et créations nouvelles de la ville, du département, de l'État, etc., — en somme une sorte de doctrine locale artistique à établir* (qui, par la vertu de l'exemple, guidera aussi les particuliers) en vue de sauvegarder le caractère traditionnel et local dans les nouveaux édifices — cadre très large qui laisse toute place aux saines innovations artistiques qu'il faut également souhaiter et qui seront ainsi sagement guidées par le souci de l'accord avec le pays et le site.

4° Demande aux propriétaires du classement de certains immeubles comme site pittoresque ou comme monument historique.

5° Mesure tendant à sauvegarder le plus possible, indépendamment du classement s'il n'aboutit point, lesdits immeubles.

1re CATÉGORIE DE MESURES : ÉDIFICES PUBLICS

En ce qui concerne la première catégorie de mesures (monuments

Digitized by Google

publics), nous indiquerons comme devant être classés comme sites pittoresques les monuments suivants qui, sans avoir toujours un intérêt de technique architecturale, sont néanmoins en tous cas au point de vue de l'histoire et au point de vue pittoresque d'un haut intérêt, soit qu'ils forment le cadre nécessaire de la cathédrale et de ses annexes, soit qu'ils constituent des éléments indispensables à l'aspect de la ville, du dehors ou du dedans.

Ce sont :

A. Les divers bâtiments des Hospices (façade extérieure) dont la masse puissante et rude forme un appui nécessaire et comme un piédestal à l'admirable ensemble de la cathédrale et de la forteresse Notre-Dame en même temps qu'ils dominent et encadrent un lacis pittoresque de rues.

B. La porte de Gouteyron.

C. La place Gouteyron ou Jardin de l'Évêque, promenade en terrasse d'où se découvre une admirable vue, la plus ancienne des promenades publiques du Puy, créée au XVIII^e^ s. par Mgr de Galard, et qui garde un charme ancien des plus prenant.

D. La porte Saint-Georges (si elle n'est pas classée comme mon. hist.).

E. La chapelle des Pénitents.

F. Le pont des Carmes — du meilleur effet pittoresque et première vision de l'ancienne cité aux voyageurs arrivant de la gare. Pourrait même être classé comme mon. hist.

G. Le bureau d'octroi de la rue de Vienne établi dans une portion de l'ancienne enceinte fortifiée.

H. L'ancien musée (caserne Sainte-Marie).

I. L'église du Collège, un des premiers types des églises construites par le Père Martellange.

J. La porte du lycée, rue du Bessat.

K. Le pont d'Estroulhas (conformément aux observations ci-dessus, les deux autres communes intéressées pourraient être appelées à le comprendre dans leur plan d'aménagement).

Il y a lieu de classer comme sites pittoresques, en vue de leur conservation intégrale (en ce qui concerne seulement l'aspect extérieur pour le cas des Hospices) tous ces édifices qui appartiennent à des personnes publiques.

Ces édifices viendront compléter la liste des édifices déjà classés comme mon. hist. ou site pittoresque : Cathédrale, forteresse Notre-Dame, Saint-Jean, Porche de l'hôpital, fontaine des Tables, du Plot, du Théron, tour Pannessac, église Saint-Laurent, Croix du Bachat, rocher Corneille, bois du Séminaire avec vestiges des remparts.

Digitized by Google

2e CATÉGORIE DE MESURES : ALIGNEMENT

En ce qui concerne la deuxième catégorie de mesures (plan d'alignement), *il convient de distinguer la ville neuve et l'ancienne ville limitée par la ligne actuelle des boulevards* qui continue de marquer heureusement la limite de l'ancienne ville fortifiée.

Dans cette ancienne ville nous distinguerons la partie à peu près plane et celle en pente rapide dont la limite suit à peu près le tracé suivant : une ligne parallèle au faubourg Saint-Jean à 20 mètres environ au dessus et au nord, la rue Droite, la rue Sainte-Agathe, la rue Verdun, la rue Saint François-Régis, une ligne allant de la façade du Collège à la rue Saulnerie-Vieille, la rue Raphaël, la rue des Farges, le boulevard Saint-Joseph, la limite de la commune, le rocher Corneille, l'ancienne enceinte fortifiée.

Dans la première partie de la vieille ville, d'un accès facile, quartiers toujours actifs, les nécessités de la vie moderne sont de nature à limiter les mesures de protection des maisons anciennes. Il conviendra donc seulement de prévoir une révision du plan d'alignement, respectant certaines maisons curieuses *par une déviation légère de l'axe de la voie* avec des raccords en courbe à la maison non alignée, *ce qui ne peut qu'introduire dans la monotonie de la ville moderne un heureux élément de diversité.*

Nous avons établi la liste de ces maisons. On la trouvera pour celles qui sont d'ores et déjà en façade sur la voie publique dans la section B de la colonne V du tableau récapitulatif joint à ce rapport et pour celles situées actuellement dans des cours mais que les mesures d'alignement pourraient atteindre, dans la section B de la colonne VI. *Notons que cette seconde liste est probablement incomplète.*

PROGRAMME SPÉCIAL A LA PARTIE ESCARPÉE DE LA VIEILLE VILLE

EN CE QUI CONCERNE LA PARTIE TRÈS ESCARPÉE DE LA VILLE ET LA PLUS PITTORESQUE NOUS PROPOSONS DE SUBSTITUER AU PLAN D'ALIGNEMENT CONÇU SELON LES DONNÉES COURANTES UN SYSTÈME TOUT DIFFÉRENT.

Dans ces quartiers à peu près morts et d'un accès qui sera toujours

Digitized by Google

difficile la question circulation des voitures n'est point capitale, au contraire la question aération et hygiène est prépondérante.

D'autre part, il est bien incontestable que ce ne sont point de grandes rues modernes mais tout le pittoresque de notre ville ancienne que viennent voir les touristes, point de vue que nous livrons à la méditation de certains de nos compatriotes qui, pour faciliter l'accès de la vieille ville aux touristes, commenceraient par la démolir. Et nous mêmes, laissant de côté ce point de vue mercantile, devons avoir à cœur la conservation de ce trésor d'art

Nous proposons donc de substituer à un plan tendant à la création, d'ailleurs lente, onéreuse et aléatoire, de larges voies la création, partout où des maisons sans intérêt et de faible prix — ce qui est fréquent — tombent en ruine, d'une série de petits squares et de petites places plantées, fut-ce d'un seul arbre, si l'espace est restreint, servant en quelque sorte de prises d'air pour les quartiers curieux dont à part cela les alignements pittoresques et tortueux seraient conservés. Ainsi serait sauvegardé à peu près l'aspect de la vieille cité, cette cascade de toits rouges rayés d'un lacis de rues sombres sur la pente du Mont Anis. Les taches de verdure ne la dépareraient point et avec un bon pavage et une irrigation facile sur ces pentes, assurant le nettoyage, la vieille ville, tout en restant pittoresque, formerait UN ENSEMBLE D'HABITATIONS QUI RESTERAIENT A BON MARCHÉ, *vu le quartier et l'escarpement, mais deviendrait salubre par les arbres et l'eau.*

Et nous voyons d'ici le charmant tableau de ces petites places encadrées de rousses maisons sous les toits de tuile rouge et le ciel bleu, avec le murmure, sous quelques arbres, d'une fontaine dont le ruisseau va, plus bas, laver la rue en pente — et d'un côté parfois, si la disposition du terrain le permet, un mur en terrasse et une belle échappée sur les vertes vallées de Vals ou d'Espaly — deux modèles existant déjà, contemporains de la vieille ville : la place du Greffe et la place du For.

CRITIQUE DE L'AVENUE DE LA CATHEDRALE

Un exemple concret montrera combien de larges voies seraient une erreur dans la vieille cité d'Anis : c'est l'avenue projetée de la cathédrale avec élargissement de la rue des Tables, inaccessible à la grande circulation et d'autre part très aérée et ensoleillée vu la pente. Ce n'est pas l'ordonnance de la façade de la Cathédrale qui est remarquable : l'examen d'une photographie prise de près et l'isolant est à cet égard

Digitized by Google

très instructif; ce qui est beau c'est la couleur, ce sont les détails, c'est la puissance de l'arcade d'entrée et plus que tout c'est la situation, une énorme masse *très régulière* qui domine la cohue *irrégulière* des vieilles maisons, celles-ci n'en laissant apercevoir d'aucun endroit l'ensemble mais seulement quelques parties — c'est l'irrégularité et l'exiguité de ces maisons, par elles-mêmes sans intérêt, qui, par contraste font la grandeur imposante de la façade.

Tracez au contraire une large et aride rue, toute escarpée, rectiligne et monotone, la façade de la cathédrale apparaîtra au bout de ce couloir mince et mesquine comme au bout de l'objectif photographique grand angle qui actuellement permet seul de la voir d'un coup d'œil.

D'ailleurs jamais les architectes du moyen âge n'ont imaginé que leurs édifices puissent être vus de loin et d'ensemble, il ne faut pas les trahir par des dégagements inconsidérés.

Les architectures classiques seules demandent de grandes perspectives rectilignes.

A cet égard notons d'ailleurs que les plans en grande lignes droites ne donnent de résultats vraiment élégants que bordés d'architectures très décoratives, ce qui avec les ressources modernes des constructeurs de maisons est rare. C'est une raison de plus de profiter des nécessités d'un terrain accidenté qui commande des lignes courbes.

VOIES D'ACCÈS A LA CATHÉDRALE

Cette conservation des alignements anciens reste subordonnée à la création d'une bonne voie d'accès à la Cathédrale.

A cet égard nous suggérerons une voie, qui partant de la porte du cimetière du Nord, aboutirait en suivant d'abord un vieux chemin abandonné puis en passant AU DESSUS *des maisons de la rue de Vienne (maisons du côté du Séminaire, entre la porte Saint-Georges et l'église du Séminaire (qu'il convient, bien entendu, de respecter) devant le réservoir des eaux de la ville. De là, en obtenant grâce à la courbe, que l'on peut tracer dans l'espace libre devant ce réservoir, une pente assez douce, on aboutirait par l'arche de Grateloup, dont le sol serait remis à son niveau primitif, aux deux portes latérales de la Cathédrale. Il est vrai que l'extrémité de cette voie resterait étroite... et qu'importe, il ne s'agit pas de créer une piste pour courses de vitesse!*

Du point de départ de cette voie d'accès devant le cimetière il serait facile de créer en plein champ deux routes l'une vers l'usine à gaz, l'autre au-dessus d'Aiguilhe, vers le quartier Saint-Laurent. La rue

Digitized by Google

Lafayette pourrait d'autre part être améliorée, mais sans toucher, bien entendu, au couvent de Sainte-Claire et ainsi on aboutirait de tous les points de la ville facilement à la Cathédrale.

Il n'apparaît pas que les voies prévues dans le plan actuellement en discussion présentent un caractère aussi pratiqne.

Le boulevard se dirigeant vers la commune d'Aiguilhe n'aurait d'utilité qu'avec un plan intéressant cette commune — chose possible, nous l'avons vu, par l'intervention de la Commission des Sites. — A la condition d'éviter la belle tourelle de la rue Boucher de Perthes, ce boulevard ne semble rien détruire d'intéressant. L'avenue de la Cathédrale fait double emploi avec la rue Grangevieille élargie, mieux tracée comme pente — l'élargissement de la rue des Tables qui reste abrupte n'est aucunement motivé. A la condition de respecter la partie inférieure de la rue Boucherie Haute, très pittoresque, et le terre-plein de la place du Greffe, grâce à une légère déviation, la rue courbe allant de la fontaine des Tables à la rue de l'Ancienne Préfecture par la place Saint-Maurice semble un projet intéressant. Avec la voie que nous suggérions plus haut, sous le Séminaire l'accès à la Haute Ville serait par ces deux rues largement assuré et il ne serait pas besoin d'autres destructions. Nous devons critiquer particulièrement le boulevard projeté qui écorne une partie du couvent de Sainte-Claire et tous les élargissements de rues tels que celui de la rue de l'Ancienne Préfecture ou de la rue des Tables que ne justifient ni les nécessités de la circulalion ni celles de l aération.

Au sujet de ces nouvelles voies nous ferons observer que, malgré la règle que nous avons posée du maintien intégral des alignements anciens dans la partie abrupte de la vieille ville nous estimons qu'il est nécessaire en outre d'établir une liste des maisons, voire de rues entières qu'il faudrait toujours, en tout état de cause, excepter des destructions provenant soit de la création d'une voie d'accès à la cathédrale, soit de l'établissement d'un de ces squares-prises d'air que nous préconisons. Cette liste figure au tableau annexé colonne V, section A, pour les immeubles visibles de la voie publique, colonne VI, section A, pour ceux placés dans des cours et qu'une démolition pourrait rendre visibles. La colonne IV contient la liste des rues et places dont l'alignement doit être particulièrement conservé. Le classement des immeubles intéressants doit en outre être poursuivi dans la mesure du possible, soit comme site, soit comme monument historique.

Digitized by Google

PARTIE MODERNE DE LA VILLE.

En ce qui concerne la partie entièrement moderne de la ville après avoir mentionné comme devant être respectés le pont des Carmes, la croix de l'arbre St-Jacques du faubourg des Capucins (très heureusement rétablie sur son socle par son propriétaire, M. Boudignon) et le pont d'Estroulhas, nous n'avons qu'à nous borner à des considérations générales : multiplication des voies plantées (et surtout avec l'ingénieux système du trottoir central planté comme au boulevard Raspail à Paris, là où c'est possible). *Notons que Le Puy, qui aspire à devenir une station estivale, s'il a l'altitude n'a pas les ombrages, ce complément lui est indispensable pour devenir un lieu de cure d'air.* Dans cet ordre d'idées il convient surtout de multiplier les avenues de la Ville *vers la campagne.* Citons l'avenue de la Gazelle qui pourrait être plantée et utilement relié au chemin de Montredon et d'autre part agréablement complétée par le nouveau boulevard au dessus de la gare qu'il faudrait planter aussi — et prolonger en boulevard circulaire autour de la Ville jusqu'à la statue Lafayette.

Il conviendrait aussi qu'une juste mesure fut adoptée dans l'élagage des arbres des promenades publiques.

Que dans la dénomination des voies nouvelles, les noms d'avenue et de boulevard gardent leur sens étymologique de voies de pénétration et de voies circulaires ;

Que les anciens noms logiques des avenues conduisant aux villages voisins soient rétablis ainsi d'ailleurs que tous les noms anciens

TROISIÈME CATÉGORIE DE MESURES. PRINCIPES DE CONSTRUCTIONS NEUVES.

Enfin d'une façon générale, il convient de ne point oublier que la ville neuve encadre et entoure la ville ancienne et qu'il convient donc que cet écrin soit en accord avec le joyau.

Ceci nous amène à exposer la troisième catégorie de mesures à envisager : règles pour les constructions nouvelles d'édifices publics, à reçommander pour les édifices privés.

Nous poserons en principe, principe généralement admis maintenant que sans que le moindre effort novateur puisse être entravé par cette règle il faut que les édifices ne heurtent ni l'aspect général du pays, ni

Digitized by Google

lorsqu'on se trouve en présence de témoins d'une ancienne civilisation l'aspect des monuments déjà existants. Aux époques passées cette règle était suivie, quasi involontairement, par suite de la difficulté des transports imposant l'emploi presqu'exclusif des matériaux locaux, et par cela même une couleur locale inévitable. Il faut sans se priver de facilités nouvelles, s'inspirer de ce qui était autrefois une heureuse nécessité et par exemple au Puy respecter l'usage des toits de tuile qui s'harmonisent à nos rochers et nos labours fauves, employer surtout les matériaux locaux et éviter en tous cas les couleurs crues ou luisantes en complet désaccord avec les tons sobres chauds et mats du paysage et de la ville.

QUATRIÈME CATÉGORIE DE MESURES. CLASSEMENTS D'IMMEUBLES PRIVÉS.

Nous renvoyons en ce qui concerne la quatrième catégorie de mesures, classements d'immeubles privés à poursuivre si possible, au tableau récapitulatif annexe, col. V et VI.

CINQUIÈME CATÉGORIE DE MESURES.

Nous estimons enfin, et c'est la cinquième catégorie de mesures que nous proposons, que l'on peut inciter les propriétaires des immeubles et des rues intéressantes à les conserver dans leur état ancien par deux faveurs tendant d'ailleurs à cette conservation : 1° l'exemption de la servitude d'alignement, ainsi qu'il a déjà été dit et partiellement proposé dans le projet municipal ; 2° exemption de la servitude de ravalement périodique créée par le décret de 1852 et auquel la loi actuelle substitue des vues plus larges.

Par contre, et conformément au projet municipal, nous préconisons une servitude *non altius tollendi* aux abords de la Cathédrale y compris toute la rue des Tables et dans le champ de vue du Jardin de l'Evêque, de la place du For et du boulevard projeté au nord du rocher Corneille.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Au terme de cette étude trop longue d'une question, il est vrai, com-

Digitized by Google

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉDIFICES PRIVÉS ET DES QUARTIERS POUR LESQUELS DES MESURES DE PROTECTION SONT A PRENDRE.

N.-B. — Les édifices et quartiers sont classés en 6 colonnes suivant la nature des mesures à prendre et la situation des édifices.

I	II	III	IV	V	VI
Rues ou quartiers.	Edifices classés comme mon. hist. ou sites pittoresques (pour mémoire).	Edifices publics a classer intégralement comme sites pittoresques ou comme mon. hist. si possible.	Quartiers a soumettre a une révision complète du plan d'alignement suivant le principe des squares prise d'air. Rues a conserver telle quelle et a exempter de la servitude de ravalement périodique.	Edifices privés sur la voie publique a classer si possible et en tout cas a exempter des servitudes d'alignement (par modification du plan) et de ravalement.	Edifices privés sis dans des cours a ne pas atteindre, le cas échéant, par des mesures d'alignement : percement, création de squares.
Mont Anis et Rocher Corneille.	Bois du Séminaire, remparts. Rocher Corneille.		Ces quartiers sont limités par une ligne ainsi définie : ancienne enceinte, ligne a. 20 m. au N. du faubourg Saint-Jean, rue Droite, rue Saint-Agathe, rue Verdun, rue Saint-François-Régis, ligne de la façade du collège a la rue Saulnerie, rue Saulnerie-Vieille, Raphaël, des Farges, boulevard St-Joseph, ancienne enceinte, jardin de l'évêque (y compris).	Cette colonne se trouvera divisée en deux sections : A Édifices situés dans les quartiers (col. IV) qui dans leur ensemble sont soustraits à l'alignement. B Édifices situés dans les bas quartiers.	Même division ou section A et B qu'à la colonne V.
Cathédrale et quartier voisin.	Cathédrale et dépendances.				
id.	Clocher et forteresse N.-D.				
id.	Université Saint-Mayol.				
id.	Eglise Saint-Jean.				
Quartier des Hospices.	Porche de l'Hôtel-Dieu.	Ensemble des hospices, hôpitaux et jardins (façades extérieures).			

Digitized by Google

			Dans la zone ainsi délimitée doivent être plus spécialement respectés :	Section A	Section A.
Rue et quartier Gouteyron.		Porte de Gouteyron.		Mur d'enceinte à la suite de la porte Gouteyron.	
id.		Place Gouteyron.			
id.		Chapelle des Pénitents.			
Rue des Tables.	Font. des Tables.				
id.			Alignement actuel, rue des Tables.		
Rue du Cloître (esc. boiteux).			id. rue du Cloître.	Entrée rue du Cloître.	
Place du For.	Façade anc. évêché.		id. place du For.		
Rue du For.			id. rue du For.		
id.			id. place du For.		
Impasse du Rocher.					
Rue Grasmanent.			Alignement actuel, rue Grasmanent.	Chapelle.	
Rue Saint-Mayol.			Alignement actuel, rue Saint-Mayol.		Tour et porte des Sœurs de St-François.
Rue Bouche. haute.			Alignement actuel de la partie inférieure.		
Rue des Pèlerins.			Alignement actuel, rue des Pèlerins.	N° 1.	
id.				N° 3.	
Rue Adhémar de Monteil.				N° 18, mais. Tharin.	
id.				Maison sans n°, face à la place du Greffe.	
Place du Greffe.			Alignement actuel, place du Greffe.	N° 2 (avec le 12, rue de Séguret et maison sans n°, rue Adhémar de Monteil.	

Digitized by Google

I	II	III	IV	V	VI
Rue de Séguret.			Alignement actuel, rue de Séguret.	N° 12.	Cour intér. du n° 12.
Rue Prat-du-Loup.				Tour n° 10.	
id.				N° 1 (coin Rochetaillade).	
Rue Rochetaillade.				Tour n° 18.	
id.				N° 7 (1 de la rue Prat-du-Loup).	
Rue Vaneau.				N° 3 *bis* et tour angle Prat-du-Loup.	
Rue de l'Anc. Préfecture.				N°s 26, 24 (Tour en face du 24, 20).	N°s 14 et 8 (Hôtel Polignac).
Rue Saint-Georges.		Porte St-Georges.	Alignement actuel, rue Saint-Georges.	Arche et logis de Grateloup.	N° 11 (pilier).
id.				Noviciat des sœurs de l'Hôpital,	
Rue de Vienne.		Bureau d'octroi (enceinte fortifiée).	Alignement actuel, rue de Vienne.	Arceau, rue de Vienne.	
Rue de l'Ancien Musée.		Ancien Musée (partie caserne Ste-Marie).			
Rue du Bachat.	Croix du Bachat.				
Place Sainte-Claire.			Alignement actuel, place Sainte-Claire.	Couvent Ste-Claire.	
id.				Portion de l'enceinte fort.	
Rue Sainte-Claire.			Alignement actuel, rue Sainte-Claire.	Arceau sur la rue.	
				Section B.	*Section B.*
Saint-Laurent.	Eglise St-Laurent.				
Rue B. de Perthes.				Tour n° 2.	
Boul. Saint-Louis.	Tour Pannessac.				

Digitized by Google

Rue des Farges.				N° 3, n° 24 à l'angle de la rue Boucherie-Haute.	N° 7 et Hôtel de Miramont.
Rue du Chamarlenc.				Maison des Cornards.	
Rue Grangevieille.				N° 23.	
Rue de l'Ouche.				N° 5, porte L. XIII. sans n° au tournant avant la rue des Farges.	
Rue Saulnerie.					Tour, galerie, n° 4.
Rue Chenebouterie.					N° 7 (visible du Plot) nos 12 et 16 (vis. du Clauzel).
Rue Raphaël.				N° 56.	N° 48 (couloir et cour).
Rue Pannessac.				Nos 33, 46, 51, 42, 29, 63 à l'angle de la rue de l'Ancienne Comédie.	
Place du Plot.	Fontaine du Plot.			N° 6 (angle du 33).	Cour du 29. Cour n° 6.
Rue Courrerie.				Pavillon N.-O. (bien que moderne).	
Place du Clauzel.					
Rue du Collège.		Église du Collège.			
Rue du Bessat.		Porte du Lycée.			
Rue Lafayette.	Font. du Théron.				
Rue des Carmes.		Pont des Carmes.			
Faub. des Capucins.					Croix de l'arbre St-Jacques.
Fer-à-Cheval.	Porte romane.				
Estrouilhas.		Pont d'Estrouilhas.			
Eglise des Templiers (rue du Pt St-Barthélemy).					Bas-relief dans la cour de la brasserie Jacob-Schwab.
Place du Martouret.	Hôtel-de-Ville.				

Digitized by Google

plexe, le rédacteur de ce rapport s'excuse de tous les détails où il a cru devoir entrer, persuadé qu'il n'a peut-être pas été quand même complet ; mais suivant le mot célèbre et en raison des délais assez bref de l'enquête *de commodo et incommodo*, « il n'a pas eu le temps de faire plus court ».

Il convient néanmoins de résumer brièvement les développements qui précèdent au risque de laisser dans l'ombre certains côtés de la question et surtout bien des arguments en faveur des solutions préconisées.

A l'examen d'ensemble du projet soumis à enquête, ce projet apparait à la commission des Amis du vieux Puy comme susceptible des observations suivantes :

Nette approbation en ce qui concerne les servitudes *non altius tollendi* qu'il y aurait peut-être même lieu d'étendre.

Approbation également en ce qui concerne le principe, des « servitudes esthétiques » tendant à la conservation d'immeubles ou d'ensembles intéressants, mais sous réserve des remarques suivantes : 1° extension trop faible de ces servitudes ; 2° manque de concordance entre l'esprit général du plan et ces servitudes au point qu'il peut en résulter des difficultés d'application et même d'interprétation.

Constatation en ce qui concerne les projets de voies nouvelles et d'élargissement des anciennes dans la ville haute, de ce fait qu'il en résulte une modification par trop considérable du caractère de ces quartiers et que d'autre part les voies nouvelles qui tiennent plus compte de la ligne droite que de la topographie ne présentent pas un caractère très pratique.

Constatation de ce fait un peu anormal qu'il est prévu, dans la vieille ville, des percées plus larges et plus nombreuses que dans les quartiers neufs.

Après cet examen d'ensemble du projet, la Commission du vieux Puy a pris connaissance de l'étude faite l'an dernier de la question par la commission départementale des sites et monuments pittoresques (séance du 17 mars 1921, sous la présidence de M. le Secrétaire Général remplaçant M le Préfet, président). Il lui a parn qu'elle pouvait faire sienne les conclusions de cette étude tendant à l'établissement d'un programme *qui serait le véritable statut artistique du Puy*.

Elle a remarqué d'abord que la loi du 14 mars 1919 permettait d'étendre le plan d'aménagement aux communes suburbaines et d'obtenir pour l'établissement de ce travail, une subvention de l'Etat.

Il y a donc intérêt à ce que la Municipalité travaille en liaison avec la commission des sites et il est à regretter qu'elle n'ait pas déjà provoqué cette collaboration.

Le programme dont les grandes lignes ont été élaborées par la

Digitized by Google

Commission des Sites comporte une série de mesures qui sont les suivantes :

1° Conservation d'édifices appartenant aux personnes publiques pour lequel le classement soit comme site pittoresque, soit comme monument historique peut être facilement réalisé en raison du caractère des administrations propriétaires Ce sont les bâtiments des Hospices (façades extérieures), la porte de Gouteyron, la place Gouteyron ou Jardin de l'Evêque, la porte Saint-Georges, la chapelle des Pénitents, le pont des Carmes, le bureau d'octroi de la rue de Vienne (enceinte fortifiée), l'église du Collège, la porte du Lycée, (rue du Bessat), le pont d'Estrouilhas, l'ancien Musée.

2° Révision du plan actuel d'alignement selon les données suivantes :

Distinction de la ville en trois zones : A) ville moderne (en dehors de l'ancienne limite de la ville) où doivent être appliqués les principes généraux de l'urbanisme en insistant sur la nécessité des avenues plantées *très nécessaires si l'on veut faire du Puy une station de cure d'air*; B) partie peu escarpée de la vieille ville, quartiers actifs où les nécessités de la circulation doivent être largement prises en considération. La conservation des nombreux immeubles anciens subsistant dans cette partie de la ville serait assuré par l'établissement d'un plan d'alignement bien étudié évitant de laisser en l'air et en saillie les immeubles à conserver. C) partie escarpée de la vieille ville, la plus pittoresque. La Commission des Amis du vieux Puy propose ici, à la suite de la Commission départementale des Sites, un programme entièrement nouveau: maintien en principe des alignements actnels sous réserve seulement de rares voies d'accès à la Cathédrale à tracer avec le soin minutieux de ne rien détruire d'intéressant ; aération des dits quartiers assurée par la création, partout où des maisons sans intérêt et de faible prix tombent en ruines, de petits squares prises d'air qui seraient du plus heureux effet, sans nuire, au contraire, à l'aspect pittoresque de la vieille ville *qui deviendrait ainsi un magnifique et très salubre quartier d'habitations à bon marché*.

En ce qui concerne les voies d'accès à la Cathédrale, la commission préconise une voie partant de l'entrée du cimetière du Nord (où l'on arriverait de l'Usine à Gaz, de Saint-Laurent et par la rue Lafayette) pour passer sous le Séminaire au-dessus de la porte Saint-Georges. La rue courbe par la fontaine des Tables, la place Saint-Maurice et la place du Greffe lui paraît digne d'étude sous réserve d'une déviation évitant de détruire le terre-plein de la place du Greffe. Les autres voies projetées lui paraissent en général de nature à défigurer grandement la ville ancienne, en particulier l'élargissement de la rue des Tables, cadre très pittoresque de la facade de la Cathédrale et rue largement aérée, et le

Digitized by Google

boulevard projeté qui démolit une partie du grand bâtiment de Sainte-Claire, élément essentiel du profil de la ville du Puy. De même la disparition possible des Hospices défigurerait entièrement la ville vue de l'autre côté.

3° Principes à suivre dans les constructions publiques neuves (exemple aux particuliers) pour leur conserver un caractère local, emploi de la tuile et des matériaux tirés du sol.

4° Classement, s'il est possible, comme monument historique ou comme site pittoresque des immeubles privés intéressants.

5° Exemption pour tous les immeubles et même les rues intéressantes des servitudes d'alignement, ainsi qu'il a été déjà dit, et de ravalement.

6° Etablissement d'une servitude *non altius tollendi* autour de la Cathédrale, rue des Tables, et dans le champ de vue du Jardin de l'Evêque, de la place du For, et du boulevard projeté au nord de Corneille.

La liste des immeubles et des rues entières dont la conservation est à souhaiter et qui doivent être soustraits aux servitudes d'alignement et de ravalement périodique est jointe au présent rapport dans un tableau annexe aussi complet que possible.

En définitive, **la Commission des Amis du vieux Puy**, en raison de la complexité du problème et vu la difficulté de l'examiner utilement par de simples dépôts ou échange de rapports, de notes ou de plan, *suggère la procédure suivante* :

Avant la nouvelle délibération par le Conseil municipal que les présentes observations déposées à l'enquête doivent motiver, il semble qu'il serait avantageux de *constituer une commission composée de membres de la municipalité, de membres de la Commission départementale des Sites qui doit en tout état de cause être consultée* lorsque M. le Préfet aura à approuver le projet, et *enfin de membres de la Commission des Amis du vieux Puy, a l'effet d'élaborer, en une collaboration féconde de tous ceux qui s'intéressent à la beauté de notre ville, un plan et un programme, un véritable statut artistique de la ville du Puy, en tenant compte de toutes les circonstances locales. Tel est d'ailleurs l'esprit de la loi de 1919.*

Le Puy, le 21 juin 1922.

Le Rapporteur,
LOUIS VISSAGUET.

Digitized by Google

CONFÉRENCES DU VENDREDI

La sixième Série des Vendredis de la Société Académique a commencé et a obtenu son succès ordinaire.

Voici le programme de ces Conférences auxquelles ont bien voulu participer l'Université de Clermont-Ferrand et le Cercle choral mixte du Puy :

		MM.
15 décembre.	*L'Affaire de Peyrebeille.*	JOSEPH MALZIEU.
22 décembre.	*Une heure de musique de concert.*	PIERRE BALME et le Cercle choral mixte.
29 décembre.	*Marie-Antoinette et Fersen.*	FERDINAND FAURE.
12 janvier.	*Les sports d'hiver.*	HENRY CUÉNOT.
19 janvier	*Une heure de musique de concert.*	PIERRE BALME et le Cercle choral mixte.
26 janvier.	*La vie à Brioude sous le Directoire.*	VALENTIN MONTALBAN.
2 février.	*L'homme de Denise.*	EMILE GAUTHERON.
9 février.	*Une heure de musique de concert.*	PIERRE BALME et le Cercle choral mixte.
16 février.	*Mœurs, modes et rôle social de la Femme.*	VICTOR THÉVENON.
23 février.	*Un évêque du Puy à la 1re croisade : Adhémar de Monteil.*	LOUIS BRÉHIER.
2 mars.	*Causerie médicale.*	Madame EYRAUD.
9 mars.	*Une heure de musique de concert.*	PIERRE BALME et le Cercle choral mixte.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 2 MARS 1922.

PRÉSIDENCE DE M. JULIEN BRESCHET.

Présents : MM. d'Arbaumont, Ch. Badiou, Breysse, de Brive, Cuoq, Falcon, Gautheron, Girard, Germain, Lauze, Locussol, de Malaval, Meyer, Olagnol, Thèveuon, Vessereau, Vidal-Galland.

Le procès-verbal de la séance de février est lu et adopté.

Correspondance. — **Bibliographie**. — L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand a adressé la collection de son Bulletin de 1914 à 1921. En parcourant cette intéressante série, on rencontre souvent des mentions se rapportant à l'histoire locale.

Voici les travaux sur lesquels nous appelons plus spécialement l'attention :

1914. *Qui était Begon, évêque d'Auvergne*, par M. Marcellin Boudet On sait qu'un Begon est rangé en 968 par la *Gallia* parmi les évêques du Puy ; il serait de la même famille que l'ancien abbé de Conques.

Le Jansénisme de Pascal, par dom Pastourel, aumônier des dominicaines de Langeac.

1915. *Elie Jaloustre*, notice biographique, par l'abbé Crégut. Jaloustre est l'auteur d'une étude curieuse sur Jean Soanen, évêque de Senez exilé à la Chaise-Dieu.

1917. *Les derniers Langhac*, par le baron L. de Scorraille, travail documenté sur lequel nous aurons l'occasion probable de revenir.

1918. *Dernières fleurs mystiques de Maurice Faucon*, avec préface d'Everat. Maurice Faucon, l'auteur de l'étude définitive sur l'église de la Chaise-Dieu, se rattachait, rappelons-le, à Craponne par ses origines.

1919. *Georges Salvy*, notice biographique par M. Everat. Travail consciencieux mettant en vedette la physionomie remarquable de l'éminent avocat à la cour de Riom, bien connu dans la région et qui est décédé le 18 septembre 1918.

Digitized by Google

1920. *Paroles françaises.* A propos de l'entrée des Français à Mayence, le 15 décembre 1918, vers de M. Léonce Prugnard en l'honneur du maréchal Foyolle.

Edmond du Roure. Notice de M. Prugnard sur notre compatriote.

Discours du maréchal Fayolle à la séance publique des prix de vertu de l'Académie.

1921. *Généalogie de la famille de Frétat en Auvergne*, par Henri Durandard d'Aurelle, où sont mentionnés les Frétat, bourgeois de Chomelix, avec leurs alliances.

Etude critique des opérations de l'amiral d'Estaing aux Etats-Unis et aux Antilles (1778-1779) par le colonel Pluyette. Nombreuses mentions de La Fayette.

La culture de la vigne dans le bassin du Puy et dans la Haute-Loire. — M. Lauze rappelle qu'il y a cinquante ans environ, le département produisait passablement de vin. Les récoltants de cent hectos n'étaient pas rares; ceux de cinquante étaient fréquents et une quantité d'agriculteurs avaient une provision suffisante à leur consommation. Pourquoi de nos jours la vigne est-elle si rare dans nos pays ? C'est que depuis l'invasion phylloxérique de 1871 les vieux plants français ont disparu. Mais tandis que les uns désespéraient, d'autres cherchaient à vaincre le mal. M. Lauze cite les efforts des Planchon, Rességuier, Sebel, Couderc, etc., et indique que leurs travaux ont réussi à trouver une gamme de plants pour chaque contrée.

En ce qui concerne la Haute-Loire : vallée de l'Allier, bassin du Puy, coteaux de la Loire, notre collègue est d'avis qu'il faut planter exclusivement des hybrides producteurs directs, et spécialement l'Othello, dont les qualités de précocité, d'adaptation, de maturité, de rendement ont fait leurs preuves, et il recommande le Baco n° 1. N, le Seibel 5279 B, l'Oberlin 595, le Castel 19637, le Couder n°s 1, 7, 8 et 106 46.

Pour arriver à convaincre les sceptiques, M. Lauze propose d'installer un champ d'expériences à Durianne où seront placés dix plants de douze variétés nouvelles.

Cette proposition est adoptée. Plusieurs membres demandent que des plants d'essai soient confiés à quelques-uns de nos collègues, propriétaires sur divers points des environs, qui rendront compte des résultats enregistrés.

Les crédits nécessaires sont votés à cet effet.

Amélioration matérielle et morale de la ferme. — M. Hector Falcon expose succinctement les heureuses tentatives faites par les Américains pour rendre les conditions du travail confortables et agréables et s'inspirant des innovations réalisées par les administrations, les entreprises commerciales et agricoles, il émet le vœu que la Société étudie le projet d'un concours départemental de tenue de l'habitation rurale au point de vue de l'amélioration matérielle et morale du séjour du personnel.

Les propriétaires ruraux, les cultivateurs se plaignent des difficultés que l'on rencontre dans le recrutement des auxiliaires de tout ordre dans l'administration et l'exploitation des fermes. En rendant plus attrayante la maison destinée à l'habitation de ces collaborateurs et en leur assurant des

Digitized by Google

distractions qu'ils sont actuellement disposés à venir demander à la ville. on aura contribué peut-être à enrayer un exode préjudiciable à la vie économiquo du pays.

La Société des agriculteurs de France, la Ligue du Retour à la terre, l'Office départemental agricole de la Haute-Loire seront consultés sur l'opportunité d'une telle initiative qui fera l'objet de nouvelles délibérations

Ruessio, capitale gallo-romaine des Vellaves. — La localité la plus anciennement connue du pays ayant formé le Velay est Saint-Paulien. Désignée au IIe siècle de notre ère sous le nom de Ρουεσσιον par le géographe Ptolémée, la bourgade, qui s'étendait alors au nord de l'agglomération actuelle, dans la direction de Saint-Geneys, semble confondre, ses origines avec l'installation des premiers habitants du plateau situé entre les montagnes séparant le bassin de l'Allier de celui de la Loire. Ruessio fut le chef-lieu des Gaulois incorporés à la confédération des Arvernes et continua, au lendemain de la conquête romaine, d'être la capitale du pays vellave (Ier au IXe siècle).

Nous ignorons tout de la vie de Ruessio au temps des Gaulois; sur l'agglomération gallo-romaine, ville principale de la *Civitas Vellavorum libera*, nous sommes renseignés par quelques laconiques mentions de l'histoire et surtout par l'archéologie. Le secrétaire général expose toute cette documentation et communique les résultats de ses recherches d'après les découvertes et les fouilles faites au cours du XIXe siècle : inscriptions, bas reliefs, cippes, aqueducs, étuves, statues, chapiteaux, pilastres, colonnes, marbres, mosaïques, vases lacrymatoires, amphores, lampes, poteries sigillées, bijoux, fibules, médailles et monnaies ; d'après aussi les travaux érudits de Allmer, Hirschfeld, Heron de Villefosse, Espérandieu, Jullian, qui obligent à restituer à Ruessio, en dehors des trouvailles relevées sur son sol, les vestiges gallo-romains visibles à Polignac et au Puy.

Cet ensemble de notions permet de se rendre compte qu'au troisième siècle la capitale du Velay était soumise au régime municipal romain, tandis que le pays lui-même se rattachait au gouvernement de l'Aquitaine et avait Lyon comme métropole religieuse. A Ruessio, on rencontrait, pour l'administration de la *civitas*, un conseil de décurions, des duumvirs, des édiles, des questeurs ainsi qu'un prêtre, chef du collège sacerdotal, successeur des anciens druides, à la fois chef du culte des divinités romaines : Jupiter, Auguste, et locales, telle Adidon.

La centralisation des autorités, jointe au fait que Ruessio était traversée par la route de Lyon à Bordeaux, la *Bolena*, donnait à la capitale vellave une importance qui dût se manifester par des temples, des édifices publics, un forum, des fontaines, des thermes, des portiques, et d'assez nombreuses maisons particulières où habitaient soit les fonctionnaires de tout ordre, soit de riches étrangers, soit les officiers publics : médecins, procureurs, professeurs, soit les commerçants, soit les agriculteurs et bûcherons, soit enfin le menu peuple des journaliers et tâcherons. Quelques-uns de ces immeubles privés, du genre de celui dont le plan a pu être relevé à la Dreit près d'Espaly, devaient être assez luxueux, car, autant que la musique, la litté-

Digitized by Google

rature et la médecine pour lesquelles les inscriptions et les découvertes de Ceyssac, de Saint-Privat et de Margeaix, nous révèlent un goût prononcé, les arts fleurirent à Ruessio, et nous en avons des preuves dans les marbres retrouvés, tel l'*Eros endormi*, dans les débris de coupes et de poteries sigitées et les mosaïques mises au jour, dans les sculptures sur pierre de Blavozy qui ornaient les monuments, frises imposantes dont les restes subsistent dans les substructions de Notre-Dame du Puy et qu'on croit pouvoir attribuer à des mausolées, autrement grandioses que les modestes cippes parvenus jusqu'à nous, et dans lesquels on plaçait des sarcophages de l'espèce de celui où fut enseveli, après désaffectation, Scutarius, vers le IX^e^ siècle.

Telle nous apparaît Ruessio à la lumière de l'ensemble des notions acquises grâce aux travaux des archéologues du siècle dernier. Sa physionomie toutefois reste encore dans la pénombre, et il en sera ainsi tant que l'on n'aura pas soulevé le voile étendu sur cette morte depuis le désastre de 275 et les invasions des six siècles suivants. Des fouilles méthodiques sont à envisager. Pour compléter le dossier qui sera soumis dans ce but au Ministère, le secrétaire général est autorisé à faire dresser le plan de Saint-Paulien et de ses abords, et à faire exécuter les photographies indispensables des inscriptions et objets non reproduits par Espérandieu.

Election. — Candidatures. — M. Jean Favier, greffier du Tribunal civil, est élu membre résidant.

Sont présentées les candidatures de MM. Fournier, archiviste de la Haute-Loire, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; Gaëtan de Veyrac, ingénieur agronome au Thiolent; Blazy, expert-géomètre à Chambarel, commune de Céaux-d'Allègre.

La séance est levée à 4 heures.

Le secrétaire général,
ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1922.

PRÉSIDENCE DE M. EMMANUEL RIOUFOL.

Présents : MM. d'Arbaumont, Badiou, Bayon de la Tour, Bodoit, de Brive, Cuoq, Falcon, Gautheron, Girard, Lauze, Marsset, Meyzonnier, chanoine Mercier, Ollagnol, de Vaux, Vidal-Galland.

M. Grellet de la Deyte s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance pour raisons de santé.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Digitized by Google

Correspondance. — Bibliographie. — M. le Directeur des services agricoles de la Haute-Loire ; la Société des agriculteurs de France ; le Touring-Club de France ont accusé réception de l'envoi qui leur a été fait de la motion présentée par M. Falcon pour un concours départemental d'amélioration matérielle et morale de la ferme. La question est à l'étude.

Notre collègue M. Louis Peyroche fait hommage à la Société d'un des 35 exemplaires de l'essai généalogique et historique sur la famille Peyroche du Manchon, dont il est l'auteur.

Ce beau volume de 150 pages de format in-4° est le résultat d'un dépouillement attentif des archives paroissiales et des papiers particuliers d'une lignée d'agriculteurs établie aux environs d'Yssingeaux depuis le XVI^e^ siècle et qui a participé modestement mais activement à la vie sociale du pays.

En retraçant les faits et gestes auxquels furent mêlés ses aïeux, M. Louis Peyroche a eu l'occasion de donner sur les événements importants de l'époque des aperçus nouveaux, des détails intéressants qui rendent attrayante la lecture de ce Livre de raison.

Des notes sur quelques alliances des Peyroche nous font entrer dans l'intimité des familles anciennes de la région : les Delolme, Doutre, Faure de la Varenne, Jourda, Liogier, Maurin, Rabeyrin, de Sanhard, de Vérots, etc.

L'ouvrage de M. Peyroche n'est pas mis dans le commerce.

La *Revue du Vivarais* (n° du 15 février 1922) publie la suite de l'inventaire des Chartes sur l'abbaye de Mazan que nous avons déjà signalé. Les actes visés s'échelonnent entre 1323 et 1331. L'un d'eux, du 26 juin 1329, est une contestation entre l'abbé de Mazan et noble Maurice de la Tour, seigneur de Saint-Vidal, damoiseau, au sujet de sévices exercés par les gens du seigneur de Saint-Vidal à l'occasion de l'exécution d'un homme condamné par la Cour du dit seigneur. Un autre acte des 9 avril-17 mai 1331 concerne un différend au sujet du Mas de Tence et un troisième, du 4 juillet 1331, règle un accord entre l'abbé de Mazan, Etienne du Lac et Gibert, seigneur de Goudet, touchant le Cros du Mont-Rubey et ses appartenances sises en la paroisse de Saint-Front.

Sous la signature d'Ulysse Rouchon figure dans le n° du 15 mars de la même revue le texte des lettres de Charles VI ordonnant la mise sous sequestre de la temporalité de l'évêché du Puy pendant l'épiscopat d'Elie de Lestrange (2 octobre 1406).

Découverte archéologique. — La paroisse d'Auzon possède non seulement une belle église, intéressante par son architecture et les précieuses peintures murales qu'elle contient, mais encore un curé et un vicaire qui s'intéressent à l'histoire et à la conservation de leur église. M. Émile Gautheron signale qu'en fouillant dans les dépendances de ce monument, le vicaire d'Auzon a eu la chance de découvrir un volet d'évangéliaire du XII^e^ siècle. Cet objet est en bois assez épais. Il porte les traces d'une couche ancienne de dorure que l'usure a transformée en une patine de couleur vieil ivoire.

Dans un nimbe ovale est représenté le Christ bénissant avec deux doigts.

Digitized by Google

Les quatres angles sont coupés par les figures symboliques des quatre évangélistes.

Le classement a été proposé.

Les émaux anciens du musée du Puy. — Le musée du Puy, très pauvre en vestiges authentiques des travaux d'émailleurs locaux, possède une importante série d'émaux anciens, comportant 23 pièces, dont les dates représentent une série continue depuis le XII^e^ siècle jusqu'à la fin du XIII^e^, que décrit M. Gautheron.

Ce sont deux beaux reliquaires en émaux champlevés avec figures en relief, l'un du XII^e^ siècle, l'autre du XIII^e^. Deux plaques représentent le calvaire, l'une de l'école de Couly Nouailher, l'autre d'une série nouvellement classée sous le nom d'émaux violets. par M. Marquet de Vasselot (don de M. de Becdelièvre) ; une belle tasse du XVI^e^ siècle donnée par M. César Falcon; deux portraits de Léonard Limozin l'aîné ; une œuvre intéressante de Léonard Limozin le fils; une coupe et une assiette représentant les deux manières de Pierre Reymond, des œuvres de Pierre et Jean-Baptiste Nouailher, Jacques, Jean et Noël II Laudin et deux fragments donnés par M. Laurent Fayolle en 1841 et 1858.

Louis de Romeuf. — En quelques paroles émues, le secrétaire rend hommage à la mémoire de son ami, notre collègue Louis de Romeuf, récemment décédé :

La nouvelle du décès si prématuré de Louis de Romeuf nous a causé une peine dont on sentira le caractère profond et amer quand nous aurons indiqué qu'il était l'un des derniers survivants des bons camarades avec lesquels, il y a déjà quelques lustres, nous avons abordé notre carrière.

Le sort avait été cruel de bonne heure à notre petit groupe, la Guerre précipita les coups de la Mort; voici que, peu après la Rafale, disparaît aussi Louis de Romeuf.

Ce fut un esprit élevé et un noble cœur.

Ses traditions de famille l'invitaient à ambitionner un poste dans les grands corps de l'État et, dans ce but, il suivit d'abord les cours de l'École des Sciences politiques, puis ceux de la Faculté de Droit où il présenta en 1901 une thèse sur la Crise agricole sous la Restauration, mais la Littérature l'attirait et il ne sut pas résister à son impérieux appel.

Dès 1904, il collaborait à la *Grande Revue*, à la *Nouvelle Revue*, à la *Plume*, et il participait régulièrement à la direction de la *Revue forézienne* à laquelle il donna un certain nombre d'essais psychologiques et sociaux le prédisposant et le préparant au roman où il débutait en 1906 avec l'*Entravé*, étude très poussée,

Digitized by Google

très fouillée, puissante vraiment et qui dénote un observateur attentif et délicat servi par les dons qui font l'écrivain.

Ce furent successivement ensuite : en 1907, l'*Aile brisée*, œuvre touffue, mais lyrique et souvent pathétique préfacée par Édouard Schuré, dont l'auteur venait d'esquisser une curieuse et pénétrante biographie dans la collection des Célébrités d'aujourd'hui, de Sansot ; en 1910, l'*Ame des Villes*, livre qui offre l'attrait singulier d'une évocation pittoresque embellie par l'émotion poétique et qui fut couronné par l'Académie française ; en 1914, l'*Heure qui passe*, d'une adresse si élégante, curieux document de l'histoire sentimentale d'une époque ; en 1921, enfin, *Au Pays de La Fayette*, vibrante évocation du Velay et de l'Auvergne brivadoise, de leurs sites, de leurs monuments, de leurs habitants et de quelques-uns des hommes qui les ont le mieux illustrés, écrite en offrande « à tous ceux de chez nous qui sont morts pour la France » et que présenta aux lecteurs une magnifique page signée du maréchal Fayolle...

Mais l'artiste, en Louis de Romeuf, n'absorbait pas l'homme, et cet homme, qu'inspirait une naturelle générosité, voulut joindre au Rêve l'Action sociale qui donne un sens à la vie et la rend féconde. Parallèlement à son œuvre de lettré, il accomplit donc les gestes nécessaires et les missions utiles, propres à combattre entre compatriotes les suspicions injustifiées, les méfiances lourdes, les attaques systématiques, les divisions et les violences néfastes à l'ordre, à la force et à l'harmonie de la Cité. Il écrivit, il parla, et ce fut toujours pour servir l'idéal qu'il portait en soi et dont il s'efforçait d'être le sincère et loyal serviteur. Les principes dominaient ses décisions et ses propos, et nous croyons qu'il serait impossible de rencontrer dans les diverses manifestations de sa vie publique autre chose que des appels à l'union, des protestations de sa foi robuste dans la Liberté et le Progrès. Et nous ne voulons pas parler du dévouement constant et empressé qu'il déploya surtout au service des malheureux et des déshérités... Il ne nous l'eût pas permis.

Pourquoi faut-il que de telles qualités civiques ; pourquoi faut-il qu'un tel talent aient été paralysés par une santé précaire? Que de fois Romeuf ne nous a-t-il pas fait le confident de ses révoltes intimes contre les soins et les ménagements auxquels il

Digitized by Google

était rigoureusement tenu; combien souvent avons-nous perçu le frémissement de son impatience! Mû par la flamme vivace qui le consumait, son être eût désiré bondir, s'élancer vers les sommets et la maladie le rivait impitoyablement au sol...

Avec Olivier de la Fayette, son ami, son confident et comme lui de bonne heure disparu, il pouvait justement se plaindre :

Pourquoi tant de désirs et si peu de pouvoir?
Pourquoi cette âme habile au rêve, et si timide
Lorsque la Vie avance et qu'hésite l'Espoir?
Pourquoi ce front qui brûle et pourquoi ce cœur vide
Et ce frisson devant la face du Destin?...

Son œuvre, brève si l'on considère les espoirs qu'elle autorisait, n'aura pas moins été utile, car elle a engendré de la Beauté et peut-être fait reconnaître la grandeur, la supériorité morale de la Bonté. Et ce résultat est de ceux qui ne sauraient périr.

Les Conférences. — La cinquième série des conférences du vendredi a été clôturée le 24 mars par M. Auguste Audollent, doyen de la Faculté des Lettres de Clermont.

En remerciant les conférenciers qui ont bien voulu participer à l'œuvre poursuivie par la Société, M. le président souligne la précieuse collaboration apportée par l'Université de Clermont-Ferrand à notre effort scientifique, littéraire et artistique, et, se faisant l'interprète du public qui a suivi les causeries de cet hiver, il propose d'adresser à l'Université et aux professeurs qui sont venus au Puy le tribut de la vive reconnaissance de la Société. Adopté.

Projet d'école d'agriculture. — Divers membres de la Société, qui faisaient partie du jury du dernier concours d'animaux gras tenu au Puy, entretiennent l'assemblée du projet d'école départementale d'agriculture, actuellement étudié par le Conseil général et dont ont parlé MM. le sénateur Foulhy et Victor Pagès. Un échange de vues a lieu à ce sujet et il est décidé qu'une enquête va être instituée parmi nos collègues plus spécialement compétents dont les résultats seront communiqués au Conseil général.

Elections. — Candidatures. — MM. Fournier, archiviste de la Haute-Loire; Gaëtan de Veyrac au Thiolent; Blazy, expert-géomètre à Chambarel, commune de Céaux-d'Allègre, sont élus membres de la Société.

Sont présentées les candidatures de MM. Gustave Roux, architecte départemental; Frédéric Brun, professeur de dessin au lycée de garçons; Graille Julien, négociant; Joseph Nain, avoué honoraire; Vassel, fabricant de dentelles, boulevard Alexandre-Clair; Charles Brenas, propriétaire à Aiguilhe;

Digitized by Google

Forest, boucher, rue Saint-Gilles au Puy ; Varennes, charcutier à Saint-Geneys-près Saint-Paulien.

La séance est levée à 4 heures.

Le secrétaire général,
ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 4 MAI 1922.

PRÉSIDENCE DE M. EMMANUEL RIOUFOL.

Présents : MM. d'Arbaumont, Bergeron, Bodoit, Eyraud, Falcon, Feuillet, Gautheron, Girard, Grellet de la Deyte, Germain, de Malaval, chanoine Mercier, Tardieu, de Vaux, Vidal-Galland.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — Bibliographie. — Au nombre des ouvrages reçus au cours du mois, le secrétaire mentionne *France et Monde* (n° du 20 avril), revue dans laquelle notre collègue M. d'Anthouard expose une leçon d'organisation démocratique : *la campagne du « régime sec » aux États-Unis.*

Pendant longtemps l'alcoolisme a sévi en Amérique avec une violence extraordinaire ; des sociétés de tempérance se sont formées dès 1789, ont agi et ce mouvement a eu pour résultat la prohibition légale, par voie d'amendement à la Constitution, de toute boisson alcoolisée sur le territoire de l'Union. Cette victoire sur l'intempérance date du 29 janvier 1919. M. d'Anthouard retrace les péripéties de la campagne et montre qu'elle a réussi, sans léser les intérêts des distillateurs, brasseurs, tenanciers de débits, de « Saloons », par la seule force de la persuasion. Selon la parole du président Harding : « dans chaque commune, les hommes et les femmes ont eu l'occasion de savoir ce que la prohibition signifie. Ils savent que sous ce régime les dettes sont plus vite payées, les hommes rapportent à la maison le salaire qu'ils gaspillaient autrefois au cabaret, les familles sont mieux vêtues et mieux nourries, on dépose davantage à la Caisse d'épargne. Le commerce de l'alcool était destructeur d'une grande partie de ce que la vie américaine avait de plus précieux. En présence d'une telle évidence, quel homme consciencieux voudrait se laisser influencer par ses désirs égoïstes jusqu'à voter le retour à l'état des choses ancien? » Il reste que l'Amérique a su profiter d'une expérience chèrement acquise, et que sa démocratie s'est montrée éclairée et agissante. Exemple concluant qui s'impose aux hommes qui ont la prétention de diriger l'évolution d'une démocratie.

Monstre et Revue des arquebusiers de Saugues (1574). — M. Grellet

Digitized by Google

de a Deyte s'est rendu récemment acquéreur du rôle sur parchemin de la compagnie d'Antoine Amargier, sieur de Beauregard dont la revue fut passée en la ville de Saugues où ces hommes de guerre étaient cantonnés, le 20 août 1574, c'est-à-dire au cours d'une période intense des guerres de religion. C'était l'année où la reprise des luttes intestines obligeait à installer des garnisons non seulement dans les villes mais dans de nombreux châteaux pour mettre en état de défense le Velay et le Gévaudan contre les protestants du Vivarais et du diocèse de Nîmes commandés par Chambaud et par Merle. Le chef des arquebusiers de Saugues était noble Antoine Amargier de la Rodde, seigneur de Beauregard, qui avait été admis dans les rangs de la noblesse à l'assemblée des états de Gévaudan en 1570 comme envoyé du baron de Mercœur. Il avait épousé avant 1575 Françoise bâtarde d'Apchier, dame de Beauregard, sœur consanguine du gouverneur Jean, comte d'Apchier.

Le document, dont M. Grellet de la Deyte donne lecture, nomme un certain nombre de personnes dont les descendants habitent encore la région : Ribière, la Roche, Plantin, Crespe, Blanquet, Portal, Bonhomme, Fabre, Gibelin, Couderc, Chabanel, Pagès, Laurent, Almeras, etc Il sera publié dans le *Bulletin*.

Les antiquités de Solignac-sur-Loire. — Notre collègue, M. l'abbé Tronchère, doyen de Solignac, qui vient de publier un *Mois de Marie* où de nombreuses mention d'histoire locale sont intercalées dans des lectures pieuses, adresse à la Société un rapport sur les antiquités de Solignac-sur-Loire, spécialement sur les ruines que l'on aperçoit au lieu dit le Chier.

Les richesses archéologiques de la vallée des Chastres, peu connues, qui ont fait l'objet d'une curieuse page parue dans les *Amitiés foréziennes et vellaves* sous la signature d'Albert Boudon-Lashermes, sont aussi énoncées d'après les notes de M. l'abbé Allezard, ancien curé de Solignac, et font désirer qu'on s'occupe de ces ruines pour en préciser la nature et, si possible, en écrire l'histoire

Élections. — MM. Gustave Roux, architecte départemental ; Frédéric Brun, professeur de dessin au lycée de garçons ; Graille, négociant, chevalier de la Légion d'honneur ; Joseph Nain, avoué honoraire ; Vassel, fabricant de dentelles ; Charles Brenas, propriétaire à Aiguilhe ; Forest, boucher ; Varennes, charcutier, à Saint-Geneys, sont élus membres de la Société.

Sont présentées les candidatures de MM. Alexandre Boyer, conseiller général, notaire à Saint-Jean-de-Nay ; Barbe, Propriétaire, maire de Saint-Vincent ; Félix Ravoux, propriétaire à Beux, commune de Bains. Scrutin à un mois.

La séance est levée à 4 heures.

Le secrétaire général,
Ulysse Rouchon.

Digitized by Google

SÉANCE DU 1er JUIN 1922.

PRÉSIDENCE DE M. EMMANUEL RIOUFOL.

Présents : MM. le chanoine Badiou, Bayon de la Tour, du Boys, Bodoit, Breschet, Breysse, de Brive, chanoine Chapat, Eynac, Falcon, Feuillet, Gautheron, Germain, Grellet de la Deyte, Lauze, de Vaux, Vignon.

Le procès-verbal de la séance de mai est lu est adopté.

Correspondance. — Bibliographie — Notre collègue M. le capitaine Charles Andrieux, adresse un exemplaire de sa thèse pour le doctorat en droit. Ce travail, consacré à Trudaine, fera l'objet d'un compte rendu à la prochaine réunion. M. le président Germain veut bien s'en charger.

Le dernier numéro reçu du *Bulletin de la Diana* (janvier-mars 1921) contient une question de M. Bégonnet sur deux clés de voûte du XVe siècle aux armes des Bourbons déposées au musée Crozatier.

« Ces fragments lapidaires, indique-t-il, rappellent les droits étendus, tant spirituels que temporels, que les comtes de Forez avaient dans la ville sainte par suite de la donation du dauphin Jean de Viennois à son neveu Guy VII. Les ducs de Bourbon en avaient hérité, en attendant d'asseoir un de leurs enfants sur le siège épiscopal.

« Ils ont visité le Puy. Louis II d'abord à plusieurs reprises. En 1402 notamment il monta par Saint-Bonnet-le-Château où le prévôt signale son passage à l'aller et au retour, 11 et 16 juin, et lui avance même la somme de 60 s. t. pour acheter des souvenirs *pro suis jocalibus emendis in Anicio.* Ils y ont fait des fondations pieuses et charitables, nous en connaissons de Charles Ier et de Pierre II. Ils y ont donc aussi bâti. »

Transaction entre Mazan et Bonnefoy. — M. Léon Ferbeuf, avoué à Yssingeaux, a envoyé la copie d'une transaction du 12 septembre 1743 intervenue, devant les notaires royaux du Monastier et d'Yssingeaux, entre Étienne Chaussy, directeur des postes de la ville de Villeneuve-en-Berg, en Vivarais, « procureur fondé d'Illustrissime et Reverendissime seigneur, Mgr François Roussel de Tilly, évêque d'Orange, abbé commendataire de l'abbaye de Mazan » et dom Hugues Chaix, prieur, doms Philippe Despally, procureur et Jean-Louis Laserve, coadjuteur, religieux de la chartreuse de Bonnefoy, au sujet de la justice haute, moyenne et basse du mandement de Bonnefont, « membre de l'abbaye de Mazan ».

Des remerciements sont adressés à M. Ferbeuf. Plusieurs membres font observer combien il serait utile que les détenteurs de pièces d'archives concernant les anciennes institutions ou les anciennes familles de la région veuillent bien les communiquer et augmenter ainsi la documentation historique du pays.

Digitized by Google

Les antiquités gallo-romaines de Ruessio. — Le secrétaire fait part des premiers résultats de ses travaux en vue d'intéresser le ministère de l'Instruction publique aux fouilles à entreprendre à Saint-Paulien.

A la suite de la note qu'il a lue à l'une des dernières séances, M. Camille Jullian, de l'Institut, professeur au Collège de France, a écrit pour encourager un effort qu'il juge utile. L'auteur de la magistrale *Histoire de la Gaule* a étudié sur place la question des fouilles et il est convaincu qu'elles seraient faciles, relativement peu coûteuses et très productives. M. Jullian est persuadé également que « tout ce qui est à Polignac et au Puy vient certainement de Ruessio ».

Une somme de 200 francs est accordée pour l'exécution de photographies de pièces existant à Saint-Paulien et au Puy et qui ne figurent nulle part.

Le vieux Puy. — Constitution d'une Commission des Amis du vieux Puy. — Plusieurs membres de la Société, se référant à des démolitions déjà effectuées dans les quartiers anciens de la ville ou à des projets nouveaux dont il a été question, demandent s'il ne conviendrait pas de créer une commission spéciale dite des Amis du vieux Puy, recrutée parmi nos collègues et parmi nos concitoyens les plus qualifiés, qui aurait pour mission de se tenir au courant des modifications à l'étude en vue de « l'aménagement, l'embellissement et l'extension » du Puy, de les examiner en tenant compte du caractère particulier des perspectives, du côte pittoresque et original, des immeubles intéressants que ces projets visent et qu'ils tendent à détruire, et de rédiger toutes observations et réserves nécessaires à toutes fins utiles.

La Commission aurait également dans ses attributions le soin de veiller à tout ce qui se rattache à la physionomie historique et artistique de l'ancienne capitale du Velay.

Après échange de vues, cette proposition est adoptée.

Usages locaux. — M. le président Germain a été chargé par le Conseil général de procéder à la refonte du recueil des usages locaux publié en 1865 par l'un de ses prédécesseurs, M. Louis Bertrand. Il en informe la Société afin d'obtenir la collaboration de ses membres, le recueil nouveau devant être le résultat des observations de tous ceux que leurs fonctions ont mis à même de tenir compte des habitudes du pays.

Expériences de viticulture. — M. Lauze indique que, conformément au vote de la Société, des plants de vigne ont été acquis par ses soins et placés dans la propriété de Mourgues à Durianne, et à l'Institut agricole de Vals, 23 variétés ont été ainsi importées dont l'expérimentatiou va commencer. M. Lauze fera connaître les résultats.

Élections. — Candidatures. — MM. Alexandre Boyer, conseiller général, notaire à Saint-Jean-de Nay ; Barbe, propriétaire, maire de Saint-Vincent; Félix Ravoux, propriétaire à Beux, commune de Bains, présentés à la dernière réunion, sont élus.

Digitized by Google

Les candidatures de MM. Ferbeuf, avoué; Augustin Michel, avocat, à Yssingeaux, sont présentées. Scrutin à un mois.

La séance est levée à 3 h. 30.

Le secrétaire général,
ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 6 JUILLET 1922.

PRÉSIDENCE DE M. EMMANUEL RIOUFOL.

Présents : MM. d'Arbaumont, chanoine Badiou, Bodoit, Breschet, de Brive, chanoine Chapat, Cuoq, Eynac, Falcon, Feuillet, Fournier, Gautheron, Germain, Grellet de la Deyte, Marsset, chanoine Mercier, Meyer, Georges Paul, Vessereau, Vidal-Galland, Vignon.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — Bibliographie. — M. le Président donne lecture :

1° d'une lettre de M. le Préfet de la Haute-Loire le priant de lui faire parvenir pour le 15 juillet le rapport sur le fonctionnement de la Société ;

2° d'une lettre du Ministre de l'Instruction publique, indiquant que, pour des raisons budgétaires, il ne sera plus possible désormais de faire le service à la Société du *Journal des Savants*.

Rien dans les publications reçues ne motive de mention spéciale.

Autour de l'œuvre de Trudaine. — M. le président Germain, qui rend compte de la thèse de doctorat en droit offerte à la Société par le capitaine Andrieux, fait ressortir l'ordonnance parfaite, la clarté, la correction et la lecture facile du travail de notre confrère.

Considérant Trudaine, successivement comme magistrat laborieux, administrateur actif et économiste libéral, M. Germain a su faire faire œuvre personnelle en montrant l'action du grand intendant dans notre région où il a notamment favorisé l'industrie de l'arrondissement de Brioude et créé la route d'Auvergne, de Clermont au Puy.

Mettant à profit ses connaissances de l'histoire de Franche-Comté, M. Germain ajoute à l'exposé de M. Andrieux quelques renseignements précieux sur les essais de fabrication de fromage dit de gruyère en France grâce aux instances de Trudaine qui fut vraiment un intendant des plus avisés de l'ancien régime.

Anne d'Alègre, maréchale de Fervacques. — A l'exposition des maréchaux en ce moment ouverte à Paris figure, entre autres toiles intéressant notre région, le portrait d'Anne de Tourzel d'Alègre, maréchale de Fervacques.

Digitized by Google

Anne d'Alègre était la fille aînée d'Antoinette de Prat et de Christophe de Tourzel d'Alègre, seigneur de Saint-Just près Chomelix et d'Oissery, qui, à la mort de son frère Yves III, prit le titre de marquis d'Allègre et mourut dans la religion réformée en 1580. L'enfance de la jeune fille fut troublée par les querelles intestines mettant aux prises les diverses branches de la famille d'Alègre. Le 7 août 1583, elle épousait Guy-Paul de Coligny dit Guy XIX, comte de Laval, mais cette union fut de courte durée, car son mari fut tué à la bataille de Taillebourg. En 1599, Anne d'Alègre convolait en secondes noces et épousait Guillaume IV de Hautemer, comte de Grancey, baron de Mauny, seigneur de Fervacques, maréchal de France et gouverneur de Normandie.

Malgré sa situation brillante et son éloignement de notre pays, la maréchale ne se désinteressa pas d'Allègre et une quittance du 22 octobre 1682, entre les mains de M. Grellet de la Deyte et que cite M. Georges Paul, montre qu'elle employait à cette époque le titre de marquise d'Alègre. Notre confrère explique pour quelles raisons et donne ainsi un très vivant commentaire du portrait prêté à l'exposition par le comte Hervé de Hunolstein.

Sur les champs d'expériences. — M. Julien Breschet expose que cette année le concours organisé par la Société portera sur quatre vingt-dix champs d'expériences environ. L'intérêt considérable qui s'attache à ces essais tentés dans tout l'arrondissement semble de nature à faire désirer qu'une commission fasse une tournée d'inspection dans divers cantons et qu'elle en profite pour opérer les prélèvements de terrain nécessaires à une distribution rationnelle des engrais, aux prochains concours.

MM. Breschet, Ollagnol et Vidal-Galland feront partie de cette commission à laquelle M. le Directeur des services agricoles du département sera invité à se joindre, afin de marquer la parfaite cohésion des efforts de la Société et de l'Office agricole de la Haute-Loire pour le progrès.

M. Pierre de Nolhac, de l'Académie française. — Le 15 juin dernier, M. Pierre de Nolhac, conservateur du Musée Jacquemart-André, officier de la Légion d'honneur, a été élu membre de l'Académie française. Le secrétaire indique par quels liens l'éminent écrivain se rattache au Velay et pourquoi nous devons être fiers de voir ainsi consacrés les mérites d'un savant qui a travaillé d'aussi éminente façon à honorer l'érudition française.

M. de Nolhac vient d'une lignée que l'on trouve à Saint-Jean-la-Chalm et à Saint-Privat-d'Allier au XVIIe siècle. En 1681, Jean Géraud ou Giraud se rendit maître du domaine noble de Nolhac et compléta son acquisition en 1687. Ses descendants s'allièrent au Puy où l'on rencontre leurs traces au milieu du XVIIIe siècle. A la fin de l'ancien régime, ils passèrent en Auvergne, à Langeac, puis à Riom, où naquit M. Paul de Nolhac, inspecteur de l'nreegistrement et père du nouvel académicien.

Celui-ci a toujours témoigné la plus vive sympathie à son pays d'origine où il est revenu souvent, après y avoir fait une partie de ses études, et il l'a célébré récemment en une belle page dont M. Rouchon donne lecture et qui est un hommage sincère non seulement au sol mais aux poètes qui l'ont chanté : Charles et Olivier C. de la Fayette, Pierre Paul, etc.

Digitized by Google

Commission des Amis du vieux Puy — M. le Président donne quelques précisions sur la constitution de la Commission des Amis du vieux Puy et ses premiers actes. Il signale les observations rédigées eu son nom par M. Louis Vissaguet et déposées entre les mains du commissaire enquêteur du projet d' « embellissement » de la ville du Puy. La Commission continuera son œuvre de protection et s'emploiera de son mieux à sauvegarder le caractère pittoresque, historique et artistique de la capitale du Velay.

A ce sujet M. Grellet de la Deyte cite et recommande l'heureuse initiative des Amis du Vieux Riom qui ont édité en une brochure de propagande la liste des maisons intéressantes de la ville et facilité ainsi la visite de leur curieuse cité.

Programme agricole. — Succinctement, M. Vidal-Galland fait part à l'assemblée des conclusions d'un rapport adressé à l'Office agricole au sujet de l'action agricole de la Société en 1922 et des subventions désirables pour leur réalisation. La question des concours d'animaux reproducteurs a été envisagée spécialement.

Elections. — MM. Ferbeuf, avoué, et Augustin Michel, avocat à Yssingeaux, sont élus membres de la Société.

La séance est levée à 4 heures et l'exercice 1921-22 est declaré clos.

Le secrétaire général,
Ulysse Rouchon.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Bureau de la Société I
Membres d'honneur II
Membres titulaires résidants et non résidants II
Sociétés correspondantes IX

ETUDES HISTORIQUES ET ARTISTIQUES.

Victor Thevenon. — La Dentelle du Puy — Sa situation présente — Son avenir 1
Léon Giron (1839-1914). Essai de répertoire de son œuvre (*Suite et fin.*) 35
Pierre Farigoule (1855-1914) 43
Georges Paul. — Un favori du Connétable de Bourbon. Joachim de Pompéranc (*Suite et fin*) 59, 218
Valentin Montalban. — La Pêche du Saumon dans l'Allier (*Suite et fin*) 80, 263
Ulysse Rouchon. — La mission du Cardinal Melchior de Polignac à Rome (1724-1732) (*Suite*) 97, 238
Emile Gautheron. — Etude sur l'histoire de l'Art dans la Haute-Loire. — Peintres et Sculpteurs du Velay (*Suite*) 112, 328
Antoine Jacotin. — Nomenclature historique et étymologique des rues du Puy 153
Dr Paul Olivier. — Notre-Dame du Puy d'après l'*Atlas Marianus* (1657) du R. P. Gumppenberg, de la Cie de Jésus 170
Adrien Lascombe (1830-1915) 180
Barthélemy Braud (1858-1915) 205
Louis Monjot. — Jules Romains 300

ACTES DE LA SOCIÉTÉ.

Observations présentées à l'enquête *de commodo et incommodo* ouverte à la mairie du Puy sur le projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la ville du Puy par la Commission des Amis du vieux Puy réunie et constituée sur l'initiative de la Société (Louis Vissaguet) 345

Digitized by Google

Conférences du Vendredi..... 144-365

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 6 octobre 1921. — Correspondance. — Bibliographie. — Le chanoine Bonnefoy (1838-1921). — Questions diverses. — Candidatures. — Election..... 129

Séance du 8 novembre 1921. — Correspondance. — Bibliographie. — Découverte archéologique. — Compte-rendu financier. — Léon Ducaruge (1843-1911). — Elections. — Candidatures..... 132

Séance du 1er décembre 1921. — Bibliographie. — Les Monuments de la la Haute-Loire. — Louis de Montlaur, conseiller et chambellan du roi Charles VII. — Propositions agricoles de la Société. — A propos d'une verrière héraldique de l'église de la Chaise-Dieu. — Elections. — Candidatures..... 134

Séance du 5 janvier 1922. — Correspondance. — Bibliographie. — A propos de la Chaise-Dieu. Une lettre de la Commission des Monuments historiques. — Notre-Dame du Puy d'après l'*Atlas Marianus* du P. Gumppenberg. — Louis Gonse. — Les champs d'expériences. Compte-rendu de la campagne 1921. — Elections. — Candidatures..... 136

Séance du 2 février 1922. — Correspondance. — Bibliographie. — Louis de Montlaur, conseiller et chambellan du roi Charles VII. — Les orgues de la Chaise-Dieu. — L'hôtel de Coubladour. — Agriculture. — Elections. — Candidature..... 140

Séance du 2 mars 1922. — Correspondance. — Bibliographie. — La culture de la vigne dans le bassin du Puy et dans la Haute-Loire. — Amélioration matérielle et morale de la ferme. — Ruessio, capitale gallo-romaine des Vellaves. — Election. — Candidatures..... 366

Séance du 6 avril 1922. — Correspondance. — Bibliographie. — Découverte archéologique. — Les émaux anciens du Musée du Puy. — Louis de Romeuf. — Les conférences. — Projet d'école d'agriculture. — Elections. — Candidatures..... 369

Séance du 4 mai 1922. — Correspondance. — Bibliographie. — Monstre et Revue des arquebusiers de Saugues (1574). — Les antiquités de Solignac-sur-Loire. — Elections..... 374

Séance du 1er juin 1922. — Correspondance. — Bibliographie. — Transaction entre Mazan et Bonnefoy (12 septembre 1743). — Les antiquités gallo-romaines de Ruessio. — Le vieux Puy. Constitution d'une commission des Amis du vieux Puy. — Usages locaux. — Expériences de viticulture. — Elections. — Candidatures..... 376

Séance du 6 juillet 1922. — Correspondance. — Bibliographie. — Autour de l'œuvre de Trudaine. — Anne d'Alègre, maréchale de Fervacques. — Sur les champs d'expériences. — M. Pierre de Nolhac, de l'Académie française. — Commission des Amis du vieux Puy. — Programme agricole. — Elections..... 378

Digitized by Google

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Requête au baron de Saint-Vidal par les Consuls de Saint-Didier (1531). Communication de M. E. Grellet de la Deyte 145
Etablissement de foires à Pébrac (1674). Com de M. François Fabre..... 147
Les Cartiers du Puy. — U. R 150

Le secrétaire général-gérant, Ulysse Rouchon.

Digitized by Google

LE PUY, IMP. R. MARCHESSOU,
PEYRILLER, ROUCHON ET GAMON, SUCCESSEURS,
23, BOULEVARD CARNOT.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google